



HISTOIRE

DES

DUCS DE GUISE

IV

IMPRIMERIE D'E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 6.

HISTOIRE

DES

DUCS DE GUISE

PAR

RENÉ DE BOUILLÉ

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

TOME QUATRIÈME

PARIS

AMYOT, RUE DE LA PAIX

1850

HISTOIRE

DES

DUCS DE GUISE.

LIVRE SEPTIÈME.

CHARLES DE LORRAINE,

QUATRIÈME DUC DE GUISE ;

CHARLES DE LORRAINE,

DUC DE MAYENNE, SON ONCLE.

CHAPITRE I.

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE GUISE ;

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE.

1591.

Le retour du roi vers Paris avait accéléré sans doute la marche rétrograde du duc de Mayenne, vigilant pour le « salut « de la capitale, n'ayant rien si à cœur en ce monde, » mais obligé de rassembler d'abord ses ressources, de bien mesurer

ses mouvements afin de s'« approcher si à propos et avec tel effet « que la ville en demourat en toute seureté et avec les com- « modités qui luy estoient nécessaires. » Le lieutenant général comptait, « pour conforter et unir les volontés du peuple, » sur « les sages conseils » du vice-légat et sur la « continuation « du bon debvoir des prédicateurs[1]. » Il devait d'ailleurs se garantir contre des attaques probables sur ses derrières et, avant de poursuivre sa route, il consacrait quelques instants au siége de Braisne, puis à une halte de rafraîchissement dans cette petite place du Soissonnais.

« Le jour que je fis la composition de Brenne, » mande-t-il au duc de Nemours, « le Roi de Navarre s'advança à trois « lieues de moy, et Monsieur de Nevers s'approchoit pen- « sant que les assiégés m'arresteroient plus longuement qu'ilz « n'ont fait. On m'a donné advis qu'ilz s'acheminoient à Saint- « Denis, où le maréchal de Biron se doit rendre, et pensent « faire un effort sur Paris où je ne voy pas qu'ils aient grand « moien de rien entreprendre et je m'asseure que vous y sçau- « rez bien pourveoir. J'ay plus d'opinion qu'ilz tireront en la « Beausse et pour ceste occasion je vous prie d'en donner ad- « vis à Messieurs de la Châtre et de la Bourdaisière[2]. »

Mayenne toutefois « ne doubte nullement qu'il ne soit aussy « fort que le Roy de Navarre, » et il espère que Colalte mon- trera à ce prince « telle contenance qu'il sera contraint de « changer de dessein ou poursuivre celui qu'il a de tourner « tout court vers Monsieur de la Châtre, si celui de Paris ne « réussit, dont il n'y a grande apparence qu'il puisse faire « estat. »

Les défenseurs de la capitale travaillent eux-mêmes en effet

(1) Mss. de Reims, minutes de lettres du duc de Mayenne.
(2) *Idem.*

à l'œuvre de leur soulagement. Une entreprise contre Saint-Denis a été conçue par le marquis de Belin et le chevalier d'Aumale; de trompeuses intelligences ont semblé en préparer le succès; la rigueur de la saison paraît même favorable à de tels coups de main. Les princesses de la maison de Guise passent en prières, dans l'église de Saint-Geneviève, la nuit du 3 janvier (fête de la patronne de Paris). Un second acte de la Saint-Barthélemy a été, dit-on[1], promis aux *Seize* par d'Aumale. Ce prince, avec Belin, sort vers trois heures du matin, à la tête de deux cents chevaux et de huit cents fantassins. Le plus profond silence dissimule leur marche. Quatre échelles sont plantées contre la muraille de Saint-Denis, basse et mal réparée du côté de l'abbaye. Deux capitaines et un détachement de soldats pénètrent ainsi d'abord dans la ville sans donner l'éveil aux sentinelles; ils se dirigent vers la porte de Paris, la brisent, baissent le pont-levis, introduisent le reste de leurs compagnons et, faisant alors retentir les cris : *« Tue, tue, vive le chevalier d'Aumale! »* parviennent jusqu'à la grande place. Au bruit, le commandant Vic est déjà sauté à cheval et a pris position devant l'abbaye avec une trentaine des siens; quelques bourgeois du voisinage l'ont aussitôt rejoint. Par son ordre, les lansquenets de la garnison doivent se glisser le long des murs pour tâcher de reprendre la porte de Paris, tandis que lui-même, profitant de l'obscurité, fait sonner bruyamment ses deux trompettes, comme s'il eût commandé de nombreux escadrons, et charge la colonne ennemie, dont il culbute la tête.

Dans son impétueuse confiance, le chevalier d'Aumale s'était élancé des premiers à l'attaque de la ville; des premiers aussi il tombe mortellement frappé d'un coup d'arquebuse,

(1) *Continuation des Mémoires d'Artigny*, édit. de 1751, in-12, p. 25.

devant une hôtellerie, à l'enseigne de l'*Épée royale*[1]. Son énergie ne l'abandonne point cependant, et, par de suprêmes efforts, il exhorte ses troupes à tenir ferme. Mais sa chute parle plus haut que sa voix. Les ligueurs prennent précipitamment la fuite et évacuent la ville, en se voyant privés de leur chef dont le corps, demeuré entre les mains des royalistes, va être transporté à l'abbaye et recouvert, par les soins des religieux, d'un poèle de velours noir qui avait servi pour le duc d'Anjou.

Quelques historiens ont prétendu que les restes du chevalier d'Aumale déposés dans une simple bière de bois, à défaut de cercueil de plomb, furent abandonnés aux attaques des rats qui rongèrent ou un orteil ou le nez du cadavre. Il est plus positif toutefois que, peu de temps après, on conduisit le corps à Paris, pour l'inhumer sous les marches du maître autel de l'église de Saint-Jean-en-Grève où une inscription consacra la mémoire du jeune prince[2].

Un Guise encore venait donc de tomber victime des terribles discordes de cette époque. Vaillant et impétueux, mais fanatique et turbulent, le chevalier d'Aumale laissait un grand vide dans la fraction la plus ardente de la Ligue qui le surnommait son *bras droit*, son *lion rampant*[3]. Les prédicateurs le plaçaient au-dessus de saint Michel. Mayenne, notoirement

(1) Circonstance remarquée avec une sorte de superstition.

(2) Il n'était âgé que de vingt-sept ans dix mois et vingt et un jours. Sa sœur, Marie, abbesse de Chelles, lui dédia aussi une épitaphe dans la chapelle de son couvent.

(3) Au bas d'un portrait gravé du chevalier d'Aumale se trouvent les vers suivants :

« Ce vaillant prince armé est un Mars furieux,
« Du craintif huguenot la terreur et la crainte,
« Sa lance un fort pilier de l'église tres saincte

inquiet de l'intimité de son cousin avec les *Seize* et calomnieusement accusé d'avoir fait partir de la main d'un des soldats de d'Aumale le coup auquel ce prince avait succombé, se montra au moins indifférent à sa mort, dont les réformés se réjouirent comme de celle d'un ennemi odieux pour sa violence et sa cruauté. Voici, du reste, en quels termes le lieutenant général s'exprimait, vis-à-vis du duc de Mercœur, au sujet de cet événement: « .... Le chevalier d'Aumale estant entré « jusque près de la grande église où, la valeur l'ayant poussé « trop avant et mal secondé, ceux qui l'assistoient le voyant « porter par terre prirent l'espouvante, il ne fut plus possible « d'en rassembler ung seul, qui est quasi ung pareil accident « à celluy qui arriva à l'ennemy à Troyes où, le prince de « Joinville mon nepveu ayant esté gangnay (*sic*), les habitants « se rallièrent si bien qu'ils le contraignirent de sortir. J'ay, « avec beaucoup de regret de sa mort, donné son estat de colonel de l'infanterie françoise à mondit nepveu pour re« cognoistre en luy les mérites du père autant que nous « pouvons[1]. »

Le duc de Mayenne, de son côté, n'obtenait pas plus de succès. Sa tentative contre le château de Saint-Gobin (vers le 12 janvier) avait été rudement repoussée[2]. La confiance de Henri IV se fortifiait au contraire et se traduisait en projet

« Et son œil aux amis est toujours gracieux.
« (Thomas de Leu fecit.) »

On les parodia ainsi :

« Ce chevalier armé est un tel furieux,
« Du manant cazanier la terreur et la craincte,
« Sa lance un fort pilier de ceste ligue fainte,
« Et son œil aux p...... est toujours gracieux. »

(1) Mss. de Reims, minutes de lettres du duc de Mayenne.
(2) Mss. de Baluze, 9675, E.

nouveau de s'emparer de Paris par surprise. Selon les intentions du monarque, une soixantaine d'officiers et soldats, déguisés en meuniers, conduisant des charrettes chargées de farines, durent s'introduire et livrer la porte Saint-Honoré aux troupes qui les suivraient. Mais, dans une famille où les hommes étaient presque tous des héros, les femmes, capables d'exercer une constante et habile surveillance, de conseiller avec décision et fermeté, savaient agir virilement. Informées des intelligences ménagées par le roi, les princesses de la maison de Guise avaient fait appeler près d'elles le gouverneur, Belin, pour lui recommander de boucher et de terrasser la porte Saint-Honoré; de sorte que lorsque les faux meuniers s'y présentèrent, vers minuit, ils furent forcés d'entrer, avec les gardiens, en pourparlers, pendant la durée desquels le son des cloches et le bruit des armes leur apprirent que l'alerte était donnée et le stratagème découvert.

Encore déçu cette fois, Henri IV entreprend une attaque plus sérieuse contre l'importante ville de Chartres. Mayenne, « estant lui-même en grand besoin, » n'a pu cependant fournir de secours véritable à la capitale toujours alarmée. Jusque-là il s'est borné à l'encourager par ses promesses, par les assurances de sa sollicitude. Il s'est trouvé également dans l'impossibilité de porter ses efforts vers Rouen : le petit nombre de ses troupes ne lui a guère permis que la conquête de quelques bourgs et châteaux, tels que Pontarsy, Coucy, Nesle, Saint-Rambert en Picardie; et, laissant « ses grands desseins, » après la *journée des farines*, il détache (2 février) quatre mille Espagnols et Napolitains[1] pour les envoyer renforcer la garnison de Paris. C'était une démarche grave que la remise, en quelque sorte, de ce poste important à des étrangers.

(1) L'Estoile.

Avec un autre corps, le lieutenant général fait solidement occuper Meaux (8 février), et lui-même, à la tête de quatre mille fantassins et de plusieurs escadrons réunis près de Noyon, il va s'emparer de La Ferté sous Jouarre et assiéger Château-Thierry, dans le dessein de dégager une partie des abords de Paris, dans l'espoir de devancer par un succès celui que le roi doit très probablement obtenir à Chartres.

Dénué de ressources suffisantes, Mayenne cherche ainsi à diriger, sans trop de désavantages, la guerre dont il atténue d'ailleurs autant que possible les calamités accessoires, en concluant avec Henri IV une trève protectrice « des paysans, « du labourage et du libre commerce » entre Paris et Rouen. Le chef de parti, de gouvernement se trouve néanmoins entravé par de nombreuses difficultés. Dépopularisé, il se montre « très mécontent » (février), et, ressentant « les plus « grands besoins, il témoigne à tout le monde que les choses « vont de mal en pire [1]. » A l'intérieur éclatent chaque jour des révoltes nouvelles : des villes considérables, Bordeaux, Toulouse, la capitale de la Normandie, se sont déclarées pour le roi. La faction des *Seize* exaltée réclame avec persistance le rétablissement du primitif et turbulent conseil général de l'Union, dont Mayenne « a grande occasion de se plaindre et « de ne le point souffrir, » s'étonnant même « des plaintes de « quelques uns de de là et des occasions qu'ils croyent avoir de « se douloir de lui. » A ceux-ci le parlement résiste, il est vrai, mais en leur faisant une opposition compromettante pour l'autorité du lieutenant général qui « considère qu'il fault « mettre un bon ordre à Paris et que sa présence y est très « requise, pourquoi il a résolu de s'y rendre dans fort peu de « jours pour avecq l'advis du vice-légat et des gens de bien l'y

(1) Papiers de Simancas, B 70, piece 73.

« establir et pourveoir à tout. Jusque là il n'est pas d'advis « que l'on change rien aux affaires et veut croire que ceulx « qui desirent des nouveautés à Paris n'auront pas passé plus « oultre[1]. »

La proscription des magistrats modérés, dits *politiques*, suspects de penchant pour l'hérésie ou pour un accommodement avec Henri IV[2], ne peut pourtant plus être éludée, et Mayenne s'applique à l'adoucir par les termes dans lesquels il la prononce[3]. Sans doute le duc exprime à l'évêque de Plaisance l'espoir que cette « repurgation contiendra les bons en « leur debvoir et empêchera les autres d'entreprendre chose « dont ils puissent estre repris, » mais il cherche bientôt à se justifier auprès du corps que mutilent ces rigueurs obligées[4].

(1) Lettres du duc de Mayenne à l'évêque de Plaisance, 20 février, 4 mars.

(2) Pastoureau, Clin, Feu, Amelot, Baron, Mesmes, Chermois, Pleurs, La Martinière.

(3) « .... Sur les remonstrances qui m'ont esté faictes j'ay arresté avec « le conseil général que, après beaucoup de bonnes considérations, il « estoit expédient et très à propos que vous eussiez à vous départir de « l'exercice de vostre estat pour quelque temps, et pour ce que sans « charge je croy que la demeure de Paris vous est plus ennuyante qu'aul- « trement agréable je desire que vous vous en retiriez pour aller en quel- « que autre ville de ce party ou en quelque maison aux champs pour y « vivre en repoz et seureté. Je vous feray donner les sauvegardes et « passeports nécessaires, vous promettant sur mon honneur que pendant « vostre absence vous ne recevrez à Paris ny en aultre lieu où j'aye pou- « voir aucun dommage ny desplaisir..... »

(Registre du parlement durant la Ligue, 21 mars 1591.)

(4) « Messieurs, si j'ay prié quelques ungs de vostre compagnie de « s'abstenir pour ung temps de l'exercice de leurs charges je vous supplie « bien humblement de croire que c'est plustost pour leur bien et repos « que pour aucune mauvaise oppinion ou déffiance que j'aye d'eulx, que « ce n'est en intention de leur faire recevoir la moindre perte du monde « en leurs biens ou tache en leur honneur. Vous considérerez, s'il vous « plaist, le temps et les jalousies qui sont en l'estat et que je n'ay jamais

Loin d'exercer une influence absolue sur le parlement, le prince lorrain le ménage, lui donne sans cesse des témoignages de considération, de confiance, le tient au courant de ses efforts et de ses projets[1]. Il se montre empressé et se trouve heureux lorsqu'il peut lui signaler parfois quelque succès[2]. Il

« eu aultre volonté que de restablir le respect et authorité qui vous est « deue, sans laquelle je recognois que le royaume ne pourroit longuement « subsister, et j'espère bientost, aydant Dieu, de disposer tellement le « peuple à toute l'obéissance, après luy avoir faict veoir les fructueux « effectz de vostre sainct zèle et du soing que vous apportez à la manu- « tention de nostre saincte religion, qu'il ploiera de luy mesmes soubs la « révérance de voz sages jugemens... » (Registre du parlement durant la Ligue, 10 avril 1591.)

(1) « Messieurs, je loue grandement le soing et prévoyance qu'il vous « plaist apporter à la direction des affaires de ce royaume estant très « nécessaire de pourveoir au plustost aux désordres que la licence du « temps y a introduictz. Comme j'espère que Dieu m'en fera la grâce avec « l'adjonction de voz auctoritéz je mettray peyne de satisfaire à tous les « poinctz qui m'ont esté proposéz par MM. les présidents le Maistre et du « Vivier et me conformerai tousjours à voz prudentz advis et conseilz, « ayant ung extrême regret que les passions d'aucuns particulliers et le « peu de zèle qu'ils ont au public m'ayent empesché jusques à cest heure « d'en faire paroistre les fructueux effectz que je desire... » (Registre du parlement durant la Ligue, 24 avril 1591.)

(2) « Messieurs, après la prise de la Ferté-sous-Jouarre, desirant du « tout netoyer ceste rivière pour eslargir Paris et luy ouvrir ses commo- « ditéz, je suis venu m'attacher à cette place (Château-Thierry) où d'a- « bordée je me saisis des fauxbourgs et, après l'avoir bien recogneue et « faict venir des balles et autres provisions de guerre, je feis hier com- « mencer la batterie à six heures du matin qui dura jusqu'à six heures du « soir, ayant faict tirer jusques à cinq cens coups de canon, et combien « que la bresche feust fort mal aisée et peu raisonnable je ne laissay d'y « faire donner, et le succèz m'a esté si heureux par la grace de Dieu qu'en « moings d'une heure, et avec peu de perte d'hommes, je me suis rendu « maistre de la place par assault, espérant que la commodité en sera telle, « par la liberté de la rivière, que désormais Paris aura abondance de vi- « vres..... (Registre du parlement durant la Ligue, 7 avril 1591.)

« Messieurs, il arriva hier ung gentilhomme que M. Daumalle m'a dé-

a fait néanmoins des concessions au fougueux ascendant des *Seize* en se fondant sur le retard et l'ajournement forcés des états généraux pour déclarer, par lettres patentes du 25 mars, « tous les estats, charges et offices, tant de judicature, finan- « ces, que autres, de quelque qualité qu'ils feussent, dont les « personnes, fût-ce de ceulx qui vivoient encores et des mortz « décédéz, retiréz ès villes des ennemis, avoient esté cy devant « pourveuz, vacans et impétrables, voulant qu'il fust promp- « tement pourveu, en tiltre d'office, à ceulx qui n'estoient « subjectz à suppression de personnes capables et ydoines, « zelléz et affectionnéz à l'honneur de Dieu et avancement de « la religion catholique et conservation de cest estat, sans que « cy après ceulx qui exerceroient lesdits estatz et offices des- « dites villes ennemies, ès toutes juridictions, peussent estre « tenuz ny réputéz officiers royaux. »

Après avoir rencontré une résistance inattendue et prolongée, Henri IV devenait cependant (19 avril) maître de Chartres par capitulation. « Chacun s'employe froidement en « ces affaires, s'en remettant sur moy comme si je debvois « tout seul réparer les fautes d'autrui et faire des miracles [1], » disait le duc de Mayenne dans le profond regret de n'avoir pu secourir cette ville, quoiqu'il se fût, sans perdre un instant, avancé jusqu'à Vincennes. A Orléans, à Rouen, à Paris, la surprise et l'épouvante avaient aussitôt saisi les habitants,

« pesché pour me donner advis qu'avecq quelques trouppes de cavallerie « de Picardie qu'il avoyt assemblées et d'infanterie que je lui avoys en- « voyées il avoyt défaict cinq cornettes de reistres du Roy de Navarre qui « ont esté si mal menéz qu'il s'en-est fort peu saulvé. Nous espérons que « ce bon commencement nous admenera plus d'heur et de prospérité et « que Dieu nous fera la grace d'achever heureusement la résolution que « nous avons faicte..... » (Registre du parlement durant la Ligue, 30 avril 1591.)

(1) Mss. de Reims, lettre du duc de Mayenne a Balbani, 22 avril.

« en termes de traiter (si l'ennemi s'y présentoit), entrans en « discours et considération des tromperies et amusements « dont ils avoient esté repeuz..., faisant interprétation que les « *voisins* desquelz ils avoient espéré le secours ne cherchoient « qu'à les affoiblir et par la longueur les précipiter à quelque « ruyne [1]. »

A la suite de cet avantage, le roi s'était posté vers la Picardie, entre Château-Thierry et Soissons, en attendant, pour opérer plus largement en Champagne, qu'il eût rallié le reste de son armée. Un délai nécessité par le besoin de donner quelque repos aux troupes ne devait pourtant pas demeurer stérile. Henri IV allait l'utiliser et s'efforcer de détacher du parti de la Ligue des places et des commandants, en employant la ressource des intelligences et des séductions. Moyen préférable alors à celui des armes, puisqu'il ménageait le sang des soldats et neutralisait la froideur et les divisions réellement existantes parmi les gentilshommes dans le camp du roi.

Le duc de Mayenne, de son côté, redoublait d'instances vis-à-vis de ses alliés étrangers. Jeannin, à Madrid, cherchait à « recrocher » des secours et sollicitait particulièrement l'envoi de trois mille hommes de pied et de cinq ou six cents chevaux, en représentant au roi catholique « les nécessités de « la guerre et entre autres qu'il n'était pas venu du duc de « Parme le tiers de la paye promise [2]. » Il s'efforçait sans doute aussi de découvrir le fond des sentiments de Philippe II, surtout au sujet de la position suprême que Mayenne pouvait avoir éventuellement en perspective. Le président avait été chargé de répandre sur sa route des éloges, des exhortations

(1) Mss. de Reims, lettre du duc de Mayenne à Saint-Paul, 22 avril.
(2) Papiers de Simancas, B 70, pièce 83.

et de proclamer la pureté des projets du lieutenant général. Il venait de raffermir le corps municipal de Lyon et de désabuser les magistrats et les principaux habitants de Marseille quant aux impostures propagées par les agents du duc de Savoie, qui représentaient le prince lorrain comme agissant selon les vues du roi d'Espagne.

L'accueil fait à Jeannin par ce monarque, quoique très favorable en paroles, ne dissipait guère les embarras politiques. Selon le langage officiel des ministres espagnols, leur souverain, « ne désirant rien en France qu'un roi bon ca« tholique, zélé au service de Dieu, qui fût son bon frère, « ami et allié, » pensait toutefois « qu'il y avait beaucoup de « considération de justice... à ce qu'on pût et dût accorder, « dans les États du royaume, les droits de l'infante Isabelle, « si nombreux et si bien fondés, non-seulement sur des pro« vinces particulières mais au principal, qu'on ne pouvait « manquer de les représenter. » Les louanges et les témoignages d'estime n'étaient assurément pas refusés par Philippe II « à la constance et à l'intérêt avec lesquels pour le « passé avaient procédé le duc de Mayenne et les catholiques » qu'il encourageait à demeurer fermes. Néanmoins, presqu'au moment où, disait-on, la Sorbonne et le peuple de Paris demandaient unanimement un roi de la maison de Lorraine[1], le monarque espagnol, tout en approuvant les plans de campagne du lieutenant général, voulait toujours faire concourir celui-ci à ses propres desseins sur la France et espérait le tenter par l'appât du duché de Bourgogne que Mayenne eût dû posséder, soit comme fief en ligne masculine ou comme gouvernement perpétuel pour ses descendants, soit à titre de gouvernement ou d'usufruit pour la durée de sa vie et de

(1) Papiers de Simancas, B 70, pièce 29.

celle de son héritier, avec condition de pouvoir échanger cette province contre la Guienne[1].

La présence à Madrid des agents les plus habiles ne dispensait pas le duc de renouveler lui-même ses instances. « ... J'ay estimé, » avait-il écrit le 18 mars à Philippe II, « que Vostre Majesté ne se sentiroit point importunée si, « avecq la depesche que je luy ay faicte par le président Jeannin, j'adjoutois une recharge, non pour deffiance que j'aye « de ses bontés, très sage et très claire prévoyance, mais pour « la presse que me donne la nécessité des affaires et la dili- « gence des ennemys[2]... »

Mayenne, d'ailleurs, ne négligeait, depuis plusieurs mois, aucune démarche propre à diminuer les auxiliaires des réformés français et à multiplier les siens. Il ne craignait pas d'en rechercher même au loin et en dehors du christianisme. Il témoignait au sultan des désirs d'amitié et d'alliance, et, afin d'être en état de lui adresser des présents, il réclamait des avances de fonds des négociants de Marseille. Au duc et à la duchesse de Savoie, au grand-duc et à la grande-duchesse de Toscane, au duc de Ferrare, au doge de Venise, il offrait des respects, des remercîments, il exprimait des demandes de secours. Aux membres du sacré collége il rendait grâces de leurs favorables dispositions, en insistant pour qu'elles produisissent des résultats prompts et positifs, en manifestant sa « bonne espérance du costé du pape » et en priant le cardinal de Pellevé de « diligenter les effets. »

Dans cette correspondance si étendue, le lieutenant général rappelait à l'empereur les anciennes lois du royaume où, depuis Clovis, les souverains avaient toujours été fidèles à

(1) Papiers de Simancas, A 57, pièces 367, 401, 485.
(2) *Idem*, B 68, pièce 170.

l'Église et il implorait l'assistance du corps germanique « en « une cause équitable qui regardait le repos universel des « catholiques. » Il sollicitait presque tous les princes d'Allemagne individuellement d'employer leur crédit pour empêcher les souverains protestants de « s'esmouvoir contre le « royaume » où « tous estoient bandez à introduire ce prince « hérétique. » Il « faisoit grand estat du secours des protec- « teurs du Saint-Empire pour maintenir à la France le titre « de très chrétienne couronne[1]. »

Tout présageait effectivement que de nombreux renforts allaient bientôt affluer vers Henri IV. Les électeurs palatin, de Saxe et de Brandebourg lui avaient, disait-on, promis chacun deux mille chevaux. En sa faveur se préparaient des levées de douze mille lansquenets et de neuf mille fantassins suisses. Malgré la réserve qui semblait l'empêcher d'envoyer des soldats au roi, Élisabeth ne laissait pas moins percer des desseins toujours alarmants pour les ligueurs. Elle voulait garder ses troupes ainsi que ses vaisseaux disponibles pour son propre service et observait avec ombrage l'établissement des forces espagnoles en Bretagne d'où celles-ci, occupant les principaux ports, présentaient sans cesse à l'Angleterre la menace d'une attaque et d'un débarquement.

Philippe II, il est vrai, avait redoublé d'activité dans ses menées relatives à la possession de ce duché; et Mayenne, éclairé sur les desseins généraux comme sur les prétentions particulières du monarque catholique, s'appliquait à les paralyser, tout en évitant de les heurter de front. Le lieutenant général eût assurément trouvé dans ce but un grand avantage à pouvoir attirer près de lui le duc de Mercœur qui, soumis par calcul à Philippe II, mais ne rêvant qu'indépendance,

(1) Mss. de Reims, minutes de lettres du duc de Mayenne.

prétextait l'impossibilité de s'éloigner un seul instant de la Bretagne sur laquelle il formait en réalité d'ambitieux projets.

Si gêné dans l'application de sa politique, si peu écouté dans ses demandes au roi d'Espagne, Mayenne n'avait pas négligé non plus vis-à-vis du saint-siége les démarches tendantes à obtenir contre Henri IV le double et rapide secours de l'anathème et des armes. Il tâchait de « pousser le pape à promouvoir une ligue des princes catholiques qui fust la force « et l'appuy de ceste saincte cause... ...Le mal estant si vio« lent, les esprits de la nation prompts et subjectz aux sou« dains mouvements et ne pouvant plus porter les longueurs, « il eust esté très nécessaire, » mandait-il au commandeur de Diou, « que l'assistance de sa saincteté fust très puissante et « que ce qu'elle destinoit pour les frais de ceste guerre fust « plustost fourni en une année que en deux, affin d'apporter « estonnement aux ennemis et tout à un coup repurger les « provinces[1]... »

S'adressant directement au souverain pontife, il le « con« juroit par la gloire de Dieu, par les mérites et piété du peu« ple François, par le sang de tant de martyrs, répandu pen« dant les guerres, de vouloir entreprendre et embrasser la « protection d'un estat affligé, le premier de l'Église, qui de« puis trente ans avoit combattu pour maintenir le dépot sa« cré de la créance[2]. » Il aurait été honteux de ses instances, s'il n'eût « prévu de sinistres accidents que les longueurs pou« voient produire. » Comment appeler ses propres lettres autrement « que plaintes et importunités » au sujet de « pro« messes sans effets, osoit-il dire sans espérances[3]? » D'ail-

(1) Mss. de Reims, minutes de lettres du duc de Mayenne.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

leurs il s'apercevait que les paquets « reconnus être de lui « estoient déviés et souvent arrêtés et perdus[1]. »

La correspondance de Desportes-Baudouin et de Diou montre d'une manière curieuse quel genre de difficultés, d'exigences et de calomnies Mayenne avait à subir en réponse à l'exposé de ses « extrémités, quand de grandes forces lui des- « cendoient sur les bras de tous costés, » et à ses offres de « tout ce qui dépendroit jamais de lui[2]. »

« Je me suis oublié de vous dire, » lui mandait Desportes (5 avril), « qu'il est bon d'escrire avec des lettres où la rhéto- « rique ne soit gardée, mais que desja on dit que les lettres « sont toutes d'un style... Il faudroit raconter jour pour jour « de ce que l'on a faict en forme de procès-verbal qu'ilz ap- « pellent icy relation... Ces gens ne sont tantôt plus que petits « curéz de villages, au moings si la France se pert, et veulent « estre adoréz comme Dieux. Commandez en voz despesches « lesdictes relations et que l'on escripve souvent. Je vous ay « mandé par toutes mes lettres que pour ce qui touchoit vostre « particulier je n'y recognoissois que beaucoup de mauvaise « vollunté, tantost alléguant vostre nonchalance, une aultre « fois qu'estes trop dépensier et puis mille et mille choses, « mais tout n'est dict qu'en termes généraulx sans que l'on y « peult asseoir fondement, que pour ne veoir rien réussir en « vostre faveur...

« Si le bruict qui court icy de la prise de Chartres se trouve « véritable, » ajoutait le même agent (6 avril) « il n'est plus en « la puissance de personne de vous deffendre de ce que l'on « ne continue aux mauvaises opinions que l'on a conçues à « l'encontre de vous; et, qui est le plus grand mal, ceulx que

(1) Mss. de Reims, minutes de lettres du duc de Mayenne.
(2) *Idem.*

« j'estimois le plus à vostre dévotion ce sont ceulx qui en parlent le plus librement. Sur ce que j'ay voulu alléguer vostre « peu de moien et assistance, le royaume n'en pouvant plus, « on me respond que sy vostre ennemy avoit esté secouru « comme vous, tant d'argent que d'hommes, vous seriez bien « loing, qu'il ne demeure troys mois dans une seulle ville « et plusieurs aultres choses, tant que c'est à qui parlera le « mieulx. Il me semble que je ne vous serois fidelle si je ne « vous en disois non tout mais partie de ce que l'on en dit. « C'est à vous à y penser[1]. »

Le commandeur de Diou écrivait de son côté au lieutenant général (5 avril) : « ...Je vous diray seullement les particularitéz que je ne vous peux dissimuler pour le très humble « service que je vous doibs. Le mespris auquel on vous a a esté « cause qu'on ne s'est pas beaucoup soucié de me communiquer librement les desseings et intentions que l'on a ; de « quelque endroict que ce soit l'on vous preste de grandes « charitéz et n'estes pas en telle opinion et prédicament en « ceste cour que vostre zèle et vertu et les labeurs et travaulx « que vous avez souffertz pour la conservation de la relligion « et de cest estat mérite, et l'on vous a dépaint pour ung prince « qui préférez les délices et voluptéz aux affaires, fort négligent et adonné aux femmes et si peu soigneux que vous ne « voiez lettre quelconque de celles que vous escripviez et que « l'on vous escripvoit... Cela ne peult venir que de personnes « très mal affectionnées et desquelles vous avez à vous prendre garde, qui désirent par telles impostures esloigner Sa « Saincteté de la considération de vos mérites et luy oster la « volonté qu'elle a tesmoignée de vous en vouloir procurer la « juste récompense et rémunération qui vous en est deue...

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 31, fol. 170.

« Ces choses ont esté si dilatées et publiées en cest court que « chascun en sera tantost abreuvé à mon très grand desplai- « sir... Cela touche et offense trop vostre honneur pour n'en « poinct faire de cas et le négliger, par quoy advisez, Monsei- « gneur, d'y remédier à temps... Descouvrez, s'il est possible, « de qui peuvent être ces choses et qui sont ceux qui s'ingè- « rent de donner de si pernicieux advis. J'ay bien cogneu aussy « que l'on avoit fait d'icy de très mauvais offices; de sçavoir « au vray d'où ils sont procédéz je ne vous en puis rien dire... « Pour ne vous poinct tromper d'espérance vaine, ne vous en « promettez pas trop de faveur ny de recommandation non « plus que d'un seul de ce clergé, tant que nous serons en cest « estat, car tout si conduit avec plus d'artifice et dissimula- « tion que autrement[1]... »

Bientôt pourtant Mayenne pense qu'il doit se féliciter des bonnes et persévérantes intentions du pape, ainsi que de l'envoi d'un secours de deux mille fantassins italiens et de mille chevaux. Il remercie le souverain pontife d'avoir donné au jeune duc de Guise les bénéfices du feu cardinal, son oncle. Dans ses espérances nouvelles, il va juger à propos d'insister sur les expressions de sa reconnaissance. « Les gens de bien, » mande-t-il à Diou (11 mai), « sont extrèmement scandalisés « des froideurs, artifices et déportemens d'aucuns du sacré « collége, envers lesquels les ennemis trouvent faveur et sup- « port. C'est chose par trop honteuse que la faction des héré- « sies soit soutenue par eulx, et la piété des catholiques calom- « niée..... et qu'ils soient en doute si on doibt extirper en « France ou non les hérésies..... » Car « les calomnies le jet- « tent, » dit-il, « hors des bornes de son naturel et de sa pa-

(1) Mss. V. C. de Colbert, vol. 31, fol. 175.

« tience accoutumée. » S'il n'a qu'à se « louer de l'estime que « le pape fait de son intégrité et de la franchise si ronde avec « laquelle il a toujours procédé sans fard, artifice, ni desgui- « sement, il lui desplait de n'estre en même oppinion envers « tous ces Messieurs..... Les personnes de son rang et qualité « endurent difficilement d'estre offensées en leur honneur, et il « en est, pour son regard, si jaloux qu'il consentiroit plus tost « à la perte de sa vie qu'à la diminution si petite qu'elle feust « de la réputation qu'il a acquise au prix de son sang et qui ne « luy peult estre controversée. » A la vérité, l'ingratitude ne l'étonne point : « c'est le loyer assez fréquent et ordinaire des « grands princes et cappitaines qui servent au public[1]. »

Le lieutenant général avait toutefois accueilli avec méfiance, plus qu'avec enthousiasme, le bref du pape (en date du 28 mars) qui lui apportait des éloges, des promesses de secours, et qui lui annonçait l'envoi prochain (12 mai) d'un renfort de neuf à dix mille hommes, sous le duc de Monte-Marciano. Fondé à considérer ces troupes comme des auxiliaires certains de l'Espagne, si prépondérante à Rome, si jalouse de dominer à Paris, il a obtenu, afin d'en rendre l'effet moins direct, que la petite armée pontificale vienne le joindre en Lorraine, sous prétexte de protéger ce pays contre l'invasion des réformés étrangers que Henri IV fait lever en Allemagne.

De semblables dangers, moins encore sans doute que le besoin de se concerter sur le choix d'un roi pour la Ligue, avaient occasionné à Reims une réunion politique à laquelle Mayenne s'était rendu après la prise de Château-Thierry. Il s'y rencontra avec le duc de Lorraine et plusieurs princes de

(1) Mss. de Reims, minutes de lettres du duc de Mayenne.

sa famille, avec l'archevêque de Lyon et le cardinal de Pellevé. Là se trouvèrent aussi un envoyé du duc de Savoie et des agents espagnols, chargés de veiller aux intérêts et de soutenir les prétentions de leurs maîtres respectifs. Chacun de ceux-ci convoitait un trône que la question de foi leur donnait sujet de tenir pour vacant, bien qu'il ne le fût assurément ni de droit ni de fait; chacun, pour parvenir à s'en emparer, faisait valoir une descendance, par la ligne féminine, du père des trois derniers Valois. A la faveur de la confusion des choses, au mépris de la *loi salique*, le fils du duc de Lorraine était présenté aussi comme revêtu de titres transmis par sa mère, Claude de France. Trois compétiteurs surgissaient donc du dehors pour devancer la décision que les futurs états généraux semblaient seuls devoir rendre.

Quoique les circonstances fussent de nature à présager un long ajournement, le duc de Mayenne paraissait toujours, en effet, donner suite à la pensée de convoquer cette assemblée à Orléans. Il en rapprochait l'époque (au 20 mai), espérant dans les bénédictions de Dieu, attirées, disait-il, « par la « franchise de nostre affection et la sincérité de nos coura- « ges; » il pressait les députés de se montrer exacts, il leur faisait préparer des escortes; enfin il avait même ordonné la composition d'« articles et mémoires » destinés à être soumis aux délibérations des états.

« Les désordres, la désunion, la mésintelligence, » était-il énoncé dans ces documents, « ont causé le mal, le péril ou « plustôt la ruine que nous prévoyons..... Nous maintenons la « religion et l'Estat..... Par serment solennel, le Duc de « Mayenne a esté reconnu nostre chef, lieutenant général de « l'Estat et couronne de France, représentant la mesme per- « sonne d'ung légitime Roi et avec tel pouvoir, hormis le « nom...... Ayans à combattre ung prince qui en usurpe faul-

« sement le titre, nous ne pouvons subsister que sous les en-
« seignes et gouverneurs d'ung chef en égale authorité : ung
« souverain en l'Église et en ung royaume mesme de France
« n'estant moins nécessaire que la teste au corps humain......
« Et touttefoys nous nous sommes bien oubliés pour la plus-
« part en la révérence et l'obéissance qui luy estoit deue, non
« seulement pour sa valeur et ses mérites, mais aultant en-
« cores pour nostre conservation propre.

« Les membres n'ont moins péché.... chacun..... en ce qui
« estoit de sa charge..... préférans le monde au service de
« Dieu et à l'acquit de nos consciences..... Le plus grand
« nombre des ecclésiastiques, principaulx prélats et aultres....
« ont adhéré à ung prince hérétique contre l'expresse parole
« de Dieu..... Mesme honte et reproche tombe sur plusieurs
« de la noblesse forlignans..... tâchant à mettre le sceptre
« royal entre les mains d'ung prince qui ruineroit puis après
« la religion, les fortunes, la vie de ses propres fauteurs.

« ..... Examinons de près nos actions..... Le peuple retient
« en son cœur sa créance et dévotion première...... la seule
« force le contraint. .... Les gouverneurs en la pluspart des
« villes et provinces..... se sont adonnés à l'avarice et aux
« exactions et fait plus de compte de remplir les bourses que
« d'acquérir de l'honneur...... Leurs prédécesseurs, plus
« convoiteux de gloire que de biens, rendoient les compa-
« gnies, tant de pied que de cheval, plus fortes en nombre
« que ne le portoit l'Estat..... et aujourd'hui tout au rebours.
« ..... Ils ne pardonnent à aulcune nature de deniers, soit de
« tailles, taillon, gabelles de sel, droict du marchant, décimes,
« douane, aydes, subside ou aultre quelconque, ny à coffres,
« caves, greniers, granges, bétail, bastiment...... et semble
« que le ravage du peuple leur soit ung objet sur lequel ils
« exercent et font l'essay et preuve de leur valeur..... De là

« des suites si pernicieuses... .... Terres désertes, incultes,
« villages et bourgs habandonnéz, tout le plat pays dépeuplé,
« dont s'ensuivra infailliblement la famine générale par toute
« la France..... Le commerce n'ayant plus de cours, greniers
« à sel, qui est ung cinquiesme élément, sans fourniture, nous
« demourrons du tout despouilléz. ..... Tous maux irrépa-
« rables.....

« .... Comme c'est une règle de médecine que les ma-
« ladies se guérissent par leurs contraires..... le vrai moyen
« de remettre nos affaires est de nous gouverner tout autre-
« ment que nous ne l'avons fait jusqu'ici.... de reconnoistre
« nostre chef avec tout respect, pleine puissance et souveraine
« autorité, nous confier en sa prudence du fait des armes,
« des traités...... et nous reposer sur lui de nos fortunes et
« salut........

« ... Que désormais les gouverneurs, capitaines et autres
« gens de guerre s'abstiennent de toucher aux finances pu-
« bliques et d'aucune extorsion sur le peuple... Que les villes
« et communautés se disposent à respecter les gouverneurs...
« et de ne faire aucunes impositions sur le peuple sans com-
« mission et lettres patentes.... Quant aux frais de ceste
« guerre, l'assemblée sera requise de faire fonds de quelque
« notable somme de deniers, comme aussi pour l'entretaine-
« ment de la maison de monseigneur, du conseil, des parle-
« ments et des officiers. ... Le fonds pour tout ce que dessus
« se pourra tirer sur le bon ménage du sel, les aydes, sub-
« sides, douane, traites foraines et autres impôts peu dom-
« mageables au peuple [1]. »

Les menées des nombreux agents de Philippe II tendaient cependant à démontrer la nécessité d'élire un roi attaché à

(1) Mss. de Reims.

l'Espagne, « ne faisant qu'un » avec cette puissance. C'était véritablement désigner le monarque catholique lui-même. En examinant les divers personnages susceptibles d'être mis sur les rangs, ces étrangers avaient soin de répéter : ***Menius*** (Mayenne) ***regnicola est, sed natus ex post genito et nobilitati (causam ignoro) minus gratus et ab aliquo tempore non admodum gratus unitis civitatis ; Guisius est regnicola et ex familiis regnicolis primogenitus et tam memoria patris quam multd sui expectatione et tam nobilitati gratus, tam unitis populis gratissimus et non exoratus quod est forsan alicujus momenti***[1].

Par leurs services, par les positions qu'ils occupaient, par le crédit dont ils avaient joui si longtemps près de la nation, les princes de la maison de Guise se trouvaient effectivement autorisés à briguer son choix, à espérer ses suffrages. Encore eût-il fallu que, pour mieux réussir à écarter les prétendants du dehors, ils s'accordassent quant à celui d'entre eux en faveur duquel devaient agir avec un intime concert tous les efforts de leur imposante famille. La plupart des vœux semblaient adopter le duc de Guise, héritier du nom et de la popularité de son père. Malheureusement il était prisonnier, et par conséquent son élection n'aurait fourni qu'une issue fictive, n'aurait pas donné un roi réel à la Ligue. De plus, un fils, né du second mariage de la veuve du grand François de Guise, le duc de Nemours, s'appuyant sur des partisans assez nombreux, zélés à faire ressortir la valeur et la prudence déployées par lui pendant le siége de Paris, ne s'abstenait pas de prétentions et de démarches personnelles. Mayenne le ménageait et le flattait. Enfin, sans prendre directement part à l'assemblée de Reims, le duc de Mercœur, avec les moyens

(1) Papiers de Simancas, B 71, pièce 126.

dont il disposait en Bretagne, n'était pas moins suspect d'aspirer à la même élévation.

Le chef véritable et expérimenté de la Ligue, le personnage qui tenait en main l'autorité, tous les fils de la politique, et qui disposait du plus considérable noyau de forces, n'avait-il pas droit aussi de songer à lui-même, à défaut de son neveu? Il est vrai que, toujours peu ambitieux, peu agité, obligé aux ménagements les plus multipliés et les plus délicats, Mayenne cherchait bien moins à se tenir en mesure d'assurer la réalisation de ses propres espérances, s'il en concevait, que de contrecarrer les brigues rivales, soigneuses de se dissimuler les unes aux autres et surtout au plus redoutable des concurrents, au puissant et rusé Philippe II.

Le lieutenant général voyait ainsi son parti divisé par les intérêts privés, par les nuances du fanatisme. L'influence du roi d'Espagne s'accroissait, grâce aux *Seize*, méfiants envers Mayenne auquel ils adressaient, sur sa négligence à « redresser « dans Paris les colonnes de la piété et de la justice, » des plaintes turbulentes, accueillies par lui avec peu de considération et laissées sans réponse. La Sorbonne, en même temps (juin), à l'instigation des Espagnols, proclamait la nécessité d'élire un roi. Ainsi que le prévôt des marchands et les échevins, ainsi qu'un grand nombre de gouverneurs et d'hommes importants de tous les ordres, la faculté de théologie, favorable aux vues de Philippe II, allait le qualifier *Galliæ protector*.

Une soumission si générale provenait moins encore sans doute de l'enthousiasme que de la lassitude. Celle-ci était telle que, par exemple, « les catholiques exilés des villes de « la rivière de Loire et réfugiés à Orléans » faisaient présenter au duc de Mayenne une « supplique pour qu'il vou« lust dresser sur eulx les yeulx de sa naifve bonté et avoir



« compassion des extrêmes nécessitéz desquelles ilz estoient « pressez [1]. » Imploré de tous côtés, « accablé de charges et « d'affaires, n'estant secouru du dehors, et le dedans ruyné et « épuisé, » Mayenne, « ne pouvant satisfaire dans le contente-« ment qu'il désiroit à ses amys [2], » voyait l'insuffisance de ses ressources tourner au profit de l'étranger.

Or, pendant la réunion de Reims, naturellement peu féconde, le nouveau nonce, Landriano [3], avait apporté du Vatican de nouvelles foudres lancées contre Henri IV et contre tous ses adhérents. Le lieutenant général a prévu avec sagesse quelle recrudescence de troubles doivent produire ces monitoires empreints d'un caractère anti-gallican, et il a fait de vains efforts pour en suspendre la publication qui effectivement soulève aussitôt tous les esprits raisonnables. Le clergé, scandalisé, blessé, va déclarer les décrets du saint-siége injustes, nuls, suscités par les ennemis du royaume. Les prélats les plus exaltés, méditant l'insurrection et la vengeance, proposeront au roi de créer un patriarche de France. Les parlements ne demeurent pas en retard : celui de Châlons traite les monitoires de *libelles injurieux et scandaleux*, et rend un arrêt enjoignant de procéder contre le nonce, l'ajournant en personne, le décrétant de prise de corps en cas de non comparution, ordonnant enfin que les bulles soient publiquement brûlées par le bourreau.

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 1, fol. 210.

(2) Mss. de Reims, lettre du duc de Mayenne au commandeur de Diou, 22 mai.

(3) La duchesse de Guise, toujours agissante, recherchant la faveur de la cour de Rome, sollicitant pour l'un de ses fils des avantages et des bénéfices ecclésiastiques, avait fait mettre « ses meubles, son argenterie « et tout ce qui estoit par delà (à Reims) en sa puissance, » à la disposition du vice-légat. (Mss. Gaignieres, vol. 356, fol. 163.)

Tandis que la cour de Paris casse et annule cet acte, Henri IV s'empresse de le confirmer (4 juillet) par un édit, modéré dans ses termes et renouvelant les déclarations antérieures, favorables au maintien de la religion catholique. Une telle attitude, un tel langage ont semblé d'abord propres à rallier de nombreux seigneurs au roi ; mais, en même temps, ce surcroit de perturbation facilite le développement d'un tiers-parti, disposé à soutenir Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, dont du Perron à l'intérieur et Balbany au dehors excitent et servent les prétentions. Dans un voyage en Italie, ce dernier agent a laissé pénétrer l'objet de ses menées à Desportes, qui s'est empressé d'en instruire le duc de Mayenne et de les contrecarrer à Rome. Les réformés se trouvent sans doute moralement affaiblis par l'effet d'une semblable scission ; mais les armes royales obtiennent en Picardie, en Berri, en Poitou, des avantages partiels, et les divisions intestines de la Ligue minent l'autorité de son chef.

Les mouvements de Henri IV, en Normandie, eussent suffi pour attirer l'attention du lieutenant général sur la capitale de cette province quand même un autre événement n'y aurait pas tout à coup nécessité sa présence (juillet). Le vicomte de Tavannes, gouverneur de Rouen, allait être expulsé par les habitants, si Villars d'Oyse de Brancas, commandant au Havre, ne fût accouru à temps pour arrêter le désordre. L'accord ne régnait pas néanmoins entre ces deux chefs ; le sort de la ville se trouvait compromis ; et le lieutenant général, malheureux dans une récente entreprise contre Compiègne, dut venir lui-même promptement d'Amiens, avec huit cents chevaux, afin de rétablir le calme, en substituant Villars à Tavannes. Accueilli par les témoignages de la satisfaction populaire, attentif à tout surveiller, à tout ména-

ger, Mayenne cherchait de nouveau à attirer le duc de Mercœur. Il eût désiré particulièrement que son voyage à Rouen lui procurât une visite de ce parent, avec lequel du moins, à force d'expressions amicales, il parvenait à établir des rapports plus intimes, ainsi qu'une sorte de concert sur la question des états généraux. Il le priait d'ailleurs de « se trouver « au bel effet espéré de la venue des armées d'Espagne et « d'Ytallie et, en attendant, de protéger Poitiers en sa né-« cessité et mesme d'y envoyer le comte de Chaligny[1]. »

Les démarches réitérées du lieutenant général vis-à-vis du duc de Parme restaient pourtant stériles. Farnèse, absorbé dans les difficultés de sa lutte contre les Hollandais, se disait dépourvu d'ordres de Philippe II, qui lui prescrivissent une nouvelle expédition en France. En vain exposait-on que « quatre rivières faisoient les quatre princi-« pales entrées en icelluy royaume et desquelles pouvoit « dépendre l'issue de cette guerre, les deux moindres quant « à présent estant le Rosne et la Garonne, mais les deux « aultres, assçavoir la rivière de Seine qui tient en son embou-« chure le Hâvre-de-Grâce et Rouan et la rivière de Loire « qui tient Nantes, estant de telle importance que perdant « le duc de Vendosme[2] ce qu'il avoit sur icelles il ne pouvoit « empescher sa totalle ruine.... que la nécessité vouloit que « les provinces derrière le duc de Vendosme lui feussent cou-« pées, ostées et reconquises..... pourquoy Sa Majesté estoit « suppliée d'envoyer une nouvelle armée à tout le moings de « trois mille Espagnolz, avec six pièces d'artillerie, et moyen « de lever deux mille hommes de pied François et cinq cents « chevaux, pour faire la guerre sur la rive de Loire et res-

(1) Papiers de Simancas, B 69, pièce 179; B 72, pièce 101.
(2) Henri IV.

« tablir lesdites provinces d'Anjou, le Maine, Tourrainne, « Beauce et partie de Normandie, comme il se pouvoit à la « vérité facilement faire[1]..... »

D'ailleurs, afin de se concilier les favorables dispositions de Philippe II, Mayenne ajoutait aux arguments stratégiques l'emploi de tous les moyens propres à flatter l'orgueil et à séduire l'esprit de ce monarque[2].

Après avoir cependant renfermé dans Mantes les munitions reçues de l'Angleterre, et prévenu, « avec une grande ca- « valcade, » par un combat heureux et assez sanglant, la tentative de Tavannes contre Pont-de-l'Arche, Henri IV, passant près de Paris, renforçant la garnison de Saint-Denis, se rendant maître de Conflans-sur-Oise et de quatre ou cinq autres forts environnants, était allé retrouver à Creil son armée, qu'il voulait mener en Champagne, dans l'intention d'agir désormais plus à proximité de ses auxiliaires alle-

(1) Papiers de Simancas, B 69, piece 144.

(2) « Sire, » lui écrivait-il de Rouen le 12 juillet, « au dernier voyaige « que j'ay faict en ceste ville, madame la mareschale de Joyeuse et plu- « sieurs autres dévotes personnes habitans en icelle, pour le zelle qu'ilz « ont à l'avancement de l'honneur de Dieu et de son sainct service, m'ont « prié d'estre intercesseur envers Vostre Majesté à ce qu'il luy plaise « permettre que le révérend père général des carmes de l'ordre des des- « chausséz de la primitive reigle envoye de ces royaulmes d'Espaigne « en cestuy-cy de France six ou huict religieuses de ladicte reigle pour « la fondation d'un monastère dudict ordre qu'ilz désirent faire en ceste « ville, poulséz d'une louable et saincte intention, espérans que si leur « piété et intégrité de vye sert d'exemple d'édiffication et de réfformation « au peuple de ce siècle corrompu, que leurs continuelles et dévotieuses « prières ne seront moins propices pour appaiser l'ire de Dieu et obtenir « sa grâce au repos de la France de toutes parts affligée... Et par ce, « Sire, que ce zèlle de dévotion est tres recommandable... je supplye « très humblement Vostre Majesté de l'avoir agréable ordonnant son bon « plaisir audit révérend père général... » (Papiers de Simancas, B 68, pièce 5.)

mands. Il avait reçu de bonnes nouvelles de ceux-ci par Schomberg et espérait leur arrivée pour le commencement d'août. Mais, subordonnant sa marche au désir de s'assurer un avantage en Picardie et profitant de la faiblesse des défenseurs de Noyon, il entamait, chemin faisant (25 juillet), le siége de cette ville, importante pour ses communications.

Informé des mouvements du roi, le duc de Mayenne quitte aussitôt Rouen, qu'il vient de pacifier, se dirige sur Beauvais et prescrit au duc d'Aumale, à Rosne et à Tavannes de marcher avec le plus de troupes qu'ils pourront au secours de Noyon. Rejoint lui-même par une partie des garnisons de Paris et de Dreux, il se flatte de surprendre Mantes, place d'armes des royalistes en Normandie. Il compte y pénétrer à la faveur des menées du cardinal de Vendôme, qui s'y trouve et qui, dans l'intérêt de sa propre ambition, doit mieux aimer se réunir à lui que de demeurer en quelque sorte entre les mains de Henri IV. Arrivé à cinquante pas des murs, vers une heure après minuit, avec cinq cents bons chevaux et six cents hommes d'infanterie, Mayenne fait immédiatement mettre pied à terre à ses cavaliers; mais presqu'en même temps il acquiert la certitude que son entreprise est inexécutable et il se voit forcé de faire retraite, sans parvenir à se dérober à la vigilance des sentinelles qui donnent l'alarme et lui attirent quelques coups de canon. Du moins veut-il utiliser cette pointe aventureuse en poussant à cinq lieues plus au sud, jusqu'à Houdan, où il espère tailler en pièces huit cents Suisses du régiment de Soleure, mal payés, mécontents, attendant du roi quelque argent pour retourner chez eux. Illusion nouvelle et bientôt perdue: le lieutenant général ne réussit qu'à enlever une quantité considérable de bétail, qu'il ramène dans Paris. Obligé de repartir, prenant de vive force l'Ile-Adam, appelant tous les

corps disponibles de Picardie et des garnisons sur la Marne, marchant avec prudence, choisissant les chemins les plus longs, traversant La Fère le jour même où Henri IV vient d'y échouer, ayant soin de laisser toujours quelque ruisseau ou quelque marais entre ce prince et lui, puis s'établissant en arrière de la Somme, il arrive enfin à Ham pour y opérer la concentration de ses forces, dans le dessein apparent ou de dégager Noyon ou de livrer combat au roi, en rase campagne. « En ceste intention il fit ses pasques le jeudy jour « de la Nostre-Dame et despuis rendit une déclaration publi- « que que tous ceux qui fuyroient en ceste battaille seroient « honteusement dégradéz des armes[1]. »

« Henri IV paraissait également désirer une action sérieuse, « sans que les estrangers s'en meslassent, espérant, » mandait-il au maréchal de Montmorency, « que l'advantage de- « meureroit du côté de la raison. »

Guidé par ses sentiments naturels et aussi, sans doute, par les difficultés qui l'assaillaient lui-même, Mayenne cependant se prêtait toujours à des pourparlers avec le monarque, dans un but de pacification générale[2]. L'inspiration de ces démarches conciliantes et secrètes venait surtout de Villeroy et de Jeannin. Le sens droit, profond et incorruptible du dernier, ne s'était pas mépris sur le plan que suivaient opiniâtrément les Espagnols au sujet des affaires de la France. Blessé et éclairé par la révélation implicite que lui avait faite Philippe II en disant couramment « ma bonne ville de Paris, ma « bonne ville de Rouen[3], » Jeannin rapportait de Madrid des

(1) *Discours du siége et de la prinse de la ville de Noyon, etc.*, imprimé en 1591.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. IV, liv. 1er.

(3) Un tel langage se trouve, en quelque sorte, autorisé alors que les

dispositions prêtes à se formuler dans un mémoire, adressé au duc de Mayenne probablement, sur la mauvaise situation de la Ligue et sur l'urgence et les effets probables de la paix :

« ...... Noz intelligences s'afoiblissent, noz moiens dimi« nuent, nos divisions sont néez et se forment, » y était-il dit, « et grande partie des nostres se lassent de la guerre ; de con« traire noz adversaires se renforcent lesquelz, tout ainsy que « le meurtre du feu Roy a joinctz et liéz ensemble et avec leur « prétendu, aussi l'abolition et oubliance d'icelluy et de tout « le passé par le moien et en conséquence d'une paix les nous « ramènera et renvera infailliblement, pour ne leur estre les « héréticques moins odieux et l'hérésie qu'aux nostres mes« mes. Mais il est besoing d'estre ferme en cela de parvenir à « une paix généralle s'il est possible, car noz chefs demeurans « et subsistans, noz intelligences et associations non seulle« ment s'entretiendront, mais se renouvelleront et renforce« ront d'avantage tant dedans que dehors le royaume. Les « villes, au moins les principalles, et les gens de guerre se « maintiendront à la dévotion de l'union. Les fautes par vous « faictes se répareront, et l'ordre par ce moien sera si bien « entre nous estably et redressé que lorsque nous aurons à « recommencer il nous sera facile de mettre la force et l'ad« vantage de nostre costé. Alors l'on cognoistra que ce que « nous avons faict a esté seulement pour ung peu reculer afin « de mieulx saulter et pour autrement enfourner que nous « n'avons cy devant faict les affaires de l'union, qu'il fault

provinces d'Anjou et du Maine, entre autres, déclarent de leur côté, par l'organe de Pierre de la Gonnière, leur député, et de Bois-Dauphin, leur gouverneur, « ne recognoistre pour le jourdhuy qu'il n'y a Roy en France « autre seigneur que le Roy d'Espagne sous la protection duquel s'est « conservé jusqu'a présent ce qui reste de pais catholique. » (Papiers de Simancas, B 71, pièce 28.)

« confesser à présent estre ung peu affoiblies pour les occa-
« sions dont nous avons souvent parlé. Il nous fault estre
« d'accord et bien vivre ensemble pour rechercher les moiens
« de ceste paix généralle qui nous donnera à la fin gain de
« cause et dont nous retirerons ceste utilité très certaine que,
« à l'occasion d'icelle, guerre contre l'hérésie ensuivra aus-
« sitôt et sans remuer. Vous avez sceu de ceulx de nos adver-
« saires qui nous ont desja donné parole et asseurance d'estre
« des nostres, aveñant une paix, au cas que ledict prétendu ne
« se fera promptement catholicque, et de faire avec nous la
« guerre pour la manutention de la paix et de nostre foy et
« religion contre les hérétiques. Comme aussi il est certain
« que par le moien d'une telle paix ledict prétendu sera plus
« aisé prendre en toutes sortes et que soubz l'ombre d'icelle
« on pourra venir à bout de luy plus tost qu'autrement, et
« vous souvienne de ce que nous avons si souvent discouru
« qu'il n'est bien propre qu'à la guerre et qu'il ne se peult
« maintenir que par les armes, lesquelles posées, tout peu que
« ce soit, comme il luy est très malaisé, à cause de la nécessité,
« de les continuer longuement, il ne fauldra pas de s'adonner
« aux délices, à l'amour, aux plaisirs des femmes et à la
« chasse avec beaucoup de nonchalance de sa personne et de
« ses affaires auxquelles ce n'est pas son naturel d'entendre
« et de vacquer. On croit bien que par la paix il nous vouldra
« obliger à poser les armes, luy estant armé, ce que nous
« pourrons faire en apparence, et néanmoings avec tel ordre,
« règlement et intelligence entre nous que tousjours et en peu
« de temps nous aurons moien de nous rassembler de toutes
« partz et nous rendre plus fortz qu'à présent. En aucune
« chose, il nous fault donner garde de nous laisser persua-
« der à nous engaiger à quelque guerre estrangère hors le
« royaume, que de nous bien establir au dedans. Puis donc

« que c'est une maxime infaillible entre tous les plus advisez « et mieulx entendus aux affaires que ladite paix avec le Roy « prétendu est sa ruine et de l'hérésie et la réunion des catho- « licques, gardez-vous bien doresnavant de vous y opposer, « comme vous avez accoustumé, et quietez ou changez l'advis « que vous avez eu jusques icy, mais ayons tous, partout et « tousjours, nostre desseing à abbatre ceste hydre d'hérésie, « car cela nostre establissement doibt procédder et affermir, « malgré ledict prétendu et ses semblables[1]. »

Aucun résultat pourtant ne fertilisait des velléités pacifiques toujours subordonnées à la condition de l'immédiate et préalable conversion du roi, grave démarche discutée alors dans des pamphlets intitulés *Discours*. L'un, par exemple, « sur l'estat de la France[2], » imputait avec partialité aux actes, aux desseins des Guises, ainsi qu'à l'hypocrisie de la Ligue, la cause unique et permanente des troubles et proposait que du moins une suspension d'armes laissât au monarque le temps de recevoir l'instruction religieuse nécessaire avant qu'il pût se décider à sortir de l'hérésie. Une autre publication, également favorable à Henri IV, posait cette question d'état : « Que « le Roy ne se fait-il catholique? Son royaume seroit incon- « tinent en paix; tous ses subjets lui obéiroient et le re- « congnoistroient sans difficulté. »

L'armée réunie alors par Mayenne et forte d'environ dix mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux avait la supériorité numérique sur celle du roi qui ne comptait que sept mille fantassins, treize cents cuirasses et quatre cents reîtres[3]; mais l'intention d'attaquer semblait très peu

(1) Mss. V. C. de Colbert, vol. 31, fol 246. « Lettre surprise et deschiffrée (1592) que l'on croit estre du président Jeannin. »
(2) *Imprimé avec permission du Roy*, 1591.
(3) *Chronologie novenaire*, par Cayet.

arrêtée dans l'esprit du lieutenant général. On le soupçonnait de vouloir se borner à préserver Noyon; et ses efforts à cet égard n'obtenaient pas de succès. Les tentatives préparées à Ham, par le duc d'Aumale, pour faire pénétrer du secours dans la place échouaient en dernier lieu le 7 août, après un combat acharné dont les tristes suites eurent pour spectateur Mayenne, arrivé ce même jour. La canonnade lui annonça, le lendemain, la prise de l'abbaye située dans un faubourg. Poursuivant son siége avec calme et prudence, Henri IV faisait d'ailleurs surveiller par le maréchal de Biron, à la tête de cinq cents chevaux, les mouvements du prince lorrain; et l'inaction de celui-ci, sa « crainte d'hazar« der un combat qui eust eu trop de péril, » expliquée par la méfiance que, dit-on[1], lui inspirait la cavalerie espagnole auxiliaire, ne se démentit pas lorsque le roi, ayant dicté la capitulation de Noyon, alla, par forme de défi, se présenter devant les murs de Ham, d'où il fut salué par quelques insignifiants coups de canon seulement.

Méditant de nouvelles et plus sérieuses expéditions, Henri IV séjourna trois semaines dans la place conquise, pendant que Mayenne, affligé de cet échec et jaloux de s'en justifier, estimait nécessaire de venir avec son cousin d'Aumale passer quelques moments à Paris où les attendaient et les accueillirent, de la part des *Seize* et des *politiques* même, les témoignages d'un mécontentement satirique que le lieutenant général se flattait d'étouffer sous des soins heureux pour l'approvisionnement de la capitale.

L'effet du dernier avantage obtenu par les armes du roi se développait cependant, grâce à l'arrivée (commencement de

(1) *Discours du siége et de la prinse de Noyon.*

septembre) de quatre mille Anglais et de cinq cents chevaux, sous le comte d'Essex, qu'envoyait Élisabeth et qu'accompagnait une élite de soixante gentilshommes. La coopération de ce corps était toutefois restreinte dans des limites fixes et devait particulièrement s'exercer en Normandie. Essex avait ordre d'y occuper des villes, de garantir les côtes et de neutraliser l'action redoutable des Espagnols. L'ombrageuse reine d'Angleterre avait aussi, il est vrai, jugé à propos de rappeler déjà (16 mars) à son envoyé, sir Henri Unton, « les remon« trances à lui faites pour avoir sollicité avec trop de zèle dans « les affaires du roi de France ; » et pourtant elle venait de se décider (24 juillet) à l'accréditer de nouveau, comme ambassadeur, près de Henri IV, en le chargeant (22 août) de représenter à ce prince « les raisons qui la portaient à ne point ap« prouver ses actions et à le prier de ménager mieux ses trou« pes que par le passé et de ne point les exposer à de trop « grands hasards. » Enfin Elisabeth allait (27 septembre) « re« procher à Unton et à Thomas Leighton, capitaine de l'île de « Guernesey, leur façon de procéder quant aux troupes qu'elle « avait envoyées en France sous la conduite du comte d'Es« sex[1]. » En dépit des formes méfiantes avec lesquelles était accordé ce secours essentiellement temporaire, Henri IV ne devait pas moins en tirer un appui moral considérable, alors qu'il s'apprêtait à se porter lui-même, par la frontière du nord-est, au-devant de ses renforts alllemands et à la rencontre de ses ennemis lorrains et pontificaux, tandis qu'en sens inverse des motifs tout à fait semblables appelaient le duc de Mayenne à Verdun.

Les deux adversaires étaient ainsi amenés par les circon-

(1) Mss. Brequigny, v. 99. Bibliothèque cottonienne à Londres, Caligula, E VIII.

stances à prendre, en quelque sorte, rendez-vous pour s'entraver et se combattre, quand la nouvelle d'un événement inattendu, aventureusement accompli, répandit du côté du roi des inquiétudes, passagères à la vérité, puisqu'on eut bientôt reconnu dans leur cause la source de sérieux embarras accessoires pour Mayenne. Le duc de Guise venait de s'évader [1] et allait offrir à la fraction la plus ardente de la Ligue déjà si divisée un chef, inexpérimenté sans doute, mais bien-aimé, exalté par l'enthousiasme des Parisiens et tout dévoué aux vues de l'Espagne. Comme indices du rôle qui semblait réservé à ce jeune prince et du surcroît de dissensions que devait produire sa délivrance, les ligueurs, en l'apprenant (le 18), s'abandonnèrent à la joie la plus excessive, dans la capitale. « Les grosses cloches en sonnèrent, et le *Te Deum* en fut chanté « solennellement dans Nostre-Dame où les princesses assistè« rent avec concours et affluence de peuple innumérable, n'es« tant fils de bonne mère qui n'y courust et ne s'en resjouist « à cause de la mémoire du père qu'on idolâtroit encore à « Paris tous les jours. Les Néapolitains et Hespagnols dres« sèrent au soir, en signe de resjouissance de ceste bonne nou« velle, une forme de combat et bataille sur le quay des Au« gustins, après laquelle, se retirans tous en bonne couche et « ordre, donnèrent la saluade à l'hostel de Nemoux où Ma« dame estoit malade au lit, mais resjouie par dessus tous « les autres de ces bonnes nouvelles. Quelques Néapolitains « en en devisant dirent ce jour qu'ils espéroient de voir bien« tost la fille du roy catholique reine de France, voulant dire « que ce jeune prince espouseroit l'infante d'Hespagne et se-

(1) « Le 15e de ce mois d'aoust 1591, jour de l'Assomption Nostre « Dame, est advenu en ceste ville de Tours le plus admirable trait d'his« toire que l'on ayt jamais leu ny veu. Monsieur de Guise s'est sauvé. » (*Estienne Pasquier*, liv. XIV, lettre 12.)

« roit roy de France. Les Seize disoient que n'aiant peu avoir « le père pour roy ils auroient le fils[1]. »

Effectivement, un parti plus remuant que nombreux s'efforçait depuis longtemps déjà de mettre un terme à la captivité de Charles de Lorraine et même de son cousin le duc d'Elbeuf. La duchesse de Guise en était l'aiguillon naturel et actif. Dès la fin de l'année 1590, elle avait fait « supplier Sa « Majesté catholique de impartir en ceste occasion l'effet de « son amour et de sa protection à l'endroit du particulier de « Monsieur de Guyse et de l'estat général de toute la France. « Et pour cest effaict qu'il luy pleust (outre ce qu'il luy plairoist en mander aux princes catholiques uniz) donner moyen « à Monsieur de la Chastre, gouverneur des provinces de « Orléans et Berri, voisines et adjacentes à Touraine, de lever « jusqu'au nombre de cinq cents hommes de cheval et de deux « mille hommes de pied et à Monsieur de Bois-Dauphin pareil « nombre de gens de pied et de cheval, pour tous ensemble se « joindre avec Monsieur de Mercœur, avec tous les Espagnols « (sauf ce qui en demeureroit pour la garde de Blahouet et « aultres places) et se trouver devant la ville de Tours qui « par tel moyen seroit facilement prize et Monsieur de Guyse « rédimé de sa captivité. Ainsi, n'y ayant aucun des princes « catholiques captifs, il seroit facile de procédder à l'élection « et nomination d'un roy catholique, du consentement et vo« lonté de Sa Majesté, estant si nécessaire telle élection que de « l'effaict d'icelle sembloit déppendre le salut de la France, « comme cesfaut sembloit la menacer de sa totalle ruine[2]. »

A ces sollicitations, Philippe II avait répondu (28 février 1591) : « Vous entendrez de frère Mathieu de Aguirre,

(1) L'Estoile.
(2) Papiers de Simancas, B 69, pièce 15.

« qui m'a raconté vos peines et le courage avec lequel vous « les supportez, combien je les sens comme quelqu'un qui « conserve le souvenir des membres défunts de cette maison « et qui vous désire ainsi qu'à votre fils et à toutes les affaires « de votre maison le bien que vous-même pouvez demander « à Notre Seigneur et que je ne manquerai de vous procurer « pour ma part comme vous l'assurent les autres actions et « comme vous le dira frère Mathieu[1]. » Mais en de tels vœux uniquement consistait l'intervention à laquelle le religieux était chargé de dire que Philippe serait toujours disposé « quand il se verroit apparence de faire sortir le prisonnier[2]. »

« ... Pour la tranquillité de la France, » venait de mander plus récemment don Mendo de Ledesma à son souverain, « il « convient beaucoup de rendre la liberté aux ducs de Guise « et d'Elbeuf[3]. » La délivrance de ce dernier était jugée « très « nécessaire à cause de la grande créance que d'Elbeuf avoit « entre la plus grande part de la noblesse et gens de guerre « du royaume, voire mesmes de plusieurs, lesquelz, sans être « héréticques, assistoient le chef de l'hérésie. » Elle dépendait toutefois du paiement d'une somme de cent cinquante mille écus, impossible à « fournir pour un prisonnier dont les « moyens se trouvoient consomméz tant par les frais des « guerres passées que par le saisissement de ses terres par les « ennemis, ne luy en restant qu'une seule de laquelle il peust

(1) Papiers de Simancas, A 57, pièce 160.

(2) *Idem*, pièce 363. Dans un compte sommaire de ce que don Mendo de Ledesma avait dépensé en « objets du service de Sa Majesté catholi- « que, » depuis le 17 mai 1591 jusqu'au 26 janvier 1593, se trouvaient pourtant comprises deux sommes, l'une, médiocre il est vrai, destinée à un agent chargé de s'occuper de l'évasion du duc de Guise, et l'autre pour un courrier dépêché vers le même prince avec une lettre du roi d'Espagne. (Papiers de Simancas, B 76, pièce 80.)

(3) *Idem*, B 69, piece 29.

« jouir, nommée Ancenis. » D'Elbeuf invoquait donc directement de la libéralité, de « la compassion » de Philippe II les moyens de servir de nouveau « une si saincte cause où il « se promettoit, que par l'affection que lui portoit grand « nombre de noblesse, il pourroit apporter quelque bon ayde « et assistance » et pour laquelle le duc de Lorraine le déclarait « si utile et important. » Mais le monarque espagnol, trouvant cette dépense excessive, faisait des difficultés; et le père Benoît, gardien des cordeliers d'Ancenis, envoyé à Madrid de la part des ducs de Mayenne et d'Elbeuf pour négocier l'affaire, n'avait pu rien obtenir encore au commencement d'août[1].

Envisagée, avec raison, par Philippe II, comme plus importante, la délivrance du duc de Guise, grâce à l'activité d'amis fidèles, grâce surtout à l'adresse et à la résolution de ce jeune prince, s'accomplissait cependant. Captif à Tours depuis la mort de son père, Charles de Lorraine n'avait cessé de nourrir dans son cœur et de révéler à ses parents et à ses amis une extrême ardeur de servir la cause catholique et de jouer un rôle dans la Ligue. Le sieur de Fontaines, vieillard presque octogénaire, gouverneur du duc, volontairement enfermé avec lui, s'était efforcé, sans succès, de calmer, de contenir dans les limites de la patience l'élan de cet esprit impétueux et fécond en projets. Soumis à la stricte surveillance de Rouvray, lieutenant des gardes, que secondaient deux exempts, quelques archers et quelques Suisses, Guise avait pourtant été redevable à l'élévation de son rang de la faculté de conserver près de sa personne plusieurs pages et domestiques, libres eux-mêmes de descendre, pendant le jour, dans la ville,

(1) Papiers de Simancas, B 72, pièces 24, 52. B 69, pièces 54, 54 *bis*, 55, 58, 106. B 70, pièce 25, 117. A 57, pièce 248.

d'en sortir, d'y rentrer et par conséquent exécuteurs ou complices dévoués des desseins de leur maître. De même on lui tolérait une familiarité, des caprices de prince dans les espiégleries, les exercices et les jeux auxquels, inspiré par des arrière-pensées plus sérieuses, il se livrait avec des gardiens aussi respectueux que sévères. Il s'amusait ainsi parfois, sous forme de plaisanterie, à fermer brusquement une porte devant eux et à se dérober pour quelques moments à leurs regards, en attendant et en préparant l'occasion de s'y soustraire d'une manière définitive. On croyait d'ailleurs toute tentative d'évasion suffisamment prévenue par les gardes placés sur les divers points du château, par la présence continuelle des deux exempts, de quatre archers, qui observaient le duc sans le perdre de l'œil [1], et par la précaution de le renfermer la nuit sous de grosses portes cadenassées au dedans et au dehors. Sa chambre était alors constamment éclairée par quatre flambeaux; près de lui couchaient, tout armés de leurs épieux et de leurs hallebardes, les exempts sur un lit et les archers sur une paillasse. Ces derniers faisaient tour à tour faction pendant une heure, les yeux fixés sur lui, l'empêchant même de tirer ses rideaux et s'adressant ces mots: « Le voilà, je vous le « consigne, gardez-le. »

Quoique absent, le dépositaire intime des vœux et des espérances du prisonnier était la Châtre, ancien ami du *Balafré*, et que le jeune prince avait pris l'habitude de révérer comme un tuteur, un conseiller, presque comme un second père. Gouverneur du Berri et de l'Orléanais, la Châtre se trouvait dans la position la plus avantageuse pour protéger son pupille. Dès le mois de mars, Guise s'était ouvert à lui du projet de

(1) « Voire mesme allant a la garde-robe. »

s'échapper en profitant de deux observations qui semblaient de de favorable augure. Une fenêtre du château, très élevée il est vrai, laissait la possibilité de descendre par des cordes; et l'usage invariable de fermer, chaque jour, les portes de la ville depuis midi jusqu'à deux heures, en déposant les clefs chez le maire, afin de contrebalancer ainsi le relâchement de surveillance susceptible de s'introduire pendant le temps du repas des habitants et de la garnison, paraissait devoir entraver toute poursuite contre un fugitif. Pressé par le duc de s'associer à ses desseins et de tirer parti de ces circonstances, la Châtre y avait d'abord opposé de prudents avis et des exemples peu encourageants; puis, vaincu par la compassion que lui inspiraient des instances si vives et si répétées, il s'était retranché dans l'idée d'attendre jusqu'au mois d'août, regardé comme toujours très propice à la maison de Guise[1]. Enfin, à la suite d'un mystérieux message rempli (5 août) par Musique, laquais du prince, l'exécution du dessein se trouvait fixée au jour de l'Assomption, fête de Notre-Dame à laquelle le *Balafré* avait eu une dévotion particulière et s'était plusieurs fois recommandé avec succès, remarquait-on, entre autres lors des combats de Vimory et d'Auneau, en donnant pour mot d'ordre à ses troupes : *Vierge Marie* et *saincte Marie*.

De Bourges, la Châtre envoie donc son fils, le baron de Maisonfort, à la tête d'une cinquantaine de cavaliers choisis,

(1) Confiance si générale parmi les partisans des princes lorrains qu'on ne manqua pas de dire après l'évasion de celui-ci :

« Le premier, le dernier et le milieu du mois
« A tué, a sauvé, a remis en franchise
« Le tyran, la cité et le prince de Guyse.
« Ainsi sera ce mois *Auguste* quatre fois. »

(*Discours véritable de la délivrance miraculeuse de Monseigneur le Duc de Guyse, etc*, Paris, 1591.)

se poster convenablement (le mardi 13) à Saint-Avertin, bourg sur le Cher. La présence de cet officier, dans un lieu si rapproché de Tours, ne demeure pas secrète toutefois : l'éveil est donné ; on soupçonne qu'il ne s'agit d'autre chose que de l'enlèvement du duc de Guise ; la vigilance redouble. Rouvray abandonne le soin de la ville à Souvré, et se déclare lui-même (le 14) assuré du château ainsi que de tout ce qu'il renferme. A cette démonstration de présomptueuse confiance le prince répond froidement que la garde de Tours aurait grand tort de se laisser surprendre, puisqu'elle est avertie, et que, quant à lui, il songe aux moyens de supporter l'ennui de sa captivité plutôt que de tenter sa délivrance, attendue de Dieu seul.

Les projets du duc de Guise se trouvent pourtant ébranlés ; le sieur de Fontaines lui représente la difficulté de les mettre à exécution au milieu de tant d'ombrage et de surveillance ; il lui expose le danger qu'il peut faire courir à ses partisans et l'impossibilité de fuir du château si nul de ceux-ci ne parvient auparavant à sortir de la ville, dont les portes sont, sans doute, attentivement gardées ; il le décide enfin à remettre la partie, à renvoyer le laquais qui lui a apporté la nouvelle de l'arrivée de Maisonfort et à faire prier le baron de réserver pour une autre fois sa bonne volonté. Mais, par un de ces instincts que les circonstances éveillent à propos, le serviteur répugne et tarde à s'acquitter de la commission ; il déplore la perte d'une occasion telle que de longtemps on n'en saurait rencontrer d'aussi avantageuse pour concerter les mesures d'évasion et pour réunir paisiblement des troupes suffisantes. Cette salutaire désobéissance donne ainsi le loisir d'apprendre que l'appréhension est calmée dans la ville, que le passage par les portes n'est point extraordinairement interdit ; et le fidèle et intelligent messager court prévenir Maisonfort

qu'il sera rejoint le lendemain, entre midi et une heure, par le duc de Guise, sourd désormais à toutes insinuations contraires. Le 15 au matin, ce prince ne pense plus qu'à placer son audacieuse entreprise sous la protection de la Providence et de la sainte patronne du jour. Il se confesse, il assiste pieusement à la messe, il reçoit la communion[1]; puis, l'âme ainsi pacifiée et affermie, il s'occupe des derniers préparatifs de sa fuite. Vers dix heures, il prescrit, par un signe, à son valet de chambre, de faire sortir de Tours ses chevaux, qu'un palefrenier feint de conduire tout nus à l'abreuvoir. Leur harnachement a été, dès le soir précédent, porté au couvent de Beaumont-lèz-Tours, et on a donné à entendre à l'abbesse que Guise en agit de la sorte dans le dessein d'expédier à Paris des messagers dont il désire dérober le voyage à ses surveillants.

Des deux exempts, qui mangent d'ordinaire avec lui, Penard seul prend place à sa table; l'autre, « Monglart, homme facé« tieux, que ce prince prie de s'en aller, parce qu'il veult « employer toute ceste journée à dévotion non à rire[2], » s'absente et se rend à une invitation qu'il a reçue dans la ville. Le repas fini, tandis que les archers dînent plus longuement que de coutume dans une grande salle voisine, Penard demande avec déférence au duc à quel passe-temps il veut se livrer ce jour-là. Averti par son page que les portes sont fermées et que l'instant est favorable, Guise descend dans la cour; mais, se plaignant de l'ardeur du soleil qui lui fatigue la tête, il propose à son gardien d'essayer « un nouveau « jeu » et de lutter à qui des deux montera le plus vite, à

(1) « Le jour de l'Assomption il fait ses pasques, et avec luy Penard « exempt des gardes qui le devoit accompagner ce jour-là. (*Estienne Pasquier*, liv. XIV, lettre 12.)

(2) *Idem*.

cloche-pied, l'escalier de la tour[1]. Jeune et remarquablement agile, le duc a bientôt obtenu une avance de sept ou huit marches; d'un seul bond, il franchit le reste; il pousse et verrouille lestement la porte derrière lui. Ses gardes, qui le suivent de près, frappent, crient, lui demandent quelle est son intention. Guise réplique qu'il a voulu leur fermer la porte au nez; puis, par un étroit passage, il gagne avec rapidité la terrasse où l'attendent deux de ses serviteurs, munis d'une corde qu'ils ont fixée à la balustrade et qui avait été apportée la veille, dans le linge, par le lavandier ou, « en la panse d'un luth, » par Verdier, musicien, autorisé à jouer habituellement devant le duc et dévoué en secret à sa cause.

Déposant une lettre écrite d'avance pour faire plaisamment ses adieux à Rouvray et pour recommander à la bienveillance de cet officier le vieux Fontaines, deux petits pages et cinq domestiques demeurés captifs, Guise place un bâton entre ses jambes, un bandeau sur ses yeux afin de se garantir du vertige qu'aurait pu lui causer la vue du précipice, et, au moyen de la corde, il se laisse glisser, en heurtant les murs, d'une hauteur de soixante brasses, dix-huit toises ou environ cent pieds, selon les différentes versions. Les deux fidèles serviteurs s'élancent, par la même voie, sur les traces de leur maître, avec plus de périls encore. Au bruit que font les gardes, impatients, inquiets, accourus aux fenêtres de l'étage inférieur, criant : « *Monsieur de Guise se sauve! arrêtez! arrê-* « *tez!* » et tirant sur lui, dit-on[2], « quatre harquebuzades, » le valet de chambre étourdi, effrayé, lâche imprudemment la corde et tombe d'une vingtaine de pieds en éprouvant des

(1) *Voir* l'appendice, a la fin du volume, pièce numéro 1, *Chanson de la miraculeuse délivrance du duc de Guyse.*

(2) *Discours véritable de la délivrance miraculeuse, etc.*

contusions. Le besoin de fuir lui fait néanmoins oublier ses souffrances. La sécheresse de la saison contribue au succès de l'entreprise. Guise, « avec ses chausses rompues et ses « mains escorchées et sans chapeau, » peut passer sous la première arche du pont[1], entièrement évacuée par l'eau. Il court donc sur la grève, le long du faubourg de La Riche, perdant le souvenir des dispositions concertées et de l'ordre donné à ses gens de l'attendre dans un moulin près de Beaumont. Presque aussitôt il trouve sur son chemin un jeune garçon à cheval qui épiait le moment de l'ouverture de la porte Sainte-Anne. Le duc le prend pour un affidé; dans sa précipitation, il le saisit par la jambe, le jette à bas, saute lui-même sur sa monture et, craignant d'être poursuivi, s'éloigne à toute bride. Au bout de peu de temps, il rencontre ses propres serviteurs, change de cheval et, sans laisser son valet de chambre le précéder pour lui indiquer un gué, s'élance périlleusement dans le Cher qu'il traverse, en quelque sorte, à la nage: les eaux, quoique basses, s'élevant encore au-dessus des arçons. Mais plus Guise marche dans le même sens, plus il s'écarte du point où l'attend une escorte.

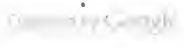
Le baron de Maisonfort cependant qui s'était, avec dix ou douze chevaux, porté lui-même tout près de Tours au-devant du prince, s'inquiète de ne l'avoir pas vu paraître à quatre heures du soir. Il imagine, en revenant sur ses pas, d'aller au château de la Bourdaisière, où se trouve la reine douairière, d'y demander à l'une des filles d'honneur, mademoiselle du Lude, si l'on a quelques nouvelles de ce qui se passe dans la ville et il acquiert ainsi la certitude de l'évasion du duc de Guise. Sur ces entrefaites, les cavaliers dépêchés dans diverses directions avaient enfin rejoint le fugitif qui, aux écharpes

(1) Jeté sur un bras du Cher qui se réunit à la Loire, à Tours.

blanches dont ils sont revêtus, afin d'approcher de Tours avec plus de sécurité, les prend pour des ennemis attachés à sa trace. Eux-mêmes réciproquement lui adressent un menaçant *Qui vive!* Le lent échange des demandes et des réponses peut faire naître un funeste conflit, lorsque le laquais de Maisonfort, envoyé pour servir de guide au duc, arrive, reconnaît les compagnons de son maître et s'écrie : *Vive Guise!* A ces mots, les ligneurs mettent pied à terre, saluent le jeune prince et, sans lui permettre d'attendre le baron pour lequel il appréhende quelque mésaventure, l'entraînent rapidement jusqu'à seize lieues au delà, à Selles en Berri, où il parvient plusieurs heures avant Maisonfort. Durant le trajet, des hommes isolés, de la garnison de Loches, ont été pris : on les amène au duc qui se contente de les interroger, puis de les renvoyer, avec armes et équipement, en leur faisant la simple recommandation de dire à leur chef le nom de celui dont ils reçoivent un traitement si généreux. Guise s'empresse, en outre, d'expédier à Tours un trompette porteur de vingt écus pour acquitter le prix du petit cheval dont il s'est emparé près de la porte Sainte-Anne.

L'avis du succès de l'entreprise a été immédiatement transmis à la Châtre le père qui, après avoir rendu grâces au ciel, part, le bonheur dans l'âme, pour se réunir au prince bien-aimé. Leur rencontre a lieu à Mennetou ; ils se tiennent tous les deux longtemps embrassés en silence, sous la double émotion de la joie et de l'amitié ; puis ils continuent la route ensemble, au milieu des témoignages d'allégresse des populations et des gentilshommes voisins, venant faire offre de leurs services.

Ayant pris gîte ce jour-là à Vierzon et le lendemain à Mehun-sur-Evre, Guise et la Châtre arrivent à Bourges le dimanche 18 août, vers onze heures du matin, et, avant de dîner, ils as-



sistent au *Te Deum* chanté une seconde fois dans la cathédrale. Le recteur et les régents du collége des jésuites apportent aussitôt leurs hommages au duc et font réciter des vers par leurs élèves qui, deux jours après, vont donner une représentation de « l'histoire de la délivrance de trois enfants de « la fournaise, et de la transformation de Nabuchodonosor. » Enfin, les lundi et jendi suivants, deux processions, l'une « gé- « nérale et solennelle, » l'autre « de l'université, » complètent les fêtes destinées à célébrer la « miraculeuse délivrance » d'un prince en apparence plein d'avenir[1], pour lequel, à l'âge de vingt ans moins cinq jours, semble commencer un rôle brillant, difficile néanmoins à rendre fécond.

Les catholiques exaltés manifestent leur satisfaction[2] et leurs espérances[3]; dans toutes les villes et communes dé-

(1) « Remettant devant mes yeux et la sagesse et la magnanimité et « l'heur qui se sont trouvéz en cet acte je ne me puis rien promettre de « petit de luy... » (*Estienne Pasquier*, liv. XIV, lettre 12.)

(2) « Sur l'advis qui a esté mandé au pape par l'archevêque de Lion de « la délivrance du duc de Guise, ils en ont faict autant de réjouissances « comme s'ils eussent conquis un grand royaume, en y ayant chanté « publiquement une messe et un *Te Deum* en l'église Saint-Louis à la- « quelle ont assisté les cardinaux de Sens et de Joyeuse avec le comman- « deur de Diou, ayant faict imprimer l'histoire merveilleuse de sa déli- « vrance comme ils font entendre à Sa Saincteté que ledit duc a aussi esté « servi de toute la noblesse de France. » (Mss. Dupuy, vol. 245, dernier septembre 1591.)

(3) « Ta vive vertu qui s'avance
« Suyt le trac et chemin battu
« De tes majeurs dont l'excellence
« Suyvra la somme de vertu.
« La France a tant plore et ploreroit encore
« Si tu n'estois venu pour luy estre suppost
« Contre tant d'ennemis qui luy livrent l'assault
« En luy voulant oster la vraye religion,
« Quand reprenant l'ardeur de tes premiers ayeulx

vouées à la Ligue on allume des feux de joie; le souverain pontife adresse bientôt au duc de Guise un bref de félicitation; les prédicateurs, déjà en état de scission, lancent des reproches et « des coups de bec » à Mayenne accusé, presque à haute voix, de ne « sçavoir faire la guerre qu'aux bouteilles; » la chaire retentit « d'exhortations au peuple à la réception « des bonnes nouvelles de la délivrance de très généreux « prince Charles de Lorraine[1]; » la presse de la capitale publie des « congratulation et réjouyssance[2]; » mais, en Guise délivré, le parti des *politiques* va voir et redouter un obstacle de plus à la paix, Mayenne va soupçonner un rival ou du moins un sujet d'embarras, Philippe II va reconnaître un instrument docile, principal maillon de la chaîne avec laquelle son artificieuse et persévérante tactique vise à assujettir irrévocablement le royaume de France à sa propre couronne.

Quant à Henri IV, s'il a d'abord ressenti « quelque amer- « tume » en apprenant l'évasion de son prisonnier, il s'est laissé consoler promptement par la pensée que, loin d'apporter à la Ligue un nouveau secours, de lui donner une vigueur nou-

« De qui les chastes noms luisent gravéz aux cieux,
« Vainqueurs des hérétiques et pilleurs de la France,
« Tu en feras ainsi pour la gloire de Dieu.
« Ce valeureux Duc de Guyse
« A d'une façon gentille
« Sauvé sa vie à saulter
« En montant à cloche pié
« Et bravant ses gardes à Tours
« D'aoust les quinziesme jours. »

(*Congratulation et réjouyssance de la France, etc.*, Paris, Jean Le Blanc, 1591.)

(1) *Troyes, chez Jean Moreau.*
(2) *Paris, chez Jean Le Blanc.*

velle, la coopération libre et active du duc de Guise ne pourra manquer d'introduire, assez à propos, au sein du parti un élément additionnel de décomposition. En effet, malgré la joie personnellement témoignée par le pape, « les beaux « esprits » à Rome même exprimaient, sur les suites de l'événement, l'opinion que *quella uscita del signor Duca di Ghisa fuori di prigione era la ruina della lega*[1]. Cette dernière et importante considération devait d'ailleurs prévaloir sans réserve auprès du roi, qui n'avait à se plaindre d'aucune trahison et qui « estimoit que le Duc de Guise s'es- « toit evadé plus par la négligence de ceulx qui en avoient la « charge que par aultre malice ou infidélité[2]. » La justification des gardiens du prisonnier de Tours allait résulter évidemment des rapports de MM. de Rouvray et de Souvré ainsi que de l'inutilité des recherches opérées par ordre du parlement[3].

Au milieu des félicitations reçues de tous côtés, la duchesse de Guise et son fils, séparés de fait pour quelque temps encore, mais unis d'intention et combinant leurs démarches, s'empressent d'écrire et de se recommander à plusieurs des souverains catholiques.

Dès le 20 août, la Châtre informe le roi d'Espagne de la miraculeuse délivrance du duc de Guise, « entreprise sans « autre secours que de Dieu et de la *bonne Dame* (la sainte « Vierge) à qui il s'est voué..... œuvre de Dieu qui l'a faît « naitre pour le vray fléau de l'hérésie[4]. »

Deux jours après, le jeune prince donne lui-même à Philippe II un témoignage significatif de ses sentiments : « Sire,

(1) *Chronologie novenaire.*
(2) *Lettre de Henri IV au maréchal de Montmorency*, 22 aoust 1591.
(3) Mss. Béthune, v. 9133, fol. 71.
(4) Papiers de Simancas, B 69, pièce 181.

« les grands et signalés bienfaictz que la France reçeoit de « Vostre Majesté, » lui mande-t-il, « m'obligent avec tous les « catholiques d'icelle à vous en recognoistre protecteur et le « deffenseur de la religion catholique, et en particulier l'hon- « neur qu'il vous a pleu despartir à feu Monsieur mon père, « l'honorant de vos bonnes grâces, et me continuer après luy, « en désirant ma liberté et commandant à vos ambassadeurs « et agents en promovoir les acheminemens, me font vous « en rendre très humbles grâces, vous offrir ma vye et tout « ce qui est de moy pour vostre service, maintenant que je « suis en lieu pour vous en pouvoir faire, comme je le désire « avec telle dévotion que je n'estimeray pouvoir en ma vie « acquérir plus grand heur que d'exécuter les commande- « ments de Vostre Majesté, toutes et quantes fois qu'elle m'en « estimera digne et qu'il luy plaira m'en honorer[1]. »

La délivrance du duc de Guise une fois obtenue avec tant de bonheur, il s'agissait de l'exploiter habilement, de suivre une judicieuse ligne de conduite, de se garder des écueils que ne pouvoient manquer de susciter les clameurs de l'enthousiasme et les instincts de l'ambition ou de la rancune : il fallait donc demeurer sourd aux premières, sans les décourager, et résister, temporairement du moins, aux autres, pour n'en pas devenir victime.

A Poitiers, où les ligueurs exaltés venaient de faire pendre dix ou douze personnes suspectes de « tramer la perfidie » et avaient récemment « rejuré l'union tous ensemble[2], » la présence du jeune prince était désirée avec ardeur, dans l'espoir qu'elle « dissiperait tous les nuages. » Mais se rendre au sein de cette ville agitée, s'y appuyer sur un noyau de troupes

(1) Papiers de Simancas, B 69, pièce 180.
(2) *Idem*, pièce 168.

que la Châtre travaillait à grossir, c'eût été témérairement élever un étendard d'indépendance. Quelles que fussent en effet les impressions intimes ressenties en cette conjoncture par le duc de Mayenne, il n'avait pas hésité à envoyer la Feuillade vers son neveu pour lui porter des compliments, une somme de dix mille écus, fournie par Zamet, et pour l'inviter à venir le rejoindre au plus tôt.

Des amis sûrs adressaient d'ailleurs à la duchesse de Guise l'exhortation de « s'aider et se servir de la prudence que Dieu « avoit mise en elle pour disposer et conduire les premiers « mouvements de Monseigneur son filz, à cause de la grande « conséquence d'iceux au bien des affaires publiques, de sa « grandeur et de sa maison[1]. » Bassompierre écrivait de Spa (le 26 août) au duc lui-même :...... « Je ne manque non plus « de volonté à vous servir que j'ay faict à feu Monseigneur « vostre père de son vivant...... Depuis ces bonnes nouvelles « j'ay travaillé à vous faire un notable service, mais il est né- « cessaire que comme jeune vous croiez le conseil de voz bons « et fidelz serviteurs et surtout que vous mainteniez avec tout « respect l'amitié qui doibt estre entre vous et Monseigneur « de Mayenne, aultrement vous ruinerez voz affaires[2].... »

Aussi « ce vieil Gaulois de monsieur de la Châtre, » selon les expressions de Bassompierre à la fin de sa lettre, donnait-il « bon conseil » et bonne direction à Guise en le déterminant à témoigner (24 août) au parlement de Paris des sentiments héréditaires de considération, pour ce « sacré sénat, » et l'intention de se conformer avant tout aux ordres du lieutenant général[3]. La Châtre ne montrait pas moins de prudence en

(1) Mss. Gaignières, vol. 356, fol. 231.
(2) *Idem*, vol. 355, fol. 39.
(3) Mss. de Mesmes, $\frac{8931}{24}$, fol. 209.

acheminant le prince, par Sens et Troyes, vers sa famille et vers le point où la jonction des troupes étrangères avec celles de Mayenne devait faire espérer à Guise des occasions de signaler sa jeune valeur et de profiter de sa bonne étoile.

Grâce à ce guide habile et dévoué, au milieu de la préoccupation des affaires sérieuses, à travers un pays tout sillonné d'ennemis « à droite et à gauche, qui pouvoient bien voir s'ils « vouloient mais non oser assaillir » le petit cortége forcé toutefois de conserver « trois jours les armes sur le dos[1], » la route se poursuivait et le temps se passait sous l'influence d'une vive gaieté, en rapport avec l'âge et le caractère du fils du *Balafré*. « Après la réception des ambassadeurs qui ve- « noient l'on les mectoit sur une escarpoiclette et leur faisoit- « on faire vingt tours de salle, et quand ilz avoient demy disné « l'on leur jettoit la table sur le ventre; tout le reste du jour « ne faisoient que faire les folz et à coups de fusées dont l'am- « bassadeur de Monsieur de Mayenne, la Feuillade, remportoit « un coup dans une jambe, celluy de Monsieur de Nemours « l'œil à demy crevé; Monseigneur n'en avoit pas guères « moings et tout le reste des folz qui l'accompagnoient à bon « nombre[2]. »

Chemin faisant, en effet, on recueillait à chaque pas des amis; et la troupe se trouvait déjà, le 24 septembre, à Montargis, forte de plus de quatre cents cuirasses et de quatre cents arquebusiers. Malheureusement les ressources pécuniaires manquaient au jeune prince, trop disposé à la dépense et à la libéralité : « Les moyens des amys s'estoient escoullez « sans estre secouruz d'ailleurs. » Pour que Guise pût paraître « comme il convenoit, dignement et bien accompaigné, » à

(1) Mss. Gaignieres, vol. 356, fol. 223.
(2) *Idem*, fol. 227.

son entrée dans Troyes, dans le chef-lieu du gouvernement héréditaire de sa famille, « Judée où il estoit attendu comme « le Messie[1], » il fallait, au dire de ses partisans, « faire augmenter son train, son ameublement et toutes aultres choses « qui luy estoient nécessaires. » La Châtre adressait donc de pressantes sollicitations à la duchesse qui, embarrassée elle-même à cet égard, allait, en offrant (de Reims, 3 octobre) « le service de son fils esné » à Philippe II, lui recommander « le soulagement des affaires et les nécessitéz de la maison, » et invoquer sa protection pour « ceste pauvre vefve à laquelle « n'estoit demourée aultre consolation, après tant de pertes « et afflictions si signalées oultre la charge insupportable de « plusieurs enfants tous jeunes et ung monde de debtes eues « par leur père pour la défence et manutention de la saincte « religion[2]. »

En se rapprochant du lieutenant général, le duc de Guise n'était point animé des sentiments d'une soumission reconnaissante. Au contraire, il reprochait intérieurement à son oncle de n'avoir pas assez travaillé à sa délivrance; et Catherine de Clèves se montrait vivement blessée aussi de l'indifférence de Mayenne, de sa mère, de sa femme et de sa sœur qui ne l'avaient, disait-elle, assistée en aucune manière. Toutes les sympathies, toute la confiance, tout l'espoir du jeune prince lorrain le portaient vers le roi d'Espagne. « Aussytost que je fus sorty de ma prison, » lui écrivait-il (de Montargis le 25 septembre), « la première chose que j'eus en « la mémoire après avoir rendu grâce à Dieu, ce fut de me « ressouvenir des faveurs et bienfaictz signaléz que les bons « catholiques de ce royaulme ont reçu de Vostre Majesté et,

(1) Mss. Gaignières, vol. 356, fol. 191.
(2) Papiers de Simancas, B 71, pièce 118.

« en particulier, de l'honneur qu'il luy a pleu déppartir tou-
« jours à monsieur de Guise, mon père, et du bien que je sçay
« qu'elle m'a procuré désirant ma liberté, de quoy je luy rends,
« avec toute submission et révérance, action de grace très
« humble, ainsy que j'ai faict par ma première lettre... mais,
« pour mon debvoir et contentement, je fay encore achemi-
« ner jusques à Vostre Majesté ce bon religieux pour luy pré-
« senter ma sincère affection et l'extresme désir que j'ay
« d'estre honoré de ses commandements et qu'il luy plaise
« les me continuer et croire ce bon homme de la charge que
« je luy ai commise, ne pouvant, à mon grand regret, emploier
« pour ceste heure personne de qualité plus à propos, pour
« le danger des chemins[1]... »

Dans les instructions dont, en conséquence, le père Mathieu de Aguirre était muni, « sur toutes choses, faites bien en-
« tendre, » disait le jeune prince, « que comme les desseings
« de feu mon père n'avoient fondement que de Sa Majesté,
« comme je luy ai plusieurs fois ouy dire, ains veux-je que
« mes actions ne dépendent que de la volonté de Sa Majesté.
« Je suis résolu attendre sa délibération avant laquelle je ne
« disposeray de rien qui soit en mon pouvoir ny de moy
« mesmes, n'entreprenant rien sans son exprès commande-
« ment qui me sera rapporté auprès de monsieur de Mayenne,
« mon oncle, vers lequel, » expliquait-il par forme de justification en quelque sorte, « je m'achemine pour trois raisons:
« 1° pour mon debvoir, 2° pour la défense de ma religion,
« 3° à ce que sans reproche je puisse passer et couler le temps
« de la réponse de Sa Majesté catholique... sur ce qu'il luy
« plaira me commander comme à sa créature, dépendante
« de sa seule bonté et clémence. » ;

(1) Papiers de Simancas, B 70, pièce 156.

Le duc se montrait disposé, si Philippe II l'approuvait, à combattre entre la Loire et la Garonne « comme les pro- « vinces d'Aquitaine et les Poitevins requéroient de luy par « leurs députés envoyés vers monsieur de Mayenne... Et « d'aultant, » poursuivait-il, « que vous m'avez faict rapport « que l'advis de Sa Majesté, sur le remède et restauration de « ce déplorable estat de la part des docteurs de la Sorbonne « qui vous en ont donné charge, estoit que les catholiques « eussent à eslire le plustost que faire se pourroit ung roi tel « qu'il pût remettre en estat de paix ce royaume en sa pre- « mière piété et religion, je suis prest à rendre tout le deb- « voir à moy possible à l'ayde desdits catholiques, comme « celuy qui ne aspire rien que le seul repos de ma patrie, « conservation de ma religion et de suivre le commandement « qu'il plaira à Sa Majesté me faire pour n'espargner ma vie « à le faire ensuivre et exécuter[1]. »

Dès que Guise a rejoint son oncle, il s'empresse en conséquence d'adresser des rapports à Philippe II sur la situation du royaume. Il l'informe que « le roy de Navarre, avec cinq mille « reîtres, quinze cens chevaulx françoys et autant d'arque- « busiers à cheval, est maintenant ès environs de Sedan et « s'est justement logé entre Guise et Verdun, pour empêcher « que Monsieur le Prince de Parme et Monsieur du Mayne ne « se puissent joindre aisément, » que Mayenne a rencontré l'armée du pape, et que lui-même « et Monsieur de Lorraine « sont de ceste heure tous ensemble audict Verdun, faisant « nombre de quelque quinze cens hommes de pied et deux « mille chevaux. »

Afin de préserver Paris, il semble au duc de Guise que « le « mieux seroit de transporter la guerre des rivières de Seine

(1) Papiers de Simancas, B 71, pièce 74.

« et de Marne sur celles de Loire et Garonne... Les forces de « Sa Sainteté consistent en deux cens chevaulx françoys, deux « cens espagnolz, mil italiens, et d'infanterie trois mil huit « cens Suisses et douze cens Italiens. Troys mil Espagnolz qui « aloient, » dit-il, « trouver le Duc de Parme, sont là retenuz ; « outre y a trois mil lansquenets. En la Franche-Comté y a « aussi trois mil Italiens qui s'approchent... Le sieur de « Guionvel est joint aussi avec quatre cens bons chevaux ; « l'on attend que l'arrivée de Guise avec le sieur de La Châtre « pourra grossir l'armée de huit cens chevaux et de quatre « cens hommes de pied. Le Duc de Lorraine doit donner « Monsieur de Vaudémont, son filz, avec cinq cens bons che- « vaulx, et sous ceste conduite l'on ira à petites journées au « devant de Monsieur le Duc de Parme qui ameine une puis- « sante armée et espère l'on au vray que les forces jointes « ensemble seront composées de quarante cinq enseignes de « lansquenets de trois cens hommes chacune, Wallons, huit « mille, Italiens, six mille, Espagnolz, six mille, les deux « vieux régiments de lansquenets, qui font deux mille hommes, « et six mille Reitres. L'armée Françoise près du Duc de « Mayenne est de six mille hommes de pied et deux mille cinq « cens chevaulx, ce qui joint à tout le reste fait en nombre : « quarante six mille quatre cens hommes de pied, et douze « mille cinq cens chevaulx, dont il faudra probablement par « nécessité faire deux corps d'armée [1]. »

En échange de tant de soumission, de tant de zèle, Philippe II avait donc bien sujet d'écrire (29 septembre) au duc de Guise : « ... Vous pouvez juger le contentement que j'ai reçu de ce « succès que vous aviez demandé à Dieu avec l'obligation de « vous tourner pour sa cause comme on l'attend de vous et

(1) Papiers de Simancas, B 71, pièce 76.

« comme vous y êtes tenu comme fils de vostre père... de ma-
« nière que l'espérance qu'on a eu et qu'on a de vous soit très « asseurée[1] ; » et ce n'était pas en pure perte que, lui promettant « l'assistance qu'il mériteroit, » le roi catholique exhortait (14 novembre) le jeune prince lorrain à « montrer la ferme « volonté de suivre les traces de son père et de ses ayeux pour « la défense de la religion[2]. »

(1) Papiers de Simancas, A 57, pièce 260.
(2) *Idem*, pièce 262.

CHAPITRE II.

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE GUISE;

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE.

1591 — 1592.

Après la perte de Noyon, après l'évasion de son neveu qui le rejoignait avec une docilité si calculée et qu'il allait accueillir avec une méfiance déguisée sous des démonstrations de plaisir et d'attachement, le duc de Mayenne, redescendant jusqu'à la Ferté-Milon, puis manœuvrant par Braisnes, Reims, Bar-le-Duc, Sorcy, Saint-Mihiel, s'était porté à Verdun, pour s'y réunir (commencement de septembre) à la fois au duc de Lorraine[1] et aux troupes italiennes et espagnoles que lui amenait le duc de Monte-Marciano. Henri IV, dont il espérait contrecarrer les desseins, parti lui-même cependant de Chauny (15 septembre), atteignait Sedan où (le 24) le vicomte de Turenne lui apportait l'heureuse assurance de l'arrivée prochaine (le 29) de ses renforts étrangers, au nombre de seize mille combattants, reitres, lansquenets et Suisses, avec quatre fortes pièces de canon et plusieurs autres petites, sous les ordres du prince d'Anhalt.

On s'attendait, du côté du lieutenant général, à ce que le

(1) « Ils meslerent leurs plaintes ensemble, leurs résolutions inclinè« rent plus à la patience qu'à l'espérance, ils ne firent que se donner « parole que l'un ne traiteroit sans l'autre. » (Mss. Béthune, vol. 8953, fol. 13.)

monarque voulût promptement tenter une épreuve agressive; on se tenait préparé, sans projet toutefois d'entrer encore en lutte; et la Châtre mandait judicieusement à la duchesse de Guise : « Les affaires des ennemys et de Monsieur du Mayne « sont de telle façon disposées que nos résollutions sont infi- « niment incertaines... Je m'assure, » ajoutait-il avec un confiant orgueil, « que la troupe *guisarde* » (forte de huit cents chevaux au moins et de presque autant de fantassins) « ne sera « point plustost arryvée que les reîtres ne ressantent à leur « préiudice que le filz a hérité du père en la possession de les « gourmander[1]. »

Dès le lendemain (30 septembre) effectivement, le roi fit contre Verdun, avec quatre mille chevaux d'élite, un mouvement qui n'aboutit qu'à l'échange de quelques coups de pistolet, les catholiques s'étant retirés dans les murs de la ville. A la suite de cet inutile défi, Henri IV, revenu (2 octobre) à Attigny, assista (le 6) et contribua, en pointant lui-même une pièce, à la prise du château d'Omont par le duc de Nevers son propriétaire; puis, rentré dans Sedan (le 11) pour consacrer quelques jours à la célébration des noces du vicomte de Turenne avec mademoiselle de Bouillon, le monarque se remit en marche (le 21) afin de rentrer en Picardie, de s'y établir de manière à dominer avec plus de puissance dans cette province, dans celles qui l'avoisinent et d'empêcher une nouvelle jonction, prévue et redoutée, entre le duc de Parme et Mayenne. Il distribue (le 30) ses troupes en quatre corps; il fixe temporairement son quartier général à Noyon, tandis que le duc de Nevers demeurera à Vervins pour opérer ensuite en Champagne, que le duc de Montpensier devra se porter sur la Normandie et que le baron de Biron, avec le gros de l'armée, s'a-

(1) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 221.

vancera, entre l'Oise et la Somme, vers les Pays-Bas, objets de tant d'ombrage. L'indiscipline des lansquenets, au surplus, va bientôt forcer ce dernier à changer de direction, en s'éloignant de la frontière.

A Verdun, le duc de Mayenne venait donc encore une fois d'éluder l'occasion de livrer bataille avec des forces considérables dont, sans doute, le défaut d'homogénéité lui inspirait un excès de prudence et de réserve. D'ailleurs, les troupes venues d'Italie avaient besoin de repos; leur subordination était très imparfaite; il existait de la mésintelligence entre leurs chefs; et la grave maladie du pape fournissait un nouveau motif d'incertitude et d'attente. Mayenne, d'une autre part, en dépit des conseils qu'on lui adressait, ne se sentait pas la force, encore moins l'abnégation nécessaire pour traiter et faire la paix avec Henri IV. Il ménageait toujours le roi d'Espagne, exprimant (20 septembre) au ministre d'État don Juan de Idiaques « le merveilleux contentement apporté « aux gens de bien du royaume par la certitude de la sainte « intention que Sa Majesté continuoit à la défense de la reli- « gion, tesmoignage de sa bonté dont les catholiques estoient « tellement obligéz qu'ilz ne recognoissoient après Dieu que « Sa Majesté pour celluy par le moyen duquel ilz espéroient « un jour veoir ce pauvre royaume en repos et eulx affranchis « de la tyrannie de l'hérétique [1]. »

Trois jours après, il demandait à Philippe II lui-même « que « les moyens ne défaillissent point pour l'entretènement des « forces. Je sçay bien, » lui disait-il, « que Vostre Majesté y a « pourveu, mais on en diffère l'exécution par un mesnage « qui ne peult estre que très dommageable et apporter plus « de despense au lieu de la diminuer. Ayant communiqué avec

(1) Papiers de Simancas. B 70, pièce 104.

« Monsieur le Duc de Parme, je lui en escrirai plus particu-
« lièrement..... Noz ennemis ont un mois de temps devant
« nous qui peult apporter du mal duquel nous nous garanti-
« rons au mieulx qu'il sera possible, et après essayerons de
« prendre l'advantage[1]. »

Farnèse cependant paraissait ne devoir pas entrer dans le royaume « plustost que le dixiesme du mois prochain; et plût « à Dieu qu'il le peust faire encor dans ledit temps avec toutes « les forces qu'il s'estimoit d'amener[2]..... Depuis le retour « du président Jeannin, » mandait encore Mayenne au roi d'Espagne, « il n'a aucunement esté pourveu à nostre né- « cessité; je n'ai un seul denier il y a tantôt quatre mois, qui « a réduit les affaires en très mauvais estat. Sy ai-je bien « apris qu'il a pleu à Vostre Majesté pourveoir au payement « pour six mois de l'armée qu'elle m'a ordonné à commencer « du mois de juing..... Je la supplie donc très humblement « prendre de bonne part si je me plains de ce que sa volonté « n'est suivie et si je suis contrainct de luy remonstrer que « ceste nécessité où on nous laisse ne peut plus continuer que « ce ne soit la ruine des affaires. Car encores qu'ès provinces « voisines de moi il y ait plus de deux mil chevaux prests qui « me peuvent joindre en huit ou dix jours je ne les ose man- « der, de crainte qu'ilz ne se perdent à mesure qu'ils arrive- « ront, par faute de payement, ayant desjà eu beaucoup de « peine d'en conserver cinq cens que j'ay avec moy, pour ce « mesme deffault, et quant aux gens de pied j'entretiens les « régiments dans les places que l'ennemy pourroit assiéger, « affin d'en éviter la perte jusqu'à ce que Monsieur le Duc de « Parme soit entré avec les forces de Vostre Majesté, mais

(1) Papiers de Simancas, B 70, pièce 108.
(2) *Idem*, pièce 103.

« c'est avec grande difficulté, d'aultant plus que les villes ont « assez affaire à payer leurs garnisons ordinaires, leur estant « ceste surcharge insupportable et telle qu'elle leur deust « faire perdre l'affection envers le parti, si d'ailleurs, par em- « prunt de mes amis, ou plutôt en achevant de ruiner tous « ceulx qui sont près de moy, il n'y eust esté pourveu non pas « en tout (n'ayant pas esté en mon pouvoir de le faire) mais « en partie[1]. »

Le lieutenant général ne pouvait au surplus se méprendre quant à la nature des dispositions de Philippe II, très peu franchement secourables et toujours intéressées, égoïstes, même dans les détails. Plusieurs fois, par exemple, il s'était trouvé forcé de réclamer de ce monarque la restitution de navires appartenant à des négociants, soit de Saint-Malo, soit de Lyon ou d'autres places, que les officiers de la marine espagnole, trop dociles aux instructions de leur gouvernement, avaient capturés sous prétexte d'irrégularité de papiers[2]. Tout, en effet, hors la domination absolue de la France, hors la grande affaire de l'élection d'un roi, s'effaçait aux yeux de Philippe II dont les agents, dans leurs rapports, représentaient l'infante comme réunissant le plus de chances et présageaient déjà son succès, puisque, selon eux, la maison de Lorraine avait la conscience de ne pouvoir réussir dans le dessein de soustraire le trône aux Bourbons[3].

Ainsi déçu, privé de ressources pour faire la guerre, le duc de Mayenne n'éprouvait pas de moindres contrariétés dans l'exercice de son gouvernement irrégulier. Celles-ci devaient surgir, sous une forme plus violente que nouvelle, aussitôt

(1) Papiers de Simancas, B 70, pièce 112.
(2) *Idem*, pièce 170.
(3) *Idem*, B 73, pièces 64, 65, etc.

que le lieutenant général aurait ramené (fin d'octobre) une partie considérable de ses troupes en Picardie, s'établissant lui-même à Laon, dans une attitude de surveillance dont la situation stratégique et intérieure de la capitale était un des principaux objets.

Depuis la mutilation indispensable du primitif conseil de l'Union, la divergence entre les *Seize* et Mayenne avait constamment suivi une progression dangereuse. Ces factieux ne cessaient de miner l'autorité positive et morale du parlement, que le lieutenant général, avec une sage sollicitude, s'efforçait au contraire de maintenir et de favoriser. Le caractère irrésolu des mouvements militaires de ce prince, l'inefficacité de ses armes fournissait à de fougueux adversaires, sans équité comme sans frein, un fécond sujet d'attaques contre sa personne et son pouvoir. L'évasion du duc de Guise développait une confiance hostile et stimulait l'esprit d'insurrection, auquel semblait s'offrir un chef jeune, ardent, déterminé, facile à entraîner dans des projets violents. Les *Seize* savaient Guise partisan forcé de l'Espagne; et, malgré sa circonspection, le fils du *Balafré*, pour se créer avec avantage une position toute personnelle, ne négligeait pas l'emploi de cette grâce, de cette courtoisie, de cet empressement affable et flatteur propres à lui conserver une popularité héréditaire.

Acquis dès longtemps à Philippe II, les *zélés*, « comme ils « se jetoient volontiers entre ses bras, » lui adressaient l'offre formelle de « tenir le sceptre de cette couronne, de régner sur « eux, » et l'invitaient à « se choisir un gendre lequel avec « toutes les meilleures affections, toute la dévotion et obéis- « sance qu'y peut apporter un bon et fidèle peuple ils rece- « vroient roy et lui obéïroient, car, » disaient-ils, « ce que « jadis nous avons reçu de cette grande et très chrétienne « princesse Blanche de Castille, mère de nostre très chrétien

« et religieux roy saint Loys, nous le recevrons, voire au « double, de cette grande et vertueuse princesse, fille de « Vostre catholique Majesté[1]. »

Le voyage du duc de Mayenne à Verdun, son éloignement pendant deux mois avait laissé plus libre carrière à l'audace des *Seize*. Ceux-ci gardaient rancune au parlement, en particulier, des tentatives faites à son instigation, l'année précédente, par Villeroy et Gondi, pour opérer un accommodement avec Henri IV. Ils voyaient en cette compagnie une barrière contre leurs desseins subversifs; il leur fallait, sous un prétexte quelconque, briser ce corps de *politiques*. Des conseils secrets, nocturnes ont été tenus entre dix des principaux séditieux; on y a résolu la mort des magistrats les plus suspects de modération; et, le 15 novembre au matin, Brisson, président, Larcher, conseiller en la grand'chambre, Tardif, conseiller au Châtelet, sont brusquement arrêtés, conduits au Petit-Châtelet, jugés, pour la forme, par Cromé, conseiller au grand conseil, puis pendus à onze heures aux poutres de leur prison. Le lendemain, on transporte leurs restes sur la place de Grève et on les attache au gibet. Des écriteaux qualifient les victimes de *traîtres*, de *politiques*, d'*ennemis de Dieu;* et la passion de parti va s'efforcer de les flétrir de ses épigrammes[2].

De telles violences ont aussitôt donné lieu d'en appréhender d'autres encore. La ville entière est en mouvement; les

(1) Mss. Béthune, v. 9131, fol. 1.

(2) « C'estoit un grand clerc que Brisson
« Disoit l'on;
« Mais un petit clerc de l'escole*
« L'a fait *victus* à l'espagnolle
« Et lui a monstré sa leçon. »
(*L'Estoile*.)

* Cromé.

adhérents des *Seize* se montrent en armes sur tous les points; Bussy-Leclerc prononce une harangue en faveur du rétablissement de la liberté, il lacère plusieurs édits d'impôts; une révolution complète peut sembler imminente. Comptant sur l'assentiment des chefs des troupes espagnoles et napolitaines, les perturbateurs ont pensé, par l'audace du crime, s'arroger une puissance absolue, terrible et entraîner, intimider du moins la population. Mais la contenance de celle-ci, affligée et inquiète, les surprend, les frappe à leur tour, les porte à réfléchir. Ils pressentent le courroux du lieutenant général, le châtiment qu'il va leur infliger; ils réclament l'intercession de la duchesse de Nemours auprès de son fils pour obtenir grâce, auprès du parlement pour le décider à ne pas interrompre le cours de la justice; puis, cédant de nouveau à leurs tendances naturelles, ils usent de menaces envers cette princesse et envers la duchesse de Montpensier; ils songent à les arrêter toutes les deux, à les garder en qualité d'otages; ils parlent de « desfaire quand bon sembleroit, comme on l'avoit fait, » Mayenne, que plusieurs d'entre eux projettent de mettre à mort s'il s'approche de Paris. L'agitation, les conciliabules des *Seize* continuent sans relâche.

Le lieutenant général, récemment arrivé à Laon où la duchesse de Guise est venue le joindre, a reçu de prompts rapports sur l'état de la capitale ainsi que la pressante invitation d'accourir, afin de réprimer un surcroît de sédition et de sauver les restes d'une autorité si factieuse elle-même. Laissant donc son armée sous les ordres du duc de Guise, dont il appréhende d'exposer la jeune ardeur au contact de celle des *Seize*, Mayenne, sans se préoccuper des suggestions des agents espagnols, monte résolûment à cheval, toute autre affaire cessante, et part en grande hâte (le 25 no-

vembre), emmenant les comtes de Vaudémont, de Chaligny, Brissac, Bassompierre, Villeroy, sept cents cavaliers d'élite, français et lorrains, et deux régiments d'infanterie tirés de Soissons. En route, sa troupe se grossit de deux autres régiments de cavalerie, venus de Meaux sous le commandement de Vitry; et, le 28, il se présente à la porte Saint-Antoine. Le prince lorrain se sent fort, non-seulement du nombre de ses soldats, mais du concours du gouverneur de Paris et des magistrats municipaux, sortis à sa rencontre. Sur son passage, le fougueux curé de Saint-Benoît, Boucher, accompagné de quelques *zélés*, s'attache, dans un discours humble et étudié, à lui démontrer que « tout ce qui a esté fait par eux est pour son « service et asseurance de la cause commune d'eux tous; » et il invoque par conséquent la clémence paternelle du chef de l'État. Le duc l'écoute avec une courtoisie, avec une patience suspectes, et répond qu'il vient pour tout apprécier, tout accommoder, qu'il va s'établir au « logis de la reine[1]. »

Dissimulant, en effet, pendant deux jours, Mayenne prête l'oreille aux explications, aux excuses, et « donne de bonnes « paroles » aux envoyés de Philippe II. Il fait sonder en même temps les esprits; puis, assuré de son terrain, il prend hardiment le parti d'agir avec vigueur. Par de formidables dispositions militaires il contraint (1er décembre) Bussy-Leclerc à lui rendre la Bastille. Il reconstitue (le 2) le parlement, en y faisant élire devant lui quatre présidents. De sa propre autorité, il condamne à mort neuf des plus coupables; cinq parviennent à prendre la fuite, mais les quatre autres, Ameline, Louhart, Aimonnot et Henroux, arrêtés de grand

(1) Depuis hôtel de Soissons, « près les Filles repenties et qu'on appeloit « l'hostel des princesses pour ce que les noms de Roy et de Reyne étoient « odieux. » (*L'Estoile*.)

matin (le 4), sont, sans autre forme de procès, pendus dans une salle basse du Louvre. Postés d'avance sur les principales places, des piquets de cent chevaux et des détachements d'infanterie préviennent toute émeute, tout mouvement d'opposition à cette rigoureuse mesure, provoquée par deux crimes dont une trop dangereuse connivence avec l'Espagne n'est, sans doute, pas le moindre aux yeux du prince lorrain.

Le lendemain Mayenne fait prêter individuellement aux capitaines et colonels de la ville le serment de lui obéir à lui-même ou, en son absence, au gouverneur Belin, son lieutenant, et de défendre le parlement et les magistrats. Il convoque (le 9) une assemblée de la Sorbonne dont il sent la nécessité de tempérer l'animadversion; enfin (le 10), limitant le cours d'une justice impitoyable et expéditive, usant de miséricorde et de prudence à la fois, il proclame, par lettres patentes, et peut-être d'après les insinuations de don Diègue d'Ibarra, ambassadeur de Philippe II, *l'abolition* de ce qui s'est passé à Paris les 15, 16 et 17 novembre[1], mais avec défense de tenir dorénavant aucune réunion privée[2].

Le conseil des *Seize* était définitivement cassé : la sécurité semblait plus solidement garantie désormais. Le duc de Mayenne pouvait donc quitter la capitale (le 13) pour retourner à son armée, là où l'appelaient d'autres soins non moins

(1) Cependant, à la requête de la veuve du président Brisson, divers arrêts du parlement, en date des 15 février, 27 août, 3 septembre 1594 et 11 mars 1595, intervinrent « à l'encontre des meurdriers, assassinateurs « et complices dudit meurdre. »

(2) Cet acte d'amnistie contenait toutefois une exception formelle à l'égard de Cromé, de l'avocat Cochery et d'Arnould Choulier qui avait servi de greffier dans le procès arbitraire et simulé du président Brisson. Tous les trois furent condamnés au supplice de la roue et exécutés en effigie au mois de mars 1595.

importants. Il emmenait d'ailleurs le turbulent commandant de la Bastille, Bussy-Leclerc, et le président des *zélés*, destinés tous les deux à aller mourir loin du théâtre de leurs menées. Pourtant, si par son énergie presque inattendue il venait de vaincre la révolte armée, de mutiler et de désorganiser la redoutable faction des *Seize*, le lieutenant général laissait derrière lui un foyer d'insurrection nouvelle, que son autorité ne pouvait éteindre. Celle-ci demeurait effectivement sans force ou sans résolution devant l'audace exaspérée des prédicateurs criant à la ruine de la religion, qualifiant de *lieu consacré* la salle du Louvre où les criminels avaient été punis, nommant *boucherie* l'expiation et *saints martyrs* les impures victimes. Leur organe le plus véhément, Boucher, devait être considéré durant quelque temps comme le véritable *roi de la Ligue*; Philippe II, dans l'intérêt de sa propre fille, allait traiter, pour ainsi dire d'égal à égal, avec lui. Selon l'exemple de ce curé fanatique, la chaire s'apprêtait à retentir de virulentes attaques contre les personnes, sans exception dorénavant en faveur du lieutenant général ni de la duchesse de Montpensier même, jusqu'à ce que de tant d'excès résultât naturellement le discrédit.

Trois partis caractérisés restaient toujours en présence dans la capitale pour s'y disputer l'ascendant : le parti du duc de Mayenne, celui des *Seize* soutenu par l'Espagne et celui des *politiques*, tout disposé à fortifier la cause du roi et à reconnaître la légitimité de ses droits. Tandis que les dissensions de la Ligue flattaient ainsi les espérances de Henri IV, ce monarque venait d'entreprendre une expédition considérable, imposée à ses armes par la reine d'Angleterre, comme condition et en échange des secours multipliés[1] qu'il recevait

1) Six cents chevaux et quinze cents fantassins anglais, sous Walsin-

d'elle. Élisabeth était avide de tenir entre ses mains une des principales places de la Normandie; et, pour répondre à ses exigences, pour exécuter un projet formé depuis plusieurs mois, le siége de Rouen fut entamé. Les troupes royales, en occupant déjà Louviers, Caen, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, qui leur servaient de magasins, et en s'emparant alors de Caudebec et de Gournay, malgré les efforts du duc d'Aumale, avaient facilité le rigoureux investissement de la ville menacée par trente-cinq mille hommes auxquels Henri IV, établi (le 24 novembre) à Darnetal, communiquait une ferme impulsion. Le roi ajournait d'ailleurs, jusqu'après le succès de ce siége, toute délibération sur l'opportunité d'obtempérer aux demandes émanées de l'assemblée du clergé catholique de son parti, tenue à Chartres (15-18 novembre), et d'envoyer à Rome des députés ecclésiastiques pour traiter au sujet des censures, de la grande affaire de sa conversion, en un mot du rétablissement de la paix qu'il désirait si vivement.

En face de cette attaque formidable on n'était pas, à Rouen, demeuré dans l'imprévoyance et dans l'inaction. Pénétrant les desseins de son adversaire, Mayenne avait (par lettres du 30 septembre) encouragé les habitants à tout préparer pour une énergique défense, en attendant l'arrivée des secours qu'il allait recueillir et leur amener. Son fils, gouverneur titulaire de la province, s'était rendu (le 4 octobre) dans cette ville que la valeur et le talent de Villars, commandant réel, devaient garantir, avec le concours de la majorité de la population et de troupes plus résolues que nombreuses. Le jeune duc d'Aiguillon signala immédiatement sa présence en s'efforçant, dans une assemblée du clergé, du parlement et du

gham, débarqués à Boulogne, le 31 octobre, venaient encore d'être amenés par le duc de Longueville, à Caen, le 10 novembre.

corps municipal, de propager l'ardeur de la résistance et de démontrer la gloire et l'importance du triomphe. Ses paroles obtinrent un favorable accueil. Tous les gens suspects d'adhérence au parti du roi durent être dénoncés et expulsés; et, dès lors, furent assurées les dispositions devant lesquelles allait échouer (2 décembre) la sommation adressée, de Vernon, par Henri IV. Afin d'affermir même encore davantage les esprits, une procession solennelle se termina par le serment général de mourir plutôt que de reconnaître pour roi un hérétique.

Les précautions prises par Villars, les fréquentes et vigoureuses sorties de sa garnison, neutralisant l'effet des premières mesures tentées par Biron, des premières batteries placées d'après les ordres de Henri IV, le mois de décembre entier s'écoulait sans aucun fait significatif, sans aucun progrès de la part des assiégeants. Quelque juste confiance que le duc de Mayenne plaçât dans le courage et les ressources des défenseurs de Rouen, il craignait pourtant de les laisser s'épuiser et sentait de plus en plus, au moment où il quittait Paris (15 décembre), le pressant besoin de se joindre, de se concerter avec le duc de Parme.

De nouvelles et impérieuses circonstances réclamaient d'ailleurs le retour immédiat de Farnèse en France avec des renforts. Grégoire XIV était mort le 15 octobre; le cardinal Fachinetto, son éphémère successeur, avait été élu le 29; et ce nouveau pontife, en revêtant la Sega de la pourpre, en le choisissant pour légat dans le royaume, paraissait devoir continuer de se livrer à une politique toute espagnole. Seulement Innocent IX mettait pour condition expresse au paiement ultérieur des troupes du duc de Monte-Marciano la rentrée en France du duc de Parme, avant la fin de l'année, et il promettait en ce cas à la Ligue une subvention nouvelle de cin-

quante mille écus[1]. Le point important pour Mayenne était donc de décider Farnèse à faire marcher au plus vite le secours tant promis par lui, tant redouté par les royalistes.

Après avoir consacré quelques instants aux mesures nécessaires pour régler les mouvements de son armée : « Messieurs, » écrit le lieutenant général au parlement (du camp de la Fère, le 18 décembre), « j'ay séjourné le moings que j'ay peu par « les chemins depuis que je suis parti d'aveeq vous pour le dé- « sir que j'avois de me rendre auprès de M. le duc de Parme et « advancer de tout mon pouvoir le siége de Rouen. Je pars « présentement pour aller trouver Son Altesse à Origny où elle « se doibt trouver ce soir, très résolue, à ce qu'elle m'a man- « dé, de dégager les assiégéz et d'en venir à une bataille si l'on « ne peut faire autrement. Il y a de bonnes et grandes forces « en ceste armée à laquelle étant joinctes celles que j'attendz « de Bourgogne et de Champagne, que je haste tous les jours, je « me promets, soubz la confiance que j'ay que Dieu nous as- « sistera, que nous aurons la raison de nos ennemis. Je vous « supplie, Messieurs, de toute mon affection, de travailler à « maintenir tant que vous pourrez toutes choses en paix et « repoz en vostre ville. Attendant que nous puissions après « ce premier effect oster ce qui l'incommode, n'y aiant rien « en ce monde à quoy je m'emploie de meilleure volonté et à « vous tesmoigner en général et particulier combien je vous « honore[2]... »

Farnèse effectivement s'avance enfin par Landrecies (21 décembre), amenant avec lui son fils, six mille fantassins, quinze cents lances et douze cents reîtres[3]. A Guise, il trouve le fils

(1) *Chronologie novenaire.*
(2) Registre du parlement durant la Ligue.
(3) Mss. de Baluze, v. 9675, E.

du *Balafré* et Catherine de Clèves, très irrités contre le lieutenant général qui « ne les a pas servis à leur gré en n'abandon-
« nant pas à son neveu le premier personnage auquel il pré-
« tend avoir droit. » Le duc de Parme « les apaise en les assu-
« rant des dispositions les plus favorables de la part de l'Es-
« pagne. Il auroit, » écrit-il lui-même, « bien mieux contenté
« la Duchesse s'il avoit eu à lui donner de l'argent dont elle
« disoit avoir grand besoin [1]. »

Mayenne les rejoint le soir même; et les deux généraux, dans leur premier entretien [2], conviennent de pousser la guerre avec vigueur, en marchant sans délai au secours de Rouen. A peine cependant sont-ils arrivés à La Fère, après une journée de marche, que le désaccord éclate sous toutes les formes. Farnèse élève des difficultés de préséance vis-à-vis du duc de Monte-Marciano, qui revendique les priviléges de son rang comme étant « en charge expresse du pape et du collége des « cardinaux, » mais dont le corps d'armée est considérablement affaibli. Tandis que Henri IV s'attend, sans doute, à une bataille prochaine, les Espagnols, abusant des nécessités de la circonstance et avides d'exploiter la jalousie régnante entre les ducs de Mayenne et de Guise, paralysent tous mouvements militaires et déclarent hautement leurs prétentions. Comme clause préalable, ils exigent qu'on leur livre une place de sûreté en Picardie, La Fère spécialement, afin d'y déposer leurs bagages, leur grosse artillerie et leurs malades; comme

(1) Lettre du duc de Parme à Philippe II, 15 janvier 1592.

(2) Dès lequel le prince lorrain se montre toutefois peu content « des « sommes qui luy ont esté fournies, de la distribution qui en a esté faicte « et pas davantage de don Diego d'Ibarra, » protecteur des *Seize*, tandis que le duc de Parme, de son côté, juge Mayenne « un peu différent de ce « qu'il l'avoit trouvé par le passé. » (Lettre du duc de Parme à Philippe II, 15 janvier 1592.)

conditions politiques, ils réclament la prompte réunion des états généraux pour qu'il y soit procédé à l'élection d'un souverain catholique, c'est-à-dire, selon eux (ils ne s'en cachent plus maintenant), pour que la couronne de France soit placée sur la tête de l'infante Isabelle en reconnaissance des services rendus par Philippe II à la religion, au royaume et à la maison de Lorraine[1].

Le patriotisme du duc de Mayenne se révolte contre l'audacieux exposé des vœux des Espagnols. Les derniers événements de Paris, en accroissant déjà son ombrage et son mécontentement à l'égard de ces funestes auxiliaires, avaient d'ailleurs contribué à lui inspirer la pensée d'envoyer Villeroy à Pontoise, « pour de là esbaucher la communication « des traités avec le roy et savoir quelle asseurance on pour« roit prendre de la maison de Bourbon[2]. »

Quoique Villeroy mandât « qu'il espéroit une bonne issue « de sa besoigne[3], » il fallait, en attendant, ménager des

(1) « Lorsqu'il fut question de l'élection d'un Roi de France les Espa« gnols désiroient 1° l'infante seule, 2° l'infante avec l'archiduc Ernest, « 3° l'infante avec un prince françois choisi par le Roi d'Espagne. Le duc « de Nemours avoit eu ce cas des prétentions. Enfin les Espagnols, pres« sés de désigner d'avance quel prince, nomment le duc de Guise, et « Mayenne répond que cela est bien d'abord, mais qu'il faut que le Roi « d'Espagne envoye immédiatement quarante mille hommes d'armée « pour l'establir en ceste dignité et qu'alors on proposeroit l'élection. Ils « avoient d'abord fait entendre à Mayenne que pour estre nommé lui « mesme il falloit se défaire de sa femme et se rendre *capable* du mariage « de l'infante. Malgré la promesse du légat que cela se pourroit, Mayenne « n'y voulut jamais entendre, non plus qu'aux gros appointemens proposés « par l'Espagne s'il vouloit assurer l'élection de Guise et le mariage de « celui-ci avec l'infante. » (Mss. Dupuy, v. 661, Ligue, sur l'élection du Roy.)

(2) Lettre du comte de Vaudémont au duc de Lorraine, Mss. de Baluze, v. 9675, E.

(3) *Idem.*

alliés qu'on n'eût pu heurter de front que sous peine de se priver de leur concours, dans les opérations militaires indispensables pour donner du poids aux essais de négociation vis-à-vis de Henri IV. Mayenne s'efforce de neutraliser par des mesures restrictives la remise de La Fère qu'il lui est impossible de refuser absolument aux Espagnols, car le commandant présente peu de garanties de fidélité. En effet, les agents de Philippe II ne négligeaient aucun moyen de pratiquer les gouverneurs et les officiers influents. Ils venaient, dès leur entrée sur le territoire français, de donner « quatre « mille écus d'extraordinaire » au duc de Guise lui-même « (dépense forcée sur des fonds d'ailleurs si courts), » pour l'assujettir davantage et « pour calmer, » disaient-ils, « une « tête si nécessaire, si désespérée, qu'il étoit à la veille de « prendre le parti de se retirer dans quelque ville de Champagne ou de se mettre comme volontaire à la suite de l'ar« mée, avec un équipage de six ou huit chevaux seulement[1]. » On avait ainsi toujours à redouter le succès des tentatives de subornation; et pourtant les secours étrangers étaient très nécessaires, dans un moment où, « les villes de ce party à la « vérité ne pouvant plus subsister, et ne tendant tous qu'à la « paix pour ne pouvoir plus supporter les longueurs de la « guerre qui ne servoient qu'à les brusler petit à petit[2], » les princes de la maison ducale de Lorraine même se conseillaient entre eux (fin de décembre) « d'avoir deux cordes à leur « arc et d'establir de bonne heure leurs affaires[3]. »

Les circonstances exigent donc de la part du duc de Mayenne l'application de toute son expérience, de toute sa dextérité politique. Persévérant, contenu, attentif à ne pas rompre, en

(1) Lettre du duc de Parme à Philippe II, 15 janvier 1592.

(2) Lettre du comte de Vaudémont au duc de Lorraine.

(3) *Idem.*

même temps qu'à ne pas se compromettre, il s'attache à entretenir le mouvement de la guerre, à la faveur duquel il désire et espère influencer plus encore que vaincre le roi. Il admet avec les Espagnols la nécessité de réunir les états généraux ; mais, jaloux de l'autorité que cette assemblée lui enlèvera infailliblement, il ne vise, au fond, qu'à différer. Il énumère, il met en relief les difficultés en raison desquelles la convocation doit être ajournée, et il insiste d'abord sur l'obligation de s'entendre avec tous les membres de sa famille, avec les principaux personnages de la Ligue, touchant cette grande question, dont enfin il propose de confier l'examen à des plénipotentiaires spéciaux.

Aux conférences ouvertes à cet effet pendant la marche de l'armée, l'ambassadeur don Diègue d'Ibarra et le président Richardot représenteront l'Espagne, Jeannin va être chargé de soutenir les intérêts de la France ainsi que l'opinion du duc de Mayenne ; et la Châtre leur sera bientôt adjoint, pour servir la cause du duc de Guise. Ce dernier prince, d'ailleurs, envoie à Madrid, dans le même but, François Péricart, évêque d'Avranches, porteur de lettres par lesquelles, « comme fils « de son père, » il recommande ses affaires à Philippe II ; et, de concert avec Catherine de Clèves, il s'adresse directement aussi à l'infante, en sollicitant son intercession, en lui offrant les assurances d'un entier dévouement à son service[1].

Exerçant toutes les ressources de son habileté, Jeannin, sans opposer une résistance ouverte et dangereuse aux prétentions, dès longtemps couvées, de Philippe II en faveur de sa fille, suscite continuellement des obstacles sérieux et surtout dilatoires. Il établit que l'abolition de la loi salique ne peut être prononcée que du consentement unanime des princes

(1) Papiers de Simancas, B 62, pieces 283, 289.

de Lorraine et autres, des seigneurs, des gouverneurs de villes et par le seul organe des états généraux, si embarrassants à réunir avec promptitude. Il fait pressentir que, l'infante une fois choisie pour reine grâce à des suffrages chèrement achetés, de fortes sommes d'argent seront encore nécessaires pour soutenir son parti ; et, sans rien promettre, sans rien repousser, employant les insinuations, laissant concevoir des espérances, il obtient que les négociateurs espagnols s'engagent à faire entretenir par Philippe II, aussitôt l'élection de sa fille proclamée, vingt mille hommes de pied et cinq mille chevaux pendant deux ans, ainsi qu'à procurer annuellement douze cent mille écus d'or à Mayenne pour l'usage qui lui paraîtra le plus convenable.

Les agents du roi catholique enlacés, dominés par les solides raisonnements de Jeannin, y reconnaissaient bien des traces de mauvaise volonté ; aussi leur correspondance, conforme à celle du duc de Parme, était-elle remplie de plaintes sur la tiédeur du duc de Mayenne et sur sa répugnance à convoquer les états. Ils travaillaient d'ailleurs à le discréditer, à le supplanter en tous lieux, à Paris particulièrement, et spéculaient sur la rivalité flagrante entre le lieutenant général et son neveu. Ces dépêches étaient parfois interceptées et remises à Henri IV qui, en y pénétrant les secrets du désaccord de ses ennemis, prenait soin de faire parvenir à Mayenne des copies ou des extraits peu propres à dissiper sa méfiance à l'égard de l'Espagne. Le cabinet de Madrid s'inquiétait surtout de l'impossibilité d'éclaircir si ce prince lorrain désirait le trône pour lui-même ou voulait seulement en exclure Guise ; de là, l'opinion, amèrement exprimée par les agents de Philippe II, « qu'il était difficile de sortir d'affaire à cet égard avec « le lieutenant général et probable qu'il ferait la paix par dé« faut de contentement[1]. ».

(1) Papiers de Simancas, B 71 en entier.

L'armée de la Ligue s'avançait cependant, à pas très lents, par la rive gauche de la Somme, au nombre de vingt-quatre mille hommes de pied et de six mille chevaux. Elle formait une sorte de carré long, entouré de tous côtes par des files de chariots que longeait l'infanterie. La cavalerie se tenait aux ailes. On n'avait ménagé que trois ouvertures pour pouvoir aller au combat : l'une sur le front, couverte par quinze cents chevaux d'élite, les deux autres, aux angles postérieurs, bouchées également par de gros escadrons prêts à exécuter les premières charges. L'avant-garde était placée sous les ordres du duc de Guise, que secondaient Vitry et la Châtre ; les ducs de Parme, de Mayenne, de Monte-Marciano et le comte de Vaudémont conduisaient le corps de bataille ; l'arrière-garde avait pour chefs le duc d'Aumale et le comte de Chaligny. Bassompierre et la Mothe commandaient les Suisses avec l'artillerie de campagne ; Rosne remplissait les fonctions de major-général ; enfin Georges Basti précédait toute la colonne, en battant l'estrade à la tête d'une forte troupe de carabiniers et de chevau-légers, pour éclairer et assurer la route[1].

Par lettres patentes, datées du camp de Rosières le 19 janvier 1592, Mayenne, n'ayant « loisir de courir aux provinces « de delà la Loire pour s'y ensevelir ainsy qu'il l'a tousjours « désiré dans les ruynes de l'hérésie..... commet, ordonne et « députe son nepveu Monsieur le Duc de Guyse, lieutenant « général pour commander à toutes les forces tant de cheval « que de pied, de quelque langue et nation qu'ils soient, qui « seront envoyées ou qui se trouveront ès provinces et gou- « vernements d'Anjou, Touraine, le Mayne, Berry et Orléans « et en la grande Guyenne, consistant ès sénéchaulsées de

(1) Histoires Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 9 ; par Fornier, partie IV, liv. II, etc.

« Poicton, Xaintonge, Angoulmoys, Périgord, Limosin, Rouer-« gue, etc., y compris le Bayonnois et la Chalosse, et telles « forces exploicter contre les hérétiques, leurs faulteurs et « adhérans....., »

Cette commission illusoire [1] avait sans doute pour objet de flatter l'ardeur indépendante du jeune duc de Guise qui, s'adressant au ministre espagnol don Juan d'Idiaques, disait : « Je vous suplieray d'achever l'œuvre que vous avez sy bien « commencé et m'ayder à jetter les fondemens de ma fortune, « puis que vous en voulez estre l'auteur et l'architecte, vous « asseurant qu'il ne s'en peult trouver de plus belle matière « que celle qui s'offre en cette occasion, ny ung plus beau « champ d'honneur et de gloire pour moy..... Mais considérez « je vous prie qu'elle est chauve, qu'il est nécessaire de la « prendre lorsqu'elle s'offre [2]....... »

Guise acceptait ainsi sérieusement la destination que semblait lui assigner son oncle; et un mémoire développé exposait en conséquence, de sa part, « les principales « raisons qui devoient inciter le Roy catholique à aprouver « l'entreprise qu'il désiroit faire, pour la réduction des Duchéz « d'Orléans et de Berry, d'Anjou, de Tourayne et du Mayne, « les provinces de Poictou, Xaintonge, etc..... » en se séparant « de corps et non de cœur, de volonté et d'esprit d'avec « le Duc du Mayne son oncle, d'autant qu'ilz ne seroient ja-« mais en sy bonne amitié et intelligence ensemble lorsqu'ilz « seroient si près l'un de l'autre comme quand ilz en seroient « esloignéz, à cause des nouveaux subjectz de jalousie et d'en-« vie qui se pourroient présenter de jour en jour et des ra-

(1) Le 3 mars suivant, Mayenne allait nommer le duc de Guise gouverneur et lieutenant général de Champagne et Brie, titres conférés auparavant, en survivance, au prince de Joinville, second fils du *Balafré*.

(2) Papiers de Simancas, B 81, pièce 137.

« portz de leurs ministres et de quelques flatteurs et artificieux « qui alloient souffler à l'oreille de l'un et puis de l'autre ; de « sorte qu'il estoit impossible qu'ilz se peussent longtemps « maintenyr bons amis ainsy comme ilz estoient. Et puis il y « avoit ung grand nombre de seigneurs et de gentilshommes « en France qui avoient de l'affection particulière audit Duc « de Guyse, à cause de feu son père, qui n'en avoient pas audit « sieur du Mayne, lesquelz ne viendroient jamais trouver le « Duc de Guyse tant qu'ilz seroient ensemble, sçachant bien « que ledit sieur du Mayne les regarderoit de mauvais « œil[1]..... »

Ce dernier prince, après une halte de deux ou trois jours à Amiens, où les Espagnols le soupçonnaient, non sans quelque raison, d'être venu moins pour mettre ordre aux affaires de la cité que pour rendre la liberté aux princesses de Longueville, si la population ne s'y fût opposée, établissait (le 25 janvier) son quartier général à Davenescourt, près de Montdidier. De là il écrivait au parlement : « Je reçois beaucoup « de contentement du bon ordre qui est à Paris, et que les « habitans commencent à se bien remettre ensemble et ou-« blier les partialitéz et divisions qui ne pouvoient produire « autre effect que leur propre ruyne. En quoy je recognois « combien voz prudences et auctoritéz y aportent d'utillité et « d'obligation que je vous ay du soing qu'il vous plaist de « prandre de la seuretté publicq de laquelle dépend le repos « des particuliers. Ce que continuant, je me prometz, avec « l'ayde de Dieu, que, dans peu de temps, nous reverrons la « ville reflorir et reprendre sa première façe, qui est l'un de « mes plus grands desirs. Vous suppliant bien humblement « de croire que j'y banderay tout mon pouvoir, n'aiant rien

(1) Papiers de Simancas, B 81, pièce 145.

« plus cher au monde que le salut et la conservation de tant de « gens de bien, lesquelz si franchement se sont exposéz au péril « pour la déffense de nostre saincte religion. Je m'achemyne « avec Monsieur le Duc de Parme pour le secours de Rouen, « et, Dieu nous aiant faict la grâce de délivrer les assiégéz, ce « que nous sommes résoluz de faire à quelque prix et hazard « que ce soit, je penseray puis après aux moiens de l'eslar- « gissement de Paris et de l'ouverture de ses commoditéz. Ce « qu'attendant je vous supplie de vouloir tousjours veiller à la « conduicte du bien-général dont je me repose pour la meil- « leure part sur vos saiges conseilz[1]..... »

La lenteur de la marche de l'armée était, entre autres causes, déterminée par les mouvements de Henri IV; et Mayenne mandait (de Sourdon, près Ailly, le 30 janvier) à la même compagnie :..... « Les ennemis et nous sommes fort proches « et en tel estat qu'il est mal aisé de nous desdire de la bat- « taille, laquelle encores qu'elle porte très grande consécance, « comme vous sçaurez trop mieulx juger, si est-ce que Mon- « sieur le Duc de Parme et moy y sommes entièrement portéz « et résoluz, et n'attendons que l'occasion de venir aux mains « avec les ennemis[2]..... »

Le roi ne faisait cependant point de progrès contre Rouen où don Diègue de Roccanova, envoyé du duc de Parme, avait annoncé l'entrée en France des Espagnols et inspiré un redoublement d'énergie aux défenseurs. Toutes intelligences avec le dehors étaient d'ailleurs attentivement surveillées et punies d'une manière rigoureuse. Évitant la chance de se trouver pressé entre les sorties des assiégés et les attaques de l'armée de la Ligue, Henri IV venait de rappeler de Saint-

(1) Registre du parlement durant la Ligue.
(2) *Idem.*

Valery le duc de Nevers, de confier au maréchal de Biron la suite des opérations contre la ville et de s'avancer lui-même jusqu'à Aumale (1er février) avec plus de six mille chevaux, afin de longer toujours ses ennemis, de les rompre et de les arrêter. Dans une reconnaissance aventureuse, changée bientôt en mêlée meurtrière où Guise fait brillamment ses premières armes, le monarque, près d'être enveloppé par les arquebusiers à cheval, se voit forcé de se replier sur son escorte, puis d'opérer une retraite précipitée, après avoir été légèrement atteint d'un coup de feu dans les reins. Le soin de sa blessure va donc tempérer momentanément la prodigieuse activité qu'il a déployée depuis quelques semaines et qui sème sur les pas de ses adversaires tant d'obstacles et d'alarmes.

La superstition des partisans de la maison de Lorraine voulut en cette journée attribuer un caractère surnaturel à la mort d'un officier nommé Violet, pris par les Wallons aux ordres de Vitry, mis à une rançon exorbitante, à cause de la richesse de ses vêtements, et enfin tué à coups de poignard. On prétendit reconnaître les signes de la vengeance divine dans cette fin cruelle de Violet qui, lieutenant de la compagnie de Du Guast, avait, trois ans auparavant, coopéré au meurtre du cardinal de Guise.

Après ce succès d'avant-postes, Mayenne proposait de mettre, sans hésitation, l'armée entière en mouvement. Si son avis eût été suivi, si le duc de Parme, trop accoutumé à déployer une lente ostentation, ne se fût laissé préoccuper par l'idée que Henri IV n'avait pu agir en simple capitaine de chevau-légers et par la crainte de tomber lui-même dans un piége imaginaire, la levée du siége de Rouen devenait presque certaine, le roi avec sa cavalerie pouvait être coupé, séparé du gros de ses forces; enfin on atteignait immédiatement le but de la campagne. Mais, quoique le bruit public exagérât la

gravité de la blessure du monarque, Farnèse, plus soigneux de s'en éclaircir que d'en profiter, perdit une dizaine de jours à approvisionner ses troupes avant de se retrouver en face de Henri IV qui, peu arrêté par les ménagements de santé, démentant les sinistres propos, rassemblant ses partisans, se tenait toujours prêt à la lutte.

L'armée de la Ligue avait seulement porté son effort contre la ville de Neufchâtel où Givry voulut résister pendant quelques heures. Les catholiques commencèrent à battre en brèche, et le duc de Guise ayant « de prime abord » donné vigoureusement, avec vingt-cinq gentilshommes et quelques chevau-légers, sur la contrescarpe, la garnison se trouva heureuse de pouvoir capituler et sortir intacte (12 février). Avant de continuer les opérations offensives, le duc de Parme, engagé dans une direction qui semblait menaçante pour Dieppe et Eu, s'occupant toujours de ravitailler son camp et subissant de la part des ducs de Mayenne, de Guise et d'Aumale « de « grandes exclamations de ce que la cavalerie allait s'en aller « faute de paye[1], » laissait au roi le loisir de se concerter avec ses principaux lieutenants, de manœuvrer dans la plaine de Bellencombre et de Cailly et de faire preuve d'une merveilleuse agilité, en portant successivement son quartier général d'Auffay à Blainville, puis à Buchy, de manière à ne pas cesser de couvrir Rouen qu'il espérait réduire et qu'il voulait priver de tout secours.

Les ducs de Parme et de Mayenne, à la suite d'une reconnaissance faite le long de la Béthune qui les sépare de Henri IV, établissent Vitry, en tête de leur armée, sur le point le plus avancé de l'autre côté de la petite rivière; mais le duc de Guise, irrité de la distance où l'on veut, prétend-il, le retenir de

(1) Papiers de Simancas, B 73, pièce 205.

l'ennemi, s'approprie aussitôt le poste assigné à Vitry et, comme chef de l'avant-garde, se loge, avec la Châtre, onze cornettes à cheval et cinq régiments d'infanterie, sur la rive gauche, à Bures, vis-à-vis du front des troupes royales. En effet, le monarque, incapable de se résigner à la prolongation d'une attitude incertaine, saisit brusquement l'initiative de l'attaque et, ce même jour, part de bon matin, à la tête de quinze cents cavaliers français et de six cents arquebusiers, « dans l'intention d'aller lever le logis de Bures.» Une première escarmouche engagée avec vigueur tourne au désavantage d'un escadron de la Ligue, commandé par le comte de Chaligny qui lui-même est blessé. Cette défaite partielle répand aussitôt l'alarme; trois cents chevaux sortent du camp et se présentent au combat. Le roi, qui a concentré ses troupes sur une hauteur, donne alors le signal de la charge, et celle-ci s'exécute si résolûment que le village est enlevé, que trois ou quatre cents catholiques restent sans vie sur le terrain et que la troupe de Henri IV, en se retirant en bon ordre, emmène quatre cents chevaux, les bagages, de la vaisselle d'argent et des habillements pour une valeur de plus de cinquante mille écus. La cornette verte du duc de Guise a même été saisie au chevet de son lit, tandis qu'il s'est absenté pour aller au quartier général recevoir les instructions du duc de Parme.

A la joie causée par ce succès s'ajoute bientôt la nouvelle de l'arrivée à Dieppe d'un secours de trois mille hommes des Pays-Bas et d'un égal renfort d'Anglais avec de l'artillerie et des munitions. Plein de confiance, le roi se porte sur sa gauche à Clère, réunissant seize ou dix-sept mille fantassins et une cavalerie supérieure à celle de ses ennemis. Il va donc leur faire tête constamment et s'attendre chaque jour (fin de février) à un combat décisif qu'eux-mêmes semblent chercher à éviter.

La méfiance réciproque et la rivalité des deux chefs entravent effectivement toutes les opérations. Farnèse eût voulu, ce qui était facile alors, s'établir immédiatement à Rouen avec ses Espagnols; Mayenne visait précisément à empêcher le général de Philippe II de recueillir cette gloire, de s'assurer ce point d'appui dans le royaume. D'ailleurs par un calcul d'équilibre vis-à-vis des partis, le lieutenant général est toujours bien moins désireux de pousser le roi à bout que de lui imposer, que de l'amener à la nécessité de traiter et de se convertir. Parallèlement à l'emploi des moyens militaires, Mayenne ménage sans cesse la ressource des négociations. Pour contrecarrer en ce moment les plans du duc de Parme et sous prétexte de ne rien livrer à des chances peu probables, il s'autorise de rapports officiels, reçus de Villars, le 26 février au soir. Cet officier hardi, entreprenant, ambitieux de triompher et de se rendre important par lui-même, profitant de l'absence de Henri IV, vient, grâce à une vaillante et heureuse sortie, presque digne du titre de bataille, de débusquer les assiégeants de leurs tranchées, de les repousser vers Darnetal, de dévaster leurs ouvrages, de prendre plusieurs canons, d'enclouer les autres, de tuer plus de huit cents hommes, deux mestres de camp français et quatorze capitaines de diverses nations. Le maréchal de Biron a même été blessé dans cette action, à la suite de laquelle Villars déclare n'avoir plus besoin de renforts, mais seulement de secours en argent pour la solde de la garnison.

L'opposition du duc de Mayenne, ainsi corroborée, réussit donc à faire échouer les desseins trop pénétrables de Farnèse; et ces deux généraux, après avoir de bon accord envoyé à Rouen huit cents Wallons, adoptent le plan d'opérer (6 mars) sur la Somme, par Eu et Pont-de-Remy, un mouvement très peu précipité, dont les motifs ostensibles sont exposés au par-

lement par le lieutenant général, dans une dépêche datée du camp de Grancourt, le 8 mars : « ... Nous avons advisé, » dit-il à cette compagnie, « de retirer l'armée pour la raffrai- « chir quelques jours pendant lesquelz nous espérons la ran- « forcer d'une moictié par les troupes que Son Altesse faict « venir de Flandres et celle que je mande des provinces en « résolution. Advenant que le roy de Navarre s'oppiniastre au « siége où il y a peu d'apparence de le faire despartir de son « desseing par une bataille à laquelle nous nous préparons, « vous croirez, s'il vous plaist, que ce conseil est pesé avecq « beaucoup de considération et qu'il n'a esté besoing de com- « mettre au hasard ce qui se peult attendre de la prudence, « ne faisant point de doubtes que les forces de l'ennemy ne « se dissipent lorsque les nostres s'accroistront, et qu'il ne « soict contrainct de nous quitter la campaigne, de laquelle « cependant il ne se peult prévaloir à nostre désadvantage « pour l'ordre que nous y avons donné. Nous sommes bien « advertis que sa cavallerie ne peult longuement demeurer « ensemble estant extrêmement fatiguée par les entreprises « inutilles qu'on luy a faict faire et annuy de la despence et de « plusieurs autres incommoditéz. Nous avons pourveu à Rouen « d'un bon renfort d'hommes, de munitions de guerre ; avec « la valleur et très courageuse conduite de M. de Villars et la « résolution des habitants il n'en peult revenir inconvé- « nient[1]... »

La canonnade de la petite place de Saint-Esprit-de-Rue (28 mars), entreprise sans résultat, avec un excès de confiance, à l'instigation du duc d'Aumale, n'était qu'un épisode insignifiant du séjour temporaire, et oiseux à dessein, de l'armée de la Ligue en Picardie, lorsque les nouveaux incidents

(1) Registre du parlement durant la Ligue.

du siége de Rouen vinrent tout à coup rappeler de ce côté l'attention et les efforts des deux ducs. Dégagé par l'éloignement de ses ennemis, affermi par l'arrivée de ses derniers renforts anglais et hollandais, Henri IV avait sû mettre le temps à profit pour redoubler de vivacité dans les attaques. Celles-ci étaient favorisées par l'écroulement d'une partie des murailles de la ville (24 mars), près de la porte Cauchoise et de la tour Saint-Dominique, et par l'ouverture de deux brèches, larges de soixante et de trente pas, très difficiles à réparer sous le feu de l'artillerie royale. Les assiégés, manquant de ressources à tel point que le « menu peuple » ne pouvait se procurer du pain, étaient passés de l'ardeur et de la présomption à l'effroi et aux murmures. Villars sollicitait enfin de Mayenne, avec instances, le secours qu'il avait peu auparavant ambitieusement dédaigné et faute duquel il déclarait alors ne pouvoir plus conserver la place au delà du 20 avril.

La nouvelle d'un danger si pressant brusque la détermination des généraux de la Ligue. Laissant leurs bagages à Hesdin et dans quelques villes environnantes, ils forment aussitôt (15 avril) un corps d'armée de douze mille hommes de pied et de cinq mille chevaux ; ils traversent la Somme, à marée basse, au gué de Blanquetaque, s'avancent à marches forcées, franchissent quatre rivières et trente lieues de pays en quatre jours, puis se trouvent en bon ordre, le 20, dans le voisinage de Rouen. Henri IV, presque surpris de leur rapide arrivée et affaibli par l'absence momentanée de la plus grande partie de sa noblesse et de sa gendarmerie, ne peut songer à défendre tous les retranchements. Il se voit donc forcé de lever le siége et d'aller s'établir près de Gouy, vers Pont-de-l'Arche, en position de soutenir une attaque attendue vainement pendant plus de vingt-quatre heures.

L'avantage, en ce cas, semble pourtant presque assuré aux

catholiques. Farnèse veut marcher immédiatement pour le recueillir ; mais Mayenne, selon ses vues secrètes, allègue, au contraire, avec persistance, le danger de perdre du temps dans une poursuite à laquelle le roi se soustraira aisément en passant la Seine à Pont-de-l'Arche ; il représente l'utilité de se diriger plutôt sur Caudebec et de combattre la flottille hollandaise, devant cette place facile à prendre elle-même et importante en raison des magasins de blé que l'armée royale y a formés; ainsi d'ailleurs, dit-il, sera rétablie la liberté des communications entre le Havre et Rouen. Le lieutenant général et son neveu le duc de Guise font cependant, le soir du 20 avril, leur entrée dans la capitale de la Normandie ; le légat les accompagne : venu à l'armée sous prétexte de fournir les secours de sa bénédiction, il a surtout pour but de travailler avec Farnèse à servir les prétentions du roi d'Espagne. L'allégresse générale accueille la présence des princes lorrains ; ils assistent au *Te Deum* solennel entonné par la Sega ; et, ensuite seulement, le duc de Parme, comme l'année précédente à Paris, pénètre *incognito* dans la ville délivrée[1].

« Je vous ay faict entendre par mes dernières lettres les « causes qui nous avoient meu de différer le secours de « Rouen, » écrit Mayenne au parlement, le 22 avril... « Dieu « a faict depuis heureusement succéder nostre conseil... ...Nous « espérons encores dans peu de jours d'entreprendre ce que « nous jugerons pour le mieux et procurer tout le bien et avan- « cement que nous pourrons à la cause de la religion pour la- « quelle nous avons pris les armes...[2]. »

Dès ce jour même, en effet, conformément au plan du lieutenant général, l'armée de la Ligue se porte sur Caudebec dont

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. IV, liv. 2.
(2) Registre du parlement durant la Ligue.

elle commence l'investissement le 24. Le lendemain Farnèse, s'étant trop approché des murs, reçoit un coup de mousquet au-dessous du coude et, hors de combat pour quelque temps, laisse forcément la direction de la guerre au duc de Mayenne qui presse les opérations et réduit en peu de moments Caudebec à capituler. La flotte hollandaise, abandonnant la défense de cette ville, s'était retirée à Quillebœuf. Seules préservées du pillage, les provisions de vivres qu'on y trouve sont expédiées en toute hâte à Rouen.

Henri IV cependant, rejoint promptement par sa noblesse depuis qu'il a dû rétrograder vers Pont-de-l'Arche, s'empresse (25 avril) de marcher aux ennemis pour les affronter avec des forces imposantes. Dans le conseil de guerre motivé par son approche et tenu au pied du lit de Farnèse, ce dernier émet l'avis d'occuper une forte position à Lillebonne, en s'appuyant ainsi sur le Havre ; mais les objections de Mayenne interviennent encore et font prévaloir la détermination d'établir l'armée catholique près d'Ivetot, de manière à protéger Caudebec dont il importe d'autant plus, selon le lieutenant général, de conserver la possession, que, cette place une fois reprise par le roi, la perte de Rouen fût devenue infaillible.

Le 30 avril les deux armées se trouvent en présence. Dès lors Henri IV cherche, par de vives et continuelles escarmouches, à harceler, à entamer ses ennemis inébranlablement postés dans leur camp retranché. L'inutilité de ces premières tentatives engage le monarque à tourner la ville d'Ivetot et à s'emparer d'une hauteur qui la domine, tout en assurant ses derrières au moyen des ressources que peuvent lui procurer Dieppe et Saint-Valery. Le succès couronne cette manœuvre : une brusque et vigoureuse attaque dirigée (le 7 mai) contre Ivetot où se trouvent les ducs de Mayenne et de Guise avec l'avant-garde, force ceux-ci de déloger. Leur déroute est telle

que la Châtre le fils demeure prisonnier et que les royalistes se saisissent du dîner préparé pour Mayenne. Guise, chargé en queue par le duc de Bouillon (précédemment vicomte de Turenne) et par le baron de Biron avec une cavalerie nombreuse, fait toutefois bonne contenance jusqu'à la fin, tenant ferme aux derniers rangs et présentant son intrépide visage aux ennemis.

La disette commençait alors à se faire sentir parmi les ligueurs et leur imposait la nécessité de se rapprocher de Caudebec. Le décampement s'effectue assez heureusement pendant la nuit; mais l'infatigable ardeur du roi trouble bientôt la sécurité de cette nouvelle position. D'ailleurs, languissant, mortellement atteint, incapable de prendre part aux opérations actives, le duc de Parme n'aspire désormais qu'à éviter un combat général et qu'à voir sa retraite assurée. Celle-ci ne peut se faire qu'en traversant la Seine, très large sur ce point. Toutefois, grâce aux soins de Mayenne et aux talents d'un ingénieur italien, le passage, sur des ponts volants amenés de Rouen, s'exécute à l'insu de Henri IV qui, le lendemain, n'a plus qu'à diriger Souvré, à la tête d'un fort détachement, par Pont-de-l'Arche, pour tâcher de joindre devant l'Eure et de défaire Farnèse marchant en hâte avec le légat, avec le duc de Guise, avec dix-sept enseignes d'infanterie et deux gros escadrons.

Appréhendant et voulant empêcher l'entrée du duc de Parme dans la capitale, Mayenne, malade lui-même, se retirait pendant ce temps à Rouen d'où (le 15 mai) il mandait au parlement de Paris : « .... Vous aurez maintenant sçeu ce qui s'est « passé en ceste armée,.... ainsi que plus particulièrement « Monsieur le Duc de Guise mon nepveu et plusieurs autres « vous feront entendre, et comme je suis demeuré en ceste

« ville avecq quelques forces, tant pour asseurer les habitans....
« que pour y faire venir des vivres et establir quelque bon
« ordre aux affaires de ceste province......... Je ne faudray de
« faire quelque bon effect qui apporte du soulagement en vos-
« tre ville. Je crains fort que le passage de l'armée vous ap-
« porte beaucoup d'incommodité, mais comme c'est chose
« nécessaire je me prometz qu'un chacun le supportera pa-
« tiemment. Cependant je vous supplie bien humblement,
« Messieurs, de travailler tousjours à maintenir toutes choses
« en bon estat en vostre dite ville, ainsi que par vos prudences
« vous avez accoustumé faire[1].... »

De son côté, Farnèse, parvenu à Houdan, écrit (le 25 mai)
au corps municipal de Paris : « Je ne doubte que n'ayez en-
« tendu ce qui s'est passé au désassiégement de la ville de
« Rouen et comme, après s'estre retiré l'ennemy, Monsieur
« le Duc de Mayenne et moy avons, nonobstant ma blessure,
« pris la ville de Caudebec pour donner plus de commodité
« à ceux du dit Rouen de se ravitailler.......... Nous vous
« avons bien voulu advertir par le porteur de ceste, le sieur
« Don Alexandre del' Monte, que Sa Majesté ne veut chalenger
« ceste cause saincte ny nous, afin que continués et persévérés
« à vous comporter comme avés sy bien faict jusques à pré-
« sent et, s'il est besoin de passer par vostre ville, nous faire
« donner passage ou barques pour faire un pont sur la Seine
« comme nous viendra plus commode, et asseurés vous de
« nostre amitié et de l'affection que nous avons à vostre
« propre bien[2]...... »

Cette démarche du prince italien était au surplus neutrali-

(1) Registre du parlement durant la Ligue.

(2) Mss. de Mesmes, Mémoires du regne de Henri IV, tome III, $\frac{8777}{4}$ fol. 38.

sée d'avance par des avis reçus de Mayenne et par l'influence alors prépondérante des *politiques*. Farnèse semble réduit à se contenter de la visite des duchesses de Nemours, de Montpensier et de Guise, venues à Saint-Cloud, pour l'y complimenter sur sa dernière campagne, ainsi que du dîner auquel son fils Raynuce assiste, avec le duc de Guise, dans Paris, chez la première de ces princesses. Franchissant la Seine à Charenton, avec son armée qui ne compte plus que six mille hommes de pied et quinze cents chevaux, le duc de Parme va traverser la Brie et séjourner plusieurs semaines à Château-Thierry, en attendant des fonds nécessaires au payement de la solde de ses troupes fatiguées. Il s'efforce, chemin faisant, de gagner au parti de Philippe II les gouverneurs de places; puis enfin il rentre dans les Pays-Bas, à la suite d'une retraite heureuse, généralement regardée comme un beau fait militaire et que n'a pu troubler le roi, accouru de Gisors vers Soissons et Laon pour guetter son ennemi « comme le chat fait la souris » et pour fondre sur lui au passage.

Le duc de Guise avait cependant fait halte à Paris. Animé d'un courage impatient et d'un dévouement jusque-là complet envers l'Espagne sous la protection de laquelle il plaçait ses desseins ambitieux, ce jeune prince cédait trop parfois à l'entraînement d'un esprit vif et léger et se livrait aux témoignages, même inconsidérés, de son zèle ardent. Les ennemis de la cause catholique n'étaient point épargnés dans ses propos, qui attaquaient particulièrement Élisabeth. Aussi l'ambassadeur « de la Sérénissime Royne d'Angle-« terre près le Roy très chrestien, » Henri Unton[1], y trouva-t-il

(1) Il exerça ces fonctions a deux reprises, d'abord du 13 juillet 1591 au 12 juin 1592, ensuite depuis le mois de décembre 1595 jusqu'au 23 mars 1596, jour ou il mourut au camp devant La Fère.

le motif d'un cartel conçu en ces termes violents et faits pour étonner lorsqu'on songe qu'ils s'adressaient à un membre de la maison de Lorraine personnellement, au fils du *Balafré*.

« Au duc de Guise :

« D'autant que dernièrement au logis de Monsieur de « Mayenne et en public vous mesdites impudemment et témé« rairement de ma Souveraine : la personne de laquelle je « représente en ce pais, pour maintenir par la langue et espée « son honneur qui n'a jamais esté mis en question entre les « gens de bien et de vertu : je vous dis, qu'avez misérable« ment menti en mesdisant de ma Souveraine et mentirez « tousjours quand vous taxerez son honneur, et croiez que « pour sa personne, qui est l'une des plus accomplies prin« cesses qui soit au monde, elle ne peut estre taxée par la « bouche d'un tel traistre et perfide à son Roy et à sa patrie « comme vous estes.

« Et sur ce je vous deffie de vostre personne à la mienne, « avec telles armes que vouldrez choisir, soyt à pied ou à « cheval; et ne debvez penser qu'il y ait inégalité de personne « entre nous, estant Anglois, d'aussy grande et noble race : « et que vous m'assignant un lieu indifférent et me donnant « certain jour, je vous soustiendray les propos et le démenti « que je vous donne : que ne debvez aucunement endurer si « avez tant peu soit de courage. Si vous ne vous en resentez « je vous tiendray et feray tenir partout pour le plus mes« chant poltron et le plus couard qui soyt en France. J'attens « vostre responce[1]. »

Celle-ci n'arrivant pas, Unton écrivit de nouveau, « le der« nier may :

(1) Mss. Dupuy, v. 33, fol. 27.

« Monsieur de Guise, encores que vous avés ja reçeu de « moy deux semblables cartelz que cestuy-ci, par deux des « vostres, toutesfoys pareeque vous faites le sourd et le muet, « je le vous renvoie maintenant pour la troysième foys, affin « que je puisse avoir quelque responce. Autrement je vous « advise que le feray publier partout le monde[1]. »

Soit que ces billets de l'impétueux ambassadeur anglais ne fussent pas parvenus au jeune prince lorrain, soit que les partisans de ce dernier lui eussent conseillé de n'y pas donner suite et qu'ils réservassent son courage pour de plus importantes occasions, il ne resta (du moins ne connaît-on jusqu'ici) nulle autre trace susceptible d'attester qu'un combat singulier ait, avant le retour peu éloigné d'Unton dans sa patrie, résulté de cette provocation.

Pendant le séjour du duc de Parme à Château-Thierry, Guise, pour protéger sa retraite, avait employé quelques semaines, avec Saint-Paul et des troupes d'infanterie, rassemblées à la hâte, à guerroyer contre le duc de Nevers en lui disputant divers châteaux et petites places de la Champagne. La prise et l'occupation éphémère d'Épernay par le jeune duc, fait le plus notable de cette campagne, ne suffit pas néanmoins pour lui donner une durée à laquelle s'opposait la médiocrité numérique des forces respectivement engagées.

Replongé ainsi dans l'inaction, Guise exhalait à Paris une impatience que devaient stimuler avec excès les encouragements donnés par Philippe II à « sa persévérance de conduite « au milieu de l'embarras des affaires[2]. » A grand'peine seulement pouvait-on retenir le prince et l'empêcher d'aller à

(1) Mss. Dupuy, v. 33, fol. 27.
(2) Papiers de Simancas, A 57, pièce 465.

Poitiers essayer de s'ouvrir une carrière plus en rapport avec son ambitieuse agitation. Quant à Mayenne, il se trouvait arrêté, durant plus d'un mois, à Rouen, par la prolongation d'une maladie que ses ennemis attribuaient aux suites du libertinage et dont ils affectaient d'attendre comme résultat pour lui ou la perte de la vie ou du moins celle d'un bras. Les Espagnols se sentaient enhardis par ces bruits sinistres qui probablement avaient inspiré au duc de Parme l'audace de chercher à consolider le parti de son maître dans Paris, en y faisant pénétrer (le 27 mai [1]) un renfort de quinze cents Wallons. La garnison étrangère de la capitale se trouvait ainsi élevée au nombre de six mille hommes, en dépit des ordres prévoyants du lieutenant général dont les reproches firent sévèrement sentir au commandant Belin, au prévôt des marchands et aux échevins leur excès de tolérance ou leur duperie [2].

Le temps consacré par Mayenne au soin de sa santé n'était pourtant pas perdu pour sa politique. Usant d'adresse, afin de dissiper l'ombrage de ses alliés, le duc exprimait l'intention, peu sincère assurément, de convoquer, le 15 juin suivant [3], les états généraux, seuls aptes à régler la grande affaire de la succession au trône, relativement à laquelle il déclarait ne pouvoir prendre aucun engagement que de concert avec cette assemblée, avec les princes de son parti et qu'avec l'assentiment du saint-siége.

De ce dernier côté que devait donc attendre Mayenne, alors que, privées de leur chef (le duc de Monte-Marciano, retourné à Rome), les troupes auxiliaires papales venaient, à l'instiga-

(1) L'Estoile.

(2) *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau. Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 9, etc.

(3) Papiers de Simancas, B 73, pièce 118.

tion du légat, d'être licenciées par leur commissaire général Matteuci, et que celui-ci même était forcé de fuir devant un ordre d'arrestation donné contre lui[1]? Après deux mois de pontificat, Innocent IX avait cessé d'exister (le 29 décembre 1591) et, au bout de trois semaines d'un conclave très agité, avait eu pour successeur (le 30 janvier 1592), sous le nom de Clément VIII, Hippolyte Aldobrandini, issu d'une famille noble de Florence. Ce choix n'était pas un triomphe obtenu par la faction espagnole, mais résultait plutôt d'une sorte de capitulation faite avec son influence perturbatrice.

Le nouveau pape, dès son avénement, avait manifesté la pensée exclusive de rétablir la paix en faisant élire un roi catholique en France, fût-ce le jeune cardinal de Bourbon. Ses divers brefs à son légat (15 avril), à des princes, à des prélats, à des corps municipaux français (17 mai) tendaient tous à recommander la poursuite de ce but. A l'aurore du règne d'un pontife animé de sentiments conformes à ceux de Sixte-Quint, il était naturel que les catholiques partisans de Henri IV entrevissent l'espoir de résoudre la grande question des troubles de l'État au moyen de la conversion du monarque légitime qui, lui-même, en dépit des obstinés calvinistes de son entourage, paraissait de plus en plus disposé à recourir à cette issue. Aussi le commandeur de Diou, zélé ligueur, trahissait-il sa mauvaise humeur et son découragement, dans sa correspondance chiffrée avec le duc de Mayenne. Il reprochait à ce prince son silence prolongé vis-à-vis de lui pendant près de trois mois; il demandait aigrement à se retirer, avec une bonne pension, sous prétexte de ne pouvoir plus « résister à entendre les discours qu'on tenoit du

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. IV, liv. 2.

« lieutenant général dont le nom tomboit tous les jours « dans le mépris. » Enfin, il pressentait une disgrâce méritée qu'allait bientôt consommer l'envoi de l'abbé d'Orbais à Rome.

Mayenne épiait attentivement et fomentait même ces germes de solution, afin de les exploiter sous le voile d'une profonde et indispensable dissimulation à l'égard des partis. Depuis longtemps il n'avait jamais laissé clore irrévocablement, vis-à-vis de Henri IV, la voie des négociations. En dernier lieu (fin de mai), Villeroy, l'un de ses agents les plus intimes et les plus prudents, était venu le trouver à Rouen et recevoir ses mystérieuses instructions, avant de se rendre (juin) près du roi. La mission de cet homme d'État consistait à traiter de la paix « pour la France et pour les François, mais non pour « les Espagnols, Lorrains ny Savoyards avec lesquelz Sa Ma-« jesté ne vouloit point d'accord[1]. »

Henri IV avait précédemment « fait cognoistre » à Mayenne sa propre disposition d'« entendre bien volontiers[2] » à ces conciliantes ouvertures. Elles ne devaient pourtant produire encore aucun résultat décisif. Le succès de telles démarches eût été prématuré ; il ne pouvait se préparer pour plus tard qu'à l'aide d'un secret absolu. Mayenne se conformait scrupuleusement à cette nécessité d'une affaire aussi importante ; mais la roideur des calvinistes, familiers du monarque, interprétant l'écrit intitulé *Supplication au roi de se faire catholique* comme « une ruse et un artifice de la Ligue et de « ses pensionnaires pour exciter les bons sujets de Henri IV à la « rébellion ou les diviser et conséquemment perdre, » produisait des indiscrétions calculées d'après l'espoir d'exciter ainsi,

(1) Mss. de Baluze, v. 9675, E.
(2) Lettre de Henri IV au duc de Montmorency, 7 mai 1592.

par représailles, de vives et profondes discordes au sein du parti catholique et en particulier d'enlever complétement au lieutenant général l'appui déjà équivoque des Espagnols.

Ce prince attendait d'eux alors un nouveau secours, « afin « de pouvoir exécuter quelques desseings d'importance en « Normandie avant de la quitter, comptant, quand ils seroient « faits, dans quinze jours Dieu aidant, partir pour s'en aller en « l'armée, ne desirant rien tant que d'y pouvoir estre pour « prendre tous ensemble une bonne résolution et bien em- « ploier ce reste de belle saison. » Il se voyait donc forcé d'écrire, de Rouen, le 29 juin, à Jean-Baptiste de Taxis : « Vous avez reçeu la dernière dépesche que je vous ai faicte « sur les bruicts qu'on faisoit courre de la paix ; je vous sup- « plie encor de croire que je ne feray jamais rien indigne de « ce que je suis et qu'on cognoistra toujours en mes actions « autant de prudhommye qu'on en peut et doibt espérer du « plus homme de bien du monde[1]. »

Quoique à Paris le fanatique curé de Saint-Jacques, Lepelletier, excommuniât, dans son prône (le 5 juillet), « tous ceux « qui parloient de paix et qui trouvoient bon le commerce « lequel Monsieur du Maine toutefois avoit fait[2], » Clément VIII, plus équitable parce qu'il était mieux intentionné, tenoit compte au lieutenant général de sa pieuse et filiale déférence. Il lui savait gré principalement d'avoir exigé comme condition absolue l'instruction préalable du roi et sa conversion à époque fixe, ainsi que le rétablissement du culte catholique et le maintien des ecclésiastiques dans tous leurs droits, biens, possessions, priviléges et libertés, avant de négocier pour des avantages et des honneurs personnels et de famille.

(1) Papiers de Simancas, B 73, pièce 146.
(2) L'Estoile.

Par ses égards envers un pape sage, éclairé et indépendant, Mayenne se créait à la fois un point d'appui contre les Espagnols et un moyen de faire céder Henri IV, en jetant de la division dans le parti royaliste. Effectivement, tous les seigneurs catholiques qui s'y étaient joints jusque-là proclamaient, d'accord avec le duc de Mayenne, la nécessité pour le roi de se convertir. Henri lui-même ne la méconnaissait plus ; il appréhendait l'affaiblissement de sa cause, les suites d'une scission entre ses serviteurs et la défection d'une partie importante de ceux-ci. Il n'envisageait pas de dédommagements suffisants dans la bonne volonté du sultan, prêt à s'allier de préférence avec lui et à faire (août) des dispositions agressives, par mer, contre Philippe II. D'ailleurs les événements de la guerre, non interrompue par des négociations voilées, ne procuraient point d'avantages éclatants au monarque. S'il se trouvait délivré du duc de Parme, sans toutefois avoir pu l'entamer, si le duc d'Elbeuf, sorti de captivité et gouverneur pour la Ligue à Poitiers, venait d'être (fin de mai) obligé de rendre cette ville[1], d'une autre part les princes de Conti et de Dombes, accompagnés des seigneurs les plus considérables de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, Montbazon, Danville, Rambouillet, Bouillé le père et le fils, d'Avaugour, Lestelle, la Puchairie, Vilaines, à la tête de troupes levées à leurs frais[2],

(1) En allégnant comme excuse, vis-à-vis de Philippe II, « le danger « d'un siége à soutenir n'étant pas aimé des habitans, privé de ressources, « réduit, par les sacrifices faits pour se racheter, à une indigence telle « que sa fille se trouvait prisonniere pour cent mille écus qu'elle devait « fournir à un terme, fixe après lequel l'ennemi disposerait d'elle « et la marierait à sa discrétion. » (Papiers de Simancas, B 74, pièces 153, 184.)

(2) *Chronologie novenaire*, par Cayet. *Histoire de France*, par le P. Daniel, etc.

avaient été défaits par le duc de Mercœur devant Craon (le 23), et le duc de Lorraine obtenait des succès sur les frontières de Champagne (commencement de juin), contre le duc de Bouillon. Si Villars échouait devant la place de Quillebœuf défendue par Crillon et Bellegarde, le duc de Mayenne, à peine rétabli, s'emparait facilement de celle de Pont-Audemer (fin de juillet). Les exploits de Lesdiguières en Dauphiné et en Savoie étaient neutralisés par ceux du duc de Nemours dans le Lyonnais. La déroute du duc de Joyeuse, noyé dans le Tarn, n'indemnisait pas Henri IV des pertes qu'il avait faites de son côté par la mort naturelle du duc de Montpensier (2 juin) et par la fin glorieuse du maréchal de Biron, tué devant Epernay (9 juillet). Enfin, au milieu de cette conflagration du royaume épuisé, de cette lutte à résultats presque équivalents entre des troupes succombant aux fatigues et aux privations, les gouverneurs, pour procurer quelque relâche à leurs provinces, concluaient (mai-septembre) des trêves particulières, en attendant la pacification générale que l'excès des maux endurés et l'impuissance de continuer les hostilités faisaient intinctivement pressentir. Chacun en éprouvait, il est vrai, et en manifestait le besoin.

Et pourtant, lorsqu'à l'aspect de périls si multipliés, des *politiques* tels que Villeroy, par exemple, exhortaient les seigneurs en crédit auprès de Henri IV à hâter le moment de sa conversion [1], le monarque recevait d'amers reproches de ses partisans calvinistes [2]. Ceux-ci imputaient son défaut de succès et la durée des troubles à sa négligence pour les deux fondements les plus certains de toute autorité, la religion et la

(1) Bibl. de Fontanieu, recueil de pièces, in-fol., coté P 187, pièce 3.

(2) Lettre à Henri IV (2 août 1592), attribuée au ministre Spina, Mss. V. C. de Colbert, v. 11.

justice, à l'absence de vertus réelles en lui, à son penchant pour le libertinage depuis que les trophées d'Ivry lui avaient « haussé le courage [1], » à son dédain pour ses anciens serviteurs et à sa méfiance envers son conseil auquel il assistait « peu ou point. »

Tandis que « deux heures d'assiduité la sepmaine lui en « auroient fait la raison, donné la cognoissance, qu'un rayon « de ce soleil les eût échauffés, les membres s'en refroidis- « soient, ilz présageoient et ilz prestoient l'oreille à un party « nouveau:...... Le peuple ne laissoit pas d'estre chargé de « tailles insupportables, de souffrir le mal extraordinaire de « la guerre... Les domestiques du Roi mouroient de faim, ses « étrangers s'en alloient sans argent. » Cependant « les gou- « verneurs des provinces, des villes, des plus petites places « disposoient du plus beau et plus clair des deniers à leur plai- « sir, à leur proffit, et si bientôt il n'y mettoit la main il « verroit en son royaume ce qui s'estoit vu après les guerres « d'Italie: autant de villes, autant de tyrans... On s'estoit « aperçu quelquefois que ceux à qui il faisoit bon visage en « public, il les brocardoit en son cabinet et en faisoit risée « parmi ses plus familiers... La plainte ordinaire des ambas- « sadeurs et autres gens négocians ses affaires en païs estran- « gers, tant de ses subjetz que d'autres, estoit, quand ils « venoient, qu'il ne les écoutoit point ou qu'il les écoutoit à « regrèt... La pluspart des hommes et mesme le François se « payent pourtant de la monnoie des belles paroles, d'un bon « visage de prince, d'un accueil gracieux et d'un adieu de « mesmes... La vertu la plus propre d'un grand Roy est la « libéralité... » Si Henri IV « estoit chiche d'un bon visage ou

(1) Depuis cette époque, disaient-ils, sa fortune avait « commencé à « ravaller. »

« d'une belle parole, jugeroit-on à plus forte raison qu'il le « seroit de sa bource?

« ... Plût à Dieu que l'on ne die point parmy ses amis, « comme l'on faisoit déjà par ses ennemis qu'il y avoit de la « foiblesse d'esprit et que cette débilité d'esprit et de cerveau « estoit encore un effet de ce coup de masse que reçut son « ayeul le Comte de Clermont, fils puyné du Roy saint Loys... « Les Italiens ne sçavoient que trop de ses affaires. Pour ba- « lancer ses défautz avec ses vertus, desquelles il n'estoit point « dépourveu grâces à Dieu, l'on couchoit pour premier article « sa valeur, sa hardiesse, laquelle lui avoit donné plus de nom « parmy les peuples estrangers et qui avoit plus retenu les « cœurs de sa noblesse; mais ne l'avoit-il servy par les ha- « sards ausquels et sans propos il s'estoit exposé en personne, « et en sa personne son estat; n'avoit-il pas plustost mérité « le nom de cappitaine que de Roy ou plustost le nom de « soldat que de cappitaine?... Sa vie devoit un jour fournir « aux écrivains plustost de subjet à faire des romans que pour « escrire une histoire entière... En ce temps il estoit néces- « saire d'avoir un Roy courageux, mais la valeur sans la pru- « dence approche fort de la témérité... Caresser ses ennemis, « et au contraire gourmander et dédaigner ceux qui ployoient « volontairement souz le joug de son obéissance, qui tous « les jours sacrifioient leurs vies pour sa conservation, estoient- « ce effets d'une vraye générosité de cœur ou bien s'effa- « çoient-ilz par le lustre de sa valeur?... Craignez vos enne- « mis, vous voilà mesprisé, mesprisez voz amis, vous estes « odieux... » Il devait « regarder par quel artifice ses ennemis, « le feu Duc de Guize, ce finet Duc de Parme, avoient brouillé « cet estat...

« Il estoit le père de son peuple, le chef de ses armées, le « médecin de son estat, leur espérance; du sommeil qui l'a-

« voit assoupi il estoit plus que temps de se réveiller; si « c'estoit une erreur qu'il en chassast le nuage. Après la « gloire de Dieu et la conservation de ses peuples, rien ne « devoit plus le toucher au cœur que le soing de sa mémoire à « l'advenir, l'injustice de ceux qui vouloient envahir son estat « et lui voller sa couronne. »

Dans le cours de cette rude et longue mercuriale, que l'auteur déclarait écrite avec une « encre détrempée de ses « pleurs, sur un papier lavé de ses larmes puis desséché du « vent de ses soupirs, si vous avez creu jusques icy, » était-il dit au roi, « que vostre religion est la vraye, pourquoy en « l'exécution d'icelle vous monstrez-vous si froid et si remis? « Si vous la pencez fauce, que n'embrassez-vous incontinent « la romaine? Aussy la pluspart de vos subjetz de l'un et l'au-« tre party vous en font instance: aussy bien dit-on qu'une « messe nous rendra la paix en France. »

Alors donc, aux yeux de tous, éclatait ou du moins perçait l'efficacité de cette véritable, de cette unique ressource que le duc de Mayenne n'avait pas été le dernier à pressentir, à ménager, mais à laquelle il hésitait toujours à recourir ouvertement. Son ambition, s'il en éprouvait, s'effaçait pourtant sous son zèle exclusif pour la foi; il laissait apercevoir, dans ses actes mêmes, sa disposition naturelle à devenir le sujet fidèle et dévoué d'un roi national et légitime, aussitôt que celui-ci serait régulièrement rentré dans le sein de l'Église catholique. Là résidait véritablement le nœud de la question autour de laquelle les faits de la guerre se produisaient comme accessoires inévitables, comme acheminements obligés.

Henri IV, après avoir repris Épernay, Pont-sur-Seine et Provins (fin d'août), s'était cependant rejeté vers Paris, puis occupé de faire construire à Gournay, dans une île de la Marne, un fort surnommé par les royalistes *Estrille-Badaux*.

Cette mesure menaçante venait de redoubler l'effroi de la capitale, où les habitants réclamaient depuis plus d'un mois la présence du duc de Mayenne, à grands cris, unanimement, « fors les Seize ausquels il sembloit tousjours qu'il y deust « venir pour les faire pendre [1]. »

Déjà le prince lorrain avait écrit au parlement (24 juillet) : « ... Je suis très résolu de m'acheminer dans fort peu de jours « en voz quartiers, en intention de vous y porter tout le soul- « laigement qu'il me sera possible, avant ung extrême regrèt « de vous veoir si longuement affligéz et de n'avoir peu vous « secourir et assister comme j'en avois la volonté. Le succèz « des affaires vous aura bien peu faire juger et cognoistre qu'il « n'a point tenu à moy, comme à la vérité je puis dire que « c'est le desplaisir et l'ennuy qui m'ont le plus travaillé. « Dieu aura, s'il luy plaist, enfin pitié de noz misères et nous « donnera le moyen de remectre bientost les affaires de ceste « saincte cause en meilleur estat que jamais [2]. »

Or, en quittant Rouen (premiers jours d'août) le lieutenant général se dirige vers la frontière des Pays-Bas, dans l'espoir d'obtenir des renforts. Il attend inutilement Rosne et Saint-Paul ; il combine ses opérations avec le duc d'Aumale ; il se flatte de pouvoir disputer le cours de la Marne à Henri IV. Au dire de son royal adversaire pourtant, « il estoit encore « reculé ; il avoit pour le plus six cents chevaux ; et de trois « mil hommes de pied, en ayant envoyé à Meaux, il pouvoit « luy en estre demeuré deux mil cinq cens [3]. »

Mayenne a donc été contraint de se borner à aller assiéger et prendre la petite ville de Crespy en Valois, comme moyen

(1) L'Estoile.
(2) Registre du parlement durant la Ligue.
(3) Lettre de Henri IV au duc de Nevers, 9 septembre 1592.

de rouvrir en cette riche contrée la source des approvisionnements dont Paris éprouve le pressant besoin. Sur la capitale se fixent constamment les regards du prince Lorrain ; il y fait sans cesse espérer son retour, sentir sa protection ; il cherche à y maintenir son autorité « ... Pour beaucoup de raisons je n'ay peu abbandonner ceste armée depuis que je suis « arrivé de çà, » mande-t-il au parlement, le 14 septembre, « bien que longtemps y a que je me fusse proposé et infiniment désiré de faire ung voyage par dellà sur les advis que « j'avois de l'estat des affaires et du besoin que ma présence y « faisoit... Je rechercheray tous les moyens possibles pour au « plustost m'y acheminer afin de regarder avecques vous et « travailler de toute ma puissance à pourveoir aux affaires qui « se présentent et y establir quelque meilleur ordre, tant pour « ce qui concerne le bien, reppos, seureté et conservation de « vostre ville que pour ce qui touche en particulier vostre compagnie, ne desirant rien tant que de veoir l'une et l'aultre « remise en sa première splendeur. Je vous diray encores « comme nous avons assigné l'assemblée des Estatz au vingtiesme d'octobre, espérans qu'avec la grâce de Dieu ce moyen « pourra remectre ce pauvre royaulme en quelque meilleur « estat et assurer nostre relligion catholicque. »

Douze jours après (le 26), il écrit de Soissons, à la même compagnie : « Ayant jugé nécessaire d'aller à Paris par « plusieurs advis qu'en ay reçeu, je me suis mis aussitôt « en volonté de le faire et ay esté beaucoup plus confirmé « en ceste opinion quand j'ay sçeu que vous en faisiez le « mesme jugement. Je ne différeray plus que trois ou quatre « jours, prenant ce délay pour avoir plus de moyen d'y aporter le soulagement que je desire et d'incomoder l'ennemy et « empescher ces desseins en approchant avec quelques forces. Y estant je pourveoiray aux affaires avec vous et par

« voz advis, en attendant l'assemblée générale, qui sera sans « aucune remise dans la fin du mois prochain, pour y prendre « quelque bonne et finale résolution qui soit au contentement « des gens de bien[1]. »

En effet, les circonstances avaient pris un caractère qui ne permettait plus au duc de Mayenne de demeurer éloigné de Paris. Après l'expiation du meurtre du président Brisson, les deux partis, des *Seize* et des *politiques*, s'étaient d'abord maintenus dans une sorte d'équilibre sous l'influence du commandant Belin, docile aux instructions du lieutenant général et soutenu jusqu'à la fin de septembre par le concours modérateur de Jeannin. Depuis lors la balance penchait du côté des derniers qui, appuyés sur le parlement, venaient d'exclure la plupart de leurs adversaires des charges électives de la municipalité. De ce premier triomphe, les *politiques*, émus par la construction du fort de Gournay et par la présence de Henri IV à Saint-Denis, étaient passés à la résolution de traiter directement avec ce monarque. Ils se divisaient déjà en deux fractions : l'une désespérant des secours du pape et disposée à reconnaître le roi sans exiger sa conversion, pourvu qu'il rétablît la paix et la liberté du commerce, l'autre persistant à le *semondre*[2] de se faire catholique, comme condition de leur obéissance.

Incertain dans son allure, Mayenne se sentait presque irrévocablement dépassé, joué peut-être par le parlement, par ceux dont il avait voulu faire la base de son pouvoir. La solution se précipitait, contre le gré du principe lorrain qui eût souhaité de la laisser mûrir et de la préparer lui-même, en contenant les *Seize* par les *politiques* et ces derniers par Rome.

(1) Registre du parlement durant la Ligue.

(2) D'où était venu le nom de parti des *Semoneurs*.

et par les Espagnols alors plus actifs que jamais pour provoquer l'élection d'un roi. Soumis aux vues des étrangers, le duc de Guise, près d'aller participer (août) aux mouvements militaires de son oncle le long de l'Aisne, entre Reims et Réthel, avait, de son côté, « dit et assuré à l'ambassadeur de Phi« lippe II qu'il était résolu de ne pas s'accorder avec le Béar« nais et de servir Sa Majesté Catholique, comme il le montre« rait en toutes occasions, désirant la réunion des États afin « de sortir de la confusion[1]. »

Avant d'adopter positivement cette issue, à laquelle pourtant il va être réduit sous peine de mécontenter le pape et le roi d'Espagne, Mayenne, dit-on, montre de la persistance « à « désirer être satisfait de ses points particuliers[2]. » Du reste il a déjà déclaré à Taxis et à Ibarra[3] le projet de tenir des états à Soissons ou à Reims probablement; et son hésitation à prendre un parti décisif devient le sujet d'une surprise générale. Chacun l'accuse d'excès de soin pour ses intérêts personnels dont la négociation est confiée à Pélissier, agent intime, chargé, suppose-t-on, de traiter à Madrid (milieu de septembre) un mariage entre le duc d'Aiguillon et l'infante.

Dans l'espérance de calmer l'inquiétude de la plupart des Parisiens et leur empressement à traiter avec Henri IV ainsi que de reprendre plus de crédit auprès d'eux en leur rendant un nouveau service, le lieutenant général, à la tête de trois mille fantassins et de quatre cents chevaux environ[4], quittant enfin ses positions (milieu d'octobre), se porte en face du fort de Gournay, par la rive droite de la Marne. Mais le roi s'est mis

(1) Papiers de Simancas, B 73, pièce 276.
(2) *Idem.*
(3) *Idem*, piece 161.
(4) Lettre de Henri IV au duc de Nevers, 13 octobre.

aussitôt en mesure de déconcerter cette tentative de siége; et Mayenne, trop faible pour risquer une lutte, ne peut plus que se retirer, en engageant d'inutiles et meurtrières escarmouches, et arriver inopinément (le 24)[1] de Meaux à Paris, afin de juger par lui-même des difficultés qui s'y sont accumulées.

(1) L'Estoile.

CHAPITRE III.

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE GUISE;

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE.

1592 — 1595.

Henri IV est entré dans une nouvelle phase de ses laborieuses destinées. Son attitude et ses actes se modifient en conséquence. Déjà, lors du siége de Rouen, il a reçu de la part des évêques royalistes, qui se sont prononcés contre les bulles pontificales, l'exhortation de revenir à la foi catholique. Ces prélats lui ont demandé en même temps l'autorisation d'envoyer l'un d'entre eux à Rome, pour presser le pape d'exercer les attributions de médiateur en pesant dans sa justice la cause des troubles de la France et en recherchant les moyens de réconcilier le roi avec l'Église et de ramener les ligueurs au devoir[1]. Une mission aussi délicate doit être confiée à Gondi; et les évêques viennent de réitérer leurs instances, afin qu'à ce cardinal soit adjoint, en qualité d'ambassadeur officiel, le marquis de Pisani chargé de supplier le souverain pontife, au nom de tous les catholiques modérés, de recevoir le monarque en grâce.

Instruit par l'expérience d'une guerre prolongée sans autres résultats que la ruine et l'assujettissement du royaume, s'attendant toujours à la prochaine rentrée du duc de Parme[2] en

(1) De Thou, liv. CIII.

(2) Ce prince était pourtant arrivé au terme de sa brillante carrière et allait mourir à Arras le 2 décembre.

France, sensible aux vœux de la grande majorité de ses partisans, encouragé par la lassitude et par les divisions de ses adversaires, Henri IV a adopté les avis des prélats. La lettre de créance de Pisani commence ainsi : « Comme « nous sommes résolus de faire prester en nostre nom et « rendre toute nostre vie l'obéissance que nous devons à Vos« tre Saincteté et au Sainct-Siège apostolique, nous désirons « aussy reprendre en toutes choses les mesmes moyens qui « ont esté tenus et usez par les Roys très chrestiens, nos pré« décesseurs, en l'observation de l'honneur et respect deus au « Sainct-Père et au Sainct-Siège et pour entretenir, avec la « dévotion et révérence filiale qui y appartient, la bonne et « parfaite intelligence qui y est requise entre eux et les Roy « et royaume de France, pour le bien universel de la chré« tienté et manutention de la saincte Église et religion catho« lieque en icelluy....... »

Henri IV réclame aussitôt (8 octobre) « les bons offices » du grand-duc de Toscane pour « l'acheminement et perfection de « ce bon œuvre » et il déclare en attendre encore de lui « la « principale conduite. »

Cependant, au bruit de la prochaine arrivée de Gondi, le commandeur de Diou, représentant du roi d'Espagne et de la fraction fougueuse de la Ligue bien plus encore que du lieutenant général, s'est empressé de remettre un fanatique et insolent mémoire au pape pour empêcher l'entrée à Rome du cardinal qui, depuis Desenzano sur le lac de Garde, a quitté Pisani et le précède. Dans cette pièce, Henri IV est dépeint comme ennemi de Dieu et de l'État, comme relaps, parjure, réduit, par la supériorité des armes de ses adversaires, à recourir à la ruse, à feindre, en désespoir de cause, l'humilité, le repentir, sans châtiment préalable, au moment où les états généraux, en présence du légat et de l'ambassadeur espagnol,

vont donner un roi catholique à la France. Gondi est accusé de jouer un rôle odieux, indigne d'un prélat.

A l'aide d'abondantes citations historiques et à force d'évoquer le souvenir des procédés de Grégoire VII et d'Alexandre III envers les empereurs, Diou a réussi à obtenir du souverain pontife l'envoi d'un dominicain, Alexandre Francheschini, à Florence, au-devant du cardinal, pour accabler celui-ci de reproches et lui interdire de pénétrer dans les États de l'Église.

Les *zélés* de la Ligue ont ainsi cru avoir lieu de compter (fin d'octobre) sur les dispositions favorables et résolues de Clément VIII. La correspondance de l'évêque de Lisieux, venu à Rome avec Desportes, au commencement du même mois, semble autoriser une telle confiance. « Le pape s'est ouvert « librement sur le Roy de Navarre, » mande ce prélat à Mayenne (le 27), « disant qu'il desireroit la mort plustost que « faire recognoistre ce prince Roy de France. Des autres de « sa maison, il les tient sans puissance, saus authorité....... Il « n'est pas pour eux, il les a en mespris. »

« De deçà, » lui écrit encore l'évêque avec netteté, « les passions sont fort diverses, les unes Vénitiennes, les autres Florentines, les autres Espaignolles, n'espairgnant personne, à « commencer par vous qu'ils disent ne vouloir que l'on procède à la tenue des estatz, que les empeschez pour la crainte « que vous avez d'estre dépossédé, mesmes que vous voudriés « qu'elle tumbast à personne des vostres; que l'argent qui « vous est donné s'applique du tout à vostre particulier; que « où Sa Saincteté vous vouldroit donner des forces en nature « que vous ne les vouldriés point, mais de l'argent pour l'employer comme par le passé: adjoustant que vous n'estes « affectionné à la cause, que vostre ambition est la ruyne des « affaires et apporte la division parmy les vostres, que vous

« serez continué par la division entre la maison de Bourbon « et leur inimitié contre la vostre ; que vous n'estes pas pour « commander un si grand corps ; qu'il y a des princes qui ne « vouldroient vous céder, bref què vostre ambition est si « grande que, plustost que d'en quicter, vous souffririez la « dissipation de l'estat...... Le pape, ce qui nous fasche le « plus, se fait donner par quelque seigneur de France advis « de l'estat des affaires et de vostre conduicte et vous charge « grandement ; il vous y fault veiller...... Le pape n'est point « Espaignol, mais il les craint fort...... Leur langaige n'est « semblable à celuy qu'ils tiennent en France, et disent que « leur maistre ne prétend rien à la France que la religion..... «..... Mandez nous si vous voullés que l'on ruine le cardinal « de Gondi. »

Ce dernier cependant s'était justifié en démontrant la fausseté des imputations élevées contre lui ; et, d'après les rapports de Franceschini, le saint-père, exclusivement animé du désir de voir le trône de France occupé par un prince catholique, permettait au cardinal de venir à Rome, sous la condition de ne favoriser ni les hérétiques, ni leurs fauteurs, et de satisfaire, avant tout, au décret de Grégoire XIV, auquel on l'accusait de n'avoir pas obéi. C'était donner accès aux négociations, pourvu que Gondi sût les entamer habilement.

Pour accorder crédit aux démarches toutes nouvelles du roi, Clément VIII devait les soumettre à l'épreuve d'une certaine persévérance. Les *politiques* de Paris, dont elles exauçaient les vœux et qui craignaient à tout moment l'augmentation considérable de la garnison étrangère, se montraient plus facilement convaincus. De fréquentes allées et venues de la part des bourgeois s'étaient établies entre la capitale et Saint-Denis. Les duchesses de Nemours et de Montpensier elles-mêmes déclaraient alors vouloir sortir de Paris et de la

France plutôt que de « permettre ou consentir d'estre espa-
« gnolles. » La première assurait n'avoir « rien tant au cœur « que la paix, que son esprit y travailloit, et pour laquelle « avoir elle feroit tout ce qu'elle pourroit[1]. »

Mayenne, à son arrivée, a semblé ne considérer que peu attentivement cette sorte d'agitation; aussi continue-t-elle, en s'encourageant de l'inertie du lieutenant général. Dès le 27 octobre, une assemblée de la chambre des comptes conclut, presque unanimement, à la paix avec le roi et à l'envoi vers lui d'une députation pour le prier de se faire catholique. Cette délibération, prise sans le concours du lieutenant général, lui est communiquée néanmoins pour qu'il en assure l'effet; et, le 30, dans une séance du parlement, à laquelle Mayenne assiste, l'avocat général Dorléans, ayant invectivé contre les *Seize*, sans que le prince s'en émût, donne sujet aux prédicateurs de venir ensuite exprimer leurs plaintes. Mayenne promet avec indécision de les examiner et de satisfaire aux réclamations de chacun; puis il finit par blesser vivement ces factieux en ajoutant : « Pour le regard de la religion je reconnois « Dorléans pour si bon catholique que nul de vous ne peut y « mordre. Touchant l'estat, ce n'est pas à vous de vous en « mesler : j'y suis pour y donner ordre. Meslez-vous seulement « de prescher votre Évangile : cela est de vostre charge et non « pas le reste. »

La fermentation s'exhalait hautement de part et d'autre et menaçait d'aboutir à un conflit violent. On ne pouvait, dans cette disposition des esprits, attendre aucune efficacité de l'emploi des mesures conciliantes. Il fallait prendre une résolution. Mayenne, avec son indolent système de bascule, ne suffisait pas aux besoins de la circonstance. Il n'était plus pos-

(1) *Advis certain de ce qui s'est passé à Paris*, 1592; *L'Estoile, etc.*

sible de chercher à amuser tous les partis en paraissant favorable aux uns et aux autres tour à tour, en prolongeant cet état équivoque de négociations avec Henri IV et de continuation de la guerre contre lui, en feignant de presser sa conversion sans la souhaiter, en reconnaissant à la fois l'urgence d'avoir un roi et la possibilité de s'en passer, enfin en ne travaillant au fond qu'à retarder la convocation des états généraux.

Les *semoneurs* se montraient de jour en jour plus hardis, plus pressants. Pour les contenir il devenait nécessaire de les intimider. Le lieutenant général use avec quelque succès de cette ressource vis-à-vis d'eux. Dans une assemblée tenue à l'Hôtel-de-Ville (le 4 novembre), faisant allusion à leurs démarches, parlant en chef qui ne doit être soupçonné ni d'entretenir des intelligences avec le roi, ni de vouloir précipiter une élection : « J'oublie « tout le passé et ne m'en veux point souvenir, » dit-il, « mais « bien vous veux-je advertir qu'il n'y ait homme à l'avenir si osé, « de quelque qualité qu'il puisse estre, de tenir tel langage, s'il « ne veult que je le tienne et traicte comme ennemi. » Puis, s'adressant à la Chapelle-Marteau, il ajoute : « Que vouldroit ce peuple que je lui fisse davantage? — Monsieur, » répond l'ancien prévôt des marchands, « ils demandent un roi et en « veulent avoir un. — Les états, » reprend le lieutenant général, « leur en donneront un. Mais quand ils l'auront, que « leur fera ce roi davantage que je leur fais? »

Dans les derniers mots de ce discours « arrosé d'huile et de « vinaigre [1], » Mayenne vient peut-être de trahir son secret actuel. Son énergique vivacité n'a-t-elle pas dépassé l'utile mesure? N'a-t-elle pas livré le mot de l'énigme de son inconcevable apathie? Sans ambition déterminée et coupable, le

(1) L'Estoile.

prince lorrain n'aspire-t-il point à étendre la durée de son autorité, quelque contrariée, quelque épineuse qu'elle soit? Ne semble-t-il pas justifier ainsi lui-même la part qui lui est attribuée aux causes « des misères du royaume, » suivant une lettre de l'évêque de Senlis, ligueur très prononcé (31 octobre)[1]?

Ce long exposé, en « quatre points principaux, » accuse premièrement « le Navarrois, le plus meschant de tous à « cause de son hérésie de laquelle il a monstré jusqu'à pré- « sent ne vouloir démordre, non si reprochable néanmoins « que les autres en ce qu'il poursuit le droit qu'il prétend à « la couronne et le secours que lui donnent les plus apparens « qui se trouvent en l'église, en la noblesse et en la justice, « réputés catholiques ; » en second lieu « le Duc de Mayenne, « prince à la vérité débonnaire, qui n'est des plus ambitieux « du monde, et duquel on ne peut nier la valeur et le mérite « par ses déportemens passés, ayant esté plus avant aux coups « que les autres et quasi le seul rempart contre la tyrannie « de l'hérésie jusques à présent; ainsi se veoid aujourd'huy « que ledit Duc est chargé d'une infinité de reproches qui in- « téressent beaucoup sa réputation.

« Il veoid que chacun dit que s'il eust mis ses efforts à del- « livrer le cardinal de Bourbon lorsque les parlements lui « donnoient le titre de Roy, il l'eust dellivré à peu de peines « et de frais ; qu'estant après son neveu eschappé de sa longue « prison, lorsque tous les catholiques de France faisoient al- « légresse de ceste miraculeuse, heureuse et tant désirée del- « livrance, il lui estoit aisé de lui mettre la couronne sur le « chef et lui maintenir, estans lors les affaires en beaux ter- « mes, estans tous les catholiques en France et hors ce

1) Mss. Bethune, v. 8476, fol. 70.

« royaume enflammés de ce désir, et au contraire les héréti-
« ques et leur adhérence abbatus, découragés, et partie encore
« enclins à ce dessein, voyant la grande apparence que cela
« deust réussir. Et se dit encores quelque démonstration que
« Monsieur de Mayenne aye fait de bon vouloir il n'a laissé
« de faire connoistre à un chacun que le Duc estoit celui qu'il
« désiroit le moins pour Roy, de tous les hommes du monde.
« Que si la jalousie ou quelque crainte ou occasion meilleure
« l'empeschoit de porter la faveur au Duc de Guise, il avoit
« ce bon Duc de Lorraine, chef de la maison, et encores quel-
« ques autres princes ausquels il l'auroit peu déférer. Il s'est
« bien laissé persuader, ores le Duc de Savoye, ores le Roy
« d'Espagne, et quelquefois encores par les menées de l'ar-
« chipolitique Villeroy, de s'accorder mesmes avec le Navar-
« rois, dont son secrétaire négociateur a fait quelquefois la
« menace en face de Grégoire XIV; mais d'avoir déféré à au-
« cun des princes, quel qu'il feust, nulle mention. Ce qu'il a
« fait quelques fois ce n'estoit que mines et parolles de court
« dont ses négociateurs, à toute heure, avoient peur d'estre
« pris au mot.

« Je ne puis ignorer que les propos communs ne soient
« qu'il a mal ménagé son auctorité, qu'il aime son plaisir,
« qu'il a ordinairement embrassé le mauvais conseil et mé-
« prisé le bon, vengé souvent une injustice par une injustice,
« comme il fit il y a un an en la Métropolitaine du royaume,
« que par timidité et nonchalance il a laissé perdre tant de
« bonnes villes et empiéter l'ennemi, qu'il n'a la grâce d'en-
« tretenir la noblesse, qu'il ne sçait faire choix de personne
« pour l'assister de conseil, pour manier les finances, pour
« garder fidèlement les places, qu'il luy manque ou le cœur ou
« le jugement, qu'il n'a peu garder les premiers avantages, ains
« est succombé soubz le faix des affaires, qu'il est bon à estre

« commandé d'un chef, dont il advient que dans le royaume il « n'a le vœu de personne pour estre Roy, sinon par advanture « de deux ou trois altérés avec quelques autres gens pareils de « fortune qui le suivent, non pour son bien ou pour le bien « publicq, mais seulement pour leur proffit particulier. Il n'y « a ny Pape, ny Cardinal, ny Roy d'Espagne, ny prince d'Italie « ou autre potentat de la chretienté qui le favorise pour le « constituer en ce grade, et sur ces oppinions le peuple misé- « rable, plain de murmures, mescontent et impatient, dit que « ce lui est assez de jouir des droits de la lieutenance générale, « de pourveoir aux gouvernements, aux charges et bénéfices, « où souvent il ne pourveoit guères mieux que le Béarnois, « intime les estats, les suspend et se moque de tout le monde, « voulant satisfaire à ceux qui le pressent de les convoquer, « d'autre part craignant qu'il ne luy soit donné par iceux un « supérieur. Il menace, comme un qui a le cœur failly, qu'on « le mettra au désespoir et qu'on le contraindra de faire ce « qu'il ne vouldroit, et tandis que ses ambitieuses craintes le « tiennent en suspends, et que tels délays, mois et années se « passent, la religion court risque, et les pauvres catholiques « sont journellement d'heure à autre en danger de tomber ès « mains de l'hérétique et d'estre totalement ruinés. Lesquels « discours, s'ils ne sont ordinairement véritables touchant ce « qui concerne l'honneur de Monseigneur le Duc de Mayenne, « si est-ce qu'ils sont justes en ce qui concerne le danger évi- « dent où nous sommes. Ne seroit-ce donc pas à Monsieur de « Mayenne à considérer tout cela et supporter par sa bonne « débonnaireté les plaintes quoiqu'injustes, avoir esgard à la « religion périssante et à sa patrie, faire choix du plus utile « Roy, affin de se rendre agréable à Dieu et aux hommes, veu « qu'il ne peut demeurer toujours en son auctorité à faute de « quoy on veoid où nous sommes. »

Clément VIII, pour le tort qu'il avait eu de ne pas fournir plus de secours à la Ligue, était, « sauf la comparaison des « autres et le respect deu au chef de l'Église, » considéré aussi, dans ce document, comme une des « quatre causes « principales de misères, » complétées par le roi d'Espagne « qui avoit toujours entretenu de promesses accompagnées en « apparence de zèle et de charité, mais en effet convenantes à « l'ambitieuse usurpation du royaume; car, hors les levées de « deux siéges, il s'en falloit beaucoup que les Espagnols eus- « sent faict tant de bien qu'ils avoient peu, ains quelquefois « avoient abandonné au besoin et spécialement après le siége « de Rouen, voyant les choses en grand désarroy.......Ils « avoient assez fait reconnoistre plus d'ambition que de reli- « gion et moins de désir de favoriser ce dessein ains tousjours « en intention de matter, affoiblir, espuiser, diviser et envahir « pour advancer la maison d'Autriche, pour se revestir des dé- « pouilles et amender de la ruine. Et cependant on demeuroit « tousjours icy à gueulle de loup, attendant ce prompt secours « et miséricorde, craignant, soit qu'il vienne ou non, ou qu'ils « vainquent ou perdent, qu'il n'y ait rien de bien » pour la Ligue.

Dans ce moment même, Philippe II, ne cessant d'entretenir ses relations pleines d'exigence avec le duc de Mayenne, lui annonçait (3 novembre) l'envoi du comte de Fuentès pour remplacer le duc de Parme dans le commandement des forces qui devaient rentrer en France [1]; et il venait de signer (24 octobre) les pouvoirs du duc de Feria chargé d'aller assister, dans l'intérêt de son maître, aux états généraux annoncés.

La nature des instructions données à cet agent politique

(1) Papiers de Simancas, A 57, pièce 134.

n'était que trop connue d'après les vœux du monarque espagnol. Il devenait encore plus facile de l'apprécier grâce à la saisie faite par les royalistes de plusieurs dépêches chiffrées, dont le sens tendait à démontrer les dommages subis par la France et la nécessité pour les Parisiens d'éviter le choix d'un souverain qui ne fût pas agréable à Philippe II. Ces pièces prononçaient l'exclusion du jeune cardinal de Bourbon, à cause de sa dignité et à cause de son nom; elles recommandaient l'emploi de subtiles insinuations pour faire admettre les *droits* de l'infante et déclarer *chimère* la loi salique. S'il arrivait que le temps pressât et que le marquis de Pont ou le duc de Guise fussent proposés comme candidats à la couronne, on devrait accepter l'un ou l'autre, afin de réduire le duc de Mayenne à la seconde place de l'État; et en cas que ce prince pût obtenir la première, il faudrait réclamer de lui le payement à Philippe II de tous les frais des secours accordés à la Ligue, la remise des places de sûreté voisines des Pays-Bas et la cession de la Bretagne entière ainsi que des autres provinces et villes «qui concernaient l'infante[1].» Les dépêches interceptées avaient été remises au marquis de Pisani pour en faire usage près du pape.

Clément VIII semblait très disposé à se laisser éclairer sur de telles menées; et toutefois il avait fallu de grands efforts «pour que Sa Saincteté se feust engagée,» mandait de Rome un des agents du duc de Mayenne (7 novembre); «bien que «nostre party fust rempli d'ambition encores ne pouvoit-elle «en embrasser un autre,» mais la cour pontificale était presque entièrement acquise à l'Espagne, et, «n'y ayant plus au-«cun party de France, sans Venise et Florence qui luy résis-«toient on n'auroit osé parler qui ne fust Espaignol.» Sur

(1) Papiers de Simancas, A 57, pièces 175, 178.

l'observation adressée au saint-père qu'il « sembloit que l'on « eust plustost envie d'entretenir les guerres que d'y mettre « fin : y a tant d'intérests particuliers, avoit-il répondu en cho- « lère, que j'en désespère[1]. »

Diou et l'évêque de Lisieux s'appliquaient à lui persuader que « le mal de leur party estoit la ruyne de la religion. » Le commandeur se flattait de parvenir à empêcher le pape « d'abandonner l'advancement de leurs affaires » et à l'obliger même de les « embrasser de tout son pouvoir[2]. » Desportes, moins fanatique et moins confiant, écrivait (le 17 novembre) à Mayenne : « Dieu aura plustost faict de nous confondre « tous et de rebastir un monde nouveau. Que chascun face tant « de desseings qu'ils vouldront, dans cinquante ans ceulx qui « sont armés ne le seront plus. Pour si peu de temps faut-il « que nous soions occasion de la ruine d'un si beau et floris- « sant royaume et de la religion ensemble. J'en ay parlé vifve- « ment à noz amis qui n'approuvent les déportemens de leurs « compaignons et sont de mon advis. Or puisque c'est la tour « de Zorobabel, que tout va en confusion, après ceste occa- « sion passée je me suis résolu de quitter la partie et m'en « aller en lieu où je n'entende ny ne voie ce qui me peult ap- « porter du desplaisir et vous laisser ruiner, vous autres, mes- « sieurs les ruineurs[3]. »

Le lieutenant général paraissait bien motiver, pour sa part, la qualification échappée à cette boutade d'inquiétude et de chagrin de l'un de ses plus intimes serviteurs. Loyal patriote, Mayenne persévérait néanmoins dans ses inconcevables hésitations. Regrettant les paroles imprudentes adressées par lui

(1) Mss. de Mesme, v. 9, $\frac{8931}{10}$.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.*

(le 4) à la Chapelle-Marteau, il était retourné (le 9) à l'Hôtel-de-Ville pour consacrer le remplacement, comme prévôt des marchands, de Boucher d'Orsay, zélé ligueur, par Lhuillier, *politique non-semoneur;* puis, s'arrogeant un pouvoir arbitraire, ravissant aux bourgeois leur droit électoral, il avait, de sa propre autorité, déposé deux échevins, précédemment choisis par les *Seize*, et institué à leur place Pichonnat, surnommé *l'âme* de cette faction, et Néret, d'opinion opposée. Mayenne, à la faveur de mesures contradictoires et suspectes, s'imagine maintenir la balance et gagner du temps. Il s'est habilement ménagé les moyens de négocier avec le roi; et maintenant qu'un parti considérable le pousse en ce sens, il semble s'attacher à entraver toute conclusion.

Henri IV cependant, pénétré de sages intentions et soigneux de ne pas irriter le pape durant le cours de la mission du marquis de Pisani, adresse à ses procureurs généraux (22 novembre) des lettres de cachet portant « déffenses de procéder « contre un écrit séditieux publié par les ligueurs de Paris[1]. » A Rome, suivant le même système de conciliation, le cardinal de Gondi rédige et fait circuler une lettre à Desportes, pour se disculper d'avoir « jamais parlé ny escrit du Duc de Mayenne « qu'en honneur et respect comme il le tient pour prince qui » le mérite[2]. » Bellièvre, dans ses communications intimes et politiques avec Jeannin[3], entretenant le président de la nécessité pour le roi de se faire catholique, considère une telle résolution comme l'accomplissement du vœu des quatre cinquièmes « et davantage » des Français, comme l'unique moyen de prévenir « la ruine et division en ce royaume. » La lenteur du duc de Mayenne à « se déclarer sur ce point » a seule em-

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 1, fol. 218.
(2) *Idem*, v. 31, registre en parchemin
(3) Mss. Béthune, v. 9036, fol. 1.

pêché Bellièvre d'employer les derniers efforts auprès de Henri IV, ainsi fondé à croire que les ouvertures faites n'ont eu pour objet que de l'abuser et de dissoudre son parti.

Au moment où, de tous côtés, la conversion du monarque et le rétablissement de la paix dans l'État sont si désirés, si bien préparés, quand il n'y a qu'un mot à dire, qu'un consentement à donner pour les assurer, le lieutenant général, inconséquent dans ses actes, impénétrable dans sa pensée, « supplie » Philippe II (26 novembre) de « rendre son secours plus « puissant et durable, » sous peine, dit-il, « de nous laisser « périr et bientost, non par la force de nos ennemys, mais par « l'impatience et désespoir des nostres qui, accablés de leurs « misères et nécessitéz, ont dès long temps perdu ceste pre- « mière ardeur qu'ils avoient à la religion et ne pensent plus « qu'à se mettre en repos[1]. »

Si Mayenne est véritablement mû par les intérêts du catholicisme, comment ne se fie-t-il pas au souverain pontife du soin de stipuler pour eux, et comment lui-même, qui a jusque-là tant redouté et éludé, principalement à Paris, la dominante intervention des Espagnols dans les affaires du royaume, pousse-t-il encore aujourd'hui ces étrangers à s'y assurer une plus forte influence, par conséquent à y prolonger les troubles? Comment invoque-t-il, espère-t-il l'entrée en France d'une armée venant des Pays-Bas et que, d'accord avec lui, son neveu, le duc de Guise, se prépare (novembre) à aller joindre et grossir?

Une telle conduite et les mesures qui la signalent, en aspirant à la couvrir et à la favoriser, donnent lieu aux royalistes de douter de la loyauté du prince lorrain et à ses propres partisans de suspecter son désintéressement. Elle ne peut

(1) Mss. de Mesme, v. 9, $\frac{8931}{10}$.

s'expliquer que par les velléités timides et tardives d'une ambition inaccoutumée, incapable de se déclarer ouvertement, mais aussi de renoncer, sans lutte intérieure et sans regrets, à cette autorité exercée depuis quatre années et qui, en se prolongeant, en louvoyant, compte sur une consécration définitive, plus ou moins vague. C'est ainsi qu'avec quelque vraisemblance l'interprètent les adhérents de Mayenne, particulièrement ceux dont les prétentions osent rivaliser avec les siennes et, à divers titres, excitent son ombrage.

Parmi eux, le duc de Nemours, jeune et fier, avait dès longtemps déjà, sous des prétextes dilatoires, évité de joindre ses forces à celles de la Ligue et, à l'instar de Mercœur en Bretagne, affecté dans son gouvernement du Lyonnais une indépendance encouragée par quelques succès de guerre. Intéressé à éclairer sa conduite et à sonder ses sentiments, le lieutenant général s'était décidé à envoyer près de lui à cet effet le baron de Thénissé. Nemours promettait de se rendre aux états généraux, avec une vingtaine de seigneurs dévoués, quinze ou dix-huit cents chevaux et quatre mille hommes d'infanterie, et d'y émettre la proposition de déférer la couronne à Mayenne, qui seul entre tous, disait-il, la méritait véritablement par ses services. Convaincu pourtant qu'aucune chance ne viendrait à l'appui de cette sorte de droit, le duc de Nemours ajoutait mystérieusement la demande d'être, par réciprocité, présenté comme candidat au trône, si le prince lorrain se voyait obligé d'y renoncer. Il avait soin de s'attacher à démontrer que la combinaison de l'élection du duc de Guise et de son mariage avec l'infante livrerait la France aux Espagnols et enlèverait tout pouvoir à Mayenne. Selon ses raisonnements, le lieutenant général n'avait pas de meilleure ressource que de le faire élire lui-même; car, assurait-il, sa jeunesse lui inspirait de la répugnance pour les affaires, et il serait heureux de déléguer

la plénitude de l'autorité, pourvu qu'on lui procurât, conformément à ses goûts exclusifs, les moyens d'entretenir des troupes. Au surplus, si cette proposition échouait, le jeune duc se déclarait résolu de n'obéir jamais à d'autre maître qu'à Mayenne et de s'affermir dans son gouvernement, à la faveur de ses parents et de ses amis[1].

Telle était probablement la substance réelle des prétentions de Nemours qui n'exagérait celles-ci qu'afin de pouvoir mieux atteindre un jour, à travers les troubles, son but alors modestement réduit en apparence. Mais les partisans de Henri IV veillaient pour faire ressortir les ambitieuses divisions de ses ennemis, atteints « depuis le premier jusques au dernier « de ceste vaine fantaisie de la royauté, » et ils allaient s'empresser de donner aux communications du duc de Nemours avec Thénissé une malicieuse publicité en les divulguant sous le titre de *Chimères monarchiques de la Ligue*[2].

Cependant la situation, reconnue si funeste par tous les partis, ne peut se prolonger indéfiniment au gré des desseins du lieutenant général. Les événements que ce prince est loin de parvenir à maîtriser vont nécessairement la résoudre. L'indécision actuelle de Mayenne, lorsque les *politiques,* auxquels on le croyait jusque-là favorable, prennent tant d'accroissement, a rendu de l'audace aux *Seize;* et, le 25 novembre, Hamilton, curé de Saint-Cosme, rassemblant un certain nombre de *zélés* dans le logement du fanatique cordelier Guarini, leur dicte le serment de ne jamais reconnaître le roi, quand même il se ferait catholique, « ains de « s'opposer de fait et de force à tous ceux qui le vouldroient « entreprendre[3]. »

(1) Mss. de Mesme, v. 9, $\frac{8931}{10}$.
(2) *Tours, Jamet Mettayer*, 1593.
(3) L'Estoile.

Dénoncée le lendemain à Mayenne, comme contravention à ses ordonnances prohibitives, cette réunion est jugée par lui avec une indulgence qui accable les *politiques* et encourage les exaltés. « Si les Seize ne traictoient en leurs assemblées « aultre matière que celle-là et que j'en eusse bonne asseu- « rance, » répond le prince lorrain, « dès demain je leur per- « mettrois ce que je leur ai osté; car tout ce qu'ils y ont « arresté est bien selon mon intention. Mais pour ce que « c'est contre les défenses qui leur ont esté faites de s'as- « sembler, je le trouve mauvais et ne le veux endurer, mais « non pour aultre chose[1]. »

Aussi les *Seize*, triomphants et jaloux d'engager encore davantage le lieutenant général, s'empressent-ils de lui présenter, par l'organe de leurs docteurs et prédicateurs, un mémoire qu'il accueille avec modération et sous réserve de l'examiner en conseil d'État. La réponse aux dix articles compris dans ce factum ne se fait pas longtemps attendre au surplus. Donnée le 12 décembre[2], elle autorise le renouvellement, devant les magistrats, du serment d'union des catholiques et promet que, s'il en est besoin, un édit sera rendu pour prescrire la punition des hérétiques. Elle qualifie de propos vains, ne méritant aucun égard, la demande d'interdire toutes paroles de composition avec le roi de Navarre et ses adhérents. Le lieutenant général se conserve la faculté de ne rappeler les catholiques exilés que lorsqu'il le jugera opportun; il maintient l'autorité du parlement, corps nécessaire pour l'administration de la justice et seul capable d'apprécier les crimes[3]; il désavoue toute participation à la mission du

(1) L'Estoile.

(2) *Chronologie novenaire.*

(3) Dans ce moment même, le duc de Mayenne éprouvait déjà un acte formel de résistance de la part de cette compagnie : ce n'était qu'avec

cardinal de Gondi; il donne l'assurance de « procurer, si faire « se peut, que l'assemblée des estats de France soit dans un « mois ; » il exprime l'intention de mettre des forces étrangères telles qu'il lui plaira dans Paris, « si les ministres du « Roy d'Espagne lui baillent aide et moyen. » Quant à la requête de « purger le parlement des partisans du Roy de Na- « varre, ensemble les magistrats de la ville, colonels, capi- « taines et autres qui adhèrent ou ont adhéré à l'ennemi, et, « en leur lieu, d'y établir et commettre au plustost de bons « catholiques, » Mayenne déclare que « la saison ne requiert « aucun remuement et partant que les choses doivent de- « meurer en l'estat qu'elles sont. » Enfin, sollicité d'approfondir un prétendu complot tout récemment découvert, il assure « avoir été informé que telle entreprise ne procède « de mauvaise intention, mais du désir qu'aucuns bourgeois « ont de trouver quelque prompt remède pour sortir de leur « misère, ce que l'on doit plustost excuser que punir[1]. »

En effet, cette conspiration supposée n'était qu'une circonstance des rapports établis entre les *politiques* et le camp royal. Des lettres chiffrées, écrites par Séguier, doyen de Notre-Dame, avaient été saisies, et les *Seize* feignirent de s'en émouvoir. Séguier, averti qu'ils comptaient en porter plainte au lieutenant général, vint le trouver pour se disculper, et Mayenne, favorablement prévenu par un ami du doyen, tranquillisa ce dernier en lui disant : « Monsieur le doien, mon « ami, contentez-vous que je n'en croi rien, et pensés que je « ferois beaucoup de mal si je voulois. Mais mon intention « n'est pas telle : on le cognoistra. J'attends ici les gens de « bien pour me résouldre[2]. »

difficulté qu'il parvenait à y faire enregistrer la nomination de Rosne comme gouverneur de l'Ile-de-France.

(1) *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau. (2) L'Estoile.

Véritablement il attendait toujours, et de ses réponses aux *zélés* il était difficile de rien conclure; elles avaient toutefois mécontenté et « fait tomber de fièvre en chaud mal[1] » les *Seize* et les partisans de Philippe II. Un seul point paraissait prendre de la consistance : l'obligation de réunir les états, d'après la demande pressante du pape et du roi catholique, si l'on ne traitait pas avec Henri IV. Encore s'élevait-il à ce sujet une question accessoire. Où se tiendrait l'assemblée? Les Espagnols désignaient avec insistance Reims ou Soissons, villes d'un accès plus facile, disaient-ils, que la capitale entourée de garnisons royales, surtout, en réalité, places plus voisines des Pays-Bas, aisées à occuper et à conserver pour l'étranger qui espérait y asservir les députés. Le choix du duc de Mayenne semblait incliner vers la première : Ibarra savait même par ce prince directement que l'archevêque de Lyon avait réuni à Reims, afin de les endoctriner sans doute, la plupart des mandataires des provinces environnantes[2]. Les *politiques*, les hommes d'État, Jeannin particulièrement, travaillaient toutefois à faire prévaloir de solides motifs en faveur de Paris, lorsque la mort d'Alexandre Farnèse (2 décembre) vint modifier les dispositions du lieutenant général sans exciter ses regrets.

Ainsi s'évanouissait effectivement une influence qu'il aurait eu à subir avec gêne pendant la tenue des états dont maintenant il imagine peut-être dominer et fixer sur lui les suffrages. Il proclame l'ajournement au 17 janvier de la réunion promise déjà pour le 20 du mois courant. « Le peuple murmure, « les prédicateurs crient[3] » de ce retard ; le lieutenant général, en attendant, fait publier à son de trompe une *Déclara-*

(1) *Chronologie novenaire.*
(2) Papiers de Simancas, B 73, pièce 306.
(3) L'Estoile.

tion[1] destinée à jeter profondément la discorde dans le parti de Henri IV et où il affirme que c'est uniquement par respect pour l'ancienne constitution, confirmée à plusieurs reprises, qu'il n'a pas reconnu le roi. Dans cette longue pièce, Mayenne se défend contre tout soupçon de complicité relativement au meurtre de Henri III; il justifie le but de la Ligue; il avoue les démarches tentées en vue d'amener Henri de Bourbon à se faire instruire selon la vraie foi; il allègue que ce prince a refusé de céder à une prétendue contrainte de la part de ses sujets; il se loue des secours donnés par Philippe II à la bonne cause; il déplore la division des catholiques dont une partie s'est attachée à la fortune du monarque hérétique; il les « supplie et adjure de s'en séparer... et de couper le nœud « des difficultez, pour servir à Dieu et à son Église, en voulant « se trouver en la ville de Paris le dix septième jour du mois « prochain : pour ensemblement choisir, sans passion et sans « respect de l'intérêt de qui que ce soit, le remède qui sera « jugé en conscience devoir estre le plus utile pour la conser- « vation de la religion et de l'Estat. » Mayenne, en terminant, « proteste, devant Dieu et devant les hommes, » que, s'ils restent sourds à cette « instante prière, » s'ils refusent le concours de « leur bien-veillance et amitié, mesmes conseils et « volontez, le blasme leur devra estre imputé, et non aux ca- « tholiques unis, des remèdes extraordinaires auxquels ceux- « ci, contre leur désir et intention, seront contraincts de « recourir. »

L'effet d'un tel acte, empreint du moins de gravité, de modération et exempt de grossières personnalités, est corroboré, presque au même moment, par l' « *Exortation et advis* aux « princes, seigneurs, gentilshommes catholiques de ce royaume

(1) *Paris, Frédéric Morel*, 1593.

« de se réunir à l'église catholique suyvant la déclaration de « Monseigneur le Duc de Mayenne[1]. » Sortie de la plume passionnée d'un opiniâtre ligueur, cette œuvre fait tomber sur le roi actuel la solidarité de la plupart des crimes reprochés à Henri III. Elle apostrophe nominativement les princes armés « contre une saincte union des bons et fidèles catholiques, « pour ces tyrans. » Leur conduite s'y trouve mise en regard du « dévouement et du martyre des membres de la maison de « Lorraine avec laquelle celle de Bourbon n'a point sujet « d'entretenir de différent... Partant, messieurs les princes, « seigneurs, gentilshommes, cappitaines, soldats et générale- « ment tous catholiques françois, » y dit-on en concluant, « voyez ce que vous faittes et pour qui vous le faittes. Vous « vous unissez aux huguenots et hérétiques pour ruyner l'É- « glise de Dieu. Vous voulez soustenir un tyran athéyste contre « Dieu et son Église et contre vostre franchise et liberté : et « voulez chasser de ce royaume la foy de vos prédécesseurs « et maintenir la tyrannie, impositions et charges insupporta- « bles tant à vous qu'à vos successeurs... L'on vous embarque « finement à prester l'espaule aux hérétiques et à ouvrir la « porte aux loups ravissants..... Sera-t-il dict que par vostre « imprudence vous ayez exposé vos vyes, vos biens et puis- « sance pour les rendre maîtres d'un royaume si catholique? « Fermez vos villes, chasteaux et forteresses, églises, maisons « et granches à tels hérétieques et huguenots.

« Espérez en ce bon Dieu et vous venez rendre et unir avec « vos chevaux et armes aux bons et fidelles catholicques, pour « la manutention de la saincte religion catholicque, apostolic- « que et romaine, pour l'extirpation de l'hérésie et athéysme « et abolition des impositions et maletostes de ce tyran : pour

(1) *Paris, Guillaume Bichon*, 1593.

« vous rendre et vos successeurs francs et libres, comme vos « prédécesseurs vous mirent hors de la tyrannie et servitude « des Romains et autres nations qui avoyent empiété ce « royaume.

« Vous en aurez l'honneur et en recevrez la récompence « en l'obligation que vous en auront vos successeurs et tous « vrais catholicques et en la fin paradis : auquel par sa saincte « bonté Dieu vous veuille conduyre. »

A cette exhortation le vice-légat ne peut manquer d'ajouter la sienne (15 janvier 1593), afin de justifier les actes antérieurs et les intentions actuelles du saint-siége et de ses représentants, en s'efforçant de fonder le repos de l'État sur la base de la foi et en insistant sur la nécessité d'élire « un Roy « vrayment très chrestien, sans pouvoir ni vouloir aussi en « aucune manière assister ny favoriser les desseins et entre- « prinses de Monsieur de Mayenne ny d'autres princes ou « potentats de la terre quels qu'ils soyent[1]. »

Des pamphlets royalistes, *La Fleur de lys*, entre autres, paraissent aussitôt pour réfuter la *Déclaration* du lieutenant général, blamé surtout d'avoir qualifié le roi d'Espagne de *Grand Roy*. « Comment, Charles de Lorraine, pourrois-tu « bien remarquer, » dit l'auteur, « quelque exemple auquel par « lettres patentes scellées des fleurs de lys on ait attribué le « titre de grand à un roy estranger? » La *Déclaration* n'est donc, selon ce factum, qu'un « abrégé de tous les libelles « séditieux et harangues vomies contre le feu roi et le roi à « présent régnant[2]. »

Les *Seize* reprenaient faveur auprès du lieutenant général et crédit dans les affaires. Aussi quelques *politiques*, croyant cette faction presque triomphante déjà, lui revenaient-ils par

(1) *Chronologie novenaire*. (2) *Idem*.

timidité ou par prévoyance. Le parlement royaliste, séant à Châlons, avait condamné (18 novembre) la bulle du pape (en date du 15 avril) qui déléguait à son vice-légat le soin de faire procéder à l'élection d'un monarque ; et cet arrêt venait d'être annulé (22 décembre) par la cour de Paris, en présence du duc de Mayenne, d'après les conclusions du même avocat général Dorléans récemment si suspect aux *Seize* et qu'un complet retour, payé, disait-on, « deux cens escus de l'argent « d'Espagne, » faisait alors leur ardent soutien.

Le lieutenant général pourtant ne se sentait point pressé d'obéir à l'impulsion donnée par Philippe II, ni d'arriver à un résultat qui vraisemblablement ne devait pas le placer lui-même sur le trône, mais au contraire annuler son pouvoir. Homme d'État habile, et surtout patient, envahi sans doute par l'irrésistible infiltration de velléités ambitieuses, Mayenne, actuellement qu'il voit approcher le terme de son irrégulière autorité, place un vague espoir dans le recours à la temporisation, cherche à éluder la conclusion d'un accord définitif avec le roi et à s'assurer, pour l'événement, le plus grand nombre possible de partisans satisfaits et dévoués. Va-t-il donc marcher sûrement vers ce but en nommant maréchaux de France Rosne, la Châtre, Bois-Dauphin, Saint-Paul, en créant Villars amiral[1] et en « faisant ainsi, » selon la remarque plaisante et judicieuse de Chanvallon, « des bâtards qui pourront « bien un jour estre légitimés à ses despens[2]? »

Tout se dispose néanmoins pour la tenue des états. Afin d'y prendre part et de dresser, à l'aide d'Ibarra, des brigues personnelles, le duc de Guise vient d'arriver de Champagne à Paris (26 décembre 1592), avec l'archevêque de Lyon et le cardinal de Pellevé, que les *politiques* appelaient satirique-

(1) L'Estoile. (2) *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau.

ment le cardinal *Pelé* et dont ils disaient que « c'estoit l'âme « du Cardinal de Lorraine[1] qui revenoit pour remuer les es- « tats : âme, à la vérité, fort approchante de l'autre en mes- « chanceté, mais non pas en esprit[2]. »

La guerre n'en continue pas moins, dans d'étroites proportions, et se caractérise par de petits faits diversement avantageux aux partis opposés. Prévenu que le roi, dans ses courses autour de la capitale, est allé, sous une faible escorte, à la Roche-Guyon, visiter Gabrielle d'Estrées, Mayenne concerte avec son neveu le dessein de surprendre Henri IV dans ce château. Pleins d'espoir, ils partent tous deux (le 4 janvier 1593), avec un détachement de cavalerie. Le monarque cependant, averti à temps, a pu s'esquiver et se retirer à Chartres en répétant gaiement : « Mon cousin de Mayenne est un grand « capitaine, mais je me lève plus matin que lui[3]. »

Quatre ans après la dernière assemblée de Blois, signalée

(1) Son ancien protecteur, en effet, et l'auteur de sa fortune.

(2) L'Estoile. (3) *Idem.*

Les expéditions militaires du duc de Mayenne étaient, depuis quelque temps, tombées dans un discrédit que ses adversaires exploitaient de toutes les manières et dont l'épigramme suivante fournit le témoignage :

« Haulsez vos voultes, grands portaux,
« Huys de Paris tenez vous haults,
« Si entrera le Duc de gloire,
« Qui pour tuéz cent hugnenots
« A fait mourir mille papaux.
« N'a-t-il pas bien gaigné à boire ? »

Le jour du retour de Mayenne, après sa tentative sur la Roche-Guyon, « Victry, habillé à l'espagnole, lui donna à disner magnifiquement en sa « maison du bailliage du palais.

« Les gens du duc de Maienne contoient comme, en revenant, leur « maître tout armé étoit tumbé de dessus son cheval; qu'il avoit fallu « douze hommes pour le relever; et que si l'ennemi eust esté en bons « advertissemens, qu'avec moins de deux cents chevaux ils l'eussent pris « prisonnier. » (L'Estoile.)

par un si sanglant épisode et dissoute par la puissance de l'effroi, des états généraux, tant réclamés, tant annoncés et continuellement ajournés, vont enfin se réunir à Paris dans le but de disposer d'un trône occupé de droit, plus ou moins conditionnellement contesté ou offert par les uns, absolument vacant selon d'autres et brigué par plusieurs, particulièrement par des membres de la maison de Lorraine, désunis alors que le concours même le plus parfait eût été insuffisant peut-être pour assurer le succès à l'un d'entre eux[1].

Le duc de Guise s'efforce de mettre en valeur son jeune zèle et la popularité héréditaire de son nom. Le duc de Mayenne, hésitant, indécis, compte au fond sur les avantages, difficiles à méconnaître, que lui donnent son expérience, ses services et la possession présente de l'autorité. Philippe II, s'étayant du prétendu mérite d'avoir fourni tant de secours à la Ligue, adresse de Madrid (le 2 janvier) une lettre aux états et leur annonce le choix qu'il a fait du duc de Feria « pour aller en son nom et insister de sa part afin qu'ils n'a« gissent pas sans la résolution convenable d'élire un roi aussi « catholique que le temps le demande, pour que le royaume « de France se rétablisse dans son antique existence et son « christianisme exemplaire[2]. » Le duc de Lorraine agit de son côté; et le duc de Savoie, par son ambassadeur, se fait tenir au courant et même au niveau de toutes ces intrigues, parmi lesquelles peuvent se ranger également les ouvertures du cardinal de Bourbon à Mayenne dont il recherche l'appui en lui offrant, dit-on, d'épouser sa fille[3].

Arrivant à travers les armées royales, avec précautions, avec difficultés, les uns sur le pied de guerre et accompagnés

(1) *Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 2.
(2) Mss. de Baluze, 9675 E.
(3) Portefeuilles de Fontanieu, v. 414, pièce du 17 janvier 1593.

d'imposantes escortes, les autres presque furtivement et par des chemins détournés, les députés, pour la plupart, sont épiés, accueillis, circonvenus par des agents de divers pays, de divers princes. Malgré l'agitation inséparable de tant de menées, la physionomie générale des choses prend toutefois un caractère plus grave : tout le monde sent que de la prochaine assemblée seule doit émaner un dénouement dont les bénéfices excitent la convoitise d'ambitions si multipliées.

En raison des circonstances, la vérification des pouvoirs s'opère sans rigidité. Le dimanche 17 janvier, la réunion est placée sous la protection des lumières du ciel et solennisée par une procession générale à laquelle on fait participer les châsses des corps saints et que suivent Mayenne en tête du parlement, le légat accompagné de trois archevêques et de dix évêques, toutes les compagnies et tous les ordres de la ville. A l'office, célébré dans l'antique cathédrale par le cardinal de Pellevé, des députés, en grand nombre, reçoivent la communion. L'ouverture enfin a lieu le 26, lendemain de la fête de la conversion de saint Paul. La première séance se tient dans la grande salle haute du Louvre, située au-dessus de celle où, un peu plus d'un an auparavant, ont été pendus quatre des meurtriers de Brisson, Tardif et Larcher. Précédé de ses gardes, de quelques-uns de ses gentilshommes et officiers, de Desportes-Baudouin et de Péricart, secrétaires d'État, suivi de Belin, gouverneur de Paris, de Villeroy, de Jeannin et de plusieurs autres membres du conseil, le duc de Mayenne vient occuper, sur l'estrade et sous le dais, un siége presque royal, entre son jeune fils Emmanuel, comte de Sommerive[1], et le cardinal de Pellevé. Prenant alors la parole,

(1) Les procès-verbaux ne constatent la présence d'aucun autre prince de la maison de Lorraine, et L'Estoile rapporte que, la nuit du vendredi 15 « le Duc de Guise sortist de Paris pour aller (à ce qu'on disoit) en Cham-

il retrace les faits accomplis depuis les précédents états, expose avec convenance et brièveté les motifs de la convocation actuelle et prie l'assemblée d'aviser à ce qui est à faire pour le bien de la religion et de l'État, en protestant qu'il y consacrera lui-même tous ses moyens et jusqu'à sa propre vie. Les deux tiers des membres présents n'entendent pas pourtant cette courte allocution[1]. Soit embarras du rôle qu'il joue dans une représentation aussi solennelle, soit sentiment pénible de la démarche qui marque l'inévitable agonie de son autorité, le lieutenant général, en parlant, est saisi d'une telle émotion qu'il change de couleur et que la duchesse de Mayenne, placée avec les autres princesses de sa maison dans une galerie peu éloignée de lui, dit après qu'en le voyant pâlir, à trois ou quatre reprises différentes[2], elle a craint qu'il ne s'évanouît.

Au prince succède, comme orateur, le cardinal de Pellevé, président de l'ordre du clergé et organe de l'Espagne ainsi que de Rome, le légat ne pouvant siéger à cette assemblée. Pellevé remercie d'abord Mayenne au nom des états, puis, énumérant et vantant les secours pécuniaires fournis à la Ligue par le saint-siége, il s'embarrasse dans des longueurs et des digressions de vieillard et dans des allusions inconvenantes même vis-à-vis du lieutenant général. Enfin, ridicule, blessant ou ennuyeux, il ne motive que trop la version, imaginaire cependant, répandue par l'ingénieux et satirique *Abrégé de la farce des estats de la Ligue*[3].

« pagne avec permission du Duc de Maienne, son oncle, de lever cent mil
« escus dans le pays. »

(1) Préparée, dit-on, par l'archevêque de Lyon.

(2) L'Estoile.

(3) *La Satire Ménippée*, dans laquelle on trouve à ce sujet les vers suivants :

« Son éloquence il n'a peu faire veoir,

Ainsi s'était achevée la séance d'apparat. A l'entrée de celle du lendemain, le duc de Mayenne exposa à l'assemblée le « grand désir du légat de la venir veoir et se trouver en icelle. » L'introduction d'un étranger dans le sein des états fut vivement combattue comme opposée aux lois; mais, par suite des explications que donna Pellevé, on admit le légat, à condition qu'il « n'auroit voix ni délibérative ni conclusive » et qu'il se bornerait à « veoir et bénir l'assemblée[1]. »

Les desseins de la Sega, partisan tout dévoué de l'Espagne, ne pouvaient paraître équivoques lorsque ce prélat cherchait ainsi à se mettre en contact officiel avec les états[2]. En même temps, s'il fallait s'en fier aux nouvelles de Rome (20 janvier), le pape était « bien aise que son légat continuât à entretenir « l'étroite intelligence qu'il écrivoit avoir avec un de ceulx

« Faute d'un livre ou est tout son sçavoir :
« Seigneurs Estats, excusez ce bon homme;
« Il a laissé son calepin à Rome.
« Les frères ignorants ont eu grande raison
« De vous faire leur chef, Monsieur l'illustrissime,
« Car ceux qui ont ouï vostre belle oraison
« Vous ont bien recogneu pour ignorantissime. »

Le cardinal de Pellevé était protecteur des capucins, appelés aussi, en Italie, *fratelli ignoranti*.

(1) *Procès-verbaux des états généraux de* 1593.

(2) L'esprit populaire même ne s'abusait point. Un porteur de sable avait été fouetté à la porte de Paris « pour avoir chassé son asne aux « estats et s'en estre moqué. En même temps eut le fouet en Chastelet un « musnier qu'on appeloit le grand Jaques pour s'estre pareillement moqué « desdits estats et du duc de Maienne ; aiant dit tout haut parlant à son « asne et frappant dessus : *Allons, Gros Jean, allons aux estats*. Sur quoi « fust rencontré à Paris le quatrain suivant :

« Hay mon asne, qu'on te meine
« Aux estats de Monsieur du Maine,
« Afin que tu sois d'un plain vol
« Fait de François un Hespagnol. »

(L'Estoile.)

« du parti du roy [1]; » et pourtant (le 25) Gondi manifestait peu d'espoir [2].

Vis-à-vis d'une telle convocation, ordonnée avec toutes les formes de l'autorité souveraine et sous le sceau de l'État, dont l'empreinte présentait un trône vide, le légitime possesseur ne pouvait demeurer calme, impassible et adopter une attitude de déchéance aussi antipathique à son courage et à son caractère qu'à ses droits. Dans son conseil, tenu à Chartres, Henri IV fit donc élaborer deux actes qui reçurent une publicité successive les 27 et 29 janvier. Le premier, signé Révol et intitulé: *Proposition de Messieurs les princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres catholiques estans près de Sa Majesté*, déclarait reconnaître que la continuation de la guerre entraînait la ruine de l'État et de la religion catholique. « Le vray moyen pour y « obvier étoit donc une bonne réconciliation entre ceux que « le malheur d'icelle tenoit ainsi diviséz et arméz à la des« truction les uns des autres... A ceste cause, de la démons« tration faicte par le sieur de Mayenne ne pouvant sortir « aucune résolution valable et utile à l'effect qu'il avoit pu« blié, estant au contraire tout certain que cela ne feroit « qu'enflamber d'avantage la guerre, » on offrait d'ouvrir, « dans un lieu choisi entre Paris et Saint-Denis, » des conférences auxquelles assisteraient des deux parts « quelques bons « et dignes personnages, » pour aviser aux moyens « d'assou« pir les troubles, à la conservation de la religion catholique « et de l'Estat... Si ceste voye estoit rejetée, » les royalistes protestaient d'avance, dans les termes les plus énergiques, « devant Dieu et devant les hommes, » contre le recours à

(1) Mss. de Mesme, v. 10. $\frac{8931}{11}$.

(2) *Idem.*

d'autres moyens illégitimes, qui ne pourraient, « par conséquent, estre que pernicieux à la religion et à l'Estat et « achever de réduire la France au dernier période de toute « misère et calamité, la rendant proye et butin de l'avidité « et convoitise des Espagnols, par les menées et passions « aveuglées d'une partie de ceux qui portoient le nom de « François, dégénérans du devoir et de l'honneur qui avoit « esté en si grande révérence à leurs ancestres. »

Henri IV, dans sa *Déclaration contre la convocation faite par le Duc de Mayenne*, relatait ensuite ses droits et signalait aussi, comme unique obstacle à ses bonnes intentions et à ses facultés en faveur de la foi chrétienne et de l'extension du royaume, l'abandon, par une partie de ses sujets, «de la vertu « et fidélité de leurs ancestres, » converties en une rébellion non contre sa seule personne, mais contre l'autorité royale, sous le prétexte de la religion. «Ceste ordonnance de Dieu « qui faict au pécheur descouvrir malgré luy son péché, » disait le monarque, «s'exécute maintenant au faict du Duc de « Mayenne... L'ambition dudict Duc s'est tellement enflée « qu'elle a crevé le voille... Elle ne se pouvoit accuser plus « grande que par ce mesme instrument estant faict en forme « d'édict scellé du grand sceau, adressé aux courts de parle- « ment et avec toutes les autres formes et marques dont les « roys et princes souverains ont privativement à tous autres « accoustumé d'user... Ce sont toutes marques d'une imagi- « nation qu'il a en l'esprit de la puissance souveraine, de la- « quelle Dieu permettra qu'il s'en trouvera aussi esloigné « comme injustement il y aspire. »

Le roi rappelait également, comme « vraye et certaine loy « fondamentale du royaume pour la succession d'iceluy, la loy « salique, si saincte, si parfaicte et si excellente. » Par elle, il s'était vu appeler à la couronne, et, s'il n'avait pas encore

« toutes les marques et caractères qui doivent accompagner « ceste dignité, » quant au fait de sa religion, il affirmait ne se sentir « aucune opiniastreté, estre bien préparé à recevoir « toute bonne instruction et se réduire à ce que Dieu lui con- « seilleroit estre de son bien et salut. » Il alléguait, comme preuve, la mission de Gondi et de Pisani près du pape. « Nous réitérons icy volontiers la dite promesse, » ajoutait-il, « attestant le Dieu vivant que du plus intérieur de nostre cœur « nous faisons encores présentement à nos subjects la pro- « messe que nous leur fismes à notre avènement. »

Enfin, le roi, « de l'advis de son conseil, déclaroit la pré- « tendue assemblée tenue ou à tenir en ladicte ville de Paris « estre entreprinse contre les lois, le bien et le repos du « royaume et des subjects d'iceluy, tout ce qui y estoit ou « seroit faict, dict, traité et résolu, abusif, de nulle effect et « valeur, défendant d'y aller, envoyer ou avoir intelligence « aucune, déclarant tant celuy qui faisoit ladicte convocation « que tous les dessusdicts, audict cas, attaints et convaincuz du « crime de lèze Majesté au premier chef, pour estre procédé « contre eux. »

Le 28 janvier au matin, Thomas Lhomme, trompette du camp royal, se présente donc à la porte de Paris, avec charge de remettre la *Proposition des princes, prélats, etc.*, au gouverneur Belin lui-même, de crainte que le duc de Mayenne ne fasse disparaître cette importante pièce, s'il la reçoit directement. Pour plus de sûreté encore, l'émissaire a ordre de divulguer par toute la ville le contenu de ses dépêches. Le prince lorrain se trouve retenu au lit par une indisposition, lorsque Belin vient lui apporter ce message déjà connu presque généralement, grâce aux propos du docile trompette; et, voulant ne faire l'ouverture du paquet qu'en présence des principaux personnages de son parti, il mande aussitôt le

légat, le cardinal de Pellevé, Ibarra, Bassompierre, Villeroy, Jeannin et quelques autres. A la lecture de l'écrit des royalistes, les deux prélats et l'ambassadeur espagnol témoignent la plus vive irritation; la Sega surtout ne peut se contenir; rouge de colère, les sourcils froncés, il se lève et s'écrie que la *Proposition* est, d'un bout à l'autre, un tissu d'hérésies, qu'il y aurait hérésie à la recevoir, à la mettre en délibération, hérésie à y répondre[1], et qu'il faut en châtier l'audacieux porteur.

Pellevé et Ibarra abondent dans le sens du légat; mais Villeroy et Jeannin, plus calmes, nourrissant des arrière-pensées patriotiques et sages, développent, le lendemain, et font triompher, après quelque incertitude de la part du lieutenant général, l'opinion que la pièce doit être officiellement soumise à l'examen des États.

Cette communication n'était déjà plus en réalité qu'une affaire de forme; personne n'ignorait le sens de la *Proposition*. Par les soins du trompette, il en circulait même des copies; et la *Déclaration* du roi, publiée dans Paris dès le 30, allait en corroborer l'effet. Le légat, les agents espagnols, les *Seize* s'efforcent de détruire le sentiment qui se propage et se manifeste; Mayenne semble vouloir rester neutre; mais il est facile de reconnaître que le mémoire des royalistes rencontre de la sympathie chez la plupart des membres des états[2], dont les dispositions présagent peut-être le dénoûment de la longue crise des souffrances du royaume.

Sous l'impression de ces divers incidents, les députés se réunissent pour la troisième fois le 4 février, « anviron une « heure attendant deux de rellevée[3]. » La séance commence par l'introduction solennelle du légat. Le duc de Mayenne et

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, partie IV, liv. 2.
(2) *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau.
(3) *Procès-verbaux des états généraux de* 1593.

son fils, Pellevé, d'autres prélats et des deputes des trois ordres se portent jusqu'au pied de l'escalier, à la rencontre de la Sega. Placé sur un siége, au côté droit du lieutenant général, le représentant du souverain pontife, ayant « assez longue« ment regardé la compagnie et considéré un chacun, » ôte son bonnet et salue le prince d'abord, puis l'assemblée entière. Se couvrant de nouveau, il débite alors en latin un discours de remerciements et d'explications sur les motifs de sa présence. Il s'interrompt au milieu de sa harangue et, faisant approcher et agenouiller son porte-croix, se levant lui-même, ôtant encore une fois son bonnet, donne la bénédiction aux membres des états, prosternés à l'exemple du lieutenant général. Ce dernier, prenant ensuite la parole, rend grâce au légat en langue française; le cardinal de Pellevé en fait autant en latin, et la Sega se retire avec le cérémonial observé pour son entrée.

Un instant après, Mayenne, de retour à sa place, communique aux députés la *Proposition* du parti de Henri IV et les requiert de décider quelle réponse devra y être faite.

L'ordre du clergé s'étant préalablement retiré dans une salle voisine, dite garde-robe du roi, l'assemblée entre aussitôt en délibération, et les suffrages sont recueillis par provinces et par bailliages. Pendant la durée de ces opérations, Mayenne vient parler en particulier « tant à messieurs du conseil, « cour de parlement, chambre des comptes que députéz de la « noblesse et tiers estat, l'un après l'autre, disant audict tiers, « entre autres choses, ces mots : Messieurs, vous voyez de « quoy il est question; *Res maxima rerum agitur.* Je vous prie « de y bien adviser, et faire en sorte que les adversaires n'ayent « aulcun pied ny advantage sur nous. Toutefois je veux tenir « ce que je leur ay promis[1]. »

(1) *Procès-verbaux des états généraux de* 1593

Le clergé étant rentré, et l'assemblée ayant repris séance, le lieutenant général reçoit, de l'avis de tous les ordres et par l'active influence des intrigues du légat, de l'ambassadeur d'Espagne et du cardinal de Pellevé, requête de différer la réponse, du moins jusqu'à l'arrivée du reste des députés, parmi lesquels manque encore la majeure partie des mandataires de la noblesse. Ces derniers, au surplus, devaient toujours demeurer très peu nombreux durant le cours des états généraux de la Ligue, en dépit de circulaires (6 et 7 février) ayant pour objet de presser les retardataires plus ou moins tièdes et de parvenir à compléter l'assemblée qui ainsi, outre le fanatisme, restait empreinte d'un caractère exclusivement démocratique et municipal.

Tandis que, sur divers points, l'épuisement causé par la guerre imposait des armistices aux généraux, une sorte de trêve s'établissait forcément aussi au sein des états; trêve déterminée par le départ du duc de Mayenne pour lequel allaient s'ouvrir des débats de nature différente, en attendant que ceux-ci recommençassent à la suite d'une interruption ou plutôt d'une langueur, dont le légat profitait, il est vrai, pour déférer, fort illégalement, à la Sorbonne l'examen de la *Proposition des princes, prélats et seigneurs* royalistes.

Laissant à Villeroy et à Jeannin le devoir de surveiller l'assemblée, d'empêcher toute délibération importante en son absence, enfin de déjouer les secrètes menées, le lieutenant général quittait Paris (le 8 février), pour se rendre avec quatre cents chevaux[1], à Soissons, à la rencontre des troupes que le comte Charles de Mansfeld lui amenait et que précédait un nouvel ambassadeur de Philippe II, le duc de Feria. A ce voyage de Mayenne, dans une saison si peu favorable, on at-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 11.

tribuait pour motif particulier la crainte d'être devancé près de l'armée étrangère par le duc de Guise auquel les Espagnols avaient déjà donné, sous le charme des plus belles promesses, le dangereux conseil « de se faire chef du party de l'Union, de « faire bande à part, et amis à part, de mettre sa grandeur « à ne despendre que du roy d'Espagne, » au lieu de courir à sa ruine en s'attachant sincèrement à son oncle[1].

Les agents du monarque catholique pouvaient donc être tentés d'investir le jeune prince lorrain du commandement de leurs forces, au préjudice de Mayenne. On supposait aussi le lieutenant général animé du désir de tirer de ces auxiliaires des fonds pour subvenir à ses besoins personnels et à ceux de « plusieurs d'entre les députez, qu'il sçavoit en estre mal « garniz pour subsister à Paris où les vivres estoient à hault « prix[2]. »

De même pourtant que l'armée de Mansfeld ne se composait que d'un millier de chevaux et de quatre mille fantassins[3], les envoyés de Philippe II avaient ordre de ne remettre que vingt-quatre mille ducats[4] au lieutenant général. Mayenne marchait donc vers de nouvelles déceptions, non moins complètes que les précédentes et s'associant toutefois à des exigences qu'elles rendaient dérisoires. Il ne devait pas tarder à reconnaître celles-ci et à avoir à les réfuter. Dès que le lieutenant général eut joint (9 février) Feria, Taxis et le jurisconsulte Mendoça, il entendit de la bouche du chef de cette parcimonieuse mission le développement de ses prétentions et de ses

(1) *Chronologie novenaire*, etc.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 11.

(3) Un état total des troupes de Philippe II, alors présentes en France (8-10 février), porte l'infanterie à neuf mille cinq cents quarante-cinq hommes, Espagnols, Wallons, Italiens, et la cavalerie à deux mille deux cents cinquante-huit. (Papiers de Simancas, B 77, pièce 126.)

(4) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 11.

projets. L'abolition de la loi salique, l'élection de l'infante, tel était le but avoué des Espagnols. A cet exposé, Mayenne objecta que le cabinet de Madrid employait des moyens bien insuffisants pour obtenir la suppression d'une loi fondamentale de l'Etat et pour violenter le droit qu'en ce cas aurait la nation de se choisir un souverain.

Quoique étonné de la hardiesse de la réponse, Feria n'hésita pas à répliquer que l'exercice d'une telle faculté avait nécessairement pour règle la considération du degré de parenté légitime des prétendants avec les derniers monarques; que l'infante était la plus proche héritière des Valois; que les services rendus à la France contre l'hérésie, par Philippe II, appuyaient les titres de sa fille; et qu'enfin, cette princesse une fois élue, le roi d'Espagne, aujourd'hui très restreint dans sa liberté d'action, par le soin forcé de ses propres affaires, consacrerait soixante mille hommes de troupes et la totalité de ses trésors à la consolidation de l'œuvre alors si avancée.

Dans l'espoir de rendre ses paroles plus convaincantes, en leur donnant une application toute personnelle, et d'éblouir son interlocuteur par une perspective illimitée d'honneurs et de richesses, Feria fit connaître que Philippe II avait nommé Mayenne généralissime du corps d'armée conduit par le comte de Mansfeld. Éclairé, depuis plusieurs années, sur l'inanité des promesses espagnoles, le prince lorrain accueillit celles-ci en souriant et en alléguant la nécessité d'actes réels, au lieu de vagues espérances, pour « faire avaler aux états un mor« ceau aussi amer que celui de la domination étrangère[1]. »

Mendoça, peu façonné à l'art délicat des négociations et mécontent de cette résistance et de cette incrédulité, intervint alors en affirmant que les députés, bien loin de refuser

(1) Histoires Mss. de la maison de Guise, par Fornier, par Oudin, etc.

l'infante, la désiraient et étaient même prêts à la demander pour reine si le lieutenant général seul ne s'y opposait. La discussion prenait, dès ce moment, un caractère que Mayenne ne pouvait tolérer. Le duc se sentit entraîné à représenter à l'altier et imprudent jurisconsulte combien il méconnaissait la situation du royaume en considérant, sans doute, les députés comme des Indiens stupides et ignorants. Mendoça n'en persistait pas moins à soutenir, avec aigreur, qu'il était exactement instruit des dispositions des états, et qu'au surplus l'événement démontrerait que l'élection de l'infante pouvait s'accomplir sans qu'on eût besoin que le lieutenant général « s'en meslast. »

Transporté de colère à son tour, ce prince repartit qu'il n'éprouvait nullement une telle crainte et que, sans son propre consentement, « la terre entière ne pourroit faire réussir « l'entreprise. » Feria, reprenant la parole et se possédant aussi peu que Mendoça, ajouta, sur un ton menaçant, que Mayenne se trompait et que le commandement des troupes espagnoles allait lui être retiré et passer au duc de Guise. Poussé à bout, emporté au delà de toutes les limites : « Je vous « défie de faire du pis que vous pourrez, » s'écria le lieutenant général d'une voix beaucoup plus élevée que celle de Feria ; « sçachez que si je le veux je tournerai toute la France contre « vous, que dans huit jours je vous mettrai tous hors du « royaume ; » puis, dans son courroux contre ces plénipotentiaires, le prince lorrain dit encore que par « leurs bouttées « ils ruinoient les affaires du roy d'Espagne et establissoient « celles du roy de Navarre; qu'au reste ils ne le traitassent « pas de subject, puisqu'il n'estoit point encore tel et que « leur procédé le dispensoit de le vouloir estre à l'advenir. »

La conférence se trouvait ainsi rompue. Mayenne avait brusquement quitté les Espagnols. En ceux-ci cependant l'a-

larme succéda bientôt à l'arrogance. Ils venaient de braver un auxiliaire indocile assurément, mais indispensable. L'abandonner à sa juste irritation, c'eût été le laisser se transformer en ennemi déclaré; en venir aux réparations vis-à-vis de lui, c'était reconnaître, corroborer même son influence qu'ils avaient niée et défiée un moment auparavant. Il leur fallait pourtant recourir à ce dernier parti. Plus modéré, plus persuasif que ses collègues, Taxis, qui s'était abstenu de prendre part au débat et qui d'ailleurs n'avait jamais cessé de penser que, pour parvenir à l'élection de l'infante, il importait de gagner d'abord Mayenne à cette cause et d'agir de concert avec lui [1], se trouvait en mesure de tenter la réconciliation. Dès le lendemain, il fit des démarches que le lieutenant général, vivement blessé, accueillit très froidement, en refusant d'entretenir de nouveaux rapports avec Feria et Mendoça. Au bout de quelques jours de réflexion néanmoins, frappé du besoin réciproque de bon accord entre les Espagnols et lui, le prince lorrain feignit de croire à leurs regrets, d'accepter leurs excuses et de se payer des propositions qu'ils lui adressaient pour tâcher de le satisfaire. On lui garantissait la conservation de sa charge actuelle, même après l'élévation de l'infante au trône; sur sa demande, on lui accordait six cent mille écus payables par termes, l'acquittement de quelques dettes, contractées pour les besoins du parti, et la jouissance d'une rente de cent mille écus en France [2]. De plus il lui fut immédiatement « compté vingt-cinq mille escus, avec « lettre pour en recevoir deux cens mille [3]. »

(1) Papiers de Simancas, B 77, pièce 103.

(2) Mss. de Mesmes, $\frac{8931}{12}$, lettre de l'ambassadeur de Savoie à son souverain.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. IV, liv. 2.

Presque en même temps, Mayenne écrit à Philippe II (le 17 février) et l'informe de l'état des affaires. Il remercie ce monarque de lui avoir donné le commandement des forces entrées en France sous Mansfeld ; il promet d'en avoir soin et de les bien employer. Il affecte de regretter que les états généraux n'aient pu être plus tôt réunis, à cause de « la diffi-« culté et péril des chemins qui ont retenu les députéz et plu-« sieurs autres mauvais accidentz cogneuz d'un chacun ; » il affirme les avoir « recherchéz et procuréz de tout son pouvoir, « jugés nécessaires pour le publicq et encores pour son parti-« culier, se représentant souvent devant les yeulx qu'il est « appelé à garand de toutes les fautes d'autruy et de tout le « mal qui advient à cest estat. » Le lieutenant général explique et justifie les formes de la convocation et de la tenue de l'assemblée. Quant « au faict principal qui y a donné cause et « auquel on touchera sans plus attendre, » il proteste qu'il y « rapportera toute la sincérité et affection que doibt ung « homme de bien à la conservation de la religion et au bien « de cest estat et mectra tousjours en très grande considéra-« tion le contentement de Sa Majesté. » Il la prévient que « si « ceste armée n'est refraischie sur ce printemps de nouvelles « forces, pour la maintenir et rendre plus grande, que l'en-« nemy sera bientost le plus fort, car il peut mectre ensemble « dès aujourdhuy de sept à huict mille hommes de pied, tant « Suisses, Anglois que François, et trois mille bons chevaulx « françois, et l'armée de l'Union, tout mis ensemble, ne re-« viendra à plus de douze mille hommes de pied, environ « quinze cens chevaulx estrangers et deux mille François, qui « se diminueront incontinant par les perilz, incommoditéz et « accidentz du premier siège qu'on fera, et au contraire celle « de l'ennemy croistra par une levée qu'il faict de quatre « mille Suisses, et il se promet outre ce d'avoir de nouveau

« des Anglois et le Mareschal de Montmorancy avec les forces « de Languedoc. » Mayenne a représenté « ces inconvénients « aux ministres de Sa Majesté, et mesmes monsieur de Rosne « l'a dit de sa part au comte de Fuentès ès Pais bas. »

Le roi catholique ne saurait oublier, ajoute-t-il, ce que Jeannin lui a également exposé, en Espagne, sur la nécessité de deux armées, « dont l'une fust tousjours près l'ennemy « pour l'empescher d'entreprendre, l'autre emploiée à occu- « per et nettoyer province à province. » Maintenant plus que jamais elles sont indispensables. Tout en implorant de nouveaux secours, le lieutenant général proteste, comme à l'ordinaire, que rien ne pourra atténuer sa constance ni le rendre « moings affectionné au bien général et au contantement et « service particulier de Sa Majesté [1]. »

La plaie n'était pas tellement guérie toutefois que Mayenne ne prescrivît à l'archevêque de Lyon, à Villeroy et au président Jeannin de tout disposer pour que la conférence désirée par les catholiques royalistes fût accordée, afin de pouvoir, grâce à ce nouveau moyen, « tenir les Espagnols en bride ; » et quoique le prince lorrain eût prié (19 février) « Messieurs « de Paris de vouloir recevoir le Duc de Feria et lui faire pa- « reille entrée qu'à sa propre personne [2], » la méfiance réciproque subsistait d'autant plus vive que lorsque les ministres étrangers, en arrivant dans la capitale, « commencèrent à bri- « guer les estats ils s'apperçeurent aussitôt que le Duc du « Maine, même absent, gouvernoit l'assemblée et qu'il n'y « avoit pas moyen de rien obtenir que par son crédit. »

En effet, l'évêque de Senlis écrivait confidentiellement à Rome (le 8 mars) qu'il « n'y avoit personne assez hardi pour

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 211.
(2) L'Estoile.

« nommer un autre roy que monsieur du Maine auquel on « croyoit la couronne deue en récompense de ses services. » Ce prélat eût voulu « la voir déférer au Duc de Guise, mais la « jalousie de Monsieur de Lorraine estoit à craindre, les au- « tres princes estoient mal d'accord entre eux, chacun ayant « son objet particulier d'ambition. » Roze disait avoir « d'abord « résisté à la conférence, mais le légat ayant exigé de lui d'y « consentir, il s'estoit rendu, dans l'espoir de la conversion et « d'en imposer aux faux bruits qu'on faisoit courir qu'on se « refusoit à la paix par des vues d'intérests particuliers. » Qualifiant Henri IV de « démon, » il ajoutait que « l'armée « estrangère estoit trop petite pour bien faire, qu'elle ne feroit « que du mal. » Au milieu d'aussi graves circonstances cependant, les ligueurs ne se refusaient pas, à ce qu'il paraît, les distractions de la bonne chère, car dans cette lettre signée *le souffreteux*, Roze racontait « avoir esté le lundi gras d'un « repas où il avoit laissé beaucoup sur son assiette. »

Suivant les instructions adressées par le duc de Mayenne à ses agents de confiance, en dépit des vœux du légat et des Espagnols et malgré l'avis de la Sorbonne, censurant comme hérétique la *proposition des princes, prélats et seigneurs*, on venait de soulever de nouveau dans les états (le 19 février) la question de savoir si et comment il serait répondu aux royalistes. Après quelques pourparlers entre les trois ordres, l'affirmative avait promptement prévalu; la forme seule restait à déterminer. Dès le 1er mars, trois projets de lettres, à peu près également convenables, furent présentés, l'un sortant de la plume de l'archevêque de Lyon, l'autre préparé par Jeannin, le dernier par le conseiller du Vair. On choisit la rédaction du président, « un peu plus vive, aigre et persua- « sive, » en décidant toutefois de « l'enrichir de beaucoup de « beaux traits » de celle de d'Espinac.

C'était donc l'esprit des plus intimes amis du lieutenant général qui présidait à la composition de cette pièce importante, où toutes les réserves de pensées et de style furent pesées et ménagées de manière à ne compromettre en rien le sentiment religieux du parti dont elle émanait. Datée du 4 mars et intitulée: *Responce du Duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France, princes, prélats, seigneurs et députéz des provinces assembléz à Paris à la proposition de messieurs les princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres catholiques estans du party du roy de Navarre*, elle portait les signatures de *Marteau*, *Piles*, *Cordier* et *Thielement*. Empreinte de politesse et de désir d'union sous la bannière d'une même foi, elle débutait par des excuses, en quelque sorte, au sujet du retard forcément apporté à son envoi; mais aussi, pourtant, elle exprimait le regret que la proposition des royalistes ne se trouvât signée par aucun de ceux au nom desquels elle était écrite. Après une protestation d'inviolable dévouement à la religion catholique et à l'intégrité de l'État, les auteurs de la réponse, repoussant le soupçon calomnieux d'ambition dans leurs desseins, d'inclination pour l'étranger, enfin de crime de lèse-majesté, engageaient leurs coreligionnaires à quitter les hérétiques « qu'ils suivoient et détestoient tout « ensemble. Ce n'est point la nature ny le droit des gens qui « nous apprend à recognoistre noz Roys, » ajoutait-on, « c'est « la loy de Dieu, celle de son Église et du royaume qui re« quièrent non-seulement la proximité du sang, à laquelle « vous vous arrestez, mais aussi la profession de la religion « catholique au prince qui nous doit commander. » La conférence était ainsi acceptée, « pourveu qu'elle feust entre ca« tholiques seulement et pour adviser aux moyens de con« server la religion et l'Estat; » et l'on offrait Montmartre.

Saint-Maur ou Chaillot, « en la maison de la Royne[1], comme « lieu de réunion, au choix des royalistes, dans la fin de ce « mois, à tel jour qu'ils adviseroient. »

Portée à Chartres par un trompette, cette lettre fut remise au cardinal de Bourbon, en l'absence de Henri IV. La réplique n'arriva que le 29 mars. Dans celle-ci, la dispersion des princes et seigneurs catholiques sur les différents théâtres de la guerre était présentée comme motif impérieux d'ajourner les conférences jusqu'au 15 du mois suivant ; et, le 5 avril, les ligueurs de Paris déclaraient, par une nouvelle réponse, accepter ce délai, avec prière qu'il ne fût point dépassé. Ils annonçaient leur intention de « députer *douze* personnes « d'honneur et de qualité, » en abandonnant toujours la fixation du lieu à la volonté des royalistes et en proposant un échange de passeports en blanc pour les négociateurs.

Le lieutenant général, de son côté, désirant agir sur l'esprit de l'assemblée par le succès de quelque entreprise utile et glorieuse, s'était donc, avec trois mille fantassins et huit cents chevaux, porté au devant de la petite armée espagnole ; mais, la faiblesse de celle-ci le laissant hors d'état de dégager les abords de Paris[2], il avait dû se borner à faire le siége de Noyon. Dans le besoin de communiquer ses desseins au parlement et d'entretenir la salutaire influence de cette compagnie : « Vous eussiez eu de mes nouvelles plus tost, » lui écrivait-il de Soissons le 6 mars, « si j'eusse pu accompaigner

(1) Depuis, couvent de la Visitation.

(2) La sollicitude du duc de Mayenne pour l'allégement des souffrances depuis longtemps endurées par la capitale lui avait dicté (4 février et 17 mars) deux lettres patentes portant « défenses à tous gouverneurs, capi- « taines de villes, chasteaux, places, forteresses, maires, eschevins et au- « tres de prendre et exiger les deniers des tailles, aides et gabelles et « autres destinéz au payement des rentes deues à l'Hostel-de-Ville de « Paris et gaiges d'officiers. »

« mes lettres de l'advis de quelque bon commencement d'effect « de ceste armée, mais je suis encores à l'emploier jusques à « maintenant, quelque intention que j'aye eu de ne la laisser « si longtemps consommer comme elle faict inutilement, « dont je porte beaucoup de desplaisir. Touttefois, dans deux « ou trois jours vous serez adverty que j'auray entrepris un « siége important duquel j'espère que le progrèz sera sérieux « et que l'issue n'en tirera point en longueur... Et cependant, « je vous supplieray de tenir la main selon voz prudences « que les actions de l'assemblée passent avec le plus de dou- « ceur et de modération que faire ce pourra et j'auray ce « bien de vous reveoir incontinant, affin que tous ensemble « nous puissions prendre la résolution que Dieu nous inspi- « rera et qui luy sera plus aggréable et plus nécessaire et utile « au restablissement de ce royaume en sa première dignité « et esplendeur[1]. »

Du camp devant Noyon, il mandait encore (le 18): « Vous « avez esté esclairciz des raisons qui m'ont meu d'attaquer « ceste place... Il ne me reste à vous dire pour ce regard, « sinon que j'espère, moiennant l'ayde de Dieu, d'avoir bien « tost bonne yssue de ce desseing et qu'il m'ouvrira et faci- « litera les moiens d'attaquer après les autres villes, dont la « vostre est la plus oppressée. Il n'y a rien en ce monde que « je desire avec plus d'affection de pouvoir exécuter[2]. »

Enfin, du même lieu (le 26): « Je vous escriviz un peu aupa- « ravant mon partement de Soissons, » disait-il, « en vous « suppliant de continuer les effectz de vostre affection à l'ad- « vancement des affaires de nostre assemblée affin qu'après « que j'aurois commencé d'employer ceste armée à quelque

(1) Registre du parlement durant la Ligue.
(2) *Idem.*

« utile effect, m'en retournant à Paris je puisse trouver les « choses tellement préparées et disposées à la résolution que « nous debvons prendre que, y apportant de mon costé ce « qui s'y doibt attendre de mes bonnes et droictes intentions « secondées et assistées des vœux et desirs de tant de gens de « bien, l'issue en peust estre aussi prompte et heureuse qu'elle « est nécessaire pour la gloire de Dieu et le bien et salut « commun de cest Estat. Maintenant, je semondz voz pru- « dences et intégritéz des mesmes offices, cependant que j'a- « chèveray ce siège que j'ay entrepris, où je trouve plus de « résistance que je ne pensois quand je m'y suis attaché, y « ayant dedans la place des plus entiers huguenotz qui se « puissent trouver au party du Roy de Navarre, qui se def- « fendent jusqu'à l'extrémité, et moy je suis bien résolu de ne « leur poinct donner de relasche que je n'aye emporté la « ville[1]. »

Effectivement, entamé le 8 mars, avec huit pièces de canon, et vigoureusement soutenu par les royalistes, ce siége ne se terminait qu'au bout de vingt jours, par une capitulation qui rendait Mayenne maître de la place d'où sortirent neuf cents hommes. A la suite d'un avantage d'aussi médiocre importance, Mansfeld, de l'avis du lieutenant général et des ambassadeurs de Philippe II, dut faire immédiatement retirer sur Ham ses troupes comprenant environ quatre mille hommes et neuf cents chevaux. Le consentement des envoyés espagnols à cette manœuvre rétrograde avait pour motifs l'inquiétude causée par les nouveaux mouvements de Maurice de Nassau dans les Pays-Bas, ainsi que l'espoir de mieux assurer l'élection de l'infante, en en faisant la condition de l'arrivée de secours supplémentaires. Quant à Mayenne, appréhendant l'in-

(1) Registre du parlement durant la Ligue.

fluence trop déterminante qu'un corps de soldats étrangers eût pu, en s'approchant de Paris, exercer sur les états, il aimait mieux voir affaiblir ses ressources militaires qu'ébranler sa prépondérance politique. D'un ombrage réciproque, de vœux diamétralement opposés, il résultait donc l'apparence passagère de la bonne harmonie, recouvrant pourtant une lutte réelle et opiniâtre.

La méfiance du prince lorrain n'était au surplus que trop justifiée. Quand déjà Ham et Péronne se trouvaient au pouvoir de Philippe II, Mansfeld proposait à ce monarque de s'assurer du reste de la province, en «obligeant» le duc d'Aumale « d'achever ce qu'il avait si heureusement comencé au soulai- « gement de la Picardie et d'attaquer Saint-Vallery qui en était « la place la plus importante[1].» Aussi la correspondance entre les envoyés espagnols et leur souverain signalait-elle d'Aumale comme « la personne qui avait accueilli avec le plus « d'aide et d'affection dans ce royaume les affaires du roi et « sur laquelle on pouvait avoir le plus de sécurité... aucun « Français ne procédant si bien que lui[2]. » Mansfeld suppliait « donc Sa Majesté Catholique «de se résoudre sur ce fait sans « différer, c'est-à-dire de tendre au général en commençant « par le particulier, ce qui estoit le chemin le plus propre « pour faire condescendre et suivre le général. »

Il disait avoir reçu (31 mars) de Villars, gouverneur de Rouen, entre autres, la confidence du désir éprouvé par cet officier, que Philippe II «s'accomodast en particulier avec luy » et l'avis «que la conclusion des estats n'estoit rien, pour « n'avoir le moyen de mectre le Roy d'Espagne en possession « des places que les particuliers tenoient. » Le comte Charles

(1) Papiers de Simancas, B 77, piece 148.
(2) *Idem*, B 78, pièces 7 et 304.

était d'ailleurs « de ferme opinion qu'une forte armée pourroit « abolir tous ces discours, ayant des particuliers à sa discré- « tion, et sans cela y avoir peu d'apparence de consuivre et « effectuer aulcuns desseings. » En outre, si Sa Majesté Catholique eût voulu lui accorder une partie des moyens qu'elle avait précédemment donnés au commandeur Moreo, « pour « les distribuer aux personnages d'importance, il auroit pensé « lui acquérir, sans élection, partie de la France[1]. »

Le duc de Mayenne, pendant ce temps, déclarait, dans ses dépêches, aux ministres de l'Espagne, « avoir besoing d'être « promptement secouru des sommes de deniers » annoncées. Il se plaignait de n'être pas « récompensé des despenses fai- « tes par luy lorsqu'il accompagnyt feu son alteze à ces deux « voyages qu'il avoit faict en Normandye, lorsque le prince « de Béart tenoit assiégé Rouan. Une monstre, » disait-il, « estoit « encore deue aux troupes de Piccardye... » Il « portoit ung « incroiable ennuy, et qu'il ne pouvoit exprimer, de ce que « les forces et les moyens dont ceste armée devoit estre com- « posée ne respondoient aucunement à ce que l'on en avoit « promis et que l'on en attendoit, au plus grand besoing que « se feust encore présenté depuis ces troubles de faire un ef- « fort pour remettre les affaires déplorez... Il estoit si foible « qu'il n'y avoit apparence quelconque qu'il peust entrepren- « dre ung seul effect d'importance au moings de ceulx qui pou- « voient apporter de la réputation et de l'advancement au gé- « néral des affaires, s'il n'y vouloit courir une honteuse et « misérable fortune qu'il eust temptée trop volontiers s'il n'y « feust allé que de son intérest ; mais le péril auroit passé « bien plus avant. Les peuples qui languissoient de longue « main et qui avoient mis leur principalle resource, après

(1) Papiers de Simancas, B 77, pièce 136.

« Dieu, ès progrèz que ceste armée devoit faire, voyans qu'ilz « s'estoient déceuz en ceste espérance en laquelle mesmes on « les nourrissoit, et principalement ceulx de Paris qui s'es- « toient bien attenduz d'estre eslargiz, estoient au désespoir, « tellement que » le duc « prévoyoit quelque grand et sinistre « malheur et inconvénient, où le parfait service de Sa Majesté « catholique seroit infiniment intéressé, et ne seroit plus au « pouvoir de qui que ce feust, à parler humainement, quand « lesdicts peuples seroient une fois esbranlé à une résolution « quelque désadvantageuse qu'elle peust estre, de les contenir, « ny empescher le coup...

« Si on s'arrestoit aux ordres qui avoient esté suiviz par le « passé les mesmes longueurs qui avoient porté les affaires en « ceste estrémité les ruyneroient entièrement... Il seroit hors « de la puissance » du lieutenant général « d'empescher qu'il « ne se fist ung estrange changement. » « ... Si » ce prince avait « dissimulé le préjudice qui s'en faisoit il eust faict trop « de tort à sa réputation... La faulte duquel il protestoit « de publier contre ceux à qui justement elle debvroit être « imputée [1]. »

Dans ces tristes conjonctures, en effet, l'ambition, le mécontentement, la jalousie, le soupçon remplissaient presque tous les cœurs. Pénétré de tels sentiments, tenu aussi éloigné que possible du centre des affaires, mais aspirant à jouer un rôle exclusivement personnel, le duc de Guise ne patientait que les armes à la main. Il avait réuni un certain nombre de ses partisans autour de lui, en Champagne, où, se livrant à des entreprises continuelles (mars et avril), s'emparant des châteaux de Marsilly, de Saint-Just et de Merx [2], menaçant d'un

(1) Archives du département du Nord, lettres Mss. du duc de Mayenne au comte de Mansfeld, mars-mai 1593.

(2) Mss. Béthune, v. 9123, fol. 32.

siége la petite ville de Tonnerre, enfin brûlant du désir de combattre, il parvenait à attirer assez sérieusement l'attention de Henri IV et du duc de Nevers.

Aux états généraux, dont les lettres l'avaient pressé (22 mars) de venir à Paris, le jeune prince répondait (d'Auxerre le 7 avril) :.... « Certes je ne veux point me départir de la résolu- « tion qui sera prinse en si honnorable et si célèbre assemblée, « désirant avec mon suffrage d'y porter ma vie et tout ce que « j'ay de pouvoir pour en rendre une certaine preuve. Mais « estant encores retenu pour quelques jours sur l'espérance « d'un combat qui se présente avec monsieur de Nevers, je « vous supplie très humblement, messieurs, me donner ce « loisir et me permettre d'attendre mes amis que j'ai appelez « pour un si honnorable subject, vous asseurant sur mon hon- « neur et sur ma vie que incontinent après je satisferay à ce « que vous désirez de moy, n'ayant autre but ny dessein par- « ticulier que l'obéissance que je vous doibs et à monsieur « mon oncle que j'honnore comme mon père[1]. »

Cette ardeur belliqueuse n'étouffait pas toutefois celle des intrigues et des menées secrètes. Guise avait adressé (fin de mars), sur la conduite de Mayenne et sur sa tendance vers un accroissement d'autorité, des plaintes à Mercœur, en sollicitant ses avis, pour les suivre, disait-il, mais peut-être aussi seulement dans le but de pénétrer les vues du prince gouverneur de Bretagne. Il n'était pas invraisemblable d'ailleurs qu'une telle démarche eût été dictée au jeune duc par la Châtre, déjà porté à s'accommoder avec Henri IV et à faire conclure ou prolonger des trêves dissolvantes pour le parti de la Ligue. Les Espagnols se trouvaient exactement informés

(1) Mss. de Mesmes, $\frac{8931}{24}$, fol. 301.

du fait de cette communication entre les deux parents; et Feria, avant d'arriver dans la capitale, avait écrit au duc de Guise, pour le prier d'y venir également[1].

Des serviteurs intimes de ce dernier (le docteur Mauclerc par exemple) contribuaient à l'animer contre son oncle et lui indiquaient les moyens d'avancer ses propres desseins. Mayenne lui était représenté comme semblable « au dragon « qui garde les pommes d'or du jardin des Hespérides, » et comme « pouvant régner sans doute, s'il vouloit s'accorder « avec Guise » averti lui-même que, « d'un autre côté, les Es- « pagnols demandoient à Paris ce qu'ils nioient à Rome de « vouloir. *Sunt,* » lui disait-on, « *prudentes ut serpentes, sed « non simplices ut columbæ.* Mais Paris et les François péri- « roient plus tost que de les laisser parvenir à leurs préten- « tions, et il estoit de l'intérest du jeune prince d'instruire la « nation de leurs projets : le légat disant qu'il asseureroit « bien que M. de Mayenne ne seroit jamais roy, mais qu'à « l'égard de M. de Guise le pape estoit fort bien disposé. Il « falloit donc faire connoistre les Espagnols à Sa Sainteté. »

Au même moment, Mayenne annonçait à Diou (4 mars), « vouloir s'arrester seulement en France à la considéra- « tion du général, et n'avoir nulle envie de cedder à la pas- « sion de qui que ce fust, en chose répugnante à sa conscience « et au bien et salut de l'Estat (1er avril). » Il chargeait le commandeur de dire au pape, en lui transmettant cette assurance, qu'il « attendoit de la bonté de Sa Sainteté les plus « nécessaires et utiles remèdes, après avoir espéré plus de « secours pour le regard des moiens humains surchargeant et « agravant maintenant par leurs manquements le poix des pu- « bliques calamités. »

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 14.

Dans une telle correspondance perçaient manifestement l'aigreur contre l'Espagne et la déférence absolue envers le souverain pontife, sous la protection exclusive duquel Mayenne cherchait à placer désormais la Ligue. En remplacement du chef des troupes papales, tué en duel par un officier français, à la suite d'une dispute pendant le siége de Noyon, le lieutenant général « supplioit » même « très humblement » Clément VIII « d'honorer de cette charge vacante « son fils aisné, s'il en estoit jugé digne par Sa Sainteté. »

Mayenne ne devait pourtant pas se sentir très encouragé par les envoyés pontificaux qui le « traitoient trop indignement, » disait-il, « et sans doute avec moins de respect que ne l'entendoit Sa Sainteté, » lui fournissant « assez plus d'occasion « de se plaindre et de ressentiment qu'il n'en faisoit de démonstration[1]. »

Dès que la ville de Noyon lui avait été rendue, le lieutenant général était parti avec le duc d'Aumale pour Reims, où la perspective de la grave résolution qu'allaient avoir à prendre les états, tiraillés par des prétendants rivaux, motivait une réunion nouvelle des membres de la maison de Lorraine : ces princes éprouvant le besoin de se sonder mutuellement et de conférer ensemble sur la direction à imprimer à l'assemblée. Mayenne s'en expliquait ainsi (de Reims, le 20 avril), vis-à-vis du parlement : « J'estois très disposé de monter incontinent à cheval « pour faire mon retour à Paris quand il m'est arrivé ung « gentilhomme qui m'a esté dépesché par M. le Duc de Lorraine, qui m'a apporté lettres et asseurances de son partement pour s'acheminer en ce lieu où il se doibt rendre « dans vingt-quatre heures. C'est pourquoy je n'ay pas desiré pour si peu de temps que je m'y arresteray davantage

(1) Mss. de Baluze, v. 9675 E, lettre interceptée du 9 avril.

« que je ne m'estois proposé, que son voyage fust inutile après « avoir esté nostre entrevue jugée très nécessaire pour le bien « général. Ceste occasion passée, je fais estat d'estre quasi « aussi tost à Paris que ces lettres y seront rendues[1]. »

Le duc d'Elbeuf avait devancé son cousin ; le duc de Lorraine quitta Nancy le lendemain de Pâques ; le duc de Guise, revenant par Troyes, renonçant à une tentative projetée contre Provins et reconquérant toutefois sur sa route le fort de Rosnay et le château de l'Epine, arriva à Reims vers le 25 avril. Provoquée, dit-on, par le cardinal de Gondi ou, à son instigation, par le grand-duc de Toscane, cette assemblée de famille mettait en présence trop de prétentions plus ou moins déclarées, trop de réticences ambitieuses, trop d'intérêts divers se réservant la ressource de négociations particulières et opportunes, pour qu'il pût y régner une confiance réciproque, pour qu'il en surgît un résultat net et salutaire. Elle fut ainsi dissoute au bout de six jours. Foncièrement ami du repos, disposé à s'accommoder avec Henri IV, pourvu qu'il y trouvât du profit, et suspect par conséquent de défaut de bonne foi, le duc de Lorraine se montrait impatient de rentrer dans ses États; Mayenne ne l'était pas moins de retourner à Paris, où il avait lieu de craindre, « s'il ne s'y représentoit incontinent, « que son absence et éloignement peussent estre sinistrement « interprétés, bien qu'ils ne feussent sans fruit et utilité au « général des affaires. Quoique ce feust, plusieurs dépputéz, « à faulte de moyens, commençant fort à s'ennuyer, il avoit « les yeux ouverts et attendoit ce que ladite assemblée devoit « produire, les ungs pressèz de désespoir, les aultres de lan- « gueur, tous, à dire vray, de pure nécessité[2]. »

Le lieutenant général reparaissait donc presque à l'impro-

(1) Registre du parlement durant la Ligue.
(2) Lettre au commandeur de Diou, 1er avril.

viste (le 6 mai), par la porte Saint-Denis, avec les ducs de Guise et d'Aumale[1], « en brave couche et compagnie de bien « mil chevaux, entre lesquels y en avoit de six à sept cens de « combat. Et à voir leur mine, n'avoient point contenance de « gens qui eussent envie de se rendre et recognoistre le roy : « car ils portoient eux-mêmes la garbe de roys, au moins de « gens qui eussent eu bien envie de l'estre[2]. » Imposant et, pour ainsi dire, suprême retour des Guises sur la scène agitée où le grand drame approchait de son dénoûment.

Durant l'absence de Mayenne, il s'était produit deux faits notables et féconds : l'arrivée du duc de Feria et l'ouverture des conférences entre les négociateurs du roi et ceux de la Ligue. Reçu, le 9 mars, avec les plus grands honneurs, à la porte Saint-Antoine, par le jeune comte de Sommerive[3], par le gouverneur Belin et par l'amiral Villars, le nouvel ambassadeur espagnol avait fait, aux flambeaux, à huit heures du soir, une entrée solennelle dans Paris et était allé descendre au logis de Raibaut, trésorier du lieutenant général, où l'attendaient le prévôt des marchands et le corps de ville. La foule, sur son passage, se montrant plus attirée par la curiosité que par l'enthousiasme, « il avoit esté salué de peu, et il « fut remarqué que, dans la rue Saint-Antoine, personne ne « mist la main au bonnet. »

Les premiers jours s'étaient passés en compliments, en audiences officielles, et avaient inauguré, vis-à-vis de tous les partis, de toutes les classes, *Seize* et *politiques*, députés et magistrats, un redoublement de téméraires intrigues, au prix de trente mille écus en doublons d'Espagne, envoyés exprès

(1) Le duc d'Elbeuf arriva deux jours après.

(2) L'Estoile.

(3) Second fils du duc de Mayenne. Né le 19 octobre 1581, il mourut sans alliance (1609) à Naples, en revenant de Malte.

pour cet emploi[1]. Malgré la confiance que lui témoignaient les *zélés* et malgré leurs efforts pour lui acquérir de nouveaux partisans, Feria cependant rencontrait des résistances et éprouvait des dégoûts. Dès le 11 mars, le prévôt des marchands refusait aux *Seize* de se charger d'une réclamation vis-à-vis de l'ambassadeur, en se défendant d'être *Hespagnol* et en déclarant vouloir s'éviter le reproche « d'avoir « engagé le domaine de la ville à un estranger. » Bien plus, ce magistrat venait porter au duc des plaintes contre « l'insolence « de ses gens qui ravageoient tout à l'entour de Paris, mesmes « à Chaliot et Auteuil où ils commençoient d'abattre les mai-« sons; » et Feria, affable, gracieux, désavouant, avec empressement, toute participation personnelle aux causes de ces excès, promettait d'en faire justice. Le 14, à la lecture de lettres de Mayenne, offrant aux capitaines de la ville « une « bonne somme de deniers pour récompense de leurs services « et pour subvenir aux fatigues et frais qu'il leur convenoit « soustenir pour la guerre, » ces officiers rejettent presque unanimement l'indemnité, plutôt que de consentir à « passer « des quittances au nom du roy d'Hespagne[2]. »

Feria se console de ces désagréments en calculant le grand

(1) Dans une « Répartition de vingt mille escus apportés de Flandres « à Paris, » il est attribué « au duc de Mayenne trois mille à compte « de ce qu'on lui doit de son entretien, à celui de Guise autant pour le « même effet, à celui d'Aumale mille pour qu'il serve ici aux états, à ce-« lui d'Elbeuf autant pour le même effet, aux états-généraux huit mille « pour qu'ils s'entretiennent sans se dissoudre, à l'amiral, M. de Villars, « deux mille à compte sur une plus forte somme qu'on lui doit, dont il « tient les billets, à M. de Rosne mille pour qu'il serve ici, à l'archevêque « de Lyon autant pour le même effet.

« On en va chercher deux mille autres, pour donner à M. de la Chastre « mille et mille répartis entre deux autres seigneurs. » (Papiers de Simancas, B 78, piece 278.)

(2) L'Estoile.

nombre de suffrages dont il croit être assuré dans les trois ordres, si activement pratiqués par lui. Le 2 avril, reçu aux états, seul et à l'exclusion de ses collègues, placé sous le dais, assis au côté gauche du fauteuil réservé pour le lieutenant général et au-dessus du comte de Sommerive, il a prononcé en latin un long discours commençant, dit-on, par ces mots : ***Cum primum incipit heresis in Gallia, rex Hispaniarum catholicus cogitavit de salute vestra***[1]. La suite répondait au début, appuyé lui-même sur un exposé historique comprenant l'éloge des Guises, « princes qui n'eussent sçeu jamais estre « louéz assez dignement selon leurs mérites ; » et la conclusion recommandait, comme mesure indispensable, que les états, « pour le salut de tous, déclarassent et eussent à eslire, sans « aucun retardement, pour roy catholique et très chrestien, « un prince embrasé d'un très ardent zèle à la religion catho- « lique, apostolique et romaine, qui eust des forces suffisan- « tes par lesquelles il mist ordre à leurs affaires, les gardast « et conservast et les délivrast de leurs ennemis[2]. »

L'ambassadeur a ensuite déposé ses lettres de créance, empreintes du même esprit; puis, dans une réponse très diversement appréciée, Pellevé, se montrant vif et sensé[3] et adressant d'abord des remercîments à Philippe II, s'est exprimé, avec une sorte de noblesse et de liberté, en champion de l'honneur de la France insidieusement suspectée. Une telle harangue aurait paru tronquée si d'ailleurs on n'y eût trouvé la comparaison habituelle des princes de la maison de Guise avec les Machabées, « comme illustres entre tous autres pour « leur piété chrestienne. »

Sous des généralités dont le but ne présentait aucune

(1) *Procès-verbaux des états-généraux de* 1593.
(2) Traduction considérée comme la plus fidèle.
(3) *Histoire universelle*, par J.-A. de Thou, liv. CV.

énigme, Feria, tout en renouvelant ses instances auprès de Mayenne[1], afin d'obtenir le concours de ce prince pour l'élection de l'infante, s'attachait à la poursuite d'un autre objet non moins important. Il travaillait sourdement et sans relâche à empêcher la réalisation du projet de conférences entre les députés des états et les catholiques royalistes. Mais, à mesure que l'instant approchait, l'ambassadeur pressentait de plus en plus l'impossibilité de réussir et il s'en prenait alors lui-même à la parcimonie de sa cour. « S'il eust eu, » disait-il dans ses dépêches, « une plus grande armée et quelqu'argent pour « gaigner les volontés de quelques ungs il eust négotié comme « il eust voulu. » Il ne savait « comment l'on prétendoit « avoyr le plus grand royaume de la chrestienté sans y ap- « porter les moyens nécessaires pour y parvenir : en tout « changement de royaume le moyen estant *user de libéralité.* »

Le légat, cependant, secondait Feria de tous ses efforts. En ne s'opposant plus qu'avec tiédeur aux conférences, il avait cédé à la seule considération du danger de paraître trop soumis à l'influence espagnole ; mais il nourrissait toujours l'espoir de tirer parti des circonstances, si Henri IV persistait à ne point faire abjuration et par conséquent laissait une voie ouverte pour ramener ses partisans catholiques à la Ligue. En dépit donc des prédications fanatiques, des libelles séditieux et d'une protestation des *Seize*, affichée (25 avril) à tous les carrefours de la capitale, les conférences s'étaient ouvertes à Suresnes (le 29) entre l'archevêque de Bourges[2], Chavigny, Bellièvre, Rambouillet, Schomberg, Pontcarré, de Thou et Révol, du côté des royalistes, l'archevêque de Lyon, Péricart, évêque d'Avranches, Billy, abbé de Saint-Vincent de Laon,

(1) Par l'entremise de don Alonzo de Idiaques, envoyé à Reims.

(2) Regardé à Rome comme une sorte d'anti-pape depuis qu'on lui avait connu la pensée de se faire nommer patriarche en France.

l'amiral Villars, d'Averton, Belin, le président Jeannin, le Pontallier de Talmet, Montigny, Pradel de Montholin, le président Lemaistre, l'avocat Bernard, de Dijon, et du Laurent, avocat général au parlement d'Aix, autorisés par les états et auxquels devait être bientôt adjoint Villeroy, alors absent.

Au sortir de la porte Neuve[1], ces envoyés trouvèrent une foule considérable accourue pour les voir passer et criant de toutes ses forces : *La paix! bénits soient ceux qui la procurent et la demandent! Maudits et à tous les diables soient les autres!* Dans les villages qu'ils traversèrent, les habitants se mettaient à genoux et demandaient *la paix* à mains jointes[2]. L'opinion publique donnait des symptômes de lassitude sans doute, en se prononçant ainsi, mais elle maintenait la pureté du sentiment national, elle ne cessait pas de se montrer fidèle à l'antique constitution de l'État.

Les premiers moments d'un contact si désiré, si riche d'espérances, furent consacrés par les négociateurs à des échanges de courtoisie et même d'effusion. Ces témoignages de cordialité admirent pourtant une seule exception, à l'égard de Rambouillet que les ligueurs accusaient d'avoir été l'un des principaux instigateurs du meurtre des Guises à Blois. On affecta de s'éloigner de lui, de ne pas le connaître, et l'affliction qu'il ressentit d'une telle froideur provoqua ses larmes[3] et lui inspira de vifs, mais assez vains efforts pour se justifier.

Jusqu'au 5 mai inclusivement, de longs et doctes discours, prononcés par les archevêques de Bourges et de Lyon, exprimèrent le désir réciproque de la paix. Comme unique base

(1) Située entre le Louvre et les Tuileries et appelée depuis lors porte de la Conférence, d'où est venu et resté le nom du quai qui borde les Champs-Élysées.

(2) L'Estoile.

(3) *Idem.*

de son rétablissement, le premier de ces prélats exposait la nécessité d'une reconnaissance générale, immédiate, absolue, du roi légitime. D'Espinac, au nom de ses collègues, tombait d'accord avec lui sur le principe, dont toutefois il repoussait formellement l'application à l'égard d'un hérétique. Les royalistes, malgré l'éloquence de leur interprète, malgré l'abondante érudition employée à l'appui de ses arguments, ne parvenaient à obtenir aucune concession sur ce point et ils laissaient déjà entrevoir, comme préalablement possible, le changement de foi de Henri IV, pourvu que de tous les côtés on voulût se prêter à le rendre facile. La conversion, tel était l'ultimatum énoncé, non sans restrictions mentales cependant, de la part des ligueurs riches de ressources pour contester plus tard la sincérité de cet acte décisif.

En des instants si remplis d'intérêt et d'avenir, Mayenne venait replacer une main incertaine et suspecte sur le gouvernail du vaisseau de l'État, encore agité par de dangereux courants, presqu'à vue du port.

CHAPITRE IV.

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE GUISE;

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE.

1593.

Les Espagnols avaient, non sans raison, supposé au lieutenant général peu d'empressement de revenir à Paris et le vif désir, au contraire, de différer l'élection d'un roi, de manière à ce que les députés se séparassent sans rien conclure. Ces agents étrangers gardaient, de leur côté, le secret des destinées éventuellement réservées au duc de Guise dont le mariage avec l'infante figurait déjà, dans leur correspondance (5 avril), comme une combinaison facile à réaliser[1]. Par eux la zizanie était semée dans la propre famille du duc de Mayenne; grâce à leurs menées, les *Seize* et tous les exaltés de la Ligue s'aliénaient de ce prince. Les *politiques*, le tiers parti des catholiques royalistes avaient pris cependant une consistance que la tournure des conférences de Suresnes devait accroître de plus en plus. Le peuple invoquait avec ardeur une solution légitime dont la probabilité excitait manifestement son allégresse.

Quel appui restait-il donc au lieutenant général quand le sol tremblait ainsi de toutes parts sous ses pas? Pour le raffermir, Mayenne ne s'établissait point lui-même sur un pied assez décidé. Il paraissait se fier en un reste de prestige guer-

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 9.

rier, d'autorité gouvernementale; il n'osait arborer la bannière d'une ambition confuse, en lutte avec son patriotisme, mais qui, à défaut de chances de succès, aurait eu du moins des titres justificatifs. Il semblait tout attendre du temps, sans s'apercevoir que le sien, eût-il dû arriver jamais, était réellement passé. Dès lors il révélait l'espoir de rallier la Ligue, sous sa propre direction, en absorbant à son profit l'assistance de Rome; il allait ostensiblement ne puiser ses inspirations qu'auprès du pape et revêtir, d'une manière plus officielle et plus exclusive encore, le caractère de champion de la foi catholique personnifiée dans le chef de l'Église.

Trois jours furent d'abord consacrés par le prince lorrain à l'examen de la situation et aux conférences intimes avec des affidés. La pensée des plus sages de ceux-ci se trouvait exposée dans un « Advis donné par le sieur de Villeroy,... harangue « en vingt-quatre articles pour estre prononcée en l'assemblée « des Estatz... ce que les soupsons, brouilleries et traverses « empeschèrent de faire. Ledict Sieur Duc de Mayenne la vit « toutefois, et elle servit beaucoup pour le bien, ayant peut-« estre esté le moule qui forma les humeurs et volonté des « gens de bien à rechercher le bien et le salut de cet Estat.

« .... Ne nous abusons en nostre poursuite, » disait Villeroy, « et ne bastissons nostre résolution sur un faux fondement, « car il s'en faut beaucoup, je ne diray que nous soyons si ar-« dans et affectionnéz à la guerre, mais si forts en puissance « pour la soutenir, que nous estions au commencement d'i-« celle. Nous avons faict comme ceulx lesquels courent si viste « au partir de la carrière qu'ils perdent l'haleine avant qu'ils « soient arrivéz au mitan d'icelle, de manière qu'il faut cog-« noistre que c'est maintenant la nécessité et non la raison qui « nous rend plus circonspects et considéréz...

« ... Depuis la guerre, la misère et la pauvreté ont tellement

« persécuté les pasteurs de la religion que les ungs ont esté « contrainets d'habandonner leurs troupeaux, les autres n'en « peuvent quasi plus vivre; la mort en a aussi banni plusieurs... « Ceux de nostre party sont-ils du tout innocens de ses désor- « dres?... Qu'il y soit pourveu comme il est nécessaire, sy « nous voullons que Dieu nous ayde et que la postérité ne nous « reproche la ruyne et subversion de son église aussy bien qu'à « noz diets adversaires...

« Après, considérons nos villes, lesquelles estoient devant « la guerre très riches et oppulans... Tout y regorge de confu- « sion, de division, nécessité, frayeur et mescontentement, « principalement en ceste noble ville de Paris, la constance « de laquelle est certainement admirable et doibt servir de « consolation et d'exemple...

« Sy noz villes sont désolées, que dirons-nous du plat pays « en tout et partout en proye et abandon? Il semble que de « part et d'autre nous en ayons entrepris et conjuré, par l'an- « vye, l'antier ruyne et vastation..... Quelle mention ferons- « nous en nostre noblesse catholique qui souloit estre devant « la guerre très uniz à la défense de nostre religion, la voyant « maintenant, séparée comme elle est, combattre l'une contre « l'autre aussy furieusement qu'elle faisoit ensemble du temps « de nos Roys contre les ennemis d'icelle? Pouvoit-il advenir « au party catholique par la guerre un affoiblissement plus « grand que cestuy-cy?.....

« Après ceste déduction par laquelle le malade a esté repré- « senté avec une partye de ses plaies, il convient traicter des « remèdes, » poursuivait Villeroy... « Nous ne pouvons conser- « ver nostre religion que par trois moyens : par la singulière « et spéciale grâce de Dieu, de nous-mesmes et avec l'ayde de « noz amis..... Nous debvons promptement eslire et créer un « Roy sur tous comme un moyen très propre encore qui seul

« nous reste pour relever nos affaires et les garder du nau-
« frage..... Nous tenons à bon droict pour nos principaux,
« plus asseuréz et spécieux amis nostre Sainct Père le Pape,
« le Roy d'Espagne et avec eulx messieurs les Ducs de Lorraine
« et de Savoye..... S'il fault que nous prenions un prince de-
« dans nostre party pour estre nostre Roy, il fault nécessai-
« rement que nous le choisissions au gré du Roy d'Espagne et
« selon son desir..... Quant à moy, je suis d'advis, s'il fault
« que nous contentions ledict Roy, que nous nous donnions à
« luy... C'est donc à la personne mesme du Roy d'Espagne et
« à la puissance de son empire que nous debvons nous lier...
« Que nous nous donnions audict Roy ou non, sans doubte
« nous succomberons à la longue, soubz le fais de nos misè-
« res, si nous ne contribuons et aydons aux despences qu'il
« convient faire pour soubstenir la guerre aultrement que nous
« n'avons faict cy-devant, tout l'or des Indes n'estant suffi-
« sant pour donner à vivre à ceulx qui en ont besoing parmy
« nous... Sy nostre langueur est à présent très grande et in-
« supportable elle deviendra horrible..... Quel advantage deb-
« vons-nous espérer qu'apportera à nostre religion et à nostre
« party vostre déclaration en faveur dudict Roy d'Espagne,
« puisqu'elle rendra nostre guerre immortelle et plus péril-
« leuse et doubteuse pour nous que jamais? Quelle récom-
« pense aurons-nous d'avoir violé nos loix, forcé nos volon-
« téz?... Que vault-il mieux se jeter à corps perdu au pouvoir
« dudict Roy que de chercher les moyens de sauver nostre
« religion et le royaume par autre voye; car il fault que nous
« facions l'un ou l'autre, puisque ses ministres disent qu'il re-
« tirera ses forces et cessera de nous assister si nous ne les
« contentons du tout?..... Je suis encore moings d'advis que
« nous forçions la nature de nos loix pour un aultre prince
« que pour Sa Majesté d'Espagne...

« Faut-il donc obéir à un Roy faisant profession contraire « à la nostre? Je n'ay encore donné ce conseil à personne, « combien que j'aye conseillé et desiré la paix autant qu'il « fault...... Doibs-je pour cela estre accusé de faire banque- « routte à ma religion?..... J'estime, quoique nous résolvions « et facions, que nos affaires iront toujours du mal en pix « jusques à ce que les catholiques du royaulme soient d'ac- « cord et bien réunis à la déffence et manutention de leur re- « ligion...... Jusques à présent nostre guerre est plus ambi- « tieuse que religieuse.....

« Or, Monseigneur, nous avons tous les yeux fixés sur vous « tout ainsi qu'ont les mariniers sur leur principal pilotte, en « un passage très périlleux........ Nous desirons autant que « jamais de plutôt perdre les biens de la vye que de manquer « d'un seul point au debvoir des vrays chrestiens pour la déf- « fence de nostre religion..... Mais nous vous supplions ne « permettre que les aveugles nous conduisent...... Chascun à « bon droit vous donnera la gloire d'avoir aydé à conserver la « religion de la France en son entier et vous debvra sa salva- « tion. Vous justifierez d'un tesmoignage irréprochable la mé- « moire des vostres et toutes les actions passéez et présentes... « ..... Vous bastirez une grandeur de la fortune des vostres « sur des fondements qui, pour être justes et utiles au publicq, « seront fermes et solides et partant perdurables.......

« Depuis quatre ans, si le publicq a plus perdu que gaigné, « vous avez encores moins proffité! Qui n'a fait ses affaires « mieux que vous.......... Maintenant on veult pour vous ré- « compenser de toutes vos peines, pertes et mérites que vous « fassiez les affaires d'autruy, à vos despens et aux nostres.... « Si vous entreprenez de disposer du royaume contre les loix « d'iceluy..... vous ne debvez poinct doubter qu'il ne vous en « arrive plusieurs inconvéniens très dangereux, au moyen de

« quoy je vous supplie et conseille tout instamment, comme « vostre très humble et affectionné serviteur, de justifier au « moings tellement vostre conduitte en ceste action et réso- « lution que vostre souvenir y soit conservé avec la créance « que vous avez acquise envers les gens qui ne se fieront peut- « estre jamais en vous et qui ne se peuvent establir en ce « royaume que par un général et entier renversement d'i- « celluy[1]...... »

La conclusion implicite de ces raisonnements ne laisse qu'une seule issue, facile à reconnaître, pour sortir de tant de malheurs et d'embarras; Mayenne va-t-il vouloir l'adopter dès lors ouvertement? Accompagné des ducs de Guise, d'Aumale et d'Elbeuf, il se rend (le 10 mai) à l'assemblée générale des trois ordres et accueille d'abord, comme « grandement « agréable, » l'annonce, faite par Pellevé, d'une procession solennelle, projetée pour le surlendemain, jour anniversaire des Barricades, dans le but d'implorer le secours du ciel. Il parle ensuite de son voyage à Reims où grâce à Dieu, dit-il, le plus parfait accord de volontés a régné entre lui, le duc de Lorraine et les princes de sa maison; puis il déclare que son retour à Paris a pour motif d' « adviser et donner ordre aux « affaires qui s'y présentent. »

En lui répondant, l'archevêque de Lyon retrace les discussions soutenues jusqu'à ce jour dans les conférences de Suresnes; et ce récit attire au prélat, ainsi qu'aux autres négociateurs, les remerciements du lieutenant général, exprimés par le cardinal de Pellevé dont les derniers mots contiennent une nouvelle énonciation du principe « qu'il faut confesser « Jésus-Christ de cœur et de bouche. »

Reprenant aussitôt la parole, Mayenne explique que les

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 488, fol. 535.

ambassadeurs espagnols ont plusieurs propositions à communiquer aux états, qu'ils demandent audience, mais que, sans doute, il est convenable de les aboucher d'abord en particulier avec une commission composée de deux députés de chaque ordre, qui fera son rapport à l'assemblée. L'archevêque de Lyon et l'évêque de Senlis pour le clergé, La Vau et Forbin pour la noblesse, le prévôt des marchands de Paris et le maire de Dijon pour le tiers état, sont, en conséquence, choisis séparément et doivent, en s'adjoignant au lieutenant général et aux autres princes, conférer avec les représentants de Philippe II.

Ces derniers, témoins des hésitations de Mayenne, veulent en profiter et prendre leurs garanties. Tandis donc qu'alternativement soupçonné de pencher vers un accord avec le roi et de mettre obstacle à la paix, le prince lorrain affecte de réserver pour le saint-siége les effets de sa soumission exclusive, il est, de tous côtés, envahi par les partis, agiles à se dépassser mutuellement dans la poursuite d'un but qui paraît interdit au seul duc de Mayenne. Henri IV, instruit des menées espagnoles, s'efforce de les neutraliser en caressant et développant les favorables dispositions populaires. Une « surséance d'armes, » convenue avec le lieutenant général (le 2 mai) et qui devait d'abord s'étendre, pendant dix jours, sur un rayon de quatre lieues autour de la capitale, a fourni au roi l'occasion de manifester sa tolérance et de laisser pénétrer dans Saint-Denis une foule considérable, sortie de Paris pour aller, à travers des « champs noirs de peuple, » faire ses dévotions à Notre-Dame-des-Vertus. Ce pieux exemple est même suivi, politiquement et avec solennité, par Vic, commandant royaliste de Saint-Denis. Ainsi le monarque prélude à la grande et conciliante résolution qu'il médite et qu'il est près de prendre ostensiblement, à l'instant où les ligueurs, dans

leur procession du 12 mai, invoquent les lumières divines, avant de procéder à l'élection d'un roi.

Tout rend nécessaire, tout fait pressentir cette importante conversion, retardée seulement jusque-là par le besoin d'éviter les apparences de la contrainte. Aussi est-elle d'avance attaquée au prêche par les pasteurs réformés que Henri IV réunit, à plusieurs reprises, auprès de lui, avec les principaux seigneurs de sa suite, et auxquels il fait enfin connaître ses intentions arrêtées. De timides remontrances cherchent encore à se produire toutefois. « Sire, » dit le ministre la Faye, interprète de ses coreligionnaires, « nous sommes grandement « déplaisants de vous voir arracher par violence du sein de « nos églises; ne permettez point, s'il vous plaist, qu'un tel « scandale nous advienne. — Si je suivois vostre advis, » répond le monarque, « il n'y auroit plus ni roy ni royaume « dans peu de temps en France. Je desire de donner la paix « à tous mes subjects et le repos à mon ame; advisez entre « vous ce qui est de besoing pour vostre seureté et vous as« seurez cependant que je seray tousjours prest de vous don« ner toutes sortes de contentemens[1]. »

Après qu'une promesse formelle a été donnée aux protestants[2] par les seigneurs catholiques du conseil du roi, l'archevêque de Bourges peut donc, dans la séance du 17 mai, annoncer, avec un visage joyeux, à la conférence de Suresnes, la résolution positive de Henri IV de se convertir et de se faire immédiatement instruire dans la religion catholique, « non comme chose dépendant du succès et événement de « cette conférence, mais pour avoir cogneu et jugé estre bon « de le faire. » Bernard, député de Paris, reçoit copie de l'im-

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 14, fol. 89 verso.
(2) *Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 3.

portante déclaration du prélat, pour la présenter aux états; et une circulaire du roi, adressée aux évêques et docteurs, confirme, dès le lendemain, la bonne nouvelle, en invitant ces théologiens à se trouver près de lui à Mantes, le 15 juillet suivant, afin de « tous ensemble tendre à l'effect les efforts de « leur debvoir et vocation, » et en les assurant qu'ils le trouveront « disposé et docile à tout ce que doibt un Roy très « chrestien, n'ayant rien plus vivement gravé dans le cœur « que le zèle du service de Dieu et manutention de sa vraie « église. »

En réponse à la communication de l'archevêque de Bourges, celui de Lyon avait exprimé, au nom de tous les députés de l'Union, le contentement que leur causait la conversion du roi, ainsi que leur désir, un peu inquiet, qu'elle fût « bonne « et saincte, vraye et sans fiction, » réticence empreinte de défaut de zèle et de franchise, qui correspondait aux pensées de la portion la plus exaltée et la plus hostile du parti.

Henri IV venait de se décider, sous la double pression, sans nul doute, de l'activité redoutable des Espagnols et des hésitations non moins funestes de Mayenne. En proie à un sentiment de défiance illimitée, le lieutenant général n'accueillait pas nettement les insinuations venant du monarque, par l'entremise amicale de Schomberg, et ne comptait guère non plus sur la solidité des intentions de ses propres partisans. Dans son découragement, il écrit à Mercœur (le 21 mai) au sujet du résultat des conférences de Suresnes : « ... Je continue en « mon discours que la paix avec le roi prétendu nous est né- « cessaire; » et pourtant ses rêves d'ambition se sont peut-être sentis flattés lorsque, prêchant en sa présence à Notre-Dame, le fougueux Boucher, après s'être abandonné à un torrent d'injures contre le monarque, a porté ses regards vers le prince lorrain et déclaré que le trône revenait à l'un de ces

Charles[1], *protecteurs de la foi*, dernièrement réunis à Reims.

Les étrangers et les *Seize* interprétaient perfidement en effet la grave démarche de Henri IV. Faisant allusion aux conseils intimes tenus par le roi, cette faction disait (fin de mai), dans son langage passionné : « La conférance se conti-« neue à laquelle on retourna vendredy. Il s'étoyt desja as-« semblés trois fois, où à la première le Roy de Navarre feit « entandre qu'il ne se vouloit point fère catholique, mais qu'il « larroyt vivre chescun en sa liberté; à la segonde il demanda « pour y panser, comme il n'an a pas eu assez de loysir; à la « troysiesme il demanda qu'on luy bailhât des docteurs théo-« logiens pour estre instruict. Depuis, voyant que Messieurs « les éttactz allèt paser oultre à l'élection d'un chef et se « voyant pressé des pouleticques, il a continué de demander « d'estre instruict, promettant de léser son hérézie; mais sept « une promeze fette et que l'on arrache de luy comme par « forse, d'autant qu'il persiste plus que jamès en ses hop-« pinyons héréticques, et lundy dernier se fict une prosesion « générale à Mante où il ala à la fenètre tout tête nue, la viet « passer, mès incontinant apprès il alla au presche et ne luy « peult on en aulcune fason fère conjédyer ses ministres qui « sont ses plus favoris et qui entrentau cabinet sans heurter[2]. »

Passant des attaques contre leurs adversaires aux illusions sur les rapports existant entre les hommes supposés propres à favoriser leurs desseins et sur les forces au moyen desquelles ils espéraient réussir, les partisans de l'Espagne ajoutaient : « Messieurs les princes sont tous en septe ville (Paris), et « M. de la Châtre y est ausy, et ausy le comte de Mansfeld. Il y « a icy auprès de mesdicts seigneurs de Mayenne et de Guize

(1) Prénom porté par six des membres de la maison de Lorraine présents à cette assemblée de famille.

(2) Papiers de Simancas, B 76, pièce 245.

« de huict à neuf cans jantizommes ausy bien montés et ausy « bien armés que l'on en aye jamais veu, et braves au pousible; « car on n'y voyt jamais que clincan et pasement d'or et d'ar- « gent, tellement qu'il sanble que ce soit la court qu'il éttoyt « il y a dix ans, ausy et elle fort grande. Messieurs les prinses « de Lourenne sont d'un très bon acquort à oubéyr à cellui « que les éttactz nommeront, qui sont tous résouleuz, avant « de se départir, de nommer un chef; et quelle promesse que « le Roy de Navarre fase de se fère catholique, les poule- « ticques n'en sont point là où ils pansent.

« M. le légat persuade toujours messieurs des éttactz de « répondre à l'élexion d'un chef, lequel nous ellirons bien « tost, car un chescun y est disposé et n'ouyt on parler jamès « de tant de prières et hourézons particulières et peubliques « qui se font tous les jours pour set effect, et se qui nous doict « encores plus resjouyr et dont nous devons louer Dieu é de « ce que messieurs les prinses de Lourenne sont très bien « d'accord : messeigneurs de Mayenne et de Guize ne se lésent « jamès et sont toujours ensemble[1]. »

A ce qui n'était que l'effet réel d'une surveillance réciproque, ombrageuse et assidue, on prêtait ainsi les couleurs de l'union, de l'intimité.

Entretenant ses relations particulières et stimulant le zèle de ses amis, même par l'expression de son mécontentement, le duc de Guise écrivait pourtant de son côté aux maires et échevins de Troyes, entre autres : « Depuis nostre arrivée en « ce lieu le temps s'est passé en compliments...... J'espère que « Dieu nous assistera en la poursuitte d'un si bon œuvre...... « En attendant que vous en voiez quelque fruict je vous prie « continuer en l'affection qu'il vous a pleu me promettre et

(1) Papiers de Simancas, B.76, pièce 245.

« croire qu'aussitôt que je verray quelque éclaircissement en « ceste affaire que je ne fauldray de tourner droict en voz « quartiers pour continuer plus que jamais les effectz de la « bonne volonté que je vous doibts[1].

« Depuis la proposition du Roy de Navarre...... il ne s'est « trouvé aucun en ceste assemblée qui ayt manqué de cou- « rage et d'affection en ce qui est de la conservation de nostre « saincte religion, et pour ce que l'on pourroit, pour vous dé- « sunir, adjouster quelque artifice à ce qui se passe, je vous « prie, attendant qu'on ayt pris une bonne résolution con- « forme au desir de nostre Sainct Père, au salut de noz con- « sciences et à l'honneur de nostre réputation, n'adjouster « aucune foy qu'à ce que je vous feray sçavoir ou que vous « entendrez par voz députez,.... me vouloir donner advis de « toutes choses et vous ressouvenir de la prière que je vous « ay faicte de m'aymer sur l'asseurance que je vous ay donnée « que je ne manquerois jamais à ce que je vous ay promis[2]. »

« L'armée de la Ligue (c'est comme les ennemis l'appellent, « parlant de l'armée estrangère) et autour de Sainct-Quantin « pour vivre sur le pays ennemy, » disaient encore les factieux. « Il y a nouvelles asseurées d'une très belle et grande « armée du couté du Roy d'Espaigne pour l'establissement du « Roy qui sera élleu. Les pouleticques comansent à ce fascher « au servise du Roy de Navarre et sy en j a beaucoup qui se « lésent entandre que s'il y avèt un Roy élleu qu'ils tournerèt « casaque[3]. »

Les affaires des *politiques* et celles de Henri IV étaient cependant bien loin de se trouver réduites à d'aussi déplorables extrémités : la nouvelle de la conversion du roi, qui recélait

(1) Mss. Dupuy, v. 582, 11 mai 1593.
(2) *Idem*, 26 mai 1593.
(3) Papiers de Simancas, B 76, pièces 245.

l'avenir de la paix et du rétablissement de l'ordre dans l'État, avait répondu aux vœux populaires et porté un coup violent au prétexte sous lequel tant d'esprits restaient encore engagés dans une voie funeste. Quelques-uns, habitués à exprimer de faux désirs, se sentaient embarrassés d'être ainsi pris au mot. Tandis qu'à Rome la mission de Gondi abaissait les premières barrières, la prudence et la modération des principaux conseillers du monarque déjouaient les gens qui eussent souhaité qu'une rupture survînt, par la faute des royalistes, ou qui ne voulaient que tirer les choses en longueur. Alors que chacun jouait au fin, Mayenne, plus que tout autre, allait épuiser les moyens dilatoires.

Surpris, presque déconcertés du caractère sérieux qu'avaient revêtu les conférences de Suresnes et alarmés quant au résultat si probable, les agents de l'Espagne, en ce moment, s'efforçaient de brusquer une crise dont la durée minait leur influence.

Pour réussir, ils venaient (15 mai) d'exprimer, par l'organe du duc de Feria, la demande formelle de l'élection de l'infante, dans une assemblée particulière dont le duc d'Aumale rendait ainsi compte à Charles de Mansfeld : « Nous « avons commencé aujourd'huy à mettre les fers au feu, s'es« tant trouvés chez M. le légat tous nous aultres princes et « deux de chascun ordre des députés des estatz, Rosne, les « présidents Vétus et Janin et les ministres de Sa Majesté Ca« tholique, qui ont faict la proposition de la sérénissime in« fante, de façon que ne perdrons dorénavant une seule heure « de temps. La conférence avec les catholiques contraires « continue tousjours, et n'en fault rien appréhender de pré« judiciable au serment que nous avons faict à la conservation « de nostre religion et le très humble respect que devons à « Sa Majesté Catholique. »

A la vérité, le prince lorrain ajoutait : « Bien vous diray-je

« que sans argent et forces il sera malaisé de rendre nos dé-
« putéz et ceste ville disposéz à ce que vous et moy desirons,
« pour ce que la nécessité est si grande parmi eux qu'ils n'ont
« rien agréable que ce que les retirera de leur misère (qui
« est telle que ceux qui la voyent ne la peuvent imaginer), et
« ces messieurs qui sont icy dient qu'ils n'en ont point[1]. »
Dans son enthousiasme confiant, d'Aumale omettait toutefois qu'à cette même réunion Roze, évêque de Senlis, interrompant avec véhémence le long discours de Feria, sur les droits prétendus et les brillantes qualités de l'infante, s'était écrié que, sous prétexte de défendre la religion, on ne tendait à rien moins qu'à s'emparer du trône de France, pour y faire asseoir une princesse étrangère, au mépris de la loi salique, loi fondamentale du royaume « qui, à l'exemple de celui de Juda,
« n'avoit jamais eu pour maître que des mâles du sang royal.
« Si l'on enfreint, » avait-il dit vivement, « cette loi respecta-
« ble, en mettant une femme sur le trône, ne debvons-nous
« pas craindre qu'elle ne fasse passer le sceptre dans les mains
« d'un prince étranger et que cette monarchie, qui doit sa
« gloire et sa puissance à une loi inviolable, ne s'anéantisse
« dans la suite[2]? »

A de semblables paroles, sorties de la bouche d'un ardent ligueur, une surprise générale et une approbation presque unanime s'étaient manifestées chez la plupart des auditeurs, hors les représentants de Philippe II, évidemment consternés. Pour calmer ceux-ci, sans se prononcer lui-même, Mayenne, usant de dissimulation, avait tenté d'attribuer une scène aussi inattendue à l'emportement habituel au prélat; Feria, feignant de se payer de cette excuse, avait terminé son dis-

(1) Papiers de Simancas, B 77, pièce 148.
(2) L'Estoile.

cours par l'invitation adressée au lieutenant général de porter la proposition devant les États et de solliciter d'eux, pour les ambassadeurs espagnols, la faculté d'être admis à la séance où elle serait examinée. L'assemblée allait acquiescer à sa demande et fixer au 29 mai le jour de l'importante communication.

Il est facile d'imaginer quel trouble révélait, durant cet intervalle, la préoccupation diverse des esprits. Tandis que les étrangers serraient de plus en plus la trame de leurs intrigues, tandis que les prédicateurs s'élevaient avec une extrême violence, en criant : *Au loup!* contre le roi[1], des hommes du peuple, qui osaient faire entendre la voix de leurs souffrances et implorer la paix, étaient ou sévèrement admonestés dans les rues par des prêtres fanatiques, ou parfois arrêtés par les adhérents des *Seize*, jaloux d'entraîner Mayenne à se compromettre avec eux. On amena même à ce prince (le 18) « ung « savetier de Paris, » coupable de l'avoir maudit ainsi que tous ceux qui « empêchoient la paix et avoient envie de faire « la guerre. » Le lieutenant général, ayant renvoyé ce malheureux, en le menaçant simplement de la peine du fouet s'il laissait dorénavant échapper de tels propos, les *Seize* murmurèrent et demandèrent qu'on les laissât faire justice du coupable. « Pour un savetier, vostre parti n'en seroit guères ni « plus fort ni plus foible, » leur répondit Mayenne[2].

Il ne méconnaissait pas, au surplus, les sentiments opposés, produits par l'indécision de son attitude. Le 25, à des courses de bague aux Tuileries, étant tombé de cheval assez lourdement pour qu'on répandît le bruit qu'il venait de faire une chute mortelle : « Ce n'est rien, » dit-il avec empressement ;

(1) L'Estoile.
(2) *Idem.*

« je ne suis pas encore mort, Dieu merci! Afin que personne « ne s'en resjouisse davantage ou ne s'en fasche[1]. »

Ses hésitations étaient, à la vérité, empreintes d'une tolérance et d'une bonhomie sous lesquelles perçait en quelque sorte le caractère intime de ses tendances. Un gentilhomme qui se trouvait à Paris, s'étant exprimé sur son compte (le 25 mai) avec un excès de liberté, le duc d'Aumale fit remarquer assez rudement qu'il existait une bastille destinée à ceux qui parlaient de la sorte; et, comme à des menaces croissantes l'officier opposait un maintien peu timide, en disant « qu'il « avoit bon maistre; qu'il estoit à un plus grand que luy, qui « sçauroit bien avoir raison du tort qu'on lui feroit,» Mayenne survenu réprima la violence de son cousin et procura au royaliste la facilité de se retirer[2].

Sous quelque douceur de formes toutefois qu'il cherchât à rendre ses incertitudes tolérables, il ne pouvait les faire accepter comme boussole par le corps dont il s'était longtemps efforcé de s'assurer le concours et qui, depuis plusieurs mois, puisant ses inspirations en soi-même, donnant l'impulsion ou du moins le courage aux *politiques*, était à la veille d'effectuer une démarche, une sorte de scission, très grave dans la phase actuelle des affaires. Au bout de trois heures consacrées à délibérer sur les propositions du duc de Feria et sur l'abolition de la loi salique, les membres du parlement concluaient en termes laconiques (le 28), et faisaient représenter d'une manière ferme au lieutenant général « qu'ils ne pouvoient ni ne deb- « voient. » C'était écarter toute équivoque, c'était annoncer le refus d'assister le lendemain à la séance des états généraux. Pour violenter le résultat de celle-ci, on répandait d'ailleurs

(1) L'Estoile.
(2) *Idem.*

un bruit de projets de barricades, auquel Mayenne se voyait forcé de répondre, avec l'énergie qui ne l'abandonnait jamais dans l'action, que de quelque part que vinssent à se produire de telles menaces, fût-ce des *Seize*, il en ferait pendre aussitôt les auteurs.

Le lieutenant général, entouré des ducs de Guise, d'Aumale et d'Elbeuf, préside donc (29 mai) la solennelle réunion des trois ordres. Les ambassadeurs espagnols, tous présents, expriment d'abord, par l'organe de Taxis, diplomate habile et orateur conciliant, la proposition d'élire l'infante, comme « expedient le plus salutaire pour la conservation de l'État et de « la religion; offrant toutesfois d'embrasser tout aultre expédient qui se trouveroit plus propre et commode pour le bien « et repos. » Ces dernières paroles, pleines d'adresse et de déférence apparente, « aydent fort à fère recepvoir de bonne « part le discours, qui aultrement eust semblé fort rude, » et à empêcher d'interrompre la longue et méthodique harangue latine, au moyen de laquelle Mendoza s'efforce ensuite, pendant deux heures, de démontrer et d'établir les droits, prétendus légitimes, de l'infante Isabelle. La fatigue et l'improbation de l'assemblée sont effectivement évidentes et justifient l'abstention du parlement et de la chambre des comptes; car, malgré les applaudissements de quelques députés soudoyés par l'Espagne, presque « chascun secoue la teste en se « moquant, » et le sentiment du patriotisme blessé se manifeste par le silence et par une ironique incrédulité.

Cette froideur des états généraux, cette résistance de la magistrature reçoivent en même temps de puissants encouragements des publications de la presse *politique*, telles que « *L'Anti-Espagnol* [1] et exhortation de ceux qui ne se veulent faire

(1) *Imprimé en* 1593.

« Espagnols à tous les Français de leur party de se remettre « en l'obéissance du Roy Henri IV et se délivrer de la tyrannie « de Castille,» puis « *L'Anti-Charles Lorrain*[1] » où le peuple français est invité en termes véhéments à se « désiller un peu « les yeux » sur les desseins que la longue complicité des Guises avec l'étranger inspire au duc de Mayenne, « à cœur ou- « vert jetté entre les bras de l'Espagnol par une affection hé- « réditairement née en son ame... et qui soubs main, pendant « un pour-parler de tresve, a, » prétend-on, « suscité les plus « séditieux et desbauchéz des ecclésiastiques pour fulminer et « excommunier tous ceux qui adhèrent à la conversion du Roy. »

Réciproquement, il est vrai, la sincérité de ce retour à la foi se trouve chaque jour mise en doute de toutes les manières et satiriquement attaquée, en particulier dans les « *Pro- « pos et devis* en forme de dialogue, tenus entre le Sire Claude « bourgeois de Paris et le sieur d'O, servans d'instruction à « ceux qui sortent de la ville de Paris pour aller demeurer ès « villes du party contraire[2]. » Henri IV y est dépeint comme uniquement animé du désir « d'avoir Paris » et comme influencé par la crainte « qu'en se déclarant catholique les Huguenots « l'abandonnent et que toutesfois il n'ait pas pour cela Paris, à « cause que ces prescheurs mercenaires du Roy d'Espagne « publient qu'il est relaps et que ores qu'il se fasse catholique, « pour cela l'on ne le vouldra pas recevoir, de façon qu'il de- « meurera, comme l'on dit, entre deux selles, le cul en terre... « ... Si donc il avoit Paris, il se feroit catholique, » demande sire Claude, « et nous serions ses subjets, et chasseroit les « Huguenots? — J'espère qu'ouy, » répond d'O... « Pour l'hon- « neur de Dieu, » reprend sire Claude, ne faites point d'ou-

(1) *Imprimé en* 1593.
(2) *Paris, Rolin Thierry*, 1593.

« verture de paix qui ne soit de durée, car ce nous seroit un « grand désavantage de quitter le support que nous avons à « présent, et où il y a beaucoup d'espérance, pour nous re- « lascher de la puissance et domination d'un hérétique. — « Vostre espérance vous trompera, » réplique d'O. — « Monsieur, » repart sire Claude, « en Dieu a tousjours ésté mon espé- « rance, et à vous en vostre Roy, l'opiniastreté duquel vous « ruinera. »

Telle était l'expression assez fidèle des opinions diverses qui tenaient les affaires en suspens et qui, d'une part, empêchaient les états généraux d'accueillir plus favorablement la proposition de Feria, tandis que, de l'autre, elles cherchaient à neutraliser d'avance tout résultat décisif des conférences de Suresnes.

Lassé de tant d'incertitudes, de tant de difficultés dilatoires dont il appréhende une solution funeste pour lui et avantageuse aux desseins de Philippe II, Henri IV veut, par l'éclat d'un nouveau fait d'armes, précipiter les événements. Paris tire en grande partie ses approvisionnements de la ville de Dreux dont la garnison incommode d'ailleurs l'armée royale, campée entre Pacy et Nonancourt. Profitant de l'absence du gouverneur, Vieuxpont, qui assiste aux états généraux, le monarque, de Mantes où il se trouve, donne subitement un ordre de concentration à ses troupes et leur fait porter le siége (le 7 juin) devant Dreux. Les faubourgs sont d'abord facilement enlevés. La ville et le château résistent néanmoins. Une teinte particulièrement aventureuse et chevaleresque va colorer cette expédition. Durant de courts instants de trêve, accordés aux assiégés, Henri IV échappe miraculeusement à « un coup de faucon, » tiré sur lui du château dont il s'est approché en se promenant avec sa sœur, avec madame de Rohan, ses filles et « plusieurs autres dames et demoiselles. »

En outre, la duchesse de Guise, animée du désir de procurer une honorable composition aux défenseurs et accompagnée de sa fille[1] et de la duchesse de Nevers, vient également à Buc (le 4 juillet), pour visiter *Madame* qui les invite toutes, ainsi que le roi, à un dîner où l'on ne s'entretient que de mariages de princes et princesses, entre autres de celui du duc de Guise avec l'infante[2]; et pourtant les attaques, vigoureusement poussées jusque-là, s'arrêtent le même jour, grâce à l'entremise de la veuve du *Balafré*, devant une capitulation dont le vainqueur observe les clauses avec tant de scrupule qu'il peut dire ensuite à Catherine de Clèves, sur un ton de loyal enjouement: « Ma cousine, vous voiés un roy poudreus, « mais non pas sandreux[3]. »

La nouvelle de la prise de Dreux a produit une assez vive impression sur la capitale, où Mayenne semble moins chercher à diriger les états que se mettre à leur remorque, que se placer à couvert derrière eux pour résister aux efforts pressants des Espagnols. En réalité, il ne veut ni combattre ouvertement ceux-ci, ni les favoriser, et leur donne par là lieu de ne point douter qu'il ne traite avec « le Béarnais. » Les envoyés de Philippe II déclarent, au surplus, de leur côté, ne pas concevoir comment la maison de Lorraine pourra jamais être en sécurité vis-à-vis de celle de Bourbon[4].

Au milieu de tels embarras, le lieutenant général, calme, insouciant en apparence et disposé à se livrer aux distractions, assistait, le 8 juin, chez le financier Zamet, à un festin dont il apprécia si librement la splendeur et les jouissances, que, s'il faut en croire l'Estoile, on fut obligé de le rapporter chez lui « tant il avoit beu. »

(1) Louise, mariée en 1605 au prince de Conti.
(2) *Chronologie novenaire.* (3) L'Estoile.
(4) Papiers de Simancas, B 75, pièce 27.

Les *Seize*, cependant, s'irritaient de ce que l'assemblée avait jusque-là tenu si peu de compte de leurs vœux. Boucher, organe des prédicateurs, était venu trouver Mayenne pour lui demander d'accélérer l'élection d'un roi et de consentir à ce que le duc de Guise fût choisi. Indigné de tant d'audace, jaloux d'une semblable désignation : « Si un autre que vous « m'eust fait cette requeste, je sçais bien ce que j'aurois à « faire, » avait répondu vivement le lieutenant général. « Au « demeurant, ne vous chargez plus de telles requestes, et vous « et vos compagnons meslez-vous de prescher l'Évangile sans « vous entretenir des affaires de l'Estat où vous n'entendez « rien ; les Estats sont icy pour y donner ordre. »

Ces factieux toutefois ne se laissent pas vaincre par des paroles; ils continuent leurs conciliabules illicites; ils adressent encore de secrets émissaires au prince lorrain dont les vacillations déjouent tout examen, tout calcul. Tantôt, en effet, il exhorte les ecclésiastiques de la Ligue à se trouver au rendez-vous qui leur est assigné pour coopérer à l'instruction du monarque, il se déclare « fort aise de la conversion » de Henri IV, il affirme, « pour son particulier, ne lui vouloir « aucun mal, » puis il finit par s'en référer au légat, et tantôt il témoigne aux ambassadeurs espagnols « de la bonne volonté « à suivre les ordres de leur roi. »

Quant au duc de Guise, ses partisans disent avec hypocrisie à Feria qu'il n'a d'autre prétention que de « s'employer aux « affaires de guerre » et laissent supposer à cet ambassadeur que, si l'on contente le jeune prince en lui fournissant quatre mille hommes pour soutenir les hostilités en Guienne, il ne reconnaîtra nul autre souverain que le roi d'Espagne [1]. Guise, pourtant, au fond, ne se soucie plus de quitter Paris. Le 29

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 43.

juin, il écrit aux maires et échevins de Troyes : « Je regrette « la longueur du temps qui se passe sans que j'aye moyen de « vous pouvoir tesmoigner au péril de ma vie l'affection que « j'ay à vostre repos particulier et à la conservation de la pro- « vince. Mais si vous considérez le subject qui me retient icy, « je m'asseure que vous ne me blasmerez jamais d'ung si « long séjour, estant à la veille de la résolution des affaires « généralles, ainsi que vous peuvent mander voz dépputéz. « Et maintenant de me retirer il n'y a point de doubte que l'on « ne rejectat la faulte entière sur moy de tout le mal qui pour- « roit arriver. Et sans cela et les protestations que monsieur « le légat et les dépputéz ont faict contre moi, il y a longtemps « que je fusse à voz portes, recognoissant bien que ma pré- « sence y estoit plus nécessaire que jamais[1]... »

D'une autre part, les conférences faisaient peu de progrès. On n'y pouvait résoudre d'une manière large et définitive les questions de trêve générale que les négociateurs du parti de la Ligue tenaient à soumettre aux états occupés de délibérer aussi sur la proposition des Espagnols. D'accord entre eux sans peine, les trois ordres avaient décidé (le 12 juin) qu'avant qu'ils répondissent au duc de Feria et aux autres ministres de Philippe II, « son excellence et lesdits sei- « gneurs seroient priés très instamment de s'ouvrir et dé- « clarer si les intentions de Sa dite Majesté estoient de marier « la sérénissime infante avec un prince françois bon catho- « lique. »

Le lendemain Feria, ainsi que ses collègues, se présentèrent solennellement devant les états généraux présidés par le duc de Mayenne. Taxis, obtenant la parole, énonça une seconde proposition dans laquelle, sous prétexte de respecter la loi sa-

(1) Mss. Dupuy, v. 582.

lique, il invitait les députés à élire Ernest d'Autriche, frère, héritier présomptif de l'empereur, que le roi d'Espagne venait de nommer gouverneur des Pays-Bas et qu'il comptait appuyer de ses puissants secours et donner pour époux à sa fille. Quoique l'archiduc ne fût pas né dans le royaume, le diplomate espagnol le jugeait très susceptible d'y être accepté, puisque les Français avaient eu jadis des rois d'origine germanique également.

La réponse à faire à cette nouvelle et impopulaire ouverture fut confiée par les états au duc de Mayenne qui, dans la séance du 20, leur soumit un projet de refus. Alléguant que l'élection d'Ernest d'Autriche, prince étranger, serait propre à affaiblir plutôt qu'à fortifier la cause de la Ligue et par conséquent produirait un effet opposé aux intentions du monarque catholique, le lieutenant général ajouta que s'il plaisait à Sa Majesté « avoir pour agréable le choix d'un prince « françois pour estre roy et lui donner en mariage Madame « l'Infante, les estatz lui auroient infinies obligations et pour« roient espérer, moyennant la grâce de Dieu, de mettre « quelque jour fin aux misères publiques avec la conservation « de la religion et de l'Estat. »

Appelés immédiatement, d'après les ordres du lieutenant général, les envoyés espagnols vinrent entendre, de sa propre bouche, la répétition de ces paroles dont ils éprouvèrent peu de surprise, « ayant vû comment M. de Mayenne procédoit, que « l'élection d'un étranger estoit si odieuse au peuple en géné« ral et que celle-ci n'eust pû s'effectuer qu'avec des armes « plus gaillardes et que si le duc de Mayenne l'eust favorisée « de cœur[1]. » Usant toutefois des pouvoirs reçus de leur souverain, ils répliquèrent sans se décontenancer, dans la séance

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 13.

du jour suivant, par une troisième proposition et offrirent aux états de leur garantir que, si « incontinent ils faisoient roys propriétaires de ceste couronne et *in solidum*, « comme l'on dict, la sérénissime infante Isabelle et de ceux « des princes françois, y compris toute la maison de Lorraine, « icelluy que le Roy catholique voudroit choisir, il serait tenu « dès cette heure comme pour lors de la marier avec luy[1]. »

Cette nouvelle combinaison fut appuyée par un discours du légat; et, le lendemain, les trois ordres adjoignirent douze députés au duc de Mayenne, pour la discuter à fond, avec la Sega et les Espagnols.

Deux grandes affaires aiguillonnaient donc simultanément le lieutenant général: la négociation de la trêve, objet d'intérêt public, et la proposition d'élire un prince français et de l'unir à l'infante, stimulant actif pour des ambitions rivales. Les allées et venues, les conférences intimes se multipliaient sans résultat. Chez Mayenne, en présence du légat, du cardinal de Pellevé, des ducs de Guise, d'Aumale, d'Elbeuf, des *maréchaux* de la Châtre et de Rosne, il avait été question de persévérer dans la pensée d'une trêve, comme moyen indispensable de satisfaire le désir du peuple dont, faute d'argent, l'épuisement devenait extrême. Les contradicteurs de cet avis lui reprochaient d'être de nature à encourager les espérances du roi de Navarre et à favoriser les progrès de sa cause. L'opinion cependant se manifestait à Paris d'une manière impossible à méconnaître. La *Response des vrais François catholiques*, très énergiquement contraire à la proposition des Espagnols, se répandait avec cette épigraphe: *Lilia non laborant neque nent*[2]. Le légat, si suspect de dévouement aux vues de

(1) *Proces-verbaux des états généraux de* 1593.

(2) *Imprimée à Paris, par François le François, rue Simon-le-Franc, a la Fleur de Lys, avec permission des estats.*

Philippe II, était insulté par le peuple[1], dans les rues, le jour de la Saint-Jean[2]. Le duc de Feria se voyait poursuivi à coups de pierres lorsqu'il sortait de sa demeure. Le lieutenant général lui-même, ne se croyant pas suffisamment en sûreté au logis de la reine, l'avait quitté pour aller habiter l'hôtel de Nevers[3]. Enfin, le parlement, s'affranchissant des états généraux, se constituant dépositaire et organe des vœux et des inquiétudes populaires, prenant une importante et solennelle initiative, rendait (le 28 juin), toutes les chambres assemblées, un arrêt remarquable « ordonnant que remonstrances seroient faites « ceste après-dinée, par M. le président Le Maistre[4], assisté « d'un bon nombre de ladite cour, à Monsieur de Mayenne, « lieutenant général de l'Estat et couronne de France, en la « présence des princes et officiers de la couronne, estant de « présent en ceste ville, à ce qu'aucun traité ne se fist pour « transférer la couronne en la main de princes ou princesses « estrangers; que les loix fondamentales de ce royaume se« roient gardées, et les arrests donnés par ladite cour pour la « déclaration d'un Roy catholique et François feussent exé« cutéz, et qu'il eust a employer l'autorité qui luy estoit com« mise pour empescher que, sous le prétexte de la religion, « la couronne ne feust transférée en mains estrangères, contre

(1) « Le légat ne veult de la trefve,
« La trefve ne veult du légat;
« S'il estoit pendu en Grève
« Ce seroit un grand coup d'estat. »
(*Épigramme du temps.*)

(2) Le feu avait été allumé en place de Grève par les ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, d'Elbeuf et M. de Vitry.

(3) Mss. Béthune, v. 9135, fol. 133.

(4) Il était le second président du parlement de Paris. Le lieutenant général avait, par lettres patentes datées du 2 décembre 1591, nommé premier président Mathieu Chartier, président, ancien doyen des conseillers, et qui comptait quarante-neuf ans de services.

« les loix du royaume, et pour subvenir, le plus promptement « que faire se pourroit, au repos du peuple, pour l'extrême « nécessité duquel il estoit rendu ; et néanmoins dès à pré- « sent déclaroit et avoit déclaré tous traictés faicts et qui se « feroient çi-après pour l'establissement d'un prince ou prin- « cesse estrangère, nuls et de nul effet et valeur, comme faicts « au préjudice de la loi salique et autres loix fondamentales « du royaume de France. »

Mayenne avait été prévenu d'avance du projet de délibération et s'était efforcé de le faire ajourner ; mais, après un délai convenu, de quarante-huit heures, le prince lorrain, par calcul ou dans la confiance qu'on n'oserait passer outre, ne s'étant pas prononcé lui-même, devait s'attendre à cette nouvelle et grave conséquence de sa perpétuelle indécision. Il allait néanmoins en manifester une contrariété rapidement croissante.

Lorsque le lendemain, à sept heures du matin, Le Maistre et les autres commissaires du parlement se furent présentés chez le lieutenant général, pour lui exprimer premièrement la nécessité de ne pas laisser la couronne de France passer sur la tête de l'infante d'Espagne et l'extrême antipathie des Français de toutes classes pour une domination étrangère, puis en second lieu la conviction qu'il fallait examiner si une trêve ne serait pas propre à soulager les misères excessives de la nation, le prince répondit d'abord que « un chascun avoit « peu veoir comme, depuis le gouvernement de l'Estat par luy « pris, il s'estoit tenu à la manutention de la religion catho- « licque et de l'Estat ; qu'on se pouvoit asseurer qu'il ne feroit « rien ny contre la religion ny contre l'Estat ; qu'il eust desiré « que pour le rang qu'il tenoit en France et pour l'importance « de la chose, la court auparavant de donner son arrest luy « en eust faict parler ; que quand à la nécessité du peuple, il

« avoit faict tout ce qu'il avoit peu, et voulu faire la tresve;
« mais que le respect qu'il portoit, comme prince catholique
« à Monsieur le légat qui ne la trouvoit bonne, l'auroit jusques
« à huy retenu; qu'il feroit pour l'ung et pour l'autre tout ce
« qu'il pourroit et verroit estre à faire[1]. ».

Bien que recélant des réprimandes implicites, ces paroles étaient modérées, assez dignes, presque vagues et s'expliqueraient, selon certains historiens, par une conformité telle, au fond, entre l'arrêt du parlement et les vues du lieutenant général que celui-ci pourrait être suspect d'avoir provoqué sous main la démarche de la magistrature. En adoptant cette hypothèse on serait amené à conclure que la réflexion, que la conscience d'être abandonné par le corps dont il avait si assidûment recherché l'appui, que l'inquiétude de se voir livré seul, à découvert, aux partis entre lesquels il évitait avec tant de peines de faire son option, auraient, bien moins qu'un calcul de dissimulation, motivé la mauvaise humeur qu'il était près de témoigner. Quoi qu'il en fût, l'arrêt allait bientôt lui paraître avoir été délibéré et rendu dans une forme irrévérente; et, continuant un rôle feint ou cédant à la réaction d'un mécontentement véritable, le duc chargea Belin d'inviter (le 30 juin de grand matin) le président Le Maistre à se rendre, accompagné de deux conseillers, au logis de l'archevêque de Lyon, où il l'attendrait lui-même immédiatement après le dîner.

A peine le président est-il introduit, ainsi que les conseillers de Fleury et d'Amours, que Mayenne s'élève en reproches aigres et violents contre le « grand tort et *affront* que, vû le
« lieu et rang qu'il tient, il a reçû de la cour usant à son en-
« droict de bien peu de respect par un arrest dont, comme

(1) Registre du parlement durant la Ligue.

« lieutenant général de l'Estat et pair de France, l'on eust « deu l'advertir, comme aussi les autres princes et pairs de « France présents en ceste ville pour s'y trouver si bon leur « sembloit. »

A cette attaque, Le Maistre répond que « pour le respect et « l'honneur que la cour porte à Monsieur de Mayenne elle l'a « adverty le vendredi précédant de ce qui se devoit traicter « au parlement et que, suivant ses prières, ils ont différé leur « assemblée jusqu'au lundy, mais que, n'ayant eu aucunement « de ses nouvelles, la cour a trouvé bon de passer outre, et « que s'il y eust esté présent il eust cogneu que jamais la cour « ne parla des princes avec autant d'honneur et de respect « comme elle l'a faict de luy et que l'intention de la cour « n'est point de mescontenter personne, mais de faire justice « à tous. »

L'archevêque de Lyon, prenant la parole, insiste avec colère sur *l'affront* fait au duc par un arrêt capable de causer des divisions avantageuses à l'ennemi; et le président réplique aussitôt, d'un ton très vif, que par respect il a gardé le silence lorsque le prince s'est servi du mot *affront*, mais que « de luy « il ne le peut endurer, parce que la cour ne luy doibt aucun « respect, au contraire que c'est luy qui en doibt à la cour. » Mayenne, à son tour, repart qu'il ne trouve « cela tant estrange « de tout le corps de la cour que d'aucuns particuliers et des « plus grands d'icelle, lesquelz il a advancéz ès plus belles « charges et dignitéz. »

Blessé d'une apostrophe aussi personnelle, Le Maistre, tout en reconnaissant devoir au lieutenant général son « estat de « président, » revendique une indépendance d'opinion qui l'a déjà exposé « à des peines, à des travaux, à la ruyne de sa « maison et aux calomnies de tous les meschants de la ville. » Mayenne poursuit, en accusant l'arrêt de fournir la « cause

« d'une sédition et division du peuple qu'on voit desjà assem-
« blé par les rues à murmurer, mesmes que depuis deux « jours l'ennemy en estant adverty s'est présenté la nuit près « ceste ville, pour voir s'il pourroit entreprendre quelque « chose. »

Le Maistre, de son côté, affirme que le parlement, ne demandant rien que le rétablissement de la justice, « sçaura bien « les moyens de chastier les séditieux, » s'ils ont l'audace de tenter quelques mouvements, et il impute à « la générosité des « Espaignols » les faux bruits « donnés à entendre » au sujet des ennemis.

D'Espinac reprend alors que « s'il advient maintenant de « traicter de la paix l'honneur en sera déféré à la cour et non « au Duc ; » mais le président proteste que « la cour est assez « honorée d'elle-mesme, qu'elle ne cherche point l'honneur « ni l'ambition ; » il demande à Mayenne ainsi qu'à ses deux amis présents s'ils trouvent quelque point contraire à la justice dans cet arrêt, rendu pour préserver les lois fondamentales du royaume, pour maintenir le trône à son légitime possesseur et pour en exclure « l'estranger qui le veut attraper. » Quant à lui et à ses collègues, ils estiment un tel acte propre à réconcilier et à rallier à la cause de la couronne tous les bons catholiques français. Le président se déclare, en outre, personnellement disposé à souffrir cent fois la mort plutôt que « d'estre Espagnol ny hérétique. »

Accusé par Rosne d'avoir dit que le parlement, lorsqu'il adresse quelque remontrance aux rois et princes, n'agit pas « d'après une obligation, mais selon ce qu'il juge convenable, » le Maistre avoue et soutient cette doctrine, en signifiant à son nouvel interlocuteur « qu'il ne luy peust rien monstrer de sa « charge de laquelle il s'acquitte aussi bien que luy de la « sienne ; » et Mayenne faisant observer encore que s'il eût

été averti « luy et les autres princes s'y fussent trouvéz, » l'inflexible magistrat finit par répondre que « la cour est la cour « des pairs et que quand ils y veulent assister ils sont les « bien-venus, mais que de les en prier elle n'a pas accoustumé « de le faire. »

Cet entretien, ou plutôt cette scène, loin de modifier l'opinion du parlement, eut pour résultat de provoquer la confirmation de l'arrêt qu'on chercha seulement à déguiser sous des égards apparents et à faire envisager par Mayenne comme une sorte d'appui pour lui contre les exigences des factions. La scission, feinte ou réelle, entre la cour de justice et le lieutenant général, était du reste consommée aux yeux des exaltés; elle n'allait pas manquer de profiter au roi dont les partisans l'avaient habilement préparée, de réagir sur les délibérations des États et de contrarier les desseins de l'Espagne.

Dans un conseil particulier (1er juillet), chez le cardinal de Pellevé, les plus ardents ligueurs émirent la pensée de se saisir des principaux magistrats; mais, combattu par la Châtre, ce projet fut écarté et dut faire place à d'inutiles tentatives d'insinuation. Enfin, le 4, l'assemblée répondit officiellement à Feria qu'elle « tiendroit toujours à très grand honneur et obli- « gation infinie s'il plaisoit à Sa Majesté de donner en mariage « la sérénissime infante sa fille à un prince françois, soubz les « conditions trouvées justes et raisonnables, mais qu'elle es- « timoit non seulement hors de propos mais encore périlleux « et pour la religion et pour l'estat de faire ceste eslection et « déclaration en un temps où l'on estoit si peu fortiffié et « d'hommes et de moyens,..... se réservant d'en délibérer « plus avant lorsqu'elle verroit une armée preste, par le moyen « de laquelle ses délibérations et résolutions peussent estre « soutenues et asseurées. » Elle sous-entendait toutefois « que

« ce seroit sans aucune obligation et qu'elle demeuroit tous-
« jours en sa liberté d'en opiner pour le bien de la religion et
« de l'estat, quand l'occasion se présenteroit. »

Dociles aux nécessités de la situation qu'ils s'étaient créée, les envoyés espagnols répliquèrent le lendemain que, quoiqu'ils eussent regardé l'immédiate élection d'un roi comme « l'unique remède pour coupper queue aux dangers dépendans « de la fantaisie du prince de Béarn, asseurer la religion et « tirer l'Estat de ses misères, ainsi que pour procurer un ac« croissement de secours de la part de leur souverain, l'ex« pédient ne semblant pas à propos, » ils demandaient du moins à l'assemblée de « s'abstenir de faire la trefve avec l'en« nemy, jusqu'à ce que Sa Majesté Catholique, après estre « avertie de ce qui se passoit, leur en eust faict savoir sa ulté« rieure pensée. » La promesse « d'essayer par tous moyens « possibles de contenter Sa Majesté, selon l'obligation qu'on « lui avoit, » fut néanmoins la seule conclusion que le duc de Mayenne se trouvât chargé d'exprimer aux agents de Philippe II.

Évidemment ils avaient compromis les projets de ce monarque, en les exposant trop tôt à découvert, avec une téméraire hauteur. Les partis qui leur étaient opposés venaient de redoubler d'activité et de désir d'accord entre euxmêmes; le sentiment national se prononçait de plus en plus. Les ministres étrangers, jugeant que leur propre assurance les a fourvoyés, que les événements les pressent, et imaginant que la voix puissante d'une popularité héréditaire entraînera forcément Mayenne et ralliera les catholiques de nuances diverses, n'hésitent plus à énoncer l'extrême proposition dont les pleins pouvoirs reçus de leur maître les autorisent à faire usage. Le même jour (4 juillet) Feria accorde la main de l'infante au duc de Guise, en réclamant l'élection

de ce prince, « comme fils et petit-fils d'hommes qui ont tant « fait pour la religion catholique, à cause de la réputation que « lui a donnée son évasion de prison, comme généralement « aimé et estimé, comme devant être bien vu de Rome[1]. »

A cette déclaration, présumée décisive par ses auteurs et applaudie par la plupart des affidés devant lesquels elle est faite, chez la Sega, l'embarras et le mécontentement du duc de Mayenne se contiennent et se dissimulent d'abord, puis éclatent bientôt sous forme d'observations et de demandes d'ajournement. Enfin secouru à propos par Bassompierre, agent du duc de Lorraine, le lieutenant général allègue le devoir de solliciter et d'attendre l'avis du chef de sa maison.

Il y avait lieu de douter d'ailleurs qu'un semblable arrangement fût bien accueilli en dehors du cercle des factieux acteurs de la Ligue. A Rome, où l'on prévoyait l'explosion probable « d'une furie française contre l'élection de l'infante, » les penchants de la cour pontificale étaient supposés favorables au duc de Savoie et à sa femme, « seconde fille d'Espa- « gne[2]. » En France, on n'allait pas manquer d'exploiter avec un redoublement d'ardeur l'objection toujours vive de l'origine étrangère des princes lorrains. Enfin, les affaires de Henri IV venaient de faire de notables progrès, et par cela même, sans doute, des personnages importants se déterminaient ou se préparaient à se rapprocher du monarque. Le patriotisme ou la prévoyance inspirait particulièrement la Châtre, ami éprouvé, naguère guide prudent du duc de Guise, lui disant alors, après des protestations renouvelées de dévouement : « Je vous sup- « plie, Monsieur, que l'ambition ne vous emporte point « promptement ; prenez du temps pour considérer si la pro-

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 57.

(2) Lettre d'Andoveno, évêque de Cassano, au duc de Feria, 6 juillet 1593.

« position se fait avec bon zelle; mettez en considération aussy « qu'il n'y a que trois jours qu'ils ont publié des choses toutes « contraires à ce qu'ils proposent maintenant et qu'en confé- « rant avec eux par forme de discours ils ont toujours voullu « que l'on creust que le Roy d'Espaigne ne mariroyt jamais « sa fille si bassement avec aulcun prince françoys. Comment « ont-ils reçeu ceste nouvelle sy prompte d'Espaigne? Je con- « cludz que ce sont des trompeurs qui vous perdront sy vous les « croyez[1]. »

Une fraction assujettie à l'étranger, violente mais peu forte, semblait donc devoir seule appuyer l'élection du fils du *Balafré*, du jeune prince qui ne pouvait éviter complétement de se laisser éblouir par la perspective ainsi rapprochée des fruits du labeur, de la gloire et des intrigues de trois générations auxquelles il succédait.

« Il a pleu à Dieu de conduire les affaires par le ministère « des députéz qui sont en ce lieu avec tant de prudence, » mande Guise aux maire et échevins de Troyes (le 10 juillet), « que dans peu de jours nous en espérons une résolution à la « gloire de sa divine majesté et au repos et contentement des « gens de bien; et en particulier je vous puis asseurer que vous « en recevrez de la consolation, ayant si dignement et con- « stamment soustenu ce qui est de la conservation de nostre « saincte religion[2]. » L'un de ses intimes partisans, son secrétaire Péricart, écrit le lendemain à l'*amiral* Villars, dans une lettre chiffrée en partie, que la proposition obtient des états un applaudissement général et qu'elle a tiré les larmes des yeux de tous les bons Français[3].

(1) Mss. V. C. de Colbert, vol. 31, fol. 421.
(2) Mss. Dupuy, v. 582.
(3) Mss. de Mesmes, v. 11, $\frac{8931}{12}$.

« Le matin que l'on le pansoit élire, » raconte dans ses naïfs et intéressants mémoires [1] le sieur de Villars-Houdan, officier attaché à la personne du lieutenant général, « tous les capi- « taines Francès et les peuples quittent pour trois jours le « duc de Maienne et se rangent tous autour du duc de Guise, « tellement qu'il ne demeura que trois gentilshommes au Duc « de Maienne, Chasèuil, La Boulaie et Bouchavannes. » Tout le monde « se pressoit ainsi auprès du soleil qui n'estoit pas « encore levé. »

Stimulée par le légat, par les agents de Philippe II et par les *Seize*, une portion de la population de Paris, « tenoit déjà le « Duc de Guise pour son Roy ; » les Espagnols et les Napolitains l'appelaient *Sire ;* la Sorbonne voulait le reconnaître ; les curés prêchaient si vivement en sa faveur « qu'il n'y avoit fils de « bonne mère qui ne l'allast saluer [2], » tandis que lui-même, si l'on s'en rapporte au journal de L'Estoile, « voiant sa roiauté « encore assez peu assurée, » trouvait un très médiocre plaisir à être reconnu et salué ainsi et répondait par des témoignages d'irritation aux titres de *Roi* et de *Sire*. Sa propre mère en riait... de joie ou de défiance. En effet, ce nouveau monarque se voyait réduit, le 7 juillet, à dîner « sur M. de la « Châtre, estant sa marmite renversée et estoient contraints « ses gens d'envoier, » dit-on, « un de ses manteaux et sa « housse en gage, pour avoir à disner [3]. » Burlesque avénement, que les exaltés s'efforçaient néanmoins de proclamer comme un fait glorieux et certain.

Ils eurent même l'impudence d'étaler (le 11), dans une procession publique, un tableau [4] représentant l'enfer où

(1) Mss. V. C. de Colbert, vol. 32.
(2) L'Estoile.
(3) *Idem.*
(4) Exécuté par Jean Petit, l'un d'entre eux.

Henri III *le tiran*, Brisson, Larcher, Tardif et de nombreux *politiques* étaient tourmentés par des légions de diables et précipités au milieu du soufre et des flammes. Sur le revers de la toile se trouvait indiqué le paradis : un ange, à ailes énormes, portant le nom de *M. de Guise, roy*, domptait et livrait aux démons un diable, *le Béarnois*, ceint d'une écharpe blanche, et *les Ducs de Mayenne* et *de Mercœur*, autres anges, infligeaient le même châtiment à deux personnages infernaux, *M. de Montpensier* et *le Marquis de Conti* [1].

A l'appui de leur royauté en peinture, les *Seize* propageaient le bruit d'un acquiescement formel de la part de Mayenne et de tous les princes lorrains : aussi la souveraineté imaginaire d'un neveu reconnaissant marquait-elle le début de ses actes par la concession au lieutenant général et à sa famille des plus magnifiques récompenses, de la propriété de plusieurs provinces [2]. On avait soin de répandre également la nouvelle de l'arrivée d'un courrier de Rome apportant au légat le consentement du pape à l'élection du duc de Guise.

Cette tactique, au surplus, prenait un tel développement que l'on allait écrire de Nantes, par exemple (le 25 juillet) : « Sans doubte, Monsieur de Guyse est eslu nostre Roy et « nostre Royne l'Infante d'Espagnie, Dieu veulse que tout « cela soit pour le bien de nostre pauvre royaume désolé de « France ; » et de Bilbao (le 3 août) : « Nous tenons que nous « avons un Roy en France qui est M. de Guyse et doit estre « allié avec l'Infante d'Espagne. Icelle chose nous a cerçioré « M. Christi et M. Cormeroye en leurs sermons il y a comme « trois sepmaines ou environ, et fut nommé le XI de juilliet

(1) L'Estoile.

(2) Mss. de Mesmes, v. 299, $\frac{8981}{25}$.

« dernier par la volonté du Pape, du Roy d'Espagne, des « princes du sang de France et de messieurs des estatz[1]. »

S'il en eût véritablement été ainsi, le duc de Guise aurait pu se croire près de toucher au but des travaux du *Balafré* et de recueillir, à peu de frais quant à lui-même, le prix des services et des menées de ses devanciers; mais la réalité différait beaucoup de ces chimères de la politique et du fanatisme. Comme de raison, les obstacles surgissaient partout, principalement dans le cercle le plus resserré autour du jeune prince lorrain. La duchesse de Montpensier que pourtant Feria déclarera, peu de temps après (10 septembre), « très « affectionnée au Duc de Guise[2], » l'appelait alors *ce beau roy*[3]. En communauté de sentiments et d'ambition avec son époux, la duchesse de Mayenne, qui avait un fils de quinze ans occupé en ce moment à rassembler quelques forces en Bourgogne[4], ne pouvait spontanément renoncer pour lui à la vague espérance d'un premier rôle, personnel ou héréditaire, et qualifiait son neveu *petit garçon*, *petit morveux auquel il faloit encore bailler des verges*[5]. La duchesse de Nemours se montrait piquée de ces hommages éphémères, et son fils du second lit, sorte de prétendant lui-même, compétiteur peu sérieux du duc de Guise, le traitait de *jeune fol qui avoit une mère qui l'y aidoit à l'estre davantage*[6].

Dans une sphère plus vaste on considérait la prétendue élection du duc de Guise comme « s'en allant en fumée, »

(1) Papiers de Simancas, B 76, pièce 131.
(2) *Idem*, B 75, pièce 194.
(3) L'Estoile.
(4) Mss. Béthune, v. 9115, fol. 16.
(5) L'Estoile.
(6) Archives du département du Nord, discours de M. de Nemours sur la conversion du roi, 24 juillet 1593.
La muse royaliste ne laissait pas non plus échapper cette occasion de

comme « renvoyée *ad kalendas græcas*, » par la faute des Espagnols, qui ne le soutenaient pas avec des moyens suffisants, et par l'effet de la désunion existante entre les chefs de la Ligue. Feria cherchait bien, à la faveur des menaçantes démonstrations des *Seize*, à aiguillonner le duc de Mayenne toujours enclin aux ajournements et dont il « n'y avoit, » disait-il, « guères à espérer si ce n'estoit par force ; » mais cet ambassadeur, tout en pensant qu'il eût été à propos de prêter un secours puissant au duc de Guise, s'avouait réduit « à négo« cier avec indignité. »

Soigneux de se disculper, protestant de son zèle pour la foi,

lancer ses traits satiriques ; elle faisait circuler les couplets suivants :

« . . . .
« Deux * ont mis le royaume en queste ;
« Mais ils en perdront l'appétit,
« L'un pour avoir trop grosse teste
« Et l'autre le néz trop petit **.

« La Ligue se trouvant camuse ***
« Et les ligueurs bien étonnez
« Se sont advisèz d'une ruse,
« C'est de se faire un Roy sans néz.

« Le petit Guizard fait la nique
« A tous nos quatrains et sonnets.
« . . . .
« . . . .

« Ce lieutenant imaginaire ****,
« Ce grand colosse enflé de vent
« Qui pensoit le Roy contrefaire
« Sera Monsieur comme devant.

« . . . .
« . . . . »

* « Sur la prétention de deux princes d'estre esleus Rois de France. »

** « M. de Mayenne et M. de Guise ; » allusion à la structure de l'un et aux traits du visage de l'autre.

*** Espèce de jeu de mots se rapportant à la forme du nez du duc de Guise.

**** Le duc de Mayenne.

alléguant que, « dans la charge qu'il occupe, il est obligé en-
« vers Dieu et les hommes à procurer le bien de la religion et
« de l'Estat, » le lieutenant général dissimule effectivement vis-à-vis de Feria, sans le persuader. A la suite d'une réunion tenue chez le légat, il charge (20 juillet) Guise et Saint-Paul de lui offrir, pour le contenter, des promesses verbales ou même écrites, en attendant l'arrivée des forces espagnoles. L'ambassadeur, toutefois, réitère la réponse qu'il a déjà donnée sur ce point : il se tiendrait pour satisfait « si l'on pouvoit
« acheminer que le Duc de Guise, en la forme proposée, fust
« élu par les estats ; » mais « il ne se voit, » écrit-il à son souverain, « d'inclination à cela en Guise qui paroît abusé là où
« son oncle l'assure pour quand les forces arriveront, en se
« prévalant tousjours du manque d'icelles et parlant de la
« trève. » En vain Saint-Paul propose à Feria, « pour moyen
« et comme un bon conseil, de tirer un écrit juré et confirmé
« des princes qui ici ont à poursuivre et à effectuer l'élec-
« tion[1]. »

D'une autre part, les états généraux, fatigués de la longueur d'une session si peu productive pour le bien public et si chargée encore d'affaires graves, s'inquiètent bien moins des menaces du légat que de la probabilité d'un nouveau siége de Paris et pressent le duc de Mayenne de « les licencier de s'en
« aller, » surtout de conclure la trève générale « maintenant
« nécessaire plus que devant. » Ces demandes étaient trop d'accord avec les vœux et la conduite du prince lorrain pour qu'on ne dût pas juger qu'il les avait encouragées ou même dictées et qu'il donnerait désormais suite aux négociations avec le roi.

L'approche du dénoûment du grand drame était d'ailleurs

(1) Papiers de Simancas, B 78, pièce 306.

prévue et épiée par l'Europe attentive, divisée entre deux sentiments, sous les bannières de deux croyances qui voilaient ou abritaient la lutte des intérêts politiques et celle des ambitions individuelles : d'un côté, l'Espagne, l'Italie, une partie de l'empire ; de l'autre, le reste de l'Allemagne, l'Angleterre, le Nord, la principale portion de la Suisse ; au milieu de tous, si ce n'est au-dessus, Rome, où, quoi qu'en dissent le légat, Pellevé et les *Seize*, le projet d'élection et de mariage du duc de Guise, fort attaqué par les agents intimes de Mayenne, était loin d'obtenir l'approbation du pape, et où, nonobstant les efforts du duc de Sessa, ambassadeur de Philippe II, la conversion de Henri IV ne déplaisait pas en perspective au saint-siége, pourvu qu'il y trouvât le compte de ses exigences et qu'on lui reconnût le droit exclusif d'absoudre l'hérétique relaps. La cour pontificale était opiniâtrément attachée à la jouissance de cette prérogative, comme moyen de réussir, en quelque sorte, dans une antique prétention qui n'avait jamais été expressément abandonnée : celle de disposer des couronnes.

Au sein d'une crise aussi pressante, à travers les redoutables intrigues de ses ennemis, le roi, parfaitement informé de la lassitude des populations altérées de paix et des tendances de la plupart des chefs impatients de prendre date dans sa faveur, sait appliquer à propos l'activité et la souplesse de son esprit. Il multiplie la brièveté du temps par l'importance des conjonctures. Sans hésitation, sans légèreté, il se montre facile à convaincre ; et, adoptant l'avis de ceux qui se sont efforcés de lui persuader que « de tous les canons, » comme il le dit lui-même, « le canon de la messe est le meil- « leur pour réduire les villes de son royaume, » il amène rapidement à bonne fin la grande affaire de son instruction religieuse. Le légat tente trop tard de l'entraver (25 juillet) par sa

lettre « à tous les catholiques de France[1], » réprouvant la réunion des évêques et des docteurs à Saint-Denis. L'opposition de la Sega ne parvient qu'à provoquer, de la part des ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, d'Elbeuf, du cardinal de Pellevé, de l'archevêche de Lyon, de la Châtre, de Rosne, de Saint-Paul et d'autres seigneurs et officiers, un nouveau serment de fidélité à la Ligue, acte flatteur surtout pour Philippe II, dont les puissants secours sont encore invoqués comme indispensables[2].

Vainement d'Espinac, dans sa correspondance (24 juillet)[3], se répand-il en invectives désespérées contre la conversion du monarque; vainement, avec une dédaigneuse irritation, appelle-t-il *certains évêques* les prélats qui y concourent. Vingt-quatre heures après, l'acte solennel est consommé; la Ligue a reçu le coup dont elle ne se relèvera pas. Le dimanche 25, dans l'antique église de Saint-Denis, en présence d'une douzaine de pontifes, de cinq ou six curés de Paris, de plusieurs docteurs, des religieux de l'abbaye et d'une foule considérable que l'allégresse, encore plus que la curiosité, attire des environs et fait sortir même de la capitale, Henri IV s'est prosterné, il a publiquement abjuré l'hérésie, il a prononcé sa profession de foi, il l'a remise par écrit entre les mains de l'archevêque de Bourges auquel il s'est confessé, dont il a reçu l'absolution, la bénédiction, l'accolade, il a assisté aux vêpres; puis, triomphant de fait, quoique soumis de cœur, il s'est rendu à cheval à Montmartre pour y payer un pieux tribut

(1) *Imprimé à Paris, chez Rolin Thierry.*

(2) « Par le même serment les Espagnols promettoient de la part de « leur maître une armée de douze mille hommes de pied et dix mille che« vaux, et l'argent nécessaire pour entretenir pendant quelque tems la « cavalerie et infanterie françoises. » (L'Estoile.)

(3) Lettre de l'archevêque de Lyon au sieur de Rubis.

d'hommages au tombeau des saints martyrs. Le roi de France est redevenu catholique; il a rempli les promesses faites le jour de son avénement.

Une imposante portion du clergé français vient de proclamer et s'apprête déjà à consacrer, dans six semaines, le monarque très chrétien que les regards des habitants de la première cité du royaume ont pu apercevoir et saluer; mais le pardon de Rome n'a pas été attendu, Rome n'a pas délié; et le respect pour ses droits va servir de prétexte, va fournir un funeste point d'appui aux adversaires du souverain maintenant orthodoxe autant que légitime. Les Espagnols d'ailleurs se flattent de tenir le pape dans leur dépendance, au point de ne jamais le laisser fléchir.

Tandis donc que le roi se félicite et se réjouit, que la plus grande partie des peuples applaudit et espère, que les réformés se plaignent et s'alarment, que leur principale alliée, Élisabeth, en adressant à son « frère de France » de mystiques et hypocrites doléances, signe : *Vostre très asseurée seur, ores soit à la vieille mode, avec la nouvelle je n'ay que faire* [1], l'inimitié veille, elle couve la continuation des discordes et des troubles, elle éclate en doutes, en perfides imputations. Le cardinal de Plaisance s'en rend l'organe empressé : il signale la précipitation, il suspecte la bonne foi du monarque, il cherche à soulever les consciences, il encourage les menées coupables. Enfin, la Ligue, qui se dissout, marque ces instants, presque suprêmes pour elle, par un redoublement de convulsive agitation.

Au milieu de démarches propres à prolonger la révolte et la confusion, lorsque des partisans obstinés déclarent encore « résolution presque certaine l'élection du Duc de Guise à la « couronne, ainsi que son mariage avec l'infante, » par quelle

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 16. fol. 329.

force de clairvoyante abnégation, de précoce sagacité, ce prince aurait-il pu spontanément renoncer au but si longtemps visé par sa famille et cesser de lever les yeux vers le monarque puissant qui seul lui semble en mesure de réaliser ses espérances? C'eût été trop vite faire preuve d'un étonnant empire sur soi-même, en dépit de tant de jeunesse et d'ambition abusées par de tels souvenirs et par des flatteries aussi enivrantes.

Sans tenir suffisamment compte de la nouvelle face que la conversion du roi vient de faire prendre aux affaires de l'État, sans s'isoler d'une atmosphère de fanatisme et d'intrigues, Guise va donc poursuivre la ligne de conduite qui lui avait été d'abord presque naturellement indiquée et écrire à Philippe II (le 4 août) : « ...... J'estimay estre de mon devoir de « commencer mes premières actions par le vœu de submis- « sion et obéissance que je doibs à Vostre Majesté et me ren- « dre en cela vray successeur de mon père qui n'a doubté de « signaler de son sang les preuves de sa fidélité..... J'ay depuis « réglé le plus curieusement qu'il m'a esté possible tous mes « vœux et desseings à l'observation de vos commandements « et de tout ce que j'ay estimé estre agréable à Vostre Majesté. « M'y sentant maintenant attaché d'un lien perdurable et in- « dissoluble par l'honneur que je reçoy...... et puisqu'il a pleu « à Vostre bonté me déférer le mérite et faveur d'une grace si « haulte, j'oseray, Sire, en remercier très humblement Vostre « Majesté, espérant, avec l'assistance de ceste supresme puis- « sance que j'ay tousjours invoquée, me rendre digne de l'hon- « neur de vos bonnes grâces et acquérir par signaléz services « ce que mon deffault particulier me pourroyt desnier......De « tout ce qui s'est passé en ceste célèbre assemblée sur la « proposition d'une royauté que tous les gens de bien recog- « noissent très nécessaire pour la conservation de nostre reli-

« gion et de cest Estat, je me remettray entièrement sur ce « que le Duc de Feria et les ambassadeurs de Vostre Majesté « luy en représenteront...... et me contenteray de confirmer « et renouveller à Vostre Majesté le tesmoignage de la fidélité « et l'obéissance que j'employerai éternellement avec ma vie « à l'exécution de ses commandements[1]..... »

Dans l'ardeur de ses vœux, dans les illusions de son rôle, Guise charge l'évêque d'Avranches, Péricart, de bien s'assurer auprès de Feria si son élection et son mariage avec l'infante sont toujours fermement désirés par Philippe II auquel le jeune prince prend la confiance, très hasardée, de garantir, en ce cas, l'assentiment et les secours de tout le parti catholique[2]. Il s'adresse également aux membres influents du cabinet de Madrid et leur recommande ses intérêts[3].

D'un autre côté, l'abbé d'Orbais[4], serviteur dévoué du duc de Guise, s'empresse de mander à Rome (5 août) « que la co- « médie de la conversion du Roy de Navarre s'est jouée, qu'il « ne se peut maintenant passer de messes et de sermons, qu'il « ne bousge de l'église où tous les Parisiens le vont voir jour- « nellement à grand' troupes, et que l'on ne ferme la porte à « personne, ains plustost on convie ung chascun à l'aller voir « et à l'église et à table, qu'il se mòntre fort gracieux à tout « le monde, que les siens vont aussi à foule à Paris, que pour- « tant il y a eu de grandes promesses et sermens solennelle- « ment faicts d'eslire Monsieur de Guise Roy, mais que les

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 59.
(2) *Idem*, pièce 51.
(3) *Idem*, pièces 60, 61, 62.
(4) Jehan de Piles, référendaire du pape, chanoine de Paris, prévôt de l'église de Reims, vicaire général de l'archevêque Louis de Lorraine, envoyé de la Ligue à Rome, d'abord en 1585 ou 1586, puis, apres la mort des Guises, en 1589, avec Diou, Coquelay et Frison, et enfin avec le cardinal de Joyeuse, après l'abjuration de Henri IV.



« plus puissans ont jugé que sans une bonne et puissante ar-
« mée, pour résister à celle des ennemys, et des forces pour
« conserver Paris contre les intelligences qu'ils y ont, ceste
« eslection seroit la ruyne de l'Estat, et par ainsi l'eslection
« se convertit en tresve, pendant laquelle on leur donne encore
« quelque espérance. »

La conversion du roi et les favorables auspices que l'opinion publique y reconnaît n'ont pas étouffé sur-le-champ les prétentions d'un jeune et aventureux compétiteur. A celui-ci cependant manque le concours indispensable du prince qui, sans tenir réellement la balance, eût seul pu la faire incliner, pour quelque temps encore. Les sentiments d'un intérêt jaloux, d'un amour-propre blessé, peut-être aussi la voix de l'expérience et de la sagacité politiques, inspirent à cet égard le duc de Mayenne. C'est donc bien en dépit de son oncle que Guise se flatte et déclare à ses propres confidents qu'il sera créé roi, « qu'il n'y aura rien de gasté, » pourvu que les forces espagnoles soient prêtes sous trois mois et que le pape tienne ce qu'il a promis au duc de Sessa, nonobstant les efforts que ne manquera pas de tenter le duc de Nevers, sur le point d'être envoyé à Rome par Henri IV.

En effet, l'attachante jouissance du pouvoir produit chez le lieutenant général une volonté de résistance inflexible et féconde en ressources négatives. Exclusivement occupé d'empêcher l'élection de son neveu et l'établissement de tout souverain autre que lui-même, Mayenne, sans avoir de vues sérieuses sur le cardinal de Bourbon, va chercher pourtant, mais en vain, par l'entremise de Villars-Houdan, à séduire, à galvaniser ce prélat languissant et maladif, surtout à ranimer, sous son nom plus que pour sa cause, un *tiers parti*, élément de complications nouvelles. Quoiqu'il se juge « plus libre de « traiter sans offenser sa conscience, » il n'est pas encore

sincèrement disposé à reconnaître Henri IV, et néanmoins il paraît d'abord pencher de ce côté, en concluant, d'égal à égal pour ainsi dire, une trêve générale de trois mois avec le roi. Afin d'apaiser l'irritation des ligueurs, Mayenne, à la vérité, fait publier dès le 3 août un *Règlement* interdisant aux habitants de Paris, « de quelque qualité et party qu'ils soient, « de tenir aucun propos scandaleux ny au désadvantage de « l'union des catholiques et advantage du parti contraire, « ny user de paroles insolentes qui puissent mouvoir à con- « tention ou sédition. » Par le même acte il fait défense à « toutes personnes tenant party contraire d'entrer en ceste « ville sans permission ou passeport et sans laisser leurs har- « quebuses ou pistolles au capitaine de la porte...... »

Dictée par le besoin de repos qu'éprouvaient les peuples, par l'imminence d'un nouveau siége que le roi se préparait à mettre devant Paris et par les vœux des ordres de la noblesse et du tiers état, la trève rencontrait l'opposition la plus violente de la part du légat, des Espagnols, des *Seize* et des prédicateurs. Boucher, Garin, dit Guarinus, se signalent parmi les *tisons de la Ligue* et, dans leurs sermons, mêlent aux attaques contre Henri IV des recommandations exaltées en faveur du duc de Guise. Ils traitent Mayenne de « pipeur et « trompeur qui se couvre du manteau de la religion pour « parvenir au but de son ambition[1]; » et telle est la perfide véhémence de leur langage, qu'elle suscite, prétend-on, au monarque converti des avocats dans la maison de Guise elle-même. « Je ne sais ni n'entends rien à vos grandes et petites « excommunications, » répond Catherine de Clèves à Aubry, curé de Saint-André-des-Arts, « mais j'ai ouï la messe du roi « de Navarre, je l'ai veu, et, qui plus est, je l'ai baisé, et

(1) L'Estoile.

« toutefois je ne pense point estre excommuniée. Si on vous « vouloit donner un roy tel que vous demandés, il vous en « faudroit un meurtrier et sanguinaire, et lors vous le trou- « veriez bon; mais pour ce que cestui-ci est homme de bien, « vous n'en voulés point. Madamoiselle de Guise demande « au curé si elle est point bien noire? — Ce n'est pas, lui « dit-il, vostre visage, mais c'est vostre ame qui est bien noire. « — Je pense, reprend-elle, que mon ame est plus blanche « que n'est noir vostre visage[1]. »

Quant au duc de Mayenne, un intervalle de calme satisfait son goût pour les ajournements, sert son indécision, favorise son besoin de recueillir et d'accroître ses forces en tous genres. Il envisage avec plaisir une suspension de troubles si précieux aux Espagnols qui l'accusent lui-même d'avoir, en dernier lieu, par calcul politique, pour intimider les états généraux, négligé de marcher à la défense de la ville de Dreux.

Investi du gouvernement de la Ligue, fort de la conscience de ses services, le lieutenant général est résolu à résister aux étrangers et à ne pas se laisser éclipser derrière son neveu, derrière ce jeune aîné de sa maison. Mayenne ne s'arrête plus à l'examen des clauses relatives à la royauté et au mariage du duc de Guise; il vise à perpétuer sa propre autorité; il aborde maintenant la stipulation de ses intérêts particuliers et, à dessein sans doute, il forme des demandes exorbitantes, inacceptables, dissolvantes pour l'État que ses exigences mêmes vont sauver. L'effrayant énoncé de celles-ci[2] atteint effectivement son but en provoquant des réponses très mesurées de la part des Espagnols.

Pourtant, bien que dans la situation actuelle des affaires

(1) L'Estoile.
(2) *Voir* l'appendice à la fin du volume, piece numéro 4.

les ambassadeurs de Philippe II ne veuillent ni heurter de front ni discuter minutieusement l'ambition en apparence insatiable du prince lorrain, ils ne peuvent prendre au sérieux de telles prétentions; ils n'y voient qu'une tentative « pour « rendre les choses de plus en plus difficiles[1]. » Personne, il est vrai, ne suppose possible que des négociations entamées sur de pareilles bases aboutissent jamais à une conclusion véritable.

En faisant connaître à son souverain (le 4 août) le prix fixé par le lieutenant général à un acquiescement et à un concours qui semblent toujours fort douteux, Feria n'omet pas de mentionner « le péril de cette ville (Paris) et de ceux qui « y sont, » que la conduite et le langage de Mayenne commencent à lui démontrer; il réclame donc de nouveaux fonds, comme indispensable « remède pour éviter cet inconvénient, » et continue à se plaindre du manque de forces suffisantes. Il n'aperçoit plus de terme moyen entre la nécessité de subir la trêve et le plan de rompre avec Mayenne, en formant un parti séparé qui prendra pour chef le duc de Guise dont il vante la modestie extrême et la constante soumission aux volontés de Sa Majesté Catholique. Feria pense qu' « aucun « des autres désignés ne peut donner l'espoir de terminer de « la manière que désire Sa Majesté pour le service de laquelle « d'Aumale est celui qui a le mieux procédé de tous et avec le « plus de résultats[2]. »

Peu après (le 17 août), Ledesma, autre agent du même monarque, déclare Mayenne « très préjudiciable à tout ce qui « est bon, rempli de meschancetés et d'ambition et s'efforçant « de les exécuter[3]. »

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 64.
(2) *Idem*, B 75, pièce 64, et B 78, pièce 306.
(3) *Idem*, B 76, pièce 141.

A l'appui de ces rapports, don Juan d'Ibarra va bientôt mander à Philippe II (le 27 août) que le lieutenant général n'aspire qu'à étendre la trêve, qu'il poursuit son dessein de devenir maître de la capitale et qu'il attend six cents Suisses en Bourgogne[1].

Feria écrit de nouveau à son tour (le 28) que Mayenne cherche à se rendre fort dans Paris et qu'il ne se contentera de rien de moindre que la couronne[2].

Aux yeux des *Seize* et des Espagnols, ce prince est suspect de n'avoir conclu la trêve qu'afin de parvenir à faire la paix. Tout leur semble donc dépendre désormais de l'effet que produiront sur la cour de Rome les *démonstrations du Béarnais*, jaloux de fléchir une résistance qu'eux-mêmes s'attachent à fortifier dans le dessein de l'exploiter et de s'en faire un prétexte. Mayenne projette d'agir à peu près ainsi de son côté et, suivant cette tactique, il compte se réserver une sorte d'arme à deux tranchants, qui pourra lui servir vis-à-vis de Henri IV et même vis-à-vis des ligueurs exaltés; mais ses embarras personnels redoublent en ce moment. Le duc de Guise le presse de se décider au sujet de l'élection; le légat lui reproche ses délais, son incertitude, et ne se laisse qu'imparfaitement apaiser par le renouvellement du serment d'union et par l'acte d'acceptation des décrets du concile de Trente, auxquels, comme hommage tardif à la mémoire et aux idées du célèbre cardinal de Lorraine, le lieutenant général fait consentir les états (7 et 8 août), à la veille de leur dispersion. Pour solenniser le triomphe apparent et la satisfaction fort restreinte de la Sega, Mayenne entraîne aussitôt ce cardinal ainsi que l'assemblée entière à Saint-Germain-l'Auxerrois, où

(1) Papiers de Simancas, B 78, pièce 332.
(2) *Idem*, B 75, pièce 83.

le *Te Deum* est chanté en actions de grâces des résolutions qui viennent d'être prises dans le but de persévérer à défendre la religion catholique. Mais sous ces remerciements adressés au ciel, sous cet enthousiasme de convention, sous ce bon accord affecté, ne couvent pas moins des difficultés et des intrigues multipliées.

Le lieutenant général ne fait-il donc réellement que « commencer à estre méprisé de ses parens[1]? » L'opposition de ceux-ci n'a-t-elle pas déjà éclaté, ne se développe-t-elle pas seulement sous des formes différentes dans ces conseils particuliers où Mayenne, « en piques » avec son neveu, en lutte avec son cousin d'Aumale[2], se voit réduit à amonceler les protestations, à répéter sans cesse « qu'il est homme de bien, « qu'il a bien servi Sa Majesté et la cause catholiques[3]. »

D'Aumale effectivement n'est point isolé dans ses opinions et dans sa dépendance de Philippe II ; il compte pour adhérents, pour appuis, l'archevêque de Lyon, Saint-Paul, surtout le duc d'Elbeuf, étrangement influencé par le soin assidu de ses intérêts propres[4] et par l'impérieux désir d'obtenir le paie-

(1) Mémoires du sieur de Villars-Houdan.

(2) Papiers de Simancas, B 75, pièce 64, B 77, pièce 175.

(3) *Idem*, B 75, pièce 64.

(4) « ... Monsieur le Duc d'Elbeuf estant à Paris, prétendant que le « sieur Zamet, Italien, lui estoit respondant de soixante mil escus, lequel « Zamet souvent employé aux traictéz de la paix, dont ledict Zamet pré- « tendoit se défendre en justice, invita ledict Zamet (avec lequel et en « la maison duquel Zamet il beuvoit et mangeoit souvent) d'aller à la « chasse avec luy. Au retour il le mena encore soupper chez luy et après « soupper dict audict Zamet : Voulez vous pas que nous allions voir Mon- « sieur de Mayenne? Lequel Zamet respondit qu'il en estoit content, et, « prenant de ce pas le chemin de la rivière, se meirent en un batteau pour « passer l'eaue. Au milieu de l'eaue mondict sieur d'Elbeuf fist dire au « bastelier qu'il les mist dans le faubourg Saint-Germain dont ledict Zamet « s'estonna et demanda audict sieur d'Elbeuf l'occasion qui luy dict qui

ment de la rançon de sa fille de « l'ayde et secours de sa royale « grandeur, sans laquelle il croit luy estre impossible d'y sa- « tisfaire[1]. » Au milieu de ce cercle étroit, la Châtre, modéré, prévoyant, ambitieux avec sagacité, se montre neutre, pres- « que seul, et allègue des raisons d'une part et de l'autre sans « venir à résolution[2]. »

Dans un tel état de décomposition de la Ligue et de scission entre les princes lorrains, à une époque si féconde en pensées d'égoïsme et de démembrements, le duc de Nemours, opiniâtrément opposé à l'élection de Guise et orgueilleux d'avoir commandé à Paris durant un siége que le

« luy diroit incontinent. Estant sortis du basteau, voicy nombre de cho- « vaux estant au Pré-aux-Clercs qui arrivèrent, et lors ledict sieur d'El- « beuf dict audict Zamet qu'il montast. Il luy en demanda la cause. Il « luy dict qu'il n'estoit pas temps de s'en enquérir ny de disputer et qu'il « montast ou que mal luy prendroit. Quelques trois ou quatre jours se « passèrent sans en ouir nouvelles, mais enfin l'on sceut qu'il l'avoit « mené à Annet, où, après plusieurs allées et venues des amis dudict « Zamet, il sortit ou du moins fort bien asseuré la dicte partie moyennant « quarante mil escus contant et le reste en bagues pour nantissement, ou « par faute de les retirer dans le temps promis elles demeureroient au- « dict sieur d'Elbeuf pour le prisée et estimation qui en fust lors faicte. »

(Mss. de Mesmes, Mémoires de la Ligue, v. 2, $\frac{8931}{25}$, fol. 119.)

« Ce faict estant divulgué au palais, et proposé aux advocats, furent « d'advis, attendu la qualité des parties, de le renvoyer à Messieurs de « la faculté de Sorbonne, duquel ils dressèrent à peu près, de leur inten- « tion, l'arrest en ces termes, sauf à le corriger s'il y eschéioit :

« *Reverendissima domina Parisiensis facultas, super facto domini ducis* « *d'Elbœuf, legitimè congregata, decrevit et decernit quòd supra dictus* « *dominus d'Elbœuf, in quantum est princeps domus de Lotharingia, est* « *similis Papæ, aut certe proxime eum sequitur, ratione catholicitatis; et* « *ideò quod fecit potuit facere, et benè fecit. Et Zamet, captus ab eo, di-* « *cimus et decernimus, quòd benè captus fuit, et quòd debet solvere et sol-* « *vet.* » (L'Estoile.)

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 194.

(2) *Idem*, B 75, pièce 64.

« passer oultre à l'élection. » Suivant lui toutefois « la division « et faction à Brusselles devoit empescher beaucoup[1]. »

Toujours chez le fils de Charles-Quint se retrouvent donc l'avidité des projets, à côté de la parcimonie des moyens employés, et la foi à l'efficacité d'intrigues neutralisées d'avance par d'autres qui surgissent et se croisent de tous côtés. Ainsi partout, en dehors du bon droit, perce une coupable ambition que partout la discorde, la perfidie, la faiblesse empêchent de fructifier. Les choses seules semblent suivre leur cours, sous la direction d'une main divine; les hommes ne peuvent que s'agiter, s'égarer et se nuire.

Quoiqu'il n'ait pas lieu de compter bien fermement sur la coopération du légat, Mayenne, se posant désormais comme l'unique lien capable de maintenir le faisceau relâché de la Ligue, ne doit pas manquer de demeurer avec ce cardinal dans des rapports de déférence et d'intimité. Aussi, en lui confiant une partie de ses sentiments et de ses embarras, le lieutenant général avoue qu'il n'aurait jamais supposé « que « Sa Majesté Catholique fust pour condescendre à marier sa « fille à un prince français, nonobstant que ses ministres en « eussent fait la proposition. » Il a pensé « qu'on ne devoit pas « sortir de l'élection de l'infante ou de l'Archiduc Ernest aux« quels il se seroit consolé d'obéir, comme à plus grand « prince que lui, mais n'a pu croire que Sa Majesté Catholique « ait voulu mettre sa personne après celle de Guise ni de tout « autre, lui qui prétend avoir le plus de tous servi la cause « publique et mérité d'elle[2]. »

Se plaignant de cette injure, du misérable état d'abandon où les Espagnols ont songé à le placer et des conseils donnés

(1) Papiers de Simancas, B 77, pièce 182.
(2) *Idem*, B 75, pièce 114.

à son neveu pour l'entraîner à brusquer l'élection, les armes à la main, sous ses propres yeux, Mayenne dit que, si le duc de Guise s'était montré moins sage, la tentative n'eût abouti qu'à la mort de l'un ou de l'autre, peut-être de tous les deux. Il s'irrite au souvenir de l'intention manifestée d'abord par Feria et ses collègues de le traiter comme un sujet de leur maître ; il se rappelle leurs efforts pour le rendre ridicule ou odieux, leur tendance à se mettre en état d'hostilité vis-à-vis de lui, à le priver d'autorité, à lui attirer la disgrâce de Philippe II. Il se déclare résolu à combattre l'élection de tout personnage, le choisît-on dans sa propre famille, qui ne serait son égal que par la naissance, par le rang, et non par la position, par l'influence. Il fait remarquer que la sienne s'exerce sur diverses provinces telles, entre autres, que la Bourgogne, le Languedoc, la Guienne, la Provence. Investi depuis plusieurs années du gouvernement du royaume, il pense avoir acquis une expérience qui le rend plus apte qu'aucun autre à soutenir la guerre contre les hérétiques. Il ne peut accorder nulle confiance aux actes de la royauté de son neveu, engagé dans les liens de l'Espagne et probablement réduit à mieux aimer mourir que d'abandonner d'aussi hautes espérances qui se fondent sur une division sans remède, avant-courrière de la ruine de la maison de Lorraine et de la religion.

Quant au désir qu'on lui suppose de faire la paix avec le roi, Mayenne affirme ne l'avoir laissé apercevoir qu'afin d'assurer la conclusion d'une trêve, seul moyen qui alors restât à la Ligue pour empêcher la plus grande partie des Français catholiques de se rallier impétueusement à la cause de Henri IV. Ainsi, dit-il, leur a été laissé le temps d'ouvrir les yeux sur la nullité de l'absolution et de démontrer qu'ils demeurent armés pour servir, non les intérêts de la maison de Lorraine, mais bien ceux de la religion dont la suprême ga-



rantie ressortit au saint-siége exclusivement. Mayenne déclare se confier sans réserve au pape, se jeter dans les bras de Sa Sainteté et considérer les envoyés espagnols comme des ennemis obstinés, quelque opinion qu'il ait d'ailleurs de la justice de leur souverain avec lequel il entretient des relations directes.

« Sire, » lui mande-t-il effectivement le 3 septembre, « estant de mon devoir de rendre compte à Vostre Majesté de « tout ce qui s'est passé en l'assemblée de nos estats, je « n'eusse tant différé de le faire sans l'indisposition survenue « à une personne d'honneur et des plus confidentes que j'aye « près de moy, depeschée pour faire un voyage exprès vers « elle[1]...... »

Chargé de cette mission, Cisoyne doit expliquer à Philippe II « que, pour le regard de la trefve, » Mayenne « y avoit « esté porté et on peut dire forcé, non seulement par le com« mun advis et l'instance très grande de tous les gens de bien « et des plus entiers et affectionnéz à ce party, mais encores « d'une extrême nécessité, » comme seul moyen de pouvoir « maintenir les meilleures villes de l'Union » dans les extrémités désolantes où elles étaient réduites. Mayenne sait bien que, malgré ces « raisons très preignantes, » cette résolution « n'a pas entièrement satisfait ny contenté toutes sortes d'es« pritz, principalement ceulx qui ont voulu mesurer et préci« piter toutes choses selon leurs passions, et dont les violents « conseils n'ont servy d'aultre chose que de subject de calom« nier les intentions de Sa Majesté catholique et comdapner « les offices qu'elle a rendus à ceste saincte cause. Et néant« moings il ne doubte aucunement que Sa Majesté ne soit tout « autrement informée des affaires, recognoissant assez que

(1) Papiers de Simancas, B 78, piece 4.

gne, de donner la préférence à l'infante, à condition qu'elle épousera le duc de Guise en faveur duquel militent tant de circonstances réunies[1].

Mayenne ne s'abuse pourtant pas au point de croire que l'expression de ses griefs ainsi que celle de sa déférence, communiquées au légat sous forme confidentielle, seront transmises au pape avec franchise, avec fidélité. Tous les partis, en effet, tiennent alors leurs regards dirigés vers Rome. La grande question du repos ou du trouble, de l'intégrité ou du démembrement, de l'indépendance ou de la sujétion du royaume de France paraît contenue désormais dans les plis de la robe pontificale que chacun va s'efforcer de faire ouvrir à son profit.

Exempt de passions politiques, doué d'un esprit trop vif et trop extensible pour compromettre ses intérêts, par obstination de préjugés, pour risquer, dans un débat d'amour-propre, le succès définitif des faits qui parlent déjà si haut et si favorablement, Henri IV, à l'instant où les états généraux ont renouvelé leur serment d'union, vient d'écrire au pape (le 8 août) une lettre tout empreinte de tendresse et de respect. Il lui a fait part de sa conversion; il lui a promis une inaltérable persévérance dans la foi catholique et annoncé l'envoi prochain d'une ambassade solennelle, comme témoignage de dévotion filiale envers Sa Sainteté.

Le roi recommande, en conséquence (le 31 août), au cardinal de Gondi de dévoiler les desseins et les démarches de ses ennemis, propres seulement à envelopper « la perte de la religion catholique dans celle de l'Estat, » et, le même jour, il remet au duc de Nevers « un pouvoir de recognoistre en son « nom la nécessité d'une seconde absolution par le pape, no- « nobstant celle qu'il avoit reçue à Saint-Denis par les prélats « de France, et de requérir la dispense de l'aller demander

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 118.

« en personne. » Henri IV déclare dans cette pièce n'avoir en rien agi « pour mépriser ou ne vouloir recognoistre l'auctorité « du Saint-Père, mais seullement pour la nécessité qui le « pressoit et légitimes empeschements qui luy ostoyent le « moyen de recourir à Sa Sainteté si promptement que le be-« soing le requéroit. » C'est afin de développer ces excuses, de faire fructifier une soumission aussi complète que le duc de Nevers, assisté de l'évêque du Mans, de l'abbé du Perron, surtout de l'habile et savant d'Ossat, va lutter à Rome contre l'action des exaltés et des Espagnols.

Tel était le résultat de conventions arrêtées entre les députés des deux partis, unis dans la pensée de soumettre la grande question au pape et de la lui laisser à résoudre. L'archevêque de Lyon et le président Jeannin se trouvaient désignés pour aller exposer vis-à-vis du saint-siége les vues des ligueurs; et Mayenne, de son côté, jaloux de consolider, sous l'égide du souverain pontife, sa position de chef du gouvernement délabré de la Ligue, s'apprêtait à confier plus spécialement le soin de ses intérêts personnels près du pape au baron de Sénecey et au cardinal de Joyeuse.

Ce dernier choix était pourtant déterminé par le désir d'observer certains ménagements profitables envers Philippe II; aussi le prélat, s'appropriant l'intention qui le met en scène dans ce nouveau rôle, écrit-il (le 16 septembre) au roi d'Espagne :...... « Les affaires sont en tous les endroicts de ce « royaume tellement disposées qu'on doibt justement craindre « que le moindre accident qui arrivast à ce saint party n'y « aportast beaucoup d'altération : le lien le plus fort qui les « retient, après l'espoir qu'un chascun a de la protection de « Vostre Majesté, est l'authorité de Monsieur le Duc du Mayne « soubs laquelle come tout se peuple est desja accoutumé, « aussy a-t-il les yeux entièrement sur luy pour recognoistre

« le plus qu'il pourra ce qui est de son inclination parmi tant « de divers et non espérés changements. Le service que je « doibs à Vostre Majesté fait que je ne luy puis céler que s'il « se laschoit tant soit peu, cela pourroit causer le plus grand « et dommageable esbranlement qu'on sçauroit craindre maintenant. C'est pourquoy ayant entendu de bon lieu que de« puis ces divers accidents il n'y avoit pas entre luy et les mi« nistres de Vostre Majesté toute la bonne intelligence et sa« tisfaction qui y seroit très requise et qui est bien tellement « nécessère que j'ose dire que de là dépend ou le mal ou le « bien de cest Estat, j'ay pensé luy devoir metre en considé« ration qu'il importe extrêmement que Monsieur du Mayne « cognoisse qu'il n'est point esloigné de ses bonnes grâces et « qu'il le croye, afin que ce royaume, qu'elle a si dignement « protégé jusques ici, ne perde pas tout à coup et l'espérance « et le fruit de ses bienfaits[1]. »

Effectivement les rapports de l'ambassadeur révélaient un mécontentement, un mauvais vouloir, dont Mayenne avait grand intérêt à ne pas laisser Philippe II se pénétrer. En exposant à son souverain les graves difficultés que l'élection de l'un des membres de la maison de Lorraine avait toujours rencontrées, Feria mandait (le 10 septembre) que « de Mayenne « ne se pouvoit espérer chose bonne, ni se fier à ses paroles et « serments. » Il le « tenait pour aussi peu chrétien que le « prince de Béarn, et dans le surplus pour moins homme de « bien[2]. »

Pendant la durée entière de cette trêve qui les contrarie si vivement, les envoyés espagnols, dépeignant le lieutenant général comme appliqué à en rechercher la prolongation, ne

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 185.

(2) *Idem*, pièce 94.

vont pas cesser d'attiser contre lui l'irritation méfiante de Philippe II. Tout en s'aidant du légat pour tâcher d'entraîner Mayenne dans le sens de l'Espagne, ils reprochent à ce prince d'invoquer toujours l'appui de Rome[1]; ils répètent, de concert avec la Sega, qu'on peut, « sans beaucoup de différence, « se fier également au duc de Mayenne et au prince de Béarn, » que même le représentant du saint-siége ne tient « pas la re- « ligion pour mieux assurée par l'un que par l'autre[2]; » enfin, dans leur amertume contre le lieutenant général, ils lui imputent à crime le soin de « se faire maître de la ville, en y met- « tant des gens à son obéissance en nombre supérieur à la « garnison espagnole et aux bons catholiques[3]. » Ils n'épargnent rien d'ailleurs pour tâcher de neutraliser ces sages mesures.

Tandis donc que de telles dénonciations sont destinées à porter coup sur des points importants mais lointains, tandis que les états généraux, minés par le mécontentement des états de provinces, tombent d'inanition et de vétusté, au bout d'une année à peine, et vont s'éteindre sans bruit dans la pratique de quelques cérémonies religieuses, Mayenne a beaucoup de peine à maintenir en France, à Paris même, son autorité qui, selon l'expression du duc de Nevers, « n'est fondée que sur la « glace d'une nuit[4]. »

Il doit se tenir constamment sur ses gardes vis-à-vis des factions qui l'accusent, qui le déjouent. A Sens, par exemple, le maire et plusieurs échevins se sont laissé persuader que le lieutenant général ne désire point la sincère observation de la trêve, « voulant seulement attendre quelqu'autre commo-

(1) Papiers de Simancas, B 75, piece 99.
(2) *Idem*, B 78, pièce 362.
(3) *Idem*, B 75, pièce 99.
(4) Mémoire remis au pape en novembre 1593.

« dite, » et qu'il souhaite que « cependant on se roidisse tous-« jours plus fort en la faveur de son nepveu Monsieur de Guise « sur son eslection en la royauté. » Une députation des habitants est venue en conséquence s'enquérir à ce sujet auprès du duc de Mayenne qui se voit forcé de désavouer de semblables arrière-pensées et de recommander l'exécution de ses ordres officiels [1].

Il prescrit (le 17 septembre) aux colonels et capitaines des quartiers de Paris de faire des recherches, avec procès-verbaux et rapports, sur le compte des « bourgeois et bourgeoises » rentrés en ville depuis la promulgation de la trêve, d'empêcher l'exportation « d'aucunes hardes ny fustailles sans acquit » et le retour « d'aucuns gentilshommes et gens de guerre sans « passeports » du gouverneur, enfin de tenir registre du logement de ceux qui arriveront avec des papiers en règle. Le même jour, il fait venir un détachement de quatre cents fantassins français tirés de la garnison de Meaux, et la présence de ce renfort fournit matière à des propos en sens opposés. « Nonobstant tous ces bruicts, rien ne remue à Paris [2], » et Mayenne peut s'acquitter encore des devoirs d'une pacifique administration.

On lui reproche, à la vérité, certains actes empreints de despotisme, tels, entre autres, que l'ajournement indéfini de l'élection aux places d'échevins de Paris, ambitionnées par tous les partis. En agissant ainsi, le lieutenant général ne veut pourtant qu'arrêter toute source nouvelle de mécontentements et de troubles, à l'instant où il s'efforce de procurer quelque soulagement au peuple accablé, d'assurer le cours régulier de la justice et de faire preuve de modération autant que d'ac-

(1) Mss. de Mesmes, $\frac{8931}{25}$, fol. 120.

(2) *Idem*, verso.

tivité. Il suppose en effet que la durée de la trêve sera insuffisante pour l'arrangement définitif des affaires, qu'il y aura lieu de la prolonger, de la convertir en paix, et que le temps seul pourra amener une solution. Il a d'ailleurs à surveiller les démarches du duc de Guise, qui « ne veult point entendre « à un traité de paix[1] » et qui consulte le légat sur la forme des instructions à remettre à l'abbé d'Orbais, chargé à la fois d'aller à Rome (octobre) traiter des intérêts personnels du jeune prince[2] et de passer dans le même but par Nancy, où l'attendent des témoignages plus ou moins sincères de l'affection paternelle du duc de Lorraine pour le fils du *Balafré*[3]. Quoique réciproquement le neveu se plaigne de son oncle, dans des confidences au cardinal de la Sega[4], « Messieurs de « Mayenne et de Guise sont néanmoins tous les jours ensem« ble et n'apparoit publiquement aucune marque de déffiance « l'un de l'autre[5]. »

Le lieutenant général est cependant distrait tout à coup de tant de soins délicats et persévérants par l'explosion d'une révolte au sein de son propre parti, de sa propre famille. Les équivoques dispositions du duc de Nemours, son frère utérin, viennent de se dévoiler brusquement. Ce prince, en voulant introduire un nouveau corps de troupes dans Lyon, a provoqué la résistance armée des habitants. Mayenne, prévenu de ce qui se passe sur ce point, s'empresse d'y envoyer aussitôt l'archevêque, d'Espinac; et ce prélat, soutenu par les bourgeois, prend des mesures si vigoureuses, qu'en deux jours

(1) Lettre de Sancy au duc de Nevers, 4 septembre 1593.
(2) Papiers de Simancas, B 78, pièce 347.
(3) *Idem*, B 75, piece 130.
(4) *Idem*, B 78, pièce 343.
(5) Mss. de Mesmes, $\frac{8931}{25}$, fol. 120, verso.

(18-20 septembre), Nemours, obligé de renoncer au gouvernement de la province, se voit conduit et renfermé dans le château de Pierre-Ancise.

Affectant l'étonnement, déployant le plus vif chagrin, la veuve du grand François de Guise adresse alors au duc de Mayenne d'amers reproches sur le traitement infligé à son autre fils. Le lieutenant général s'en excuse d'abord ; il l'attribue aux effets de la colère du peuple, justement soulevé ; puis, fléchi en apparence, acceptant la médiation de sa mère, il consent à accorder le gouvernement de la Guienne au rebelle, qui refuse et qui demeure prisonnier, après avoir signalé par cet acte de téméraire et maladroite ambition la dernière année de sa courte existence.

Un tel incident, en dépit de la rapidité avec laquelle il s'était dénoué, laissait pourtant subsister l'agitation sur son théâtre ; et, quoique les habitants renouvelassent, peu de jours après, le serment de fidélité à la Ligue, on pouvait facilement reconnaître tout ce que celle-ci venait de perdre. Le déchirement se consommait. Les Lyonnais se montraient de plus en plus fatigués de la guerre. Plusieurs fois Mayenne songe à se rendre au milieu d'eux et dit « qu'il n'y aura pas de re« mède là sans sa présence ; » mais, si le lieutenant général « sort de Paris, il lui semble convenable que le Duc de Guise « en fasse autant et que la garnison soit renforcée. » Or, le légat, les ministres de Philippe II, « les estats et les francs ca« tholiques de ceste ville ne veulent souffrir le partement de « monsieur de Guise, protestans de partir avec lui et de quit« ter la ville[1], » car « les politiques, en ce cas, seront les maî« tres de la capitale sous Belin le plus affectionné que le Béar-

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 18, p. 361.

« nais ait [1], » selon les Espagnols; et c'est précisément ce que ces derniers craignent, ce qu'ils s'efforceraient d'empêcher par tous les moyens, avec l'aide des exaltés. Le danger, l'incertitude des chances d'une nouvelle lutte de ce genre détermine donc, sans doute, Mayenne à ne pas s'éloigner du centre de sa puissance déjà si menacée et si chancelante.

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 134.

CHAPITRE V.

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE GUISE;

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE.

1593 — 1594.

A Paris effectivement les *Seize* étaient loin d'avoir perdu toutes ressources, au moins pour le mal : du haut de la chaire, leurs redoutables organes en faisaient naître la pensée dans les esprits. Une autre influence de même nature le préparait avec plus de mystère, mais non moins directement. Par des emportements déclamatoires, par de perfides et séduisantes insinuations, un but unique était désigné à l'instrument, populace enivrée ou solitaire sombre et docile, qui ne pouvait manquer de s'offrir pour tenter de l'atteindre, et de rouvrir, plus béant et plus terrible, le gouffre des discordes, maintenant près de se combler. Les théories régicides renaissaient avec toute l'énergie propre aux moyens désespérés et se formulaient en images, en expressions, à la fois d'une tournure biblique et d'une impudente grossièreté.

Henri IV reconnaissait dans ces attaques de funestes infractions au texte comme à l'esprit de la trêve et il en adressait des plaintes au lieutenant général. « Si mon premier gentil« homme en disoit autant de vous, » lui faisait-il remarquer, « je ne l'eusse pas enduré [1]. » Mais, tout en déclarant « qu'il

(1) Ch. Labitte, *Prédicateurs de la Ligue*, p. 220.

« seroit obligé d'en faire jeter une couple à la rivière [1], » Mayenne, au sujet duquel le jésuite Commelet disait : « Il fau- « droit un Aod au pourceau, à l'homme efféminé qui a un gros « ventre [2], » Mayenne, perpétuellement injurié, méprisé, intimidé par de tels énergumènes, ne pouvait que transmettre les griefs du roi au légat dont l'intervention, toute de forme, tournait plutôt en encouragements qu'en réprimandes.

De cette fureur, propagée dans les lieux où la Ligue se débattait encore et qui, si elle n'avait pas été effrayante par ses excès, eût quelquefois paru ridicule par ses inconséquences, il devait résulter l'idée d'un crime. Pierre Barrière, batelier d'Orléans, autrefois envoyé par le duc de Guise pour délivrer Marguerite de Valois et aujourd'hui égaré par les ravages d'un amour sans espoir pour l'une des dames de cette princesse, était prêt à mettre son dégoût de la vie au service du fanatisme. Parti de Lyon, cet homme a consulté sur sa route des religieux de divers ordres; puis, arrivé à pied à Paris, il est allé communiquer son dessein à Aubry, curé de Saint-André-des-Arts, qui l'accueille, l'embrasse, l'affermit et le conduit chez le recteur du collége des jésuites. Varade, à son tour, l'approuve, l'assure qu'il « gagnera une grande gloire « en paradis » et le fait entendre en confession par un autre jésuite dont les mains coupables lui administrent la sainte eucharistie.

Tous les scrupules de Barrière sont levés ; à ses yeux brille l'avenir d'un triomphe éternel; son cœur brûle de mériter la palme du martyre. Heureusement, depuis la conversion de Henri IV, quelque discutée qu'elle fût toujours, le corps du clergé, celui des moines même, ne restait plus compacte sous

(1) L'Estoile.

(2) *Histoire universelle*, par J.-A. de Thou, liv. CVII. *Chronologie novenaire*, liv. 5. *Prédicateurs de la Ligue*, par Ch. Labitte, p. 162, etc.



l'influence d'une seule ardeur, d'une seule haine. Le dominicain Bianchi, dépositaire des confidences du batelier, en avait conçu de l'horreur et s'était empressé de faire prévenir le roi. Aussi Barrière, signalé, reconnu et arrêté (le 27 août) à Melun, où, portant sous ses vêtements un long couteau à deux tranchants, fraîchement aiguisé, il se tenait, dans de criminelles intentions, devant le logis du monarque, venait-il d'être soumis à un interrogatoire qu'il affronta d'abord avec exaltation. Appliqué ensuite à la question extraordinaire, il avait fini cependant par révéler la qualité ainsi que le langage de ses instigateurs de Lyon et de Paris[1] et par ajouter à ses aveux les témoignages d'un profond repentir. Des bruits de ville, peu sérieux et peu écoutés, prétendaient rattacher au projet régicide de Barrière celui de mettre également à mort le duc de Mayenne ; « ce qu'estant fait, on devoit couronner *le Guisart*, crier : *Vive « le Roi!* et couper la gorge aux politiques (à ce qu'on disoit) « le 24 de ce mois, jour de Saint-Berthelemy[2]. »

Dans l'échec de cette tentative, Henri IV a discerné une fois de plus les symptômes de la décadence rapidement croissante de la Ligue qu'une partie nombreuse et pure du clergé catholique réprouve et contrecarre, dont la bourgeoisie et les corps municipaux, sous des inspirations régulières et patriotiques, se détachent à l'envi. Les *Seize*, il est vrai, continuent à s'agiter, à tenir des conciliabules ; mais une portion aveugle et brutale de la populace, toujours disposée à se laisser séduire et entraîner par des déclamateurs, forme presque seule maintenant la masse du parti réduit aux abois, n'espérant plus rien que du recours à l'extrême et infâme ressource de l'assassinat. Les moyens financiers de la Ligue ne résident guère

(1) Bibl. nation, Mss. in-fol. Max. $\frac{8357}{43}$.
(2) L'Estoile.

qu'au fond des coffres espagnols très difficiles à faire ouvrir largement ; son armée nationale, ses auxiliaires étrangers même sont tout à fait insuffisants pour recommencer et soutenir une guerre sérieuse, d'autant moins aisée à alimenter d'ailleurs que la saine population, après avoir éprouvé le soulagement d'une trêve de plusieurs mois, n'aspire qu'à réparer ses malheurs passés, qu'à voir éclore enfin une nouvelle ère de calme et de prospérité.

Sans doute la Ligue se sent encore guidée par quelques princes, quelques seigneurs qu'égarent leur conscience, leur opiniâtreté ou leurs désirs, fils devenus bien minces, chaque jour plus tendus, et qu'un mot du pape, qu'une victoire militaire ou politique du roi peut rompre subitement. Ce parti ne puise donc plus de force vitale que dans un reste d'impulsion, il n'a plus d'autre âme que l'intrigue. Déjouer celle-ci par la modération des actes, par la souplesse et l'activité des négociations entreprises pour transformer la trêve en paix, jusqu'au moment où la décision du saint-siége viendra consacrer le retour et la stabilité de l'ordre, tel est le sujet des méditations de Henri IV et, à peu près aussi, de Mayenne. Entre les deux princes, la situation des affaires paraît établir une sorte d'analogie de besoins, de dangers, et pourtant la rigueur des engagements de croyance ou de parti, la voix méfiante des intérêts personnels, les impérieux battements de l'amour-propre ou de l'ambition maintiennent l'intervalle et démentent tout accord présumé.

De part et d'autre, il est vrai, on a formulé quelques reproches sur la transgression réciproque de la trêve ; et, durant un voyage du roi à Fontainebleau, des conférences tendantes à aplanir ces différends ont continué à avoir lieu. Des « Articles traictéz à Milly, » par de Thou, Révol, Villeroy, Bellin et le président Jeannin et signés du roi et du duc de Mayenne

(les 10 et 11 septembre), satisfont à certaines réclamations; puis, après ces objets de détail, survient à Pontoise et à Andresy, en présence du monarque, la grande question de la paix en faveur delaquelle personne ne plaide d'une manière plus vive, plus désintéressée et plus touchante que Henri lui-même.

Il fait entendre aux prudents envoyés du lieutenant général des paroles remplies « de compassion et de douceur : » il « n'envoy point, » leur dit-il, « Monsieur de Nevers à Rome « en qualité d'ambassadeur du Roy, mais comme procureur « du plus pauvre gentilhomme qui fut jamais pour demander « à Sa Saincteté sa bénédiction, avec pénitence telle qu'elle « jugera capable en son corps et en ses biens, soit de veilles, « jeûnes, macérations, fondations et bastiment d'église, il ne « se soucie quoy, et il l'exécutera tant en sa personne qu'en « ses biens, n'y ayant rien au monde qu'il ne porte patiem- « ment et endure volontairement pourveu que son peuple de- « meure en repos; il se retranchera de telle sorte que par le « moyen de l'espargne qu'il fera il espère si bien contenter sa « noblesse et tous ses subjects qu'ils auront occasion de se « contenter de luy. Il sçait ce que aucuns des prédicateurs de « Paris disent de luy sur sa conversion, desquels il ne peult « empescher le parler, mais il sçait bien en son ame que son « désir et intention est de continuer en la religion catholique « de laquelle à présent il faict profession[1]. »

Mayenne cependant, bien qu'il paraisse « se moquer » des mouvements des factieux, ne juge pas opportun de conclure une paix définitive; il se borne à souhaiter vivement la prolongation de la trève pour deux mois. Le roi refuse d'abord, par crainte de favoriser ainsi des préparatifs hostiles contre lui-même. En effet, certains indices alarmants lui prescrivent

(1) Mss. de Mesmes, Mémoires de la Ligue, v. 2, $\frac{8931}{25}$, fol. 118.

de se tenir partout sur ses gardes; des lettres du légat au pape, interceptées par la duchesse de Nevers, l'éclairent sur le degré de confiance à accorder aux pacifiques intentions de Mayenne; on parle de forces rassemblées par les ennemis, de projets belliqueux du duc de Guise sur la Champagne. D'une autre part, en se remettant ouvertement sur le pied de guerre, Henri IV peut compromettre ou retarder le succès de ses négociations auprès de la cour de Rome. Il reconnaît donc la nécessité de sacrifier à cette considération puissante, corroborée, il est vrai, par le retard des Suisses attendus[1], et il accorde, quoique avec peine, mois par mois, jusqu'à la fin de l'année, une prorogation que son esprit actif sait utilement employer.

Renouveler la trêve, c'est pourtant ranimer l'irritation des *Seize* et des ambassadeurs espagnols; c'est leur donner sujet de mander encore à Philippe II (le 13 novembre) que « Mayenne « procède avec peu de respect et par insolence et ne se con- « forme pas à ce qui convient à Sa Majesté[2]. » Aussi ces derniers ne négligent-ils rien pour tâcher de neutraliser, d'isoler le lieutenant général. Ils encouragent le duc d'Aumale, qui désire être colonel d'un régiment d'Allemands ou de Wallons, au nom du roi d'Espagne, en prêtant serment de fidélité à sa personne; ils cherchent à s'assurer de tous côtés des partisans, en flattant les prétentions de chacun, de Villars et de Rosne, par exemple[3].

Dans la position délicate dont le duc de Mayenne ne peut se décider à sortir, il redouble de ménagements, de justifications vis-à-vis de Philippe II; il lui adresse son beau-fils, le marquis de Montpesat, muni d'instructions toutes personnel-

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 31, lettre de Révol, 23 octobre 1593.
(2) Papiers de Simancas, B 75, pièce 134.
(3) *Idem.*

les : « …….. L'estat des affaires se peult dire plus déplorable « qu'heureux, » lui mande-t-il (le 1[er] novembre),….. « elles « déclinent plus tost qu'elles ne prospèrent par le peu de bonne « correspondance, voire assez mauvaise intelligence de ceux « qui désiroient mectre à part toutes ces passions pour le bien « général et le particulier service de Vostre Majesté, desquels « respects je ne me suis jamais esloigné. J'ay bien oppinion « que ce qu'elle en apprendra luy apportera moiugs de con- « tantement que je ne vouldrois ; et d'aultant, Sire, que je ne « fais point de doubte qu'en tout ce qui est succédé l'on ne « rejecte beaucoup de choses sur moy, pour n'avoir voulu « approuver toutes sortes d'oppinions, et que d'ailleurs l'on ne « la presse de prandre une résolution sur les affaires de deçà, « je suplie très humblement Vostre Majesté, ainsi que j'ay « desja faict par le sieur de Cisoyne, sans laisser circonvenir « ny préoccuper sa grande prudence, d'en différer son juge- « ment jusques à ce que mondict beau filz se soit rendu auprès « d'elle et qu'il luy ayt pleu me faire cest honneur de l'ouir en « sa charge, qui luy justifiera si clairement la sincérité de mes « déportements que je veux croire que les mauvaises impres- « sions qu'on luy en pourroit avoir faict prendre donneront « lieu à mon intégrité et à la vérité qui ne se peult jamais « confondre. J'attendray doncques par son retour, en bonne « dévotion, ses commandements desquelz elle ne peult hono- « rer serviteur qu'elle ayt plus disposé de les recepvoir et d'y « obéir que je feray tousjours et n'y espargneray non plus ma « vie que j'ai jusques à présent faict, sy je congnois que ma « très humble affection luy soit agréable et que mes services « puissent estre utiles à celluy de Vostre Majesté et au bien « général de cest Estat[1]. »

(1) Papiers de Simancas, B 75, piece 165.

Le duc de Guise, de son côté, profite du départ de Pélissier, qui va accompagner le marquis de Montpesat, pour faire, à l'instar de son oncle, parvenir à Philippe II et au ministre Idiaques des lettres remplies de protestations de dévouement et de témoignages de gratitude[1].

Pendant ce temps Henri IV a dirigé vers Rome tous ses efforts diplomatiques. Il a trouvé Clément VIII peu disposé à lui objecter de vaines difficultés de formes et très fatigué, au contraire, du joug dangereux de l'Espagne, mais non moins effrayé des périls auxquels il s'exposerait en voulant le secouer brusquement. Entouré d'un conseil de prélats et d'un cortége de cinquante gentilshommes, le duc de Nevers, se fondant sur la saine intelligence des communs intérêts, avait emporté (fin de septembre) l'espérance flatteuse d'un certain concours de bons offices de la part des envoyés de Mayenne. Des insinuations et des réponses secrètes, récemment échangées, attestaient les conciliantes dispositions du souverain pontife, embarrassé et timide toutefois. A la vérité le sacré collége venait d'arrêter en principe que l'ambassadeur extraordinaire de Henri IV ne serait pas reçu lui-même à Rome; mais on tolérait qu'il s'y fît suppléer, à condition que ses délégués parleraient au nom du roi de Navarre et nullement en celui du roi de France, hérétique relaps, non reconnu par le saint-siége. Une nouvelle demande d'absolution devrait d'ailleurs précéder tout acte d'obédience.

L'application de ces subtilités était prescrite par le parti espagnol, préoccupé de l'influence qu'auraient pu exercer directement sur Clément VIII le rang considérable et la dextérité du duc de Nevers. Afin même d'infliger une sorte d'excommunication à ce prince, en dépit de son catholicisme incontes-

(1) Papiers de Simancas, B 75, pièce 166, B 81, pièces 36, 38.

table, le jésuite Possevin, de Mantoue, avait été chargé de se porter à sa rencontre[1] et de l'informer qu'il ne serait admis dans la capitale du monde chrétien qu'en sa qualité personnelle et pour dix jours seulement. Surpris, presque découragé, Nevers n'en poursuivit pas moins sa marche jusqu'à Mantoue, et là, par l'intermédiaire de Possevin, il eut bientôt connaissance d'une lettre du cardinal de Saint-Georges, neveu du pape, datée du 25 octobre et confirmant la prétendue *résolution inflexible* de Sa Sainteté.

La France, le roi, la paix comptaient pourtant des amis à Rome. Les ambassadeurs suisses recevaient (25 octobre) ordre d'implorer le zèle et la prudence de Clément VIII en faveur de cette triple et indivisible cause à l'appui de laquelle militaient d'ailleurs des considérations graves, intéressant l'Europe civilisée et la chrétienté en général. La continuation des désordres dans le royaume et, par conséquent, la discorde entre les États catholiques étaient propres à faciliter l'accomplissement des funestes desseins du sultan tout près d'attaquer l'empire, d'envahir plusieurs de ses places frontières et de « pénétrer « jusque dans ses entrailles, » si, comme le représentait l'ambassadeur du chef électif de la grande famille germanique, on ne trouvait quelque expédient pour terminer les affaires de France. L'empereur lui-même sollicitait donc instamment le pape dans ce sens; il lui exposait l'invincible difficulté pour les princes allemands de fournir, tant que durerait l'agitation du royaume, les subsides réclamés par l'obligation de résister aux Turcs; il faisait prévoir l'impuissance de la diète convoquée pour une époque prochaine à Ratisbonne; enfin il pressait tous ses alliés, le grand-duc de Toscane en particulier, de s'employer à l'œuvre salutaire de la reconnaissance

(1) Il le joignit à Poschiavo, dans les Grisons (milieu d'octobre).

du roi par le saint-siége[1]. Sous prétexte de conserver un droit plus vain encore que suranné[2], le père commun des chrétiens devait-il donc immoler des intérêts si sérieux et si sacrés à l'animosité d'une faction chaque jour plus réprouvée, plus abandonnée, et à la coupable ambition de Philippe II ou de tout autre?

Les partisans secrets et zélés de la France exhortaient le duc de Nevers, « comme meilleur parti à prendre et moyen « assuré de remporter la victoire sur les ennemis de la paix, « à venir tête baissée et en droiture trouver le pape, » favorablement disposé, disaient-ils, mais intimidé et pénétré du désir d'avoir la main forcée, pour se ménager une excuse vis-à-vis des Espagnols[3].

Nevers s'était senti également poussé à cette brusque tentative par ses propres inspirations. Entré à Rome le 21 novembre au soir, sans cérémonial, et reçu, ce même jour, par le souverain pontife, il put immédiatement avoir un avant-goût des mécomptes qui l'attendaient dans le labyrinthe de la politique italienne. Son exposé de la situation des affaires en France et de la faiblesse de la Ligue fut écouté sans confiance; les protestations de sincérité du roi furent contestées sans réserve. Les sentiments de Clément VIII parurent s'effacer complétement devant la prétendue nécessité de consulter d'abord les cardinaux, surtout devant les menaces du duc de Sessa. Au tribunal du sacré collége le duc de Nevers se savait condamné d'avance. Ses offres d'explications, ses instances pour se faire admettre à discuter avec les envoyés de l'Espagne et de la Ligue,

(1) Mss. Béthune, v. 9114, fol. 121.

(2) Le droit de disposer des couronnes.

(3) Mss. de Mesmes, v. $\frac{8941}{14}$, lettre du cardinal de Gondi au duc de Nevers.

en présence du pape et des éminences, ses demandes de prolongation de séjour même étaient systématiquement repoussées. En vain il présentait un mémoire [1], énergique et étudié, tendant à démontrer que le souverain pontife et une incomplète assemblée d'états généraux illégalement convoqués n'avaient pas pouvoir d'élire un roi de France, que les princes du sang ne devaient point être condamnés comme hérétiques avant d'avoir été entendus dans leur défense, qu'une élection irrégulière mettrait le royaume en combustion pour jamais, que le duc de Mayenne, en raison de son âge et de ses services, le duc de Guise, à titre d'aîné de sa famille, le duc de Nemours, comme sauveur de la capitale, le duc de Lorraine, en qualité de chef de la maison, prétendaient tous à la couronne, que le duc de Mercœur ne voudrait être sujet d'aucun des deux premiers, et que le roi d'Espagne visait non-seulement à placer sur le trône de France ou sa fille ou un gendre entièrement dépendant de lui, mais encore à asservir les souverains d'Italie, sans exception du pape. En vain il traçait un « abrégé « des inconvénients qui résulteroient des refus de Sa Sainteté » et il remettait à Clément VIII une nouvelle lettre de Henri IV, pleine de soumission, ainsi que des dépêches interceptées qui témoignaient de la mauvaise foi du duc de Mayenne dans ses négociations avec le roi, ou d'autres pièces encore attestant la partialité du cardinal de Plaisance en faveur des Espagnols. Rien de ce qu'il avançait n'était pris en sérieuse considération; rien de ce qu'il réclamait n'était accordé. Grâce à une tolérance tacite cependant, il avait dépassé le terme des dix jours; mais enfin, au bout de cinq audiences consécutives, le pape se montrait inébranlable et persistait dans « une obstination qu'on

(1) Mss. de Mesmes, v. $\frac{8931}{15}$.

« osoit dire scandaleuse. » Après avoir offert de livrer son fils unique comme garantie de la pureté des intentions du monarque, après s'être prosterné, les larmes aux yeux, devant le saint-père, en lui remettant et le suppliant de lire un journal[1] fidèle de tout ce qui s'était passé durant ce court espace de temps, le duc de Nevers partit donc de Rome pour Venise (commencement de janvier 1594), abandonnant à l'habile d'Ossat le soin ultérieur de négociations si fatalement entamées et conservant une attitude digne et ferme, quoiqu'il fût oppressé par les soucis et « outré de douleur » de l'échec complet de son ambassade, au-dessus de laquelle avait plané le doigt agile et redoutable de Philippe II.

Une part dans les causes de ce résultat ne revenait-elle pas cependant à la main du duc de Mayenne, qui avait pu sembler, peu auparavant, prête à se tendre avec bienveillance vers les envoyés de Henri IV? On soupçonnait, en effet, le prince lorrain de soumission à l'influence espagnole, depuis que, « un jour, « de grand matin, à une messe dicte fort segrètement aux Au« gustins, » Feria et Ibarra l'avaient décidé à « jurer sur les « Évangiles de ne reconnettre jammais le roy que le pape ne le « fist aussy. » Peu avares de promesses, ils s'étaient engagés en échange à lui fournir dix mille écus par mois, pour sa dépense personnelle, ainsi qu'un secours de trois mille chevaux entretenus et de dix mille fantassins français : « Iceux Espa« gnolz estimant avoir le pape tout à leur dévotion, estant « grandement ennemis du duc de Maienne, ne traittant avec

(1) Mss. de Mesmes, v. $\frac{8931}{15}$, « Minute originale et ensuite mise au « net de la relation par M. de Nevers, etc. »

Discours de la légation de M. le duc de Nevers, Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du Roy, M D X C IIII.

« luy que pour l'empescher de reconnettre le Roy et pour le « tromper[1]. »

Henri IV n'ignora pas longtemps cette circonstance ; il s'en expliqua avec Villeroy et Zamet, qui, venus près de lui pour négocier la prolongation de la trêve, paraissaient croire aux pacifiques intentions de Mayenne ; il leur montra les lettres interceptées du légat, écrites en chiffres et contenant « la pro« messe contraire à cette persuasion. » Villeroy, étonné et blessé de la dissimulation du lieutenant général, retourna à Paris pour lui présenter la copie de ces pièces. Comme justification, Mayenne allégua qu'elles étaient tronquées et qu'on avait altéré le caractère de son engagement par la suppression des derniers mots : « Sans l'autorité de Sa Sainteté ny « permission d'elle. » Enfin il déclara que sa condescendance avait eu pour objet de « faire incliner les autres à la trefve et « de sortir d'un mauvais pas, duquel il ne se voyoit autre « moyen d'eschapper, où mesme il y alloit de sa vie contre « laquelle ilz avoient résolu d'attenter, ou au moins le mener « prisonnier en Flandres, chose que son propre nepveu luy « avoit depuis confessé, disant qu'il n'y avoit voulu con« sentir[2]. »

Mayenne s'empressa d'ajouter que d'ailleurs il cesserait d'être lié dès que le pape se serait prononcé en faveur du roi. Par là, il répudiait, implicitement au moins, l'intention de prendre aucune initiative de concours officieux près du saint-siége dont il attendait la décision, subordonnée elle-même, on vient de le voir, à la politique du cabinet de Madrid qui avait, sans doute, puissamment agi en France aussi pour faire

(1) Mémoires de Villars-Houdan.

(2) Mss. de Mesmes, v. $\frac{8931}{14}$, lettre chiffrée de Henri IV au duc de Nevers.

retarder le voyage des ambassadeurs du lieutenant général.

Si Henri IV eût été ainsi éclairé avant le départ du duc de Nevers, il l'aurait assurément contremandé; mais le monarque ne crut pas devoir apporter de modifications à l'entreprise commencée; il consentit même à prolonger la trêve, et cette découverte n'occasionna de sa part qu'un redoublement de sollicitude et de prudence.

Il semblait que, pour se résoudre à désespérer de la Ligue, Clément VIII attendit du duc de Mayenne un avis que celui-ci ne donnait point; et pourtant la désignation du président Jeannin, comme négociateur au nom du lieutenant général, indiquait une tendance conciliante. La présence à Rome de l'abbé d'Orbais, envoyé du duc de Guise, ne pouvait faire naitre la même illusion. Dans cette obscurité, qui n'excluait pas à ses yeux toute lueur d'espoir, Henri IV, par respect pour le pape, avait ajourné jusqu'au mois de janvier l'époque de son sacre, quoiqu'il s'en promît un effet moral utile à sa cause et presque mortel pour les calomnies de ses adversaires; mais en même temps il se préparait à reprendre une attitude belligérante et à s'avancer de Mantes vers les frontières de la Picardie, aussitôt que l'archiduc Ernest, ou tout autre général de Philippe II, paraîtrait vouloir entrer dans le royaume[1].

Si d'ailleurs, sous la mince surface d'apparences trompeuses pour le vulgaire seul, la division s'était, grâce aux Espagnols, établie entre Mayenne et son neveu, à tel point que « tous les jours ces princes feussent, eux et leurs serviteurs, « prests à se couper la gorge[2], » un changement notable avait commencé à se faire observer dans cet état d'antagonisme. Le lieutenant général paraissait, pourvu qu'il obtînt des condi-

(1) Mss. de Mesmes, v. $\frac{8931}{14}$, lettre du roi au duc de Nevers.

(2) Mémoires de Villars-Houdan.

tions personnellement avantageuses, être devenu plus accessible à la pensée de l'élection du duc de Guise et de son mariage avec l'infante[1]. Il laissait entrevoir des dispositions à favoriser désormais cet arrangement auprès du pape[2]. Mayenne cherchait-il, pour le cas où il s'absenterait de Paris, à engourdir par là les menées de son neveu? Celui-ci, de son côté, ne s'était-il pas prêté à un pareil adoucissement de rapports avec d'autant plus de facilité qu'il commençait, disait-on, à « s'a- « percevoir qu'on l'avoit voulu tromper aux promesses de ce « mariage, dont il ne faisoit pas la petite bouche, et que toutes « ces promesses yroient en fumée[3]? »

Quelques ligueurs, familiers du lieutenant général, Rosne, par exemple, assuraient qu'il « avoit son cœur à la royauté, « l'affectoit[4] pour soy et ne manquoit poinct de bonne espé- « rance de pouvoir y parvenir. » Il semblait donc « n'attendre « que l'opportunité d'effectuer son desseing et conservoit ce- « pendant de tant qu'il pouvoit son authorité...... Il refroidis- « soit son nepveu en ses haultes conceptions, affoiblissoit ses « espérances et parloit tout haultement, comme d'une vanité, « du mariage de luy et de l'infante[5]. »

Questionné sur les moyens par lesquels il apaiserait l'ambition du duc de Guise, s'il arrivait qu'un autre fût élu, Mayenne répondait, dit-on : « Soit l'oncle, soit le nepveu, soit « aultre quelconque, il fault à tous despendre de Sa Saincteté « et suivre la nomination qu'elle ordonnera[6]. » Ce prince avait néanmoins retardé le plus possible le voyage de ses agents

(1) Dépêches de J.-B. de Taxis, 26 octobre et 16 novembre.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 18, fol. 361.
(3) Lettre de Bellièvre au duc de Nevers, 6 novembre.
(4) L'affectionnait.
(5) Dépêches de Taxis, 26 octobre, 5 et 16 novembre.
(6) *Idem.*

à Rome, évitant de pencher dans un sens qui ne fût pas le sien propre, espérant s'élever et s'affermir à force de temps et d'insaisissables oscillations, trompant ou du moins déroutant tout le monde, flattant les illusions ou calmant l'ardeur de Guise, et cherchant à se ménager, à se rendre indispensable vis-à-vis de la faction espagnole qui, prétendaient les partisans de Henri IV, « ne pouvoit subsister si Monsieur de « Mayenne se portoit au bien et au repos, car les bonnes villes « le suivroient à corps perdu, et n'avoit reconquis de l'auto- « rité parmy icelles que par l'opinion qu'elles avoient conçeüe « qu'il désiroit la paix[1]. »

Sans parti personnel compacte, Mayenne était donc généralement regardé comme l'appoint nécessaire, presque comme l'arbitre décisif. Les royalistes avaient pu fonder quelque espoir sur son retour « au bien et au repos, » que contredisaient pourtant la complication de ses menées, l'ambiguïté de son langage et le retard, aussi prolongé que possible par lui, du voyage de Senecey et de Jeannin à Rome. Ceux-ci s'étaient enfin mis en route, tandis que l'abbé d'Orbais prenait la même direction, mais tout donnait lieu de suspecter leur célérité. Henri IV avait reçu avis « qu'ils pourroient faire « quelque séjour en leurs maisons jusqu'à vouloir mettre en « doubte si ledit président passeroit oultre ou non[2]; » et, quoique Zamet cherchât à rassurer le monarque, la connaissance des lettres de ses ennemis le maintenait dans une conviction différente. Il avait appris que le cardinal de Joyeuse, muni de la moitié d'une somme de douze mille écus, empruntée par Mayenne sur le gage des bijoux de sa femme, se-

(1) Lettre de Schomberg au duc de Nevers, 27 octobre.

(2) Mss. de Mesmes, v. $\frac{8931}{15}$, lettre en chiffres du roi au duc de Nevers, 6 novembre.

rait chargé de « rendre Sa Sainteté favorable au Duc, qui sem-« bloit rentrer en nouvelle confiance de se faire Roy, et que « la dépesche de Montpezat vers le Roy d'Espagne tendoit aussi « à mesme fin. » Une pièce de la correspondance du légat et certains traits de la conversation de Taxis appuyaient cette conjecture, fondée encore sur le bruit du projet attribué à Philippe II « de favoriser ledit Duc. » On supposait le roi catholique, « courroucé de l'office qu'avoient faict ses mi-« nistres du mariage de sa fille pour le Duc de Guise.... « si qu'il avoit congneu que le Duc de Mayenne avoit eu la « force et l'autorité de rompre tout ce qu'ils avoient voulu « bastir sans luy et d'en faire tourner la résolution où bon luy « avoit semblé[1]. »

Empreintes, même avec excès, de déférence, de soumission et de dévouement, dans leur forme obséquieuse, les instructions[2] suivant lesquelles devaient agir alors les envoyés de Mayenne à Madrid révélaient en effet l'ambition sous une humilité peu naturelle. Les diverses combinaisons successivement produites au nom du roi d'Espagne y étaient passées en revue, toujours adoptées d'abord, avec ardeur, avec zèle, puis toujours infirmées par le modeste et adroit exposé de difficultés inextricables, qu'en définitive on se disait néanmoins prêt à affronter et à combattre.

Dans son respect affecté pour le monarque étranger, Mayenne allait jusqu'à le convier « de prendre ceste grandeur « pour soy-mesme et pour son fils, faisant la couronne de « France inséparable de celle d'Espagne et obligeant l'une à « la défense et manutention de l'autre. » Abondance de fonds,

(1) Mss. de Mesmes, $\frac{8931}{15}$, lettre en chiffres du roi au duc de Nevers, 6 novembre.

(2) *Idem*, v. $\frac{8931}{16}$.

mensuellement et régulièrement versés, à employer en solde et en séductions, accroissement de forces à répartir en deux grandes armées, « dans le cœur du royaume, » afin de résister au prince de Béarn et de réduire les places, telle était la double condition posée comme indispensable pour triompher de tous les obstacles. Or, par un astucieux calcul, en invoquant de pareils secours, on avait évidemment pour but d'embarrasser Philippe II, déjà si préoccupé des troubles sérieux et permanents dans les Pays-Bas. Le duc de Mayenne donnait bien alors la garantie, hasardée peut-être, du concours de la maison de Lorraine entière. Afin de colorer ses vœux d'une plus forte teinte de sincérité, il feignait de se faire sa propre part, en sollicitant le titre de lieutenant général du roi d'Espagne avec le commandement de toutes les troupes, la possession du duché de Bourgogne en fief héréditaire et le paiement de huit cent mille écus pour acquitter des dettes contractées au service de la cause catholique. Il réclamait d'autres avantages encore en faveur de ses parents. Sa véritable pensée toutefois éclatait, sans aucun doute, dans « une der« nière ouverture,..... unique remède de s'empescher de tum« ber en la puissance du prince de Béarn » et tendante à faire utiliser « pour la conservation de la religion seule les mêmes « moyens matériels que Philippe II auroit esté disposé à em« ployer conjointement pour sa sérénissime famille, obligeant « ung prince qu'il voulust mettre et élever en ceste grandeur « et qui servist perpétuellement Sa Majesté et les siens, qui ne « pourroit estre aultre que le Duc du Mayne ; duquel on pou« voit dire avec modestie qu'il avoit servi au bien public et « avoit acquis des volontéz et des amys pour pouvoir avec « plus de puissance aspirer à ce degré et espérer d'y parvenir « avec plus de facilité que nul autre, se trouvant en lui dès « maintenant toutes les marques requises en ung roy, hor-

« mis les moyens pour pouvoir en porter le tiltre et le « pois. »

Le dernier mot de l'ambition semi-séculaire de la maison de Guise, celui des indécisions, des menées complexes et versatiles en apparence du lieutenant général, était donc encore une fois nettement prononcé. Pour le rendre plus significatif, on l'appuyait sur la présomption d'un acquiescement unanime de la part des catholiques; et, dans l'espoir de le faire mieux écouter, Mayenne promettait, « en récompense, » de faciliter à Philippe II la conquête ou l'acquisition du pays de Béarn, de Bayonne, de quelques villes de Gascogne, les plus voisines des Pyrénées, possédées par les marquis de Villars et de Montpesat, ainsi que de Saint-Quentin, Corbie, Boulogne, Calais, Cambray, Montreuil, Doulens et d'autres places de Picardie.

Ces propositions extrêmes exigeaient une réponse précise que devait accélérer l'exposé final de l'unique ressource restant en cas de refus, c'est-à-dire de la nécessité « d'asseurer la « religion avec le prince de Béarn, y intervenant l'assistance « de Sa Sainteté, le gré de Sa Majesté et autres princes et sei-« gneurs qui avoient intérêt en cecy, » pour satisfaire aux vœux et céder à la puissance d'une quantité considérable de noblesse et de la plupart des bonnes villes, lasses des longues guerres et effrayées par l'imminence de la ruine de l'État.

A l'aide du sceptre chimérique que Mayenne eût semblé tenir, il s'agissait donc de procurer à Philippe II d'importantes acquisitions au delà de ses diverses frontières, de le faire empiéter sur le territoire français, et de lui offrir réellement la perspective d'une influence et même d'une invasion plus complètes. Le patriotisme, la prévoyance étaient ainsi étouffés dans les efforts d'une ambition à l'agonie. Mais la contradiction devenait évidente entre l'esquisse assez fidèle des disposi-

tions du pays, sur lesquelles on spéculait pour exciter les alarmes de Philippe II, et l'espérance, précédemment exprimée par Mayenne, d'obtenir le concours national pour l'établissement de sa royauté. La décadence de son pouvoir faisait effectivement des progrès chaque jour. De tous côtés se préparaient les défections dans le sein de la Ligue et les retours au roi, prompts à se multiplier par eux-mêmes. Des placards affichés à Paris et attribués, il est vrai, aux trames perfides des *Seize*, pour tâcher d'entretenir la guerre entre Mayenne et Henri IV, excitaient le peuple à reconnaître immédiatement le monarque légitime. Aux corps de marchands, sollicitant la diminution des impôts et la paix, le lieutenant général s'était vu forcé de répondre par l'exhortation de « ne pas se « perdre pour un peu de temps, » faute de patience. De telles démarches s'étayaient de la grave et ferme attitude du parlement dont le prince lorrain ne parvenait pas à influencer les délibérations, à restreindre les remontrances, à faire avorter les projets de soumission directe et formelle au roi. La répugnance pour les garnisons espagnoles s'y déclarait ouvertement; les pouvoirs du légat y étaient obstinément contestés; les partisans du lieutenant général se trouvaient déjoués avec persévérance; on blâmait, on bravait ses desseins, sans réserve et sans déguisement; on proférait d'énergiques menaces de faire supplanter les forces étrangères par « des gens de bien « en bon nombre, plus que suffisans de donner entrée par « telle porte qu'il leur sembleroit au Roy de Navarre, et que « sy quelques uns s'y vouloient opposer ils trouveroient à qui « parler[1]. »

Les représentations individuelles assaillaient également Mayenne : sa mère, sa sœur se disaient résolues à par-

(1) Mss. de Baluze, v. 9675. E. Nouvelles de Paris.

tir, à sortir même de France, plutôt que de consentir à devenir espagnoles. La présence du prince aux séances du parlement avait été inefficace pour étouffer les récriminations élevées contre les résultats calamiteux de si longs troubles et contre la funeste influence des factieux. L'expression douce et calculée des bienfaisantes intentions du duc de Mayenne, pour le soulagement et le salut de la capitale et de l'État, était demeurée sans écho. Le lieutenant général avait été obligé de se contenir prudemment devant cette compagnie et de se retirer avec des sentiments non équivoques de mécontentement et de désespoir. Il ne semblait plus lui rester en perspective que le recours, habilement ménagé, à l'emploi des armes, pour rendre ses paroles imposantes et la réalisation de ses desseins éventuellement possible.

Le parlement, dès longtemps favorable à la paix et pratiqué avec fruit pendant la trêve, a donc véritablement tourné du côté du roi qui peut lui-même fixer les yeux sur l'intérieur avec plus de confiance que vers Rome, où ses illusions sont détruites quant au concours, espéré d'abord, des envoyés du duc de Mayenne. Tout, chez Henri IV, n'est ainsi que justes soupçons à l'égard du prince lorrain, au moment où il reçoit de lui la proposition de prolonger la trêve jusqu'au mois de mars 1594 inclusivement. Dans cette demande, il reconnaît, de la part du lieutenant général, moins l'intention d'affermir le bien public que le désir de « jouir en repos le plus « longuement qu'il pourra de l'autorité qui ne luy appartient « pas, et donner loisir aux forces estrangères d'arriver, pen- « sant tenir le roy en nécessité de souffrir ce temporairement « sur l'occasion des affaires de Rome[1]. »

Afin de déterminer son acquiescement, Mayenne parle

(1) Lettre de Henri IV au duc de Nevers, 26 novembre.

de révoquer ses propres négociateurs, non encore arrivés, près du saint-siége; et cependant les désordres commis en tous lieux, durant cet intervalle de repos, par les troupes du lieutenant général, paraissent un suffisant motif de refus au monarque, qui d'ailleurs a reçu avis de démarches prescrites à Montpesat, vis-à-vis de Philippe II, pour faire obtenir au duc d'Aiguillon la couronne de France et la main de l'infante. Henri IV croit savoir de plus que cette subtile combinaison du prince lorrain, pour « tenir la place le plus longue-« ment qu'on le voudra souffrir, » doit être appuyée vis-à-vis du pape par le cardinal de Joyeuse. Il « n'apperçoit en Mayenne « aucune bonne intention. » Alarmé en apprenant que des forces ennemies approchent de France et se préparent à y pénétrer aussitôt que la trêve sera expirée, il attend impatiemment, pour avoir « de quoy se présenter à leur teste, » l'arrivée de ses Suisses qui, dit-on, sont en marche et apportent avec eux la « vraye façon de faire le saerc. »

Il est donc temps de substituer la vigueur à la longanimité, de pourvoir par l'adresse et la conquête au dénoûment que la tolérance et les négociations ont tenu en suspens et pourraient compromettre. Un fait récent, avantageux, indique ces voies nouvelles. Henri IV, en se portant en Normandie (novembre), avec une partie de ses troupes, a forcé Villars à la retraite et vient de recevoir la soumission des villes de Lillebonne et de Fécamp où commande Bois-Rosé, jusque-là ligueur prononcé, mais officier peu docile et visant à l'indépendance. Ainsi s'est produit le premier et important exemple qui ne peut manquer d'être promptement suivi.

On comprend sans peine dans quelles dispositions devait, en conséquence, se sentir le roi lorsque Belin lui remit à Vernon (le 13 décembre), de la part du duc de Mayenne, un mémoire ayant pour objet de solliciter la prolongation de l'ar-



mistice. Vainement le lieutenant général promettait-il encore à Henri IV un heureux résultat de la mission du cardinal de Joyeuse à Rome et déclarait-il vouloir traiter de la paix, sans épargner aucun effort pour qu'elle fût conclue avant le terme de ce nouveau délai et proclamée ensuite; vainement s'obligeait-il, ainsi que tous les autres princes et seigneurs de son parti, à prévenir, même par la force, l'entrée en France de troupes étrangères et proposait-il de nommer des commissaires respectifs chargés de remédier aux contraventions dont on s'était plaint des deux côtés. Le roi répondait (15 décembre) qu'il avait précédemment accepté et prolongé la trêve, sans s'arrêter à la considération du tort qui pouvait en résulter pour son autorité, dans l'unique espoir d'arriver à la conclusion d'une paix définitive et avec le seul désir de procurer quelque soulagement aux peuples, mais que déçu à cet égard depuis quatre mois, il n'accorderait dorénavant de répit qu'après s'être éclairé sur les intentions de ceux qui le sollicitaient et qui se montraient plus irrésolus que jamais quant au fond des affaires.

Il témoignait son mécontentement de la lenteur du voyage à Rome des négociateurs de Mayenne; il annonçait que, par une précaution indispensable, ses propres auxiliaires allaient s'établir sur la frontière, vers les Pays-Bas, pour s'opposer à toute invasion. En résumé, le monarque ne voulait se résoudre à temporiser encore qu'autant qu'il pourrait avoir ainsi un sûr moyen d'alléger les impôts et de préparer une pacification durable. Sa méfiance n'était que trop fondée; en même temps qu'on cherchait à obtenir de lui un ajournement souhaité dans de funestes vues, des « articles secrets, envoyés (le 16 décembre) de Paris, avaient pour but d'égarer l'esprit du pape sur le caractère véritable de ce dernier âge de la Ligue. On y avouait bien que les ressources de l'Espagne pouvaient seules garantir la faction

d'une chute complète, et que le duc de Mayenne, animé en apparence du désir de voir élire un roi, ambitionnait la couronne pour lui-même[1]; mais on ajoutait que, jouissant d'un pouvoir absolu, ce prince se voyait assidûment courtisé par son neveu, le duc de Guise, contre lequel le légat le soutenait; que le roi de Navarre, après avoir été conduit en néophyte devant le maître-autel de Saint-Denis, permettait à sa sœur, près de lui, de faire tenir habituellement le prêche, qu'il y assistait même, que des hérétiques restaient ses principaux conseillers, qu'il était subjugué par son amour pour une femme perfide, enfin qu'il n'observait point la trêve.

Henri IV cependant, s'appliquant à détruire de telles calomnies et à prouver la sincérité de sa conversion, adressait (le 17 décembre) au parlement, séant à Châlons, une lettre de cachet pour ordonner des processions solennelles, dans le but de demander à Dieu le succès de la négociation du duc de Nevers. Il se montrait toujours, au surplus, inflexible, quant à la prolongation de la trêve. Une longue «Déclaration[2] » donnée à Mantes (le 27 décembre), débutant par un acte renouvelé de foi catholique et de respect pour le souverain pontife et retraçant l'historique des faits, des intrigues, des fourbes découvertes, expliquait à l'Europe les justes et prudents motifs de ce refus. Destinée à prévenir les malveillantes suppositions, elle présentait le retour de la guerre comme une épreuve certaine du moins pour discerner les partisans sincères de la religion, prompts sans doute à se rallier maintenant à leur roi, des hypocrites, avides de troubles, et offrait entier oubli du passé

(1) Le 8 janvier 1594, l'ambassadeur à Venise, Maisse, mandait au roi qu'à Rome « il se faisoit des practiques de l'eslection du duc de Mayenne.» (Mss. V. C. de Colbert, v. 369, fol. 375.)

(2) *Imprimée à St.-Denys en France, chez P. L'Huillier, libraire ordinaire du Roy*, 1594.



ainsi qu'affectueux accueil aux princes, prélats, seigneurs et autres sujets du clergé, de la noblesse, du tiers état, des villes, bourgs et communautés qui, sous un mois, renonceraient à toutes ligues et associations, rentreraient dans l'obéissance et prêteraient serment de fidélité au souverain légitime et catholique.

L'efficacité de ce manifeste se trouvait démontrée d'avance: Louis de l'Hôpital, baron de Vitry, gouverneur de Meaux, neveu du sieur de la Châtre, séparé de Henri IV lors de son avénement et engagé dès longtemps, sur parole, à se rattacher au monarque immédiatement après sa conversion, n'avait persisté dans le parti de la Ligue que pendant la durée de la trêve. Une fois celle-ci expirée, il ne songea plus qu'à remplir sa promesse et, sorti (le 24 décembre) avec toute sa garnison, il remit la ville aux magistrats municipaux en les laissant, par loyauté, libres de demeurer fidèles à l'autorité séditieuse dont lui-même il tenait son commandement[1]. Aussitôt éclata le cri de *Vive le Roi!* répété par la population entière; et le lendemain, lorsque la famille de Vitry se disposait à partir, les habitants la retinrent, coururent sur les pas de leur gouverneur, le ramenèrent, arborèrent l'écharpe blanche et déclarèrent se soumettre à Henri IV qui, peu de jours après (commencement de janvier 1594), applaudi, triomphant, ren-

(1) « Monsieur de Mayenne ayant advis que le sieur de Vitry traittoit » avec l'ennemy l'envoia quérir à Paris où luy aiant déclaré les advis » qu'il en avoit et remonstré ce qui estoit de son debvoir ledit sieur de » Vitry luy assura par tous sermens recepvables de gens d'honneur, tel » qu'on le croioit, que jamais il n'y avoit pensé... » (Papiers de Simancas, B 81, pièce 298)

Par un *Manifeste adressé à la noblesse de France* (12 janvier 1594), Vitry exposa les motifs de sa conduite. Son apologie fut aussi répandue sous le titre de *Lettres interceptées, envoyées par un gentilhomme du seigneur de Vitry, à des Portes, secrétaire du sieur de Mayenne, M. D. XCIIII*, brochure in-12 de vingt-deux pages.

tra au milieu d'eux et, par ses paroles, par ses actes, témoigna de sa bonne foi et de sa clémence.

La ligne du devoir et du salut venait d'être frayée; la voix nationale, se dégageant au-dessus du murmure des troubles et de la souffrance, avait clairement retenti et proclamé que la conscience religieuse pouvait marcher d'accord avec l'intérêt public. L'important signal était donné.

En recevant la nouvelle des événements de Meaux, qu'il « déplore ainsi que la trahison d'un ami dans lequel il se fioit « tant[1], » le duc de Mayenne, dit-on[2], déchire de ses dents les lettres qui la lui ont apportée. Nul jour, en effet, ne s'offre plus à ses desseins personnels. Entre les *politiques* et les *Seize*, c'est-à-dire entre la soumission au roi et l'assujettissement aux Espagnols, il n'est plus désormais pour lui d'espoir de se conserver une position mixte et féconde. Il lui faut opter; et, sous apparence de scrupules de foi, de respect et d'attachement pour le pape, c'est du côté des étrangers qu'il se laisse entraîner, alors que ceux-ci, vivement contrariés des trêves, se méfient le plus de lui, le soupçonnent continuellement de désirer la paix, « de la traiter avec l'ennemi, » d'avoir « fait « porter des paroles par Zamet, d'être tout comme d'accord « avec le Béarnois, » au moment où ils lui reprochent de demander une prolongation d'armistice, « d'ajourner d'en venir « à l'élection par le desir de recevoir d'abord réponse de Sa « Sainteté et de Sa Majesté Catholique, » où enfin ils l'accusent de cupidité[3].

Mayenne est demeuré sourd aux rapports graves, aux conseils sévères de ses anciens amis[4], que va promptement con-

(1) Papiers de Simancas, B 79, pièce 233.
(2) L'Estoile.
(3) Papiers de Simancas, B 79, pièces 224, 262.
(4) *Voir* l'appendice à la fin du volume, pièces numéros 5, 6.



firmer la reddition de Pontoise à Henri IV par d'Alincourt, fils de Villeroy. Le retentissement de ce fait provoquera, en peu de semaines, la soumission successive d'Aix, de la Provence, du comte de Carce lui-même [1], de Péronne, de Roye, de Montdidier (20 janvier), de Lyon (6 février), l'envoi à la cour du monarque de députés d'Amiens et d'Abbeville et les témoignages de dispositions semblables, plus ou moins déclarées, dans un grand nombre d'autres places des diverses provinces du royaume.

La Châtre n'avait pas exercé d'influence sur le lieutenant général en lui écrivant (d'Orléans vers la fin de décembre): « Monseigneur, ayant recongneu depuis mon retour plus que « jamais combien le peuple de cette ville et non moings des « autres craint de rentrer en la guerre, et mesme, depuis cinq « ou six jours que le bruit court qu'il n'y aura ny prolonga- « tion de trefve ny pourparler d'un plus long repos, les rues, « les carrefours et places publiques ne sont plaines que de « discours lamentables et d'appréhensions de l'advenir, et « crains bien que quant ils recongnoistront du tout la trefve « rompue et sentiront les effets de ce qu'ils prévoyent que lors « le mal ne les face passer plus avant au desir qu'ils font as- « sez cognoistre d'avoir, dont j'ay communiqué et conféré « avec les plus sages et mesme de vos intimes et affectionnéz « serviteurs, et m'a semblé, comme à eulx, estre de mon « debvoir de vous donner advis de ce que vous debvez penser « en vos affaires plus que jamais et de faire proffict de ceste « affection, fidéllité et obéissance que les peuples, joints à « vous et eulx avecq vous, vous ont porté jusques icy, sans « attendre que la fatallité et succedz de tant de misères en « prévoyent encore de plus grandes. Ils recherchent d'eux

(1) Beau-fils du duc de Mayenne.

« mesmes ce qu'ils ont attendu de vous qui en pouvez encores « honnorablement proffiter à vostre honneur, grandeur et « gloire et laisser une heureuse mémoire de vous à la posté- « rité. Et trouverés, Monseigneur, s'il vous plaist bon que « comme vostre bon et très humble serviteur, autant desireux « de vostre gloire et réputation que du bien général de ce « royaume, je vous donne cet advis en tamps que vous pou- « vez honnorablement pourveoir à vos affaires et à celles de « tout le général, vous servant à propos de ces advertissé- « ments que vous resçeutes de Dieu et resçevez des hommes « de ma part. »

Aux avis individuels, aux exemples particuliers s'ajoutaient, avec une force différente mais non moindre, les décisions du parlement de Paris. Par arrêt du 3 janvier 1594, un président et six conseillers étaient députés vers le lieutenant général pour le supplier de faire la paix dans le délai d'un mois et pour lui signifier qu'en cas contraire la cour prescrirait « à « tous ordres, états et personnes de quelque qualité qu'ils « fussent, de reconnoistre le roy comme souverain seigneur. » Onze jours après, « ayant vû le mespris que le duc de Mayenne « a fait d'elle sur ses précédentes remonstrances, » cette imposante compagnie réclame une réponse catégorique, « pro- « teste de s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol et de « ceux qui le voudroient introduire en France, ordonne que « les garnisons estrangères sortiront de Paris et déclare son « intention estre d'empescher de tout son pouvoir que le sieur « de Belin n'abandonne ladite ville ny aucuns des bourgeois « d'icelle et plustost sortir ensemble : enjoignant au prévost « des marchands de faire assemblée de ville pour aviser à ce « qui est nécessaire et se joindre à ladite court pour l'exécu- « tion dudit arrest, » toutes autres affaires cessantes.

Or, dès le début de cet écroulement général de la Ligue,

gue, provoqué et justifié par la grande nécessité du salut public, et qui inspire à chacun l'espoir de tirer de dessous les décombres le trésor caché de son avantage personnel, quelle marche adopte le lieutenant général? Il se cramponne au gouvernail, il cherche à faire illusion sur le déclin de son autorité. « En ce mois et pour commencement de l'année il fait « fabriquer et répandre à Paris des jettons d'argent où d'un « costé est gravé son portrait tenant l'espée à la main avec « ceste inscription : *Carolo Lothareno clavum regni tenente*, « de l'autre, les armoiries de France et de Lorraine et autour « écrit : *Vacante lilio dux me regit optimus*[1]. » Privé de tout espoir de trêve avec Henri IV, il voue servilement aux *Seize*, à l'Espagne un reste, un reflet de pouvoir; et il affecte néanmoins de ne subordonner sa conduite qu'aux décisions du pape dont un « recueil d'autorités[2], » tirées, dit-on, de l'Ecriture sainte, du droit des gens, du droit particulier de la France, des saints et écrivains de l'antiquité[3], des théologiens[4], des jurisconsultes et canonistes, prétend faire « le « maître de tous les empires et royaumes temporels, de ma« nière qu'il puisse en priver les possesseurs non catholiques « et qui luy refusent obéissance, les donner à ceux qu'il luy « plaist d'en pourveoir, pour le bien spirituel et le maintien « de la religion, et qu'en cela il soit le juge suprême. »

Ceux que Mayenne considère avec légèreté comme ses instruments, comme ses appuis sont devenus ses maîtres; ce qu'il regarde obstinément comme un principe de foi produit son erreur et ses torts; ce qu'il tente en aveugle pour sa puis-

(1) L'Estoile.

(2) Mss. de Mesmes, v. 16, $\frac{8931}{17}$.

(3) Syriens, mésopotamiens, égyptiens, cypriens, africains, grecs, gaulois, français et espagnols.

(4) Anglais, gaulois, français, flamands, allemands, espagnols, italiens.

sance et pour son ambition a causé sa faiblesse et entraînera sa défaite. Suivant la résolution qu'il a prise si fatalement, le prince lorrain doit d'abord prononcer, avec une rigueur imposée, l'exil des principaux *politiques ;* puis les Espagnols et les *Seize*, exaspérés par leur isolement progressif et alarmés depuis la perte de Meaux, exigent et obtiennent qu'il remplace Belin, trop suspect de penchant vers le roi, et qu'il appelle dans la capitale Brissac, commandant à Poitiers. Au dernier il substitue le duc d'Elbeuf, ardent à combiner son action avec celle de Mercœur en Bretagne et empressé d'écrire (2 janvier) au commandant des troupes de Philippe II : « J'ay un desseing « qui importe tellement à ce sainct party, particulièrement à « ceste province, que s'y j'en effectue l'exécution, comme je « l'espère, il m'aportera beaucoup d'establissement en ce « pays; mais s'il ne réussit pas selon mon désir je vous veulx « très humblement supplier me favoriser de vostre assistance, « avec ce qu'il vous plaira de vos forces, pour mettre à exé- « cution mon desseing aveeq la force[1]. »

Malgré les regrets des habitants de Paris, malgré la résistance du parlement vis-à-vis duquel, au surplus, Mayenne cherche à s'excuser en se déclarant *bon François, jamais Hespagnol* et disposé, pourvu que les Parisiens « n'enjambent « sur son auctorite, à mettre ordre à tout, » même à « rece- « voir le roy quand le pape l'auroit reçeu[2], » Brissac succède donc à Belin dans sa charge (fin de janvier).

Du moins une semblable docilité concilie-t-elle au lieutenant général la confiance et la bonne volonté de ses formidables auxiliaires? Loin de là : « chaque jour on voit davantage, » disent les agents de l'Espagne, « qu'il a tiré à se conserver en « amitié avec les catholiques et politiques afin, par un chemin

(1) Papiers de Simancas, B 80, pièce 139.
(2) L'Estoile.

« ou par un autre, d'obtenir tousjours sa propre grandeur [1]. » Ces étrangers continuent à lui reprocher de « ne pas montrer « beaucoup de goût pour les bons effets des choses, d'avoir « envoyé Zamet, deux mois auparavant, traiter de la trêve « avec le Béarnais, lui donnant pour instruction de commen- « cer les paroles de paix, et d'avoir, pour la faire avec plus de « fondement, demandé de tenir une réunion avec ses parents. » Ses mauvais offices près du pape, ainsi que ceux du légat influencé par lui, « ont, » ajoutent les ambassadeurs, « fait « traiter avec méfiance à Rome l'élection du duc de Guise dont « la mère éprouve un extrême ressentiment [2]. »

Si le lieutenant général sollicite de nouveaux fonds (tous ceux que l'Espagne a fournis ayant été employés à solder les troupes qui occupent la capitale [3]), Feria refuse; et afin que ses instances ne demeurent pas complétement infructueuses, Mayenne se voit forcé de souscrire (8 février) cet engagement, que contresigne la Chapelle-Marteau : « Nous, Charles de Lor- « raine, duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et cou- « ronne de France, disons et promettons au sieur duc de « Feria de ne pas faire trêve ni paix avec le parti contraire « avant que le rapport de la négociation en Espagne de M. de « Montpesat soit venu à moi comme au duc de Feria [4]. » Enfin les ménagements apparents des Espagnols n'ont plus pour objet que d'empêcher le prince lorrain de reconnaître le roi et que de l'affaiblir par conséquent davantage encore, ainsi que Henri IV.

(1) Papiers de Simancas, B 79, pièce 118.

(2) *Idem*, pièce 240.

(3) La paye des garnisons de Paris et de Vincennes, telles que les tient le duc de Mayenne au commencement de l'année 1594, coûte quinze mille trois cent quatre-vingt-trois écus par mois à l'Espagne. (Papiers de Simancas, B 79, pièce 267.)

(4) *Idem*, pièce 263.

D'un autre côté, le lieutenant général, en dépit de paroles plus douces que rassurantes, s'est, par des actes différents, attiré naturellement de la part des *politiques* une animadversion qui exclut désormais tout respect envers lui, qui réprouve sa présence à Paris et qui semble susceptible de devenir menaçante pour sa sûreté personnelle. Jusque dans sa demeure on répand d'injurieux *placards* dont l'un, mis sous ses yeux (25 janvier), est rédigé en forme d'arrêt de justice ordonnant de le faire sortir de la capitale ainsi que tous les Espagnols.

Durant ces instants presque suprêmes de son pouvoir si réduit, si décrié, Mayenne, afin d'en sauver quelques restes, essaie de redoubler de souplesse et d'activité. Il promet des deux mains; il fait bonne mine aux partis opposés; il invoque des secours de toutes parts. Pour plaire aux étrangers, pour démentir des bruits de mésintelligence présumée entre lui et le duc de Guise, il a amené (le 12 janvier) son neveu au parlement; et, espérant apaiser cette compagnie, il lui a notifié en même temps des mesures propres à diminuer considérablement les impôts[1]. Il se préoccupe déjà de l'urgence de quitter Paris et il envoie demander des renforts en Flandre. Il veut soutenir la lutte et il saisit les occasions de manifester de la modération. Il regrette, par exemple, que M. de Rieux, fait prisonnier à Noyon et qui ne s'est pas encore racheté, ait été, en se rendant paisiblement à sa maison de campagne, arrêté par les troupes de d'Humières. Il « supplie » donc celui-ci (9 février), « de toute son affection, de moyenner à « Rieux sa liberté en payant sa rançon et le traitant en cela « comme un pauvre gentilhomme qui n'a fait en sa profession « aucune chose dont on lui puisse imputer le blasme[2]. »

(1) L'Estoile.

(2) Mss. Béthune, vol. 9132, fol. 11.

C'est que le duc de Mayenne reconnait à quel point les affaires sont « empirées, n'y ayant jour qui n'apporte quel- « que inconvénient à cause de la disposition que les peuples « ont pris du repos et la faiblesse toute notoire qui paroit « de nostre costé, » mande-t-il au marquis de Montpesat (le 4 février). « Je soutiens et arreste néanmoins ce torrent avec « le plus de courage et de résolution que je puis, » poursuit le lieutenant général, « n'oublyant aucune sorte de raisons, « de persuasions et efforts pour retenir principallement les « volontés de nos gouverneurs... Mais tous les moyens qui « peuvent venir de moy ont esté jusques icy foibles et seront « à l'advenir du tout inutilles sy nous ne voyons bientost de « vostre costé une résolution accompagnée de très grandes « forces et sommes de deniers. Il ne fault plus de promesses « ny de délays ; un médiocre secours ne servira que d'aug- « menter le désespoir des nostres. Le mal violent est présent « dont il fault que le remède soit prompt et puissant. Le Roy « de Navarre aura sous peu de jours une armée de vingt mil « hommes tant François qu'estrangers. Considérez donc que « ce pourra estre que de nous si nous n'avons de quoy non « seullement pour luy résister, mais encores pour luy faire « perdre la campagne.... Je vous peux dire avec vérité que « sans ma présence, Paris, à ce renouvellement de guerre, « eust été perdu à cause des grandes factions qui y sont, les- « quelles je dissipe et déffaitz avec toutes les peines du monde, « à cause du peu de secours ou plustost de la contradiction « que je recognois des ministres du Roy d'Espagne[1]... »

Effectivement le lieutenant général « est tousjours en ceste « ville, laquelle il asseure contre mille factions qui y sont « pour l'ennemy. Il est mal assisté des Espagnols, lesquels, à

(1) Mss. de Mesmes, $\frac{8931}{17}$.

« la ruyne du service de leur maître, permettent qu'il y aye « manquement de toutes choses. Touttefois il s'évertue fort, « et, pour sa foiblesse, il fait beaucoup. Monseigneur de « Guyse est à cest heure comme on croyt à Chateau-Thierry « (28 janvier) pour secourir la Ferté-Milon où l'ennemy a fait « jouer ses mines inutilement. Le conte Charles, avec quel- « ques troupes du Pays-Bas, vient à Soissons pour le mesme « effect. On croyt que l'ennemy sera contraint de lever « le siège. Il a pris depuis huit jours Roye par escalade... « aussy par surprise un fort entre Challons et Espernay [1]. »

Si Mayenne paraît s'abuser quant à la valeur de son influence personnelle, du moins sait-il apprécier la gravité de la situation générale. La correspondance de Montpesat n'est pas propre à dissiper ses inquiétudes. Grâce aux longueurs habituelles de la cour d'Espagne, mande ce dernier (le 13 février), « ce ne sont affaires d'un mois, mais quatre ou cinq « tous entiers s'écouleront sans qu'on ait la résolution qu'on « attend [2]. »

Afin de ménager chacun, en tâchant de flatter les intérêts divers, Montpesat écrit à l'abbé d'Orbais le même jour : « Je « poursuis le plus qu'il m'est possible que ce qui a esté pro- « posé en faveur de Monseigneur de Guyse soit ensuivy. Le « Roy a volleu, avant que ce faire aucunement entendre sur « ce subject, avoir l'advis de nostre Sainct-Père vers lequel « ceste despesche est faicte exprès pour cest effect. Il sera « bien à propos qu'on en face instance vers Sa Saincteté d'au- « tant que son advis sera d'un très grand poix envers le Roy « pour le faire incliner selon cella [3]. »

Inquiet des lenteurs qu'il rencontre, Montpesat témoigne

(1) Papiers de Simancas, B 79, piece 289.
(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 33.
(3) *Idem.*

d'ailleurs lui-même l'impatience de s'en retourner avec des résultats de sa mission. Il « ne pense pas trouver en son pas- « saige de France autre chose de la Ligue que la mémoire d'a- « voir d'autrefois esté, car un chascun accourt à ceste pros- « périté présente, et ceux qui ne s'y veullent laisser entrainer « y sont contrainctz par la violence des uns et tardiveté des « autres... Ceux de Thoulouze ont envoyé des dépputéz vers « le Béarnès... La ruine sera entière et absolue si, par un « prompt secours, son cours n'est arresté. Ma poursuitte, » ajoute-t-il, en écrivant à don Juan d'Idiaques, « est accom- « pagnée de tant de raisons et d'apparence!... J'attends de vos « nouvelles[1]...»

Le 1er mars, il sollicite de Philippe II, « comme seul moyen « de relever les affaires, » que Mayenne ait « autre puissance « sur les armées qui viendront qu'il n'a eu par le passé,... et, « pour fin, supplie » le roi catholique « ne trouver bon les « mauvais traittemens que ses ministres de par dellà ont faict » au lieutenant général, « qui l'ont géné jusques à le contrain- « dre à paier des deniers de sa pension la garnison qui est « dans Paris[2]. »

De Rome, presqu'en même temps, le baron de Senecey écrit (le 14 février) que « les fruictz envoyés de la roupture « de la trefve ne sont pas des meilleurs, que la cour ponti- « ficale en a esté ung peu scandalisée mais soudain remise « sus par l'asseurance que les ministres d'Espagne ont donnée « à Sa Saincteté que l'armée estrangère estoit entrée du costé « de Picardie[3]. » Il réclame continuellement l'intervention du pape auprès de Philippe II, et Clément VIII proteste de ne négliger aucune occasion de parler à cet effet au duc de Sessa;

(1) Papiers de Simancas, B 81, pièce 12.
(2) *Idem*, pièce 247.
(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 33.

puis, d'accord avec le cardinal de Joyeuse, Senecey va représenter au souverain pontife, dans un long mémoire, les maux affreux de la France, les progrès de Henri IV depuis sa conversion, l'énorme réduction du nombre des partisans de la Ligue, et demander que Sa Sainteté assure la paix, en annonçant qu'elle veut la donner[1]. Si donc l'on admet que le baron ait été autorisé par Mayenne à pousser aussi loin ses conclusions, les reproches tant adresses à ce prince sur sa mauvaise foi se trouvent considérablement infirmés.

Moins « riches en effetz qu'en promesses[2], » les auxiliaires ou les moteurs même de la Ligue se renvoient cependant de l'un à l'autre la charge des secours à fournir et la responsabilité des retards. Mayenne les implore, les presse à la fois; et chacun se retranche dans la conscience prétendue de ce qu'il a fait déjà, dans l'impossibilité d'accomplir de nouveaux sacrifices. Pourquoi, alors, exciter la prolongation d'une coupable résistance qu'on ne veut, qu'on ne peut pas mieux soutenir? C'est trop compter sur l'aveuglement de la France entière, sur sa patience à supporter un état de troubles profitable à ses ennemis seuls et uniquement stimulé à l'intérieur par un fanatisme dont elle se dégage de plus en plus chaque jour.

Les événements suivent pourtant avec rapidité un cours irrésistible. Henri IV, resserrant toujours sa capitale par les intelligences, les pourparlers et les opérations militaires, après s'être emparé de Charenton, a envoyé Biron mettre le siége devant la Ferté-Milon. La protection de cette petite ville est devenue aussitôt le but des efforts de la plupart des principaux guerriers fidèles encore à la Ligue. Rosne, occupé en Flandre à

(1) Mss. de Mesmes, $\frac{8931}{18}$.

(2) Mss. V. C. de Colbert, vol. 33.

presser la marche du comte Charles de Mansfeld, est accouru, à la tête de quatre ou cinq mille fantassins, entraînant le général de Philippe II, et a appelé aussi Saint-Paul qui commande un corps de quatre cents chevaux en Champagne. Privé de la part d'action et de crédit à laquelle il croit avoir droit et mécontent des réponses ambiguës et dilatoires que font les Espagnols à ses prétentions et à ses demandes encouragées par eux précédemment, le duc de Guise s'est décidé à quitter Paris (fin de janvier). Il a secondé les vues intimes de son oncle jaloux de soustraire au contact des ambassadeurs du monarque catholique cet objet ou plutôt ce prétexte de leurs menées et de leurs exigences. Il s'est laissé conduire dans la province de son gouvernement, selon les ordres de Mayenne et sous l'escorte de cent chevaux commandés par Villars-Houdan. Son départ a donc été regardé comme un symptôme d'extinction du foyer de la Ligue. Informé par Rosne, le jeune prince s'est porté ensuite promptement de Château-Thierry, avec sa petite troupe, à Soissons, lieu de rendez-vous indiqué aux forces qui vont secourir la Ferté-Milon et à l'approche desquelles les assiégeants jugeront opportun de se retirer immédiatement[1].

Cette faible lueur de succès s'éclipse presque aussitôt néanmoins dans l'ombre d'un fait contraire, bien autrement important. Le 17 février, la Châtre replace sous l'obéissance de Henri IV les villes d'Orléans, de Bourges, de Chartres et la plus grande partie des contrées soumises à son commandement.

On a tout lieu de s'attendre à voir Rouen suivre prochainement ces exemples qui ont frappé « un grand coup pour Paris. » Aussi la duchesse de Montpensier s'écrie-t-elle « qu'à cest « heure on les sert à desjeuner d'une bicoque rendue, à disner

(1) Mémoires de Villars-Houdan.

« d'une ville et le soir d'une province entière. » Les Espagnols aux abois soupçonnent d'abord la Châtre d'être l'instrument « pour hisser » le duc de Guise, sans eux et au préjudice de leurs desseins[1]. En tâtonnant dans leurs alarmes, ils s'égarent et se méprennent sur la nature des dangers. Le véritable sens du mouvement a été déjà indiqué au duc de Mayenne par la Châtre lui-même. Ce seigneur a mandé de nouveau que le « peuple (d'Orléans), entendant les traités par-« ticuliers qui se font de plusieurs autres villes et la crainte « de tomber soubz une domination estrangère, estant bien « asseurés de la conservation de la religion catholique, se « sont résoluz du tout à la paix et à s'accommoder avec le « Roy, et moi aussy *par conséquent*, » a-t-il ajouté en dissimulant sa part d'initiative, « ayant envoyé pour cet effet vers « Sa Majesté pour résoudre les conditions, marry touteffois « qu'il ne vous ait plû de prendre à propos le temps pour trai-« ter du général et nous y porter tous avec vous. Il y auroit « tant de raisons à déduire et de causes qui servent à ceste « justification que ceux qui voudroient la blasmer y demeure-« roient plus cours que je n'en feray à la première. J'aime « mieux pour ne vous ennuier davantage en demeurer sur ce « mot d'avis que je vous donne de l'estat en quoy nous som-« mes maintenant et demeureray tousjours s'il vous plaist vos-« tre serviteur, et peut-estre que je n'y seray inutile, prenant « ce chemin qui n'achève de ruiner l'Estat et la religion[2]. »

Il est vrai qu'en même temps des habitants d'Orléans, *bons catholiques*, selon les Espagnols, dépeignaient, dans une pensée contraire, leur situation au lieutenant général et sollicitaient ses secours[3].

(1) Papiers de Simancas, B 79, pièce 240.
(2) Mss. de Baluze, v. 9675 E.
(3) Papiers de Simancas, B 79, pièce 71.

La Châtre s'est également adressé au duc de Guise, près duquel une prudence et un attachement éprouvés doivent prêter plus de force à sa voix amie « ... L'estat des affaires de cette ville,» lui a-t-il écrit, « est de traitter et de s'accommoder avec le « roi. J'eusse volontiers desiré que Monseigneur vostre oncle « et vous vous y fussiez portés tous ensemble mais les lon- « gueurs que nous y avons veues avec, comme il semble, peu de « volonté et la crainte cependant de tomber sous la domina- « tion estrangère par la faction qu'en ont presque par toutes « les villes, dont j'ay cuidé en ressentir les effects à ma ruine « et perte de ma vie, n'a moins fait desirer aux habitants de « ceste ville de se garantir de tels inconvénients qu'à moy-mes- « me... Je vous prie ne me blamés point pour une action sy « juste et vous ressouvenez que je vous ay plusieurs et par di- « vers fois fait connoistre qu'il en falloit venir là ou se rendre « misérables, et tant plus vous y apporterez de longueurs, plus « vous aurez de regret à la fin et moins d'utilité, et je vous « diray sans blasme mais plus tost avec louange, vous pouvez « honnestement vous départir de ces estrangers qui vous ont « pippé et meschamment trompé. Sy vous me faites paroitre « avoir ceste volonté je vous promès qu'il ne me sera point « desnié de vous y servir comme je feray de très bon cœur « et très volontiers pour voir employer voz armes et vertus « avec une bonne troupe de noblesse de vostre mesme nation « pour les chasser hors du royaume[1]. »

Échos de la véritable opinion publique[2], ces paroles sages

(1) Mss. de Baluze, v. 9675 E.

(2) Qui se manifestait aussi par des publications satiriques ou burlesques, telles, entre autres, que les *Sonnets contre la Ligue, du mois de février* 1594; puis *le Testament de la Ligue, M. D. XCIIII,* pièce de vers où les ducs de Mayenne et de Guise sont, sous forme ironique, mentionnés comme légataires; enfin *Il Cathechismo Dottrinale E confession di*

et opportunes avaient des chances d'être écoutées par le duc de Guise après qu'il s'était vu forcé de quitter la capitale, sous le choc des intrigues désespérées qui s'y croisaient. Pourtant l'atmosphère, chaude encore quoique de moins en moins étendue, dont le jeune prince se sentait entouré étouffait presque de tels conseils ou les empêchait de fructifier immédiatement. Guise, en visitant diverses places de Champagne, en apprenant les efficaces intelligences[1] du roi dans la ville de Sens, ne sait quel remède apporter à tant de dangers, et la résolution ainsi que la lettre de la Châtre ajoutent à son découragement en même temps qu'elles lui offrent une ressource. Catherine de Clèves, elle-même, éprouve une terrible confusion d'esprit au milieu des avis qui, de toutes parts, continuent à lui être donnés touchant les affaires de son fils[2].

Quant à Mayenne, privé de soutien, de considération, de popularité, pressé, déjoué, conspué par les Espagnols et par les *Seize*, en butte aux outrages des prédicateurs, suspect de penchant pour les *politiques* et sanctionnant un supplément de proscriptions contre eux, alors qu'il est, de tous côtés, circonvenu, ébranlé ou exclu, alors que des *Remontrances* impri-

fede Spagnola, etc., 1594, dialogue entre *Pantalon* et son serviteur *Zany*, qui lui déclare ne vouloir désormais « faire comme les Politiques qui ne « croyent qu'en Dieu seul, » mais croire « en cest omnipotent Roy d'Es- « pagne... en son fils, en sa fille l'infante et toute son infanterie... en « son valeureux gendre Duc de Savoye... en ce tres glorieux messie de « Parme, mort et ensevely et descendu aux enfers... en celuy très grand « et très gros chef sans philosophie du Maine... en la saincte eglise de « Lorene, autant apostolique que chrestienne ; » et cela d'après un « simbole divisé en douze articles : Ambition, Hipocrisie, Envie, Tirannie, « Calomnie, Trahison, Simonie, Sédition, Ignorance, Malice, Témérité et « Rébellion, degréz les plus dignes pour entrer dedans le temple et para- « dis de la très saincte union... qui ira voir son pere Lucifer, et sa sœur « Proserpine, avec tous ses parents de Lorene. »

(1) Papiers de Simancas, B 79, pièce 70.

(2) *Idem*, pièce 240.



mées lui dépeignent les extrémités auxquelles la Ligue se trouve réduite, alors que le sol se détache, s'éboule et se rétrécit autour de lui, il se croit encore une certaine force personnelle. Son opiniâtreté, sa persévérance si l'on veut, ou son aveugle amour-propre, semblent inflexibles. En lui la sagacité politique paraît avoir défailli devant les hallucinations intermittentes soit des scrupules, soit de l'ambition. Il a proposé (le 26 février) à don Juan d'Ibarra de faire venir quelques troupes supplémentaires[1]. Il rêve le concours des *Seize* qu'il a tant redoutés, tant mécontentés, qui le dominent et le ballottent si hardiment aujourd'hui. Il s'obstine à regarder leur appui et leur docilité comme ne pouvant lui manquer pour défendre cette capitale qui le renie. Et cependant l'instinct du défaut de bases, du péril de sa situation, depuis la perte de l'Orléanais et du Berri, lui dicte les soigneux préparatifs de son propre départ de Paris.

Bien plus, il recherche, dit-on[2], par l'entremise du financier Zamet, un accommodement avec le roi; mais, à peine entamée, cette négociation échoue, car Mayenne ne peut être admis à traiter en qualité de chef de parti : on ne lui ouvre que la voie d'un recours sans condition à l'indulgence de son souverain. Sa fierté, sa confiance en lui-même s'en irritent et s'y refusent. Il ne sait se résoudre au sacrifice d'un titre devenu aussi vain qu'il a toujours été séditieux; il espère en conserver du moins les honneurs, et il ajourne le loyal hommage, la soumission utile et spontanée, pour se plonger dans une rebelle et funeste dépendance.

En effet, sentant plus que jamais son droit corroboré par ses labeurs, son habileté et fécondé par les besoins et les vœux publics, Henri IV pense avec raison pouvoir le retrem-

(1) Papiers de Simancas, B 79, pièce 156.
(2) *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau.

per encore, aux yeux des peuples, dans l'onction sainte, dans un nouvel acte de foi, dans une nouvelle consécration religieuse. Pour assurer le solennel et régulier accomplissement de cette cérémonie, toutes les difficultés résultant des circonstances ont été écartées dans la réunion et avec les lumières des évêques royalistes. Si Reims est, ainsi que sa sainte ampoule, sous la puissance de la Ligue, les lois du royaume n'ont point établi en faveur de cette ville un droit absolu, auquel d'ailleurs les faits de l'histoire opposent diverses exceptions, et l'abbaye de Marmoutier a précieusement conservé une huile non moins miraculeuse que celle de Saint-Remy. Les religieux de ce monastère de Touraine, le gouverneur Souvré à leur tête, apportent avec respect le chrême vénéré; et, à Chartres, de même que Louis-le-Gros, Henri de Bourbon est sacré (le 27 février 1594), avec toutes les formes du rit et des usages antiques, par les mains du prélat diocésain, suppléant l'archevêque de Reims, et en présence des titulaires des siéges de Nantes, de Maillesais, de Digne, d'Orléans, d'Angers, tenant la place des pairs ecclésiastiques. Le prince de Conti, le comte de Soissons et le duc de Montpensier, princes du sang, les ducs de Piney, de Retz et de Ventadour y continuent la tradition vivante des six anciens grands vassaux; le maréchal de Matignon remplit les fonctions de connétable, et l'archevêque de Bourges, le comte de Saint-Pol, les ducs de Longueville et de Bellegarde exercent celles de grand aumônier, de grand maître, de grand chambellan et de grand écuyer.

Hors la maison de Lorraine, la Ligue, dans toute sa force, avec ses tendances démocratiques, aujourd'hui aliénées il est vrai, n'eût pu jamais fournir un égal cortége à son élu. Chancelier en simarre de velours cramoisi, fourrée d'hermine, personnages considérables portant la couronne, le sceptre et



la main de justice, chevaliers des ordres décorés de leurs colliers, pairs de France, membres du conseil, seigneurs otages de la sainte ampoule, avec leurs bannières, corps diplomatique représenté par l'ambassadeur de Venise, prélats en chapes resplendissantes d'or et d'argent, chanoines dans leurs stalles, gentilshommes de la maison du roi, au nombre de cent, avec leurs haches, Suisses de la garde, précédés de tambours et de trompettes, hérauts avec leurs bâtons, huissiers avec leurs masses, maîtres des cérémonies, rien ne manque à l'éclat et à l'exactitude minutieuse de cette solennité, qui, célébrée au milieu d'un camp, pour ainsi dire, va faire une si forte impression sur les cœurs et produire un retentissement si important et si prochain dans la capitale.

Comme acte complémentaire de la consécration de sa royauté et de sa profession de foi catholique, Henri IV (le lendemain 28 février) reçoit de l'évêque de Chartres les insignes de l'ordre du Saint-Esprit et prête aux pieds des autels le serment spécial qui pose entre lui et les hérétiques une dernière barrière officielle.

Mais si tout est consommé quant au droit, si l'onction sainte a pu légalement être reçue ailleurs qu'à Reims, le trône en réalité ne peut être occupé qu'à Paris. Là se trouve le principal foyer à étouffer; là, le but décisif à atteindre. Là, corporations comme individus, tous les esprits sains, prévoyants, même ambitieux avec sagacité, sous la pression d'une anarchie sans limites, se montrent de plus en plus altérés de repos et de soumission. Les *Seize* seuls et les Espagnols, à mesure qu'on s'isole d'eux, ont redoublé d'ardeur et de véhémence. Dans leur aveuglement, par une double erreur, ils comptent sur le dévouement du nouveau gouverneur de la capitale, Brissac, et ils doutent de son habileté. Le légat s'imagine qu'il arrêtera le grand mouvement de ralliement au roi

en adressant « à tous les bons catholiques de France » une vaine et longue lettre pour les informer de l'issue malheureuse de la mission du duc de Nevers, pour leur notifier la résolution prise par le pape de ne jamais absoudre Henri IV, et il dédaigne le soin d'attribuer des motifs au refus, prétendu définitif, de Clément VIII.

Tout se prépare donc pour le dénoûment; tout l'annonce. Il ne s'agit que d'en déterminer l'instant, que de ménager la transition. Au milieu d'un torrent d'injures contre le monarque : « Prenés garde à vostre ville si vous voulés, car les po-« litiques y brassent un terrible mesnage, » s'écrie l'obstiné prédicateur Garin devant les Parisiens qui ne l'écoutent plus lorsqu'il parle en chaire, qui l'injurient et le menacent lorsqu'il passe par les rues. Et pourtant Mayenne persévère; il semble partager les illusions des Espagnols et des exaltés; il représente à Feria la nécessité de donner ordre à l'entretien de l'infanterie française et allemande[1]; il se fie aux *Seize* qu'il n'aime point; afin de les flatter et de les encourager, il les autorise à tenir, le 2 mars, au couvent des Carmes une réunion alarmante pour l'ordre public. Trois cents personnes y prennent part : c'est le noyau, peut-être le seul résidu de la faction. Là, le fougueux curé de Saint-Benoît, en se louant de la tolérance actuelle du duc de Mayenne, disculpe ce prince de tout accord avec les transfuges qui chaque jour se rallient au « Navarrois, » et le déclare, au contraire, décidé à tenir son serment de vivre et de mourir dans la sainte Union, pour la défense de la religion catholique. Pierre Senault confirme ensuite les paroles de Boucher, qui ont été accueillies avec une surprise générale et qui excitent le mécontentement et l'inquiétude de tous les gens de bien. Le parlement, en particulier, n'a pas oublié le sort réservé à Brisson par les *Seize*.

(1) Papiers de Simancas, B 79, pièce 133.

« On ne pouvait comprendre, » dit l'historien de Thou, « par « quelle raison le duc de Mayenne, après avoir réprimé l'in- « solente faction, se servoit de sa propre autorité pour la re- « lever et encourager ainsi des séditieux à opprimer les bons « citoyens. »

Dans le but de pallier cette inconséquence et de rassurer les magistrats, Brissac est chargé d'aller (le 3 mars) leur dire de la part du lieutenant général, avec une sincérité suspecte, que l'assemblée de la ville a été permise pour d'importantes et impérieuses raisons seulement et que toute démonstration semblable sera dorénavant interdite.

Mayenne sent bien que sa position à Paris n'est plus tenable et qu'il lui faudrait la modifier par une démarche prononcée, à laquelle il ne peut se résoudre. La versatilité du caractère de ses actes s'explique jusqu'à un certain point par le vague instinct de ses embarras et par une connaissance imparfaite des relations activement pratiquées entre la capitale et le roi. C'est ainsi qu'il conserve une aveugle confiance en Brissac pendant que ce seigneur, si compromis le jour des *Barricades*, disposé d'abord à demeurer ferme dans la Ligue, mais devenu témoin du trouble qui règne à Paris et inspiré par le besoin du rétablissement de l'ordre, en même temps que par la préoccupation de son propre avenir, négocie[1] avec Henri IV pour le remettre en possession de la première cité du royaume. Ce n'est plus effectivement sous forme de fidélité à la Ligue que le véritable sentiment de l'honneur peut se produire. Le droit consacré, le bien de l'État, la voix du peuple tracent, pour tous, dans une autre direction, la ligne du devoir.

La duchesse de Nemours a, par ses agents, pénétré en partie le mystère des démarches de Brissac ; elle en informe son fils

(1) Par l'entremise d'un de ses parents, Antoine de Silly, comte de Rochepot.

qui accueille ses communications avec nonchalance ou incrédulité. Dans les dangers qu'il va affronter par son étrange obstination, elle veut l'éclairer, l'ébranler. Elle lui représente que quitter la capitale, c'est la livrer au roi; qu'en tous cas, ne pas parler d'abord d'accommodement, c'est perdre Paris par précipitation et, en laissant échapper l'occasion favorable, s'ôter les moyens de traiter plus tard à des conditions avantageuses. Mayenne pourtant semble enfin prêter l'oreille aux avis de sa mère; il provoque ses explications; il apprend d'elle les menées secrètes de Brissac prêt à livrer la ville au monarque, aussitôt que le prince lorrain se sera éloigné. Il remercie la duchesse de ses confidences, il lui promet de réfléchir sérieusement avant de se résoudre à partir; mais, au fond, il ne considère de tels avis que comme les effets de l'illusion d'une femme intimidée; bien plus, il va trouver immédiatement Brissac et lui confie avec un familier abandon ce qu'il vient d'apprendre. Le gouverneur se montre reconnaissant d'une semblable franchise; pour comble de grâce, il demande à connaître la source de ces bruits, et Mayenne nomme étourdiment sa mère.

Anne d'Est, irritée de cette indiscrétion, s'excuse auprès de Brissac et prétend n'avoir mentionné que par plaisanterie des rumeurs dénuées de toute apparence de fondement. Elle s'adresse néanmoins de nouveau à son fils, en particulier, avec vivacité, et lui prédit que, s'il commet l'imprudence de sortir de Paris sans avoir mis ordre à ses intérêts, il n'y rentrera plus jamais que dépouillé de toute autorité[1].

Les remontrances, les présages restent toutefois sans action sur l'esprit de Mayenne. Alors qu'il doit savoir que Rouen traite

(1) *Histoire universelle*, par J.-A. de Thou, liv. CIX. *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau.

avec Henri IV, il se préoccupe toujours des chances du duc de Guise, il craint que ce prince ne s'empare du commandement de l'armée, et il ne se fie ni à l'expérience de son neveu ni à celle du duc d'Aumale ; il ne songe qu'à aller se mettre lui-même à la tête des troupes françaises et espagnoles de la Ligue ; il veut presser la marche de ces dernières ; il attend tout des résultats d'une guerre nouvelle. Il rêve campagne, combats, victoire contre le roi ; il espère lui contester encore, les armes à la main, cette couronne qu'il lui livre paisiblement et à coup sûr dès l'instant où il abandonne les murs de la capitale. La force des événements, leur tendance évidente et presque générale, éblouissent sans doute Mayenne et l'égarent quand, le 4 mars, réunissant autour de lui, dans le logis de Brissac, les capitaines des quartiers de la ville, il cherche à apaiser leurs plaintes sur l'assemblée séditieuse de l'avant-veille, leur recommande, comme gages certains du triomphe, l'union, le calme, la fermeté, l'obéissance absolue à leur gouverneur et au prévôt des marchands, puis prend congé d'eux, s'excuse de n'avoir pu remplir le même devoir vis-à-vis du parlement, et enfin part dans la nuit, avec sa femme et son fils aîné, pour Soissons, d'où il se flatte de réussir à décider l'entrée des troupes espagnoles et qu'il compte, au moyen d'un renfort de cinq cents Allemands, « assurer aux gens de « Sa Majesté Catholique[1]. »

En manifestant « la volonté de continuer le parti[2],.... celui « de la sainte religion, jusqu'à la dernière extrémité[3], » et en insistant, en ces termes, auprès des corps de villes sur lesquels il pense conserver quelque influence, le lieutenant général,

(1) Papiers de Simancas, B 79, pièce 79.
(2) *Idem*, pièce 130.
(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 33, lettres des 5 et 7 mars 1594, aux consuls de Marseille, etc.

dénué de pouvoir, garde encore foi à la Ligue, dont il se considère toujours comme le chef, et confiance en la faction des *Seize*, qui a échangé avec lui des gages si peu solides, en Clément VIII, en Philippe II, qui lui ont fait parcourir un cercle si étendu de mécomptes et de dégoûts. Résultat forcé du conflit intime qui se passe chez ce prince entre certaines bonnes qualités et une part relative de faiblesses humaines! Fatal entraînement, où de systématiques apologistes seuls ont prétendu reconnaître la trace du mystérieux dessein de procurer à Henri IV la soumission complète du royaume! Selon leurs conjectures, ce plan se serait d'abord, à l'insu des Espagnols, déroulé (fin de décembre 1593) « à un festin de tous les « gouverneurs des places du party » du lieutenant général, convoqués par lui. Ceux-ci, « persuadés qu'il vouloit alors régner « plus absolument que jamais, eussent esté tous beaucoup plus « surpris et plus estonnéz lorsqu'après avoir conféré avec eux « en secret, il leur auroit permis de reconnoistre le Roy pour « leur maistre légitime, puisque ses actions faisoient voir qu'il « estoit véritablement catholique, et dit que pour cet effet ils « n'avoient plus qu'à prendre leur temps et leurs mesures pour « traiter avec luy le plus avantageusement qu'il leur seroit « possible [1]. »

Le rigoureux examen des faits et de leurs causes dissipe l'autorité de ces complaisantes traditions. Ne se trouvent-elles pas d'ailleurs démenties d'avance par la lettre dans laquelle Mayenne avait mandé au duc de Savoie : Il est survenu « ung grand changement aus affères et non moings dommageable au général de ce party, s'estant quelques unes de nos « principales villes révoltées et déclarées pour le Roy de Navarre, à l'exemple de Lyon ; et, pour arrester la cause de

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, partie IV, liv. 2.

« ces malheurs, je parts maintenant de ceste ville, où j'ay esté « longuement retenu de plusieurs importantes occasions, et « m'en vay recongnoistre les moyens que nous pourrons « avoir de subsister et de nous opposer aus desseings du Roy « de Navarre qui, à la vérité, sont grands, et soudain que je « me verray en la campagne avec des forces je ne tarderay de « depescher devers Vostre Altesse[1]. »

Après avoir, par ses indécisions, par ses démarches contradictoires, par ses concessions tardives, moins présidé que personnifié l'anarchie dans la capitale, Mayenne, en emportant un reste d'aveugle audace, y laisse une émotion générale, un redoublement complexe d'ardeur et d'intrigues. Libre de tout frein, la résistance révolutionnaire semble devoir s'organiser énergiquement et s'élever à son apogée. Les prédicateurs soupçonneux joignent l'action à la parole. Boucher dirige les *Seize*, prépare des proscriptions, dénie même au pape le pouvoir d'absoudre le roi, ranime le zèle des confréries, revendique pour le peuple le droit de s'assembler et de délibérer. Garin, en chaire, prêche « main basse sur les poli- « tiques, » crie : « Aux armes ! et qu'on commence ! » A la suite d'une procession (le 13 mars) il provoque l'anoblissement de toute la race de l'assassin de Henri III. C'est encourager au meurtre de son successeur. En effet, les alarmes furibondes de la faction sont portées au comble par une démonstration calculée du monarque qui s'est rapproché de Paris. On y ferme en hâte les issues ; on terrasse, on gabionne, on condamne les portes principales. Les Espagnols poussent aux mesures de défense ; ils font amasser des armes dans les couvents. Tout auditoire de sermon, toute communauté religieuse se transforme en club armé, en milice irrégulière et

(1) Mss. V. C. de Colbert, vol. 33, mars 1594.

exaltée. Les *Seize* parcourent sans cesse la ville, dans des costumes bizarrement belliqueux, avec un aspect ombrageux et menaçant. Hamilton, curé de Saint-Côme, ne sort plus qu'escorté d'une troupe brandissant des piques et des arquebuses ; il célèbre la messe en cuirasse, il administre le baptême sans déposer son armure.

Une telle effervescence, plus redoutable pour les modérés de l'intérieur que pour les royalistes du dehors, excite la vive sollicitude du corps municipal et de tous les *politiques*. Le prévôt des marchands confère avec Brissac, avec le parlement; et cette cour, par arrêt publié le 14, interdit les rassemblements tumultueux. Aux manifestations fanatiques on oppose une procession solennelle de la châsse de sainte Geneviève, céleste protectrice de la capitale. Une foule immense y assiste en bon ordre ; il s'y fait entendre des propos favorables à la paix et décourageants pour les *Seize*, auxquels « deux mil « bons hommes en armes » montrent assez d'ailleurs que leur faction n'aura pas l'avantage si elle veut entreprendre quelque mouvement sanguinaire.

Chaque jour cependant fait éclore nouvelle rumeur, agitation nouvelle. Une conversation de cinq quarts d'heure (le 17) entre la duchesse de Montpensier et Belin, « sur le che- « min de la porte Sainte-Antoine, » donne de l'inquiétude aux *zélés*. Deux jours après se répand le bruit d'un complot ayant pour but de livrer la Bastille à l'ennemi, c'est-à-dire au roi, suivant les uns, aux Espagnols, selon d'autres. Enfin le 21, assez tard dans la soirée, les factieux, instruits avec certitude que des intelligences se pratiquent et qu'un événement se prépare en secret à leur préjudice, viennent trouver Brissac, lui communiquent leurs informations, l'exhortent à se tenir sur ses gardes. Le gouverneur leur répond froidement qu'il « en a eu l'advis avant eux, qu'ils l'en laissent seulement

« faire, qu'ils s'en reposent sur lui et que l'ordre y est tout « donné[1]. »

Depuis deux semaines, en effet, cet officier vient de jouer un rôle difficile avec une présence d'esprit et une adresse remarquables. Il a su conserver à sa conduite extérieure les apparences d'une activité inépuisable pour mettre en état de défense tous les points susceptibles d'être attaqués, tandis que d'une autre part il s'est assuré l'acquiescement confidentiel et le futur concours du parlement, du corps de ville, des capitaines de quartiers, sans rien perdre de la confiance du légat et des envoyés d'Espagne.

Pendant que le roi s'est retiré de Saint-Denis à Senlis, Brissac a déterminé mystérieusement les dernières mesures d'exécution, dans plusieurs conférences tenues à l'abbaye Saint-Antoine, sous prétexte de régler un différend d'intérêts avec son beau-frère, François d'Espinay Saint-Luc, partisan affidé de Henri IV. Il a eu soin d'amener chaque fois, en qualité d'arbitre, le jurisconsulte Choppin, ligueur déclaré, dont la présence était propre à déjouer tout soupçon. Durant cette dernière nuit, Brissac exploite l'ombrage même de ses adversaires; il va en profiter pour faire une ronde générale, pour inspecter les postes et pour s'assurer par lui-même que rien ne menace l'accomplissement de ses desseins, fixé au lendemain matin.

Le duc de Feria a pourtant chargé plusieurs capitaines espagnols d'accompagner le gouverneur et de le tuer même s'ils aperçoivent quelque mouvement à l'extérieur de la ville. Après les avoir lassés, dans cette longue course nocturne, par une pluie battante, Brissac ramène les officiers chez leur ambassadeur, qu'il engage à les questionner et auquel il reproche de s'être trop facilement alarmé sur de simples propos popu-

(1) L'Estoile.

laires : ***son palabras de mugeres,*** dit-il en prenant congé de lui[1]. Mais dès qu'il a quitté l'hôtel du duc de Feria, Brissac, entrant au corps de garde le plus voisin, prescrit de surveiller attentivement les Espagnols et de tirer sur les premiers qui sortiront[2].

Il demeure donc, pour quelques moments, seul et paisible maître de Paris. La fatigue, la rigueur du temps viennent de forcer à la retraite ceux des *Seize* qui ont veillé aux différents postes jusqu'à cette heure. « Les politiques ou royaux, ayant, « comme l'on dit, la puce à l'oreille, commencent chacun « à se rendre sans bruict aux endroits qui leur sont assignés[3]. » Brissac lui-même « fait faire monstre aux gens de sa garde, « en nombre de cinquante, ausquels il baille à chacun d'eux « une casaque de drap jaune, avec une croix blanche, sans « qu'aucun d'eux sçache à quoy tend cela[4]; » puis, avec le prévôt des marchands, il va occuper, sur le quai des Tuileries, la porte Neuve et en « fait oster la terre de laquelle elle « est bouchée, pour l'ouvrir quand besoin sera[5]. »

Quatre heures sonnent. Peu après d'Espinay Saint-Luc se présente au dehors; son beau-frère, précédé d'un flambeau, sort et s'entretient quelques minutes avec lui; tout se trouve bientôt convenu entre eux. Déjà les troupes royales sont échelonnées, distribuées, et, de Senlis, Henri IV s'est mis en marche. Brissac rentre ; Saint-Luc le suit, poste cent hommes en haie le long du quai, confie la garde de la porte Neuve à Favas, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers, puis, à la tête de quatre cents hommes, s'avance, du côté de Saint-Thomas-du-Louvre,

(1) *Chronologie novenaire*, liv. 6.
(2) *Idem. Vie du duc de Mayenne*, par Pérau.
(3) *Chronologie novenaire*, liv. 6.
(4) *Discours véritable de ce qui s'est passé en la réduction de la ville de Paris*. A Lyon, par Pierre Michel, M. D. XCIIII.
(5) *Idem.*

vers la Croix-du-Trahoir. A son aspect, une troupe de Français et d'Espagnols, sous les ordres de Congy, prend la fuite et se disperse. D'Humières et Belin se dirigent ensuite, avec un autre corps, sur le pont Saint-Michel et, de l'intérieur de la ville, sont rejoints par Marin et par quelques royalistes instruits du secret. Pendant ce temps, d'O, gouverneur de l'Ile-de-France, François de Biron, Salignac, Bérengeville vont se rendre maîtres de la porte Saint-Honoré; Vitry, gouverneur de Meaux, a été introduit, par celle de Saint-Denis, avec sa cavalerie et ses fantassins; divers détachements atteignent Saint-Germain-l'Auxerrois; les garnisons de Melun et de Corbeil, venues en bateau, sont reçues dans le quartier Saint-Paul et occupent l'Arsenal, ainsi que les alentours de la Bastille. Le maréchal de Matignon a conduit un bataillon sur les traces de Saint-Luc; près du quai de l'Ecole il rencontre des postes de lansquenets qui, demeurés jusque-là dans l'ignorance des événements, refusent de mettre bas les armes et de crier : Vive le roi! Il ordonne une décharge sur eux, en renverse trente environ, et cause ainsi la seule effusion de sang dont soit marquée cette journée de réconciliation et de salut. Espagnols, Italiens, Flamands, presque tous les étrangers, renonçant à faire résistance, se sont d'ailleurs aussitôt retirés à leurs logements.

Tandis que les troupes royales s'emparent ainsi des points principaux, Henri IV approche. Brissac est allé à sa rencontre et lui présente une magnifique écharpe brodée, contre laquelle le monarque échange la sienne, en y ajoutant, comme important appoint, le bâton de maréchal de France et la faveur touchante d'un gracieux et cordial embrassement. Aux hommages du gouverneur succèdent ceux du prévôt des marchands, des échevins et d'un nombre considérable de bourgeois rangés par compagnies sous les armes.

Les lueurs naissantes du jour ont donc fait briller sur Paris l'arc-en-ciel de la paix. Les habitants, endormis le soir précédent au sein de l'anarchie et des alarmes, se réveillent sous la calme égide d'un prince habile et bienfaisant. Henri IV a franchi, vers six heures du matin, cette même porte Neuve, par laquelle son prédécesseur s'était enfui d'une capitale où, après six années de funeste sédition, le sceptre, abaissé entre les mains du dernier des Valois, ne devait reparaître qu'éprouvé et pacificateur dans celles du premier roi Bourbon. Le soulagement, la joie du peuple accueillent un monarque dont le droit s'éclipse presque sous le sentiment de l'opportunité, ou plutôt se retrempe dans les flots puissants et si longtemps agités du vœu public.

Le cortége royal marche ainsi au Louvre, puis à l'antique cathédrale, prête à retentir d'actions de grâces envers celui qui dispose des nations et des princes, pendant que les hérauts et les trompettes proclament sur tous les points de la ville l'inviolable profession de foi catholique et la clémence sans réserve du souverain. L'allégresse populaire fait écho. Les factieux et les prédicateurs se cachent ou se taisent, en attendant qu'ils se convertissent ou s'exilent. Le cardinal de Pellevé, malade déjà, saisi de surprise et de contrariété, tombe dans le silence d'une mort presque immédiate.

Dès midi, l'ordre renaît, les affaires commerciales et privées reprennent leur cours. Dans le palais des rois, les splendides draperies du trône ombragent désormais une gloire dont les rayons portent partout le pardon et la sécurité. Ainsi que le légat, les duchesses de Nemours et de Montpensier[1] reçoivent l'information attentive et officielle qu'elles participeront

(1) La dernière « commençant à s'escrier et arracher les cheveux cuy« dant estre perdue. » (Mss. de Baluze, v. 9675, E, Particularités de la reddition de Paris.)

à ces bienfaits. Des gardes leur sont donnés, moins pour les surveiller que pour leur ôter toute crainte et pour les garantir contre quelque mouvement réactionnaire. La Sega cependant use de la liberté qui lui est laissée et prend la route d'Italie, emmenant le jésuite Varade et le curé Aubry, impliqués dans le complot de Barrière.

Les deux princesses, sous l'empire de la nécessité, s'apprêtent à rendre hommage au roi. Avide de profiter des dispositions qu'elles manifestent, Henri IV ne dédaigne pas de les prévenir et d'aller leur rendre visite. Traversant une salle où se trouve exposé le portrait du feu duc de Guise, le monarque se découvre et le salue, dit-on, avec des expressions d'estime pour les hautes qualités du *Balafré*[1]. Aux compliments que lui adresse la duchesse de Montpensier, aux regrets qu'elle lui témoigne de ce que son frère Mayenne n'ait pas « abaissé le « pont à Sa Majesté pour entrer : Ventre-saint-gris! » réplique Henri IV, sur un ton de malicieuse gaieté, « il m'eust fait possi- « ble attendre longtemps; je n'y fusse pas arrivé si matin[2]; » puis « ils se mettent incontinent à jouer aux cartes ensem- « ble[3]. » S'entretenant ensuite plus sérieusement avec la duchesse de Nemours, dont il apprécie les penchants pacifiques, le roi cherche à la consoler du chagrin qu'elle montre de n'avoir pu déterminer ses fils et petit-fils à faire leur soumission et lui dit : « Madame, il est encore temps s'ils le « veulent[4]. »

Cinq jours plus tard, la Bastille va se rendre, après une tentative de résistance du gouverneur que des scrupules exces-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. IV, liv. 2.

(2) L'Estoile. Allusion au goût attribué au duc de Mayenne pour le sommeil.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Fornier, part. IV, liv. 2.

(4) L'Estoile.

sifs retiennent dans le parti de Mayenne. Le château de Vincennes cèdera de même. Le 27 mars également, Villars, en replaçant Rouen sous l'autorité du roi et en entraînant par cet exemple toutes les autres villes de Normandie, mettra une heureuse fin à des négociations qu'il a entamées depuis près d'un mois. Des points les plus éloignés, comme des plus voisins, des provinces du midi ainsi que de celles du centre, afflueront les députés chargés de reconnaître et de saluer leur souverain.

Henri IV a fait sa plus belle conquête sans livrer de combat; il triomphe sans manifester de rancune. Il a répondu à la voix de l'intérêt public, il étouffe celle de la vengeance. Il a déposé, sans hésitation, sans difficultés, le témoignage le plus expressif de ses sentiments de clémence sur un simple morceau de papier, signé *Henrri*[1], remis à don Diego d'Ibarra et garantissant à ce ministre étranger « et aux troupes sauf-con« duit et escorte pour se retirer avec leurs drapeaux armes et « bagaiges en tel lieu de seureté qu'ils adviseront. » Il a ainsi tenu scrupuleusement une promesse faite d'après la demande de Brissac, du parlement, du corps municipal, des bourgeois et habitants de Paris, « rentréz en l'obéissance et ayant donné « l'asseurance que les Espagnols ne se monstreroient pas indi« gnes de ceste grâce. »

Le roi a cependant voulu jouir de ce complément si patriotique de son succès : placé à une fenêtre de la porte Saint-Denis, le 22 mars à trois heures de l'après-dînée, il s'est plu à voir défiler devant lui les Napolitains, les Espagnols et les Wallons qui suivent, en partant, les ambassadeurs de Philippe II. Il a reçu leurs saluts et il les leur a rendus avec une railleuse indulgence : « Allez, Messieurs, » a-t-il dit, « recom-

(1) L'original est conservé dans les papiers de Simancas, B 79, pièce 222.

« mandez-moi à vostre maistre, mais n'y revenez plus. » Trait d'esprit, enjoué et profond à la fois, qui consacrait l'accord moral entre le monarque et la nation, la vraie force et la dignité du sceptre, et qui semble l'intelligent et fidèle écho de la plus juste et de la plus invincible des susceptibilités des Français. Malheureusement les mèches éteintes de la garnison étrangère ne présentaient que par anticipation le satisfaisant symbole de la disparition définitive des brandons de discorde répandus sur le royaume.

LIVRE HUITIÈME.

LES DERNIERS GUISES.

CHAPITRE I.

CHARLES DE LORRAINE, QUATRIÈME DUC DE GUISE ;

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE.

1594—1596.

Par l'établissement de Henri IV sur son trône les grandes questions du seizième siècle se trouvaient, au fond, résolues pour la France. L'héritage des derniers et faibles Valois, tant convoité, tant disputé, était parvenu à sa légitime destination. Le droit, si longtemps discrédité, si longtemps ébranlé, enfin raffermi et régénéré par la persévérante activité des efforts, par la souple application des talents personnels, l'emportait sur l'habileté énergique, étendue, mais factieuse et coupable.

La haute et, pour ainsi dire, providentielle mission des Guises était remplie. Grâce à eux la religion catholique triomphait, la monarchie française subsistait dans son intégrité. Telle est la double et impérissable gloire de ces princes. Telle est, au vaste point de vue de l'histoire, la double et vive empreinte qui reste de leur passage. Si, en poursuivant un but aussi élevé, à travers tant d'orages politiques, ils éprouvèrent

de terribles éblouissements, de funestes tentations, s'ils se livrèrent à de blâmables écarts, c'est que les instruments humains, même les mieux trempés, que le ciel emploie pour ses desseins ne peuvent jamais se trouver purs de tout alliage. Les Guises embrassèrent la cause de la foi, celle de l'État, et ils les préservèrent. Leur main voulut saisir la couronne et il leur fut interdit de la ceindre. Deux fois pourtant le succès put leur paraître proche ; mais deux fois il s'offrit sous des formes tronquées, fugitives : effrayante réalité de la puissance, aux *Barricades*, vaine ombre du titre royal, aux derniers états généraux. Il était de la destinée des Guises de produire beaucoup par leurs services, de demeurer impuissants dans leurs suprêmes désirs. Nés grands hommes, ils ne devaient pas devenir rois. Ils savaient combattre et vaincre par les armes, par le génie ; la force leur manquait pour usurper et pour régner.

Le catholicisme, sous des secousses diverses, venait de faire l'épreuve de la profondeur et de la fermeté de ses racines. Il dictait la loi ou plutôt il conservait seul le pouvoir de lui donner une indispensable consécration : le sceptre du premier Bourbon n'avait pu se relever brillant et assuré qu'après s'être incliné devant les antiques autels du dieu de saint Louis. Cependant les vicissitudes, les dangers passés avaient porté le coup mortel à l'esprit d'exclusion absolue ; et la Réforme, tout en reconnaissant que le sol de la France ne lui serait pas abandonné, acquérait du moins la certitude de n'en plus trouver les barrières violemment fermées ; elle y obtenait droit de cité, alors que le manteau royal, soutenu dans ses traverses avec plus de courage que de désintéressement peut-être par les protestants, couvrait un cœur resté accessible, sans doute, au souvenir des anciennes affections et de la communauté de croyances ou d'erreurs. Le fait de la coexistence des deux reli-

gions, tacitement admis encore, mais près d'être sanctionné[1], annonçait des résultats dont assurément, pour cette époque, la philosophie, l'instinct d'émancipation, le principe de la liberté de conscience n'avaient lieu ni de se plaindre ni de méconnaître la portée.

L'unité, l'indépendance du royaume, presque totalement rallié déjà sous la bannière de Henri IV, avaient échappé à la fois aux effets de certains penchants égoïstes des partis ou des personnes et aux dangers de cette tradition de politique envahissante de Charles-Quint, que son fils continuait si assidûment à la faveur des troubles chez autrui. La France allait reprendre son aplomb au milieu de la grande famille européenne. A l'intérieur, l'état politique de la société se modifiait : les municipalités, la bourgeoisie, en fournissant à la Ligue leur appui et leurs ressources, dans les nécessités de la lutte, s'étaient acquis, suivant la marche des événements, une influence prépondérante. Épuisées de sacrifices et lasses de troubles, elles venaient de peser du côté du roi, personnification actuelle de la paix, de l'ordre, de la nationalité; et ainsi s'était opéré l'avénement de la puissance de l'opinion publique, qui ne devait plus s'effacer, par éclipses temporaires, que pour reparaître chaque fois avec un nouvel accroissement de vivacité et d'énergie.

La civilisation moderne avait donc fait un pas considérable dont tous les frais retombaient à la charge de l'aristocratie. Henri IV ne pouvait perdre facilement la mémoire des périls que celle-ci lui avait suscités et de l'exigeante pression exercée sur lui. Il voulait en préserver ses successeurs. L'expérience faite restait traditionnelle, servait d'enseignement, fondait un

(1) Sous forme de confirmation de l'édit rendu à Poitiers, dix-sept ans auparavant, puis révoqué deux fois, par l'influence des Guises, et renouvelé assez récemment, à Mantes, par Henri IV.

système. Aussi ce monarque, puis son fils, ou le ministre de son fils, et enfin Louis XIV, tour à tour, en minant les racines, en abattant la cime, en détachant l'écorce et en dénaturant la séve du grand arbre importun, menaçant parfois sans doute, mais éventuellement protecteur, allaient-ils, avec imprévoyance, lui infliger l'affaiblissement et la décomposition, le rendre incapable de servir d'égide et le réduire à tomber en poudre dès les premières attaques directes du tiers état contre le trône isolé.

Le rôle politique rempli ou rêvé par les Guises vient de s'arrêter : cercle incomplet, interrompu, tout rayonnant de victoires et de catastrophes. Désormais cette illustre famille reste circonscrite dans les honneurs de cour, les prétentions de rang, les rancunes par suite de mécomptes et les velléités héréditaires au milieu des troubles futurs et amoindris de l'État. Des tentatives aventureuses ou héroïques, des éclairs de gloire et de succès militaires, des entreprises chevaleresques, audacieuses ou galantes, des incidents curieux et, pour ainsi dire, particuliers à une telle race, la feront néanmoins briller souvent encore.

Le duc de Mayenne a cessé d'être chef de gouvernement. Après avoir concouru à préparer les circonstances, le parlement les sanctionne (le 30 mars) en révoquant les pouvoirs du lieutenant général, en déliant chacun du serment d'obéissance à son autorité, en annulant les ordonnances rendues par lui depuis quatre années, et en lui enjoignant, ainsi qu'aux autres princes de sa maison, de reconnaître le monarque. Mayenne demeure à peine chef de parti ; il ne va, en réalité, conserver que l'attitude d'un factieux opiniâtre, suspect toutefois à ceux-là même qu'il semble servir. La cause de la Ligue n'est plus que celle de l'Espagne exclusivement. Les desseins de Philippe II vont d'abord avoir pour instruments,

plus ou moins solides, en Picardie Mayenne avec son obstination embarrassée, d'Aumale avec sa fougue dévouée, en Champagne le duc de Guise qui, déconcerté dans son ambition, témoigne, par sa tiédeur, de l'influence qu'exercent déjà sur lui les négociations de sa mère auprès du roi, en Languedoc Joyeuse, auquel des renforts parviennent avec facilité de Catalogne, enfin en Bretagne le duc de Mercœur, le mieux soutenu[1], le plus persévérant de tous.

En partant de Paris, les ambassadeurs espagnols s'étaient naturellement dirigés vers les Pays-Bas qui leur offrent une seconde patrie, et d'où Mayenne, de son côté, espère tirer des secours, sans rien négliger cependant pour s'assurer aussi l'appui de Rome. Entre le prince lorrain et les ministres du roi catholique, l'instinct du besoin de se concerter a produit une passagère réunion, à Laon ; mais on y apporte des dispositions trop hostiles, de part et d'autre, pour qu'il puisse en résulter quelque accord. Feria reproche à Mayenne d'avoir occasionné la perte de la capitale en transgressant les ordres du monarque espagnol : selon l'ambassadeur, l'élection du duc de Guise, « agréable à tous, excepté au lieutenant général, « eût été le coup mortel[2] » pour la royauté de Henri IV. Mayenne réciproquement se plaint de ce que « la longueur des « Espagnols, » qu'il appelle « foiblesse, est cause que les villes « qui se sentoient travaillées par l'ennemy, voyant qu'il n'y « avoit rien de préparé pour les en garantir, se sont résolues

(1) Pendant les années 1594 et suivantes, Philippe II employa tous les moyens, négociations, envois de troupes, construction de forts, afin de réaliser ses prétentions à la souveraineté du duché de Bretagne pour sa fille. Dans ce but les citations, les systèmes, les arguments, les sophismes sont accumulés sans scrupules ; la loi salique est qualifiée *habitude et non droit*. (Voir les Papiers de Simancas, B 80 et 82.)

(2) Papiers de Simancas, B 79, pièces 56, 93.

« plus tost qu'elles n'eussent faict à quicter le party, auquel « Dieu mercy il est demeuré, » dit-il, « d'assez bon et grand « gaige pour n'avoir jamais crainte par la force de se voir « ruiner[1]. »

Cette confiance impose pourtant encore aux étrangers : elle répond du moins à la voix de leurs intérêts. Dans leurs relations suivies avec Mayenne et Guise, « irréconciliables entr'eux, » déclarent-ils, « et qu'il ne sera pas possible de « maintenir tous deux en cas de royauté, » les ambassadeurs « préféreraient agir avec l'oncle plutôt qu'avec le neveu, parce « que du moins le premier a tenu le gouvernement entre ses « mains et leur paraît bien plus important qu'aucun des autres « chefs qu'a créés la Ligue[2]. » Ils vont donc pousser à la continuation de la guerre, en ne considérant Mayenne que comme l'agent propre à introduire leurs forces dans les places dont il conviendra à leur souverain de s'emparer pour son compte, sans déguisement.

Feria et ses collègues, s'éloignant bientôt du prince lorrain et de la ville de Laon, sont allés à Bruxelles communiquer leurs préventions et leur mauvais vouloir à l'archiduc Ernest, qui, préoccupé de sa chimérique ambition personnelle et de la poursuite de ses succès, n'hésite pas d'abord à concentrer ses troupes et à rappeler Mansfeld à lui. Tout semble donc manquer à la fois à Mayenne ; tout lui signale d'une manière funeste les effets du déclin de la Ligue. Le duc de Guise, qui les a déjà observés et qui s'applique à y conformer sa conduite, se montre bien moins jaloux de servir le parti que de conserver sur la Champagne[3] un reste de son

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 33, lettre du duc de Mayenne au baron de Senecey.

(2) Papiers de Simancas, B 79, pièces 56, 198.

(3) Plusieurs villes, celle de Sens entre autres (avril), avaient déjà re-



autorité de gouverneur, au moyen de laquelle il espère rendre plus avantageuses les conditions d'un accommodement que sa mère lui ménage avec le monarque et que les déceptions et le découragement lui font envisager comme extrême et unique ressource.

Mû par des considérations semblables, doué d'adresse autant que d'énergie, Saint-Paul, officier de fortune, protégé du *Balafré*, institué commandant de la province pendant la captivité du jeune duc de Guise, puis nommé maréchal par Mayenne, s'efforçait, de son côté, de se rendre redoutable et indépendant. Introduisant peu à peu, dans Reims, des soldats affidés, étrangers même en partie, et construisant une sorte de citadelle à la porte Mars, il bravait les droits et contrariait les vues du fils de son ancien bienfaiteur. Les plaintes des habitants sur l'arbitraire des mesures de Saint-Paul et sur ses exactions s'étaient ajoutées bientôt à la jalousie du prince pour stimuler en celui-ci le désir de la répression. Le 25 avril, Guise, venu à Reims avec François d'Esparbès de Lussan[1] et cinq ou six autres gentilshommes seulement[2], réclame tout à coup, en public, au milieu de la place de l'église Saint-Pierre, des explications sur les motifs de l'accroissement donné, à son insu, à la garnison. Saint-Paul, entouré de ses gardes, allègue qu'en l'absence du duc il a dû agir ainsi pour prévenir l'effet de secrètes menées qui se trament. Guise répond qu'absent ou

connu Henri IV. Après l'entrée du roi dans Paris, le conseil de l'Union s'était retiré et constitué, sous la présidence du duc de Chevreuse, à Troyes, d'où ce jeune prince venait d'être expulsé par les habitants. Cette ville devait, il est vrai, être bientôt (septembre) reprise par les ligueurs. (Portefeuilles de Fontanieu, v. 433.)

(1) Depuis vicomte d'Aubeterre et maréchal de France.

(2) Le duc de Guise avait coutume d'en user tres familierement avec Saint-Paul et de l'appeler : « *Ma taille*, pour ce qu'ils estoient d'une mesme « hauteur et corporence. »

présent il a droit de tout connaître, qu'il saura bien enseigner l'obéissance et punir ces « tours de souplesse. » Saint-Paul, offensé, réplique avec hauteur qu'il n'a fait que s'acquitter du devoir de sa charge, que les maréchaux de France ne sont nullement subordonnés aux gouverneurs de provinces; et, en disant ces mots, il porte la main à son épée. Guise, au comble de l'irritation, ne lui laisse pas le temps de la sortir du fourreau, tire la sienne, le frappe, le traverse de part en part et l'abat mort à ses pieds[1]. On proclame aussitôt que Saint-Paul vient de périr en expiation d'un complot tendant à livrer Reims aux Espagnols[2], et de tous côtés retentit le cri de *Vive Guise! vive Guise!* qui lui-même se dispose à faire prochainement crier par le peuple: *Vive le roi*[3]!

Tandis qu'il consolide ainsi violemment sa position personnelle et qu'il élargit la route par laquelle il pense pouvoir se rapprocher de Henri IV, le jeune duc se garde toutefois

(1) « Que nul plus ne se fie en compagnon de guerre,
« Tant soit il son ami, tant soit il preux et fort,
« Puisqu'on a veu saint Pol tué devant saint Pierre
« Sans de luy recevoir ni ayde ni confort.
« Saint Pol que la Ligue ferroit
« Pour ce que trop il la ferroit
« Est mort la poitrine ferrée.
« Le cas de la Ligue va mal :
« Elle perd un grand mareschal,
« Et si est toute desferrée. »
(*L'Estoile.*)

(2) « .... Quelques ungs des siens et principalement deux des Suisses « mirent l'espée à la main qui mirent ledit sieur de Guise en grand pé- « ril; l'un d'iceux fut tué, et incontinant après la rumeur fut appaisée « par la présence de Monsieur de Mayenne, et le tort donné audit Saint « Paul... On ne devoit point douter que ce coup inespéré n'apportast « promptement un grand bien a toutte ceste province qui estoit à la « veille d'estre perdue par la practique des Espagnolz. » (Mss. V. C. de Colbert, v. 11, fol. 369.)

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 13.

de rompre encore d'une manière ouverte avec Philippe II. Il proteste de son zèle à maintenir Reims et les autres places dans le parti de la Ligue[1]. Le duc d'Elbeuf va agir à peu près de même, en invoquant la nécessité pour excuse de s'être soumis au roi avec la ville de Poitiers dont il a clandestinement autorisé les habitants à négocier et dont, comme récompense, il obtient le gouvernement ainsi qu'une pension de trente mille livres[2].

Les hommes importants de cette époque, pour la plupart politiques déliés, grâce à l'habitude des troubles, des intrigues et des vicissitudes, poussant la circonspection jusqu'à la duplicité, deloyaux par une sorte de patriotisme, si l'on veut, presque autant que par intérêt, ne se séparaient donc guère d'un parti avant d'avoir conclu leur marché avec l'autre, afin de se faire évaluer plus haut par ce dernier en évitant de se présenter isolés et dépouillés d'influence et de ressources. École funeste à la morale et aux vrais principes de l'honneur, fondée par la combinaison des faiblesses humaines avec la force des événements, justifiée par les résultats particuliers et toujours entretenue par les révolutions et les débats publics. De la Ligue à l'agonie au monarque dans son triomphe, les ralliements individuels s'avançaient à pas pressés mais prudents. Le pur sentiment du bien général aurait dû les inspirer plus tôt; l'égoïsme réfléchi et expérimenté les dictait alors. Le duc de Lorraine allait préparer le sien. Venues à Reims (avril)[3], les duchesses de Nemours et de Montpensier eussent voulu déterminer celui de Mayenne. Mais, pour l'ancien lieutenant général, le moment opportun est passé ou ajourné, et le refus

(1) Papiers de Simancas, B 79, pièce 82.
(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 13.
(3) L'Estoile.

s'abrite sous des scrupules de conscience et de soumission aux décrets du souverain pontife.

Henri IV cependant, irrité de la perte de la Capelle, veut prendre une revanche contre Laon qu'occupent Mayenne et le jeune comte de Sommerive, avec une faible garnison de six cents hommes. De Saint-Germain, où il « faisoit sa diette[1], » le roi part (12 mai), à la tête de forces imposantes. Mayenne, qui a prévu son dessein et senti l'impuissance de s'y opposer, n'attend pas son arrivée et, par conséquent, les chances d'un siége. Laissant son fils comme otage et comme stimulant aux habitants, avec Jeannin pour conseil et du Bourg de Lignerac pour commandant, il se rend à Bruxelles, afin d'y « discourir « des affaires[2], » d'y solliciter en personne, avec instances, les secours de ses hostiles alliés, et il n'hésite pas à exposer aux caprices de leur rancune et de leur mauvaise humeur sa vie, désormais presque stérile, ou du moins sa liberté, déjà moralement si compromise.

De leur part toutefois, profiter d'une semblable occasion, consommer un tel acte, c'eût été trop ouvertement violer la bonne foi, surtout mécontenter la maison de Lorraine entière et paralyser les dernières convulsions de la Ligue, précieuses à exploiter. D'ailleurs il n'entrait pas dans la politique de Philippe II d'anéantir encore Mayenne. Pélissier, de concert avec Montpesat, s'était efforcé de travailler à empêcher le cabinet de Madrid de se décourager par la perte de Paris et de croire ce prince dépourvu d'importance dorénavant[3]. Le monarque espagnol comptait donc sur lui, sur les dernières ressources d'une influence naguère si puissante, pour étendre ses propres frontières, pour conquérir et pour conserver des

(1) Mss. Béthune, v. 8778, fol. 41.
(2) Papiers de Simancas, B 79, pièce 189.
(2) *Idem*, B 81, pièce 25.

places et des provinces, aux dépens du royaume qu'il ne devait plus songer à absorber en totalité par le moyen de l'élection de sa fille et par les effets de la docile gratitude d'un gendre[1].

En conséquence, Ernest d'Autriche ordonne à Mansfeld de marcher avec Mayenne au secours de Laon. A trois cents chevaux que commande Villars-Houdan vont ainsi s'ajouter sept ou huit mille étrangers; mais Henri IV intercepte les convois de cette armée, trop faible pour livrer bataille, et, après une douzaine de jours de canonnades et d'escarmouches heureuses (17 juin), il la rejette dans l'Artois, malgré les efforts de Mayenne pour relever les courages et pour maintenir la discipline. Il revient ensuite presser les attaques et accorder (le 2 août) une capitulation en vertu de laquelle le comte de Sommerive, jeune champion de quatorze ans à peine, sort en tête des défenseurs, une demi-pique à la main, salue le roi qui l'accueille avec bienveillance, puis se retire dans Soissons fidèle encore à la Ligue.

Pendant la longue durée du siége de Laon, Mayenne a vainement imploré un nouvel effort des Espagnols[2]. Le duc de Guise n'a fait non plus aucune tentative de secours. Préoccupé de ses intérêts qui se traitent activement, ce dernier prince s'est trouvé contenu dans son action. D'ailleurs sa province, gage important des avantages qu'il espère obtenir de Henri IV, est prête à lui échapper presque tout entière. Châteaú-

(1) « Il est à croire, » disait-on alors à Paris, « que le débat entre « messieurs les princes de la Ligue ne sera plus sy grand qu'il a esté par « le passé pour parvenir à ceste royauté, car ils la connoissent bien des- « chüe pour eux, de sorte que sy la *signora infanta* ne se marie qu'à ce « nouveau Roy il y a danger qu'elle sera bien mal mariée. » (Mss. de Baluze, 9675, E, Particularités de la reddition de Paris.)

(2) Archives du département du Nord, lettre originale du duc de Mayenne au comte de Mansfeld, d'Amiens, le 11 juillet 1594.

Thierry vient (juillet) de rentrer dans le parti royal. Si La Fère a été livrée aux étrangers (juin) par son gouverneur, il il ne reste plus en outre à la Ligue, à Mayenne, pour ainsi dire à l'Espagne, dans cette contrée, que les villes de Soissons et de Ham, comprimées par leurs garnisons et par la présence du duc d'Aumale. Tandis que dans le midi toutes les places de l'Agénois se soumettent au monarque, la main des princes lorrains, si rapprochée, est impuissante à conserver celles même de Picardie. Alarmé des dispositions des habitants d'Amiens, le duc de Mayenne, dans l'espoir de leur imposer, s'est rendu en hâte au milieu d'eux avec trente chevaux seulement, mais la crainte de se trouver prisonnier d'une population courroucée l'a décidé à repartir sans délai[1]; et le duc d'Aumale, contraint de s'éloigner également (le 8 août), laisse cette ville reconnaître, recevoir le roi (le 14) et entraîner par son exemple Beauvais, Péronne, Doulens et Noyon.

Les envoyés de Henri IV près de la cour pontificale travaillent cependant à attirer le monarque vers le midi du royaume, comme moyen, en « approchant d'Italie et dans Lyon, d'estre « de Rome estimé plus grand, plus fort et meilleur catholique « la moitié que dans Paris ou en Picardie, » par des gens semblables aux « personnes touchées ou qui ont mauvaise vue, « qui voyent de loing les objets bien plus petits qu'ils ne sont « et de près bien plus grands[2]. » Ce voyage leur paraît propre à donner une plus vive impulsion aux affaires du roi, perpétuellement entravées par les promesses, les intrigues, les calomnies des Espagnols et jusque-là stationnaires vis-à-vis du

(1) Mémoires de Villars-Houdan.

(2) Mss. de Mesmes, $\frac{8931}{18}$, billet du sieur d'Elbène au duc de Nevers, 19 août 1594.

saint-siége dont le langage et les actes attestent néanmoins une honte véritable des refus précédemment opposés au duc de Nevers[1].

Engagé sous cette bannière, Mayenne était aux abois. La voie d'un accommodement lui restait toujours indiquée par Henri IV que ses derniers succès « n'en levoient pas davan« tage[2]; » mais le prince lorrain, s'opiniâtrant, ne trouvait point les conditions offertes suffisamment avantageuses. Le président Jeannin allait être chargé de les discuter et de réclamer, comme base principale, la possession héréditaire du duché de Bourgogne en faveur de Mayenne, ainsi qu'une somme d'un million d'or pour l'acquittement de ses dettes. Le roi résistait de son côté ; il comptait, si Mayenne « n'estoit « du tout abandonné au désespoir[3], » sur une soumission forcée et prochaine. Celle du duc de Guise lui paraissait infaillible sous peu de jours[4]. Les sieurs de la Rochette et Péricart la négociaient effectivement alors, en sollicitant pour leur jeune client le gouvernement de Champagne et de Brie, la charge de grand maître, tous les bénéfices possédés par le feu cardinal de Guise, enfin le paiement complet des dettes du *Balafré*.

Henri IV toutefois, voyant des inconvénients à consacrer entre les mains du fils de ce dernier l'hérédité d'un gouvernement important et voisin de la capitale, objectait l'impossibilité d'en dépouiller le duc de Nevers qui l'avait obtenu pour prix de ses services. Il promettait de confier à Guise une autre province et de donner à son frère, le duc de Chevreuse (dit prince de Joinville), le gouvernement particulier de la ville

(1) Mss. de Mesmes, v. $\frac{8931}{18}$, lettre du sieur d'Elbène au duc de Nevers, 2 septembre 1594.

(2) Comme il le disait lui-même.

(3) Autre expression du roi.

(4) Mss. Béthune, v. 8778, fol. 97.

de Reims, ainsi que la capitainerie de Saint-Dizier, « s'il se « trouvoit qu'elle fust à feu son père. » Quant au titre de grand maître, dont le comte de Soissons était alors investi, le roi s'engageait à tâcher de faire accepter par son cousin une compensation, afin de pouvoir le conférer au duc de Guise qui obtiendrait encore les abbayes de Saint-Denis, d'Orcamp et de Corbie. Les dettes du *Balafré*, reconnues et vérifiées durant les règnes des prédécesseurs du monarque actuel, devaient être, sans difficulté, acquittées par lui, et un don royal de cent mille écus couvrirait également celles du jeune prince. L'affaire se suivait donc en ce sens.

Avec Mayenne, plus obstiné dans ses prétentions, les choses prenaient une allure moins facile. En dépit de l'abandon et des embarras auxquels il se trouvait livré, l'ancien lieutenant général hésitait toujours à se frayer une issue. Il s'appliquait d'ailleurs à rendre sa détermination plus profitable en la retardant. Dans la confusion de ses vues, Mayenne avait un œil tourné du côté du roi, mais de l'autre il ne cessait de regarder vers l'Espagne qui mettait sa constance à de pénibles épreuves, qui lui imputait les désavantages subis et doutait de la durée comme de la sincérité de son dévouement.

Depuis plusieurs mois, le prince lorrain, pour obtenir de nouveaux et indispensables secours de Philippe II, était occupé à neutraliser la malveillance des ambassadeurs et les reproches de l'archiduc Ernest. « Vostre Majesté peult se sou« venir, » avait-il écrit à ce monarque, « qu'assez de foys j'ay « représenté le mal à elle mesme et par mes depesches et par « ceux que je luy ai envoyéz exprès... Je ne l'en importuneray « d'avantage ny de la plainte des mauvais offices qui m'ont « esté faictz près d'elle par quelques ungs qui ont voulu cou« vrir leurs fautes de ma vraye et sincère intention. ...Je di« ray seulement qu'estant M. le comte Charles et moy partis

« avec l'armée pour aller chercher les moiens de faire lever « le siége de Laon,... si ceste armée eust esté ung peu plus « forte nous contraignions nostre ennemy de nous laisser la « campaigne libre et c'eust esté le moien de desfavoriser « aucunement sa prospérité et remettre les affaires de ce « party[1]. »

Mayenne n'était probablement plus dupe lui-même de l'illusion qu'il continuait à exprimer; mais il entrait dans ses desseins d'encourager l'Espagne à poursuivre la guerre. Après la perte d'Amiens et de la Picardie presque entière, l'ancien lieutenant général venait de se préparer à retourner à Bruxelles, où sa méfiance fondée lui présageait un si funeste accueil qu'avant de se présenter au milieu de ses ennemis personnels[2], il faisait demander un sauf-conduit à l'archiduc. Ce voyage avait encore pour but d'appuyer les négociations que Jeannin suivait avec Henri IV. Mayenne imaginait rendre le roi plus favorable à ses vœux en lui « donnant ombraige de « donner les villes de Soissons, de Bourgongne aus Espa- « gnols[3]; » pourtant, au fond, le prince lorrain n'était nullement disposé à acheter leur assistance à ce prix et à se dépouiller, à s'annuler ainsi.

Dès son arrivée avec Rosne à Bruxelles (vers le 20 août), le bruit courut à Paris qu'il était prisonnier des étrangers, déterminés à l'envoyer en Espagne rendre compte de ses actes et de l'emploi des fonds fournis par Philippe II[4]. Ce fut donc sous une affligeante impression que, peu de jours après, le président Jeannin vint apporter les réponses par lesquelles Henri IV déclarait ne pouvoir compter que « le duc de

(1) Papiers de Simancas, B 74, pièce 221.
(2) Mémoires de Villars-Houdan.
(3) *Idem.*
(4) L'Estoile.

« Mayenne voullût traiter avec luy, si premièrement il ne sor-« toit des pays du Roy d'Espaigne[1]. »

Deux mois s'écoulèrent en pourparlers presque quotidiens[2] entre le prince lorrain et le conseil des Espagnols divisés eux-mêmes d'opinion. Mayenne proposait de reconnaître solennellement Philippe II pour protecteur de la religion catholique en France, sous l'autorité du pape, en attendant qu'un roi eût été élu, d'accord avec Clément VIII et la Ligue. Le prince lorrain demandait que le monarque espagnol fournît tous les secours nécessaires, qu'il lui maintînt le titre de lieutenant général jusqu'à l'élection du roi, avec droit de nommer partout les gouverneurs et de recevoir pour la France et pour lui-même le serment de fidélité des garnisons, qu'il lui donnât le commandement de l'armée, forte de seize mille hommes d'infanterie et de trois mille cavaliers étrangers, ainsi que celui de deux mille fantassins et de cinq cents chevaux français dont il pût disposer plus particulièrement. En outre, afin de se ménager une retraite assurée pour lui, sa famille et ses amis, il exigeait l'entretien de quatre mille hommes de pied et de cinq cents cavaliers en Bourgogne. Il réclamait de plus le doublement de sa pension de dix mille écus par mois, offrant d'abandonner temporairement à Philippe II certaines villes et forteresses, en indemnité des dépenses faites par Sa Majesté.

Feria, Fuentès, Ibarra, partisans des mesures les plus violentes, refusaient de placer dorénavant aucune confiance en Mayenne. Mûs par la considération de l'utilité dont pouvait être encore le prince lorrain et convaincus que « ce qui se « bastiroit sans luy tout renverseroit,[3] » Taxis et Richardot

(1) Mémoires de Villars-Houdan.

(2) *Idem.*

(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 33, lettre du duc de Feria au roi d'Espagne, 31 août 1594.

opinaient d'une manière différente. Tout en continuant à déguiser leurs propres vues, les Espagnols suspectaient celles de Mayenne et pénétraient le secret de sa répugnance à céder Soissons avant d'avoir soumis la Bourgogne. Ils comprenaient bien que son véritable dessein était d'employer les troupes qui lui seraient fournies à reprendre quelques places occupées par les royalistes en cette province et à s'y constituer une sorte d'État indépendant. Feria même émettait « l'advis qu'on « traictast avec luy désormais en qualité de prince de Bour-« gogne, car, comme disoit le président Richardot, il ne la te-« noit plus pour gouvernement : mesme le duc de Guyse et les « aultres gouverneurs disoient tenir chascun leur place en « souveraineté et y commandoient absolument[1]. »

« Pour seureté que le duc de Mayenne seroit pour le party « et ne traicteroit en façon quelconque avec le prince de « Béarn en lui donnant la ville de Soissons, » l'archidue voulait lui imposer l'obligation de rompre « toutes trèves, con-« férences et ambassades avec l'ennemi. » Ernest d'Autriche consentait à ce que le prince lorrain, « s'il avoit besoin de « demeurer en Bourgogne, pust y estre secouru par l'armée « du Roi catholique la plus proche, mais à la condition que « ce qu'il seroit acquis sur l'ennemi moyennant les aydes de « Sa Majesté Catholique resteroit entre les mains du duc de « Mayenne jusqu'à l'élection d'un Roi auquel il le rendroit ; et « pareillement tout ce que Sa Majesté Catholique acquerroit « avec ses armes elle le tiendroit et conserveroit pour le resti-« tuer audit Roy... Soissons estant mis entre les mains de Sa « Majesté, on donneroit au duc de Mayenne l'argent convenu « pour lever des hommes en Bourgogne[2]. »

(1) Advis du duc de Feria en l'assemblée du 25 août 1594.

(2) Mss. V. C. de Colbert, v. 32, réponse de l'archiduc au duc de Mayenne, août 1594.

Le prince lorrain répliquait en protestant de son zèle, en se plaignant de tant de méfiance, en témoignant sa gratitude pour les services rendus par le roi d'Espagne à la cause catholique et en sollicitant toujours des secours considérables et prompts. « ..... Quant à la ville de Soissons il n'avoit pas délibéré de « la mettre en d'aultres mains, sinon avec les conditions con- « tenues en son escript, se promectant que la difficulté qu'il « en faisoit sembleroit fondée en justice à Sa Majesté et à Son « Altesse[1]. »

Appréciant la conduite de Mayenne du point de vue de l'impatience et de l'irritation, l'archiduc la dépeignait avec amertume à Philippe II...... « Le Sieur de Mayenne, » mandait-il (6 septembre), « va prolongeant la bonne résolution « qu'il debvroit prendre, encores que nous l'ayons pressé par « tous les moyens qu'on a peu pour l'acheminer à son bien et « à celuy du party, en façon qu'on puisse avoir de luy et des « siens la seureté qui est raisonnable....... Jusques icy on ne « luy a peu tirer gaige qui vaille ny mesme aulcun signe qu'on « en doibve espérer de luy de meilleurs que ceulx que jusques « icy il a donnéz..... Tout ce qu'il offre et tout ce qu'il seroit « juste qu'il fist, afin de respondre avec les œuvres aux parol- « les par lesquelles magnifiquement il se vante qu'il veut mou- « rir pour le party catholique, se réduit à offres éloignées et « généralles et à demandes à Vostre Majesté de l'argent pré- « sent pour ce qu'il aura à luy donner à l'advenir avec ses « forces..... m'appercevant de plus en plus que le Duc de « Mayenne ne chemine pas avec le pied qu'il veult que l'on « croye et qu'il est d'accord avec le prince de Béarn ou fort « proche d'y entrer. D'aultre part, je considère que Vostre « Majesté s'estant résolue à la guerre il est fort nécessaire de

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 32, articles envoyés par le duc de Mayenne à l'archiduc.

« le conserver, quand bien il ne serviroit de rien, puisque sa « personne est de si grande conséquence....... Il me semble « qu'il n'a point achevé encores de se persuader qu'il est des- « cheu du nom de lieutenant général de la couronne, encores « que l'on luy a prouvé évidemment qu'il ne l'est poinct en « effect, puisque tous les membres de ce corps qui ont esté en « France font leurs affaires de par eulx et sans luy. Pour faire « jugement du naturel et de la condition dudit Sieur de « Mayenne il est force de faire proffict de la relation de son « procédder que m'en ont faict les ministres de Vostre Ma- « jesté..... Semblablement j'ay recongneu en luy que ces advis « ne se rapportent pas bien les ungs aux aultres. Quant à ce seul « article de la personne de M. du Mayne et du proffict et du « dommage qui se peult suyvre de l'avoir ou de le perdre, cela « me tient suspent et perplex sans me pouvoir résouldre à ce « qui sera mieulx. On envoye à Vostre Majesté la translation des « escriptz qui ont esté donnéz d'ung costé et d'autre. Celuy que « du Mayne m'a remis est fort desraisonnable et je luy ay faict « entendre ; touteffois la condition des François est telle qu'ilz « ne se repentent jamais de ce qu'ilz disent ou font mal, s'ilz « le trouvent à leur proffict.

« J'ay eu advis certain que le Duc de Guise traictoit avec le « prince de Béarn. Anthoine de Frias l'a esté trouver ; il luy « confessa que cela estoit vray, que sa mère l'avoit induit à « cela et encores dit-il que sa tante, touteffois que si Vostre « Majesté le soustenoit et prenoit en sa protection il se jette- « roit entre ses bras et mettroit dans la ville de Reims sept « cens soldats de Vostre Majesté. J'ay commandé que Frias y « retournast avec argent et pour luy offrir des hommes et faire « tout ce qu'il seroit de besoing pour l'asseurer de la résolu- « tion que Vostre Majesté a prise de continuer la guerre con- « tre les héréticques de France.... Touteffois l'argent que

« Vostre Majesté désigne est si petite..... On enverra à Vostre « Majesté une relation de ce que se monte la despense d'une « armée de vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux « avec tout ce qui est requis[1]. »

On ne rompait point les conférences cependant; on prétextait l'attente des réponses de Madrid; on ne voulait pas décourager entièrement Mayenne; on le comptait pour beaucoup, tout en se méfiant de lui. Certains ménagements observés à son égard, afin de l'empêcher d'abandonner la Ligue, provenaient de l'appréhension du pernicieux effet qu'un tel exemple pourrait produire sur de nombreux seigneurs et gentilshommes las de la durée de la guerre. Le prince lorrain lui-même s'efforçait de nourrir de l'espoir, d'en inspirer à ses partisans et de conserver à sa situation personnelle le plus d'importance possible aux yeux de tout le monde. « ..... Nos troupes « se font tous les jours, » écrivait-il, en ce sens, le 15 septembre, à M. de Fresnes, commandant de Soissons, « et augmen-« tent de sorte que je m'asseure qu'on ne nous trouvera pas « tant à mespriser. Nous passames dimanche vers Roye et les « allasmes voir, et croy véritablement que du premier abord, « sy nous eussions eu nostre canon, nous les eussions empor-« téz, combien qu'il y fust entré quelques jours auparavant « six cens hommes, mais fort mauvais soldatz, ainsi qu'ils ont « faict paroistre, n'ayant nullement gardé les avenues ny tiré « une arquebusade que des murailles et laissé entrer le régi-« ment de Saint-Paul dans le fossé et jusques au pied de la « muraille. Je vous ay escript que vous retiriés dans Soissons « tous les honnestes gens à cheval qui y voudront faire la « guerre pourveu touttefois que vous les cognoissiez..... Il est « temps à présent de faire valloir vostre garnison et la faire

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 32.

« congnoistre jusques aux environs de Paris où elle peult « proffiter. N'en perdez le temps affin qu'on se puisse accom- « moder[1]..... »

Dans cette expectative, entretenue par une réciprocité de soupçons et de ruses, Mayenne veut se réserver de plus en plus de ressources vis-à-vis de Henri IV qui, avant de négocier, insiste toujours pour que le prince lorrain sorte du territoire espagnol. L'ancien lieutenant général feint donc le besoin de rejoindre le duc de Lorraine, afin de l'empêcher d'accomplir son traité avec le roi, et il part presque furtivement de Bruxelles en se dirigeant vers les États de son cousin (octobre).

Celui-ci, dont l'accommodement était déjà conclu, « crai- « gnant de donner aucun ombraige au Roy, ne voulut quasy « pas voir le duc de Mayenne[2]. » Jeannin, aussitôt retourné près de Henri IV, cherchait à faire valoir l'affranchissement du prince lorrain, son départ des Pays-Bas, et à presser l'acceptation des conditions précédemment proposées. Mais le monarque, de jour en jour fortifié par le retour d'un grand nombre de villes à son obéissance, n'était plus disposé à faire d'aussi larges concessions. Il refusait nettement alors d'accorder à Mayenne la Bourgogne comme gouvernement héréditaire et le million d'or pour solder ses dettes. Le dénoûment si redouté des Espagnols et si recherché par Henri IV, eu égard à la position longtemps occupée par les Guises dans la Ligue, n'allait plus dépendre de l'ancien lieutenant général. Son neveu avait pris les devants sur lui et recueillait les premiers avantages qui, depuis quelques mois, lui étaient ménagés grâce à l'entremise de Catherine de Clèves et de la duchesse de Nevers.

(1) Mss. Béthune, v. 9132, fol. 33.

(2) Mémoires de Villars-Houdan.

Sinon chef d'un parti, du moins aîné de la maison la plus populaire et héritier du nom le plus imposant parmi les catholiques, le duc de Guise, indépendamment de l'effet moral de sa propre soumission, procurait au roi celle des villes de Reims, Fismes, Montcornet, Rocroy, Saint-Dizier, Guise, Joinville, c'est-à-dire de tout ce qui restait encore insurgé dans la Champagne[1]. La récompense avait dû être stipulée dans une mesure et énoncée sous des formes en rapport avec l'étendue de ce double service. Des articles, datés de Paris le 22 octobre, portant la signature de Henri IV et le contre-seing du secrétaire d'État Ruzé, octroyaient en conséquence au duc de Guise « le gouvernement de Provence avecq les mes-« mes droitz, honneurs et charges que l'avoient ci-devant « tenu et possédé les autres gouverneurs, ***mesmes du droict « d'admiraulté et de la qualité d'admiral en la mer de Levant,*** « dont Sa Majesté luy feroit dès maintenant expédier le pou-« voir et provisions nécessaires pour en jouir ***avecq l'autorité « qu'elle bailleroit à son filz si elle en avoit eu ung et qu'elle « l'eust voulu pourveoir dudict gouvernement,*** plus quatre cens « mille escus payables en quatre années, sçavoir est trois cens « mille escus tant pour acquitter les debtes du feu duc de « Guyse, son père, que les siennes particulières, et les autres « cent mille escus pour l'estat de grand maistre que ledict à « présent duc de Guyse prétendoit luy appartenir par don du « feu Roy; pour l'un de ses frères, les abbayes de Saint-Denys, « Corbye, Orcan, Saint-Urbin et Montierender; pour qu'ils

(1) « Le duc de Guise s'est déclaré pour le prince de Béarn, a pris « les couleurs blanches et alla pour faire profession générale à Reims. Le « chapitre de la cathédrale l'a envoyé consulter sur ce qu'il devoit faire « dans le but de reconnoistre le prince de Béarn et faire les prières usi-« tées pour les Roys. » (Dépêche des ministres espagnols à leur souverain, Papiers de Simancas, B 79, pièce 48.)

« s'entretinssent plus dignement au service du Roy, une pension de huit mil escus au duc de Guyse, quatre mil à son « frère le prince de Joinville, à partir du premier janvier « prochain, le gouvernement de Reims et la capitainerie de « Fismes au prince de Joinville; et, afin de leur donner à tous « deux moyen de venir immédiatement trouver Sa Majesté, « elle leur accordoit trente mille escus pour dresser leur « équipage; accordoit aussy l'entretènement des compagnyes « de gendarmes des duc de Guyse et prince de Joinville et de « leur frère François de Lorraine, ensemble les gardes du duc « de Guyse tels que les autres gouverneurs de provinces. »

Dans l'édit[1] « sur la réunion du duc de Guise et de ses « frères au service du Roy, » Henri IV les qualifiait « ses bien « aimés nepveus...... La personne et la valleur » de l'aîné étaient déclarées « recommandables entre tous les princes de « son age. » Les considérants relataient le « bon nombre de « noblesse, de villes et de peuples qui portéz avec luy et par « son exemple se réunissoient au Roy, » ainsi que « les belles « grandes espérances conceües de sa valleur et de la franchise « qu'il faisoit paroistre à embrasser le service de Henri IV. »

Les termes s'accordaient donc parfaitement avec le fond dans cette importante transaction comprenant expressément « l'oubli de tout ce qui s'estoit passé depuis le commencement « des troubles pour le duc de Guyse, ses frères, » les seigneurs et gentilshommes de leur parti, aussi bien que la « défense à « toutes personnes quelconques de faire recherches ni li- « belles...... contre la mémoire des duc et cardinal de Guise. » Se refusant à paraître rien sacrifier de ses antécédents ou de sa foi, le jeune prince avait stipulé la prohibition explicite et

(1) Donné à Saint-Germain-en-Laye, et enregistré au parlement de Paris, le 29 novembre 1594.

absolue, pour les villes de « Reims, Rocroy, Saint-Dizier, Guise, « Joinville, Fismes et Montcornet en Ardennes, de l'exercice « d'autre religion que de la catholique. »

Il comptait puiser dans cette clause un motif de justification auprès du pape dont il ne voulait ni se séparer ni braver la disgrâce. Aussi lui écrivait-il, le 16 novembre : « Très Sainct « Père, j'ai estimé ne debvoir pas laisser au commun bruict « de la renommée de faire sçavoir à Vostre Sainctelé les cau- « ses qui m'ont meu et convié à prendre le service du roy, me « ranger à sa recognoissance et obéissance. Vous aurez donc « agréable et la supplie très humblement de trouver bon la « déclaration que j'ai ausé en représenter à Vostre Sainctelé, « laquelle je desire tousjours rendre juge de mes actions. » Après une longue apologie : « Et confesseray à Vostre Sainc- « teté, » ajoutait-il, « que dès lors (dès la conversion du roi) « je me sentis touché de ceste mesme affection ; mais, retenu « du devoir de mes parents, estimant que tous ensemble ils « pourroient faire quelque traité honorable et utile au bien « commun non moins de la religion catholique que de nostre « maison, j'ai patienté et temporisé jusques à ceste heure, « n'ayant point recongneu aucun advantage aux affaires gé- « néralles et aussy peu ès miennes particullières. » Il terminait en exposant les maux causés par les divisions, en exprimant son zèle pour la destruction des véritables infidèles (les Turcs[1]) et en protestant de la pureté de sa croyance et de sa soumission au saint-siége[2].

Au surplus, certaines conditions de cet accommodement avaient rencontré de la résistance dans le conseil du roi. Le chancelier de Chiverny et plusieurs autres membres s'y étaient prononcés contre la nomination du duc de Guise au gouver-

(1) Allusion à la guerre qu'ils faisaient alors à l'empereur.
(2) Cette lettre avait été « dressée, dit-on, par la Châtre. »

nement d'une province sur laquelle sa famille, comme issue de la maison d'Anjou, se réservait toujours des prétentions que lui-même pourrait être tenté de réaliser. Mais Henri IV, avec raison, appréhendant ces velléités éventuelles du jeune prince beaucoup moins que le danger de le laisser en Champagne, envisageait surtout l'avantage de pouvoir le tenir éloigné et avait aplani avec empressement tous les obstacles sous l'expression ferme et réfléchie de sa volonté.

L'accueil le plus satisfaisant attendait donc le duc de Guise à la cour, où son début allait être ainsi raconté à sa mère par un fidèle serviteur[1] : « Monseigneur vostre filz « est arivé auprès du roy, accompaigné de vingt-cinq ou trente « jentishommes qui faisoit extrêmement bon voir autour de luy « ou ce ne fust sans estre bien regardé du roy et de madame[2], « qui estois à la fenestre du cabinet par où ils le pouvois voir « venir de loins en sette fason sans autres personnes que des « siens. Si tost qu'il fust descendu de cheval, le roy envoya mon- « sieur le Grand vers luy pour le venir trouver en son cabinet, « où estoit madame qui l'atendoit, ne voulant que personne le « suivit. Sela ne m'a empaiché que je n'aie sceu avec combien « de bon visaige le roy et madame l'ont receu et aussy que je « net reconnu de très grande aparence qui sont telle, ma- « dame, que les sauriez desirer et aussy de tous ces serviteurs « et des vostres, vous pouvant assurer, madame, que je ne luy « vis jamais avoir sy bonne grace ny plus assurée qu'il avoit « et qu'il a encore, qu'il sembloit à le voir qu'il y avoit ut dix « ans qu'il fust à la cour. Je n'estois point sans estre bien re- « gardé de toute la noblesse de sette cour par admirasion pour « l'espérance grande qu'il juge estre en luy, qui vous doit occa-

(1) Silly, ou Tilly, nom de l'intendant du duc Henri II de Guise, en 1655.
(2) Gabrielle d'Estrées.

« sionner, madame, d'en resentir beaucoup de contentement.
« Quand pour moy je vous puis assurer, madame, que je suis
« sy ravi quand je considère de la fason qu'il se comporte à
« l'endroit de tous les messieurs qui sont auprès du roi que
« l'on jugeroit qu'il n'auroit jamais fait autre chose[1]. »

Au duc de Mayenne, mal écouté, nullement secouru par les Espagnols, ne possédant plus en Picardie que Soissons, éconduit en Lorraine, abandonné de ses neveux, de sa mère, de sa sœur, de sa belle-sœur, il ne reste presque plus de retraite qu'en Bourgogne, province même peu sûre, depuis la récente soumission au roi des trois importantes villes d'Auxerre, Mâcon et Avallon, mais où du moins l'ancien lieutenant général espère recevoir le secours des troupes que Philippe II a dû faire passer du Milanais en Franche-Comté. Il accourt donc (commencement de novembre), « sans force et sans ar« gent, » avec une faible escorte de cent cinquante chevaux, apportant « l'oraige, » levant des impôts, commettant des exactions, rencontrant la froideur et l'inquiétude sur son passage. Il va essayer vainement de conserver Dijon en l'intimidant par le supplice de son maire, Beaune en détruisant ses faubourgs et en causant ainsi une perte de plus de cinquante mille écus aux habitants[2]. Ces places lui échapperont bientôt presque sous ses yeux[3], malgré toute l'activité qu'il déploie

(1) Mss. Gaignières, vol. 448, fol. 19.

(2) *Chronologie novenaire.*

(3) « Qui me l'ôteroit, m'ôteroit le cœur du ventre, » avait-il dit au commandant Monmoyen, en quittant Beaune pour « retourner à Dijon, « avec deux cens queues de vin qu'il prit sur les habitans et qu'il fit trais« ner après lui à chars et charrettes pour le mariage de sa belle fille, « Gabrielle de Montpesat, avec le vicomte de Tavannes, qu'il y alloit « solenniser, et demeurer là assez de temps, comme en une pleine paix, « a y faire des tournois et courre de bague, pendant que ces pauvres gens « de Beaune ployoient sous son oppression. »

Mayenne entretenait le projet de se ménager une retraite en cette ville;

pour les faire fortifier, ainsi que diverses autres, par ses ingénieurs Camille et Carle [1].

Ne se voyant plus chèrement évalué par Henri IV, pour lequel il devient de moins en moins rédoutable, et sentant bien que son « traité de paix est aussy perdu [2], » Mayenne effectivement se jette dans l'extrême opposé. Sans espoir désormais d'une conciliation profitable avec le roi, il a offert aux Espagnols un dévouement éperdu; Harlay de Chanvallon est allé de sa part prendre de nouveaux engagements vis-à-vis d'eux et promettre de ne jamais conclure la paix, si le monarque catholique veut lui envoyer des troupes, des fonds et opérer en même temps quelques diversions.

Quoique Chanvallon mande (le 20 novembre) qu'il a « eu « audience en laquelle il a trouvé beaucoup de courtoisie, « espérance que le duc de Mayenne sera secouru par Son Al- « tesse... et apparence de veoir changer la conduite qui luy a « tant despleu [3], » sur quel sol le prince lorrain cherche-t-il à faire fructifier les assurances de sa tardive résolution? Contre lui Feria n'a cessé depuis quelque temps d'adresser à Philippe II les plaintes les plus amères. Plusieurs de ces dépêches, interceptées par les royalistes, puis malicieusement renvoyées à Mayenne, l'ont réduit à la nécessité d'écrire au roi d'Espagne : « J'ay reçeu par les mains des ennemis la copie, puis « l'original d'une lettre et advis du duc de Feria à Vostre Ma-

mais, le 5 février 1595, les habitants se révoltèrent, refoulèrent la garnison dans le château et introduisirent le maréchal de Biron dans leurs murs. On conserve à la bibliothèque publique de Beaune une enseigne, dite *drapeau ou étendard de la Ligue*, prise, en cette circonstance, par les bourgeois sur leurs adversaires.

(1) *Chronologie novenaire.*

(2) Mss. Béthune, v. 8859, fol. 95. Lettre de Villeroy au maréchal de Matignon.

(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 32.

« jesté, plaine d'injures et de médisances contre moy, qu'ilz « m'ont envoyée et faicte veoir, non pour me faire plaisir « mais pour m'exciter par le tesmoignage de la mauvaise vo- « lonté qu'on me porte au lieu dont je doibs espérer mon ap- « pui et secours [1]. »

Ainsi débute un véritable mémoire apologétique dans lequel Mayenne, développant sa justification, reproche à Feria de l'accuser faussement et perfidement, pour se disculper lui-même, et où il relève et combat une à une des calomnies rendues plausibles, il faut le dire, par son ambitieuse indécision. Exposé très prolixe, souvent lamentable, de ses propres faits, mélangé parfois d'ironie et tendant à démontrer, non sans valables motifs, que les malheurs, plutôt que les fautes, sont résultés de la parcimonie des ressources fournies par l'Espagne. Mayenne y énumère toutes les erreurs de Feria et de ses collègues; il impute aux ambassadeurs d'avoir eu « pour « maxime en leur conduite qu'il falloit diviser les ungs les aul- « tres; » il termine en exprimant la demande d'être autorisé à venger son honneur et à donner, en combat singulier, un éclatant démenti à Feria, afin de se trouver « délivré de ce « soupçon et de ne voir plus les affaires en la conduite et au « pouvoir des personnes qu'il sçayt desirer sa ruyne et qui ne « font tous les jours que rechercher des particuliers que la « mauvaise fortune de ce party ayt jettés entre leurs bras pour « crier contre luy, l'accuser de tous les maux advenus et en « dire le plus qu'ils peuvent pour avoir la grâce des ministres « espagnols. »

Par l'aveu de tout ce qu'il a eu à souffrir de ceux-ci, le prince lorrain fait implicitement, il est vrai, acte de contrition et pénitence de la conduite dans laquelle il persévère en

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 19.

désespoir de cause; et pourtant, comme preuve de sa sincérité, comme réplique au soupçon d'avoir tenté des négociations près de Henri IV, il prend soin de citer la révolte assez récente de Mâcon, «ville qui est à mon commandement,» dit-il, « témoignage certain que nous n'avons point intelligence l'un « avec l'autre. »

Le désir de se soumettre au légitime souverain germe donc presque généralement dans la Bourgogne même; et le roi a reconnu que la Ligue, tombée pièce à pièce, ne conserve plus de racines, que les menées, les secours de l'Espagne peuvent seuls désormais en entretenir les vestiges, s'en approprier la dangereuse tradition. Aussi est-ce à cette puissance étrangère qu'il va s'attaquer directement pour en finir avec les troubles et pour couper court aux projets d'envahissements. Comme prélude, ou plutôt comme conséquence d'un état d'hostilité déjà si flagrant, Henri IV se rend (fin de novembre) en Picardie et en Artois, prend possession de Cambray et attire le duc de Bouillon dans le Luxembourg pour qu'il se combine avec un corps hollandais dont l'envoi a été promis au roi. Le mois de décembre se passe en tentatives réciproques, peu importantes quant aux résultats et interrompues par les rigueurs de la saison, qui forcent Henri IV de retourner à Paris. Là de nouveaux dangers vont menacer sa personne.

Ses projets ont été pénétrés par d'irréconciliables adversaires dont ils doivent ruiner les dernières espérances et qui ne peuvent les combattre avantageusement à force ouverte. La ressource du crime est encore invoquée; et, le 27, vers sept heures du soir, au moment où le monarque descend de cheval, à son arrivée, un fanatique, âgé de dix-neuf ans à peine, Jean Châtel, qui s'est glissé parmi la foule des courtisans, le frappe du couteau à la figure, lui entame la lèvre et lui casse

une dent. Durant les deux jours qui sécoulent entre l'attentat et le supplice du coupable, on recueille sur celui-ci des renseignements, on le soumet à la question et l'on apprend qu'il a été élevé chez les jésuites. On découvre dans les papiers d'un bibliothécaire de cet ordre, le père Guignard, plusieurs propositions écrites de sa propre main et toutes fondées sur la doctrine du régicide. Les souvenirs du crime de Barrière corroborent les indices actuels et appuient l'opinion déjà formée. La compagnie entière se trouve impliquée dans de tels desseins; et le parlement, par un même arrêt, condamne Guignard à être pendu et ordonne que les jésuites, sans exception, sortiront de Paris sous trois jours et du royaume au bout de quinze.

Un prétexte spécieux et funeste, un levain odieux subsistaient donc toujours, à la faveur de perfides principes établissant comme « loisible de tuer les roys, mesmement le roy « régnant, lequel n'estoit en l'Église ainsi qu'il disoit, parce « qu'il n'estoit approuvé du pape. » Cette opiniâtre réprobation ne provenait pourtant point des véritables sentiments du saint-père. Clément VIII était de plus en plus évidemment disposé, au contraire, à écouter avec bienveillance les agents du monarque, en dépit de la « procuration du duc de Mayenne « et des dames de Nemours, Montpensier et de Guise pour « s'opposer en cour de Rome à ce que Henry de Bourbon n'ob- « tint son absolution [1]. » Le pape enjoignait au clergé régulier de France de prier Dieu pour le souverain, comme les autres ecclésiastiques du royaume [2]; il allait se réjouir (avril 1595) de l'arrivée prochaine d'un nouveau négociateur, du Perron, évêque d'Évreux, l'attendre impatiemment et promettre de

(1) Mss. Dupuy, v. 317.
(2) Mss. Béthune, v. 8859, fol. 92.

donner bientôt au roi la bénédiction pontificale. Le cardinal Toledo était près de déclarer *meur à présent le melon*[1], qu'il avait dit ne l'être pas au temps de l'ambassade du duc de Nevers, et le cardinal de Joyeuse lui-même devait « se monstrer « fort affectionné au fait de l'absolution et en parler fort ou- « vertement et librement aux cardinaux[2]. »

Clément VIII ne supportait plus qu'avec répugnance la pression des Espagnols; il était d'ailleurs « très mal content du « peu de compte que Philippe II avoit fait des conseils qu'il luy « avoit envoyés par son neveu pour la guerre de Hongrie pour « laquelle il ne s'estoit guères esmeu, tant il estoit acharné » contre le roi de France[3]. Le pape déplorait cette préoccupation égoïste en présence des dangers que les Turcs faisaient courir à la chrétienté; il appréhendait une confusion résultant des offres d'amitié adressées à Henri IV par le sultan[4].

Pour brusquer la décision ou affranchir la tendance du saint-siége, il fallait donc combattre l'Espagne. Le roi avait adopté ce parti: depuis le 17 janvier 1595 la guerre était formellement déclarée. Comme moyen de donner plus de force à ses armes, Henri IV a jugé opportun de rendre et de faire enregistrer (le 6 février), sans égard pour les vives contestations qu'il soulève, l'édit favorable aux protestants, investis par là de droits à peu près égaux à ceux des catholiques. Dès lors les hostilités se sont rouvertes, les succès se sont balancés sur les frontières du nord; mais c'est surtout en Bourgogne qu'il semble nécessaire de détruire les derniers restes de la

(1) Mss. de Mesmes, v. 19, $\frac{8931}{20}$, lettre de d'Ossat au duc de Nevers, 15 avril 1595.

(2) Lettre de d'Elbène au duc de Nevers, 17 avril.

(3) Mss. Béthune, vol. 8859, fol. 92, lettre de Henri IV au maréchal de Matignon, 18 avril.

(4) *Idem*, v. 9401, lettre du grand-seigneur à Henri IV, 8 avril.

Ligue et de vaincre l'armée espagnole de quinze mille fantassins et de trois mille chevaux, passée du Milanais dans la Franche-Comté, sous les ordres de don Ferdinand de Velasco, connétable de Castille.

Le duc de Mayenne n'avait donc pas eu « grand loisir de « s'établir » dans la province de son gouvernement. Le maréchal de Biron, avec les troupes royales, était venu en hâte le relancer, puis, après cinq semaines de siége, se rendre maître du château de Beaune (le 19 mars). Le prince lorrain, alarmé des complots ourdis contre sa personne et croyant avoir, par une forte garnison bien approvisionnée, pourvu à la sûreté de la place, se tenait alors avec son fils à Châlons, « distant de « cinq lieues seulement, mais, à la vérité, si desgarny d'hom« mes et en telle déffiance des habitants dudit lieu, qu'il n'a« voit oncques pendant le siége ozé en mettre ung seul dehors, « moings en sortir à la campagne[1]. »

Auxonne (fin d'avril) et Autun (milieu de mai) suivent l'exemple de Beaune. A Dijon, les habitants font de même (fin de mai), et les troupes qui y tenaient jusque-là pour Mayenne sont réduites à se poster, partie sous Boyot de Francesque, dans la citadelle, et partie, avec Tavannes, au château de Talant. La marche heureuse des affaires en ces contrées réclame impérieusement la présence du roi pour aboutir au but maintenant si rapproché. Henri IV ne s'y est pas rendu encore « à « faulte d'argent[2]. » Pourtant, sur l'appel réitéré de Biron, il arrive le 4 juin. En cet instant précisément, après avoir vu « les Espagnols luy manquer d'assistance et d'ommes et d'ar« jan » et après s'être « résolu d'aller trouver le connétable

(1) Mss. Béthune, v. 9132, fol. 29, lettre de Henri IV à d'Humieres.

(2) *Idem*, v. 8859, fol. 95, lettre de Villeroy au maréchal de Matignon.

« de Castille à la Franche-Conté[1], » avec quelques troupes, Mayenne guide ou plutôt entraine Velasco, malgré la tiédeur de son inexpérience et ses timides scrupules, droit vers la même ville, pour porter secours au château.

Le président Jeannin cependant n'a pas complétement abandonné les négociations; il les poursuit auprès de Gabrielle d'Estrées en cherchant à intéresser d'ambitieuses illusions au succès d'une tentative de traité entre le roi et le duc de Mayenne. Il vient d'envoyer Desportes donner avis de ses démarches au prince lorrain qui en accueille la nouvelle avec joie et espoir, alors qu'il « ne peut plus à quoi ce résoudre « qu'à emploier les forces du connétable de Castille pour « mourir honorablement[2]. »

Henri IV n'a pas perdu un moment pour faire des reconnaissances autour de la citadelle de Dijon et du château de Talant et pour indiquer le village de Lux, sur la Tille, comme point de réunion (5 juin) à toutes ses troupes, auxquelles sont jointes maintenant quelques-unes de celles du duc de Lorraine, des auxiliaires venus de Suisse et l'artillerie arrivée également. Il sait, en effet, que Velasco a déjà jeté sur la Saône un pont de bateaux, réparé celui de Gray et pris la direction de Saint-Seine. Le monarque veut arrêter le général espagnol dans sa marche et l'empêcher de secourir les forts assiégés. L'armée royale doit en conséquence être rendue à Fontaine-Française à trois heures de l'après-midi. Mayenne, de son côté, a poussé sur ce bourg Villars-Houdan, avec cent chevaux, dans l'intention d'engager l'affaire sans retard et de contraindre ainsi les Espagnols à y participer en dépit de leurs hésitations.

Au bas d'une côte située entre Saint-Seine et Fontaine-

(1) Mémoires de Villars-Houdan.
(2) *Idem.*

Française, Villars-Houdan rencontre donc et attaque le baron de Lux qui, à la tête d'une vingtaine de cavaliers, précède, en éclaireur, le maréchal de Biron suivi lui-même, à quelque distance, de Henri IV conduisant ses escadrons au grand trot. Le cheval du baron est tué, plusieurs de ses hommes reçoivent des blessures; et Biron, qui déjà se repliait sur le roi, après avoir reconnu la position, se voit obligé de revenir en avant pour dégager Lux.

Les Espagnols cependant semblent peu disposés à prendre part à l'action, quoique Mayenne, à force d'instance, ait obtenu du connétable de Castille la promesse que don Rodrigue de Binelle, avec neuf compagnies de lances ou d'arquebusiers à cheval, soutiendrait Villars-Houdan; mais ce dernier, « connoissant que la partie étoit bien inégale, estimant qu'il feroit « mieux de ce perdre que de tourner, jugeant qu'il avoit une « lieue de retraitte et qu'il étoit impossible de bien faire une « retraitte devant la noblesse de France, étant fort proche les « uns des aultres[1]. » a fait prier le capitaine milanais, Sanson, de l'appuyer sur la droite avec sa compagnie, et a ordonné de sonner la charge.

Le baron de Thianges et Ténissé, jaloux de se signaler, accourent à lui. Les troupes royales, à leur tour, hésitent devant le nombre; Biron, atteint d'un coup d'épée à la tête et d'un faible coup de lance au corps, ne quitte pas le combat; toutefois les rangs plient derrière lui, et la déroute est près de commencer lorsque le roi survient et, par sa présence, rassure tous les cœurs. Les ennemis se placent alors en bataille à mi-côte, attendant des renforts. D'après le conseil de Biron, Henri IV divise sa troupe en deux. L'engagement va devenir général. Mayenne paraît sur la hauteur avec quelques centaines

(1) Mémoires de Villars-Houdan.

de chevaux ; il fait aussitôt marcher trois escadrons contre le corps que commande le roi et deux contre le maréchal. Henri IV fait face de tous côtés : vigoureusement secondé par les seigneurs et les officiers qui l'entourent, il s'élance de sa personne, au hasard de la mêlée, avec l'impétuosité d'un simple soldat, rompt la double attaque et repousse les fuyards jusque sur le duc de Mayenne qui, tenant ferme d'abord en haut de la côte, est bientôt entraîné dans la défaite. Le roi s'arrête pourtant à l'aspect des fantassins qui bordent l'extrémité d'un bois, et dont il lui faudra essuyer le feu de file s'il continue la poursuite. De nouveaux corps de cavaliers s'avancent aussi du même point. Serré par eux, Henri IV est contraint de rétrograder pour aller se reformer sur la hauteur d'où, ralliant ses soldats et renforcé par quelques compagnies de chevau-légers (celle du duc d'Elbeuf entre autres [1]), il pousse de nouveau en avant, reste maître des deux versants du coteau, depuis Saint-Seine jusqu'à Fontaine-Française, et détermine la retraite définitive de ses ennemis.

Trois fois, pendant l'action, Mayenne a prié Velasco de mettre ses troupes en mouvement, la victoire étant assurée en ce cas ; et toujours le connétable de Castille a répondu, sans agir, qu'il sait ce qu'il doit faire [2]. Ainsi, dans un rapide combat de cavalerie, meurtrier pour six hommes seulement du côté du roi et pour cent vingt de l'autre, vient de s'exhaler le dernier soupir de la Ligue. Là s'arrête cet élan naguère immense et terrible. L'Espagne aussi reçoit le coup qu'elle a cru détourner [3] : Henri IV va porter le ravage en Franche-Comté.

(1) *Discours victorieux de la charge faicte par le Roy, etc.*, Paris, Jamet Mettayer, 1595.

(2) *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau.

(3) On répandit, sur ces circonstances, une pièce de vers intitulée. « *Le jeu de l'Afflac*, auquel le Roy d'Espagne et le Duc de Mayenne ayant

« Mayenne au désespoir, n'ayant plus recours qu'à Dieu, se « souétant mort[1], » eût voulu tenter encore d'électriser son indifférent auxiliaire.

N'osant chercher asile à Châlons, seule ville qui lui reste en Bourgogne, l'ancien lieutenant général délibère d'abord de se retirer en Piémont, dans son comté de Sommerive, et d'implorer de Philippe II l'autorisation d'aller lui rendre compte de sa conduite et lui démontrer la participation des ambassadeurs espagnols à la ruine de la Ligue. Henri IV a toutefois trop d'adresse et de possession de lui-même pour compromettre par une rigueur obstinée les suites de son triomphe actuellement complet; il tient à ne laisser désormais aucun des chefs du parti ennemi errer dans un vague toujours séditieux, parfois alarmant peut-être; il veut les rallier tous et les absorber dans sa clémence et dans son autorité.

Les ducs de Guise et d'Elbeuf l'ont rejoint d'eux-mêmes aussitôt après le combat de Fontaine-Française et lui ont offert leurs services. Le premier de ces princes surtout brûle de se signaler. L'attaque de quelques régiments, en marche pour se réunir au connétable de Castille, à Gray, lui fournit une occasion qu'il saisit avidement. A souper avec plusieurs officiers, à Auxonne : « On verra demain, » dit-il, « qui seront les plus « matineux. » En effet, dès le lever du soleil, Guise va trouver le maréchal de Biron en lui déclarant qu'il « veut estre au« jourd'hui son soldat. » Armé de sa cuirasse, monté sur un barbe gris, il marche à côté de Biron; on rencontre l'ennemi dans un vallon, et, tandis que le maréchal prend ses dispositions, le jeune prince lorrain, avec une quinzaine de gentilshommes, s'élance à la dérobée, dans l'intention de couper la

« attaqué le Roy de France sont par luy d'un grand heur tous deux mis à « l'afflac. » Imprimé « à Lyon, par Jean Marguerite, M. D. XCV. »

(1) Mémoires de Villars-Houdan.

retraite aux troupes de Velasco. Les officiers que Biron envoie pour rappeler Guise sont eux-mêmes entraînés par l'exemple de son audace. Le fils du *Balafré* franchit un ruisseau, charge résolûment, ainsi que ses compagnons, sous le feu d'une vive mousqueterie partant des bataillons et des remparts, culbute la cavalerie, qu'il précipite vers la ville, et perce de son épée un capitaine espagnol qui lui fait face en le défiant. Biron, d'abord mécontent, ne peut s'empêcher d'admirer cette valeur; et Guise, à son retour, reçoit les embrassements et les éloges du roi[1].

Henri IV cependant, informé de l'embarras du plus important de ses anciens adversaires, a fait dire à Mayenne que, loin de vouloir le pousser à bout et le réduire à ne « rentrer « en France qu'en habit déguisé, » il l'autorise à revenir en pleine sécurité à Châlons, où s'entameront les négociations de la paix; mais le duc, indécis même dans le malheur et dans l'abandon et agité par des scrupules difficiles à interpréter maintenant en espérances, réclame encore préalablement la formalité dilatoire d'une trêve générale de trois mois, que le roi consent à lui accorder, de Lyon, le 23 septembre suivant.

Les Espagnols, durant ce temps, avaient cherché quelques dédommagements dans des expéditions en Picardie, où le duc d'Aumale, servant toujours leur cause par tous les moyens, revêtant leur écharpe et se déclarant de leur nation, venait de leur livrer la place de Ham. Seul des Guises, ce prince prolongeait donc la révolte ouverte, et sa coupable conduite méritait une punition exemplaire. Aussi le parlement, considérant que d'Aumale « persévéroit en sa rébellion et continuoit « ses intelligences, conjurations, conspirations, de long temps « commencées avec les Espagnols, », l'avait-il reconnu « in-

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 15.

« digne de jouir de l'honneur et privilége de pair de France, « criminel de lèze-majesté au premier chef, rébellion et felon- « nye, perturbateur et ennemy du repos, tranquillité et seu- « reté publique, » et condamné « à estre traisné sur une claye « depuis les prisons de la Conciergerie du palais jusques à la « place de Grève et illec tiré à quatre chevaulx et démembré « en quatre pièces..... si pris et appréhendé pouvoit estre en « sa personne..... » ordonnant « que ses armes et enseignes « seroient razées et effacées en tous lieux, » déclarant tous ses « biens confisquéz, ses enfans si aucuns y avoit et sa postérité « ignobles, villains, roturiers, intestables et infames, indignes « et incapables de tenir offices et dignitéz..... » Cet arrêt, prononcé à la barre de la cour le 6 juillet, avait été exécuté en effigie sur la place de Grève le même jour, sans « toutefois « qu'on en eust fait registre, pour ce que les solennités en te « cas accoustumées ni sa qualité n'y avoient esté observées. »

La position du roi se consolide donc rapidement. Sa force, comme il arrive d'ordinaire, se multiplie par elle-même ; les plus importants symptômes la révèlent et l'augmentent. Le succès du combat de Fontaine-Française a puissamment secondé les négociations de d'Ossat et de du Perron : Clément VIII vient de prononcer (le 17 septembre) dans la basilique de Saint-Pierre, au milieu d'une allégresse populaire destinée à retentir presque universellement, la solennelle absolution de Henri IV.

Tels sont les fruits précieux de cette campagne, de ce voyage et de ce séjour de quatre mois que le monarque a faits en Bourgogne, en Franche-Comté, dans le Lyonnais, et d'où il revient aussitôt à Paris, le front brillant d'une nouvelle et double auréole de victoire et de réconciliation.

Aucun scrupule ne peut désormais retenir Mayenne ; il ne s'agit plus pour lui que de stipuler les intérêts de son honneur

et de sa fortune. L'habile et vertueux Jeannin le représente dans des conférences entamées sous les auspices d'un monarque indulgent. Le gouvernement de la Bourgogne forme pourtant un obstacle. L'ancien lieutenant général en réclame tardivement la conservation, après avoir laissé échapper l'occasion de se l'assurer par un plus prompt retour au devoir. Tout en acceptant les assurances de « la bonne volonté » dont Mayenne vient de donner un gage[1], Henri IV déclare « ne pou- « voir le gratifier de cette province, l'ayant recouverte au pé- « ril de sa vie et de ses loiaux serviteurs et aux dépends du « pays qui s'en ressentiroit longtemps et, d'avantage, ayant « promis par exprèz à la noblesse et à ses officiers et subjectz « des villes qui se sont jettées entre ses bras de ne les remet- « tre jamais soubz sa charge. » Les refus du roi à cet égard sont d'ailleurs corroborés en même temps qu'adoucis par la facilité avec laquelle il ratifie les autres conditions. L'insistance demeure donc stérile; et le prince lorrain doit se tenir satisfait de concessions assez généreuses encore pour soulever de graves difficultés vis-à-vis du parlement.

L'état des affaires était, pendant ce temps, très fâcheux dans les provinces du nord. Les Espagnols, sous la direction du comte de Fuentès, venaient de s'emparer successivement du Catelet (fin de juin), de Doulens (fin de juillet) et de Cambray (9 octobre). Revenu de Lyon trop tard pour empêcher ces désastres, Henri IV se flattait du moins de l'espoir d'y mettre un terme et de prendre sa revanche par le blocus de La Fère (commencement de novembre). Durant le cours de cette longue et difficile entreprise, les intempéries de la saison allaient lui laisser le loisir de terminer à Follembray[2], par un

(1) En envoyant à Francesque l'ordre de rendre aux troupes royales la citadelle de Dijon.

(2) Maison royale bâtie par François Ier, à une lieue de Coucy-en-Laonnais.

traité de puissance à puissance en quelque sorte, son accommodement avec Mayenne.

Deux points semblaient particulièrement épineux : l'acquittement des dettes du prince lorrain et sa justification de toute complicité dans l'assassinat de Henri III. Les discussions s'animaient surtout quant à ce dernier objet : les membres du parlement se montraient malaisés à convaincre. Pourtant le conseil du roi attachait une telle importance à la réconciliation que les obstacles étaient tour à tour écartés soigneusement, avec sagesse, et dans un sens propre à contenter l'honneur et la fierté de l'ancien chef de la Ligue.

« Monsieur de la Guesle, » avait écrit le monarque à son procureur général (le 14 décembre 1595), « je veulx mettre fin « aux affaires de mon cousin le duc de Mayenne, sur l'asseu- « rance qu'il m'a donnée de sa foy et bonne volonté à mon « service, et parce que je sçay qu'il s'est parlé diversement « par delà de l'instance qu'il a faicte d'estre deschargé de « l'assassinat commis en la personne du feu Roy monseigneur « et frère, duquel il atteste estre innocent, et que je veulx « me conduire en ce faict avec les considération et respect « que je doibz porter à la personne et à la mémoire dudict « Roy, je vous prie me venir trouver incontinent la présente « reçeue et apporter avec vous les charges, informations et « procédures faictes en mon parlement, concernant ledict « faict, pour adviser en mon conseil ce qui sera de faire pour « ce regard et en conférer devant vostre parlement avec le « sieur de Harlay mon premier président, car je veulx bien « mectre ledict duc en seureté, mais aussy je ne veulx rien « faire qui soit contre ma dignité et mon debvoir et moings « en ce faict qu'en tous aultres, pour l'obligation que j'ay « d'en faire faire la justice telle que l'énormité de l'acte le « recquiert[1]. »

(1) Mss. V. C. de Colbert, v. 1, fol. 260.

Les considérants de l'édit renfermaient, au reste, les expressions les plus délicates et les plus flatteuses. Après des actions de grâces rendues à Dieu pour l'heureux rétablissement de l'ordre dans le royaume.... « ce bon œuvre, » y était-il dit, « n'eust esté parfaict, ny la paix entière, si nostre très cher et « très amé cousin le duc de Mayenne, *Chef de son party*, n'eust « suivi le mesme chemin : comme il s'est résolu de faire si « tost qu'il a vù que nostre Sainct Père avoit approuvé nostre « réunion. Ce qui nous a mieux faict sentir qu'auparavant de « ses actions, recevoir et prendre en bonne part ce qu'il nous « a remonstré du zèle qu'il a eu à la religion : louer et estimer « l'affection qu'il a monstrée à conserver le royaume en son « entier. Duquel il n'a faict ny souffert le démembrement, « lorsque la prospérité de ses affaires sembloit luy en donner « quelque moyen : comme il n'a faict encores depuis qu'estant affoibly il a mieux aimé se jetter entre nos bras et nous « rendre l'obéissance que Dieu, nature et les loix luy commandent que de s'attacher à d'autres remèdes qui pouvoient « encores faire durer la guerre longuement au grand dommage de nos sujets[1]... »

Il était impossible de mieux saisir et de mettre plus en relief les côtés honorables de la conduite du duc de Mayenne durant sa révolte et l'exercice de son gouvernement séditieux. En conséquence, Châlons-sur-Saône, Seurre en Bourgogne et Soissons, seules places que ce prince possédât encore, lui restaient, comme villes de sûreté, pour six années pendant lesquelles la religion catholique y serait maintenue exclusivement à toute autre, de même que les charges et emplois publics n'y devraient être remplis que par des personnes

(1) *Edict du Roy, sur les articles accordéz à Monsieur le Duc de Mayenne pour la Paix en ce Royaume.* A Paris, chez Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roy, M. D. XCVI.

professant la même foi. Les édits, déclarations et arrêts rendus à l'occasion des troubles demeuraient non avenus. Défenses étaient faites à tous sujets quelconques d'évoquer le souvenir du passé. Ceux qui suivraient l'exemple du prince lorrain seraient rétablis dans leurs « biens, bénéfices, offi- « ces, charges et dignitéz nonobstant tous édicts. » Mayenne ni aucun de ses anciens adhérents qui, dans les délais fixés, reconnaîtraient le roi, ne pourraient « estre recherchéz des « choses advenues et par eux commises durant les présens « troubles : fors les crimes et délicts punissables en mesme « party et l'assassinat du feu Roy... Néantmoins ladicte excep- « tion ne se pouvant estendre envers lesdicts princes et prin- « cesses [1] qui avoient reconnu et reconnoistroient ce à quoy « le devoir de fidélité les obligeoit, attendu ce que dessus, « plusieurs autres grandes considérations à ce nous mouvans « et le serment par eux faict de n'avoir consenty ny participé « audict assassinat. Défendant à nostre procureur général « présent et à venir et tous autres d'en faire contre eux au- « cune recherche ny poursuite : et à nos cours de parlement « et à tous nos justiciers et officiers d'y avoir esgard. »

Les charges et offices restaient garantis aux titulaires nommés par Mayenne. Les ducs de Mercœur et d'Aumale conservaient la faculté d'être reçus en grâce, pourvu qu'ils eussent fait leur soumission à l'époque prescrite. Les marquis de Villars et de Montpesat, beaux-fils de Mayenne, le duc de Joyeuse et le sieur de l'Estrange, commandant au Puy, jouissaient de la même faveur. Enfin, le roi se chargeait d'acquitter, jusqu'à concurrence de trois cent cinquante mille écus en principal et de vingt sept mille six cent cinquante écus pour arrérages, les

(1) Mot inséré, d'après les instances des agents du duc de Mayenne, pour faire comprendre formellement dans l'amnistie la duchesse de Montpensier.

dettes contractées par l'ancien lieutenant général, ainsi que de liquider et de « mettre avec les autres debtes de la couronne » toutes les sommes que le duc de Mayenne, « en son « nom privé et comme chef de sondict party, » s'était engagé à payer aux troupes étrangères.

Les articles secrets « qui ne se trouvoient insérés en ce « présent édict » devaient être également « entretenus de « point en point et inviolablement observéz. » Par le principal d'entre eux il était stipulé que Mayenne, renonçant au gouvernement de la Bourgogne, obtiendrait en dédommagement celui de l'Ile-de-France, à l'exception de Paris, pour son fils aîné qui serait reçu pair de France, duc d'Aiguillon[1] et investi de la charge de grand chambellan.

L'enregistrement de l'édit allait cependant rencontrer des obstacles. Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, y formait opposition au nom de la reine veuve, Louise de Vaudémont; le parlement exigeait, par arrêt (13 mars), qué le duc de Mayenne préalablement se déclarât, en pleine audience, innocent du meurtre de Henri III; et, le 21, il était donné à la reine Louise acte de sa démarche. Afin donc de rompre des entraves multipliées comme à plaisir, le roi dut recourir à l'emploi des lettres de jussion (20 mars et 6 avril) et ordonner que la formalité légale fût accomplie sans restriction[2].

Henri IV, cependant, laissant au maréchal de Retz le soin de surveiller les travaux du siége de La Fère, est allé chercher de tendres distractions au château de Monceau près Meaux. C'est là que, pour mettre le sceau aux témoignages

(1) Par création en date de Blois, août 1599, vérifiée au parlement le 10 mars 1600.

(2) L'enregistrement eut lieu le 9 avril au parlement, puis successivement les 7 et 29 mai à la Chambre des comptes et a la Cour des aides.

déjà donnés de sa soumission et de son zèle, le duc de Mayenne, accompagné de quelques gentilshommes, vient de Soissons apporter en personne ses hommages au monarque qui lui a assigné ce rendez-vous. Henri, seul avec le baron de Rosny, « se promène dans l'étoile du parc. Maïenne l'aborde, met un « genou en terre, lui accole la cuisse et joint à l'assurance de « sa fidélité un remerciement de ce que Sa Majesté l'a délivré, « dit-il, de l'arrogance espagnole et des ruses italiennes. « Henry, qui a esté à sa rencontre lorsqu'il le voit s'approcher, « l'embrasse trois fois, se hâte de le faire relever, l'embrasse « de nouveau avec cette bonté qui n'a jamais tenu contre un « repentir; puis, le prenant par la main, il le promène dans « son parc où il l'entretient des embellissements qu'il va y « faire. Le Roi marche à si grands pas que le Duc de Maïenne, « également incommodé de sa sciatique, de sa graisse et de la « grande chaleur qu'il fait, ne traînant qu'à grand peine sa « cuisse, souffre cruellement sans oser en rien dire. Ce prince « s'en apperçoit; voyant le Duc rouge et tout en sueur, il dit « à Rosny, en se penchant vers son oreille : *Sy je promène « encore longtemps ce gros corps cy, me voilà vengé sans grand « peine de tous les maux qu'il nous a faits. Dites le vrai, mon « cousin*, poursuit-il, *je vais un peu vite pour vous.* Le Duc « lui répond qu'il est prêt à étouffer et que pour peu que Sa « Majesté eût encore continué, elle l'auroit tué sans y penser. « *Touchez là, mon cousin*, reprend le Roi d'un air riant en « l'embrassant encore et lui frappant sur l'épaule; *car par- « dieu! voilà toute la vengeance que vous recevrez de moi.* Le « Duc de Maïenne, qu'une manière si franche pénètre vive- « ment, fait encore ses efforts pour s'agenouiller et pour bai- « ser la main que Sa Majesté lui tend; il lui jure qu'il la ser- « vira désormais contre ses propres enfans. *Or, sus, je le crois*, « lui dit Henry; *et afin que vous me puissiez aimer et servir*

« *plus longtemps, allez vous reposer au château et vous rafrai-*
« *chir*, car vous en avez bon besoin. Je vais vous faire donner
« deux bouteilles de vin d'Arbois; car je sais bien que vous
« ne le haïssez pas. Voilà Rosny que je vous baille pour vous
« accompagner, faire l'honneur de la maison et vous mener
« en votre chambre[1]. »

Henri IV, dès ce moment, reconnaissant que Mayenne a renoncé à toute intrigue, accumule sur lui les preuves de confiance, l'entretient de l'état des affaires publiques, lui demande des avis et accepte avec joie ses services. L'ancien lieutenant général, de même que son neveu le prince de Joinville (duc de Chevreuse) à la tête de quelques « belles troupes tant « de cavalerie que d'infanterie, » accompagne le roi au siége de La Fère, qu'une capitulation termine bientôt (le 22 mai), puis à l'infructueux secours de Calais[2]; et, pendant ce dernier période, le jeune prince lorrain contribue si vaillamment à la défaite du régiment de la Bourlotte (ou la Berlotte), que Henri IV « dict tout sur le champ : *Ventre-saint-gry!* mon « neveu de Joinville est la vraye image de son père[3]. »

Ainsi, sous les doubles et heureux auspices d'une soumission d'abord contrainte, il est vrai, désormais sincère et dévouée, et d'une indulgence politique, sans doute, mais franche[4] et cordiale, se cimentait cette réconciliation qui a donné

(1) *Mémoires de Sully*, liv. 8.

(2) Mémoires de Villars-Houdan.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 21.

(4) Tel était le soin apporté par Henri IV à étouffer non-seulement tout sujet de grief, mais tout amer souvenir des discordes, qu'une petite carte de France, entourée de vignettes et de figures allégoriques, dédiée au sieur de Beauvoir, conseiller d'État et envoyé près la reine d'Angleterre, « fust défendue l'an 1597, après l'accord fait avec le Duc de Guise et le « Duc de Mayenne, pour ce qu'à costé du Roy il y avoit un ange qui « abattoit à ses pieds le feu Duc de Guise et le cardinal son frere, avec

lieu de dire avec vérité que, depuis lors jusqu'à la fin, Mayenne

« Fut le meilleur sujet du plus juste des princes[1]. »

Effectivement, en sortant de la Ligue, il était revenu à lui-même. Le lustre de son caractère d'honnête homme, de son mérite comme guerrier, de son esprit prudent et étendu, n'allait plus être terni par les bouffées de l'ambition, par les ardeurs de la vengeance, de la révolte et de ce fanatisme, bien moins réel qu'apparent, qui s'évanouissait pour faire place à une piété pure et charitable. A l'aise dans le devoir, l'an-

« ceste inscription : « *Tyranni.* » (Bibl. nation., « Les belles figures et « drôleries de la Ligue, » etc., Mss. de L'Estoile.)

Était-ce aussi par une sorte de concours providentiel, pour effacer toutes funestes traces du passé, que venait de disparaître le plus ardent aiguillon de la Ligue, la duchesse de Montpensier en qui l'ambition et la rancune avaient primé et utilisé les autres passions? Stérile dans des efforts exempts de toute retenue, désespérée dans ses vœux, humiliée sous la défaite et le pardon, elle avait succombé (le 6 mai) aux suites « d'un « grand flux de sang qui lui couloit de tous les endroits de son corps : « qui estoit une mort fort rapportante à sa vie, » dit L'Estoile.

Agée de quarante-quatre ans, cette princesse rendit le dernier soupir au milieu des apparences d'une piété dont l'exaltation se serait trouvée démentie par les faits, si l'on eût pu d'ailleurs n'y pas reconnaître, au fond, les caractères de l'orgueil blessé, de la haine et de l'animosité politique. Les restes de madame de Montpensier furent transportés de son hôtel de la rue des Bourdonnais à Champigny, pour prendre place auprès de ceux d'un époux qu'elle n'avait guère aimé; et son cœur resta déposé dans l'église des Filles-Dieu de Paris auxquelles il ne devait pas offrir un objet de bien profonde édification.

L'Estoile raconte que « quand elle fust morte on la mist en son lit de « parade, où beaucoup de gens de bien souhaitoient de la voir il y avoit « long-temps; et se trouva un gentilhomme qui, après l'avoir baisée « morte, dit tout haut qu'il y avoit long-temps qu'il avoit envie de lui « donner ce baiser là. Comme aussi une damoiselle, voiant autour du « corps des Augustins, dit qu'il y falloit des Jacobins et non pas des Augustins, » par allusion au souvenir de Jacques Clément.

(1) Voltaire, *Henriade*, chant X.

cien lieutenant général ne sacrifiait aucun des avantages de sa sagacité en la vouant au service de l'autorité légitime et régulière; il ne perdait rien de sa valeur et de ses talents militaires en les déployant sous la bannière de l'ordre et de la fidélité. Il ne pouvait au contraire que grandir comme type en commandant dorénavant l'estime et les éloges sans réserve et sans contrastes, en exerçant sur la cour une séduction et une influence dégagées de tout mauvais levain, en entraînant, par ses exemples, des imitateurs sans arrière-pensées.

CHAPITRE II.

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE GUISE;
CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE;
CLAUDE DE LORRAINE, PRINCE DE JOINVILLE, DUC DE CHEVREUSE.

1596 — 1612.

Pour Henri IV, les princes lorrains se sont donc transformés d'adversaires formidables en utiles serviteurs. Leur rôle, en s'épurant, se réduit, il est vrai. L'histoire ne va plus se fixer presque exclusivement sur eux ; mais elle doit encore quelques pages à leur valeur, à leurs talents, à leur ambition vivace, à leur caractère énergique et aventureux, aux efforts de leurs prétentions traditionnelles, aux velléités produites par leurs souvenirs de popularité. Une telle race peut perdre son pouvoir, non tomber subitement dans l'oubli; cesser de dominer, non d'agir avec éclat; soumise, elle ne devient pas insignifiante; elle attire souvent les regards, elle inspire parfois des appréhensions, elle se sent elle-même, elle se montre, elle se fait reconnaître.

Les effets de cet heureux retour des Guises, sans désarmer cependant les inimitiés ni tarir la source des épigrammes, étaient éprouvés déjà par le monarque, non seulement sous ses yeux, en Picardie, mais loin de lui, en Provence. A peine entré dans la possession contestée de son gouvernement (novembre 1595), avec Lesdiguières pour lieutenant ou plutôt

pour surveillant, d'Épernon pour rival et le duc de Savoie pour ennemi avide et actif, le jeune duc de Guise, grâce à des intelligences habilement ménagées, appuyées sur la conquête de quelques places environnantes et couronnées par une avantageuse démonstration militaire, a soustrait à la domination de l'Espagne et replacé sous celle du roi (17 février 1596) l'importante cité de Marseille [1]. Lesdiguières, écarté avec adresse, d'Épernon (dans un combat devant Saint-Tropez le 1er mars) réduit et expulsé par la force des armes, ont laissé à Guise [2], pour le rétablissement de l'ordre et de la paix, un champ plus libre quoique semé d'écueils encore. L'énergie du prince lorrain l'a fait sortir triomphant, peu de jours après, d'une « embuscade que ceux de Marignane lui avoient apprestée » aux portes de Marseille d'où il repart pour entreprendre de nouvelles expéditions [3]. Celle qu'il va tenter contre la ville de Berre occupée depuis 1591 par les troupes du duc de Savoie lui réussira bientôt également (15 juillet).

(1) Voir le *Discours de ce qui s'est passé en la prise de la ville de Marseille*, etc., *à Lyon, par Thibaud Ancelin, Imprimeur du Roy, M. D. XCVI;* le *Discours véritable de la réduction de la ville de Marseille*, etc., *à Lyon*, par Jean Pillehotte, *M. D. XCVI;* le *Discours véritable des particularités qui se sont passées en la réduction de la ville de Marseille*, etc., *Imprimé en la ville d'Avignon, M. D. XCVI.*

(2) « Ton grand père, entre ses haultz faicts,
« Chassa les Anglois de Calais,
« Et toy, d'une valeur pareille,
« Mets l'Espagnol hors de Marseille. »

(Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 19.)

« L'Espagnol triomphoit de Marseille captive,
« Ce prince la deslivre et d'un soucy guerrier
« Aux peuples de Provence il redonne l'olyve
« Et pour son front retient la palme et le laurier. »

(Vers placés au bas d'une gravure contemporaine représentant le duc de Guise.)

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 20.

La Provence, affranchie en totalité, n'a donc plus qu'à recouvrer le calme intérieur si longtemps troublé. Quelques querelles s'y élèvent effectivement entre des communes et entre des particuliers. Afin de pourvoir au soulagement général, le duc de Guise convoque les états provinciaux deux fois dans l'année, d'abord à Aix au mois d'avril, en second lieu à Riez au mois d'août; et ses efforts bienfaisants obtiennent un succès complet, quoique précaire, dont rendent témoignage l'allégresse publique et la pompe presque royale déployée pour le recevoir lors de sa rentrée dans Marseille, le dimanche 29 septembre[1].

Après ce début favorable dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur[2], le prince lorrain devait se signaler encore autrement, par un heureux coup de main, en qualité d'amiral du Levant. Le 14 janvier 1597, informé qu'un vaisseau ragusais, portant quatre cent cinquante Espagnols, en destination pour Naples, a peine à lutter contre la violence de la mer et ne peut mouiller dans aucun port des îles voisines, Guise s'embarque malgré la tempête, se saisit de cet énorme navire, charge de chaînes les passagers, les envoie sur les galères, fait entre ses amis et ses serviteurs le partage complet de la riche cargaison et abandonne à son lieutenant d'amirauté le prix de la rançon du capitaine du bâtiment[3].

Philippe II voyait ainsi déçues ses principales espérances de conquêtes dans le midi du royaume. En même temps Henri IV s'empressait de cimenter ses bons rapports avec le saint-siége et, suivi de Mayenne, il était allé jusqu'à Montlhéry (le 19 juillet 1596) à la rencontre du nouveau légat, Alexandre de Médicis; puis, préoccupé des moyens de remettre en action les ressorts

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 20.
(2) *Voir* l'appendice à la fin du volume, pièce numéro 7.
(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 21.

du gouvernement et d'obtenir, sans surcharge, des subsides nécessaires, le monarque avait tenu à Rouen (mi-novembre) une assemblée des notables, plus féconde en difficultés qu'en ressources et à laquelle assistèrent l'ancien lieutenant général et le prince de Joinville.

Les Espagnols cependant, employant leurs efforts contre l'Artois et la Picardie, restaient maîtres de Calais, depuis le 24 avril, et d'Ardres, depuis le 23 mai 1596. Après avoir ravagé le Boulonnais et s'être retirés temporairement dans les Pays-Bas, ils venaient (10 mars 1597) de surprendre et de piller Amiens. Une consternation générale s'empare aussitôt des esprits. La perte d'une ville importante et à peu près aussi voisine de la capitale que des frontières donne lieu de craindre que les ennemis ne pénètrent plus avant dans le royaume et n'y répandent une nouvelle confusion, des calamités nouvelles. Les passions assoupies se réveillent; la malveillance va s'enhardir; les protestants, en voie de négociations pour obtenir des garanties légales, manifestent tout à coup de la tiédeur, de l'incertitude, consultent les événements, se tiennent sur la réserve et mettent à haut prix leur concours [1].

Henri IV n'en a pas moins agi avec une courageuse promptitude : quittant les fêtes et les plaisirs de la cour, il s'est décidé à suivre l'avis énergique exprimé par Mayenne dans le conseil et à reprendre Amiens sans délais. Il juge qu'il « est « temps de faire de nouveau le Roy de Navarre [2]. » L'habileté de Rosni va lui procurer des moyens pécuniaires; l'amitié ou la politique de la reine d'Angleterre [3] et le patriotisme des

(1) *Histoire universelle*, par J.-A. de Thou, liv. CXVIII.
(2) L'Estoile.
(3) Qui lui envoie quatre mille hommes.

Français de toutes classes vont lui fournir des renforts : Mayenne et le jeune prince de Joinville accourent bien accompagnés. D'après les ordres du monarque, Biron a déjà commencé le blocus, prélude d'un siége long et pénible. Les approches de la place ne peuvent toutefois être tentées qu'à la fin d'avril. Des sorties fréquentes et formidables, mais vigoureusement soutenues, par le prince de Joinville en particulier, contrarient les opérations de l'attaque que des secours conduits par l'archiduc et par le vieux Mansfeld même menacent de transformer en défaite. Doit-on lancer la cavalerie à la rencontre des ennemis et risquer un combat? Ainsi pense Biron. Ne vaut-il pas mieux garder les retranchements, poursuivre les travaux, éviter de compromettre des troupes agiles et de décourager l'infanterie, en la privant d'appui suffisant? Telle est l'opinion de Mayenne qui, fort de son expérience militaire et visant droit au but, persuade aisément le roi.

Par suite des dispositions dont le soin est remis au prince lorrain, quelques escarmouches inquiètent la marche du corps ennemi ; une batterie de canons, habilement placée au poste de Longpré et dirigée avec adresse, arrête brusquement l'archiduc (15 septembre) et le force à la retraite. Mayenne profite de cette apparence d'ajournement pour s'affermir dans sa position que les Espagnols veulent en vain attaquer le lendemain. L'ancien lieutenant général n'a rien perdu de son intrépidité, de ses talents, et, dans la ligne du devoir, il retrouve le succès. Le roi était à la chasse ; Mayenne n'a point attendu son retour : il a marché résolûment avec quelques bonnes troupes ; il a repoussé l'ennemi ; il n'a réservé ainsi pour Henri IV que l'occasion de poursuivre l'archiduc en déroute et que l'avantage de pouvoir réduire promptement la garnison d'Amiens à capituler. Ces derniers et éclatants services du duc de Mayenne et du prince de Joinville viennent de déterminer

l'issue de la guerre et d'assurer la prochaine conclusion d'une paix qui, arrêtée le 2 mai 1598, après cinq mois de conférences, et publiée au milieu de juin, presque sans coûter aucun sacrifice au monarque le remettra en possession de toutes les places occupées par ses adversaires pendant la durée des troubles.

Le duc de Guise, de son côté, ne se montrait ni moins zélé ni moins utile dans le Midi. Au mois d'avril 1597 il avait commencé à l'île Ratoneau la construction d'un fort important, destiné à tenir en respect les Florentins qui s'étaient subtilement établis au château d'If et dont, quelques semaines plus tard, après avoir garni le port de Marseille de quatre galères neuves, il combattait avec avantage, sur mer, les desseins devenus ouvertement hostiles[1].

Un seul prince lorrain persistait encore à suivre les errements coupables et, pour ainsi dire, surannés de la Ligue. L'imagination de Mercœur rêvait sans cesse la souveraineté du duché de Bretagne. Cependant le traité de Vervins s'était négocié sous l'empire d'une nécessité presque également pressante pour les Espagnols et pour la France; Mercœur n'avait plus lieu de compter sur les secours de Philippe II et devait s'attendre à supporter seul tout le poids des forces concentrées de Henri IV, maître du reste du royaume. L'alternative entre une défaite certaine et une soumission probablement féconde ne pouvait le laisser indécis désormais; et, encouragé par les indulgentes dispositions du monarque, il allait abjurer enfin la révolte (mars 1598).

La paix rendait donc à Henri IV non-seulement la possession intégrale de la presqu'île de l'Océan, si accessible depuis plusieurs années aux renforts ennemis, mais aussi celle des

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 21.

provinces riveraines de la Méditerranée, non moins exposées à un danger semblable. Délivré des embarras que lui avait causés la présence hostile des étrangers à l'intérieur de la Provence, le duc de Guise, pour mieux assurer le libre exercice de ses fonctions de gouverneur, s'inspirant moins des conseils de la clémence que, peut-être, de ceux de la fièvre dont il était fortement tourmenté, n'hésitait pas à se faire transporter (le 8 septembre) à Aix, où il détermina la condamnation à mort et surveilla l'accomplissement du supplice de trois accusés du crime de trahison, Barbier, Minutis et Quarantaine[1] : dernier acte de rigueur destiné à servir de garantie à la pacification.

Pressé sous le poids des graves infirmités que lui suscitaient la goutte et l'énorme accroissement d'une obésité naturelle, le duc de Mayenne eût voulu pouvoir profiter du rétablissement de l'ordre dans le royaume pour ne plus sortir de sa calme et pieuse retraite de Soissons. Néanmoins le soin de ses affaires[2], de celles de ses enfants[3], et la confiance du monarque, qui se

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 21.

(2) Il s'appliquait surtout à acquitter consciencieusement ses dettes et, quoique le roi lui eut accordé des sommes considérables, il n'y parvint qu'en prenant sur son propre bien et qu'à force d'intelligence et d'économie, sachant concilier l'ordre le plus parfait avec les obligations de son rang et avec ses sentiments charitables. (Mss. de Béthune, v. 9076.)

(3) Mayenne entretenait dans ce but des correspondances attentives et affectueuses, en particulier avec le connétable de Montmorency (1595-1608). Mûs par les mêmes intérêts, les ducs de Guise, de Chevreuse, d'Aiguillon, d'Elbeuf, cherchaient soigneusement à se ménager des amis. Les princesses de leur maison aussi donnèrent beaucoup de témoignages d'attachement et de sympathie au connétable, à l'occasion de la mort de sa femme (septembre 1598). La duchesse de Guise réclamait les bons offices de Montmorency en faveur de son fils « par la mémoire du père. »

Enfin, dans son exil prolongé (a Bruxelles), le duc d'Aumale même ne négligeait pas de cultiver des rapports susceptibles de lui devenir profi-

plaisait à le consulter sur les intérêts de l'État, allaient l'obliger, pendant les dernières années de sa vie, à reparaître assez fréquemment à la cour. Une partie de ses vœux devait être bientôt exaucée par le double mariage[1] de sa fille Catherine de Lorraine avec Charles de Gonzague, duc de Nevers, et de la sœur de celui-ci avec le duc d'Aiguillon. Malheureusement cette dernière union était destinée à demeurer stérile et à se rompre au bout d'un an par la mort prématurée de Henriette de Gonzague.

Aux discordes, aux alarmes, à la guerre succédaient donc les alliances, les faveurs, les cérémonies et les fêtes. Le duc de Guise y participait de son côté : il recevait à Marseille (1599), avec la plus grande pompe, la nouvelle reine d'Espagne, jeune épouse de Philippe III, conduite à Madrid par l'archiduc Albert; à la faveur du calme rétabli en Provence, il venait se mêler à tous les divertissements de la cour, et, dans ce même hiver, comme les autres princes et grands seigneurs, il *traita* à son tour le duc de Savoie. Le sombre et dramatique début de la vie du duc de Guise n'avait effectivement étouffé en lui ni les goûts vifs et brillants ni les tendres sentiments. Ceux-ci allaient même jusqu'à la légèreté, ainsi que le prouve entre autres l'anecdote racontée d'une manière touchante par un illustre écrivain sur lequel la tombe s'est fermée depuis peu d'années : « Marcelle de Castellanne, tenue sur les fonts par la ville de « Marseille, laissée sur la grève de Notre-Dame-de-la-Garde, « fut rencontrée par le duc de Guise, fils du Balafré, qui n'é- « tait pas beau, mais hardi, et s'était emparé de Marseille pour « Henri IV. Elle lui plut, elle l'aima, et, lorsqu'il commença

tables plus tard. (Mss. de Bethune, 9059, fol. 1, 13, 20, 51, 59, 78, 79, 87, 92, 94, 98; v. 9066, fol. 73; v. 9067, fol. 18; v. 9071, fol. 16, etc. : v. 9087 en entier.

(1) Célébré en février 1599.

« à se lasser d'elle, sans se plaindre elle se retira. Malade et « pauvre, elle refusa ses présents ; et, quand il partit pour la « cour, elle composa l'air et les vers de quelques couplets :

« Il s'en va, ce cruel vainqueur,
« Il s'en va plein de gloire ;
« Il s'en va méprisant mon cœur
« Sa plus noble victoire.

« Et malgré toute sa rigueur
« J'en garde la mémoire.
« Je m'imagine qu'il prendra
« Une nouvelle amante[1]. »

Le duc de Savoie, tout récemment fêté chez le duc de Guise, à Paris, mais peu content du résultat de ses démarches pour éluder la restitution ou l'échange du marquisat de Saluces, avait remporté (mars 1600) des projets d'hostilités ouvertes. Guise s'est aussitôt élancé sur ses pas. De retour en Provence (le 19 avril), il a habilement organisé la défense des frontières[2], assiégé Nice, l'une des meilleures places de l'ennemi, et entamé avec résolution une campagne que l'ambitieux prince étranger, voyant le roi marcher en personne contre lui[3], est obligé de terminer par un traité de paix, conclu au commencement de l'année 1601.

Deux autres objets importants occupaient alors aussi l'es-

(1) *Vie de Rancé*, par Chateaubriand, p. 51.

(2) Mss. Béthune, v. 9071, fol. 19, etc.; v. 9079, fol. 59, etc.

(3) *Idem*, v. 9080, fol. 98. Lettre du duc de Mayenne au connétable (1600) : « Monsieur, j'envoye mes enfans, puis qu'il plaict au Roy, non « en si bon équipage pour la guerre que je desirerois, à cause du peu de « temps qu'il leur a donné, mais bien en volonté de luy rendre le tres « humble et fidelle service qu'ils luy doibvent, vous supplhant bien hum- « blement, Monsieur, les avoir pour recommandés... Je suis grandement « estonné de la résolution qu'a prise M. de Savoye et ne puis penser la « raison, si n'est que Dieu le veult chastier. »

prit de Henri IV : la fixation de l'état des protestants dans le royaume et la nécessité d'assurer l'héritage du trône en contractant un nouveau mariage. En effet, la morale et la politique s'accordaient pour réclamer de Rome la dissolution de celui qui, célébré sous de si tristes auspices, vingt-huit ans auparavant, avait lié le jeune roi de Navarre, sans intimité, sans bonheur, sans postérité, à Marguerite de Valois. La mort plus rapide que naturelle de la duchesse de Beaufort était venue affermir et rectifier même les vœux du monarque, dès lors affranchi des entraînements que la passion semblait auparavant pouvoir lui faire subir[1].

Comme préliminaire du règlement de la question religieuse, Henri IV avait jugé à propos d'autoriser en sa présence (à Fontainebleau, mars 1600) une joûte théologique célèbre, où figurèrent principalement, de part et d'autre, du Plessis-Mornay, surnommé *le pape des réformés*, et du Perron, évêque d'Évreux. Mayenne y assista, et son cœur tout catholique ressentit une vive jouissance du triomphe éclatant obtenu par le prélat. Sa santé chancelante le contraignit pourtant de retourner aussitôt à Soissons et de renoncer à suivre, peu de mois après, le roi qui partait pour faire campagne contre le duc de Savoie et pour aller à Lyon, au-devant de sa nouvelle épouse.

Marie de Médicis, à son débarquement à Marseille (le 3 novembre), fut pompeusement reçue d'abord par le duc de Guise entouré d'une nombreuse noblesse provençale, ainsi que par beaucoup de grandes dames venues exprès pour cette solennelle circonstance, entre autres la duchesse de Nemours, la duchesse de Guise et sa fille[2].

(1) On a beaucoup répété que Henri IV nourrissait le ferme désir d'épouser Gabrielle d'Estrées au moment où elle mourut d'une indisposition dont ce projet suffirait pour expliquer la cause.

(2) Louise-Marguerite de Lorraine, née à Blois en 1588, mariée, le 24

Avant de fixer son choix selon les considérations politiques, Henri IV, parlant avec son ami le plus intime de toutes les princesses de l'Europe susceptibles de lui convenir, avait complaisamment arrêté sa pensée sur cette dernière. La beauté de mademoiselle de Guise était sans doute digne d'attirer les regards; mais aussi elle donnait source à des bruits de coquetterie, d'intrigues galantes même[1]. « Pour moi, outre que « je crois tout cela très faux, » avait dit le roi à Sully, « j'ai« merois mieux une femme qui fit un peu l'amour, qu'une qui « eût mauvaise tête : mais j'appréhende la trop grande passion « qu'elle montre pour sa maison et surtout pour ses frères[2]. »

De Marseille, Guise, au bout de treize jours, accompagna Marie de Médicis pendant sa route, marchant devant sa litière à toutes les entrées de villes, « vêtu d'un costume tout couvert « de broderies, de passement d'or, monté sur un rare et beau « cheval, enharnaché de même, qu'il faisoit grandement pa« roistre[3]; » et, au banquet qui suivit la cérémonie nuptiale (le 17 décembre 1600), ce prince, le duc de Chevreuse son frère et le comte de Sommerive leur cousin, remplirent les fonctions de grand maître, de grand échanson et de grand pannetier de la reine.

juillet 1605, à François de Bourbon, prince de Conti, « morte de tris« tesse, » dit on, « a Eu, le 30 avril 1631. C'est elle qu'on appeloit notre « révérend père en Dieu Madame la Princesse de Conty, Abé de Saint« Germain des Préz, parce qu'elle jouissoit des revenus de cette abbaye, « et c'est elle qui en démembra les places où se tenoit la foire Saint« Germain qu'elle vendit à des particuliers pour donner une collation à « la Reine-mère Marie de Médicis. »

Elle est l'auteur du livre intitulé : *Les amours du grand Alcandre* (Henri IV).

(1) Voir aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, collection Maurepas, v. 22, des chansons inspirées par la réputation de la princesse de Conti.

(2) *Histoire de Henri IV*, par Bury, in-4°, 1765, tome II, p. 137.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 22.

Des devoirs plus sérieux allaient bientôt réclamer les soins du duc de Guise. Un armement considérable[1] était formé par le roi d'Espagne avec le plus grand mystère. Guise découvre pourtant qu'il doit être dirigé contre Marseille; et, tout en préparant la défense, il donne à Henri IV avis de cette expédition que favorisent les intrigues du duc de Savoie. Reconnue et déjouée à temps, grâce à la vigilance du prince lorrain, la tentative des Espagnols avorte donc et, par une subtile diversion, se déguise sous forme d'attaque fort inefficace contre les Turcs en Afrique, sans altérer la paix, si fragile encore, entre les deux principales puissances européennes.

Le ciel, redevenu favorable après tant d'années calamiteuses pour le royaume, lui accordait promptement une nouvelle garantie d'ordre intérieur par la naissance désirée du dauphin (à Fontainebleau, le 27 septembre 1601). La cour reprit un aspect de joie et de sécurité; et, malgré « quel« ques brouilleries d'amour qui mirent le Roi en colère et « firent sortir le prince de Joinville, » l'hiver commença sous les doubles auspices de vastes et pacifiques travaux d'utilité publique et de divertissements, de bals brillants « en « plusieurs stations » dont l'une eut pour théâtre l'hôtel de Guise[2].

Les générations se renouvelaient ainsi, suivant un cours rapide, dans les plus hautes régions de l'ordre social. La prompte disparition des personnages semblait une conséquence forcée de la vicissitude des événements. Après la fin du drame, la scène devait complétement changer. Louise de Lorraine, épouse si peu fortunée et veuve solitaire de Henri III, cessait d'exister (au

(1) Sous les ordres du comte de Fuentès.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 23.

château de Moulins, février 1601), à l'âge de quarante-huit ans et ne précédait que d'une année au tombeau son propre frère, le duc de Mercœur, qui, après avoir fait sa paix avec Henri IV et pris part ensuite, d'une manière brillante, à la guerre de Hongrie contre les Turcs, devait mourir à Nuremberg (février 1602) au moment de rentrer en France. Bientôt, et dans le même lieu que la reine douairière, le trépas allait atteindre encore un prince de Lorraine, Charles, duc d'Elbeuf[1], dont la postérité, survivant aux autres branches de sa maison, était destinée à continuer seule la descendance directe du premier duc de Guise. Enfin, l'épouse du grand François de Lorraine, la mère de ces Guises naguère si influents, Anne d'Est, duchesse de Nemours, touchait presque alors au terme de son existence[2]. Moins ardente que ses enfants pour la Ligue et toujours assez disposée à se porter médiatrice durant des troubles si prolongés, aux avantages de la naissance et de la personne elle avait uni des lumières et des vertus dont le tableau se trouve reproduit, avec l'emphase propre à ce temps, dans l'oraison funèbre prononcée à ses obsèques par Séverin Ber-

(1) Né le 18 octobre 1556, il avait épousé Marguerite Chabot, fille du comte de Charni et de Busançois, grand écuyer de France, et il la laissait enceinte d'un cinquième enfant, depuis comte de Lillebonne, après en avoir eu deux filles, l'une qui devint religieuse, l'autre qui mourut sans alliance, et deux fils : Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, dont la lignée devait s'éteindre apres trois générations, et Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, d'Armagnac et de Brionne, vicomte de Marsan, auquel il était réservé de former une souche durable jusqu'au premier quart du dix-neuvième siècle.

Du comte de Charni la charge de grand écuyer était passée à son gendre le duc d'Elbeuf.

(2) « Veuve pour la seconde fois à Annecy, le 19 juin 1583... vécut en-« core vingt-trois ans pendant lesquels elle supporta avec fermeté bien « des peines. Elle eut beaucoup à souffrir dans Paris, en l'absence du duc « de Mayenne, par la malice des Seize... »

trand[1]. «..... Excellente entre les autres en son rang,» y est-il dit, « c'est ce qui la fit choisir par honneur comme la mieux « mérante pour estre dame d'honneur de la Roine des Lys... « Nostre princesse s'est toujours tenue close vers la terre en « renonçant à soy mesme au milieu de ses grandeurs et ri- « chesses, n'aspirant qu'au ciel... Parvenue à une heureuse « vieillesse, agée de septante six ans, ayant exhorté nossei- « gneurs ses enfants de vivre et suyvre la vertu, la piété et re- « ligion de leurs pères, leur donna sa bénédiction et dévote « ment reçeut les saints sacrements de son propre curé mon- « sieur Lopé. Et agonisant, regardant et adorant le signe salu- « tifère de la croix : ***Mon amour***, dit-elle tout haut, ***est attaché « au crucifié en ceste croix....***

« Conclusion, nostre princesse a esté l'une des plus grandes « et vertueuses de ce siècle : c'estoit une Judith, une autre « Hester, une Paule ou une seconde Blanche, mère de Saint « Loys, pour avoir eslevé si noblement nosseigneurs ses en- « fants, très sage en ses prospéritéz, et encore plus patiente « en ses adversitéz. L'humilité, la piété, la modestie, la magna- « nimité et autres divines qualitéz de son ame l'ont plus fait « admirer et respecter en sa vie que tant de couronnes du- « cales, que la beauté de son corps accompagnée d'une bien- « séante gravité, que ses richesses, que ses belles maisons et « palais, que ses habits, joyaux et atours et autres faveurs de « ce monde... »

Le soin que mettaient les membres de la maison de Guise à se ménager des amis à la cour ne pouvait cependant effacer totalement le passé, ni étouffer la voix des jaloux. D'ailleurs la fin coupable du maréchal de Biron semblait justifier, en général, une disposition ombrageuse, appliquée bien-

(1) En l'église de la Ferté-Bernard, le 10 juillet 1607.

tôt au prince de Joinville. Soit d'après des dénonciations qui l'accusaient d'entretenir de dangereuses intelligences avec Philippe d'Anglure, sieur de Guionville, en Franche-Comté, soit par suite d'intrigues avec la comtesse de Moret, maîtresse de Henri IV, le second fils du *Balafré* s'était vu privé de sa liberté (1602), sur un ordre royal, empreint toutefois de ménagements autant que de prudence et dont le monarque avait ainsi expliqué les motifs aux gouverneurs de provinces : «J'ay « faict arrester mon neveu le prince de Joinville entre les « mains de mon neveu le duc de Guise son frère. Car par ce « que j'ai sçeu qu'il avoit trop légèrement et inconsidérément « entendu à des ouvertures contre mon service je le tiendray « en ceste mesme garde atendant que les choses soient plus « esclaircies. Mais je suis tout asseuré que ce n'est qu'un faict « particulier pour luy et où ceux de sa maison n'ont aucune « part et qu'il ne s'y en trouve un seul nommé et compris avec « luy, ce que j'ay bien voulu vous faire sçavoir[1]... »

Quoique cette précaution n'eût pas été très prolongée, le dépit néanmoins avait poussé le prince de Joinville à s'éloigner, à aller aussi (commencement de 1603) combattre l'invasion des Ottomans en Hongrie et prendre part à l'une des campagnes les plus heureuses pour les chrétiens, car elle fut signalée par la défaite de dix mille Turcs, taillés en pièces immédiatement après avoir passé le Danube pour se porter au secours de Bude.

Déjà, en plusieurs occasions, le prince de Joinville s'était abandonné aux penchants d'un caractère hautain, de tout temps remarqué chez les Guises et qui leur attirait alors, non sans raison, le reproche d'affecter *des manières royales*, en paraissant se croire, pour ainsi dire, droit

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 25.

de vie et de mort sur tous ceux dont ils suspectaient la déférence. Entre autres exemples, « le mardy dixiesme jour « d'Aoust (1599), le Roy, accompagné de messeigneurs les « ducz de Guyse et d'Esguillon, prince de Joinville, de mon« sieur le grand escuyer et aultres gentilshommes, estant allé « souper au logis de monsieur le duc d'Elbeuf et s'estant retiré « assez tard chez le sieur Zamet où sa majesté couchoit ce « jour là, elle se meist au lict environ minuict et retint près « d'elle tous lesdicts princes et seigneurs jusques à une heure « après minuict qu'elle leur commanda de se retirer ainsi « qu'ilz feirent, et ayant ledict sieur grand escuyer demandé « audict sieur de Guyse s'il vouloit entrer en son carrosse et « qu'il le remèneroit chez luy à l'hostel de Guyse, il accepta « son offre et sortit; et comme ledict prince de Joinville qui « s'estoit trouvé ce soir là au coucher du Roy, contre sa cous« tume, sortoit aussy le dernier avec ledict sieur grand es« cuyer, il luy deist que l'on avoit faict quelques mauvais rap« ports de luy à sa majesté. A quoy luy ayant esté respondu « par ledict sieur grand escuyer qu'il ne croyoit pas que cela « feust, le prince de Joinville répliqua qu'il en avoit esté bien « adverty, et au mesme temps meit la main à l'espée et en « frappa ledict sieur grand escuyer d'un coup au dessoubz de « la hauche, qui luy sortist au dessus du genouil, et voullant « ledict sieur prince de Joinville redoubler, ledict sieur grand « escuyer para le coup de la main et en ce faisant se jetta « dedans le logis du Roy. Au bruict de quoy, le sieur de Ter« mes, frère dudict sieur grand escuyer ayant la main à la « sienne, le vidame du Mans, fils et héritier dudict sieur de « Rambouillet, s'estant trouvé à la meslée accompagnant le« dict sieur prince, fust blessé de deux coups dedans le corps, « comme fust aussi ledict la Rivière sans que l'on ait peu sça-

« voir par qui, à cause de l'obscurité de la nuit et de l'em-
« barrassement des carrosses qui estoyent dedans la rue; et
« s'estant aussy ledict vidame retiré dedans le logis de sa ma-
« jesté, elle en fust incontinent advertye et courut l'espée au
« poing au lieu où estoit le bruict où elle trouva lesdicts
« sieurs grand escuyer et vidame du Mans blessés et lesdicts
« sieurs ducs de Guyse et d'Esguillon sans espée ny autres
« armes, qui se plaignirent eux-mesmes à sa majesté de la
« manière dont ledict sieur grand escuyer avoit esté attacqué,
« blasmant grandement le procédder du sieur prince de Join-
« ville, lequel monta incontinant à cheval sans que l'on eust
« peu sçavoir où il s'estoit retiré[1]. »

Pour mettre fin à la querelle, le roi « dressa et écrivit de sa « main un projet d'accommodement » conçu en ces termes: « M. le prince de Joinville dyra à M. le grand qu'il l'a blessé « mal à propos et avec avantage. S'yl eust eu une espée il san « fust ampesché et luy eut fet courre autant de fortune qu'yl « l'eut peu fère à luy.

« Que s'yl estoit en sa place il se contanteroit de pareylle « satisfaction.

« Et sy la compagnye luy ordonnoit d'an fère davantage il « le feroyt.

« Le pryer luy remetre la faute ou ofance, de l'oublyer et « quyls demeurent amys.

« M. le grand dyra ce tournant vers M. le conestable et « mareschaus:

« Messieurs trouvés vous que je soys satysfet, car j'ayme« roys mieux mourir que préjudycyer à mon honeur. M. le « conestable et les mareschaus de France diront ouy. Puysque « vous le trouvés ainsy, se tournant vers M. le prince de Joyn-

(1) Mss. Béthune, v. 9129, fol. 41.

« vylle yl dyra : puysque vous m'an pryés j'oublyeray cete « ofance et demeureré vostre servileur[1]. »

Le duc de Guise avait écrit au connétable pour le prier de s'informer des intentions définitives du monarque. Mayenne était également intervenu dans le même but, en disant, d'un ton fier, que « son neveu ne pouvoit avoir de querelle avec « M. de Termes; » et, le 25 octobre, Henri IV « prya » Montmorency « de donner ordre à ce que cet afère fust dès le « lendemain termynée. » En conséquence, le connétable et les maréchaux préparèrent (le 26), à la Villette, un accord conforme à la minute du roi ; et (le 30) un écrit particulier, signé de M. de Chanvallon, au nom des ducs de Lorraine, de Guise et de Mayenne, fut remis à Montmorency « pour rester et « demeurer garant à l'avenir des choses convenues et pro- « mises[2]. »

Plus tard (mars 1602), le duc de Mayenne et le connétable avaient eu à régler encore un accommodement entre le prince de Joinville et le comte d'Auvergne.

« L'intention de monsieur le connestable et de monsieur de « Mayenne fut de faire embrasser messieurs le prince de Join- « ville et conte d'Auvergne sur le jugement qu'ils firent qu'il « n'y avoit querelle entre eux.

« Monsieur le connestable voulut venir chez monsieur de « Mayenne qui, enfin, accorda la prière que luy fist monsieur « le connestable de disner chez luy et y mena monsieur le « prince de Joinville, qui y vint seul avec monsieur de « Mayenne.

« Après le disner monsieur le conte d'Auvergne y arriva « seul par la grand salle, monsieur le connestable, messieurs

(1) Mss. Béthune, v. 9072, fol. 3.
(2) *Idem*, fol. 5, 7, 9, 11, 13, 15, 25.

« d'Espernon et de Bouillon allèrent le trouver, puis fut près « monsieur de Mayenne s'informer de ce qu'il avoit respondu « à monsieur le connestable en l'absence de monsieur de Joinville sur les bruictz espanduz à la court qu'en Lorraine il « avoit parlé mal à propos dudit sieur conte, ce que monsieur « de Mayenne accorda volontiers pour la vérité de la chose « et non pour satisfaction puisqu'il n'y avoit point de querelle.

« Il dict donc en présence de messieurs le connestable, d'Espernon, de Bouillon et de Chanvallon seullement que son « nepveu luy avoit asseuré n'avoir jamais tenu le langaige qu'il « croioit. Que son intention n'avoit esté de l'offenser et que « s'il en eust eu subject il eust choisy la voye des gens d'honneur et non autre.

« Lors monsieur de Mayenne appela monsieur le prince de « Joinville pour les faire embrasser, ce que l'un et l'autre « firent sy promptement que monsieur le connestable ny monsieur de Mayenne ne leur dirent un seul mot[1]. »

Appréhendant l'effet des intelligences que le duc de Savoie et le comte de Fuentès étaient suspects d'entretenir en France, Henri IV avait recommandé (1602) au duc de Guise d'user de la plus grande vigilance dans son gouvernement. La disette de blé y fit naître bientôt (1604) de nouvelles difficultés. A force de zèle, le fils du *Balafré* parvint à les dissiper toutes; et, l'année suivante, il sut découvrir et fit échouer (novembre) un complot tramé entre le duc de Bouillon et les Espagnols pour s'emparer de Marseille.

Ainsi se justifiait la confiance que le monarque s'était plu à placer en ce prince presque autant qu'en son oncle, le duc de

(1) Mss. Béthune, v. 9071, fol. 16. Le prince de Joinville, reconnaissant envers le connétable, « ne pouvoit, disait-il, s'acquitter des obligations qu'il luy avoit qu'en donnant sa vie pour luy. » (*Idem*, fol. 74.)

Mayenne. Pour ce dernier, en effet, Henri IV ne cessait d'éprouver et de communiquer à sa jeune épouse une estime complète et méritée. Inspiré par de sinistres pressentiments, il prenait soin de signaler à Marie de Médicis la sagacité, l'expérience et le dévouement de Mayenne. Une maladie grave, dont le roi fut frappé à Fontainebleau (1608), lui donna lieu d'insister plus particulièrement sur ces recommandations et d'indiquer à la mère du dauphin l'ancien chef de la Ligue comme l'un des principaux personnages qui devraient être appelés éventuellement à faire partie des conseils de l'État[1], de préférence, sans doute, à des favoris italiens redoutés déjà, dans la prévision de leur dangereuse influence future.

Accablé d'infirmités, le duc de Mayenne ne se faisait pas moins transporter souvent à la cour pour y payer à son souverain le tribut de ses utiles avis et pour apaiser les murmures ou déjouer les desseins des mécontents. Sa propre famille lui suscitait parfois de graves embarras. Par considération pour lui-même et sur les instances du duc d'Aiguillon, le roi venait d'accorder au comte de Sommerive le pardon d'une assez forte étourderie (1608). Quelque temps après, d'Aiguillon, profitant mal de l'exemple de son frère, fit, à propos d'une querelle de galanterie, assassiner Balagny, que le monarque honorait de son affection, et il fut en conséquence obligé de sortir du royaume[2]. Une douleur plus sensible encore s'ajoutait presque aussitôt à ces chagrins, dont le duc de Mayenne s'efforçait soigneusement de pallier les causes. Le comte de Sommerive était allé chercher à Malte des occasions d'exercer son courage et son ardeur et, en revenant de ce voyage, il fut saisi, à Naples, d'une

(1) *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau.
(2) *Histoire de Henri IV*, par Bury, tome II, p. 302.

fièvre violente, qui l'emporta en peu de jours (août 1609), à l'âge de vingt-huit ans. Cette profonde peine de cœur jeta le duc de Mayenne dans un tel état d'abattement qu'il aurait désiré renoncer au monde et ne plus quitter sa retraite de Soissons, si les ordres du monarque et l'intérêt public ne l'eussent contraint de reparaître et d'assister de ses conseils la reine, à laquelle Henri IV allait (mai 1610) confier l'exercice d'une régence passagère, pendant que lui-même devait quitter la capitale, porter la guerre en Flandre et réaliser le vaste plan politique d'une ligue offensive contre la maison d'Autriche.

Le fer de Ravaillac, en tranchant l'existence « du seul roi « dont le peuple ait gardé la mémoire, » était cependant sur le point de renverser ces projets et d'ajourner les avantages que pouvait en attendre la France, plongée ainsi tout à coup dans les troubles d'une minorité, champ si vaste et si fécond en intrigues de cour.

Le sceptre tombait donc entre les mains d'un souverain âgé de neuf ans. Le parlement, sans perdre un jour, décerna la régence à Marie de Médicis; et Mayenne, en dépit de sa santé délabrée, voulut assister au lit de justice que le jeune monarque tint dès le lendemain de son avénement. On l'y porta, et il fut suppléé par son cousin le duc d'Elbeuf dans les fonctions de grand chambellan. Solennellement investie de l'administration du royaume, la reine recourut à l'appui dévoné de Mayenne, dont les efforts contribuèrent à faire réduire les prodigalités et épargner les deniers de l'État, « comme un « bien de pupille, » à tempérer l'ambition, l'avidité des courtisans, à retenir ceux-ci dans les liens de la raison, du devoir, de l'intérêt général, enfin à préserver des dangers de l'égoïsme et de la discorde le chancelant début du règne d'un enfant.

Mayenne faisait triompher son esprit d'ordre et de conci-



liation particulièrement dans ses rapports avec les réformés, près desquels il était parvenu à s'assurer un crédit utile pour paralyser les résolutions qu'un grand nombre d'adhérents proposèrent à l'assemblée de Saumur (1611) et qui auraient entraîné des effets funestes au repos public.

La tolérance pratiquée depuis plusieurs années par ce prince lui attirait même quelquefois les reproches directs de certains catholiques fougueux, vétérans implacables de la Ligue, qu'il accueillait cependant toujours avec bonté, mais qui alors parlaient de ressaisir des armes fanatiques et s'inspiraient encore aux sermons de prédicateurs véhéments. Mayenne savait résister à cette déplorable tendance et même y opposer des menaces de châtiment[1]. Il opinait avec succès dans le conseil (commencement de 1611) pour que la France accordât des secours à ses alliés les Genevois auxquels le duc de Savoie donnait lieu d'appréhender les rigueurs d'un siége. Sans se laisser arrêter par la considération du mouvement que cette démarche politique pourrait exciter de nouveau parmi les réformés, Mayenne fondait son avis sur le devoir de remplir les engagements antérieurs de la couronne, en donnant protection à la petite république voisine, dans une guerre où « il y alloit, » disait-il, « de l'estat et non de la religion, « de l'honneur national et du salut d'une bonne partie du « royaume[2]. »

Le duc de Guise prêtait de son côté le concours le plus actif à la régente. Fort de la popularité attachée à son nom et à sa personne, il s'en était servi pour maintenir le calme dans la capitale : montant à cheval au moment même de la mort du roi et, « aussy prodigue de bonnetades au peuple de Paris

(1) *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau.
(2) L'Estoile.

« comme feu son père[1], » parcourant les rues avec une nombreuse suite de gentilshommes, exprimant et provoquant des assurances de fidélité et de dévouement à l'héritier de Henri IV. Afin de dissiper l'ombrage réciproque survenu entre le meilleur ami et la veuve du monarque, il avait conduit lui-même Sully auprès de Marie de Médicis, qu'il engagea à se rendre, ainsi que son fils, et qu'il accompagna (le 15 mai) au sein du parlement. Enfin « Messieurs de Mayenne et de Guise emportèrent ce jour l'honneur, par dessus tous les autres princes « et seigneurs, d'avoir fidèlement en ce grand trouble servy le « Roy, la Reyne et l'Estat, et avoir librement et vertueusement « représenté ce qui estoit du repos publicq[2]. »

Le 1er juillet, Guise, entouré de ses frères et de son cousin le duc d'Elbeuf, assistait aux obsèques royales dans l'abbaye de Saint-Denis. Trois mois plus tard (le 17 octobre), à cette pompe lugubre succédait une cérémonie toute radieuse, nécessaire pour l'affermissement de l'autorité souveraine : le sacre de Louis XIII s'accomplissait par les mains du cardi-

(1) « Passant par la rue Saint-Honoré (le 29 juin, jour de la translation « du corps du feu roi du Louvre à Notre-Dame,) et y saluant tout le monde, « une femme alla luy dire : *Ma foy tu as beau nous saluer, nous n'avons « que faire de tes salutations : celles de ta famille nous coutent trop cher.* »
En récompense de ces services probablement « la Roine donna en ce « mois à M. de Guise deux cents mille escus (ainsi qu'on disoit) qu'elle lui « avoit promis pour lui aider à acquitter ses debtes. » (L'Estoile.)

(2) A cette époque peut vraisemblablement se rapporter le quatorzième et dernier couplet d'une *Chanson sur le temps qui court, par Maistre Guillaume :*

« Dieu veuille conserver le Roy,
« La Royne et Messeigneurs de Guise,
« Lesquels sont fidèles au Roy
« Et vrays déffenseurs de l'Église ;
« Le Roy Louis
« Renversera ses ennemis. »
(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 21.)

nal de Joyeuse, l'archevêque de Reims, Louis de Lorraine[1], fils du *Balafré*, n'ayant point encore reçu la consécration pontificale.

De ces solennités de cour le duc de Guise passait, peu après, à d'autres, d'un intérêt plus personnel. Le 6 janvier 1611, il célébrait ses propres noces avec Henriette Catherine, duchesse de Joyeuse, comtesse du Bouchage, veuve du duc de Montpensier[2]. Cette union tardive avait été précédée, il est vrai, de projets toujours demeurés sans exécution. Entre autres, l'alliance de Guise et de la fille du duc de Modène, imaginée par le grand-duc de Toscane (1604) comme moyen d'attirer un prince italien de plus au parti de la France et soumise à l'approbation de Henri IV (12 janvier 1605) par le cardinal du Perron, ne s'était point traitée d'une manière sérieuse[3]. Guise touchait donc à l'âge de quarante ans lorsqu'il put conclure la grande et difficile affaire de son mariage[4].

A peine quelques jours de réjouissances y avaient-ils été consacrés, que le nouvel époux se trouva impliqué dans une

(1) Frustré du chapeau de cardinal, qu'il avait espéré recevoir à la promotion de onze faite par le pape en août 1611, il ne put l'obtenir que dans la suite.

(2) Elle en avait eu une fille mariée ensuite à Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII ; et de cette alliance avec Monsieur naquit la *grande* mademoiselle de Montpensier, qui hérita des domaines de la branche aînée des Guises après son extinction.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 29.

(4) Le surlendemain, le duc de Guise écrivait, à ce sujet, au duc de Nemours : « ... Par la permission de la Royne, enfin le mariage de madame de Montpensier et de moy a esté terminé et exécuté. Je m'asseure, « tant en qualité de vostre humble serviteur que comme ayant l'honneur « de vous appartenir de bien pres, que vous participperez au contentement que toute nostre maison en reçoit. C'est une servante que je vous « ay acquise qui vous rendra avec moy tousjours toute sorte de service... » (Mss. Béthune, v. 8139, fol. 73.

vive dispute de cour. Deux frères, le prince de Conti[1] et le comte de Soissons, se croisant en carrosses sur le chemin du Louvre, s'étaient querellés, pour la préséance, au point d'échanger un brutal et scandaleux défi. Guise, chargé par la reine d'apaiser Conti, qui se montrait le plus intraitable, réussit promptement dans sa négociation. Les courtisans, toutefois, dénaturèrent le fait et représentèrent les formes suivies par le prince lorrain, en cette occasion, comme une sorte de bravade à l'égard des princes du sang.

Deux partis se forment aussitôt, prêts à soutenir respectivement, dans une lutte imminente, le comte de Soissons et le duc de Guise devenus adversaires[2]. La reine impose les arrêts au dernier contre lequel le connétable demande justice devant le conseil et dont Sully justifie toute la conduite. Guise, sur les instances du maréchal de Bouillon et du duc d'Epernon, se

(1) Qui avait épousé (le 24 juillet 1605) Louise de Lorraine, fille du *Balafré*.

(2) D'autres « remuemens à la cour » furent causés en ce temps par la demande que le comte de Soissons fit à la reine « du mariage de mada-« moiselle de Montpensier avec monsieur le comte d'Angnien son fils « (bien qu'elle eust esté accordée dès le vivant du feu Roy à monsieur « d'Orléans, de l'exprès vouloir et commandement de Sa Majesté qui en « avoit fait faire et passer le contract); messiours de Guise, d'Esparnon, « le cardinal de Joyeuse et autres princes et seingneurs s'y opposoient, et, « fort accompagnés, contrecarroient les desseins et forces du comte de « Soissons qui enfin s'accorda, n'estant le plus fort. » (L'Estoile.)

Cette opposition était-elle l'une des causes ou l'un des effets de la querelle survenue entre le comte de Soissons et le duc de Guise?

Quoi qu'il en soit, à la fin de la longue pièce intitulée *Manifeste de monsieur de Guise sur le différent meu entre monseigneur le comte de Soissons et le sieur de Guise en la querelle de monseigneur le prince de Conty contre monsieur le comte*, se trouve la phrase suivante :

« Et quant à l'instance qui estoit faicte de rompre le mariage de Mon-« sieur, frere du roi, avec mademoiselle de Montpensier pour faire celluy « de monsieur d'Anguien (qui estoit en effet le vray fondeur de ceste « querelle) tout cesse maintenant. » (Bibl. nat., Mss. des Minimes, v. 38.)

montre disposé à faire transmettre des excuses au comte de Soissons. Celui-ci ne s'en contente pas toutefois; il exige une démarche directe et personnelle. Pressé de recouvrer sa liberté, le prince lorrain est sur le point d'acquiescer à cette condition; mais, en se rendant à l'hôtel de Soissons, il passe chez le duc de Mayenne qui le dissuade de céder ainsi et lui promet d'intervenir comme médiateur pour faire reconnaître son innocence, tout en ménageant la susceptibilité de leur maison.

Effectivement, Mayenne prononce, le lendemain, en présence de la reine, des paroles convenues d'avance : «Madame,» dit-il au nom de son neveu, «sur l'opinion que monsieur le « comte de Soissons a eue que ce qui se passa mardy a donné « quelque occasion de se plaindre de moy, je puis asseurer « Vostre Majesté que je n'ay eu nulle pensée, ny intention de « luy en donner subject et serois très marry de l'avoir faict : « au contraire si je l'eusse rencontré je lui eusse rendu l'hon-« neur qui lui est deu, desirant demeurer son très humble ser-« viteur.—Je suis bien aise de ce que vous me dites et en « demeure fort contente,» répond la reine; et enfin, après une telle déclaration, personne n'ose plus se permettre de chercher à donner suite à cette fâcheuse affaire [1].

Ainsi s'achève, dans un cercle rétréci, la carrière du duc de Mayenne. Ses accès de goutte, devenus plus fréquents et plus graves, le confinent presque sans cesse au lit, d'où sa pensée se porte toujours cependant sur les affaires publiques. Encore une fois il suit la cour à Fontainebleau ; mais, après un séjour peu prolongé et consacré à donner à la reine-mère de salutaires avis sur la direction de l'État ainsi que sur la nécessité de ne rien épargner pour maintenir la concorde entre les personnages principaux, Mayenne retourne à Soissons (sep-

(1) *Vie du duc de Mayenne*, par Pérau.

tembre 1611). Zélé dans l'accomplissement des pratiques de la profonde piété qui seule lui est restée du fanatisme de la Ligue, il veut aller en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse, près de Laon, afin de s'acquitter d'un vœu formé deux années auparavant. La fatigue de ce petit voyage et les rigueurs précoces de la température épuisent en lui un dernier reste de forces. Habituellement il ne quitte plus sa chambre ; et, d'après l'ordonnance des médecins, ayant consenti à entreprendre une promenade en carrosse avec l'évêque, Jérôme Hennequin, son ami, son conseil spirituel, il se sent bientôt saisi de frissons qui l'obligent de rentrer. La violence de la fièvre, s'ajoutant à de fortes douleurs de côté et à une vive rougeur au visage, signale dès lors l'approche non douteuse de la fin du prince.

Ses sentiments naturels entretenus par les soins de son directeur[1], le père Moreau, l'ont depuis longtemps préparé pour cette heure suprême. Il envisage le terme avec dévotion et fermeté. « Ce n'est pas chose nouvelle, » dit-il, « de sçavoir « que je dois mourir, et principalement depuis douze ans que « ma vie languissante et douloureuse m'en fait faire l'apprentissage. Les assauts que j'ai eus me font tous les jours attendre cette nécessité et m'en ont rendu la loy si familière « qu'elle s'est introduite parmy mes plus ordinaires pensées. « Oui, mes maux m'ont tellement apprivoisé la mort que je « l'attends plustost que je ne la redoute, heureux d'avoir eu « un si long délai pour apprendre à bien mourir et à me dépestrer des choses qui m'ont autrefois esloigné de ceste « belle science ! Heureux, dis-je, de me veoir mourir entre « les miens et par une mort paisible terminer les douleurs et

(1) Il avait pour aumonier un chanoine de la cathédrale, nommé M. de la Naux.

« les misères de ma vie! J'ai autrefois cherché la mort parmy « les armes, mais j'ayme mieux la trouver et l'embrasser « dans mon lict, pour le salut de mon âme, que si je l'eusse « rencontrée dans les combats et les batailles, pour la gloire « du monde[1]. »

Pénétré de foi et de résignation, le duc de Mayenne remplit alors avec ferveur tous ses devoirs religieux. «J'y ay creu, « j'y croys et j'y meurs, » dit-il en baisant le livre des saints Évangiles. Pressé par les progrès du mal, il demande qu'on lui administre les derniers sacrements, en s'écriant : « Allons, « allons ! — Où voulez-vous aller ? » dit l'évêque de Soissons. « — A Dieu ! à Dieu ! » repart le malade. « — Eh bien ! il y faut « aller ; mais auparavant ne desirez-vous pas donner vostre « bénédiction à vos enfants? — Oui, » reprend-il d'une voix assez ferme encore et en adressant aussitôt au duc d'Aiguillon ainsi qu'à mademoiselle de Mayenne[2] l'exhortation de vivre dans la crainte de Dieu, dans la fidélité au roi[3], dans la soumission à leur mère qu'il bénit également et au bon souvenir de laquelle il se recommande. Cette princesse, de son côté, gisant sur un lit de mort, touche presque à l'agonie et doit à peine survivre à l'époux dont elle est déjà hors d'état d'apprendre et de sentir la perte.

Des gentilshommes, des serviteurs, longtemps attachés à Mayenne, remplissent son appartement et viennent à leur

(1) *Histoire de la vie et trespas du Duc de Mayenne*, etc.

(2) Mariée en 1613 à Marie Sforco, duc d'Ognano, comte de Santa-Fiore.

(3) Le nouveau duc de Mayenne eut bientôt occasion de se montrer docile aux recommandations de son père mourant ; car, au mois de juillet suivant, « M. de Marcoussis aiiant voulu émouvoir le peuple à Orléans y « fut repoussé et M. de Mayenne fit en mesme temps une response géné- « reuse à ceux qui vouloient le pousser à la guerre contre les hugue- « nots. » (L'Estoile.)

tour, les yeux baignés de larmes, baiser sa main presque froide. Le prince lorrain peut encore recevoir avec affabilité la pieuse visite du chapitre de la cathédrale, qui depuis plusieurs jours a prié pour lui, puis celle des trésoriers de France, du présidial et des magistrats de la ville dont il s'est montré le constant bienfaiteur. Désormais irrévocablement détaché de la terre, donnant sans partage tout le reste de ses pensées à son Dieu : « Mourons, » dit-il avec ferveur, dans les courts répits que lui laisse la souffrance, « mourons, c'est avoir trop « vescu en ce misérable monde. O mon Sauveur ! ô mon doux « Jésus ! je desire estre dissous de ce corps pour estre avec « vous. Je ne vous dis pas ces paroles avec tant d'amour et de « charité que faisoit vostre sainct apostre, mais avec l'ardeur « et le zèle que peut un homme mourant et se repentant de « ses fautes[1]. »

Enfin, le mal étouffant sa voix avant sa conscience, son âme s'exhale paisiblement le 4 octobre 1611, vers sept heures du soir.

Avec Mayenne s'éteignait la grande série de ces Guises, si glorieux par les armes, si supérieurs par les talents, si formidables dans le champ de la politique. Pour le frère du *Balafré*, quinze années d'une existence régulière, dévouée, honorée avaient rétabli le véritable niveau du naturel, effacé les torts précédents et mérité le titre de *prince constant* à celui que ses exploits faisaient déjà surnommer *preneur de villes*. Soissons, séjour adopté par lui depuis sa réconciliation avec Henri IV, venait de jouir plus particulièrement du bienfait de ses qualités privées qui toutes révélaient un profond sentiment de piété, de justice et de charité. Illustrée par sa présence, sans cesse embellie par ses dons, favorisée par son appui,

(1) *Histoire de la vie et trespas du Duc de Mayenne*, etc.

cette cité devait lui servir de demeure dernière; aussi les restes mortels de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair, amiral et grand chambellan de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant général en ses armées et gouverneur de Bourgogne, renfermés dans un double cercueil de plomb et de bois, sans aucune épitaphe, furent-ils déposés dans une voûte du sanctuaire de la cathédrale, «assez proche du grand « autel, vers la porte latérale du côté gauche, » où, en moins de huit jours, vinrent les rejoindre ceux de sa veuve, signalés par cette courte inscription : *Henriette de Savoye, duchesse de Mayenne, 14 octobre 1611* [1].

Les mêmes ornements, non encore enlevés, les mêmes draperies, non encore détendues, servirent ainsi aux doubles obsèques que l'évêque et le chapitre célébrèrent avec une pompe contraire, il est vrai, à la recommandation exprimée par le prince lorrain près de mourir. On observa toutefois plus scrupuleusement ses modestes volontés lors de la translation et de l'inhumation de son cœur sous le premier degré du sanctuaire de l'église des Minimes que, de son vivant, il avait dotée [2], en gage d'estime et d'affection pour le père Moreau [3], fondateur de ce monastère.

(1) Le cœur du comte de Sommerive, contenu dans une boîte de plomb, fut placé sur une pierre, près de la tombe de ses père et mère.

(2) Par respect, sans doute, pour la mémoire et les sentiments de son père, le duc d'Aiguillon, devenu duc de Mayenne, procura à la ville de Soissons un établissement de capucins, dont il posa la première pierre, et que l'évêque Hennequin, accompagné du chapitre de la cathédrale et des principaux magistrats, inaugura en 1613. (Bibl. nat., Recueil de Mémoires, tome 98, Z. 2284, f. 98, Discours de l'abbé Gosset.)

(3) « Homme vénéré, célèbre, avec lequel le prince de Condé, les ducs « de Longueville, de Nevers, Louis treize même, passant avec la reine « par Soissons, apres les troubles, s'empressèrent d'avoir des entretiens. » (*Idem.*)

CHAPITRE III.

CHARLES DE LORRAINE, DUC DE GUISE;
LE PRINCE DE JOINVILLE, DUC DE CHEVREUSE;
LE CHEVALIER DE GUISE; — LE DUC DE MAYENNE;
LE DUC D'ELBEUF; — LE COMTE D'HARCOURT.

1612—1640.

Reconnaissant que sa propre autorité, que peut-être même la marche générale de l'État était toujours subordonnée à l'imminence de troubles nouveaux, la régente, afin d'en mieux prévenir l'explosion, avait voulu mettre à la paix entre la France et l'Espagne le sceau d'un double et précoce mariage. Ses soins venaient de réussir à faire décider l'union du jeune Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche et de madame Élisabeth, sœur du roi, avec le prince des Asturies, depuis Philippe IV.

Diverses fêtes durent célébrer l'heureuse conclusion de cette alliance, et la cour assista à un brillant carrousel exécuté (les 5, 6 et 7 avril 1612), sur la place Royale, par les princes et les plus élégants seigneurs. Au premier rang, parmi les *tenans* ou *chevaliers de la gloire*, chargés d'attaquer le *Château de la Félicité*, figuraient le duc de Guise et le prince de Joinville. Le chevalier de Guise, leur frère, marchait en tête de la compagnie des *chevaliers du soleil*. Ces splendides

réjouissances recommencèrent, peu de mois après, lors de l'arrivée à Paris (15 août) du duc de Pastrana, chargé de demander solennellement pour le fils de son roi la main de madame Élisabeth. Le duc de Guise reçut l'ordre d'aller (le 16), accompagné de ses deux frères, du duc d'Elbeuf et d'un nombreux cortége de gentilshommes richement équipés, chercher l'ambassadeur espagnol à l'hôtel de Roquelaure, rue Saint-Antoine, pour le conduire au Louvre, à sa première audience d'apparat[1].

Pendant les jours suivants, les plus considérables personnages rivalisèrent de magnificence pour *traiter* le duc de Pastrana. La maison de Guise eut son tour; et la reine Marguerite de Valois elle-même donna, dans sa demeure du Pré-aux-Clercs, un bal auquel le prince de Joinville et le chevalier de Guise se distinguèrent parmi les seigneurs les « mieux parés. » Après le premier *bransle*[2], le chevalier, selon la volonté du roi, entama les *courantes*[3] avec mademoiselle de Vendôme. Puis succédèrent les *canaries*[4], dansées par le duc et la duchesse d'Elbeuf. Plus tard, la reine ordonna à madame Élisabeth de recommencer, avec le duc de Pastrana, un *bransle* auquel prit part, entre autres grandes dames, la comtesse de Soissons, conduite par le prince de Joinville qui enfin, lorsque l'ambassadeur se « fust remis en sa place, le vinst prier, de la « part de la royne Marguerite, d'aller prendre la collation en « la salle prochaine..... »

La publication des mariages eut lieu le 25, jour de la fête du roi; et, à l'audience solennelle de congé accordée huit

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 30.

(2) Sorte de ronde.

(3) Danse la plus usitée en France à cette époque.

(4) Passes exécutées en s'approchant et en s'éloignant les uns des autres, à la manière des sauvages.

jours après à Pastrana par leurs majestés, la maison de Guise fournit encore, comme de coutume, son brillant et nombreux contingent de princes et de princesses.

Les cérémonies correspondantes étaient en même temps accomplies par le nouveau duc de Mayenne à Madrid, où il avait fait (le 17 juillet) une entrée que l'élévation de sa taille, la noblesse de sa personne, la magnificence de son train, le nombre et la qualité de son cortége rendirent des plus éblouissantes.

Parti de Paris au mois de juin, Mayenne avait emporté la recommandation de se présenter en habit de deuil à sa première audience, où il devait offrir à la cour d'Espagne des compliments de condoléance sur la mort assez récente de la reine, puis de revêtir, pour la suivante, ses habits et ses livrées de couleur, afin de témoigner le contentement causé en France par la conclusion des deux mariages. Il lui était prescrit d'exprimer, dans ses entretiens, que leurs majestés très chrétiennes « avoient volontiers favorisé de leur créance et entremise « de leur auctorité le roy de Hongrie pour l'advancement d'i« celluy à la dignité impérialle, tant pour complaire en cela au « désir et instance qui leur en avoit esté faicte plusieurs fois « au nom du roy d'Espagne que pour avoir cogneu et jugé sa « personne plus propre qu'aucun autre pour remplir ceste « place d'honneur.....

« Si ledict sieur de Mayenne estoit mis en propos des affai« res publicques qui se passoient en la chrestienté, par ledict « roy ou aucuns de ses ministres, il avoit à faire cognoistre « par ses responces estre plus expédient, pour toutes considé« rations, qu'elles demeurassent de toutes parts en l'estat « qu'elles estoient, sans rien changer ni innover en icelles qui « peust les altérer avec ceux qui y avoient intérest, au préju« dice de ceste tranquillité générale dont la manutention es-

« toit si chère et recommandée au soing commun de leurs « majestés.

« Lesquelz souhaittoient et se promettoient que ledict sieur « duc de Mayenne accomplist le voyage et les commandemens « qui luy estoient donnéz avec la dignité qu'il convenoit à leurs « royalles personnes, à la qualité de la chose dont il s'agissoit « et à l'affermissement de l'amitié des deux couronnes; et « elles recognoistroient le service qu'il leur rendroit en ceste « occasion, en toutes celles qui s'offriroient pour son advan- « tage et contentement[1]. »

Dans l'hôtel du marquis de Spinola, où il était logé, Mayenne avait d'abord reçu la visite des grands et des ambassadeurs. On comblait d'honneurs l'envoyé du roi de France, le fils d'un prince longtemps allié de l'Espagne. Lorsque le duc fut présenté à Philippe III (le 21 juillet), ce monarque ne souffrit pas qu'il lui baisât la main, selon l'étiquette ordinaire, mais il le serra lui-même dans ses bras. Le 22 août, jour fixé pour la publication des mariages, le duc de Lerme l'alla chercher en grande pompe pour le conduire au palais. Mayenne était vêtu d'un « habit tout de toile d'argent et broderie d'or et d'ar- « gent, le capot, les chausses et le collet faits d'un feuillage « Persien avec les encolières : la première chaisne d'or et la « seconde de perles, lesquelles jointes composoient une ma- « gnifique broderie : le pourpoint, les doublures de la cappe « et des chausses d'une riche lame d'argent parsemée de fleurs « d'or et d'argent : les gants, la ceinture, les pendants de l'es- « pée, la cappe et le bonnet couverts de pierres prétieuses : la « housse du cheval de velours noir toute en broderie d'or et « d'argent, la testière enrichie de diamants et deux grandes « enseignes des mesmes au lieu de bossettes au mords. » Les

(1) Mss. Brienne, v. 289, fol. 336.

gentilshommes français, au nombre de plus de deux cents, marchaient, entremêlés avec les seigneurs espagnols, devan « le carosse du Duc de Mayenne, tout couvert de velours « rouge cramoisi, avec des feuillages pareils à ceux de « son habillement, et tiré par six chevaux enharnachés de « mesme. »

A l'éclat d'une telle magnificence, à la distinction du personnage qui la déployait, la cour d'Espagne répondait par des faveurs inusitées. Philippe III, se promenant à cheval dans la ville, fit, par une exception sans exemple, marcher Mayenne à son côté. En considération de ce prince, le roi catholique rendit la liberté aux Français prisonniers à Madrid ou sur les galères; il accorda grâce à trois seigneurs qui avaient mis l'épée à la main dans la capitale, contrairement à une défense expresse, portant peine de la vie, pour toute la durée du séjour de Mayenne; enfin il ordonna que la fête de Saint-Louis, roi de France, fût observée désormais, a l'égal du dimanche, dans l'étendue entière de la monarchie espagnole. Lors de son audience de congé (le 27 août), le prince lorrain reçut directement de Philippe III une chaine et un cordon de pierreries de la valeur de quinze mille écus, en outre de quatre beaux chevaux auxquels le duc de Machera et le duc d'Albe, pour leur propre compte, en ajoutèrent, le premier quatre autres et le second deux. Mayenne, de son côté, offrit à l'Infante un livre d'heures tout couvert de diamants.

Il quitta Madrid le 31 août et fut escorté par les principaux seigneurs, assez loin hors des portes. Toutes les villes, sur sa route, lui firent la plus honorable réception. En France, les ducs de Guise, de Longueville, le prince de Joinville et de nombreux gentilshommes, venus à sa rencontre, à quelque distance de Paris, lui présagèrent l'accueil honorable et

bienveillant qui l'attendait près de Louis XIII et de Marie de Médicis[1].

A la cour cependant la joie n'avait pas assuré la concorde. Des mécontentements se manifestaient, des partis semblaient se produire avec un aspect redoutable. Les princes de Condé, de Conti, le comte de Soissons, donnaient de funestes exemples d'irritation ambitieuse et jalouse; ils prenaient une fâcheuse initiative en s'éloignant volontairement.

L'esprit de rancune et de vengeance, contenu sous la main de Henri IV, se relevait ainsi d'un sommeil passager et s'enflammait aux rayons de la faveur témoignée par la reine-mère à des intrigants, ses compatriotes. Il n'était sans doute ni de la destinée ni du tempérament de la maison de Guise d'échapper aux conséquences de cette agitation ou de s'abstenir d'y prendre part. En ce champ d'animosité, malheureusement rouvert, le baron de Lux, neveu de l'archevêque de Lyon, d'Espinac, venait de se signaler par des propos qui, rapportés au duc de Guise, à son retour de Provence pour les fêtes de Noël (1612), lui inspiraient une violente irritation. Le duc d'Épernon s'efforçait de l'apaiser et le priait de croire au contraire à l'affection du baron; mais Guise répliquait avec émotion : « Comment voulez-vous, Monsieur, que je fasse « estat de son amitié, puisqu'il n'y a que trois jours qu'estant « chez la Reine Marguerite, pour adjouster une nouvelle of- « fense aux précédentes, il s'est vanté de la part qu'il a eue « à la mort de Monsieur mon père et d'avoir empesché le « comte de Brissac de donner advis de ce qui estoit résolu. « Qui offense en paroles cesse d'estre, ou jamais n'a esté, ou « ne veut plus estre amy. J'aurois trop de patience et trop peu « de ressentiment si je ne vengeois tant d'injures reçues d'un

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 30.

« téméraire : il faut qu'il meure de ma main et que sa mort « apprenne à ses semblables d'estre plus sobres en discours « et moins remplis de témérité. »

Une autre main, aussi intéressée dans cette affaire et plus prompte encore, allait cependant intervenir avec fureur : c'était celle de ce chevalier de Guise que, selon l'expression du maréchal d'Estrées, *ses frères avoient élevé au sang*. Quoique prononcées à l'écart, à la suite d'un diner chez le financier Zamet, les paroles du duc de Guise étaient parvenues à l'oreille de son frère. Dès le lendemain (samedi 5 janvier 1613), revenant de faire une visite à la princesse de Conti, le chevalier, « monté sur un petit cheval et armé seulement d'une petite « espée pendue en escharpe, » ayant tout à coup aperçu le carrosse du baron de Lux à l'entrée de la rue de Grenelle, s'élance, saute à bas, et, l'œil étincelant, crie au baron : « J'ay un mot à vous dire ; mettez pied à terre. » Lux a immédiatement compris de quoi il s'agit ; mais, conservant son calme, il approche, et, la main posée sur la garde de son épée : « Eh bien, mon maistre, » dit-il, « que voulez-vous de « vostre serviteur ? — N'est-il pas vray, » reprend le jeune prince, « que vous avez esté si téméraire que de vous vanter « en bonne compagnie d'avoir consenty à la mort de feu mon « père et qu'aiant peu destourner cest accident, vous avez « plustost advancé ses jours ? Il faut mourir. »

Le baron veut alors entamer quelques propos de justification. Guise l'interrompt, dit qu'il « n'est pas là pour « entendre des discours ; » et, prenant sa distance : L'espée « à la main ! » s'écrie-t-il, « ou vous estes mort ! » Le combat s'engage en effet [1] ; le chevalier lance une estocade que Lux rabat ; les fers se croisent jusqu'à la garde ; les adversaires

(1) A deux heures après midi, dans la rue Saint-Honoré, près celle du Coq.

se pressent, se tournent et se retrouvent face à face, en sens opposés ; Guise pare un coup, et, ne rencontrant plus de résistance, frappe son ennemi et lui traverse le cœur. Au cri que jette le baron en expirant, la foule accourt, animée de fureur : elle craint d'abord pour le rejeton d'une tige si chère ; mais son allégresse a sujet d'éclater presque immédiatement, à la vue du chevalier qui remonte à cheval et prend le chemin de son hôtel.

Cette nouvelle remplit bientôt la cour d'une vive émotion ; la reine quitte son dîner. Se croyant personnellement offensée par l'assassinat de l'un de ses favoris, elle proclame que la justice du roi doit frapper le coupable, quel que soit son rang; pour la toucher encore davantage, le marquis d'Ancre lui présente le jeune fils du baron, qui, fondant en larmes, se jette à ses pieds et implore vengeance. Marie de Médicis exprime sans retard sa colère à la princesse de Conti et à la duchesse douairière de Guise. Cette dernière repousse l'idée d'un crime commis par le chevalier; elle dit qu'il « est « venu au monde les mains jointes et qu'à l'heure mesme elle « avoit les siennes au ciel, afin que Dieu luy fit la grâce de « venger la mort de son père, et que si elle eust esté homme « il y avoit vingt ans qu'elle se fût donné ce contentement. »

Peu après, le duc de Guise vient au Louvre afin de dissiper les fâcheuses impressions communiquées à la reine. Il allègue son propre honneur, qui lui aurait interdit de se servir d'une main étrangère pour vider ses querelles. « Si vous avez du « courage pour venger vos passions, » répond la reine, » je « n'en aurai pas moins pour venger les offenses du roy. » Le duc repart « qu'il ne cognoist point d'honneur à tout ce qui « est séparé du service du Roy, que le chevalier son frère n'a « jamais eu l'intention d'offenser leurs majestéz, et que si ceste « pensé luy estoit entrée en l'âme il ne le tiendroit jamais

« pour son frère. — Ce sont là de belles paroles, » réplique la reine. « Madame, » reprend Guise, « Vostre Majesté sçait bien « que là où il y va de son service et de celuy du Roy je sçay « mieux faire que parler. »

Trois ou quatre jours s'écoulent encore dans ces débats; enfin le parlement, après avoir soigneusement informé, déclare ne reconnaître ici d'autre crime qu'une violation des édits dont il est difficile de commencer l'application dans le cas du duel d'un prince contre un chevalier des ordres.

Les courtisans s'efforcent pourtant d'envenimer l'affaire en disant que bientôt on en arrivera au point de se réjouir de la perte du baron de Lux; mais la prudence du conseil, inspirée par les dangers de l'époque, dispose Marie de Médicis à la conciliation et à la clémence. Pour la forme seulement, le duc de Mayenne implore la grâce de son cousin; et il l'obtient, sous réserve que l'appréciation de la conduite du chevalier de Guise sera, contre tout exemple précédent, abandonnée au grand maître de Malte.

Là ne devaient pas néanmoins se borner les suites de cette remarquable et sanglante aventure. Le fils unique du baron de Lux, jeune homme de dix-huit à vingt ans, brave et adroit, avait résolu de demander à ses propres armes une réparation qu'il ne pouvait attendre des lois; et, le 31 janvier[1], de grand matin, il charge Riollet, gentilhomme bourguignon, autrefois page de son père, d'aller remettre un cartel au chevalier de Guise, qui saute lestement à bas de son lit, s'approche d'une fenêtre et examine avec empressement le papier portant ces mots : « Monseigneur, nul ne peult estre plus fidel tes« moing du juste subject de ma doulleur que vous; c'est pour-

(1) Mss. Béthune, v. 8476, fol. 43. Oudin (Histoire Mss. de la maison de Guise) dit toutefois que ce fut le dernier jour de février.

« quoy, Monseigneur, je vous supplie très humblement de « pardonner à mon ressentiment si je vous convie par ce billet « de me faire l'honneur que je me puisse veoir l'espée à la « main avec vous pour avoir raison de la mort de mon père. « L'estime que je faicts de vostre courage me faict espérer que « vous ne mettrez en avant vostre qualité pour éviter ce à quoy « vostre honneur vous oblige. Ce gentilhomme vous amènera « au lieu où je suis avec un bon cheval et deux espées, des« quelles vous aurez le choix, et sy ne l'avez agréable j'iray « partout où vous me commanderez[1]. »

Le prince lorrain fait aussitôt appeler le chevalier de Grignan; plein d'ardeur, sans soupçonner la possibilité d'un guet-apens, sans s'arrêter à l'inégalité des rangs, il monte à cheval et suit Riolet, par la porte Saint-Antoine, vers le point où ce dernier lui dit que le baron l'attend dans la plaine près de Charonne.

Dès qu'il aperçoit Lux, le chevalier de Guise, sans engager de propos avec lui, déchire son propre pourpoint, le jette à terre et découvre sa poitrine. Le jeune baron imite cet acte, auquel il rend hommage. Les coups se poussent de part et d'autre; Guise est bientôt atteint à l'épaule gauche, tandis qu'il passe son épée sous le bras droit de Lux, mais sans le blesser; puis, s'échauffant dans la lutte, il exécute une volte, s'élance de nouveau, perce le bras gauche de son adversaire et esquive à peine un coup que celui-ci lui porte au côté droit. Le fer a même enlevé un morceau de chemise. « O Dieu! » se dit alors le chevalier, « vous sçavez la justice de ma cause; ne « permettez pas que le désespoir d'un jeune homme triomphe « de ma valeur! »

Aussitôt, d'une estocade il traverse le flanc droit du baron.

(1) Mss. Béthune, vol. 8176, fol. 13.

Un flot de sang en jaillit. Lux attaque pourtant encore le prince « au petit ventre ; » mais Guise, maniant son cheval avec dextérité, a opposé l'arçon de la selle, et, ne faisant pas attendre la riposte, il entame profondément l'épaule droite du baron. Les deux champions redoublent d'acharnement ; l'un et l'autre sont criblés de blessures. Lux, furieux, pousse droit à la gorge du chevalier ; celui-ci pare, reçoit néanmoins le coup et le rend immédiatement au cœur de son ennemi qui tombe en prononçant ces derniers mots : « Mon Dieu ! je te « crie mercy ! »

Pendant ce combat, Grignan et Riollet se sont, à peu de distance de là, mesurés de leur côté. Le premier a eu le corps traversé ; l'autre, blessé légèrement, vole près de son ami qu'il trouve déjà privé de vie. Guise n'a plus qu'à s'occuper des soins que réclame l'état du chevalier de Grignan. Il court donc au couvent des pères de Saint-François-de-Picpus et obtient d'eux qu'ils aillent relever son second que, d'après ses ordres, on transporte ensuite à l'hôtel de Guise, où lui-même, déchiré, sanglant, mais victorieux et faisant encore caracoler son cheval, vient bientôt tomber dans les bras du duc son frère.

Le chevalier avait ainsi, à quelques semaines d'intervalle, fait subir aux deux Lux, père et fils, une rigoureuse plus qu'équitable expiation de la mort du *Balafré*. Rancune, valeur, adresse, assurance, c'étaient là de vrais traits de Guise, indélébiles et toujours effrayants. Du moins une loyauté incontestable venait de présider à ces derniers coups ; et la reine, sans hésitation, ne put que faire grâce au vainqueur, en lui recommandant, assez inutilement, il est vrai, de se montrer moins violent à l'avenir[1].

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 31.

La carrière du jeune prince lorrain devait, d'ailleurs, se terminer bientôt d'une manière tragique, analogue à son début et à son cours turbulent. Tandis qu'au milieu des difficultés qui entravent la marche de l'État, Marie de Médicis confie imprudemment le gouvernail aux mains de ses favoris étrangers, objets de jalousie pour les grands et de soupçon haineux pour les réformés; tandis que le prince de Condé, auquel ces religionnaires semblent offrir un puissant point d'appui, n'écoute que la voix de ses intérêts personnels, se tient éloigné de la cour et entraîne, par son exemple, les ducs de Savoie, de Longueville, de Bouillon, de Vendôme, de Mayenne même[1], le duc de Guise, au contraire, restant uni avec ses frères, sa mère, sa sœur et son cousin d'Elbeuf, n'a pas déserté le Louvre et paraît continuer à entrer en partage de la faveur royale[2]. Il s'emploie activement, dit-on, « pour faire « l'accommodement des princes et seigneurs mescontens. » On a donc songé à le remplacer temporairement en Provence; et son frère, le chevalier, nommé lieutenant général du roi dans cette province, y est envoyé pour maintenir l'ordre. A son arrivée, les diverses villes l'accueillent avec des hon-

(1) Ouvertement devenu serviteur tendre et dévoué de la veuve du comte de Soissons, réputée sensible à ses recherches.

(2) Un *pasquil* très malveillant pour la cour, intitulé *Que dit-on?* et répandu à Paris vers cette époque, rapporte, entre autres nouvelles supposées,

« Que Guise, sur lequel la France
« Jettoit les yeux, donnoit son cœur,
« Est privé de son espérance
« Et est frustré de sa faveur.
« Que ce vaillant duc de Mayenne,
« Pour avoir parlé franchement,
« Se retire avec la haine
« Du Roy, en son gouvernement. »

(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 21.)

neurs infinis et rivalisent de témoignages d'allégresse (mi-mai 1614). On lui offre, entre autres, le spectacle original et attrayant d'une compagnie de femmes et de jeunes filles vètues en amazones et réunies à la garde bourgeoise. Le chevalier a mis pied à terre devant la porte de son logis et s'est arrêté pour voir défiler cette gracieuse infanterie. Un officieux l'ayant engagé à rentrer, afin d'éviter les dangers ou les inconvénients presque inséparables de ces démonstrations populaires, bruyantes et confuses, Guise a répondu « qu'on ne « s'en mit pas en peine, que les armes communes n'estoient « point bastantes[1] de luy oster la vie et qu'il falloit un coup « de canon pour le tuer[2]. »

La destinée devait donner lieu d'attribuer à de telles paroles le caractère d'une sorte de prophétie ou de pressentiment; car, peu de jours après celui où elles purent être prononcées, le chevalier, « partant d'Arles, alla souper « chez le sieur des Baux et le lendemain, après son dîner, es- « tant botté pour continuer son chemin à Marseille, voulut « pointer un canon contre un blanc qu'il avoit choisy sur un « rocher et manquant par trois fois demanda de la poudre « fine qu'il attendit si longtemps qu'il retournoit quand on « l'apporta. Il en mit deux cuillerés plus qu'il ne falloit, il se « retira habilement, mais la place échauffée des trois ou quatre « coups se fendit de bout à l'autre et l'affut se mit en pièces. « Une pièce de métail l'atteignit à la cuisse droite et lui cassa « l'os tout nud et du même coup emporta le jarret de la jambe « gauche, un autre froissa le genouil gauche, un autre mor- « ceau de l'affût le blessa au petit ventre, un autre en la ma- « choire droite. Il fut porté par terre, cependant du temps si

(1) Suffisantes.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 31.

« couvert de fumée qu'on ne l'aperçeut point. Enfin on lui vit « une jambe renversée sur l'épaule et plus de deux seeaux de « sang à l'entour de lui donnant grands cris. Comme on luy « vouloit donner courage il dit qu'il estoit mort, mais que ce « ne seroit pas faute de courage et demanda un confesseur. « On le porta sur un lit et le chirurgien de Valabrègues, homme « célèbre qui a guéry le sieur de Beauchamp de ses morsures « de cheval et de la gangrène, étoit par hazard aux Baux, apelé « pour un soldat blessé le jour précédent d'un mousquet crevé. « Il se confessa bien, demanda l'extrême onction, la reçeut « avec contrition et fendoit le cœur des auditeurs et cepen- « dant quatre heures qu'il survéquit ne voulut ouïr parler que « de Dieu. Il fut blessé entre midy et une heure et mourut « entre quatre et cinq. On a remarqué que le grand Prieur « Gouverneur de Provence avoit été tué à la même heure. Le « chevalier de Grignan avait fait son possible de le tirer « d'auprès de ce canon, disant que le repas du sieur de La « Barben qui les attendoit se gasteroit, qu'ils prendroient le « plaisir de chasser une heure. Il s'en fascha. Tout le long du « disner le sieur des Baux ne l'entretint que de funestes ac- « cidents qu'il avoit veus de grands capitaines qui s'appro- « choient trop des canons. Il avoit couru danger desjà à la « citadelle de Sisteron de l'approche de la mèche que le feu « rejetta sur luy, qui luy fendit son chapeau[1]. »

Le chevalier de Guise venait d'expirer dans sa vingt-sixième année. Sa mort mit la Provence en deuil. Les habitants d'Arles rouvrirent sa bière et coupèrent son linceul, pour faire faire son portrait qu'ils placèrent ensuite dans leur hôtel de ville. Ils disputèrent à ceux d'Aix l'honneur de posséder sa dépouille mortelle, et on fut obligé de la diviser, afin de satis-

(1) Lettre de Malherbe a la princesse de Conti, du château des Baux, le 1er juin 1614.

faire aux vœux des deux cités. Dans l'une fut inhumé son corps, à l'autre échut le dépôt de son cœur ; et, plus tard (1641), lorsque la duchesse de Guise, faisant transférer de Toscane à Joinville les restes de son époux et de ses fils[1], désira qu'on recueillît aussi ceux du chevalier, son beau-frère, pour les réunir tous dans la même sépulture, les Provençaux lui envoyèrent à Florence des députés qui obtinrent d'elle l'autorisation de conserver les cendres précieuses d'un descendant du bon roi René, leur ancien comte.

Les emplois, les trésors, le pouvoir même de l'État se trouvaient cependant presque exclusivement livrés aux mains d'une famille étrangère, dénuée de gloire et de consistance, élevée par l'intrigue et soutenue par la faveur. Les griefs et l'irritation des princes et des grands du royaume présageaient donc un prochain soulèvement, nouvelle ombre de Ligue, où Condé, par une sorte d'hérédité de souvenirs et de position, devait figurer en première ligne et dont les intérêts allaient affecter de se confondre avec le sentiment intime de la cause nationale. Le traité de Sainte-Menehould (15 mai 1614) n'avait été que l'essai d'un vain palliatif contre ce désordre auquel on était convenu, par une clause principale, d'opposer, comme remède présumé efficace, la convocation des états généraux. Avant tout néanmoins la reine a jugé urgent d'entreprendre avec son fils une tournée de trois mois (juillet-septembre), d'abord en Poitou, d'où le duc de Mayenne, actuellement rallié à la cour, vient de réussir à éloigner le prince de Condé[2], ensuite dans la Bretagne, dont on espère, par la présence du jeune monarque, calmer les dispositions inquiétantes.

Au retour de ce voyage peu décisif, la majorité du roi est

(1) Le prince de Joinville et le duc de Joyeuse.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 32.

déclarée en parlement le 2 octobre; puis, le 27 du même mois, s'ouvrent, dans la *salle Bourbon*, les états, auxquels assistent les princes du sang et tous ceux de la maison de Guise. Deux questions graves se présentaient à l'examen de l'assemblée : l'abolition de la vénalité des charges et la séparation entre l'ordre temporel et l'ordre spirituel; mais elles n'étaient destinées à recevoir de solution qu'à une époque encore lointaine. Stériles en améliorations, ces avant-derniers états généraux de la monarchie eurent toutefois pour effet moral de « répudier les doctrines démagogiques de la Ligue[1] » et pour résultat positif de se suicider en quelque façon, de faire sortir de leur sein et de produire au jour la grande figure d'un éloquent député du clergé de Poitou. Là effectivement brilla d'abord Richelieu, fondateur du système politique propre à plonger l'immense élément de l'opinion nationale dans une léthargie de cent soixante et quinze ans, sans prévoir l'inévitable revanche, le réveil violent et terrible de forces accrues même pendant leur assoupissement qu'interrompaient d'ailleurs parfois les pas retentissants d'une civilisation en marche vers des horizons tout nouveaux.

Pressé d'accomplir le mariage du roi, Marie de Médicis emmena son fils (17 août 1615) de Paris à Bordeaux. Chemin faisant on apprit la mort du cardinal de Joyeuse qui avait légué au duc de Guise la disposition de ses bénéfices[2]; et, tandis qu'une maladie de madame Élisabeth retenait la cour à Poitiers, on reçut également la nouvelle alarmante de quelques échecs subis en Brie par Bois-Dauphin. Le duc de Mayenne, rentré alors en révolte, venait d'obtenir des avan-

(1) *Démocratie de la Ligue*, par Ch. Labitte, p. 283.

(2) La duchesse de Guise, nièce de ce cardinal, était héritière du temporel de sa maison. (Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin.)

tages contre les troupes laissées à ce maréchal. De l'autre côté de la Dordogne, les rebelles faisaient aussi, disait-on, des dispositions pour entraver le voyage de Louis XIII. Le roi repartit néanmoins le 28 septembre; et son escorte, formée en un petit corps d'armée de « douze cents chevaux du régiment « des gardes bien complet et de deux cens Suisses bien réso-« lus, » eut pour chef, avec titre de lieutenant général, le duc de Guise, de préférence à d'Épernon[1].

Après que le monarque se fut embarqué à Bourg sur la Dordogne, pour se rendre à Bordeaux, le prince lorrain, à la tête de sa cavalerie, remonta le cours de la rivière dans le dessein de combattre le duc de Rohan qu'on supposait posté à Branne; mais, n'ayant pu le rencontrer, Guise franchit le gué de Castillon afin d'aller rejoindre la cour. De nouveaux honneurs l'y attendaient; le prince des Asturies l'avait choisi pour épouser en son nom madame Élisabeth, et le duc de Chevreuse était chargé d'accompagner l'ambassadeur extraordinaire, don Inigo de Cardenas. Guise dut ensuite conduire Madame à Saint-Jean-de-Luz et s'acquitta de cette mission avec un paisible succès, quoique le duc de Rohan lui eût fait dire que « s'il venoit et qu'il ne les veit luy et les siens l'espée « à la main, il ne les tinst jamais pour gens de bien[2]. »

L'échange des deux princesses s'effectua le 9 novembre à Irun, après une petite difficulté d'étiquette toutefois. Guise, jaloux de l'honneur de la France, exigea et obtint immédiatement que les Espagnols fissent disparaître du sommet de la tente dressée par eux, au milieu de la Bidassoa, un symbole du globe du monde, dans lequel le duc, protestant contre tout signe d'inégalité, dit qu'il craignait d'entrevoir *un globe de*

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, ch. 32.
(2) *Idem.*

discorde[1]. Il poussa même les scrupules de fierté nationale au point de s'arranger pour que les envoyés de Philippe III eussent abordé à la rive française et fait toucher le sol du royaume à leur princesse quelques instants avant celui où il allait déposer réciproquement madame Élisabeth sur le territoire espagnol.

Il amena ensuite la nouvelle reine près de son jeune époux, à Bordeaux (le 21 novembre); et Louis XIII, avant de repartir pour Paris, prévoyant la rencontre, sur sa route, des troupes des princes, qui s'étaient avancées jusqu'en Poitou, confirma au duc (par lettres patentes datées du 27 novembre) la qualité de lieutenant général de ses armées. Des renforts de noblesse et de cavalerie, guidés par le duc de Chevreuse entre autres, arrivèrent de différents côtés pendant le voyage; et Guise put faire, vers Saint-Maixent, une pointe au moyen de laquelle il enleva les logements du sieur de Nanteuil et mit en déroute trois régiments qui s'y trouvaient.

La paix fragile conclue à Loudun, le 6 mai 1616, ne rappelle pourtant que très passagèrement les princes auprès du roi et n'ajourne qu'à deux mois à peine la reprise des hostilités. Celles-ci vont être rouvertes (juillet) par le duc de Longueville qui débute en s'emparant de Péronne. A cette nouvelle, la cour fait immédiatement arrêter et conduire à Vincennes le prince de Condé[2]. L'effroi s'empare aussitôt de tous les grands personnages. Le duc de Guise envoie Chevreuse s'enquérir, auprès du roi, des motifs d'un acte aussi rigoureux et aussi imprévu. Des allées et venues sans résultat ont lieu entre le Louvre et l'hôtel de Guise. Le duc se décide enfin à partir sur les quatre heures du soir, avec ses deux frères; ses

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, ch. 32.
(2) Alors âgé de vingt-huit ans.

souvenirs de jeunesse, qui lui retracent meurtre et prison, l'ont engagé à éclaircir de loin les doutes et les inquiétudes dont il est assiégé. Mayenne, Nevers, Bouillon et leurs principaux amis l'ont déjà devancé dans une fuite prudente ou coupable, qu'en tous cas ils préfèrent à la résolution[1] « de « rentrer à Paris et faire souslever les affectionnéz, d'où il y « eust bien eu de la brouillerie. »

Guise reçoit promptement de sa mère, de sa femme, de sa sœur, des avis tranquillisants. Néanmoins, aux lettres que lui adresse le roi, pour le rappeler, il répond : « .... Je recognois « les assurances qu'il plaist à Vostre Majesté d'avoir de la « fidélité de mon service, lequel je continuerai de rendre sans « aucune exception, ainsi que la nature et mon devoir m'y « obligent. Aiant appris l'arrest de Monsieur le Prince, j'en- « voiay mon frère vers Vostre Majesté pour en apprendre la « cause, ce que je n'ay peu faire par luy ny par autre qui vint « vers moy : jugeant ceste affaire de telle conséquence que, « si les fondemens n'y sont fort clairs et les preuves sans « doute, on pourroit envelopper dans semblables procédures « vos meilleurs serviteurs comme je suis et ay tousjours esté « et seray ; et sçachant le partement de M. de Mayenne, il me « donna occasion de m'en venir en ce lieu de Soissons où je « supplie très humblement Vostre Majesté que je puisse sça- « voir ce que Monsieur le Prince peut avoir commis contre « son devoir et vostre service, afin que cela me donne moyen « d'en informer vos serviteurs et les convier au maintien et « service de Vostre Majesté, et leur oster les impressions que « par mauvais conseils on l'auroit engagé à quelque chose « préjudiciable. »

Mettant ses actes d'accord avec ses paroles, Guise refuse

(1) Proposée, dit-on, par le duc de Mayenne et quelques autres.

le commandement général de l'armée des princes. « Vous « ressemblez vostre père qui estoit de tous les partis et n'estoit « pas d'un, » lui réplique alors avec humeur le duc de Bouillon, fort tenté même, dit-on, de le faire arrêter, si Mayenne ne s'y fût opposé. En échange de ce bon office, Guise promet à son cousin de s'entremettre pour lui faire obtenir satisfaction de la cour; il l'engage à se souvenir des recommandations de son père mourant et à ne plus s'écarter de l'obéissance due au roi. Quant à lui-même, fort de sa conscience, il rentre dans Paris (le 24 septembre), accompagné de ses frères, et il obtient de Louis XIII l'accueil le plus favorable. Il en profite pour tâcher de ménager un accord avantageux entre le monarque et les princes réunis à Soissons, où il retourne (le 27), avec des intentions conciliantes, si peu efficaces pourtant qu'il se décide à quitter de nouveau cette ville le lendemain même.

Trois armées sont, en conséquence, préparées pour soumettre les rebelles. Guise, par droit de fidélité, reçoit le commandement de celle qui doit agir en Champagne contre les ducs de Nevers et de Bouillon. Un manifeste, faussement revêtu de son nom[1], n'en est pas moins répandu par la faction qu'il va combattre. A la vérité, Mayenne avait apposé sa propre signature, près de celles des ducs de Vendôme et de Bouillon, au bas d'une pièce de ce genre, où Louis XIII était averti des dangers qui l'entouraient et engagé à expulser le maréchal d'Ancre ainsi qu'à « châtier les coupables, pour « restablir la confiance et seureté en son royaume[2]. »

Sans perdre de vue les affaires de son gouvernement de Provence, d'où il reçoit de fréquents rapports, le duc de Guise recommence donc à faire la guerre en d'autres lieux. Il s'empare successivement du château fort de Riscourt ou

(1) *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, tome Ier, p. 353.
(2) Mss. Béthune, v. 8941, fol. 59.

Richecourt-sur-Aisne (le 4 mars 1617), des bourgs de Rosoy-en-Thiérache (mi-mars), de Château-Portien (le 31); il fond sur les troupes ennemies dans le faubourg de Laon, se rend maître de Réthel (16 avril), après un siége de dix jours, et se porte ensuite à Mouzon, sur la frontière, dans le dessein d'arrêter le duc de Bouillon au passage. En même temps le prince de Joinville (duc de Chevreuse) lève en Auvergne des renforts pour la cause royale; mais Mayenne, adhérent du parti contraire, à la suite de plusieurs manœuvres exécutées contre les troupes de son cousin s'opiniâtre à faire une vaillante résistance dans Soissons.

D'importants changements sont cependant survenus à la cour et vont exercer leur influence sur la situation du royaume. Richelieu a remplacé Villeroy au ministère; le maréchal d'Ancre a péri victime d'un meurtre; un nouveau favori s'est produit. Les hostilités s'arrêtent; les princes se rapprochent du roi; le duc de Mayenne goûte la jouissance d'échanger (22 mai 1618) le gouvernement de l'Ile-de-France, qu'il dédaigne et qu'on donne à Luynes, contre celui de Guienne, objet de ses vœux; et, au milieu des plaisirs qui ont succédé à la guerre, le duc d'Elbeuf reçoit (janvier 1619) la main de mademoiselle Henriette de Vendôme, fille naturelle de Henri IV.

Tout à coup les rôles se trouvent intervertis. Luynes, pour se créer des partisans, va rendre la liberté au prince de Condé que Mayenne, comme grand chambellan, salue le premier et conduit au cabinet du roi; altéré d'ambition, le favori tout puissant dispute le gouvernement de Provence à Guise, qui résiste avec succès; enfin, de Blois, où le dépit l'a portée à chercher une retraite, la reine-mère se fait enlever par d'Epernon et menace à son tour le repos de l'État (mars 1619). Elle essaie d'abord vainement d'attirer le duc de Mayenne dans sa faction.

Louis XIII arme contre Marie de Médicis et donne au duc de Guise le commandement des troupes qui doivent attaquer d'Épernon. Toutefois avant de combattre sa propre mère, le monarque veut tenter vis-à-vis d'elle la voie des négociations. Dans une entrevue avec lui à Tours (septembre), en présence des princes et princesses de la maison de Guise, la reine subit des conditions : elle accepte la ville d'Angers pour résidence et se démet de son gouvernement de Normandie, dont aussitôt Luynes est investi. Ce dernier a besoin d'amis reconnaissants pour soutenir son crédit, d'honneurs accumulés pour satisfaire sa vanité ; il provoque donc une promotion de chevaliers des ordres (1er janvier 1620), dans laquelle, comme de raison, se trouve compris son nom avec ceux des princes du sang et des personnages les plus considérables, entre autres des ducs de Guise, de Chevreuse, de Mayenne et d'Elbeuf. Ce n'est point assez; il prétend encore élever sa famille par la plus illustre alliance; et le roi, pour lui complaire, n'hésitant pas à engager follement l'avenir, détermine la conclusion prématurée de deux mariages : l'un entre la fille aînée du prince de Condé et le jeune prince de Joinville[1], l'autre entre le duc de Joyeuse[2], encore au berceau, et la fille du favori.

On rapporte[3] que le duc de Guise, lorsque le second de ces contrats fut présenté à sa signature, demeura quelque temps immobile et tout pensif. Louis XIII lui ayant demandé ce qui le préoccupait : « Je ne me souviens quasy plus de mon nom, « ni comment je doibs mettre, » répondit-il avec une bonhomie dont le roi se prit à rire, sans méconnaître le véritable sens des paroles du prince lorrain.

(1) Né le 3 avril 1612.
(2) Né le 15 juillet 1618.
(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, ch. 34.

De ces unions anticipées, qui ne devaient jamais s'accomplir, il résulta du moins entre Guise et Condé une étroite intimité. Mayenne n'y participait point : Condé, ingrat pour ses anciens services, l'ayant promptement accusé de tiédeur. D'un autre côté, Luynes fournissait, prétend-on, matière aux griefs de Mayenne, en entravant son mariage avec l'héritière de Pecquigny. Ce prince, peu satisfait de la cour, s'en éloigna donc subitement dans la nuit du 28 mars ; et, quoique, le surlendemain, il écrivit au roi pour s'excuser, en termes fort dévoués, de n'avoir pas pris congé de lui, les motifs véritables de sa retraite ne demeurèrent pas moins suspects.

Des divertissements et des courses de bagues, Louis XIII allait être en effet bientôt rappelé aux tristes réalités de la guerre civile. L'esprit d'insurrection trouvait dans les rivalités personnelles des causes suffisantes de durée et d'explosion. A Angers, autour de la reine-mère, âme de l'agitation d'alors, venaient de se grouper (mai) des princes et des seigneurs toujours disposés à la révolte : le comte de Soissons, les ducs de Nemours, de Mayenne, de Vendôme, de Longueville, d'Epernon, Rohan, la Trémoïlle, jaloux et irrités de la faveur que Luynes possédait.

Les circonstances étaient pressantes. Diverses contrées s'associaient déjà au mouvement. On appréhendait une irruption de renforts étrangers par la frontière du pays de Liége. Guise dut donc se rendre en Provence, afin d'y former, de même qu'en Dauphiné, une armée immédiatement disponible ; et le duc d'Elbeuf eut à contenir la Normandie, avec sept ou huit mille hommes, pendant que Louis XIII, suivi du duc de Chevreuse, conquérait la paix avec Marie de Médicis (juillet) par le combat qu'il lui livra au Pont-de-Cé.

Les princes semblent désarmés, et Guise profite de ce mo-

ment de répit pour faire, vers les côtes d'Afrique, une course assez avantageuse contre les pirates barbaresques : les négociations suivies depuis plusieurs années, d'après ses ordres, n'ayant produit que peu d'effet, surtout à Alger[1]. Quant à Mayenne, il s'est présenté inopinément à Poitiers (le 6 septembre). Louis XIII lui a dit : « J'oublieray le passé en me « servant fidèlement à l'advenir[2]; » et néanmoins, le duc, qui réunit sous ses ordres plus de quinze mille hommes, va ne rien négliger dans le but de déterminer la reine-mère à chercher en Guienne une retraite formidable, d'où, soutenue par lui et par d'Epernon avec ses cinq mille soldats, elle puisse reprendre l'offensive. Les réformés s'agitent cependant; ils tiennent une assemblée à La Rochelle; ils veulent adopter la guerre pour leur compte, la faire tourner à leur profit; aussi le conseil d'État décide-t-il (à Fontainebleau, le 19 avril 1621) qu'il y a lieu de diriger cinquante mille combattants contre la rébellion, partout où elle persiste.

Le monarque entre en campagne (le 28). Entouré du cardinal de Guise, du duc de Chevreuse, du duc d'Elbeuf avec son frère, le comte d'Harcourt, ce fameux *Cadet la perle*[3], si plein de sève et de glorieux avenir, il parvient jusque devant la ville de Saint-Jean-d'Angély, qui lui refuse soumission. Le siége est résolu; les princes lorrains y signalent leur bravoure audacieuse : d'Elbeuf reçoit un coup de feu au gras de la jambe, Chevreuse une balle à travers son chapeau; à l'attaque du faubourg Saint-Eutrope (le 20 mai), le cardinal, ex-

(1) Mss. Gaignières, v. 448, fol. 95.

(2) *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, tome II, p. 238.

(3) Ainsi surnommé parce qu'il était fils puîné du feu duc d'Elbeuf et qu'il portait une perle en boucle d'oreille. (Voir les portraits du comte d'Harcourt et son article dans la *Biographie universelle*.)

traordinairement échauffé après s'être, en vaillant soldat, tenu au plus fort de la mêlée, demande, pour se désaltérer, un peu de vin rouge frais qu'on mêle, par mégarde, avec du vin blanc au lieu d'eau. Une fièvre ardente se déclare aussitôt ; et le malade, transporté à Saintes, y succombe dans le repentir des fautes de sa vie [1], le 21 juin, à l'âge de trente-huit ans, plus célèbre pour ses inclinations toutes belliqueuses que pour ses vertus épiscopales.

En effet, coadjuteur de Reims, il n'avait commencé qu'après la mort de l'archevêque Philippe du Bec à jouir du temporel de ce siége dont il fut toujours absent. Abbé de Saint-Denis, de Corbie, d'Orcamp, de Saint-Remy de Reims, de Montierender, de Charlieu, de Saint-Urbain, de Cluny [2], créé cardinal en 1615, il projetait, dit-on, lorsque la mort le frappa, de céder à sa vocation naturelle, de remettre son chapeau entre les mains du pape et d'échanger, avec le duc de Chevreuse, son frère, tous ses bénéfices contre le gouvernement d'Auvergne.

Héritier des traits de la figure du *Balafré*, il reproduisait aussi, en partie, son caractère. De Joinville, comme d'une sorte de *quartier général*, il avait levé (1618) douze cents hommes de pied et trois mille chevaux afin de faire diversion en faveur de Marie de Médicis. Deux ans plus tard, il s'était encore retiré de Paris, dans le dessein de « brouiller en Cham- « pagne, » toujours pour la même cause. Enfin, sa disposition turbulente éclata particulièrement lors de la dispute fameuse qu'il eut avec le duc de Nevers, son cousin germain, à l'occasion d'un procès touchant le prieuré de la Charité... « Le Roi crut devoir leur défendre de se trouver en-

(1) « *Aulico luxu et militari licentia traduxerat vitam.*

(2) Par bulles gratuites (mars 1612), après Claude, bâtard de Guise.

« semble chez leurs juges. Guise, piqué de certains termes que « Gonzague avoit fait mettre dans quelqu'une de ses écritures, « cherchoit les occasions de rencontrer sa partie et de lui « faire insulte; aiant sû que le duc de Nevers étoit chez le « rapporteur de l'affaire (Guinet), le cardinal s'y en va en ha- « bit court et en bottes, avec une épée sous le bras, qu'il cou- « vrait de son manteau. Le duc de Chevreuse l'accompagnoit « et ils étoient suivis d'un grand nombre de pages et de valets. « Gonzague avoit amené peu de domestiques et quelques gens « de robe qui le servoient de leurs conseils. Les deux frères « entrent brusquement suivis de leurs gentilshommes et de « leurs pages : « *Monsieur*, dit le cardinal au duc de Nevers, « *vous m'avez offensé, je saurai bien vous en faire repentir.* » « La menace fut incontinent suivie d'un soufflet; Gonzague, « sans épée, ne put que repousser le cardinal de la main, ils « se seroient peut-être colletés si le duc de Chevreuse et les « gens de la suite des deux frères n'eussent défendu le cardi- « nal en mettant l'épée à la main. Nevers, à qui son écuyer « avoit apporté son épée, se contenta de se débarrasser et de « dire en se retirant au cardinal : « *Il faut, Monsieur, que vous « renonciez à votre dignité et que vous me fassiez raison.—Je ne « suis plus cardinal,* répliqua fièrement Guise, *et j'ai déjà « quitté le chapeau*[1], *je vais de ce pas à la campagne, et nous « pourrons nous y rencontrer...* »

Le cardinal, « plus propre à manier l'épée qu'un bréviaire, « faisoit l'enragé et avoit bonne envie de se battre. » Deux fois en effet le duel fut projeté, d'abord près de Saint-Maur-des-Fossés, puis au bois de Claye; mais « du Hallier, capi- « taine des gardes, eut ordre du Roi d'aller prendre les deux « frères à Fontenay et de les amener à l'hôtel de Guyse. » On

(1) Allusion à son travestissement en habit court.

retint pendant quelque temps l'agresseur à la Bastille, ensuite à Vincennes; puis le roi le garda strictement près de lui jusqu'à la fin, tandis que le duc de Nevers était envoyé en Champagne.

La querelle ne devait pas toutefois en rester là; elle se reprit entre ce dernier et le prince de Joinville (duc de Chevreuse), lorsque le cardinal n'exista plus, et elle fut terminée seulement (19 mars 1622) par un *traité d'accommodement* ainsi conçu, sous forme de *lettre royale* : « Monsieur de Nevers, je « suis duement informé et satisfait de vostre obéissance à mes « commandementz en ce qu'en sollicitant le procèz d'entre « vous et le deffunct cardinal de Guise vous ne vous êtes ac- « compagné en vostre carrosse que du nombre de gentils- « hommes que je vous avois limité sur ce qui s'est passé en « la maison du rapporteur... d'aultant néanmoings que vostre « ressentiment continuant contre le prince de Joinville... il « vous dit que s'il eust sçeu l'intention dudict cardinal son « frère il auroit essayé de l'en destourné, au moings ne l'au- « roit accompaigné pour cest effect, recognoissant que cette « action estoit faite avec surprise et advantage..., comme en- « cores ledict prince de Joinville asseure que lorsqu'il mit l'es- « pée à la main, s'interposant entre vous et le cardinal, son « dessein ne fust que pour empescher un plus grand accident « qui auroit pu rendre vos maisons irréconciliables, advouant « que depuis par plusieurs fois vous avez recherché toutes sor- « tes de voyes honorables pour vous satisfaire avec luy et que « ma seule prévoyance et autorité ont empesché la décision « de ce fait par les armes... En tout ce que dessus, vos géné- « reux déportemens estant recogneus d'un chascun et de luy « en particulier, les soubçons que vous aviez de son intention « entièrement levés par sa déclaration... et le desir qu'il tes- « moigne avoir de rentrer en la bonne intelligence et amitié

« qui se doibt nourrir entre cousins germains, j'ay jugé que « cela vous doibt rendre très content et satisfaict et partant, « par raison et de mon autorité, je desire et vous commande « d'oublier de part et d'autre les choses passées, vous embras- « ser et demeurer amys... »

Quoique la fin du cardinal de Guise eût été plus conforme à l'agitation de sa vie qu'au caractère dont il était revêtu, ses restes mortels ne furent pas moins inhumés en grande pompe (le 25 juillet 1621) dans l'église cathédrale de Reims, auprès de ceux du cardinal Charles de Lorraine, son grand-oncle.

Trop impétueux pour avoir jamais cherché à réprimer ses penchants et à régler ses mœurs d'après les devoirs d'un état qu'il ne s'était point choisi, Louis de Guise laissait, de Charlotte des Essars, *« son amie, »* cinq enfants [1] : Charles-Louis qui fut évêque de Condom; Achille, comte de Romorantin [2]; Henri, chevalier de Lorraine; Charlotte, abbesse de Saint-Pierre de Lyon, et Louise, mariée à Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies de France.

A la suite de leur assemblée de La Rochelle, les réformés, s'emparant de plusieurs places importantes en Guienne et en Languedoc, avaient donc fait une redoutable levée de bou-

(1) Alléguant une prétendue union régulièrement célébrée, le 4 février 1611, entre leurs père et mère, avec dispense du pape accordée au cardinal pour posséder des bénéfices nonobstant son mariage, ils poursuivirent la reconnaissance de leur légitimité et l'obtinrent, le 1er septembre 1641, du duc Henri II de Guise, leur cousin germain. (Bibl. nat., portefeuilles de Lancelot, maison de Lorraine, Guise, v. II.)

(2) Tué, en 1648, par les Turcs, en Candie où il commandait les troupes vénitiennes. Il avait été marié à Anne-Marie de Salm-Rhingrave, dont il eut pour fille Charlotte-Christine-Françoise-Marguerite, qui épousa, en 1660, Ignace Rouault, marquis d'Assy, et qui, après la mort de mademoiselle de Guise, dernière duchesse de ce nom, éleva des prétentions à l'héritage des biens de la maison de Guise. L'affaire ne fut pas jugée. (Portefeuilles de Lancelot, maison de Lorraine, Guise, v. II.)

ciers. Quelles que fussent les variations de sa conduite politique, le duc de Mayenne était trop Guise pour hésiter à les combattre. Surmontant les importunités de la fièvre, il reprend d'abord aux religionnaires[1], après un rude combat, la ville et le château de Caumont (27 juin 1621), puis il retourne devant Nérac, qui ne cède qu'à une attaque prolongée (9 juillet) et dont la soumission entraîne celle de Castel-Jaloux, Mont-de-Marsan, Tartas, Layrac, Mas-de-Verdun et l'Isle-en-Jourdain. Durant l'entreprise contre Nérac, Mayenne n'a dû la vie qu'à son intrépidité : un officier ennemi, qui dirigeait son pistolet vers lui, s'est troublé sous le ferme regard du prince lorrain et l'a manqué en tirant à six pas de distance[2].

Ces récents et loyaux services lui valent l'accueil le plus favorable de la part du roi lorsqu'il vient le rejoindre à Tonneins. Aussitôt il reçoit l'ordre d'attaquer avec ses troupes les places susceptibles de devenir gênantes pendant le cours du siége que Louis XIII a résolu de porter lui-même devant Montauban, l'un des foyers des réformés, et où le duc d'Elbeuf et le comte d'Harcourt vont l'accompagner. Dès qu'il s'est victorieusement acquitté de cette mission préliminaire, Mayenne revient prendre part (17 août) à l'investissement de Montauban ; mais il veut débuter avec trop de vivacité, et l'énergie de la résistance l'oblige à user de circonspection en attendant des renforts qu'amènent, entre autres, les ducs de Guise et de Chevreuse (7 septembre).

Huit jours après, une demi-lune est brillamment enlevée par le dernier de ces princes ; mais la destinée se réserve de tra-

(1) Ceux-ci « jusques alors avoient publié le duc de Mayenne pour le « plus digne prince qui fût en France ; depuis ils l'appeloient *le géant lorrain* et *homme de sang*. » (Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, ch. 36.

(2) *Idem.*

verser leurs efforts, d'interrompre leurs succès. Le 16, au moment où Mayenne cherche à plonger sa vue dans le fossé en indiquant au duc de Guise, à l'extrémité des tranchées[1], le point le plus convenable pour l'établissement d'une nouvelle batterie, il reçoit à l'œil gauche un coup de mousquet qui l'étend privé de vie[2]. Fervent dans la foi catholique pour le service de laquelle il avait imposé silence à tous ses motifs de mécontentement, à toutes ses velléités d'insurrection, Mayenne, en se confessant et en communiant l'avant-veille, à l'occasion de la fête de l'exaltation de la sainte croix[3], s'était pieusement préparé à une mort qu'il affrontait sans cesse avec le calme du vaillant guerrier chrétien.

Afin de prévenir les funestes effets de cet événement, Guise a fait immédiatement prendre les armes aux troupes consternées. Les officiers, en affirmant à leurs soldats que le duc de Mayenne est atteint d'une blessure légère[4], ont cherché vainement à déguiser la sinistre nouvelle. Le roi d'ailleurs la révèle bientôt, lorsque, par lettres patentes (datées du 18 septembre), il investit le duc de Chevreuse de la charge vacante de grand chambellan ; et des rumeurs, des *pasquils*, répandus dans l'armée, imputent cette perte à la jalouse tiédeur du connétable, trop lent, dit-on, à fournir à Mayenne les moyens de pousser les travaux du siége qu'il dirigeait réellement en principale partie[5].

Ses restes vont être transportés à l'église des Carmes d'Ai-

(1) Que le duc de Mayenne appelait ses *promenoirs*.

(2) A l'âge de quarante-trois ans, sans avoir eu de postérité de Henriette de Gonzague, morte elle-même en 1601.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, ch. 37.

(4) *Idem*.

(5) *Idem*.

guillon[1] et son cœur sera déposé, sur un piédestal de bronze, dans celle des Chartreux de Bourg-Fontaine. Sur le passage de son convoi les honneurs solennels se mêleront aux témoignages de la tristesse publique. Effectivement, la province de Guienne aimait ce prince; la France presque entière le regrette. A Paris, les sentiments des catholiques se formulent par de menaçantes démonstrations de représailles contre les réformés. Malgré les mesures de précaution prises en leur faveur, ceux-ci ne peuvent, le 26 septembre, rentrer du prêche de Charenton sans laisser dans la rue Saint-Antoine cinq ou six morts et quelques blessés sous les coups d'une multitude fanatisée, dont la fureur livre à l'incendie et à la dévastation le temple, l'édifice consistorial, la bibliothèque protestante et les boutiques de libraires où se trouvent des écrits huguenots. Hommage violent et symbolique rendu à la mémoire du fils de l'ancien chef de la Ligue, avec lequel s'éteignait l'une des branches de cette maison de Guise rapidement décroissante en nombre et surtout en importance politique.

La continuation du siége de Montauban fournissait au duc de Chevreuse l'occasion de déployer tout son zèle, toute sa générosité, toute sa bravoure, présages du succès définitif. Les maladies, cependant, décimaient l'armée, et Louis XIII résolut d'abandonner son entreprise pour retourner à Paris (30 décembre), laissant le duc d'Elbeuf comme lieutenant général en basse Guienne, où le monarque prévoyait qu'enorgueillis par sa retraite, les rebelles ne seraient guère disposés à quitter les armes.

D'Elbeuf, agissant aussitôt (janvier 1622), assure la contrée entre la Garonne et la Dordogne, déjoue les menées et triom-

(1) Sans y être aussitôt inhumés toutefois.

phe de la résistance des marquis de Duras et de la Force, s'empare de leurs châteaux, emporte d'assaut le bourg de Montravel (1er mars), complète sa tâche par la prise de la ville de Tonneins, après une défense opiniâtre et des combats répétés (4 mai), et opère sa jonction avec le prince de Condé, général en chef des troupes royales en Guienne, afin de pouvoir, ainsi que son frère le comte d'Harcourt, prendre ensuite part au siége de Montpellier[1].

Dès qu'il a passé dans sa capitale le temps nécessaire pour obtenir, par l'enregistrement des édits bursaux, les indispensables moyens de poursuivre la guerre, Louis XIII s'est rapproché (Pâques, 1622) du théâtre des hostilités, et, à Blois, il accorde au duc de Chevreuse, sous la condition d'un très prompt retour après ses noces, l'autorisation d'aller épouser la belle et intrigante veuve du connétable de Luynes[2]. Ce mariage est donc pompeusement célébré au château de Lésigny[3] en Brie ; et Chevreuse (commencement d'avril) rejoint immédiatement le roi qui, s'avançant de nouveau en Guienne, reçoit à Sainte-Foy (mai) des mains du duc d'Elbeuf « treize « drapeaux avec la cornette du sieur de la Force[4], » trophées de la dernière campagne, puis, traversant ainsi une contrée soumise jusqu'au bas Languedoc, va faire entamer les attaques contre Montpellier.

(1) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, ch. 39.

(2) Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, et dont le duc de Chevreuse n'eut que trois filles. L'aînée fut coadjutrice de Remiremont, puis abbesse de Pont-aux-Dames ; la dernière obtint le même titre, après sa sœur, et devint ensuite abbesse de Jouarre ; la seconde, Charlotte-Marie, demoiselle de Chevreuse, morte sans alliance à l'âge de vingt-cinq ans (le 7 novembre 1652), joua, lors de la Fronde, un rôle célèbre auquel l'avaient prédestinée, pour ainsi dire, et le sang des Guises qui coulait dans ses veines et l'éducation qu'elle avait reçue de sa mère.

(3) Propriété du connétable de Luynes.

(4) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, ch. 40.

Le duc de Guise, qui doit seconder puissamment ce siége, a été mandé près du monarque pour rendre compte de la situation de l'armée navale préparée, par ses soins, en Provence. La conservation de sa charge de gouverneur, « de « la lieutenance du roi, de l'amirauté et des places qu'il y « tient, » est cependant devenue le sujet d'une lutte personnelle et opiniâtre. Louis XIII cherche, par toutes les voies, à faire accepter en échange au prince lorrain le gouvernement de Guienne; mais, sous quelques flatteuses couleurs[1] que cette proposition soit présentée, elle ne réussit pas à séduire Guise qui n'y reconnaît que le ferme dessein de l'éloigner d'une province, ancien domaine de ses pères, sur laquelle on semble craindre qu'il ne songe à ressusciter des prétentions. La victoire, au surplus, va retarder pour lui les effets de cet ombrage.

Les événements se sont chargés de faire diversion ; ils attirent les regards du gouvernement du roi vers le point où les réformés ont pris une attitude sérieusement redoutable, vers La Rochelle que Louis XIII, après s'être rendu maître de la ville de Royan, veut réduire par l'emploi combiné de ses forces de terre et de mer. Au mois d'octobre, cinquante-quatre bâtiments appelés de Bretagne, de Normandie, de Guienne, de Provence, dont quelques-uns appartiennent à des particuliers et qui comprennent dix galères de guerre, spécialement employées dans la Méditerranée, ainsi que le grand galion de Malte, du port de quatorze cents tonneaux, muni de quarante-six pièces de fonte et monté par trois cents chevaliers, se trouvent donc réunis en rade d'Olonne, attendant l'arrivée de leur amiral. Le 27, dans les eaux de l'île de Ré, Guise divise sa flotte en avant-garde, de douze vaisseaux

(1) Mss. Gaignières, vol. 355, fol. 303-312.

ronds, propres à la navigation sur les deux mers, et que dirige le sieur de Saint-Luc, vice-amiral, en corps de bataille formé de vingt-cinq navires, dont le prince se réserve le commandement, et en arrière-garde aux ordres de Manty, contre-amiral.

L'avantage du vent, adroitement saisi par les réformés, a d'abord compromis la division de Saint-Luc. Guise, sans hésitation, vole immédiatement à son secours, à travers les plus grands périls, avec le seul galion qu'il monte et dont bientôt une partie est embrasée par le feu de l'ennemi. Pendant une heure, le duc multiplie les efforts de son courage et de sa prudence, « non seulement comme général, mais comme « capitaine et soldat[1] ; » il parvient à faire éteindre l'incendie et enfin même à mettre ses adversaires en déroute, avant que le reste de sa flotte puisse le joindre pour compléter les résultats[2] de cette action meurtrière, « la plus terrible bataille qui ayt « esté sur la mer depuis l'invention des canons[3], » et dont le roi ordonnera de célébrer l'heureuse issue par un *Te Deum* chanté dans toutes les églises de France.

Un second fait, non moins remarquable, doit s'y ajouter promptement. Les vaisseaux ennemis, après leur échec, se sont retirés dans une solide position, sous le fort Saint-Martin de l'île de Ré ; et, les Rochellois ne donnant pas de témoignages d'adhésion à la paix générale que le monarque vient d'accorder (octobre), le duc de Guise profite du vent favorable pour entreprendre une nouvelle attaque dans la nuit du 12 novembre. Le succès est plus décisif cette fois. Guise reçoit

(1) Mss. Gaignières, vol. 447, fol. 131.

(2) Quatre vaisseaux ennemis (dont le vice-amiral) furent submergés ce jour-là, quatre furent pris ; et, le lendemain, les galères en coulèrent bas quatre autres encore. (*Idem*, fol. 129.)

(3) *Idem*, fol. 130.

de toutes parts des félicitations[1]. Les députés du parlement de Bordeaux, arrivés à son bord en quelque sorte pendant le combat, saluent le vainqueur actuel des hérétiques du « vieux « tiltre de conservateur de la patrie, » déjà donné à ses pères. Le souverain pontife va bientôt lui exprimer directement sa joie et sa reconnaissance[2]. Les Rochellois, privés de ressources en vivres et en munitions de guerre, se soumettent, invoquent à genoux la clémence du roi et déposent entre les mains de son amiral le pavillon, les bannières et « la commission du pouvoir « de l'assemblée rebelle[3]. » Guise accueille avec bienveillance les hommages et les promesses des vaincus qu'il se contente d'exhorter au calme et à la fidélité; et, si ses remontrances restent néanmoins vaines encore, sa modération et la force de ses armes sauront, dans un prochain avenir, retrouver leur opportunité et produire leurs effets.

La dislocation de la flotte s'est opérée; quelques galères seulement demeurent au port de Blavet (Lorient) pour y passer l'hiver; le duc de Guise retourne à Paris (fin de décembre) et, avec son frère et son cousin, les ducs de Chevreuse et d'Elbeuf, il prend rang, le 10 janvier 1623, parmi les princes et les grands, à l'entrée triomphale, pour ainsi dire, du monarque dans sa capitale. L'édit de Montpellier n'a pourtant point satisfait les réformés. Tout annonce qu'ils n'attendent que le moment de secouer une pacification acceptée par nécessité. Afin de leur imposer, l'ordre a de nouveau été donné à

(1) Son jeune fils, le prince de Joinville (âgé de dix ans), lui écrit qu'il a « loué de tout son cœur et remercié Dieu qui, luy ayant donné une si « grande victoire, au milieu de tant de dangers, l'a préservé et fait vaincre « les vents, la mer, le fer et les flammes. » (Mss. Gaignières, v. 355, fol. 331.)

(2) *Voir* l'appendice, à la fin du volume, pièce numéro 8.

(3) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, ch. 41.

Guise d'aller rallier son armée navale (mi-mai); et le prince lorrain mouille bientôt au *Chef de Baye*, en menaçant les îles de Ré et d'Oleron, greniers des Rochellois.

Ceux-ci craignent de se voir affamés et conçoivent la plus vive alarme au spectacle d'une simple démonstration qui réellement ne doit aboutir qu'à faire retourner les galères à Marseille. Aussi de Saint-Martin en l'île de Ré, où il commande, le sieur de Guron écrit-il à Guise (le 4 juillet) : « Monseigneur, vous avez porté la terreur et l'effroy en ce pays et « encores l'espérance de paix par la bienveillance que tout le « monde vous porte, le foudre dans une main et l'olive dans « l'autre. A la vue de vos vaisseaux il y a heu icy une grande « émotion à cause de la surprise...... »

Il paraît que ce sentiment avait fait naître la pensée de recourir à de coupables moyens de défense, car le même correspondant ajoute (le 11 juillet) : « J'eus hier avis d'une très « méchante affaire de laquelle ayant faict plus exacte perquisi- « tion il se treuve ung très pernicieux attentat contre le Roy « en vostre personne. Le sénéchal du lieu s'y est très bien « comporté, car n'ayant voulu y procéder que par la voye or- « dinaire, je luy ay faict rapport de ce que j'avois appris et « sur l'instant il a faict très bien ce qui a été de sa charge, qui « a été de recevoir information, décretter et faire prendre le « pendart qui a eu le détestable desseing que vous appren- « drez...... Il y a une grande suitte en cett' affaire, c'est pour- « quoy il importe fort d'en faire une justice exemplaire, car « assurément il découvrira les autres, et qui sont des faiseurs « de feux d'artifice, qu'on dit qu'ils travaillent il y a un mois. « Vous en tenez deux maintenant, assavoir celui qui est dans « votre vaisseau et cettuy-ci ; on en apprendra davantage par « leur moyen, mais il faut, s'il vous plait, que ce soit par un « prévost, affin que la chose aille plus seurement, par ce que

« le juge d'ici, sur la moindre appellation, aura les mains « liées[1]...... »

Le reste de cette année et la suivante toute entière vont s'écouler en négociations entre la cour et les Rochellois. Les rebelles éprouvent évidemment bien plus de passagère inquiétude que de disposition véritable à se soumettre ; et le gouvernement de Louis XIII, dans l'espoir de leur enlever des auxiliaires trop voisins et trop puissants, a saisi l'occasion de conclure le mariage de madame Henriette de France avec le jeune prince de Galles qui vient de voir échouer sa bizarre et aventureuse recherche d'une infante d'Espagne.

Devenu roi (le 27 mars 1625), Charles Ier a accordé au duc de Chevreuse l'honneur d'épouser pour lui, par procuration, la fille de Henri IV, que le brillant et audacieux Buckingham devra conduire dans sa nouvelle patrie. Chevreuse reçoit splendidement et loge à son propre hôtel l'ambassadeur extraordinaire ainsi que sa suite ; et, lors de la cérémonie (le 11 mai), il représente le royal fiancé non-seulement avec la plus éclatante magnificence, « capable de tourner la nuict en un « beau jour[2], » mais avec une exactitude si scrupuleuse que, de même que les envoyés anglais, il se retire de Notre-Dame au moment où va commencer la messe, à laquelle la fiction de son rôle de mandataire d'un souverain protestant lui interdit d'assister.

Des changements considérables s'étaient cependant produits dans la direction des affaires du royaume. Richelieu, alors cardinal, avait énergiquement absorbé l'autorité qu'il ne devait plus laisser ni fléchir ni échapper de ses mains. Réduits par lui au rang de simples et dociles serviteurs de l'État, les

(1) Mss. Gaignières, v. 420, fol. 79, 81.

(2) Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, ch. 42.

grands personnages de la cour ne peuvent plus occuper les loisirs qu'il leur impose que par de frivoles intrigues et par des rivalités d'amour ou d'orgueil. Une querelle de préséance, vive et opiniâtre, s'est ainsi élevée entre le duc de Longueville et le comte d'Harcourt, frère du duc d'Elbeuf. Deux rencontres, au jardin des Tuileries, puis à Compiègne, ont été successivement convenues, mais empêchées par des tiers, par les ordres et les gardes mêmes du roi. De tels débats, en ce temps, se restreignaient rarement aux proportions d'un combat singulier : ils dégénéraient d'ordinaire en lutte collective de partisans opposés, quelquefois nombreux, selon l'influence reconnue et l'attachement porté aux adversaires réels. De retour à Paris sans avoir pu obtenir satisfaction, Longueville a songé qu'il est chef de sa maison et qu'au duc de Guise, comme aîné de la sienne, doit maintenant s'adresser sa provocation. Le lendemain, dès la pointe du jour, plus de quatre cents gentilshommes se présentent en qualité de champions des deux parts, et avec eux les princes sont déjà sortis pour se mesurer hors de la ville, lorsqu'une injonction royale prévient le combat, en les envoyant immédiatement dans leurs gouvernements respectifs.

Pour Guise, cet exil est presque une première expérience de la despotique volonté de Richelieu ; l'avenir lui en réserve d'autres. Le prince lorrain va néanmoins utiliser son séjour en Provence. Au mois de mars 1625, il s'empare de trois vaisseaux espagnols, à huit rames, dits *haludes*, qui, se rendant de Barcelonne à Gênes, sont poussés vers la côte française, loin de tout port de commerce[1]. Les embarras qu'il éprouve d'abord

(1) L'un d'eux était chargé de deux cent mille livres, et vainement le roi d'Espagne réclama contre cette capture qui fut maintenue en vertu d'une stricte observation des ordonnances de la marine. (Histoire Mss. de la maison de Guise, liv. IV, ch. 42.)

dans l'exercice de son autorité se dissipent bientôt et aboutissent à des promesses de concours de la part du parlement d'Aix que le roi exhorte (24 août) « à vivre en toute bonne cor« respondance avec ledit seigneur de Guise sans que les ungs « entreprennent rien sur la juridiction des aultres[1]. » L'année suivante, il reçoit l'ordre de conduire des troupes en Languedoc et d'y prendre le commandement d'un corps d'armée « pour « le chastiment des rebelles ouvertement déclaréz en plusieurs « lieux[2]; » puis il est investi du caractère de plénipotentiaire pour traiter de la paix avec les Barbaresques[3].

Pendant ce temps, des événements plus ou moins graves s'étaient accomplis ou préparés, et certains membres de la maison de Guise avaient subi les rigueurs du premier ministre qui, inflexible dans la répression des cabales, venait en particulier de bannir (juillet 1626) madame de Chevreuse, instigatrice présumée de la conspiration de Chalais. La duchesse allait donc développer à la cour de Lorraine la fécondité de ses intrigues, jusqu'à ce que plus tard (1630), autorisée à rentrer en France et d'accord avec la reine Anne d'Autriche, elle pût diriger contre le cœur du cardinal l'effort de ses attraits ainsi que de ses artifices, recherchant assez vainement l'influence politique comme tribut d'une tendre faiblesse[4] qu'encourageait l'affectation de sentiments réciproques.

(1) Mss. Dupuy, v. 93.
(2) Mss. Gaignières, v. 355, fol. 239.
(3) Annuaire de la Société de l'histoire de France, pour 1848, p. 247.
(4) « La Chevreuse est admirable;
« Son esprit incomparable
« Est l'ornement de la cour.
« Le cardinal la rappelle;
« Qu'en dis-tu, Jean de Nivelle?
« C'est pour lui faire l'amour. »
(Collection Maurepas, v. 21.)

L'union de la maison royale de France avec celle d'Angleterre n'avait pourtant pas porté ses fruits désirés. Les négociations du duc et de la duchesse de Chevreuse[1] (octobre 1625) n'étaient point parvenues à arrêter les progrès d'une mésintelligence trop impérieusement tracée par la diversité des intérêts positifs et religieux, ainsi que par les tendances de l'orgueil blessé et de la violente rancune de Buckingham. L'alliance de famille, gage toujours si fragile, semblait donc impuissante pour contrebalancer la diversité de croyance; et c'était avec l'Espagne catholique que la France avait dû resserrer ses liens, au moment (été de 1627) où l'Angleterre favorisait un nouveau soulèvement des réformés de l'intérieur.

En effet, la flotte britannique a mis à la voile (fin de juin); l'île de Ré a été occupée par des troupes débarquées (fin de juillet); la guerre se trouve ainsi ouverte sans déclaration formelle. Richelieu doit la soutenir immédiatement et invoquer le concours de tous les chefs militaires capables de le seconder avec succès dans le commandement suprême qu'il s'attribue. En considération expresse de la victoire navale remportée quelques années auparavant, Guise reçoit (27 août) pouvoir de se mettre à la tête de l'armée de mer « qu'il va réunir « au Morbihan, pour s'opposer aux mauvais desseins de la « flotte anglaise et la faire, s'il le peut, éloigner des côtes « qu'elle menace[2]. » Il doit, en outre, accueillir comme bons alliés les Espagnols dont le secours a été accepté.

On espère que sur le théâtre où il a déjà vaincu, le prince lorrain retrouvera les mêmes chances. Avec une déférence marquée pour tous ses désirs, le cardinal a soigneusement

(1) Buckingham paraissait aussi très sensible à ses charmes.

(2) Mss. Dupuy, v. 93,380. Instructions données au duc de Guise.

pourvu aux divers préparatifs. Par ordre du roi, le syndic des états de Bretagne est chargé de « fournir promptement « des victuailles aux vaisseaux de l'armée navale commandée « par le duc de Guise, en tant seulement que celui-ci le ju- « gera raisonnable et à propos[1]. » Estimé indispensable dans cette grave occurrence, Guise est l'objet de ménagements assidus, de flatteries même. On cherche de toutes parts à exciter son zèle. «Voicy,» lui écrit-on, « le temps qui s'approche « pour venger la mort de la feue Reyne d'Escosse vostre pa- « rente; il semble que vostre maison doibt estre la fatale ruine « de ceste nation[2]... Il ne tiendra ny à vous ny à moy, » lui mande Richelieu avec une bonhomie suspecte, «que vous ne « soyez dans l'histoire bien avant et que je n'y aye quelque « place[3]. » Enfin le roi, de sa propre main, lui adresse des témoignages d'approbation et le prie de « continuer son soing « pour rendre les vaisseaux du tout prests à bien faire et au « plus tost[4]. »

Louis XIII est arrivé en personne devant La Rochelle (octobre). Les Anglais sont bientôt expulsés de l'île de Ré et, après des pertes considérables, regagnent leur flotte qui s'éloigne par suite de cette déroute. Guise, avec une partie de ses vaisseaux, va cependant demeurer en position de protéger les parages d'Olonne et du Morbihan. Le monarque « a une satis- « faction très entière de ses services et de sa conduite[5]. » Richelieu ne doute pas que si les Anglais reviennent, le prince lorrain « ne prenne le temps et l'occasion de leur faire cog- « noistre qu'il commande les forces du Roy[6]. » Bientôt appelé

(1) Mss. Gaignières, v. 420, fol. 62.
(2) *Idem*, v. 355, fol. 243.
(3) *Idem*, fol. 147.
(4) *Idem*, fol. 259.
(5) *Idem*, v. 420, fol. 183.
(6) *Idem*, fol. 87.

dans les eaux de l'île de Ré, Guise y barre les passages, puis détache quelques bâtiments sur les côtes de Guienne. Il continue à se concerter de plus en plus amicalement avec l'amiral espagnol; et tous deux, laissant leurs flottes à Auray, doivent se rendre à terre, auprès de Louis XIII (le 9 janvier 1628)[1].

Effectivement, il s'agit de pousser avec une nouvelle vigueur le siége de La Rochelle où la rébellion est flagrante et obstinée. Les plus extrêmes souffrances causées par la famine, la tiédeur évidente des secours anglais, qui s'approchent sans agir ou se font battre sur mer de même que dans l'île de Ré, n'ont point ébranlé la fermeté des Rochellois. Ceux-ci résistent obstinément aux sommations et ne capitulent enfin (le 28 octobre) qu'après avoir épuisé toutes leurs ressources morales dans la longue et vaine attente d'un ravitaillement et d'un renfort.

En ouvrant à Louis XIII les portes de La Rochelle, Richelieu vient de mettre le complément à sa propre puissance : il lui faut désormais la tenir strictement à l'abri contre les personnes et leurs prétentions, comme il a su la placer au-dessus des événements. En travaillant à raffermir l'État ébranlé, il a judicieusement reconnu la nécessité et trouvé, à force de prudence, les moyens de lui procurer une marine. Or, jaloux de tous les titres parce qu'il veut concentrer toutes les attributions, le cardinal n'a pas négligé d'absorber les dignités d'amiral de France, d'amiral de Bretagne et d'autres charges navales encore dans l'unique et suprême qualité de *grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce*, dont il s'est investi; simplifiant ainsi les rouages qu'il se réserve le pouvoir exclusif de faire fonctionner.

Cette mesure porte donc atteinte aux droits du duc de Guise;

(1) Mss. Gaignières, v. 120, fol. 123.

elle lui ravit la qualification et l'autorité d'amiral des mers du Levant. Un conflit doit en résulter, sans que pourtant son issue puisse être incertaine. Richelieu, d'une manière ombrageuse et péremptoire, maintient ses prérogatives absolues. Guise résiste avec vivacité et produit une *Deffence de l'admirauté du Levant;* il allègue la légitime et solennelle volonté de Henri IV, exprimée par des « provisions bien et deument expédiées en « (1594), vérifiées au parlement » et suivies de la prestation de serment, en vertu d'un article de traité (*pactio pacis*)[1]. Il cherche à établir une distinction entre la charge d'amiral de France et celle d'amiral du Levant; il cite, dans ce long mémoire, tous les exemples historiques à l'appui de ses réclamations. « La parole, » y dit-il, « revient bien tard à ceste « charge d'Admiral de France pour se plaindre que l'on l'a « couppée en deux, il y a trois ou quatre cens ans; » et, en concluant, le prince lorrain fait ressortir l'impossibilité de le dépouiller lui-même après plus de trente années de possession et d'exercice[2].

Ces arguments, quelle qu'en fût la solidité, devaient être de peu de poids néanmoins en faveur du chef d'une maison dont l'ancienne importance et les velléités éventuelles causaient de constantes appréhensions à l'esprit dominateur du cardinal. La lutte d'ailleurs n'était point égale. Suspect, humilié, menacé, le duc de Guise s'est vu enfin réduit à sortir de France, pour se réfugier sur le sol de l'Italie que désormais il ne quittera plus vivant. Afin de se dispenser de reparaître à la cour, il a pris respectueusement pour prétexte de son départ le devoir d'aller à Notre-Dame-de-Lorette accomplir un vœu dès longtemps formé; et (le 23 août 1631) Louis XIII lui ac-

(1) *Voir* ci-devant, p. 308.
(2) Mss. Dupuy, v. 382.

corde un congé de « deux ou trois mois, au bout desquelz, » dit le monarque, « je desire tousjours que vous vous rendiez « près de moy pour m'esclaircir de quelques ombrages que « j'ay juste subject d'avoir de vostre conduite. Je me prometz « qu'elle sera telle qu'elle doit estre au voyage que vous desirez « faire [1]. »

Triste contraste cependant: la situation pécuniaire du duc de Guise le force d'adresser à son ennemi des sollicitations en même temps que des plaintes et des reproches. « Ma néces« sité est si grande et mes affaires en tel désordre, » a-t-il écrit au cardinal (de Marseille, le 30 juillet), « qu'il faut par « nécessité que je reçoive quelqu'argent pour partir d'icy, « y devant pour ma dépence dix ou douze mil escus à de « pauvres gens, sans les autres debtes que j'y ay faites pour « le service du Roy, qui montent a plus de quatre cens mil « livres.... Monsieur, vous savez le juste sujet que j'ay de « vous apréhender en l'estat auquel je suis avec vous, dans « l'inthérest que vous voulez prendre dans ma charge d'Ad« miral que je possède depuis trente six ans. J'advoue que « ce commandement si promt à exécuter m'a estonné, mais « non pour cela fait résoudre à n'i obéyr pas [2]. »

Guise, en effet, ne cesse de protester de son dévouement et de son respect. « Sire, » vient-il de mander au roi (de Cannes, le 22 août), « ma fame présantera à Vostre Majesté « cete letre et luy dira la résolution que je sujs contraint de « prandre après avoir servi le feu Roy et Vostre Majesté « trante cinq ans fidellement et sans avoir janiès manqué de « porter ma vie an toutes les occasions qui se sont présantées « pour vostre service. Il n'est pas possible que Vostre Majesté

(1) Mss. Gaignières, v. 355, fol. 131.
(2) *Idem*, fol. 343.

« an ait perdu la mémoire ni de la cause de mon malheur où « j'avois tousiours espéré protection particulière de Vostre « bonté, de laquelle je ne saurois désespérer quoiqu'il m'ar- « rive[1]... »

Il ne veut pas non plus désespérer de sa « bonne fortune et « que les calomnies que l'on a dites de luy ne soient bientost « esclercies. Vostre Majesté, » ajoute-t-il (de Florence, le 10 septembre), « peut avoir veu par mes despesches quelles ont « esté mes intentions, et les commissaires qu'elle a envoyé en « Provence ont veu mes actions... Je veus pourtant demeurer « dans tous les respects qu'un serviteur fidelle et un très « humble subject doit à son Roy, en me jugeant assez coupa- « ble si je perds l'honneur de Vos bonnes graces... Je supplie « Vostre Majesté de prendre mon honneur en sa protection « plus tost que ma fortune ; car je l'abandonne à tout ce qu'il « vous plairra d'en ordonner[2]... »

Guidé par un inflexible conseiller, Louis XIII toutefois répond à ces démarches (le 13 janvier 1632) : « .... Je n'ai rien « à vous dire sinon que je persiste au desir que je vous aye « desja tesmoygné que vous me veniez trouver pour m'es- « clercir de beaucoup de choses qui m'ont donné suiet de « grande ombrage de voz actions... » Un ministre, *Phelypeau*, a contresigné cette lettre sévère, adressée encore pourtant « *à mon cousin le duc de Guise, pair de Franse, gouverneur et* « *mon lieutenant général en Prouvanse,* » et que Richelieu complète par le *post-scriptum* suivant : « Monsieur, vous ap- « prendrez particulièrement... quelles sont les intentions de « Sa Majesté ;... c'est ce qui fait qu'il ne me reste qu'à vous « assurer comme ie fais qu'en servant le Roy ainsi que ie croie

(1) Mss. Gaignières, v. 355, fol. 355.
(2) *Idem*, fol. 347.

« que vous ferez vous trouverez que je vous suis, Monsieur,
« vostre très humble serviteur[1]. »

La disgrâce est donc consommée. La ressource d'une soumission sans réserve paraît même au duc de Guise trop incertaine et trop dangereuse pour qu'il puisse se résigner à la tenter. Aussi les motifs de sa résolution, en présence de tant d'animosité contre lui, se trouvent-ils développés dans un écrit, sorte de testament politique, où, sous forme confidentielle, il expose ses griefs et ses sentiments, sinon sans amertume, du moins avec vérité, franchise et noblesse.

« Monsieur, » écrit-il à l'un de ses amis de la cour, « si les « causes de mon esloignement n'estoient justes, ce ne seroit « pas à vous que j'en vouldrois desguiser le dessein ni vous « céler une affaire en laquelle vos adviz me seroient néces- « saires; mais puisque l'injustice qu'on me fait et les vio- « lences que je souffre sont cogneues à tout le monde, j'ay « trop de tesmoignage de vostre fidélité... Ma retraicte est un « effect de la plus injuste persécution qui fut jamais exercée « contre un homme de ma condition. Vous estes en lieu où « les seules pensées sont libres et où la tyrannie de ceux qui « abusent de l'authorité de leur maître veut avoir le mesme « empire sur les pensées que sur les personnes. Il ne me sera « pas pourtant déffendu d'y porter mes plaintes, puisque vous « n'estes pas de ces ames lâches que la faveur fait taire et « parler... C'est se déclarer coupable que de persécuter ceulx « qui ne le sont pas et proposer des récompenses au crime « de vouloir despouiller la vertu de celles qu'elle a acquises « et méritées... Les plaintes sont un nouveau langage pour « moy que ma longue prospérité ne m'a pas permis d'ap- « prendre... J'ay néanmoins ce qu'il faut pour l'une et pour

(1) Mss. Gaignières, v. 450, fol. 135.

« l'autre et par dessus cella avec asseurance infaillible que « quelque advantage qu'on prétende de mon infortune, ceulx « qui me la procurent ne le font pas sans remords... Mais « puisque le service du roy qu'ils accommodent à leur pas- « sion et intérest sert de couverture à ceste injustice il en « faut souffrir les effects en faveur du nom qui les authorise, « protestant néanmoins... Les moins clairvoyants sçavent « que mon gouvernement et mes charges attirent sur moy la « persécution et que mes ennemis, n'ayant rien sceu advan- « cer par les soins qu'ils apportent depuis deux années pour « m'obliger d'en traiter avec eulx, font passer mon refus « pour un crime et leur desplaisir particulier pour une ca- « lamité publique dont je suis l'autheur et la cause... Ce sale « marché fera rougir un jour ceulx qui l'ont entrepris, et le « succès qu'ils n'ont jamais peu tirer de ma complaisance ne « leur viendra que par des voies aultant pleines d'oppression « que dignes de reproches et de blasme... Le plus sensible « desplaisir qui me travaille aujourd'huy, c'est de voir qu'on « s'efforce de faire croire au monde que je suis dans l'esprit « du Roy en si mauvaise posture qu'il ne luy reste plus rien « des inclinations qu'il avoit à m'aymer, que le repentir de « m'en avoir donné trop de tesmoignages... J'advoue libre- « ment qu'il m'est bien rude à voir que l'ambitieux caprice « de quelques nouveaux venuz veuille imposer silence à la « gloire de mes actions, à mes fréquents et signaléz services, « et faire que le Roy, pour le seul intérest de leur vanité, en « perde le souvenir qui luy doibt demeurer aussy longuement « dans l'esprit que la couronne sur la teste. Ceste funeste sai- « son qui suivit la mort du deffunct Roy, en laquelle il y avoit « tant de choses à craindre et si peu de moyens de s'y oppo- « ser, peust elle revenir dans la mémoire des gentz de bien « que mes fidèles soins et l'effect qui en fut si utile à l'Estat ne

« façent blasmer l'injustice de ceulx qui m'en procurent de si « mauvaises récompenses. Et ceste constante fidélité qui, « dans toutes les brouilleries de la cour arrivées durant la « régence de madame sa mère, m'a toujours inséparablement « attaché à ses intérêts nonobstant les grands advantages « qu'on proposoit à ma retraicte, laquelle seule sans vanité « pouvoit donner le contrepoids à l'affaire, ceste fidélité, « dis-je, doibt elle passer pour un songe...

« A quelque extrémité de malheur qu'on s'efforce de me ré- « duire l'on me trouvera tousjours dans une contenance et « dans une posture aussi douce et humble envers le roy que « fiere et brave envers mes ennemis. Je me retire donc pour « cédder au temps et faire veoir au roy que je rends au seul « nom de son authorité ce que je pourrois débattre à ceulx qui « en abusent à mon préjudice..... Si mon oppression est plus « longue que ma vie, la postérité qui conserve chèrement la « mémoire de mes pères jugera sainement de la mienne, « louera ma constance et ma fidélité, blasmera les autheurs « de ma persécution et sçaura bien dire ce que par les gens « de bien est congneu que je n'ay point d'aultre crime que le « gouvernement de Provence[1]. »

Cette partie du royaume se trouvait alors, il est vrai, troublée par des embarras pour la levée des impôts et par quelques symptômes d'agitation tumultueuse. M. de Montméjan avait écrit à Guise (le 20 février 1630) qu'il « s'estoit tenu « deux assemblées an se peis (à Montméjan), dont il avertis- « soit sa grandeur[2]; » et, en dernier lieu, M. de Soyecourt venait de lui mander encore (d'Aix, le 9 mai 1631) « que plu- « sieurs de ses séditieux menassoient et vouloient faire les

(1) Mss. Dupuy, v. 501 (vers la fin).
(2) Mss. Gaignières, v. 420, fol. 85.

« entandus par des assemblées que l'on faisoit grand bruit « qu'ils faisoient, et d'autant que s'il se présentoit sujet à « promptement exécuter et qu'il eust besoing de la cavalerie « pour faire quelque service au Roy sur ses gens là il seroit « aise de savoir » du duc « s'il l'auroit pour agréable[1]. »

La cour accusait le prince lorrain d'entretenir des intelligences avec les mécontents et même avec les huguenots de la province. Comme on craignait sans cesse de voir poindre chez lui des réminiscences de prétentions de famille, pour l'écarter on lui imputait, de côtés divers, des « désordres dont « il étoit innocent[2]; » et l'on s'appliquait à accréditer le bruit de sa prochaine permutation de gouvernement[3]. Son éloignement spontané, coïncidant avec celui de la reine-mère, n'a pas satisfait pourtant la rigueur soupçonneuse du cardinal. Celle-ci va être poussée jusqu'à la persécution et s'appesantir sur les domaines de l'exilé : la principauté de Joinville particulièrement, exempte d'impôts, depuis le temps de Claude de Lorraine, en sera dorénavant accablée. Ainsi que la baronnie de Rumigny[4], elle subira les vexations continuelles des garnisons[5], certaines de plaire par là au ministre[6], ne faut-il pas dire au maître? Richelieu, pendant ce temps, poussera néanmoins l'hypocrisie ou le sarcasme jusqu'au point de manifester de l'intérêt pour la santé du duc, d'accueillir ses agents

(1) Mss. Gaignières, v. 420, fol. 87.

(2) Le garde des sceaux, Châteauneuf, ne voulut pourtant « pas le « charger, en une saison où tous ceux de sa naissance n'en avoient pas « fait de même, » c'est-à-dire dans un temps où tous les princes ne s'étaient pas montrés aussi fidèles que le duc de Guise. (Mss. de Gaignières, v. 419, fol. 100.)

(3) *Idem*, v. 447, fol. 159.

(4) *Idem*, v. 355, fol. 127.

(5) Pour mieux s'assurer du château de Guise, en Tiérache, on y mit également une garnison de troupes royales. (*Idem*, v. 447, fol. 185.)

(6) *Histoire de Joinville*, par J. Fériel, p. 138.

avec empressement, de leur demander, d'une manière bienveillante ou ironique, « Hé bien Monsieur de Guise n'est-il « plus en mauvaise humeur contre moy, » de les assurer qu'il « recherchera toujours avec soin les moiens de servir » le prince lorrain « et de luy procurer toutes sortes de contente-« ment envers sa majesté très satisfaite de ses actions. » Le cardinal leur dira « qu'il cognoist bien qu'encore que les pre-« miers mouvements du duc de Guise l'emportent quelque-« fois contre ses amis il revient facillement et qu'il ni a rien « au monde si bon que luy. » Il s'informera « de rechef si le « duc ne parle plus de luy avec collère[1]. »

Guise, en s'expatriant, avait confié à sa femme le soin pénible de ses affaires de fortune très compromises. Accompagné du prince de Joinville et de « tout son train réduit à douze « personnes, » il effectue, au mois de juillet 1632, en litière et dans l'espace de vingt jours, son voyage de Florence à Notre-Dame-de-Lorette. Visitant tous « les saints lieux » sur sa route, il se fatigue et éprouve à Crotona une très violente courbature qui donne des inquiétudes pour sa vie; mais il invoque sainte Marguerite, dont les reliques sont en vénération dans cette petite ville, et les gens de sa suite, le voyant soulagé dès le même jour, ne manquent pas d'attribuer sa guérison à un miracle[2]. La duchesse, occupée jusque-là de mettre ordre aux intérêts financiers de son époux et de lui procurer des fonds, ne vient « le rejoindre, avec toutes les « personnes attachées à son propre service, » et partager sa retraite que vers cette époque et d'après un ordre formel reçu du roi (le 6 août 1632)[3].

Le niveau despotique de Richelieu avait alors à heurter

(1) Mss. Gaignières, v. 447, fol. 175.
(2) *Idem*, v. 355, fol. 79.
(3) Mss. V. C. de Colbert, v. 20.

encore et à faire fléchir, dans la même famille, d'autres têtes toujours disposées à l'orgueil et à l'agitation. En conséquence de l'imprudent et funeste concours dès longtemps prêté par le chef de la maison de Lorraine à Gaston de France, duc d'Orléans, rebelle envers son roi, le duc d'Elbeuf, engagé dans cette querelle, se voyait « pour crime de félonie » ravir « tous ses biens meubles et immeubles, confisqués au profit de « Sa Majesté, » puis donnés à son frère Henri, comte d'Harcourt[1], que signalaient presque également et ses victorieux talents, comme guerrier, et son dévouement soumis et profitable, comme courtisan.

Né pour la carrière des armes, ce prince, à l'exemple de plusieurs de ses parents, avait accompli ses premiers exploits à la bataille de Prague contre les Turcs, en 1620. Volontaire courageux aux siéges de Saint-Jean-d'Angély, de Montauban, à l'île de Ré, à La Rochelle, il s'était fait remarquer surtout à l'attaque du Pas-de-Suze, lorsque le cardinal, premier ministre et généralissime à la fois, eut résolu la guerre contre le duc de Savoie et pris lui-même le commandement d'une armée sur les Alpes.

Suivant un système politique emprunté au cardinal Charles de Lorraine et sans se laisser distraire par le devoir de négocier avec le frère du roi ainsi que de combattre à l'intérieur toute tentative menaçante pour l'autorité souveraine, Richelieu veut associer la France au grand drame de la guerre de trente ans et soutient en Allemagne la cause des réformés, qu'il prétend étouffer dans le royaume. Ses principaux coups vont se diriger contre l'Espagne, qui s'est montrée favorable à la révolte du duc d'Orléans. Les hostilités avec cette puis-

(1) Par lettre patente datée de Saint-Germain-en-Laye, janvier 1635. Le comte d'Harcourt était né le 20 mars 1601.

sance, c'est-à-dire avec la maison d'Autriche, s'ouvrent d'abord sur nos frontières septentrionales (1635), puis se propagent en Franche-Comté, en Bourgogne, en Italie (1636), vers les Pyrénées et sur la mer Méditerranée (1637). Vitry, gouverneur actuel de Provence, obéit mal aux instructions du ministre; le désaccord règne entre lui et le comte d'Harcourt, qui commande la flottille; et ce dernier reçoit (mars) l'ordre formel d'attaquer et de reprendre avec ses seules forces les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, où les Espagnols se sont solidement établis. Le prince lorrain a débuté dans ses entreprises navales par la conquête du port d'Oristano, en Sardaigne; il va les compléter, à l'issue d'une tempête. Revenu au bout de quelques jours devant Sainte-Marguerite, il fait croiser ses vaisseaux, pour intercepter les secours, débarque ses troupes, les met en position, enlève successivement quatre forts et, grâce à la capitulation de la grande citadelle, recouvre l'île entière, dont l'exemple entraîne aussitôt, presque sans résistance, la reddition de celle de Saint-Honorat (mai). Huit enseignes sont envoyées à Paris, où ce succès va être célébré par un *Te Deum;* et la gloire du comte d'Harcourt devient une source d'inspirations pour les poëtes de l'époque.

Il semblait pourtant être dans la destinée de la maison de Guise d'entremêler toujours les services éclatants et les secrètes intrigues. Parfois les deux rôles avaient été concentrés en une personne; ici du moins ils se trouvent distincts. La duchesse de Chevreuse entretient, de Tours, une correspondance trop intime avec la reine, suspecte elle-même d'intelligences préjudiciables à l'État. L'hôtel de Chevreuse devient l'objet d'une perquisition; la duchesse effrayée s'échappe, gagne l'Espagne (septembre 1637), et le *parti des dames* est atteint à sa base par la puissante main du cardinal, qui tout domine et tout contient.

Tandis que l'archevêque de Bordeaux vient de détruire une partie de la flotte espagnole sur l'Océan, Richelieu, comme pour inaugurer véritablement une ère de pontifes-guerriers, n'a pas hésité à remplacer dans le commandement de l'armée d'Italie le maréchal de Créqui par le cardinal de Lavalette (mars 1638); et cet autre prince de l'Eglise et capitaine à la fois, vainqueur[1] trois ans auparavant, essaie de tenir la campagne pendant dix-huit mois, jusqu'à ce que, expirant[2] sous le poids des fatigues et des échecs, à son tour il laisse vacantes des fonctions qui réclament un général plus habile ou plus heureux.

Avec sa flottille de bâtiments ronds, le comte d'Harcourt avait consacré une partie de l'année précédente à des projets d'attaques contre les régences barbaresques d'Alger et de Tunis, à la surveillance des ports d'Espagne et à la protection de ceux du Languedoc. Prix de sa gloire déjà acquise et de ses récents efforts, la main de Marguerite-Philippe du Cambout, cousine du cardinal de Richelieu et veuve du duc de Puylaurens, obtenue en septembre 1638, lui imposait un nouveau lien, l'obligeait à un redoublement de zèle et de docilité. Occupé depuis plusieurs mois à maintenir le pays de Nice dans la soumission, le comte d'Harcourt reçoit tout à coup l'ordre de quitter ses vaisseaux pour aller se mettre à la tête de l'armée d'Italie et donner sans retard le signal de la reprise des hostilités qui ont été suspendues pendant soixante et dix jours. Arrivé à Carignan (le 25 octobre 1639), le prince lorrain s'assure d'abord la conservation de la citadelle de Turin; puis, ayant à lutter avec huit mille hommes seulement contre vingt mille Espagnols, il forme le dessein d'intro-

(1) Des impériaux en Bourgogne.
(2) A Rivoli (septembre 1639).

duire des soldats et des munitions de bouche dans Casal. Préalablement la prise de Quiers est indispensable. Le comte d'Harcourt commence donc par détruire un corps de cavalerie, puis s'empare de la place, trompe l'armée sur le chemin qu'il veut suivre et, la menaçant elle-même par une démonstration, facilite au convoi les moyens de parvenir à Casal. De Quiers, où il se maintient, le comte d'Harcourt jette ensuite un renfort dans Carmagnole. Voyant cependant ses vivres s'épuiser, il cède enfin à la nécessité de se retirer, mais en bon ordre et toujours prêt à combattre. Les Espagnols l'attendent au passage d'un large ruisseau; il les y défait complétement (le 20 novembre) et, continuant sa marche, revient d'un pas calme et ferme à Carignan.

En travaillant ainsi à l'édifice de sa propre gloire, le comte d'Harcourt a procuré à son armée de bons et tranquilles quartiers d'hiver et à la France une compensation opportune des revers du prince de Condé en Roussillon.

Au retour du printemps (1640) l'armée espagnole se concentre et marche contre Casal qui, sans nouveaux secours depuis quatre mois, va se trouver peu en état de résister à cette puissante attaque. Le prince lorrain s'y porte aussitôt avec sept mille fantassins et trois mille chevaux rassemblés à Poirino. L'ennemi est établi dans de solides positions. A peine celles-ci sont-elles reconnues qu'un triple assaut entame les retranchements, défendus avec vigueur; d'Harcourt les fait franchir à son cheval, pour entraîner ses soldats par cet exemple; une habile manœuvre double en apparence le nombre et la force de sa cavalerie; et, au bout de quelques heures de combat acharné, les Espagnols, repoussés de leurs lignes, poursuivis dans la plaine, abandonnent au vainqueur un terrain jonché de cinq mille de leurs morts (le 29 avril).

La place de Casal a été préservée; mais le prince lorrain,

aussi persévérant que résolu, veut profiter de la déroute de ses adversaires pour reprendre Turin. Dix jours après, sa petite armée met le siége devant cette ville. Le prince Thomas de Savoie qui l'occupe se trouve ainsi resserré entre la citadelle, dont il cherche à s'emparer, et le comte d'Harcourt que presse, d'un autre côté, le marquis de Leganèz. Situation bizarre, image d'une sorte d'échiquier couvert par deux armées ennemies formant quatre corps réciproquement interposés.

Attaqué du dehors, le comte d'Harcourt résiste avec succès aux Espagnols sur tous les points, et, se retournant aussitôt, force les assiégés à rentrer dans leurs murs. Il développe alors ses mouvements en proportion de ses avantages ; il parvient à se pourvoir de vivres, tandis que le prince Thomas commence a en manquer. Renforcé par des secours venus de Bourgogne, il repousse les sorties que ce dernier combine avec Leganèz. Enfin, déjouant encore (le 20 septembre), par la rapide défaite du prince, une double tentative qui a déjà échoué deux mois auparavant, il dicte (le 22) la capitulation qui va le rendre maître de Turin.

Cette campagne venait de faire briller d'un si vif éclat ses talents et son intrépidité que Jean de Werth dit alors : « J'aimerois mieux être d'Harcourt qu'empereur. » Son humanité, son dévouement ne s'y étaient pas moins signalés. Durant le cours de ce pénible siége, ses domestiques avaient trouvé moyen de lui procurer quelques barils de vin de bonne qualité ; il ordonna de les distribuer aux malades, sans en rien réserver pour son propre usage.

Presque au même instant où le comte d'Harcourt recueillait des palmes triomphales, le chef de sa famille épuisait, sous le poids de la disgrâce et de l'infortune[1], les restes d'une exis-

(1) Il mourut au bourg de Cuna, près Sienne, le 30 septembre 1640, à l'âge de soixante-neuf ans.

tence commencée dans la captivité et écoulée, si ce n'est avec une complète grandeur héréditaire, du moins non sans mérite et sans distinction. Fils et petit-fils d'hommes si supérieurs et si importants, le duc Charles de Guise marque, dans sa race, comme personnification du déclin rendu désormais inévitable pour elle par l'avénement d'un ordre politique nouveau. Ce prince n'avait pourtant manqué ni de brillante valeur, ni de vive et judicieuse intelligence, ni de franche générosité unie toutefois à de l'emportement. Ses incontestables qualités s'étaient produites au grand jour sans doute ; mais la force des circonstances en avait étouffé le développement, limité la portée, et, sans effacer entièrement de nobles traces, ne leur laissait guère que le degré d'intérêt qui s'attache aux faits de la vie intime de tout personnage considérable. Ainsi, à travers une carrière active, dramatique même, mais promptement déshéritée de toute influence générale, il reste à remarquer quelques traits du caractère de ce quatrième duc de Guise, si dépassé par les hautes figures de ses devanciers.

Selon des bizarreries assez fréquentes alors, on nourrissait dans sa maison une lionne qui, altérée de sang, « étrangla un « grand laquais » fort aimé par lui ; et, de la même main dont il avait, dans un accès de violence, fuit périr Saint-Paul, à Reims, le prince lorrain, pénétré cette fois de sensibilité et de désespoir, tua la lionne à coups d'arquebuse[1].

Comme son frère, le duc de Chevreuse, Guise partageait le goût du jeu, fort de mode à la cour, et il y saisissait les occasions d'exercer sa libéralité en remettant à ses adversaires une partie de leurs pertes, quand elles atteignaient un taux élevé[2]. Corbinelli lui apporta un jour cinquante mille livres

(1) L'Estoile.
(2) *Idem.*

gagnées au président de Chervy. Dans la somme se trouvaient dix mille écus en or. Guise, voulant donner une gratification au commis[1], lui laissa, sans examen, le sac le moins volumineux. Corbinelli l'accepta de même; mais, rentré chez lui et frappé d'étonnement à la vue de tout cet or, il revint pour signaler au prince leur commune méprise. « *Je voudrois qu'il* « *y en eût davantage,* répondit ce dernier; *il ne sera pas dit* « *que le duc de Guise vous a ôté ce que la fortune vous avoit* « *donné*[2]. »

La tournure de son esprit lui fournissait souvent aussi de plaisantes réparties. M. de Créqui[3] avait fait un jour de « telles pertes au jeu de la cour qu'il en sortit comme hors « de soi : si qu'ayant rencontré M. de Guise allant au chateau, « luy dit, mon amy, mon amy, où sont assises les gardes au- « jourd'huy? Alors M. de Guise se retirant deux pas en ar- « rière : *Vous m'excuserez, monsieur, je ne suis pas de ce* « *pays-ci,* et du même pas alla trouver le Roy, qu'il en fit « bien rire[4]. »

Le comte de Fiesque, seigneur très estimable et très pieux, avait épousé la sœur du comte de Tillières, parente, amie et compagne d'enfance et d'éducation de madame de Montpensier, depuis madame de Guise, qui était elle-même justement renommée pour ses vertus. Fiesque, en raison de cette alliance, vivait donc dans la familiarité la plus évidente, quoique la plus irréprochable, avec la duchesse; et Louis XIII, les voyant entrer au cabinet de la reine, dit une fois au duc de Guise : « Monsieur, prenez garde à vostre femme et au comte « de Fiesque, car ils sont fort bien ensemble; il est à craindre

(1) Depuis secrétaire du maréchal d'Ancre.
(2) *Historiettes de Tallemant des Réaux.*
(3) Depuis maréchal de France.
(4) L'Estoile.

« qu'un de ces jours vous ne les trouviez couchéz en mesme « liet.—*Si je les y avois trouvés,* » répondit le duc, « *je ferois* « *sonner à double carillon toutes les cloches des églises qui sont* « *à l'entour de l'hostel de Guise, comme si les pardons estoient* « *chez nous*[1]. »

Le comte de Sommerive, fils puîné du duc de Mayenne, disait en présence de plusieurs personnes : « Que pourroy-je « faire pour amaigrir ? — *Bouffonner*, » répondit le duc de Guise à son cousin, « *car vous seriez l'un des plus maigres* « *bouffons de France*[2]. »

Quelqu'un, vantant sa propre force devant M. de Guise, se qualifiait de *Samson* : « *Je le connois,* » dit le duc, « *à ceste* « *machoire d'asne que vous portez*[3]. »

Plusieurs mois après la mort de Charles de Lorraine, duc de Guise, ses restes furent, par les soins de sa veuve, transférés, ainsi que ceux de ses deux fils, François, prince de Joinville[4], et Charles, duc de Joyeuse[5], dans l'asile sépulcral

(1) Mss. de la Bibl. nat., recueil intitulé *Dichos*, Mélanges, p. 30.

(2) *Idem*, p. 10.

(3) *Idem*.

(4) Né le 3 avril 1612, mort sans alliance à Florence, le 7 novembre 1639.

(5) Né le 15 juillet 1618, mort en Italie le 15 mars 1637.

Ce prince, dont l'existence fut si courte, annonçait des qualités qui valurent à sa mémoire l'hommage du sonnet suivant :

« *Sur le trespas du Duc de Joyeuse :*

« Que de lauriers naissants sont frappés de la foudre !
« Que d'espoirs confondus par l'injure du sort !
« Puisqu'Ariste est soumis au pouvoir de la mort
« Et que tant de valeur n'est plus qu'un peu de poudre.
« La sagesse esclattoit parmy ses jeunes ans,
« Qui devenoit l'objet des vers et de l'histoire ;
« Ainsi mourant fort jeune il a vescu long temps
« Puisqu'il s'est vu comblé de mérite et de gloire.
« Encore si la parque avec son trait fatal,

de ses pères[1]. Des dix enfants qu'il avait eus[2], cinq seulement lui survivaient : *Henri*, né le 4 avril 1614 et devenu l'aîné ; *Louis*, duc de Joyeuse, né le 11 janvier 1622 ; *Roger*, chevalier de Malte, né le 21 mars 1624[3] ; *Marie*, née le 15 août 1615, dans la suite duchesse de Guise, de Joyeuse, etc. ; et *Françoise-Renée*, née le 10 janvier 1621, abbesse de Montmartre[4].

« L'eust enlevé du sein de son païs natal,
« Nos mains couronneroient une si belle vie.
« Mais tous ces vains souhaits n'ont point icy de lieu ;
« Puisqu'il est dans le ciel comme dans sa patrie,
« N'est-il pas couronné des propres mains de Dieu ? »
(Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, pièces à la fin du volume Ier.)

(1) Dans l'église collégiale de Saint-Laurent, au château de Joinville.

(2) Dont deux jumeaux, nés le 4 mars 1613, morts au bout de quinze jours, et une fille, mademoiselle de Joinville, née le 4 mars 1617, décédée à l'âge de dix mois, sans avoir reçu de noms de baptême.

(3) Mort le 6 septembre 1653.

(4) Morte le 4 décembre 1682.

CHAPITRE IV.

HENRI DE LORRAINE, DEUXIÈME DU NOM,
CINQUIÈME DUC DE GUISE;
LE COMTE D'HARCOURT.

1640 — 1648.

Le rang de fils puîné avait assigné à Henri de Lorraine la carrière des honneurs ecclésiastiques, absolument opposée à sa vocation; la mort de son frère et de son père venait de changer son existence et de le rendre à la liberté de ses goûts. Agréable de sa personne, rempli de grâce et d'agilité dans les exercices du corps, sans fatuité ni présomption, courageux sans emportement, libéral sans profusion, spirituel et adroit sans artifice, doué d'une élocution aisée et précise, du don de faire des vers avec facilité, du sentiment et de l'intelligence du beau, il n'était pourtant pas destiné à jouer d'autre rôle que celui d'un prince remarquablement brave, galant, léger et aventureux.

Pourvu d'un revenu de plus de quatre cent mille livres, que lui produisait la jouissance de nombreuses abbayes, telles que celles de Saint-Denis, de Saint-Nicaise, de Saint-Pierre-de-Corbie, de Fécamp, du Mont-Saint-Michel, de Saint-Martin, de Pontoise, d'Orcamp, de Chambon, de Montierender, de Saint-Remy, d'abord coadjuteur, puis, à l'âge de quatorze ans 1629), salué titulaire du siége de Reims, dont l'adminis-

tration demeura confiée à Henri Clause, évêque de Châlons, il avait fait ses études au collége des jésuites de sa ville métropolitaine. Là, examiné publiquement et en présence du chapitre de la cathédrale, il « soutint trois jours durant ses « thèses en livre contenant soixante et seize feuillets et cent « cinquante appendix de toute la philosophie. Il monstra la « force de son esprit, sa mémoire grande et son jugement ad- « mirables et respondit si doctement qu'il fut admiré de tous « et dit que peu le pouvoient atteindre en la course de sa doc- « trine. Il continua depuis ses estudes et fit plus admirable- « ment en sa response de théologie[1]. »

Pourtant cette science, ces succès vantés ne présentaient nullement les indices de dispositions cléricales. Henri de Lorraine, ne gardant son titre qu'en considération de la dignité et des revenus, éludait sans cesse le devoir de prendre les ordres. Mis en demeure de l'accomplir ou de résigner ses bénéfices, il renonce enfin à ceux-ci; il va être remplacé à l'église de Reims par Léonor d'Estampes, évêque de Chartres, et rentrer lui-même décidément dans la voie de ses penchants tout temporels (1640). Devant le nouveau duc de Guise, elle s'ouvrait avec des avantages, des tentations et des écueils. Il n'avait point attendu jusque-là pour y faire les premiers pas.

Dès 1636, l'impétueux archevêque était allé fréquemment, à titre de cousin, visiter l'abbesse du couvent d'Avenay, près de Reims, Bénédicte de Gonzague, qui élevait sous ses yeux sa jeune sœur Anne. Les attraits de cette dernière princesse eurent bientôt fait impression sur un cœur aussi ardent que volage, auquel il n'en coûta pas de s'engager par la promesse la plus formelle[2].

(1) Coquault, tome IV, fol. 237, verso.

(2) « Moy soussigné Henry de Lorraine, dans l'extrême passion que

Lorsque Anne de Gonzague, encore mineure, fut venue, après la mort de son père, le duc de Mantoue (septembre 1637), habiter Paris avec sa sœur aînée, la princesse Marie, Henri de Lorraine parut vouloir donner suite à son projet; et, en attendant que divers obstacles pussent être levés, il détermina sa fiancée, par une correspondance pressante, à se marier secrètement (1638) en présence d'un prêtre, chanoine de l'église de Reims, « duquel ils reçeurent la bénédiction « nuptiale dans une chapelle particulière de l'hôtel de Nevers, « au veu et sçeu seulement de chacun deux de leurs domes- « tiques[1]. »

Dès ce moment, les lettres de Henri de Lorraine à Anne de Gonzague mêlèrent aux témoignages de tendresse des objets de pur intérêt de ménage, « comme de mari à femme divi- « séz en situation, mais bien unis en affection, » et des injonctions conjugales telles que le prince mandait à son épouse (alors à Nevers depuis 1639) de venir le rejoindre à Bruxelles, où il lui avait fait préparer un logement (1641).

Guise, sorti de France, s'était établi d'abord à Sédan[2], afin de négocier de loin, plus en sécurité, avec Richelieu. Il s'agissait d'obtenir sa mise en possession des biens paternels, la

« j'ai d'honorer et servir très généreuse et très vertueuse princesse ma- « dame Anne de Gonzague, jure et proteste de n'aimer ni épouser jamais « autre personne qu'elle. Et pour plus grande seureté de la foi du ma- « riage que je lui ai promis, je lui ai envoyé la présente promesse écrite « et signée de mon sang.

« Fait à Reims, ce 29 juin 1636.

« Henry de Lorraine.

« A l'incomparable et adorable princesse Orante. »

(*Narré succinct de l'histoire du mariage de Henry, duc de Guyse, etc.* »

(1) *Idem.*

(2) Ce fut en cette ville que le duc de Guise reçut, avec beaucoup d'affabilité, les officiers de ses terres, venus pour le complimenter, le 10 décembre 1640.

conservation de quelques-uns de ses bénéfices et peut-être même la reconnaissance de son mariage, auquel le cardinal se montrait opposé. A ce moment, une nouvelle lutte civile allait accroître les embarras et les charges de la guerre étrangère : le comte de Soissons, encouragé par le duc de Bouillon, son hôte, relevait l'étendard de la révolte ; et ces deux princes, d'accord avec le cabinet de Madrid, projetaient d'envahir la Champagne, pour exciter vers Paris des insurrections qui eussent favorisé le débarquement de réfugiés venant d'Angleterre dans l'espoir de ranimer les partis et de réveiller l'ardeur des réformés en Bretagne ou en Guienne.

Tandis donc que son cousin le comte d'Harcourt triomphe devant Ivrée, force le prince Thomas de Savoie à lever le siége de Chivas et se rend maître de Coni (avril-septembre 1641), le duc de Guise, moins bien inspiré et cédant à des illusions de gloire ou d'ambition, s'est associé au vaste complot dit *Ligue confédérée pour la paix universelle de la chrétienté.* Il y apporte toute la fougue de son caractère, et ses dispositions se trouvent exprimées dans le billet suivant, écrit à mademoiselle de Guise (alors à Florence) : « Ma très chère « sœur, enfin les affaires de Monsieur le Comte [1] et de tout ce « qui est icy sont tout-à-fait en rupture. L'on nous a reffusé « tout acomodement, sy ce n'estoit en se déshonorant et s'a- « bandonnant les uns les autres, à quoy nous n'avons point « voulu entendre, de sorte que tout nostre salut ne despend « plus que de la bonté et de nos espées et de nos résolutions. « Nous espérons de nous mettre en sy bon estat que l'on se « repentira peut-estre de nous avoir voulu pousser dans l'ex- « trémité. Ne vous estonnez plus de tout ce que vous entendrez « dire de moy ; il n'y a rien à tenter que je ne le face pour

(1) Le comte de Soissons.

« m'empescher de périr malheureusement. Ne blasmez point « mes résolutions; elles n'ont ny féblesse ny lascheté, et at- « tendez à en juger par l'événement. Je remets à vous en « entretenir plus particulièrement par le gentilhomme que « j'enverray au premier jour à Madame[1], et cependant as- « seurez vous que je n'auray jamais d'autre soing que de vous « plaire en vous tesmoignant par de véritables effets que je « suis passionnément vostre très humble et très obéissant « frère et serviteur[2]. »

Guise a signé, conjointement avec le comte de Soissons et le duc de Bouillon, un manifeste proclamant que leur « prin- « cipal but est la gloire du Roy et le repos de ses peuples, de « tascher de remettre toutes choses en leurs places antiennes, « faire rétablir les loix qui ont esté renversées, les immunités, « droitz et priviléges des provinces, villes et personnes qui « ont esté violées;... que pour ce sujet ils ont pris l'expédient « qu'ils ont jugé convenable qui est de s'allier avec les voi- « sins qui desirent la paix[3], laquelle ne peut estre seure si

(1) La duchesse de Guise, sa mere.

(2) Mss. Gaignières, v. 357, fol. 367.

(3) A l'occasion de ces menées, la circulaire suivante avait été adres- sée par le roi aux autorités dans les provinces :

« . . . . . L'envoy d'un nommé Vauxelle à nostre très cher et très amé « frère le Duc d'Orléans, qui semble n'avoir esté permis que pour nous « donner lieu de recevoir nouveaux tesmoignages de la fidélité de nostre « dict frère et des preuves d'autant plus notoires de la malice de ceux « qui le vouloient perdre que ledit Vauxelle estant tombé entre nos « mains, lorsque s'en retournant à Sedan il pensoit avoir évité tout péril, « reconnoist avoir esté envoié pour faire sçavoir à nostre dict frere que le « comte de Soissons, le duc de Guise et le Duc de Bouillon ont traité avec « le cardinal infant pour le Roy d'Espagne, que ledict cardinal leur pro- « met de notables sommes de deniers dont ils ont déjà reçeu partie pour « faire les levées de gens de guerre qui jointes à d'autres troupes doivent « agir contre la France, et qu'au cas que nostre dict frère refusast le com-

« elle n'est honnorable; qu'ilz ont de l'empereur et du Roy « d'Espagne toutes les seuretés qui peuvent mettre en repos « les plus signaléz François. »

Aussi, dès le 25 juin, le roi charge le parlement de faire le procès aux ducs de Guise et de Bouillon, dont depuis « long- « temps les mauvais desseings sont venus à la cognoissance de « Sa Majesté et constituent crime de felonnie et d'infidélité; » et dix jours après, arrêt de prise de corps est décerné contre eux comme criminels de lèse-majesté. Combinant d'ailleurs avec l'emploi de ces armes judiciaires des moyens plus immédiatement efficaces, Richelieu a eu soin de faire rassembler à Réthel, par le maréchal de Châtillon, une formidable armée qui marche aussitôt vers Sédan. Le 6 juillet elle attaque brusquement celle du baron de Lamboy, formée des troupes des soi-disant *princes de la paix* et établie dans une position désavantageuse, en avant du bois de la Marfée. A peine toutefois l'action est-elle engagée, qu'une panique com-

« mandement de ceste armée ledit comte de Soissons en doit estre le chef; « le voiage public du Duc de Guise à Bruxelles, pour plus grande seu- « reté de ce traité, nous ont donné une si claire connoissance de ce dont « nous estions bien aises de doubter que nous n'avons pu, sans manquer « à ce que nous devons à nostre estat et à nous mêmes, différer davantage « de vous faire sçavoir que le dict comte de Soissons, les Ducs de Guise et « de Bouillon, s'estant déclarés nos ennemis par les actions cy dessus « spécifiées, d'autant plus infames qu'elles les unissent à ceux qui n'ont « autre fin que la ruine de cet estat, nous voulons qu'ils soient reconnus « de tous nos sujets pour en ostre ennemis déclarés, si dans un mois ils « ne reconnoissent leur faute et n'ont recours à nostre clémence.....

« ..... Nous ne doubtons point que vous ne faciés ce que nous pou- « vons desirer de vostre vigilance à ce que s'il se descouvre quelque suitte « de ces malheureuses trames aux provinces où vous estes ceux qui y « tremperoiont soient si promptement saisis que leurs mauvais desseings « ne soient pas plustost esclos que chastiés.

« Escrit a Abbeville le 8e juin 1641. »

(Mss. V. C. de Colbert, v. 10, fol. 374.)

plète et inexplicable s'empare des soldats de Châtillon. La déroute est au comble, rien ne peut l'arrêter; chacun fuit, se précipite, jette ses armes. Impuissants à rallier leurs soldats épars et découragés, douze généraux ou colonels se font tuer; l'infanterie est presque totalement détruite; il ne subsiste qu'un quart de la cavalerie; la caisse, douze drapeaux, sept canons sont pris, ainsi qu'un nombre considérable d'officiers. Pour unique mais importante compensation, un escadron noble, de deux cent vingt gendarmes de la reine et du duc d'Orléans, sauvant l'honneur des armes, a intrépidement percé la ligne des fantassins ennemis, renversé les cavaliers, et le comte de Soissons est tombé mort d'un coup de pistolet dans la mêlée.

Heureusement les résultats d'un tel succès vont se borner à la prise de la place de Donchery, et l'empressement du duc de Bouillon à conclure un traité avec le roi (commencement d'août) s'expliquera par l'impossibilité de causer des soulèvements dans le royaume, même en spéculant sur le concours du duc de Guise. Ce dernier, de son côté, arrivé de Liége après l'affaire de la Marfée seulement, se plaint de n'avoir pas été attendu pour combattre. Mécontent de son allié, le prince lorrain retourne avec Lamboy à Bruxelles, où il espère obtenir le commandement des forces confédérées que l'Autriche a réunies contre la France. Nulle trace d'injuste rigueur ne caractérise donc l'arrêt du parlement (6 septembre) qui déclare, par contumace, Henri de Lorraine atteint et convaincu de rébellion et de crime de lèse-majesté, le condamne à être décapité en effigie sur la place de Grève [1] et prononce la confiscation de ses biens meubles et immeubles.

Des retards sont ainsi naturellement survenus dans le voyage

(1) Ce qui fut exécuté le 11 septembre 1641.

qu'Anne de Gonzague avait dû faire pour rejoindre son époux et auquel maintenant elle renonce, en recevant l'étrange nouvelle d'une seconde alliance contractée par Guise. Effectivement, chez ce prince inconstant d'autres contrées ont vu naître d'autres affections. Il vient de s'unir par une sorte de mariage[1], le 11 novembre, dit-on, avec Honorée de Berghes, veuve du comte de Bossu[2]. Retirée encore au couvent d'Avenay, berceau de ses disgrâces, Anne de Mantoue va donc protester contre une injure si déloyale, attaquer la validité de ce lien coupable et irrégulier et prétendre que le duc de Guise la reconnaisse pour sa seule et véritable épouse, en abandonnant la comtesse de Bossu. L'avenir lui réserve à cet égard une revanche dont pourtant elle ne recueillera pas le bénéfice. Selon les termes de sa plainte, il eût fallu du moins que « la possession du mari ne fût ni à l'une ni à l'autre, que « sa personne fût en espèce de séquestre » (séquestre de l'être le plus mobile du monde) « jusqu'à ce qu'après la discussion « de l'estat de ces deux mariages la préférence de l'un à « l'autre fût décidée[3]. »

Une réclamation différente et qui probablement occupait beaucoup plus l'infidèle duc de Guise allait réussir alors, grâce aux soins de sa mère. « Sur la douloureuse demande de cette « princesse en faveur de ses autres enfants bien élevés et dé-

(1) Accompli « par devant le sieur Mansfelt Vicaire général des armées « du Roy d'Espaigne et plusieurs tesmoings, celluy là y ayant assisté « tant en qualité de vicaire général (en laquelle aussy il a dispensé des « proclamations des bans) qu'en vertu du pouvoir à luy donné par le « curé de l'église capitale de Bruxelles. » (Mss. Gaignières, v. 357, fol. 25.)

(2) Dans la suite (vers 1698), les héritiers de la comtesse, revendiquant ses droits, intentèrent un procès aux héritiers de la maison de Guise; mais un arrêt du parlement de Paris les débouta de leur demande.

(3) *Narré succinct de l'histoire du mariage du duc de Guyse*, etc.

« sormais privés des moyens de relever l'honneur de leur « maison, le Roi, par lettre de don et remise (à Fontainebleau, « au mois de février 1642), lui remettoit tous les biens con- « fisqués sur son fils aisné, à la réserve de la maison et chas- « teau de Guise avec toutes les cours, bâtimens, jardins à Pa- « ris et des rentes qui pourroient estre dues par le Roi au duc « de Guise » dont les nombreux bénéfices étaient donnés à divers personnages. En conséquence, le prince de Conti obtenait l'abbaye de Saint-Denis; l'abbé d'Effiat, filleul du prince de Condé, celle du Mont-Saint-Michel; et l'abbaye d'Orcamp passait au « sieur Mazarin, abbé italien[1], » déjà avantageusement employé à des négociations diplomatiques dans sa patrie et que ses talents avaient recommandé à l'affection du cardinal de Richelieu.

Des circonstances importantes devaient au surplus bientôt permettre à ces symptômes de clémence de se manifester d'une manière plus directe et plus complète. L'ennemi des Guises, comme de toute personnification quelconque de l'esprit de résistance à l'autorité, Richelieu, usé avant l'âge par l'active et continuelle application de la pensée, par la multiplicité des travaux, par la permanence des soucis, expirait (le 4 décembre 1642) dans les terreurs personnelles et dans les sollicitudes politiques, au moment même où, entre ses mains déjà refroidies, la puissance se raffermissait, se concentrait de tous côtés, grâce à la chute tragique d'adversaires immolés et aux succès glorieux, presque universels, des armes de la France.

Dans ceux-ci la maison de Guise pouvait revendiquer sa part : tandis que nos soldats venaient de triompher en Roussillon, en Catalogne, en Italie et sur le Rhin, le comte d'Har-

(1) Né dans les Abruzzes.

court, appelé pour protéger les frontières de Picardie et d'Artois, s'était emparé (août) des positions occupées par l'ennemi près de Calais; puis, déjouant des desseins hostiles contre la place d'Ardres, il avait gagné, en échange du gouvernement de Guienne, la charge de grand écuyer que sa naissance eût suffi pour lui procurer, mais qu'il tenait ainsi de son mérite.

Créature de Richelieu, redevable de la pourpre à l'appui de la France, Mazarin, le soir même de la mort de son protecteur, fut appelé à lui succéder dans le conseil et, sous de trompeuses apparences, sut fonder immédiatement avec Anne d'Autriche ce concert intime d'où une régence toute formée devait éclore à l'instant prochain où elle eût pu être mise en discussion.

Dans la voie de la monarchie absolue, tracée par Richelieu, un successeur si différent, quant à l'origine, au caractère et au langage, se trouvait obligé de changer d'allure, tout en poursuivant le même but. Un système de réconciliation était inauguré[1] à l'ombre des lauriers de Rocroy et de Thionville, près du berceau du nouveau monarque, que les cabales se disposaient à tant agiter. Catherine de Joyeuse, revenue enfin[2]

(1) Le 17 juillet 1643, un arrêt du parlement de Paris annulait les procédures faites contre le duc d'Elbeuf qui, comme duc et pair, ne pouvait être justiciable du parlement de Dijon. Cette dernière cour l'avait condamné à mort, le 14 janvier 1633, pour s'être absenté du royaume et établi sur les terres de l'obéissance de princes étrangers, en dépit du serment prêté au roi et contrairement aux statuts de l'ordre du Saint-Esprit; et, par lettres patentes du 3 août 1643, Louis XIV rétablissait *son oncle* (d'Elbeuf) dans la qualité et les honneurs de chevalier du Saint-Esprit, dont un arrêt du chapitre tenu en mai 1633 l'avait privé. (Mss. de la Bibl. nat., cabinet des titres, cartons des Guises.)

(2) La conduite rebelle du duc de Guise avait fait éprouver à sa mère (commencement de 1641) des difficultés de la part de Louis XIII et de Richelieu pour obtenir l'autorisation de rentrer elle-même en France.

d'Italie, s'efforçait de mettre ce revirement politique à profit pour les intérêts de son fils aîné; et, trois mois après la mort de Louis XIII, elle obtint (août 1643) une lettre par laquelle, « relatant les excuses du duc de Guise sur sa part forcée à la « révolte, la duchesse sa mère y ayant joint ses prières, le roy « acceptoit les assurances de fidélité du duc, mettoit au néant « toutes poursuites, le quittoit et remettoit, pardonnoit et ré-« tablissoit dans la puissance de tous ses biens, nonobstant le « don fait à sa mère précédemment[1]. »

A la voix d'Anne d'Autriche, les barrières de la France s'étaient abaissées aussi pour la duchesse de Chevreuse que le cardinal Mazarin chercha d'abord à se concilier, sans pouvoir la satisfaire. Cette princesse rapportait les prétentions d'un crédit fort effacé, des charmes non détruits, quoiqu'un peu surannés, et une ardeur d'intrigues toujours jeune et vive, impuissantes ressources pour la faction du duc de Beaufort contre le premier ministre. A cette cour féconde en rivalités, en menées, madame de Chevreuse allait occuper une place remarquable, attirer les regards, sans doute, et se mouvoir dans un cercle de scandales, de querelles et d'aventures. Au surplus, l'influence des femmes sur une telle scène s'étendait par le don, si souvent funeste, de déterminer la conduite plus

(1) Par une transaction et un traité de partage entre la duchesse de Guise et ses enfants du second lit, Henri de Lorraine lui abandonna (le 17 août 1646) la principauté de Joinville et ses dépendances en paiement et pour acquit des sommes par elle prétendues sur la succession de feu Charles, duc de Guise, son mari, avec lequel elle n'était pas commune en biens; et plus tard, par un contrat en date du 1er juillet 1654, cette princesse reconnut avoir vendu au duc de Joyeuse, son fils cadet, les château, ville et principauté de Joinville, avec le titre de sénéchal héréditaire de Champagne, moins les baronnies d'Eclaron et de Roches, les moulins banaux et foulons de Joinville, moyennant les prix et somme de cinq cent mille livres tournois. (Archives de la maison d'Orléans, ancien inventaire de Joinville, vol. II, fol. 392.)

sérieuse des hommes, champions zélés de tendres caprices à une époque de brigues et de galanteries. L'agitation, le conflit des falbalas devait, plus d'une fois, avoir pour conséquence de faire sortir les épées du fourreau. Le duc de Guise, avec son caractère connu, ne pouvait demeurer étranger à des incidents de ce genre.

Deux dames du plus haut rang attiraient principalement les hommages et représentaient, sous la forme la plus séduisante, l'opposition des partis : la duchesse de Longueville, sœur du victorieux duc d'Enghien, brillante de jeunesse, d'attraits, étroitement unie à la cause de la reine, à celle de Mazarin, et la duchesse de Montbazon, son égale en beauté peut-être, mais son aînée, alliée politique de madame de Chevreuse et maîtresse du duc de Beaufort, de ce chef de la cabale des *importants*, ou plutôt des turbulents, que le cardinal allait bientôt faire emprisonner à Vincennes. A la suite d'une réunion intime chez cette dernière (fin de juillet), deux lettres, des plus passionnées, furent trouvées sur le parquet, au moment où venait de sortir le comte de Coligny, fils du maréchal de Châtillon. On les crut échappées de sa poche; on voulut y reconnaître l'écriture de madame de Longueville. Des suppositions erronées furent répandues avec malveillance, accueillies avec sarcasme, commentées par des quolibets et près d'être soutenues et contestées les armes à la main. L'autorité de la reine-mère apaisa, pour le moment, l'orage, sans le dissiper. Les propos irritants se renouvelèrent et devinrent injurieux pour la délicatesse et le courage de Coligny. Ce seigneur, ne pouvant résister au besoin d'une justification, au désir d'une vengeance et cherchant un danger à courir, un adversaire à combattre, choisit donc et provoqua, au bout de cinq mois, le duc de Guise, dont aucun intérêt de cœur ne semblait impliquer la susceptibilité dans ce débat. Deux noms habitués à un

long et profond antagonisme se heurtaient ainsi de nouveau l'un contre l'autre, mais, cette fois, dans une arène bien rétrécie. Le duel eut lieu sur la place Royale, le 12 décembre ; et Guise, ayant traversé d'un coup d'épée le bras de son ennemi, recueillit toute la gloire de l'affaire. Applaudi, célébré même par d'amères épigrammes[1] contre le vaincu, il ne s'éloigna pas moins de la cour, afin de laisser tomber une procédure nécessitée par cette violation publique des lois de l'État, tandis que Coligny expirait, plus encore de chagrin, prétendit-on, que des suites de sa blessure.

Au début de ses pas dans la direction du gouvernement, Mazarin, préparant avec prudence une pacification générale au dehors, avait, à l'intérieur, jusque-là presque tout démêlé, déjoué ou aplani. Pour réaliser une honorable et vaste application de son pouvoir, il eût désiré faire accepter la médiation de la France par le roi et le parlement d'Angleterre, en lutte entre eux depuis plus d'une année. Le comte

(1) « Chanson sur l'air de Gravelines :

« Coligny est mal à son aise
« D'avoir tranché du fanfaron :
« Il en a mainte Bigarnèse
« Et sur le nez et sur le front;
« Il en mourra si plus s'avise
« D'attaquer ce grand duc de Guise. »

« Autre, sur l'air d'une gavotte :

« Essuyez vos beaux yeux,
« Madame de Longueville;
« Essuyez vos beaux yeux,
« Coligny se porte mieux.
« S'il a demandé la vie
« Ne l'en blamez nullement;
« Car pour être votre amant
« Il veut vivre éternellement. »

(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 21.)

d'Harcourt, choisi comme ambassadeur, s'était chargé de cette négociation (octobre); mais, après quelques allées et venues de Londres à Oxford, après de vaines tentatives pour raffermir l'autorité de Charles Ier, en engageant les deux royaumes dans une alliance offensive et défensive, il dut revenir sans résultat (janvier 1644), laissant la guerre civile plus animée que jamais[1].

En France, le germe d'événements analogues couvait seulement encore sous l'éclat des victoires remportées par le duc d'Enghien, par le vicomte de Turenne, et des avantages qu'obtenait l'armée du duc d'Orléans. Pendant les deux campagnes de Flandre (1644 et 1645), ce dernier prince comptait parmi ses plus actifs et ses plus braves volontaires le duc de Guise, le duc de Joyeuse[2] et le chevalier, tous trois frères. L'un de ses meilleurs lieutenants, le duc d'Elbeuf, semblait trouver insuffisants les dangers de la guerre et, animé d'une ardeur trop bouillante, d'un esprit de dispute ou d'indiscipline, avait été près de croiser avec le maréchal de Gassion le fer qu'il ne devait employer alors que contre les ennemis.

Les armes françaises en Catalogne cependant ne faisaient pas écho à de tels succès. Le maréchal de la Mothe, trop fréquemment malheureux, rappelé enfin et emprisonné à Pierre-Encise, recevait pour successeur (février 1645), avec titre de vice-roi et général en chef, le comte d'Harcourt, pour lequel deux années de repos venaient de suivre l'éclipse passagère de sa gloire en Picardie (1642). Par l'important combat de Llorens, par la prise des villes de Roses et de Balaguer (mai-octobre 1645), ce prince lorrain a bientôt rétabli l'harmonie

(1) Mss. Gaignières, v. 357, fol. 359, 363.

(2) Il fut investi, en 1644, de la charge de grand chambellan de France, achetée par lui à son oncle le duc de Chevreuse, puis nommé colonel général de la cavalerie légère.

générale de nos triomphes. Diverses contrariétés entravent toutefois ses mouvements : il lui faut déjouer et punir sévèrement une conspiration formée dans Barcelonne. L'année suivante lui réserve un malheur sérieux : le siége de Lérida, opiniâtrément suivi pendant sept mois (mai-novembre 1646), aboutit à une déplorable retraite, que le comte d'Harcourt se trouve contraint d'effectuer, devant l'armée de son ancien adversaire le marquis de Leganez, en lui abandonnant bagages et artillerie. La justification du prince lorrain ressortira au surplus, pour ainsi dire, de l'échec que le grand Condé va, très peu de temps après, éprouver contre la même place. Sur ce point seulement la victoire manque à la France, qui d'ailleurs marche d'un pas sûr, par des chemins ombragés de lauriers, vers le grand but de la pacification générale.

Quelques différends avec le parlement ne paraissaient pas alors recéler assez de ferments de troubles intérieurs pour que la cour fût sitôt ravie à sa sécurité, distraite de ses plaisirs et assombrie au sein de galants scandales, sources de duels et d'épigrammes, où les membres de la maison de Guise, presque toujours en scène, étaient tour à tour héros ou victimes [1]. L'un d'entre eux, le prince d'Harcourt, depuis duc d'Elbeuf, allait, de concert avec ses propres parents dont la fortune se trouvait extrêmement délabrée [2], enlever une riche et belle

(1) « Chanson sur l'air : Comtesse de Crussol.
« Belle de Montbazon,
« Vous avez eu raison
« D'en vouloir à nos princes * ;
« De Lorraine ** et Bourbon ***
« Vous ont mise en renom
« Dans toutes nos provinces. »

(2) Les dettes de la maison d'Elbeuf, telles qu'elles sont contenues dans

* « Le duc de Beaufort et le duc de Chevreuse... »
** « Le duc d'Elbeuf. »
*** « Le comte de Soissons. » (Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 31.)

veuve, Anne-Elisabeth de Lannoy, comtesse de la Rocheguyon, aimée du marquis de Vardes qui s'était flatté d'obtenir sa main [1]. Par cette aventure, le prince d'Harcourt satisfaisait également ses intérêts et son inclination.

Moins heureuse que son cousin, mademoiselle de Guise, l'une de ces « beautéz de qualité qu'on n'étoit point étonné, « en les voyant, de trouver princesses [2] ; » devait, l'année suivante, voir s'évanouir l'espérance, un peu hasardée chez une personne de trente-trois ans, d'épouser le duc de Mercœur [3]. A côté des tendances factieuses, l'humilité vis-à-vis de la puissance et les brigues pour la faveur continuaient à exercer leurs droits imprescriptibles sur le cœur humain, et ce prince, croyant apparemment compenser la fraîcheur de l'illustration par celle de l'âge, surtout l'obscurité de l'origine par les avantages du crédit présent, allait rechercher en mariage (avril 1649) l'aînée (à peine alors dans sa treizième année) des trois nièces que Mazarin avait, depuis peu de mois (août 1648), fait

la sentence des commissaires, en date du dernier décembre 1678, se montaient à la somme de trois cent cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt dix-huit francs. (Mss. de la Bibl. nat., portefeuilles de Lorraine, maison de Guise.)

(1) Un couplet exprimait ainsi le dépit de ce gentilhomme :

« On vous enlève, adorable héritière,
« Vous qui m'aimez, belle Rocheguyon.
« Si l'humeur fière
« D'un vieux barbon
« Dans quelque temps vous faisoit dire non,
« Qu'en dirait-on? »

(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 21.)

Le *barbon*, si c'est bien de l'heureux ravisseur qu'il s'agit ici, était alors à peine âgé de vingt-huit ans.

(2) *Mémoires du cardinal de Retz*, 1re partie.

(3) César, duc de Vendôme et héritier, par sa mère, du titre de duc de Mercœur.

venir d'Italie auprès de lui. Mademoiselle de Guise ne fut pas cependant soupçonnée d'éprouver un bien sérieux mécompte; et l'on jugea qu'à défaut de l'alliance qui lui échappait elle trouverait de suffisantes consolations dans le penchant qu'il semblait y avoir tout lieu de lui attribuer pour le comte de Montrésor[1].

Quant au duc de Guise, neutralisant, dans son souvenir, ses deux mariages l'un par l'autre, il s'était (1645) imposé de nouvelles chaînes, de celles qu'il embrassait avec passion, avec aveuglement, et qu'il savait secouer, quelquefois même sans les rompre, au gré de ses irrésistibles caprices[2]. Suzanne de Pons de la Caze, précédemment fille d'honneur d'Anne d'Autriche, dominait alors le cœur et fascinait les yeux du plus impétueux des hommes. Guise l'avait retirée du service

(1) « De Guise la noble pucelle
« Ne sçauroit trouver de mary ;
« De Mercœur s'est éloigné d'elle
« Pour la nièce d'un favori ;
« De cette amour elle se moque
« Et dit souvent par équivoque :
« Je te garderay Mon trésor
« Bien plus chèrement que de l'or. »
(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 21.)

(2) Ils étaient si reconnus que lorsque la fille de M. du Tremblay, gouverneur de la Bastille, la marquise d'Angennes-Maintenon, eut été présentée à la cour où elle produisit un grand effet par l'éclat de sa beauté et où se trouvait mademoiselle de Pons, maîtresse du duc de Guise, on répandit les vers suivants :

« Ce fut au cercle de la Reine
« Que Maintenon, dans sa beauté,
« Fit dire aux princes de Lorraine
« Qu'ils perdoient tous leur liberté.
« Même on dit que Monsieur de Guise
« Préfère à Pons cette marquise. »
(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 21.)

de la reine et logée dans un couvent non cloîtré; il subvenait aux dépenses de sa maison, il la faisait servir par ses propres officiers et brûlait du désir de lui donner sa main et son nom. Mais cette liberté qu'il voulait encore engager et dont il avait déjà tant usé ne lui appartenait pas; et, avec le dessein plus arrêté que réfléchi d'obtenir préalablement du pape son « démariage, » il partit (automne de 1646) pour Rome d'où, héros malheureux, amant trompé, toujours avide de renommée, certain seulement de n'être pas trahi par sa valeur, il devait bientôt se lancer dans une chevaleresque et périlleuse entreprise, véritable roman guerrier, qui lui présentera en perspective le partage d'une couronne royale à offrir à son impérieuse et non moins infidèle maîtresse.

Sollicitée, depuis quelque temps, devant le tribunal de la rote, la rupture de son équivoque union avec la comtesse de Bossu n'avait pas été prononcée; et le duc de Guise, en plaidant lui-même sa cause près d'Innocent X, n'obtenait guère plus de succès. L'appui de la cour de France lui devenait indispensable. Afin de se le concilier, il profitait de la faveur personnelle que son rang et son esprit lui attiraient de la part du pape et il s'efforçait de hâter la promotion de l'archevêque d'Aix, frère de Mazarin, aux honneurs de la pourpre romaine. Le crédit dont, comme intermédiaire, il recevait un témoignage manifeste, demeurait toutefois impuissant quant aux singuliers intérêts qui avaient motivé son voyage; et les instances hautaines et menaçantes de mademoiselle de Pons allaient déterminer le retour immédiat du prince lorrain en France lorsque le bruit inopiné d'événements voisins fit prévaloir la voix de l'ambition sur celle de l'amour alarmé, dans cet esprit toujours bouillant qui se flattait sans doute d'avoir enfin rencontré l'occasion de mettre d'accord deux passions, tandis que celles-ci ne se trouvaient réellement qu'en conflit.

Bien mieux que l'effort soutenu des armes françaises, un incident subit, issu d'une source chétive, ébranlait la puissance espagnole en Italie. La perception de taxes sur les fruits et les légumes, pour servir les intérêts de l'emprunt d'un million voté par le conseil de ville à la demande du vice-roi, le duc d'Arcos, atteignant le peuple de Naples dans ses jouissances les plus simples mais les plus nécessaires, venait de produire un soulèvement terrible qu'avait dirigé Mazaniel (Thomas Aniello), obscur pêcheur d'Amalfi. Idole passagère d'une population si vive et si mobile, cet homme était mort, assassiné en public (le 16 juillet 1647), après un règne de huit jours, commencé avec ignorance et courage, terminé dans l'ivresse et dans la démence, laissant la ville en proie aux incertitudes multipliées d'une révolution à sa première phase.

La surprenante nouvelle fut apportée à Rome par des mariniers de l'île de Procida, amenant une barque chargée de superbes fruits et qui, présentés, à dessein, au duc de Guise[1], joyeux et déjà dévoués à l'aspect d'un descendant des anciens rois de Naples, touchés jusqu'aux larmes de sa bonne grâce, de son affabilité, reconnaissants de sa munificence, l'enflammèrent réciproquement par leurs récits, par leurs démonstrations, par leurs promesses de le signaler au peuple comme prédestiné pour être le sauveur de la patrie[2].

Guise abandonne tous préparatifs de départ. Une commotion électrique l'a pénétré; les prétentions de sa famille ressuscitent en lui : il s'imagine que, plus heureux que le grand François de Lorraine, son bisaïeul, il est appelé à les personnifier, à les réaliser. Sa haine actuelle pour l'Espagne et le sentiment de ses propres intérêts se combinent, dans son es-

(1) Par le baron de Modène, gentilhomme de la chambre ou simplement ami du prince lorrain.

(2) *Mémoires de Modène*, partie 2e, chap. 5.

prit, avec la situation politique de Naples qui réclame la présence d'un chef capable de réconcilier la noblesse et les plébéiens, du moins de leur imposer également, et avec les plans de la France qu'il va pouvoir servir, qui devra par conséquent le seconder. Gloire, ambition, patriotisme, trois leviers à la fois soulèvent son ardeur toujours prête.

Dès lors il ne songe plus qu'à se mettre en rapport avec le théâtre des événements. Il entame de premières démarches qui n'aboutissent qu'à des échecs. Sans se décourager, il renouvelle ses ouvertures; et bientôt, accueilli par *l'élu du peuple*, Cicio d'Arpaya, auquel il fait parler d'affranchissement, de république, et ne manifeste que le désir désintéressé de jouer ici le même rôle que les Nassau dans les Pays-Bas, il reçoit l'invitation de s'entremettre pour procurer aux Napolitains l'appui du gouvernement français et de se préparer à venir prendre le commandement de leurs troupes, suivant les éventualités de la guerre que l'Espagne va sans doute pousser avec vigueur.

Aussitôt, dans l'espoir de mieux assurer le succès de ses demandes au cardinal Mazarin, le duc de Guise, usant d'un charlatanisme qu'il a confessé depuis[1], juge à propos d'exposer à contre-jour l'ordre de ses relations avec Naples, de dissimuler qu'il « n'y a de caballes que celles qu'il y a ménagées, que c'est luy qui s'est offert et non pas ceux de la ville « qui l'ont envoyé chercher, de faire passer les réponses qu'il « a receues pour des recherches et ses envoyés pour des « couriers qui lui eussent esté dépêchéz[2]. » C'est sous cette forme qu'il adresse à son frère le chevalier (16 septembre 1647) des instructions calculées pour lui faire obtenir de la

(1) *Mémoires du duc de Guise*, liv. 1er.
(2) *Idem.*

cour, avec la permission d'accepter un emploi qui lui est offert, l'escorte de quelques vaisseaux ou galères et des secours en argent.

A l'arrivée de sa dépêche, Guise « passe pour un visionnaire. » Le cabinet français n'estime pas que la rupture soit définitive entre Naples et l'Espagne : il ne peut connaître encore la victorieuse résistance opposée (5 octobre) par le peuple à la flotte de don Juan d'Autriche[1]. En répondant au duc, Mazarin cherche donc (7 octobre) à le détourner d'une tentative prématurée, dont il lui dépeint tous les périls, tous les désavantages éventuels; néanmoins, en cas qu'il se présente des chances favorables pour l'entreprendre, le cardinal lui promet « toutes les assistances possibles sans le laisser manquer de quoi que ce soit qui puisse dépendre » de la bonne volonté du ministère.

C'est plus qu'il n'en faut pour stimuler, même par la contradiction, un caractère tel que celui de Guise qui d'ailleurs trouve encore des encouragements dans les circonstances. Aussi le prince lorrain s'efforce-t-il de s'engager et, malgré les démarches contraires du marquis de Fontenay ambassadeur à Rome, d'engager la France avec lui dans la cause des Napolitains. Ceux-ci ont fait passer le pouvoir des mains du pêcheur Mazaniel entre celles d'un chef aristocratique, le prince de Massa, bientôt immolé par défiance, puis à l'auteur principal de la mort de ce dernier, Gennaro Annese. Ils sollicitent pour leur république nouvellement proclamée la protection du gouvernement français. Enfin répondant aux vœux du duc de Guise, ils le prient (24 octobre) de venir se constituer défenseur de leur liberté et chef de leur armée forte de cinquante mille hommes, mais confuse et dépourvue de bons officiers.

(1) Fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV et de la comédienne Maria Calderona.

Les avis adressés à ce prince lui présentent comme un moyen d'acquérir « l'immortalité dans les siècles » l'œuvre de l'affranchissement des Napolitains, non pour les faire changer de domination, mais bien pour leur assurer l'indépendance et pour leur donner « un roi à eux, que, s'il vient, ils accepte- « ront facilement. »

Tout en prenant avec joie ses dispositions de départ et en s'occupant de réunir des fonds considérables[1], Guise adopte des mesures pour la sûreté de sa personne pendant le reste de son séjour à Rome. Bien que M. de Fontenay encourage peu les projets du prince lorrain, la flotte française, commandée par le duc de Richelieu, a cependant reçu ordre de se porter sur les côtes de Naples, d'y suivre les événements et de tâcher d'en faire tourner l'issue au profit de Louis XIV qui, établit-on dans cette vue, « a déjà tant de droits et de justes « prétentions sur ce royaume[2]. » Sous les apparences de la subordination et du dévouement, Guise entre donc de fait dans une sorte d'antagonisme avec son souverain, en promettant aux députés des Napolitains de se rendre très prochainement à leurs désirs.

Les cabales s'agitaient dans le sein de ce peuple ; les méfiances, les calomnies s'y exprimaient ouvertement ; l'instant opportun pouvait échapper sans retour. Guise le comprend ; il ne veut pas attendre l'arrivée des vaisseaux français ; ne consultant que son intrépidité, plus haute encore que son ambition, le 13 novembre au matin, après avoir entendu la messe, revêtu d'un costume de guerre, il part en carrosse, accompagné

(1) Il s'adressa non-seulement à tous ses amis de Rome, mais à sa mère, investie d'une procuration générale pour l'administration de ses biens, et à son frère le chevalier qu'il invitait à « dépouiller tous ses proches pour « un si bon sujet. »

(2) *Lettre du cardinal Mazarin au duc de Richelieu*, 3 novembre 1647.

du marquis de Fontenay et escorté par une cavalcade que lui forment tous ses compatriotes présents à Rome. Il traverse la place d'Espagne, passe avec affectation sous les fenêtres de l'ambassadeur, duc d'Ognate, « fait ses prières devant le crucifix « miraculeux de l'église Saint-Paul, » prend congé de Fontenay, l'embrasse à plusieurs reprises, monte à cheval, son trompette sonnant, puis, suivi d'une petite troupe de vingt-deux personnes, trois envoyés napolitains, treize officiers, six serviteurs, se rend à Fiumicino où il arrive vers minuit.

Là stationnaient trois brigantins et huit felouques, frêles mais rapides embarcations au moyen desquelles, son courage osant et sa fortune aidant, Guise projette de se glisser à travers la flotte espagnole. Chacune ne peut porter que deux passagers; il choisit la plus légère, la plus agile et y monte avec son valet de chambre (Vincenzo Canetti) et avec son trésor de quatre mille pistoles. Sur les autres il a réparti son armée en miniature et ses munitions qui s'élèvent à six milliers de poudre.

Moindres sont les moyens, plus l'entreprise est gigantesque: elle ne se prête à d'autre appréciation qu'à celle de l'audace illimitée d'un seul homme. Enfin, le 14 novembre, vers quatre heures du matin, un vent favorable emporte ce héros dans la direction d'une couronne qu'il n'aperçoit qu'au delà de fabuleux nuages et qu'un souffle politique aura bientôt fait disparaître. Dans sa course hardie, qui prend même un caractère dominateur, Guise découvre, au bout de peu de temps, deux brigantins portant couleur d'Espagne; il leur donne la chasse, les force d'accoster son bord, reconnait qu'ils sont siciliens, chargés de citrons pour Rome, et, n'en pouvant tirer aucunes nouvelles, il les laisse aller, à condition de donner avis de leur rencontre à l'ambassadeur de France.

Il poursuit; mais lorsqu'à quatre heures, passant entre

Terracine et l'île de Ponza, le prince lorrain va pénétrer dans les eaux du royaume de Naples, deux galères, sur la droite, signalent son passage; trois autres répondent du côté opposé; l'avertissement se propage; cinq bâtiments semblables s'apprêtent à sortir de Gaëte pour faire face à la flottille. Guise rallie celle-ci près de lui, annonce que sa felouque va désormais naviguer seule et donne aux autres l'ordre de rester réunies en arrière. Il pense que leur nombre doit attirer toute l'attention de l'ennemi, tandis qu'au contraire son propre isolement lui facilitera les moyens de dérober sa marche. En même temps il commande d'amener la voile de son bâtiment, de faire force de rames; puis, refusant de gagner au large devant Gaëte, il pousse vers la terre, porte le cap à la tour de Roland, pour se soustraire à tout soupçon de dessein hostile, rase de près le château et, sur l'interrogation de la sentinelle, se qualifie courrier expédié au vice-roi de Naples.

A peine cependant, au lieu de pénétrer dans le port, a-t-il commencé à s'en écarter que les galères se mettent en devoir de voguer sur sa trace. Par bonheur un vent furieux les empêche de sortir; mais d'autre part deux coups de mer brisent successivement deux timons de la felouque et réduisent ceux qui la montent à employer une rame comme gouvernail. A travers tant de périls, le golfe est franchi néanmoins, grâce à d'infatigables efforts, et les premiers rayons du jour montrent à Guise l'île d'Ischia peu distante. La fatigue, la crainte inspirent aux mariniers le désir obstiné de s'y arrêter pour la journée entière et de ne reprendre la mer qu'à la nuit. Le duc alors, l'épée à la main, leur imposant par son attitude, les oblige de continuer leur marche. Bientôt à ses yeux se découvre Naples, mais aussi la flotte espagnole entre le port et lui.

Sans hésitation, il se dirige sur la capitane, comme s'il eût

dû transmettre quelque avis ; puis, arrivé à deux portées de canon, il vire du côté de la ville, à l'attention de laquelle il se signale et dont il appelle les secours au dehors en se tenant debout à la poupe et en agitant son chapeau. Les Espagnols l'ont également remarqué ou deviné : tous leurs canots se lancent à sa poursuite, toute leur artillerie le foudroie des châteaux, du môle, des vaisseaux et des galères. Protégé, pendant la dernière lieue seulement, par le feu de quelques mousquetaires accourus, le long de la côte, à sa rencontre, il débarque enfin pourtant sur la place de la Cavalerie, au faubourg de Lorette, le 15 novembre, vers onze heures du matin. Une joyeuse surprise, une vive admiration, des applaudissements unanimes l'accueillent et le saluent. La foule le presse ; on baise ses vêtements ; et les bras du peuple soulèvent le nouveau généralissime qui, placé aussitôt sur un magnifique coursier, fait son entrée triomphale dans Naples. L'allégresse, les respects, la confiance qu'on lui témoigne vont jusqu'à « l'adoration et « l'idolâtrie : on brûle de l'encens au nez de son cheval. » En effet, arriver ainsi c'est presque descendre du ciel.

Cette brillante médaille historique ne tardera pourtant pas à laisser voir son revers. Guise vient d'éprouver toute la puissance de son nom, de son habileté, de son courage ; il reconnaît maintenant tout ce qui lui manque et tout ce qui le menace. Gennaro Annese, tribun déjà dépopularisé, ne lui paraît qu'un ignorant incapable, le soi-disant ambassadeur de France, Luigi del Ferro, qu'un fou ridicule et méprisé. La multitude, misérable et avide, se dispute avec violence les quelques sequins que le duc lui fait jeter d'une fenêtre. La ville ne possède que pour douze ou quatorze jours de vivres : les fonds destinés à y pourvoir ont été dilapidés à dessein. Quatre mille hommes de pied, trois cents chevaux sont seuls organisés et en état de faire la guerre, si encore ils se trouvent

conduits par des officiers autres que les leurs. Plus de poudres en magasin; et, pour aggraver ce dénûment, la discorde, les soupçons répandus parmi les chefs.

Toute la noblesse est absente, hostile et tient la campagne. Le seul homme avec lequel Guise puisse s'entretenir et s'entendre, mais non sans réserve et sans méfiance assurément, est l'archevêque, le cardinal Filomarino, affidé secret de l'Espagne. Souvent le duc invoquera la venue de son frère le chevalier. Aussi, dès le 17 novembre, écrit-il à Mazarin : « J'ai « trouvé tout ici dans un désordre et une telle confusion que, « sans une puissante assistance, il est difficile de réussir. J'ai « été reçu dans un applaudissement merveilleux; et enfin, « quelque peine qu'il y ait à régler les choses, j'espère de « réussir, pourvu que votre éminence ait la bonté de m'assis- « ter puissamment. »

Mais Guise, exclusivement considéré comme général, comme haut fonctionnaire des Napolitains, n'est pas l'homme de la cour de France; il n'en personnifie point les desseins, il n'en reçoit ni les confidences ni les instructions. A part de lui, et contrariant même ses vœux et son espoir, Mazarin traite directement avec les meneurs du peuple. Le cœur du prince lorrain reste cependant inaccessible au découragement; son esprit fertile conserve des ressources. Pour un homme tel que lui, ce n'est pas une tâche trop forte à accomplir, seul, « au « milieu des assassinats, du poison et des tumultes, » privé d'ami sûr, de serviteurs dociles, que celle de combattre « sans « munitions, sans argent, avec des milices nouvelles, mal ar- « mées, dépourvues d'artillerie et de bagages, de faire vivre, « *pendant cinq mois entiers*, une ville dont les ennemis tien- « nent toutes les hauteurs fortifiées, serrée, par la mer, d'une « puissante armée, en ayant, aux environs, une de terre, forte « de cavalerie et d'infanterie, les vivres coupéz de tous costéz,

« tous les éléments contraires....... de maintenir nonobstant « un grand peuple affamé dans le respect et l'obéissance, de « faire cesser le désordre, les meurtres, les brigandages, de « rétablir l'ordre, la justice, la police, le gouvernement, le « repos[1]. »

Les habitants de Naples applaudissent le prince lorrain et se confient en lui, mais ne se montrent guère disposés à faire des efforts pour le soutenir; la noblesse lui résiste sans manquer d'une certaine sympathie naturelle et réciproque. Guise sent que des succès guerriers peuvent seuls protéger, électriser les uns, vaincre, éblouir et rallier l'autre. Il va donc entrer en campagne avec une épée bénite par les mains suspectes du cardinal Filomarino. Quelques mesures ingénieusement prises afin d'assurer la défense de la ville, quelques levées effectuées aux frais du duc, procurent bientôt à celui-ci plus de latitude pour agir. Ses ordres cependant rencontrent parfois une opposition séditieuse, qu'il est forcé de réprimer intrépidement. Le boucher Michel de Santis, escorté de vingt-cinq ou trente hommes, se présente sur son chemin et lui exprime des plaintes audacieuses. Guise s'avance, renverse l'insolent au milieu de sa troupe, lui passe sur le corps et le rappelle au devoir par l'intimidation. Une attaque mystérieusement combinée et conduite avec énergie, contre les postes de San Carlo et delle Mortelle, répond peu de jours après (fin de novembre) au désir du prince de « ne pas demeurer plus « longtemps inutile sans faire quelque action de bruit; » mais malheureusement elle perd ses plus beaux fruits par l'indiscipline des soldats, plongés dans l'ivresse et dans les désordres, à la suite d'un premier avantage qui eût pu déterminer l'expulsion des Espagnols.

(1) *Mémoires du duc de Guise*, liv. 1er.

Pour prendre sa revanche le soir même, à l'affaire de Santa-Maria-la-Nova, Guise, voyant ses gens plier deux fois avec mollesse, leur donne l'exemple, charge en personne, suivi de quelques solides compagnons seulement, déloge l'ennemi, s'empare de ses retranchements et reçoit un coup de feu qui lui effleure la peau. Des bras criminels s'arment pourtant; et bientôt, au moment où le duc soupe en public sous les regards de la foule curieuse, ses gardes saisissent un jeune homme qui s'est glissé furtivement avec le projet de verser du poison dans ses mets. Les calomnies aussi se répandent sur ses intentions : on espère, par ce moyen, soulever la multitude contre lui; mais on ne fait que la mieux convaincre de son dévouement, que la lui attacher davantage.

A toutes ces coupables tentatives Guise oppose la fermeté, la clémence et l'esprit de conciliation. C'est surtout à l'égard de la noblesse qu'il désire exercer ce dernier genre d'influence. Un nouveau combat va lui en fournir l'occasion. Parti de Naples (le 13 décembre), à la tête de quatre mille hommes incomplétement armés et grotesquement vêtus, le duc, presqu'en même temps, ouvre des conférences avec l'un des principaux seigneurs, moins partisans de l'Espagne qu'irrités de la domination de la populace, et engage une action vigoureuse (le 15), au pont de Frignano, où il repousse la sortie des gentilshommes établis dans Averse.

L'accord était loin toutefois de régner entre ceux-ci. A travers leurs divergences d'opinions, Guise, par des procédés délicats et par une franche générosité, s'efforce de frayer la voie à ses propres insinuations. En échange, on lui donne quelques conseils; il y répond de manière à inspirer confiance en sa force comme en sa prudence, mais sans parvenir à déraciner la conviction que l'Espagne, par la supériorité de ses ressources, doit, en définitive, conserver l'avan-

tage. Quoi qu'il en soit, la lutte ouverte s'est ainsi mélangée de paroles courtoises, de communications obligeantes.

Les choses se trouvaient amenées à ce point tout favorable, lorsque Guise apprend (19 décembre) l'arrivée, dans le golfe de Naples, de la flotte commandée par Richelieu. Elle ne vient pas, il est vrai, se mettre aux ordres du prince lorrain ; elle ne lui apporte ni les armes, ni les munitions, ni les renforts officiellement promis. Ses chefs n'entrent en relations directes qu'avec ceux des Napolitains dont ils se présentent comme les alliés et dans les affaires desquels ils vont chercher à intervenir selon l'intérêt exclusif du roi de France, nullement d'après les vues du duc de Guise. Un édit royal, en date du 15 décembre, l'investit néanmoins des « plein pouvoir « et autorité sur toutes les troupes tant françoises qu'estran- « gères qui auroient mis pied à terre et se trouveroient te- « nant le party de la France dans le royaume de Naples[1]. »

Cette passagère coopération navale se borne au surplus, durant une quinzaine de jours, à quelques combats, à la capture d'un navire espagnol chargé de blé et à l'incendie ou à la destruction de huit autres; après quoi, cédant aux vents contraires, manquant de ports de refuge, l'amiral français juge nécessaire de ramener ses vaisseaux en sûreté dans la Méditerranée[2].

Une expédition aussi courte et aussi insignifiante a suffi pour causer de profondes alarmes aux Espagnols dont la politique se montre ici plus prévoyante que celle de Mazarin. Pénétrant aussitôt le secret du défaut de concert qui existe entre Guise et les forces françaises, ils attendent de l'effet de ces dernières la perte infaillible pour eux du royaume de Na-

(1) Mss. Gaignières, v. 357, fol. 37.
(2) *Relation du duc de Richelieu.*

ples que, par conséquent, leurs efforts vont chercher à faire tomber dans les mains du moins puissant de leurs ennemis, de celui dont ils pourront avoir meilleur marché plus tard. Des instructions viennent donc d'être rapidement données à leurs agents secrets, afin que le pays qui paraît devoir alors passer à un autre maître que le roi catholique se prête aux desseins et couronne l'ambition du duc de Guise[1].

Le calcul était habile; ce prince allait d'abord en profiter, puis après en tomber victime. Triomphant, à son retour d'Averse, il avait trouvé la faveur du peuple accrue pour lui en proportion de la haine inspirée par Annese. On ne voulait plus vivre que sous son autorité; on lui présentait en perspective le titre de roi, et dès ce moment on lui décernait, pour cinq ans, la dignité de duc souverain et absolu de la république de Naples. A l'instigation d'Annese, on reproche cependant avec violence au duc de Guise de ne travailler que pour la France et de ne viser qu'à soumettre les Napolitains à sa patrie. Le prince lorrain désarme les émeutiers par un de ces à-propos toujours si puissants sur les esprits du public agité : « Je suis né, » dit-il, « dans la felouque qui m'a apporté; « je ne connais rien au delà. » Tout en parlant avec franchise, il joue bien son jeu; et s'il doit perdre, c'est que la partie est trop inégale.

Gennaro Annese, ainsi que les soi-disant patriotes, semble se soumettre et laisser le gouvernement du duc de Guise s'affermir et s'étendre[2]; mais le peuple napolitain réclame des

(1) *Mémoires de Modene*, partie 2e, chap. 1er.
(2) Il allait être consacré par l'émission de monnaies d'argent, portant d'un côté, pour exergue, les mots : *Henricus de Lorena dux reipublicæ neapolitanæ*, au milieu, les initiales renouvelées des Romains : *S. P. Q. N.*, et, au revers, soit l'invocation : *Sancte Januari rege et protege nos*, soit trois epis de blé et un olivier croisés ensemble, ou encore un panier de

conquêtes, comme aliment de sa constance dans une affection nouvelle, fortement attaquée de divers côtés. La réduction de la ville d'Averse l'a mis en goût de victoires. Guise, pour imposer silence aux rumeurs séditieuses et pour inspirer à tous, amis et ennemis, plus de foi « en sa conduite qu'au « hazard de sa bonne fortune, » croit donc « ne devoir pas « demeurer les bras croiséz. Assemblant des troupes dans Na- « ples, » il envoie (commencement de janvier 1648) attaquer avec succès Torre del Greco, puis Torre dell' Annunciata; et il a résolu de se rendre également maître de Castellamare, l'un des magasins de l'ennemi. Les séditions excitées par le concert de tous les mécontents embarrassent pourtant ses pas. A l'adresse qui dissout ou neutralise les partis (alors au nombre de six), à la valeur et aux talents guerriers qui commandent l'estime et la faveur publiques, le duc de Guise, cet homme isolé dans son courage, sur un sol étranger, au sein d'une population turbulente, n'évite pas assez de mêler tour à tour l'indulgence peu réfléchie qui épargne des adversaires méprisés, tels qu'Annese, et l'application de châtiments subits et rigoureux. Un coup de canne fendant une tête, un coup d'épée rapide et sûr, un gibet improvisé au haut d'un arbre sont les moyens habituels dont il use personnellement pour faire taire des opposants ou des incrédules trop hardis dans leur langage. Quatre bâtons se rompent successivement, un jour, entre ses mains, sur des mutins contre lesquels il s'est intrépidement lancé. « Deux roues, quatre potences plantées « dans le milieu d'un faubourg[1] » sont des instruments de répression surprenants, redoutables en raison de l'énergie de

fruits et l'inscription : *Hinc libertas*, commémorative de l'origine de la révolution. (*Biographie universelle.*)

(1) *Mémoires du duc de Guise*, liv. 3.

celui qui les emploie, mais propres à exciter une réaction naturelle et prompte chez un peuple qui pense s'être affranchi, n'avoir adopté qu'un protecteur et qui ne peut s'assujettir à ce terrible régime.

La vigilance du duc de Guise s'exerce sans relâche, sa rigueur sans ajournement; néanmoins à ces ressources violentes, pour gouverner, pour contenir un pays en révolution, il importe nécessairement d'associer toujours le prestige, le bénéfice des triomphes, seuls capables de faire subsister l'enthousiasme soumis à d'aussi fortes épreuves. Si la tête, si le bras du prince lorrain sont infatigables, sa fortune peut se lasser. Elle lui a encore procuré (le 4 janvier) la capture du duc de Tursi, adroit négociateur de l'Espagne, mystérieusement introduit pour suivre des menées dans Naples; elle a accordé à ses armes la prise de Capoue, opérée par le baron de Modène, son ami disgracié, puis celle du faubourg de Chiaïa, à la suite d'une journée entière de vigoureux combats; le chemin de Rome est devenu libre; le duc, se croyant « déjà « maistre de la campagne dans tout le royaume[1], » ne songe plus qu'à s'emparer des châteaux qui commandent la ville. Afin d'y réussir, afin d'étouffer les brigues et les griefs, sans espoir de secours de la part de la France, sans argent[2], il compte rallier vingt-cinq mille hommes autour de lui, et il médite une attaque générale dont le secret transpire plusieurs semaines d'avance. Les Espagnols, maintenant pla-

(1) *Mémoires du duc de Guise*, liv. 3.

(2) Le contrôleur de sa maison, nommé Compagnon, ne sait ou donner de la tête pour en trouver « sans emprunter quasi de tous les gentils- « hommes. » Or, le duc a « grand peuple à nourrir tous les jours... « à son ordinaire plus de cent soixante personnes, sans vingt-quatre sta- « fiers, dix-huit cochers et palfreniers, des porte-chaises, à raison de « vingt-cinq livres de France pour deux, soixante chevaux... Et, non- « obstant la guerre, toute la despense ne se montera pas pour le mois

cés sous les ordres d'un second don Juan d'Autriche (même nom mais pourtant pas mêmes talents), ont eu le temps de s'y bien préparer ; et des alertes trompeuses, fréquemment répétées, ne sont point parvenues à les plonger dans l'engourdissement.

Par anticipation sur les dangers du combat, Guise doit courir encore (fin de janvier) ceux plus fâcheux de l'assassinat. Une bande de soixante factieux, sous prétexte de vouloir lui parler, pénètre jusque dans son appartement; elle accompagne un cordelier qui, reprochant au duc sa prédilection pour la noblesse et sa négligence à l'égard des intérêts du peuple, feint de vouloir lui présenter un papier. Au ton insolent, à la physionomie, au geste du moine le prince a pressenti son dessein ; il lui saisit le bras avec résolution, il appelle des gardes, il ordonne de l'arrêter, de le fouiller. En effet, sous ses vêtements, on trouve un long couteau en forme de baïonnette, renfermé dans une gaîne. Pour punition, Guise exige du cardinal Filomarino (qu'il a lui-même tout récemment préservé contre l'émeute) la mise au cachot du cordelier dont il veut du moins pouvoir découvrir les complices. La présence d'esprit du prince lorrain rompt ainsi les trames occultes de ses ennemis. Dédaignant les avis contraires, méconnaissant la faiblesse et l'imperfection de ses ressources, il a résolu de rechercher aussitôt un avantage éclatant, capable de raffermir la confiance populaire, seul fondement, seul support de son autorité.

Guise a tracé son plan et réparti en divers corps, pour les

« de febvrier six mille livres, et tous les jours il se brusle pour sept et huit « escus de cire. » (Mss. Gaignières, v. 357, fol. 174.)

La duchesse de Guise, en engageant ses pierreries et ses biens propres, de même que ceux de son fils, éprouve le regret d'être hors d'état de pourvoir aux dettes et aux besoins de ce prince. (*Idem*, fol. 181.)

attaques sérieuses et pour les fausses démonstrations, ses troupes dont la revue lui inspire satisfaction et espoir. Par son ordre, le 12 février, au lever du soleil, le tocsin, sonné dans toute la ville, donne le signal des assauts simultanés contre les postes de dona Elvira, du Citrangolo, de Santa-Chiara, de San-Carlo, du Noviciat des Jésuites, de la Douane, de Porto, de Visita-Poveri, de San-Sebastiano, de Monte-Oliveto, de San-Domenico de Soriano, de la porte Medina et de Santa-Maria-della-Nova. Le duc, avec quinze cents hommes, se tient de sa personne au palais Gravina, afin d'agir selon les circonstances. Il a confié la conduite des premières opérations agressives à Mellone, soldat expérimenté mais secrètement dévoué à l'Espagne. Trop tard il reconnaîtra que sa faveur s'est égarée par ce choix. La perfidie du mestre de camp général sur un point, la mollesse et le découragement des Napolitains sur d'autres, ailleurs l'énergie imprévue de la résistance, vont produire, à la fin de la journée, une déroute sanglante et complète.

Vainement Guise a-t-il « raffraichi ses attaques, » dirigé des renforts vers les endroits les plus faibles, enfin « fait son de- « voir, » comme il le dit avec simplicité lui-même [1], la désobéissance, l'indiscipline, l'ardeur du pillage contrarient, annulent ses efforts et le réduisent à la déplorable nécessité de prescrire une retraite générale. Il aura à en affronter les conséquences vis-à-vis d'une population affligée et menaçante ; il aura à déconcerter des mécontents, à saisir, à livrer à l'échafaud des lâches ou des traitres dont il eût dû mieux apprécier d'avance le funeste concours. Il poussera alors ses tardives méfiances jusqu'à ordonner l'arrestation du baron de Modène, son ancien ami, l'un de ses lieutenants.

(1) *Mémoires du duc de Guise*, liv. 4.

Multipliée par les mécomptes et les alarmes, l'animosité s'accroît autour de lui; le crime le poursuit. Un jour que le duc est en dévotion à Notre-Dame-de-l'Arco et qu'il observe les effets de la récente éruption du Vésuve, Annese paraît subitement à la tête d'une bande de cent vingt hommes, dans des vues d'hostilité manifeste. Guise, entouré de quelques gardes, prend aussitôt ses mesures avec finesse et résolution. Il accueille Annese, le promène dans le jardin, l'isole, le conduit à une terrasse élevée au-dessus de la mer, et, maître de sa vie, profitant de son effroi, exige qu'il fasse déposer les armes par ses complices; puis il le soustrait à la vengeance de sa propre escorte et le laisse rentrer librement dans Naples, pour y féconder des germes que ce prince n'est plus à temps de songer à étouffer sous une popularité presque évanouie ou à ranimer au moyen de démonstrations discréditées d'avance.

La noblesse avait repris l'avantage dans les campagnes; les Espagnols resserraient les nœuds de leurs menées dans la ville; et bientôt, comme par une véritable dérision, le roi de France, « mal ou point du tout informé de tout ce qui s'estoit passé à « Naples, » va adresser à Guise (21 et 27 février) des « lettres « pour le féliciter d'avoir été élu duc de la république napo- « litaine, de ce que le peuple eût montre par là l'estime qu'il « faisoit de sa personne » et pour lui recommander, non sans arrière-pensée, de mettre le complément à son autorité en expulsant tous les Espagnols du territoire du royaume. De son côté, le duc d'Orléans assurera le prince lorrain (le 29) des « résolutions qui ont esté prises de favoriser ses généreux « desseins. Je n'ay plus à présent, » lui écrira l'oncle du monarque, « qu'à vous confirmer que je me sens obligé par « toute sorte de considération de m'intéresser inséparable- « ment à tout ce qui pourra contribuer à vostre gloire et que

« je n'ay rien plus à cœur que de vous donner des preuves de « ma sincère affection[1]. » Les compliments, les vœux, les promesses affluent de toutes parts, de celle des ministres eux-mêmes[2].

Cependant, miné par le travail sourd des factions intérieures, par les intrigues du dehors et par la difficulté de reconquérir la noblesse en tentant de l'associer aux affaires, à titre de sénat, le duc de Guise, qui jusque-là n'a reçu du gouvernement français que de tièdes et vagues paroles, ne trouve pas de sécurité d'un autre genre dans la constance de la maîtresse qui règne toujours sur son cœur et à laquelle il exprime, de loin, les fréquentes protestations de l'amour le plus dévoué. La conduite de mademoiselle de Pons ne pouvait se régler selon d'ambitieux calculs; toutes les passions marchaient de front chez cette femme altière, et son intimité avec M. de Malicorne avait produit un éclat tel que, sur les instances de la duchesse de Guise, sur les clameurs des principaux personnages de la cour, la reine s'était vue forcée de faire enfermer son ancienne demoiselle d'honneur au couvent des filles de Sainte-Marie. L'amant oublié quant à la tendresse ne l'est plus dès lors pour les plaintes. En recevant celles-ci, Guise, toujours épris, toujours aveugle, s'afflige et s'empresse de faire parvenir à Anne d'Autriche et à Mazarin (27 février) des réclamations pathétiques jusqu'au ridicule. Il invoque, mais en vain, ses services, pour obtenir la mise en liberté d'une jeune personne dont « la seule pensée, » dit-il, l'a poussé à rechercher quelque gloire : le cardinal lui répondra négativement (8 avril), quoique avec politesse et apparente bonhomie.

De toutes les sources, Guise ne recueille donc qu'un amer

(1) Mss. Gaignières, vol. 357, fol. 40.
(2) *Idem*, fol. 177, 187.

calice de disgrâces. Entouré de piéges continuels, que dressent surtout la jalousie et les rancunes d'Annese, à chaque pas il précipite et consomme sa décadence. Il se croit pourtant « absolu, » redouté ; il prend pour de l'affaiblissement l'attitude réservée sous laquelle les anciens dominateurs de Naples préparent leur restauration. Aux murmures, aux plaintes du peuple, il s'efforce d'opposer l'expression de nouvelles et insuffisantes espérances : sa parole n'arrête point les mouvements. Les conspirations contre sa personne se multiplient, en dépit de quelques décharges de mousqueterie, exécutées contre des insurgés (le 10 mars), et malgré le supplice du capitaine d'infanterie Ciccio de Regina auteur du projet de faire périr (le 25), dans l'église de l'Annonciade, le prince lorrain dont la vie a été mise à prix par les Espagnols[1]. Échappant à ces périls, Guise s'est montré à cheval au peuple de la ville ; mais il ne demeure pas moins journellement en butte à des atteintes de genres divers. Le cardinal Filomarino lui transmet (le 28), de la part de la cour de Rome, l'offre de l'île de Sardaigne en souveraineté, à condition qu'il usera de son influence et de sa position pour restituer paisiblement le royaume de Naples à l'Espagne. Le célèbre astrologue Cucurullo vient le trouver de grand matin (le 29), en sollicitant l'autorisation de se retirer du côté des Espagnols ; et, d'après des observations faites dans le firmament, il prédit au duc une prochaine captivité. A l'archevêque Guise laisse répondre son ambitieuse imagination et, plein de confiance, avoue qu'en travaillant pour la gloire il aspire à recevoir un prix plus considérable que la possession de la Sardaigne ; vis-à-vis du magicien son ferme courage se rit de la menace

(1) *Mémoires du duc de Guise*, liv. 4.

d'un danger qu'il pense surmonter comme tant d'autres.

Il ne discerne point cependant ceux auxquels il doit succomber. Il se croit puissant, à la veille de sa chute. Il se croit bien servi, bien informé, tandis qu'il n'est que joué. Il compte sur de fidèles intelligences parmi les Espagnols ; et, dans Naples même, la trahison, organisée par le duc d'Ognate, d'accord avec les chefs du parti populaire, Gennaro Annese et Vincenzo d'Andrea, l'étreint déjà de toutes parts. D'artificieux conseillers lui persuadent que les ennemis, pour se maintenir et pour assurer l'arrivage de leurs approvisionnements, forment des desseins qu'il ne peut mieux contrecarrer qu'en s'emparant de la petite île de Nisida, près de la pointe de Pausilippe.

L'attrait d'une expédition guerrière séduit le duc de Guise et lui fait mettre de côté toute prudence politique[1]. En effet, sortir de Naples, c'est priver le peuple de son seul stimulant, de son unique point d'appui, c'est livrer l'entrée de la ville aux Espagnols. Ainsi l'ont subtilement calculé les machinateurs

(1) Guy Patin prétendait savoir « de bonne part que Guise gala tout à « Naples pour aller à un rendez-vous qu'il avoit donné à une dame qui « le vendit aux Espagnols et qu'après un coup comme celui là il ne de- « voit plus tant faire le *forfante*. » (*Patiniana*, Paris, 1701, p. 112.) Toutefois cette assertion doit-elle être tenue pour exacte et ne reçoit-elle qu'un insuffisant démenti des paroles suivantes, extraites des mémoires du duc de Guise (liv. 3) : « Comme toutes les actions de ma vie m'avoient « fait paroistre d'amoureuse complexion, toutes les belles de la ville et « quelques unes des dames tâchoient d'ombarquer avec moy un commerce « de galanterie, les unes suscitées par les ennemis, les autres par la no- « blesse... mais je fermay les yeux et les oreilles à tant de belles amor- « ces... pour ne pas perdre par une galanterie, qui n'auroit pas pu de- « meurer secrète, la bonne opinion que je m'étois acquise avec tant de « peine, croyant que je devois donner à tout le monde un exemple de « sagesse, travaillant continuellement à la faire observer aux autres, et « les tenir dans l'ordre et le devoir. »

du complot; et pourtant Guise, fatalement entraîné, part (le 4 avril au matin) à la tête de six mille hommes d'infanterie, avec huit pièces de canon, qu'il veut employer à entreprendre le siége en règle d'un îlot. Le lendemain, pendant qu'il dirige le débarquement de ses troupes, deux messages lui parviennent : l'un, destiné à l'engourdir, apporte des compliments, demande des nouvelles de l'opération et s'enquiert de la durée probable de l'absence du duc, de la part d'Annese; l'autre, tout contraire, vient de celui même que Guise a chargé de surveiller le traître, d'Agostino Mollo, qui n'a tracé que ce peu de mots : « Naples vous importe plus « qu'un écueil; revenez promptement ou vous le perdrez, « puisque les ennemis ont résolu cette nuit d'y entreprendre « quelque chose. »

A tous les deux le prince lorrain fait répondre qu'il sera incessamment de retour. Néanmoins il se contente d'expédier à la ville l'un de ses officiers, le chevalier de Forbin, pour s'y assurer de l'état des choses, tandis que lui-même il poursuit son attaque. La garnison de Nisida capitule et doit sortir le jour suivant, à huit heures du matin. Guise hésite d'abord, puis il se décide à passer la nuit dans sa batterie, d'après l'avis de Forbin qui soupçonne simplement une ruse de l'ennemi pour détourner le duc de son entreprise. Annese s'informe une seconde fois du moment où elle sera accomplie. Deux sentiments perfides, l'inquiétude et la rancune, lui ont inspiré cette démarche réitérée : si le prince lorrain revient, les Espagnols échoueront peut-être, mais cent vingt bandits seront en mesure de l'entourer et de le faire périr, à la première alarme. Au lever du soleil (6 avril), don Juan et le comte d'Ognate s'introduisent donc dans Naples, où la trahison les accueille; et, après avoir triomphé d'une assez faible opposition en quelques endroits, ils rétablissent l'autorité espagnole.

A cette funeste nouvelle, Guise rallie ses troupes et marche vers la ville. Un aide de camp, envoyé en avant, lui apprend bientôt que la porte San-Gennaro et le faubourg des Vierges sont solidement occupés, que toute tentative est désormais inutile. Le chevalier des Essarts, autre officier, engage alors le duc à rétrograder et à s'embarquer pour Rome sur ses felouques. Guise fronce le sourcil, menace de percer de son épée quiconque lui parlera de fuite : il veut mourir en combattant. Il s'écarte dans la campagne et traverse, avec sang-froid, une embuscade de quinze soldats qui tuent, en croyant l'atteindre lui-même, un capitaine de sa suite. Il espère trouver encore libre l'entrée de la porte de Nole; mais celle-ci est également gardée. En s'approchant du faubourg Saint-Antoine, il rencontre deux Égyptiennes qui le préviennent que des mousquetaires défendent ce point et que la porte de Capoue a été prise aussi. Le duc n'en poursuit pas moins sa course et reconnaît bientôt l'exactitude de cet avis, qui emprunte des femmes dont il émane une sorte de caractère fatidique.

Au faubourg de Lorette, où Guise veut alors essayer de se présenter, mêmes symptômes de la vigilance des Espagnols, mêmes mesures défensives; devant lui, la résistance partout fortement organisée; autour de lui, l'abandon progressif, presque complet. Plus de ressources, plus d'espoir, plus de salut! La fuite, ce spectre ignoble que sa courageuse imagination a repoussé avec mépris, lui apparaît seule maintenant comme une nécessité présente, au delà de laquelle il veut encore entrevoir la perspective de s'établir et de renouveler la lutte dans les Abruzzes, dont la France entretient l'état d'agitation par de *petites levées* faites à Rome[1].

(1) Mss. Gaignières, v. 355, fol. 51.

Il tourne donc bride et se dirige du côté de Capoue. Son écuyer l'a quitté, emmenant un très beau cheval pie qu'il compte offrir à don Juan ; sa cornette a été jetée par celui qui la portait. Cinquante de ses gardes seulement le suivent jusqu'à Guigliano, où déjà l'on se bat, où déjà est parvenue la nouvelle du succès des Espagnols. Guise la dément avec assurance, explique qu'au contraire la tentative des ennemis a été repoussée, que, d'après ses propres ordres, toutes les cloches de Naples sonnent en signe de réjouissance et que, de sa personne, il se rend en toute hâte, avec une faible escorte d'élite, à Capoue, pour y apaiser un conflit survenu entre le peuple et les troupes. Mais le gouverneur d'Averse, aide de camp de Guise cependant, a eu le temps d'être instruit de la vérité et a dû la propager de manière à ce que tous les passages sur le Volturno soient occupés sans retard. Le duc tourne donc cette ville, et à peine a-t-il regagné la grande route qu'il aperçoit en avant les émissaires partis d'Averse, au nombre de quatre. Avec trois de ses hommes les mieux montés, il les rejoint résolûment, puis, leur plaçant le pistolet à la tête, les force de mettre pied à terre, se saisit de leurs dépêches et, leur faisant grâce de la vie, ordonne de les étendre, pieds et mains liés, dans un fossé.

Parvenu à Santa-Maria, renforcé de deux escadrons et guidé par le baron de Mallet qui lui reste fidèle, Guise prend sur sa droite pour approcher du Volturno et le traverser en bac vers Caïasso. Non loin du vieux château de Caserte toutefois, le prince, abandonné encore de la plus grande partie de cette troupe, ainsi réduite à cinquante chevaux, voit sortir d'un bois des cavaliers espagnols plus nombreux, prêts à lui barrer le passage ; il entend les pas de trois autres escadrons qui bientôt vont le charger à grands cris et le cerner par derrière. La disproportion des forces ne l'arrête pas : c'est un dernier com-

bat qu'il veut livrer avec fureur. Il fait volte-face, rejette le manteau qui l'enveloppe, fond sur ses ennemis, les rompt, reforme sa troupe en bataille, renouvelle le même effort; puis, contraint, pour avancer, de franchir le défilé d'un coteau que gardent trente mousquetaires, il s'élance à la tête de sa petite colonne marchant par un, il abandonne les rênes et, l'épée aux dents, les pistolets au poing, essuie la décharge sans être atteint.

Pendant une demi-lieue, à la plus vive poursuite il oppose l'infatigable répétition de la manœuvre qui vient de lui réussir. Malheureusement le tocsin retentit, les paysans se lèvent, occupent tous les passages, font feu de toutes les haies, de tous les buissons. Le baron de Mallet tombe et reste, laissé pour mort, sous son cheval; celui du duc a l'épaule traversée d'une balle; en vain le marquis de Chaban et le chevalier de la Visscelette proposent à Guise de changer de monture et l'exhortent à s'échapper pendant qu'ils tiendront ferme et le protégeront au prix de leur vie. La fusillade décime sa petite troupe qui ne compte plus que vingt-cinq hommes. Il n'a qu'un quart de lieue à parcourir pour atteindre la rivière; mais il est démonté: son cheval a été encore frappé dans le flanc. Pourtant le prince lorrain songe à vendre chèrement sa vie; à chaque minute il se sent serré de plus près; on tire sur lui presque à bout portant; cinq ou six escadrons l'entourent et lui ferment toute retraite; il ne peut plus éviter de se rendre. Guise cherche alors un officier parmi ses ennemis; deux capitaines se présentent, refusent respectueusement de recevoir son épée et acceptent, comme gage suffisant, deux rubans qu'il détache de son chapeau, l'un vert et l'autre isabelle, aux couleurs de mademoiselle de Pons.

Conduit d'abord à Capoue, le duc s'y voit l'objet des plus grands égards de la part d'une noblesse dont son air calme et

digne le fait paraître encore chef plutôt que prisonnier; mais en passant aux mains des Espagnols il va avoir à subir les rigueurs de la vengeance. Au conseil tenu à Naples, d'Ognate opine même pour qu'on le fasse périr. La reconnaissance du duc de Tursi, la générosité de don Juan préservent néanmoins ses jours; et l'on décide que ce parent de tant de princes, cet ami du pape, ce protégé présumé de la France sera transféré en Espagne, où la captivité devra lui faire expier l'ardeur de son ambitieux courage, les rêves de sa confiante imagination. En sortant du château de Gaëte pour prendre place sur la galère qui va l'emporter (jour de l'Ascension, fin de mai), Guise dirige attentivement ses regards vers le corps du connétable de Bourbon, « bien conservé, la mine fort fière, placé « debout dans une quaisse vis-à-vis de la chapelle, appuyé sur « un bâton de commandement avec son chapeau sur sa teste, « botté et revestu d'une casaque de velours vert avec du ga- « lon d'or [1]; » et l'aspect du vainqueur enseveli dans son triomphe présente un douloureux parallèle, inspire de tristes réflexions et d'énergiques regrets au héros qui n'a pu trouver que des fers sur cette rive où il est venu si témérairement chercher une couronne ou la mort.

Le premier bruit de la catastrophe n'avait rencontré que de l'incrédulité; on en attribuait la source à quelque artifice des Espagnols; les Provençaux, auxquels il parvint d'abord et « qu'il obligea tous à pleurer et à prier, » n'y saisirent qu'une occasion de « faire mieux connoitre leur amour au service de « la maison de Guise [2]. » Quant à Mazarin, lorsque la nouvelle fut devenue certaine, il jugea prudent de déclarer « qu'elle « ne lui étoit pas arrivée à l'improviste, car la manière dont

(1) *Mémoires du duc de Guise*, liv. 5.
(2) Mss. Gaignières, vol. 357, fol. 191.

« le duc se gouvernoit lui avoit toujours fait craindre un « semblable résultat[1]. »

Ainsi, moins infortuné que Conradin, dont on avait songé cependant à renouveler sur lui l'exemple, Guise, par excès de vaillante présomption, perdait sa liberté pour quatre années ; et non plus heureuse qu'au treizième siècle, la France, par défaut de résolution politique, d'opportune activité, laissait échapper, d'une manière définitive, toutes chances de domination directe, si souvent désirée, sur le royaume de Naples.

(1) Mss. Gaignières, vol. 357, fol. 195.

CHAPITRE V.

HENRI DE LORRAINE, CINQUIÈME DUC DE GUISE;
LOUIS-JOSEPH DE LORRAINE, SIXIÈME DUC DE GUISE;
FRANÇOIS-JOSEPH DE LORRAINE, SEPTIÈME ET DERNIER DUC DE GUISE;
MARIE DE LORRAINE, DEMOISELLE ET DUCHESSE DE GUISE;
LE DUC D'ELBEUF; — LE COMTE D'HARCOURT;
LE PRINCE DE LAMBESC.

1648 — 1789.

Sans doute le cardinal Mazarin n'avait pu ou n'avait osé soutenir et exploiter l'entreprise sur Naples ni par des soins très assidus ni par des moyens considérables. A la continuation de la guerre en Allemagne et dans le nord de l'Italie, à la poursuite de cette paix que devait sceller le traité de Westphalie, venaient effectivement de s'ajouter les profonds soucis d'une lutte intestine. La querelle du parlement avec la couronne s'était envenimée, étendue, traduite en séditions. Dernière réminiscence d'une féodalité ensevelie, dernier effort d'une aristocratie aux abois, contre l'absolu, contre l'arbitraire de l'autorité royale, la Fronde, s'alimentant de germes actuels et ravivant quelques parcelles de l'ancien levain démocratique de la Ligue, affectait de ne combattre que le premier ministre; et pourtant l'idée de constituer la France en république fédérative fermentait dans beaucoup d'esprits. La noblesse brûlait

de reconquérir une influence provinciale; le peuple s'enivrait de son droit, tant proclamé, de changer les lois; la chaire elle-même prêtait encore à ce mouvement un écho, devenu moins retentissant, il est vrai. Retz, le coadjuteur, à Paris, le père Bonnet, à Bordeaux, fulminaient contre Mazarin; et le prédicateur de la reine-mère, Bernard Guyard, ne pouvait, en revanche, attaquer les chefs de parti, sans encourir, au sortir de l'église, la peine brutale de l'emprisonnement à la Bastille[1]. Enfin, comme trace palpable de funestes souvenirs, le jour des Barricades de 1648 (27 août), un officier avait porté sur son hausse-col de vermeil l'effigie et le nom de *saint Jacques Clément*[2].

Dans cette agitation qu'encourageait le patronage de la mode, toujours inconsidérée, si souvent séditieuse en France, les membres de la maison de Guise auraient, pour ainsi dire, failli à leur sang, à leurs traditions, à leurs habitudes, s'ils s'étaient tous subitement abstenus de prendre des rôles: la duchesse de Montpensier, *le Balafré*, le duc de Mayenne ne pouvaient manquer de contre-épreuves, pâles et réduites en proportion des événements et des personnages, à soixante ans de distance.

La duchesse de Chevreuse, passionnée et aguerrie aux intrigues de son époque, s'établissait négociateur perpétuel entre la reine et le parlement et employait l'influence des attraits de sa fille afin d' « amuser, » de tâcher de dominer, pendant quatre années[3], le turbulent, indiscret et rusé coad-

(1) *Démocratie de la Ligue*, par Ch. Labitte, p. 280, 281.

(2) *Mémoires du cardinal de Retz.*

(3) Mademoiselle de Chevreuse mourut, presque subitement, d'un accès de fièvre maligne, à l'âge de vingt-quatre ans (le 7 novembre 1652), sans avoir été mariée. Sa mère, n'ayant pas eu d'enfants mâles de son second mariage, obtint l'autorisation de transmettre le titre de duc de Chevreuse à l'un des fils qu'elle avait donnés à son premier époux.

juteur[1]. La fille naturelle du dernier cardinal, Louis de Guise, veuve du sieur de Rhodes, paraissait en seconde ligne et se mêlait particulièrement de la conclusion d'un traité entre les factieux, pour rendre les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville à la liberté.

Le duc d'Elbeuf, brave, populaire dans la capitale, ainsi qu'il appartenait à un Guise, mais abaissé sous le poids habituel de la pauvreté, recevait comme prix de l'offre de son concours[2] (9 janvier 1649), et de celui de ses trois fils, le commandement de l'armée levée, prétendait-on, « pour le service du roy » que, de fait, elle était destinée à combattre et réellement pour les caprices de « la ville de Paris » qui la soldait[3] et l'employait. En exerçant de telles fonctions, ce prince lorrain n'allait, au surplus, se signaler ni par aucun exploit ni par aucun trait de mérite supérieur. « Saltimbanque de son naturel, » a dit le cardinal de

(1) Entre autres exigences auxquelles mademoiselle de Chevreuse crut qu'un empire de cœur et de cabales pouvait lui donner droit, elle demanda au prélat « du sang de Bourbon pour réparer l'affront fait à celui « de Lorraine, » lorsqu'au sortir d'une séance *des lanternes* au parlement (13 juillet 1651), cette jeune princesse et sa mère eurent été insultées par les clameurs de la bande de Maillard, affidé subalterne du prince de Conti. Pour la satisfaire, Retz, qui ne voulait rompre complètement avec personne, sut lui ménager un triomphe à l'audience du lendemain. Retournée au palais avec un cortége de plus de quatre cents gentilshommes et de quatre mille bourgeois, elle eut la jouissance de voir Conti humilié se confondant en révérences, et son agent châtié, devant lui, à grands coups de bâton, en descendant les degrés de la Sainte-Chapelle. (*Mémoires du cardinal de Retz*, 3e partie.)

(2) « Il n'a pas trouvé à dîner à Saint-Germain, » disait le duc de Brissac, « et il vient voir s'il trouvera à souper à Paris. »

(3) « Le pauvre monseigneur d'Elbeuf
« Qui n'avoit aucune ressource
« A maintenant un habit neuf
« Et quelques justes dans sa bourse. »
(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, vol. 21.)

Retz[1], facile à intimider, à ballotter dans le mouvement des partis et des ambitions, poussant à un ridicule excès la confiance en lui-même, se montrant peu habile comme homme d'État et comme guerrier, après avoir annoncé qu'il « feroit bien mieux que monsieur son cousin du Maine ne « fit à la Ligue[2], » d'Elbeuf devait, de ses menées politiques et de ses démonstrations belliqueuses, ne recueillir que des épigrammes[3].

Pourtant la Bastille se rendit à lui (le 13 janvier) ; chargé spécialement de la défense du faubourg Saint-Antoine, pen-

(1) *Mémoires*, 2e partie.
(2) *Idem.*
(3) « Chanson sur l'air des Triolets :

58e Couplet.

« Il faut bien qu'il soit contenté
« Monsieur d'Elbeuf et sa famille.
« Vraiment il l'a bien mérité ;
« Il faut bien qu'il soit contenté
« Il nous a si bien assisté
« Qu'il n'est pas sorti de la ville.

« Autre chanson sur le même air :

« Rentrez, bourgeois, ne donnez pas,
« On a trop soin de votre vie :
« Monsieur d'Elbeuf ne le veut pas.
« Rentrez, bourgeois, ne donnez pas,
« Puisque vous remplissez ses plats.

« Autre chanson :

2e Couplet.

« Monsieur d'Elbeuf et ses enfans
« Se promènent dedans la rue,
« Ils sont pompeux et piaffans,
« Monsieur d'Elbeuf et ses enfans ;
« Mais quand l'ennemi bat aux champs,
« Qu'il pille, qu'il brule et qu'il tue,

dant le siége de Paris, participant au conseil de la ville, prenant d'actives mesures d'approvisionnement, il conduisit une garnison à Brie-Comte-Robert; et son fils, le prince d'Harcourt, se jeta résolûment dans Montreuil-sur-Mer (fin de janvier), pour conserver cette place au parti. D'Elbeuf avait d'ailleurs, sous le règne précédent, contribué à plusieurs

« Monsieur d'Elbeuf et ses enfans
« Se promènent dedans la rue,

3e Couplet.

« Monsieur d'Elbeuf et ses enfans
« Ont fait tous quatre des merveilles.
« Ils sont pompeux et triomphans,
« Monsieur d'Elbeuf et ses enfans.
« On dira jusqu'à deux mille ans.
« Comme une chose sans pareilles :
« Monsieur d'Elbeuf et ses enfans
« Ont fait tous quatre des merveilles.

4e Couplet.

« Monsieur d'Elbeuf et ses enfans
« Au parlement l'ont baillé belle;
« Ils sont bossus et indigens,
« Monsieur d'Elbeuf et ses enfans;
« Et l'argent de leurs régimens
« Ils l'ont mis dans leur escarcelle.

5e Couplet.

« Vous et vos fils, monsieur d'Elbeuf,
« Tous quatre près de la Bastille,
« Vous voilà bien vestus de neuf,
« Vous et vos fils, monsieur d'Elbeuf.
« Autrefois vous mangiez du beuf,
« Comme disoit le vaudeville. »

(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 22.)

Le cardinal de Retz reconnaît, dans ses Mémoires (2e partie du 1er vol.), que ce fut à son instigation envieuse que Marigny composa cette dernière chanson.

actions brillantes, avec d'autres membres de sa famille.

Celui d'entre eux dont la renommée militaire jetait le plus vif éclat, son frère, le comte d'Harcourt, *affidé* du cardinal Mazarin, était placé (le 3 juin) à la tête de l'armée de Flandre, que refusait de commander plus longtemps le prince de Condé, mécontent alors, soumis à l'influence de sa sœur, la duchesse de Longueville, et rallié à la Fronde. L'échange des ratifications du traité de Westphalie n'avait mis fin qu'à la guerre avec l'Allemagne ; il restait toujours à soutenir contre l'Espagne des hostilités d'autant plus vives que cette puissance jalouse se montrait favorable à la cause du parlement, et il s'agissait de compenser, par la prise de Cambray, la perte récente des villes d'Ypres et de Saint-Venant. La cour, établie exprès à Amiens, espérait même de ce succès un glorieux retentissement aux oreilles des Parisiens qui l'avaient contrainte de quitter leurs murs. Le comte d'Harcourt toutefois, après huit jours d'investissement, n'ayant pu empêcher les Espagnols de recevoir quelques renforts, fut obligé de se retirer lui-même (le 3 juillet), pour épargner à son armée les fatigues d'un siége prolongé, et de prendre position entre Cateau-Cambrésis et Landrecies. Quoiqu'il obtînt de prompts dédommagements en forçant le passage de l'Escaut, près de Bouchain et de Valenciennes (le 4 août), en mettant en déroute un corps de huit cents chevaux sortis de Douai à sa rencontre (le 7), et en s'emparant (le 25) de la place de Condé, dont l'utile réduction entraîna celle de Maubeuge, le prince lorrain avait cependant laissé entre ces avantages et son dernier échec un intervalle suffisant à l'explosion d'attaques sarcastiques contre le ministre haï et contre le général déçu[1].

(1) « Chanson, sur l'air des Triolets :

« On ne pouvoit prendre Cambray »

Au milieu de revirements innombrables en ce temps singulier, où les partis semblaient se former et se combattre moins sous l'empire de vues fixes et profondes que pour obéir à un besoin d'agitation délirante, où les caprices de cœur et d'esprit des femmes déterminaient les défections et les retours politiques des hommes les plus éminents, où un ministre condamné par arrêt, puis remonté en crédit, de nouveau proscrit et réfugié hors du royaume, pouvait ensuite y rentrer à la tête d'un corps d'armée, en ressortir de force et par une force contraire y reparaître encore, où alternativement le monarque fuyait de sa capitale, l'assiégeait, revenait plus applaudi, s'alliait avec ceux qui la lui avaient disputée et emprisonnait un jour ses défenseurs de la veille, le prince de Condé était arrêté par ordre du roi, mais de l'autorité des frondeurs, et déposé à Vincennes (le 18 janvier 1650)[1].

Bientôt les murailles de ce fort voisin ne paraissent plus assez sûres : Turenne, alors auxiliaire des Espagnols, fait de

« Si proche de la canicule;
« A moins que d'estre au mois de may,
« On ne pouvoit prendre Cambray.
« Et certes, à dire le vray,
« Vous avez eu tort, seigneur Julle*;
« On ne pouvoit prendre Cambray
« Si proche de la canicule.
« Monseigneur le Comte d'Harcour,
« Voila de piteuse besogne,
« Dans la Flandre, dans un beau jour,
« La fortune vous fait le tour
« Qu'elle vous fit en Catalogne**.
« Monseigneur le Comte d'Harcour,
« Voila de piteuse besogne. »
(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 22.)

(1) Il était alors âgé de vingt-cinq ans. « Sur la rencontre de ceste dé-

* Mazarin.
** A Lérida.

rapides progrès en Champagne, et son approche soulève les alarmes des Parisiens vers lesquels il se dirige évidemment. Situé plus en arrière, le château de Marcoussy devient la nouvelle demeure choisie pour Condé et pour ses deux compagnons de captivité, le prince de Conti et le duc de Longueville. Cependant un conflit, survenu entre le parti de la Fronde et le cardinal qui tient à s'approprier en quelque sorte ces illustres otages, détermine leur translation (15 novembre) au Havre, tout à fait à distance du foyer des troubles et dans un lieu du domaine exclusif de l'autorité royale, préservée en Normandie par le comte d'Harcourt.

Comme gouverneur de la province, ce prince lorrain est chargé d'assurer, avec une nombreuse escorte, la marche des prisonniers. Pour le général en chef c'étaient là de mesquines fonctions, que le courtisan seul pouvait accepter sans difficultés et remplir sans scrupules. Aussi l'opinion ne manqua-t-elle pas de flétrir cette extrême docilité, et le vainqueur de Rocroy lança-t-il lui-même à son gardien un trait rendu plus blessant par le rapprochement des triomphes passés et de la complaisance actuelle[1].

« tention et de celle de son père, arrivée l'an 1616, au 28e de son age,
« on fit courir ces vers :

« Moy et mon père en pareil age
« Sommes logéz en mesme cage!
« J'ay voulu mettre barre bas;
« Mais si le Roy ne me faict grace,
« Excusant mon péché de race,
« J'auray bien tost la teste bas. »

(Histoire Mss. de la maison de Guise, par Oudin, liv. IV, chap. 33.)

(1) « Cet homme gros et court
« Si connu dans l'histoire,
« Ce grand Comte d'Harcourt
« Tout couronné de gloire
« Qui secourut Casal et qui reprit Turin
« Est maintenant recors de Jules Mazarin. »

La détention du prince de Condé cessa au surplus (le 13 février 1651), à la voix de Mazarin qui, certain que les remontrances du parlement y mettraient bientôt fin, voulut prendre l'initiative sur la compagnie dont les arrêts le bannissaient et marquer sa sortie temporaire du royaume par un acte d'habile prévoyance autant, sans doute, que de grandeur d'âme. La Fronde ouvrait alors ses bras aux trois princes que la cour avait intérêt à ménager. Condé fut investi du gouvernement de Guienne. Il eût voulu plus encore : il ne put tout obtenir; et, brouillé de nouveau avec la reine, la veille du jour où Louis XIV, au milieu des princes du sang et de ceux de la maison de Guise, devait, dans un lit de justice, faire reconnaître sa majorité, il quitta Paris (le 6 septembre) pour aller, exhalant sa séditieuse humeur sur son passage, déployer, d'accord avec l'Espagne, l'étendard de la révolte à Bordeaux.

Là, le comte d'Harcourt et lui se trouvent encore en présence, mais les armes à la main cette fois. La cour a suivi Condé pour le neutraliser, pour le combattre. Il assiége la ville de Cognac. D'Harcourt, nommé général des troupes royales, les a réunies à Niort, puis, se dirigeant par Surgères, arrive au secours, défait un régiment séparé de l'armée du prince par la Charente et accomplit subitement la délivrance de la place (17 novembre). Tournant alors vers La Rochelle, dont les habitants, fidèles au roi, subissent le feu nuisible d'une tour qu'occupent des adhérents du parti contraire, il attaque celle-ci et la réduit par le canon et la mine (le 27). Condé a mis à profit le temps de la durée de cette opération pour s'avancer sans obstacle jusqu'à Tonnay-Charente; d'Harcourt, revenant sur ses pas, marche contre lui, le force de repasser la rivière; et, tous deux, ils restent en position pendant plus d'un mois, dans l'attente de renforts respectifs.

Dès que le comte a reçu les siens, qui lui procurent la supériorité du nombre, il oblige Condé à décamper (le 9 janvier 1652) d'un second poste où ce prince s'est établi, à Brisembourg, entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély; il le pousse dans la direction de la Dordogne et, chemin faisant, se rendant de vive force maître de Barbezieux, ville du domaine de son adversaire, il l'atteint lui-même avec avantage et l'entame dans sa retraite (à Saint-André-de-Cubzac, le 16). Condé, refoulé au dehors de la Saintonge, ne peut chercher qu'à se maintenir en Guienne, au moyen d'un secours espagnol, introduit par lui dans le port de Bourg, et qu'à mettre en état de défense les places du Périgord. Il se porte toutefois subitement vers Agen, en apprenant que son frère, qui y commande, est menacé par un corps d'armée, sous la conduite du marquis de Saint-Luc, gouverneur de Montauban; mais, s'étant arrêté à l'attaque de la ville de Miradoux, il fournit au comte d'Harcourt, qui vient de franchir quarante lieues, l'occasion de le surprendre dans son camp sans lui causer, il est vrai, de perte importante et sans pouvoir l'empêcher de se retirer en sûreté (14 mars). Pour prix de sa course rapide, le prince lorrain est forcé de se contenter de la réduction des petites places de Staffort et de La Plume. Agen ne doit tomber entre ses mains qu'après le départ de Condé qui s'échappera incessamment de Guienne, presque en fugitif, pour aller fondre sur les quartiers du maréchal d'Hoquincourt (7 avril) et rentrer en dominateur dans Paris.

Cependant le comte d'Harcourt, au moment où, ayant reçu des renforts, il peut espérer de nouveaux succès, s'éloigne à son tour, incognito (août), et ne reparaît, indépendant, absolu, en mesure de faire ses conditions, qu'à Brisack, ville de son gouvernement d'Alsace. Le général jusque-là si dévoué s'est senti, en effet, tout à coup poussé à la révolte, soit par une

réaction intérieure contre l'aveugle docilité qui lui a été satiriquement reprochée, soit plutôt par la crainte de ne pas obtenir de la cour les témoignages d'une suffisante reconnaissance de ses services.

Quoi qu'il en fût, cette velléité d'insurrection ne devait avoir ni une longue durée ni de sérieux résultats. La guerre de la Fronde s'éteignait (1653); le roi était de retour dans sa capitale; le duc d'Orléans se montrait soumis et adoptait Blois pour résidence; le parlement venait de prononcer une condamnation à mort contre Condé, déjà expulsé du royaume par la victorieuse épée de Turenne; les épaisses murailles du donjon de Vincennes comprimaient la fougue du coadjuteur; Mazarin avait reçu du corps de ville de Paris l'hommage d'un magnifique festin et absorbé le prince de Conti en lui faisant épouser l'une de ses nièces; Louis XIV préparait la solennité de son sacre; l'ère de la réconciliation et des récompenses commençait. Le comte d'Harcourt, si longtemps fidèle, homme de bien par nature, ne pouvait persister à faire tache sur ce tableau rayonnant d'espérances. Néanmoins, pour réduire sans retard le prince lorrain, on eut recours à la force et aux négociations simultanément. Entre les mains du maréchal de la Ferté-Senneterre, le premier moyen produisit bientôt son effet : les places d'Alsace furent rendues; et, profitant de la voie pacifique qui lui était ouverte, le comte d'Harcourt reconnut sa faute (mai 1653), afin de conserver ses gouvernements[1]. Il y vécut dès lors en repos, demandant au roi toutefois de l'employer encore activement et de ne pas le laisser finir ses jours ailleurs qu'à la guerre[2]. L'immortalité histori-

(1) Qu'il échangea un peu plus tard contre celui de l'Anjou.

(2) Une attaque d'apoplexie l'enleva, dans sa soixante-sixième année, le 25 juillet 1666, à Royaumont, abbaye possédée par son troisième fils. Il existe sur ses derniers instants une scandaleuse version, rapportée ici

que lui était acquise au surplus, et sa place se trouvait invariablement marquée au premier rang des grands généraux du dix-septième siècle.

Le duc d'Elbeuf n'avait pas attendu jusqu'à cet instant pour se « livrer corps et âme au cardinal et se faire l'un de ses négociateurs auprès de Monsieur[1] » (le duc d'Orléans). Comme lieutenant général dans l'armée lancée sur la Champagne et sur la Brie par le duc de Lorraine d'accord avec Condé, le chevalier de Guise (Roger), au contraire, s'était obstinément voué à la cause des rebelles[2], tandis que le duc de Joyeuse, son frère, resté fidèle à l'autorité royale, allait succomber avec honneur lors de la levée du siége d'Arras[3].

De cette génération de princes lorrains, ainsi répartis sous des bannières opposées, le plus aventureux, le plus célèbre, se

par scrupule de véracité historique et sans autre garantie que l'indication de la source où elle a été puisée : « Le Comte d'Harcourt mourut à l'ab« baye de Royaumont, en travail d'enfant, en 1666. La demoiselle s'estant « aperçeüe de sa défaillance le jeta à bas et lui cassa la tête. Son évêque « diocésain ayant sçeu la mort peu chrétienne de ce seigneur, vouloit le « faire déterrer et empescher suivant les canons d'estre inhumé en terre « sainte, mais le tout fut assoupy. » (Mss. de la Bibl. nat., cabinet des titres, carton des Guises.)

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, tome II.

(2) Il mourut, le 6 septembre 1653, au camp du prince de Condé devant Rocroy. Son corps resta déposé à Cambray jusqu'à ce que sa mère eût obtenu du roi la permission de le faire rapporter en France (octobre 1654). (Mss. Gaignières, v. 357, fol. 223, 227.)

(3) Frappé au bras droit en chargeant un parti ennemi près d'Arras, le 22 août 1654, il mourut à Paris, des suites de sa blessure, le 27 septembre suivant, laissant de sa femme (Françoise-Marie de Valois, fille unique et héritière de Louis-Emmanuel, duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX et de Marie Touchet) un seul fils âgé de trois ans, Louis-Joseph de Lorraine, duc de Joyeuse, d'Angoulême et ensuite de Guise, après la mort de son oncle.

Il s'était marié solennellement à Toulon, le 3 novembre 1649. (Mss. Gaignières, v. 357, fol. 199.)

voyait cependant, grâce à quatre années de captivité, soustrait de fait, sinon de sentiments, aux vicissitudes de ces temps d'orages. Il est vrai que, dans l'étroit et triste séjour de l'*Alcazar* de Ségovie, le duc de Guise avait eu beaucoup et diversement à souffrir. Dénué d'objets, de *hardes* nécessaires, « qui ne se « trouvoient point là, » il était resté d'abord privé aussi de «la « liberté d'escrire à sa mère et à ses frères touchant l'estat de « ses affaires d'icy et de là. » Il dut attendre l'arrivée d'un gentilhomme envoyé par sa famille « affin de remédier à ses « nécessitéz. » Ses tourments de cœur le suivaient et s'accroissaient même en prison. Ses amis espérèrent vainement lui faire adopter, comme condition de l'emploi de leurs efforts dans la poursuite de sa délivrance, la « résolu- « tion de recognoistre pour sa femme légitime Madame » (la comtesse de Bossu), à laquelle, «pour assurer toutes choses et « couper chemin à tous les embarras qui pourroient renais- « tre, » Tilly, secrétaire du prince, déclarait estimer « bien à « propos qu'elle fust auprès de son dict seigneur en quelque « temps qu'il vint à estre libre [1]. » Ce serviteur signalait également, à la duchesse douairière, « combien, si la nécessité « empêchoit de suivre son avis, il estoit important d'achetter « le repos à quelque prix que ce fust [2]. »

Guise naturellement aspirait de tous ses vœux à la liberté. Il la « souhaitoit avec une impatience extraordinaire..... Il se « sentoit redevable aux bontéz de sa mère et aux diligences

(1) C'était sans doute à l'instigation de Tilly, ou du moins *d'accord avec lui*, qu'elle écrivit plusieurs fois (entre autres de Malines, le 15 décembre 1650) au roi d'Espagne, pour obtenir la permission de venir joindre son mari, des lettres signées *Honorée de Berghes duchesse de Guise*, titre que lui donnait aussi le duc de Lorraine en la recommandant au même monarque. (Lettre datée de Bruxelles, le 12 novembre 1650, Papiers de Simancas, A 32, pièce 4.)

(2) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 121.

« qu'elle faisoit » pour la lui procurer. Sans omettre de recommander à cette princesse « tous ses domestiques en son « absence, » il l'entretenait de « l'estat de sa fortune[1], » dont la liquidation exigeait impérieusement qu'il fît vendre Orgon et Esgallières, terres situées en Provence, dans ces contrées si jalouses de le posséder comme gouverneur, de préférence à son frère Joyeuse.

Les négociateurs employés vis-à-vis de l'Espagne paraissaient n'avoir fait, au début, « que gaster les affaires du duc « et eslongner sa liberté[2]. » Pour la reconquérir, Guise ne repoussait aucun moyen. L'inconséquence de conduite, la contradiction ne coûtaient rien à son caractère. Prisonnier d'un souverain qu'il avait attaqué et qui faisait alors la guerre à la France dont lui-même il se sentait mécontent, ce n'était pas dans l'intervention de cette dernière puissance que le prince lorrain pouvait placer son espoir. L'alliance la plus intime existait entre les vues de la politique espagnole et la cause de la Fronde ; c'est donc près de celle-ci que Guise s'est occupé de trouver secours, et, fidèle à soi seul, il n'a point hésité à offrir à l'Espagne, par un revirement complet et intéressé, de lui livrer « toutes les galères et vaisseaux « de France, » une place forte de son propre domaine, une province entière dans sa patrie.

« L'extraordinaire passion que j'ay de rendre à Sa Majesté « (catholique) les services que je luy ay vouéz, » écrivait-il le 4 mai 1650 au premier ministre, à Madrid, « me fesant aprébender de perdre la présente conjoncture des affaires de « France, qui ne peut estre plus favorable pour l'exécution « de mes desseins, m'oblige sans apréhender ny de me décrier pour impatient, ny de me rendre importun par mes

(1) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 117.
(2) *Idem*, fol. 17.

« instances pressantes de suplier très humblement vostre « excellence de me faire obtenir de Sa Majesté une pronte « résolution, puisque la saison est sy avancée, les choses en « France d'ordinaire si changeantes, que j'ay juste sujet de « craindre qu'un plus long retardement ne vînt à ruiner tous « les effets que j'ay proposéz et me réduire mesme dans l'im- « possibilité de donner les seuretéz que j'ay offertes. Par ma « dernière du 16 mars, je proposois à vostre excellence d'en- « voyer en Provence le chevalier des Yssars pour en faire « venir des ostages tant pour la seureté de ma personne que « pour celle de la souslévation de cette province et de la con- « signation de ma place de Guise... Il ne peut estre que de « très grand préjudice que le temps de ceste campagne se « perde, dans laquelle Monsieur l'Archiduc, ayant dans la « France une entrée sy considérable, pourroit, dans les dé- « sordres présents du royaume, porter les armes victorieuses « de Sa Majesté sy avant qu'il le desireroit et que luy fesant « de mon costé une diversion puissante l'on pourroit pro- « duire de tels effets qui ne se pourroient retrouver. »

Dans la suite de cette lettre, le duc de Guise exprimait « la « plus forte passion » d'employer pour les intérêts de l'Espagne, « dont il vouloit se rendre inséparable, sa personne, « son crédit, sa vie et celle de tous ses amys. » Il se déclarait « prest à donner avec joye toutes les seuretés jugées possibles » par les ministres espagnols « pour sa liberté et pour l'exécu- « tion de ses desseins. » Il attendait « avec impatience extraor- « dinaire les intentions de Sa Majesté pour y obéir avec au- « tant de punctualité qu'il en aporteroit toute sa vie à l'exé- « cution des volontés » du monarque catholique.

Dans la conscience de l'énormité de ses démarches probablement, Guise recommandait de les tenir cachées même vis-à-vis de son secrétaire, qui, ne les approuvant pas, eût pu, s'il

fût allé en France, les dévoiler et les déjouer [1]. Tilly, d'ailleurs, paraissait surtout « ruiné auprès de son mestre parce « qu'il n'avoit pas assez de complaisance pour ceste fèble pa- « tion [2] qui ternissoit les grandes parties de ce prince dont il « n'estoit que trop préoccupé [3]. »

Guise redoublait d'instances : « n'ayant jamais souhaité la « liberté, » disait-il le 25 mai, « que pour rendre à Sa Majesté « des services considérables, restablir sa maison et se venger « de tous les mauvais traitements et injures que ses prédéces- « seurs et luy avoient reçeu de la couronne de France [4]. »

Malgré de telles protestations, l'affaire de sa délivrance ne faisait guère de progrès. Vainement le duc d'Orléans intervenait-il en proposant au roi catholique (10 juin 1651) que le duc fût échangé contre les Espagnols détenus alors en France. Philippe IV motivait son refus (25 août) sur ce qu'à ses yeux Guise était prisonnier d'État et non de guerre [5]. Enfin Condé, arrivé en Guienne (septembre), agissant de concert avec l'Espagne, dans son voisinage, au moyen de ses secours, sentant la nécessité d'accroître son propre parti, de se procurer de puissants coopérateurs et se flattant de l'espoir d'attacher le duc à sa cause, répéta pendant plusieurs mois (février-mai 1652) de pressantes sollicitations pour obtenir l'affranchissement de l'impétueux captif. Soit dans sa correspondance directe, soit par l'intermédiaire de son secrétaire Lenet et du sieur de Saint-Agoulin [6], Condé s'efforçait de faire valoir l'importance du prince lorrain qui, disait-il,

(1) Papiers de Simancas, A 32, pièce 6.
(2) Pour mademoiselle de Pons.
(3) Mss. Gaignières, vol. 356, fol. 17.
(4) Papiers de Simancas, A 32, pièce 7.
(5) *Idem*, pièces sans numéros.
(6) *Mémoires de Lenet*, partie 3, liv. 3.

« l'intéressoit passionément. » Guise, cependant, avait été transféré et était encore retenu à Vittoria. « Quelque chose « toutefois empêchoit d'ajuster sa liberté (16 mai 1652); » et le succès ne put être obtenu qu'à la suite de négociations activement poursuivies entre le prince de Conti, le sieur Lenet, munis d'un plein pouvoir du prince de Condé, et le baron de Vatteville, agent de Philippe IV[1]. En conséquence, des vaisseaux espagnols déposèrent le duc (31 août 1652) à Bourg-sur-la-Dordogne, où, dès le même soir, il donna par écrit « sa parole de conserver tousjours le souvenir du signalé « bienfait reçeu présentement de Sadite Majesté, et de ne se « servir jamais des intelligences et habitudes qu'il pouvoit « avoir à Naples contre son service, ains de prouver par tous « les moyens qui dépendroient de luy l'effect des traités faicts « entre Sa Majesté Catholique et les princes, pour parvenir à « la paix générale entre les deux couronnes[2]. »

Redevenu libre, mais resté constant dans son aventureuse ambition, manquant à sa foi, moins trompeuse encore que mobile, envers une puissance étrangère peu abusée au surplus par l'exagération de ses promesses et familiarisée avec ses alternatives, abandonnant un grand factieux en déroute et ne se piquant pas de gratitude pour des calculs politiques décorés d'une apparence de généreux procédés, Guise avait directement rejoint la cour (septembre 1652). L'envoi antérieur de M. de Verderonne pour travailler à sa délivrance, de la part du roi, lui servait de prétexte; le soin de ses intérêts de tout genre, si compromis, dictait sa résolution nouvelle. Le prince lorrain, néanmoins, ne modérait qu'avec peine la vivacité de ses récriminations contre l'ambassadeur de France à

(1) Papiers de Simancas, A 32, pièces 10, 14.
(2) *Mémoires de Lenet*, partie 3, liv. 4.

Rome, Fontenay, et laissait apercevoir des dispositions qui peu auparavant eussent été dangereuses à s'entendre avec le coadjuteur.

Afin de l'absorber en le ménageant, on lui donna entrée au conseil (17 février 1653). Guise ne put donc faire difficulté d'accompagner Mazarin au grand festin de l'Hôtel-de-Ville (29 mars); et, quoique, par vanité plus que par affection, il eût d'abord essayé de se récuser, à titre de parent, le duc n'opposa point de résistance à l'injonction de siéger en qualité de juge dans le procès qui aboutit (27 mars 1654) à la condamnation capitale de Condé, précédée de sa déchéance du nom de Bourbon, comme criminel de lèse-majesté et de félonie.

Peu corrigé par sa captivité, le prince lorrain en avait rapporté un fonds considérable d'irritation, d'ardeur de vengeance et l'intégrité de ses desseins, de ses illusions sur le royaume de Naples. Celles-ci coïncidaient alors avec les vues politiques de la France dont Guise allait recevoir l'impulsion et l'appui pour agir. Depuis le commencement de la guerre contre l'Espagne, l'expérience enseignait que la méthode la plus efficace pour forcer cette puissance à traiter consistait à la combattre sur son propre territoire. Les mauvais succès des armes françaises en Catalogne avaient éloigné ce but; il s'agissait d'en trouver l'équivalent. Les provinces wallonnes et le royaume de Naples fournissaient à l'Espagne ses principaux moyens de lutte. Le gouvernement de Louis XIV médita sur la conquête du dernier et résolut de confier la conduite de l'expédition au duc de Guise, qui était déjà en possession de la connaissance des choses et d'une certaine popularité présumée dans ce pays avec lequel il ne cessait d'entretenir des correspondances.

En arrivant à Toulon (septembre 1654), le prince lorrain trouve cependant les préparatifs moins complets qu'il ne l'a

espéré; et il est obligé d'y pourvoir de ses propres deniers. Bientôt six mille hommes « des plus belles troupes du monde, « principallement la cavallerie, » attendent pour se « presser « dans les vaisseaux[1]. » L'entreprise débute, au surplus, sous d'assez tristes auspices : une indisposition ne permet à Guise de quitter le lit que pour satisfaire aux exigences du devoir; la duchesse douairière est tombée malade[2]; le duc de Joyeuse meurt des suites de sa blessure. Cet événement ajoute d'ailleurs à la sollicitude que Guise ne cesse de manifester pour « l'affaire qu'il a à la Rotte » le désir inquiet et exprimé avec instances d'obtenir la totalité « des despouilles d'un « frère mort dans le service. A moings que d'avoir les deux « charges (de grand chambellan et de colonel général de la « cavalerie légère) et le gouvernement de Saint-Dizier, il ne « peut estre que fèblement satisfait et croit que c'est luy faire « tort que de les luy refuzer : en ayant, » dit-il, « achepté une, et « l'autre faisant partye de la récompense d'un gouvernement « injustement osté à feu monsieur son père dix ans aupara- « vant sa mort, sans aucune formalité, et dont luy mesme « n'avoit cédé les prétentions que par pure complaisance à « monsieur le cardinal; ce qu'il n'auroit pas fait pour toutte « la terre ensemble quand il y auroit esté de sa vie[3]. »

Les dispositions de la cour ne sont pas propres à rassurer entièrement le duc de Guise sur le résultat de ses demandes, durant son absence. La charge de grand chambellan lui est bien accordée : « on l'a déjà déclaré à mademoiselle de Guise; »

(1) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 142.

(2) Cette vertueuse et bienfaisante princesse mourut d'une fluxion de poitrine à l'âge de soixante-onze ans, le 25 février 1656, au couvent des Capucines de Paris, et fut enterrée dans leur église, avec leur habit qu'elle avait adopté.

(3) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 143.

mais, quant au reste, on ajourne la décision à l'époque du retour du prince lorrain, selon «le point auquel la fortune l'aura « porté, selon le succès de son entreprise et de son procès de « Rome... Enfin il ne fault qu'il songe ast heure qu'à Naples « et au mariage. L'isseue de l'un et de l'autre luy ouvrira le « chemin à beaucoup de choses... Il ne fault qu'il songe à au« tre chose qu'à réussir, et qu'il laisse le soin à monsieur le « cardinal de sa personne et de sa fortune, car S. Em[ce] l'aime « tendrement. » De plus, « come peut y le Roy oster les char« ges au fils du duc de Joieuse qui est mort dans la guerre et « dans le servise, d'une blessure; tant s'en fault, que l'on a fait « beaucoup de retirer celle de Gran-Chambelan pour le duc « de Guise[1]. »

Quoique plus variable encore que le vent de la faveur, celui de la mer a cependant permis l'embarquement et le départ (5 octobre). C'est vers le port de Reggio, en Calabre, que la flotte, sous le commandement immédiat du chevalier Paul, lieutenant général de l'armée navale, doit se diriger pour déposer les troupes de terre; mais à peine a-t-elle atteint l'extrémité méridionale de l'île Corse, qu'une tempête disperse les galères, chasse les vaisseaux du duc de Guise jusqu'auprès de l'île de Minorque et de la côte d'Afrique, et ne leur permet qu'après douze jours de souffrances de venir faire de l'eau au cap de Pula en Sardaigne. Une nouvelle bourrasque, survenue presque aussitôt, rompt les câbles des ancres et force les bâtiments à chercher refuge dans le golfe de Cagliari. Au bout d'une semaine, le vent redevient pourtant frais et favorable, et on reprend la mer en suivant la direction de la Sicile, avec l'espérance d'effectuer, dans le canal de Malte, le ralliement de tous les navires de l'expédition. Par malheur

(1) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 133, 153.

les viandes et le vin commencent bientôt à manquer, l'eau s'épuise ainsi que l'approvisionnement en biscuit; et, lorsque l'on n'est plus qu'à douze heures du point indiqué pour le débarquement, une forte rafale empêche tout à coup de doubler le cap de Passaro. Du moins reste-t-il la ressource d'aller se ravitailler à Malte. On s'y présente donc; mais l'entrée du port est brusquement interdite à coups de canon. L'habileté des marins réussit, non sans peine, à dégager les vaisseaux des écueils qui les environnent et à retourner la proue vers l'île de Favignane, toute voisine de la côte méridionale de la Sicile. Deux forts, qui auraient pu la défendre pendant plusieurs semaines contre une armée aussi délabrée, se rendent heureusement sans combat. Durant trois ou quatre jours, passés à se refaire, des conseils de guerre sont tenus. On reconnaît l'impossibilité de donner suite au projet primitif et de débarquer à Reggio. Il reste à choisir entre le parti de s'emparer de Trapani, ville trop peu sûre pour pouvoir s'y établir, et celui, beaucoup plus hardi, de marcher droit sur le golfe de Naples, au risque de rencontrer la flotte espagnole.

Guise adopte résolument cette dernière proposition. Quarante-huit heures suffisent pour accomplir le trajet, que ne trouble d'ailleurs aucun mouvement de l'ennemi; et, le 13 novembre, vers midi, à la vue de Naples, à la vue des galères espagnoles, la flotte française mouille devant Castellamare. Aux sommations faites immédiatement, la garnison oppose d'abord la volonté de se défendre. Le débarquement s'opère aussitôt avec audace et bonheur : « l'armée qui avait paty quarante jours sur la mer est si haise de se voir à terre que les « soldats eussent pris des barres de fer ardentes. » L'attaque, commencée peu avant le coucher du soleil, se termine, à deux heures après minuit, par un succès complet. Le duc est transporté de joie; outre quatre ou cinq soldats tués et sept ou huit

blessés, il n'a perdu qu'un seul homme de sa suite, « Germain, « vieil apotiquaire de l'hostel de Guise... Maintenant Mars a « succédé à Vénus, et l'esprit du prince n'est plus remply que « de desseins glorieux et de se couronner[1]. »

Aussi, dès le lendemain, écrit-il au cardinal Mazarin : « J'hazarde une felouque pour Rome pour advertir Vostre « Eminence que la mer m'ayant tousjours esté contraire, « m'estant veu deux fois sans eau que pour un jour, les vivres « consommés, et n'ayant pû aborder en Calabre contre l'ad- « vis de tout le monde, plustost que de m'en retourner sans « rien faire j'ai attaqué Castell' a mare à la veue de dix huit « galères, et malgré mil hommes de garnison il a esté emporté « d'assault en trois heures, et après cela nous avons empes- « ché qu'il ne fust saccagé : M. du Plessis et tous les officiers « généraux y ont fait merveille. Bellefonds a esté blessé d'une « mousquetade au visage dont il ne sera pas défiguré. Valavoir « a fait la plus belle action du monde, ayant, avec trente hom- « mes de mon régiment, débarqué et fait abandonner trois « redoutes à cent quatre vintz hommes. Si Vostre Eminence « m'assiste, je lui réponds de la conqueste du royaume, mais « j'ai besoin de vaisseaux et ne puis retenir ceux qui sont mal « arméz[2]. »

Guise, en effet, éprouve le plus urgent besoin de secours; il en recherche de tous côtés, à Paris, auprès du grand-duc de Toscane, à Rome d'où il a reçu des encouragements et des félicitations[3]. Que peut-il avec ses seules ressources? Il occupe des forts; mais la privation d'approvisionnements est absolue. Il a répandu des manifestes; mais les populations ne se soulèvent point en sa faveur, les partisans n'affluent pas autour

(1) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 69 et 109.
(2) Mss. Dupuy, v. 775, fol. 198.
(3) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 231.

de lui. Dans sa détresse, il conçoit le dessein de se rendre maître de la rivière de Sarno, des ponts qui la traversent, des moulins qu'elle alimente et qu'elle meut. La jalousie existante entre ses lieutenants va malheureusement paralyser ses combinaisons. Une terreur panique s'empare de quatre cents mousquetaires dirigés sur la rive droite et les pousse à se précipiter dans la mer pour regagner leurs chaloupes. Guise, si mal secondé, ne se fraie pas moins un passage, à la tête de cinquante chevaux; il chasse les ennemis jusque sous le canon de Torre dell' Annunciata; il se maintient d'abord pendant deux heures, avec l'appui du feu de ses galères; puis, renforcé, il se porte, sur sa droite, vers le pont très important de Scaffata.

Les Espagnols, supposant le duc en retraite, s'avancent de nouveau. Ses ordres cependant n'ont point été exécutés; l'effroi se propage, les troupes se croient coupées par leur flanc et sur leurs derrières. Guise, afin de bien reconnaître la situation, veut passer la rivière à la nage; la force du courant l'en empêche. Pour relever les courages, le prince lorrain juge indispensable de se rendre lui-même à Castellamare. Il y apprend que, dans cette journée, l'alarme a été réciproque. Le lendemain, il adopte, en conseil, la résolution de tenter encore, trois jours après, avec les troupes et l'artillerie entières, l'occupation des principaux points sur le Sarno. Toutefois, au moment d'agir, il est informé de l'approche de don Carlo de la Gatta, à la tête d'un corps amené de Sessa et qu'a rejoint la plus grande partie de la noblesse du royaume. Il a lieu de s'attendre aussi à une agression de la part de quatre mille bandits, du côté de la montagne. Il lui faut donc songer seulement à se défendre dans Castellamare; mais l'intendant de l'expédition, Colbert[1], déclare que le blé se trouve

(1) Colbert du Terreau, frère de Jean-Baptiste Colbert, alors intendant de Mazarin et depuis célèbre ministre de Louis XIV.



inutile faute de moulins. Le biscuit même est près de manquer; le soldat murmure : chez lui les longues privations ont produit un abattement manifeste [1]. Opérations militaires, intelligences politiques, pour Guise tout se résout ainsi en fatal mécompte. Malgré l'irruption, dans les Abruzzes, d'un certain nombre de ses amis de Rome [2], malgré quelques commencements de sédition parmi les paysans des environs de Cava et de Salerne, et en dépit de diverses alertes données aux Espagnols dans Naples, la confiance du duc n'a reposé sur aucune base solide. Le bruit du mauvais succès de son affaire de Torre dell' Annunciata s'est répandu avec rapidité et sans causer d'étonnement. Le cardinal de Retz l'a appris aussitôt en Toscane, où il était passé après son évasion du château de Nantes [3]. De Turin, la nouvelle, quoique douteuse encore, se transmet en France dès le 5 décembre [4].

Le conseil de guerre cependant, sous la double imminence de la famine et d'une attaque, a résolu le rembarquement qui doit être protégé par des dispositions prises à la fois contre le dehors et contre les habitants : il s'effectue donc à la hâte, en assez bon ordre; mais, contraire presque sans cesse, le vent retient encore, durant quinze jours, dans le même mouillage, la flotte réduite aux dernières extrémités [5]. Les amis du duc de Guise ont à attendre ainsi avec inquiétude [6] son retour de cette terre promise de son ambition, que, libre du moins, il quitte précipitamment pour la seconde fois, et dont la chimérique conquête lui a coûté un long emprisonne-

(1) *Relation de ce qui s'est passé au voyage de Naples, en 1654.* Paris, chez Michel David, 1687.

(2) Mss. Gaignières, v. 444, fol. 97.

(3) *Mémoires du cardinal de Retz*, part. 4.

(4) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 113.

(5) *Relation de ce qui s'est passé au voyage de Naples*, etc.

(6) Mss. Gaignières, v. 356, fol. 131.

ment, une partie considérable de sa fortune, surtout la disparition définitive de ses rêves de gloire et de grandeur. En livrant le prince lorrain aux traits de l'épigramme[1], toujours impitoyable pour les mésaventures provoquées par des prétentions, cet échec est venu assombrir les fêtes auxquelles la fin des troubles intérieurs avait permis à la cour de se livrer et prescrire à la politique de la France de nouveaux efforts, une autre direction, dans sa lutte contre la puissance espagnole si difficile à entamer en Italie.

Du séjour et des affaires du duc de Guise à Rome, de ses deux expéditions à Naples, de certaines arrière-pensées ineffaçables dans son esprit aventureux, qui ne désespère jamais de l'avenir et des événements[2], il lui reste, avec ces pays, de

(1) « *Sonnet sur le Duc de Guise :*

« Sans le nommer vous le pouvez connoître ;
« Prestre, acolite, archevesque, amoureux,
« Soldat rebelle, inconstant, malheureux,
« Mary sans femme et bien marry de l'estre.
« Il veut encor pour se faire paroistre
« Se mettre au rang des favoris neveux ;
« Rome pourtant ne l'absout de ses vœux
« Et le renvoye aux censures du prestre.
« Il quitte donc sa maitresse et son Roy,
« Trompe un grand prince et lui manque de foy,
« Et, pour montrer où sa rage le porte,
« Dans le conseil il conclut à sa mort.
« Après ces coups jugez si Naple a tort
« En le voyant de le mettre à la porte. »
(Mss. de la Bibl. nat., collection Maurepas, v. 21.)

(2) Invoquant de toutes parts des motifs quelconques d'encouragement pour son ambition, le duc de Guise fit encore consulter l'astrologue Manuel Rosalès, qui lui répondit de Livourne, le 26 mars 1659 : « *Celsissimo* « *principe, Per via di Francesco d'Azevedo, di Genova, ho veduto la me-* « *moria della nascita di V. A. ma senza il luegho essendo precisamente* « *necessario per aggiustare l'horoscopo. Ancora me ricordo che il anno* 1648, « *in Amburgo, sono interrogato d'una nascita, a cotestó medesimo tempo,*

nombreuses relations et une active correspondance (1655-1662[1]), parfois associées aux démarches du cardinal Mazarin. Un rapide éclair peut donc bien encore, sans doute, traverser cette ardente imagination, lorsqu'il s'agit (novembre 1655) de briguer le commandement de l'armée d'Italie, qui semble destiné au comte d'Harcourt[2]; mais, au moment de l'entrevue, à Lyon, des cours de France et de Savoie, prêtes à contracter une alliance matrimoniale et à entrer en campagne ensemble, l'offre subite de la paix et de la main d'une infante pour Louis XIV, apportée de la part de l'Espagne, étouffe chez Henri de Lorraine tout germe de nouveau projet, de nouvelle tentation.

Au terme d'un cours étendu, l'astre éblouissant des Guises vient de jeter sa dernière lueur. Pour le prince qui a laborieusement cherché à le faire resplendir d'un éclat suprême, qu'est-ce, en effet, que de se mouvoir, désormais simple satellite, dans l'étroite et frivole sphère des fonctions de grand chambellan et de gouverneur de la petite forteresse dont il porte le nom? Qu'eût été l'acceptation du commandement temporaire[3] des troupes lorraines cantonnées autour de cette place, pour celui qui, peu auparavant, avait disposé d'une flotte et d'un corps d'armée français, avec l'espoir de se placer une couronne sur la tête? Qu'est-ce que d'aller, en

« *de un signor austriaco; io le rispose che si perdesse Niapoli (che era* « *l'interrogatione) lo ganarebbe un altra volta; e per che io so che potero* « *servire a V. A. per cio le supplico me faccia splicare la patria e altre* « *accidenti, che non solo faccio il guidiccio ma ancora splicaro tutti gl'* « *avvenimenti astrologice et politicamente, come si lo ha promesso quello* « *mio intimo amico dil. Sig. Azevedo.* » (Mss. Gaignières, v. 446, fol. 31.)

(1) *Idem*, v. 444, fol. 100 et seq., v. 445, 446.

(2) *Idem*, v. 445, fol. 148, 155 ; v. 446, fol. 143, 149.

(3) Il lui fut offert par ces troupes elles-mêmes (novembre 1655), en remplacement du duc François, qui était malade, et pendant la captivité du duc Charles IV en Espagne.

mission de cérémonie, à la rencontre d'une reine célèbre [1], que de l'observer de près, de la juger, de la dépeindre, pour celui qui regrette de n'avoir pu se placer à son niveau et laisser aussi sa propre empreinte dans les fastes de la royauté? Qu'est-ce même que de recevoir de Louis XIV le don d'une épée d'honneur, pour le général malheureux qui eût voulu l'employer à la conquête d'un trône et auquel cette arme brillante ne procure que l'hommage d'un madrigal [2]? Qu'est-ce enfin que de paraître dans un carrousel, en tête de la *quadrille des sauvages*, et de s'attirer la qualification de *héros de la fable* [3], pour l'ambitieux qui, à l'aide d'un courage réellement héroïque, a tenté de s'établir souverain véritable d'une portion de cette péninsule, dotée avec tant de largesse par la nature et par le génie des arts?

Après s'être ainsi élancé à la poursuite du mirage dès longtemps funeste à sa famille, le duc de Guise va voir le dernier période de son existence s'écouler dans les soucis de l'annulation désirée de son mariage [4], du difficile acquittement de ses dettes, de la pénible restauration de sa fortune [5] et dans la jouissance d'honneurs monotones, dans la direction des fêtes

(1) Christine de Suède, venue de Rome en France (août 1656), que le duc de Guise rejoignit à Lyon, accompagna jusqu'à Paris et dont il adressa, par avance, à la cour, le portrait écrit avec un judicieux esprit d'observation.

(2) Composé, à l'occasion de ce présent royal, par Michel Angelo Mariani, octobre 1661. (Mss. Gaignières, v. 446, fol. 63.)

(3) A cette fête célèbre (juin 1662), le prince de Condé conduisait les Turcs; et l'on sait que le cardinal de Retz dit, en considérant ces deux hommes remarquables, ainsi rapprochés : *Voilà les héros de la fable et de l'histoire.*

(4) Afin de l'obtenir de la cour de Rome, il invoquait de tous côtés des appuis. (Mss. Gaignières, v. 357, fol. 331, 333.

(5) Ces embarras lui fournissaient l'occasion de faire éclater sa « générosité et ses sentiments adorables pour sa maison. » (Mss. Gaignières, v. 357, fol. 303, 319, 381.)

de la cour[1], dans la participation aux disputes de rang, aux querelles d'étiquette, dans la défense obstinée de vaines prétentions héréditaires[2].

Comme pâles incidents de la fin d'une vie auparavant si bizarre et si aventureuse, à peine reste-t-il à mentionner la circonstance où Guise présenta le duc Charles IV de Lorraine[3] à Mazarin, en lui donnant à espérer de la part du cardinal « plus

(1) En vertu de sa charge de grand chambellan.

(2) Le billet suivant, adressé (sans date) à sa sœur, offre un témoignage de l'importance relative de ces petits faits et, en même temps, de la manière assez large dont le duc de Guise les considérait, sans y demeurer indifférent cependant :

« La visite de M. le chancelier se passa bien, et S. A. * prit la conduite « que nous désirons : grand respect pour le Roy et beaucoup de fierté « pour les autres, et rabatit fort frèdement et sans s'eschauffer l'exalta- « tion que l'on luy fit des princes du sang que néanmoins l'on soumet à « sa personne et à sa dignité, et revient satisfait de M. le chancelier, et « luy le fut fort de S. A. Le mareschal d'Estrée, qui avoit envoyé au « président Viole, luy mandat hyer au soir que le président s'estoit « chargé de tout et luy en avoit respondu. Dès qu'il y aura quelque chose « de positif je ne manqueray, ma chère sœur, de vous en aller rendre « compte, et si vous allez demain à Montmartre à vostre ordinaire, je « vous y diray ce que je sçauray. Cependant le conte de Soissons, quel- « que presse que la cour luy ait faite, n'a point veu M. le Prince ** à cause « de la droite ; la maison de Lorraine n'est pas moins fière que celle de « Savoye, mais plus civile ; ainsy des compliments par des gentilshommes « satisferont à tout.

« Adieu, ma chère sœur, jusqu'à demain. Nous avons une malice à « l'esgart de M. de Vendosme *** fort bonne. S. A. a dit au mareschal « d'Estrée que M. le Prince donnoit la droite à D. Jean ****, quoique fils « d'une comédienne. Le bon homme en prit feu. » (Mss. Gaignières, v. 357, fol. 371.)

(3) Qui venait former, pour son propre compte, des oppositions contre le traité des Pyrénées.

* Le comte de Soissons, epoux d'Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, et père du prince Eugène de Savoie.

** Le prince de Condé.

*** Fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

**** Fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV et de Maria Calderona.

« de justice et de générosité qu'il ne s'imaginoit » et en le logeant et le traitant magnifiquement, pendant quatorze mois, dans son propre hôtel ; puis les efforts infructueux qu'il fit pour déterminer l'alliance d'un autre membre de sa maison (le prince Charles de Lorraine), successivement avec Marie Mancini, avec mademoiselle de Montpensier, avec mademoiselle de Nemours, et le blâme, les désaveux, les reproches de légèreté et de précipitation qu'il amoncela sur lui[1] par là ; enfin l'éclat dont il brilla lors de l'entrée solennelle à Paris (août 1660) de la jeune reine que la paix des Pyrénées venait de donner à la France et l'honorable mission qui lui échut d'épouser, par procuration, pour le prince de Toscane, mademoiselle d'Orléans (août 1661)[2]. Le petit-fils du *Balafré* devait s'éteindre[3], à l'âge de cinquante ans, sans postérité, mais non sans quelque gloire, non surtout sans renommée et sans prestige, en sorte même que l'opinion publique hésitait à attribuer sa mort à une cause naturelle[4]. Ses restes allaient être transportés à Joinville et trouver place dans le tombeau érigé par son ancêtre Claude, premier duc de Guise. Son titre, sa succession passaient au neveu (Louis-Joseph de Lorraine, déjà duc de Joyeuse et, du chef de sa mère, duc d'Angoulême et comte de Ponthieu[5]), auquel il s'était fait peu de scrupule de ravir les dignités paternelles.

Confié d'abord à la tutelle de sa tante, mademoiselle de Guise, ce jeune prince ne marqua sa courte carrière que par un voyage de prise de possession à Joinville, par son mariage

(1) *Mémoires de Beauvau*, p. 173-202.

(2) Mss. Gaignières, v. 357, fol. 327.

(3) A Paris, le 2 juin 1664.

(4) « On soupçonna sa mort hâtée par le poison. » (*Histoire de Joinville*, par J. Fériel, p. 143.)

(5) Né le 7 août 1650.

(le 15 mai 1667) avec Élisabeth, duchesse d'Alençon[1] (fille puînée de Gaston de France, duc d'Orléans, et de Marguerite de Lorraine, sa seconde femme), et par le soulagement qu'il chercha à procurer aux paysans de son duché de Guise, en sollicitant, pour les faire désarmer, l'autorisation du roi qui lui permit aussi (le 22 octobre 1668) de quitter ce gouvernement, « après avoir donné bon ordre à la seureté de la place[2], » et de venir résider à Paris. La petite vérole l'y enleva (le 30 juillet 1671) dans sa vingt et unième année presque accomplie, et son corps fut aussi porté à la sépulture de famille[3].

Par sa fin précoce, toutes les qualités de duc de Guise, de Joyeuse, d'Angoulême, d'Alençon, de prince de Joinville, de comte d'Eu, de Ponthieu et de pair de France échurent à son fils unique, François-Joseph de Lorraine, né le 28 août 1670, qui succomba, le 16 mars 1675, à la même maladie que lui, et qui fut inhumé dans le cimetière du couvent de Montmartre, dont sa grand'tante, Françoise-Renée de Lorraine, était abbesse.

A la suite de longues tempêtes politiques, un berceau servait donc de tombe à la grande et virile branche aînée des Guises, établis depuis plus de cent soixante ans dans cette France, qu'ils avaient glorieusement servie, gouvernée pendant quelque temps avec éclat et surtout tant agitée. De ces efforts divers il ne restait plus, outre d'ineffaçables souvenirs, que des biens, consacrés parfois au service de l'État, plus souvent à celui de l'ambition, que des titres dus au mérite, à la faveur ou à la force, alors recueillis par une femme et tombés ainsi de maillot en quenouille[4].

(1) Elle mourut le 17 mars 1696.

(2) Mss. Gaignières, v. 357, fol. 375, 379.

(3) Dans la collégiale de Saint-Laurent de Joinville.

(4) « S. A. Mademoiselle, Duchesse de Guise, » obtint du roi (en date

Agée de près de soixante ans, la nouvelle duchesse de Guise, Marie de Lorraine[1], ne s'était point mariée[2] et avait adopté, au milieu du monde, une vie d'isolement, de piété et de bonnes œuvres. Elle s'intéressait particulièrement aux matières de controverse religieuse[3]. Devenue propriétaire de la fortune la plus considérable de France[4], elle vécut sans luxe et sans bruit[5] à l'hôtel de Guise, pendant la dernière partie de son existence[6], et fut inhumée au couvent de Montmartre où « elle avoit un appartement meublé de ses meubles[7]. »

Mademoiselle de Guise s'était acquittée de sommes très fortes envers les créanciers du feu duc Henri, son frère. Avant de mourir, elle fit aux princesses de sa famille une distribution de « bagues, croix, crochet, boucle et plusieurs petits « diamants hors d'œuvre. » Par son testament elle avait voulu laisser « la duché de Guise, valant cent mille livres de rente « et la principauté de Joinville ne valant pas moins, avec son « bel hôtel de Paris au fils puîné du duc de Lorraine, à condi- « tion qu'il porteroit le nom de Guise et qu'il viendroit ha- « biter Paris sous le bon plaisir du roy. » Des legs pieux en

« de Versailles, le 14 avril 1675) des lettres patentes « pour la continua- « tion et jouissance de la pairie et duché de Guise pour les appellations « dudit duché au parlement de Paris. » (Archives nationales, inventaire après le décès de mademoiselle de Guise.)

(1) Grand'tante du dernier duc, mort enfant, et petite-fille du *Balafré*.

(2) « On assure que le roi de Pologne Uladislas VII la demanda en « mariage; mais elle refusa. » (*Histoire de Joinville*, par Fériel, p. 151.)

(3) Une correspondance de la duchesse de Guise a été imprimée à Limoges, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

(4) « Un procès verbal d'estimation de sa succession, dressé en 1697, « la porte à la somme de six millions six cent dix-huit mille huit cent « quatre-vingt-un francs seize sols trois deniers. » (*Histoire de Joinville*, par Fériel, p. 151.)

(5) Tout en entretenant une nombreuse domesticité.

(6) Qui se termina le 3 mars 1688.

(7) Archives nation., inventaire après le décès de mademoiselle de Guise.

faveur de divers couvents, abbayes et hôpitaux de ses domaines, reçurent seuls leur exécution : un arrêt du parlement (du 26 avril 1689) cassa le testament ; et la succession dut passer aux héritiers naturels, mademoiselle de Montpensier, le prince et la princesse de Condé et la palatine Bénédicte de Bavière, à la requête desquels l'inventaire avait été dressé.

Le duché, la pairie, le nom de Guise venaient donc de s'éteindre[1]. La royauté absolue ne pouvait favoriser la réapparition d'un fantôme toujours importun ; et l'ombrage porté au trône par des souvenirs imposa même, en quelque sorte, durant deux siècles, silence à l'histoire dont la lumière pénétrante devait, tôt ou tard, se fixer directement sur un sujet si mémorable, si vaste dans son ensemble et si complet par son unité.

Le sang de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, allait toutefois couler encore pendant plus de cent ans dans les veines des descendants de son septième fils[2]. Un rameau formé par le célèbre Henri, comte d'Harcourt, était destiné à survivre au reste de cette nombreuse et brillante famille et à conserver le duché-pairie d'Elbeuf, les principautés de Lambese, de Pons, de Vaudémont, les comtés d'Armagnac, de Brionne, de Marsan, le gouvernement d'Anjou et la charge de grand écuyer, jusqu'à Charles-Eugène de Lorraine, communément appelé prince de Lambese[3], qui, dernier des Guises, réunit tous ces honneurs en sa personne.

A la cour de France, les princes de la maison de Lorraine avaient, depuis le règne du successeur de Louis XIV, le privi-

(1) Au mois d'août 1718, le duc de Lorraine voulut renouveler ce grand nom et érigea le comte de Guise-sur-Moselle en faveur d'un membre de la branche d'Elbeuf, Anne-Marie-Joseph comte d'Harcourt, père de la seconde femme du maréchal de Richelieu et avec la famille duquel Voltaire était en correspondance.

(2) René, marquis d'Elbeuf.

(3) Né le 25 septembre 1751.

lége de recevoir le cordon bleu au même âge que les princes du sang, et les princesses de cette illustre famille jouissaient de la faveur exceptionnelle d'être présentées, même avant leur mariage, au roi et à la reine. L'objet de ces vains avantages était de satisfaire des prétentions permanentes qui se heurtaient parfois contre la fierté de la noblesse française et qui mirent Louis XV dans le cas de recourir à l'emploi des négociations pour obtenir la présence des gentilshommes récalcitrants et de leurs femmes à un bal où ce monarque avait annoncé d'abord l'intention de faire danser avec lui une princesse de Guise avant toute autre dame.

Le passage du prince de Lambesc sur la scène du monde fut, il est vrai, marqué par une funeste étincelle de célébrité. Son nom reste lié au début de la révolution de 1789. Odieusement exagéré, par spéculation de parti, son rôle d'un instant se rattache aux préludes de la prise de la Bastille. L'effervescence populaire se manifestait depuis plusieurs jours sur divers points, particulièrement à la place Louis XV. Chargé, par ordre de ses supérieurs militaires, de dissiper, à la tête de cinquante cavaliers du régiment royal-allemand dont il était colonel, une foule exaltée et hostile qui occupe le pont-tournant des Tuileries et qui bientôt menace de couper la retraite à ses soldats engagés dans le jardin, M. de Lambesc, au milieu de la mêlée, frappe malheureusement de son sabre un homme des plus ardents quoique âgé, mais sans lui porter de dangereuse atteinte [1].

Le sang n'en a pas moins coulé ; la passion politique s'empare de ce fait affligeant. La presse fulmine [2]. La com-

(1) Le blessé lui même l'affirma, quelques jours après, par une lettre insérée dans les feuilles publiques.

(2) *Principaux événements de la révolution*, etc. *Pictura historiæ soror. L'an deuxième de la liberté*, p. 47 et suiv.

mune de Paris ordonnera (le 2 novembre 1789) des poursuites contre le prince de Lambesc, coupable du crime de lèse-nation[1]. Des écrits véhéments vont le représenter comme « un chevalier errant se dérobant aux recherches des « vengeurs de la liberté,... parvenu au sommet de l'Ætna,... « guidé dans les enfers par un vieillard sorti d'une grotte voi- « sine,... faisant, aux champs élysées, reculer d'étonnement « les ombres de Louis XII, de Henri IV, du cardinal d'Am- « boise, de Sully, de Turenne, à l'aspect d'un traître à sa « patrie,... conduit, selon les ordres de Pluton, au Ténare « où les premiers objets qui frappent ses yeux, dans ces lieux « horribles sont les ombres criminelles des Flesselles, des « Launay, des Foulon et des Berthier se reprochant les uns « aux autres leurs perfidies et tout ce qu'ils avoient fait contre « leur nation,.. enfin reconduit à l'endroit où l'avoit pris son « sage guide qui lui dit en le quittant : Souvenez-vous que la « trahison est le plus odieux de tous les crimes. Le seul parti « qui vous reste, c'est de faire à l'avenir assez de bien aux « hommes pour qu'ils puissent oublier le mal que vous avez fait « et que vous vouliez faire ; et ce n'est que par ce moyen que « les dieux pourront peut-être vous pardonner à leur tour[2]. »

Le prince de Lambesc, émigré, écrivait cependant un *Précis historique et justificatif*[3] dont sa « délicatesse vis-à-vis « de son ancien général lui avoit imposé la loi de sus- « pendre » la publication. Commençant par y établir « com- « bien ses principes et sa conduite étoient en opposition avec

(1) *Le Courier de Paris ou le Publiciste Français*, journal politique libre et impartial, par une société de patriotes, n° XXI.

(2) *Descente du prince de Lambesc aux enfers.* Imprimerie de P. de Lormel, rue du Foin-Saint-Jacques. *Aux dépens de la Société littéraire patriotique.*

(3) Imprimé à Trèves, le 1er mai 1790.

« l'horrible tableau » tracé par « la plus coupable méchan- « ceté, » entrant avec calme et simplicité dans le détail exact des faits « dénaturés par la calomnie, » s'appuyant « sur le té- « moignage d'une conscience sans reproche, il en appeloit « avec confiance aux gens honnêtes désabusés,... aux bons ci- « toyens, à la France, à l'Europe entière,... au tribunal infail- « lible de l'opinion publique : sa justice me vengera, » di- sait-il en terminant.

Une telle animosité soulevée contre sa personne lui avait inspiré la résolution inflexible de ne plus habiter la France. Aucun changement politique ne put l'y ramener. Devenu Allemand, le prince de Lambese s'était retiré à Vienne, à l'abri du trône impérial occupé par la branche aînée de son illustre maison [1]. Noble et digne refuge pour ce dernier repré- sentant des Guises, auquel d'ailleurs le cours des événements interdisait la pensée de restaurer, en aucune de ses parties, l'édifice de gloire, d'ambition, de popularité jadis construit par ses devanciers. Leur indestructible et presque incomparable héritage n'appartenait plus qu'à l'histoire des hauts exploits de guerre, des facultés, des passions humaines dans leur extrême développement et des crises les plus douloureuses pour la patrie.

(1) Il fut revêtu des titres de général de cavalerie et de capitaine des gardes d'arcières allemandes au service d'Autriche. Il épousa (le 23 jan- vier 1816) Marie-Victoire Folliot de Crenneville, veuve du comte François de Colloredo-Walsee, et mourut sans postérité (le 21 novembre 1825).

Son frère cadet, Joseph de Lorraine, prince de Vaudémont, marié à Louise-Auguste-Élisabeth de Montmorency, l'avait précédé dans la tombe (mai 1808), sans laisser d'enfants non plus.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

APPENDICE.

PIÈCE NUMÉRO 1 (page 44).

Chanson de la miraculeuse délivrance du Duc de Guyse : et se chante sur le chant des Fariniers.

Ce fust le jour d'un jeudy,
Environ sur le midy,
Que le vaillant Duc de Guyse
S'est sauvé par bonne guise.

A ses gardes il a dit
Lequel de vous s'enhardit
De sauter à l'escallade
Contre moi qui suis malade,

Et à cloche pied montant
Ne cesser jusques à tant
Que soyons à ma demeure,
Je lui donne une monture.

Lors un de ses gens a dit
Je n'y faits point contredit,
Jurez moi donc sans finesse
Que vous me tiendrez promesse.

Et lors il luy a promis,
Puis à monter se sont mis,
Mais n'a peu sa foible garde
Le suyvre à ceste escallade.

Sur quoy sa porte fermant
Il luy a fait un serment

Qu'il n'auroit pas sa monture
Puisqu'il perdoit la gageure.

Lors il va droict au carneau
Estant pourveu d'un cordeau
Duquel en bas il devalle
Sans faire aucun intervalle.

Mais manquans la corde assez
Il sauta dans les fosséz
Haut de deux toises et demies
Malgré ses gardes hardies.

Lors estant à bas en paix
Il demande à son laquais
S'il n'avoit arme qui vaille
Mais un poignart il luy baille.

Et puis estans remontéz
Des fosséz quoique hourdéz
Ils advisèrent un homme
Sur une jument de somme.

Pourquoy ils l'ont adverty :
Rends nous ceste jument cy
Autrement sera ta vie
Par ce poignart cy ravie.

Lors le frélu descendit
De ceste jument, puis dit
Ce bon vaillant Duc de Guyse :
Passons sans point de remise.

Lors sans estre pourchasséz
La rivière ils ont passéz
Ne trouvans homme ny femme
Qui leur fist aucun diffame.

Hormis deux femmes du lieu
Dont l'une est servante à Dieu

L'autre au diable et maheutresse
L'accusant comme traistresse.

Disant à tons les bourgeois
Or ay-je veu ceste fois .
Sauver sans point de feintise
Vostre prisonnier de Guyse.

De quoy chacun estonné
Une alarme on a sonné
En disant sus, sus gendarmes,
Que chacun prenne ses armes.

Lors il est sorti de Tours
Bien cent chevaux aux fauxbourgs
Qui de tous costéz cherchèrent
Celuy là qu'ils n'attrapèrent.

Car en le voyant de loing
Ils crioient à leur besoing
Qu'il s'arrestast sans mesgarde
Pour obéyr à sa garde.

Mais d'aussi loing il respond
A celuy qui le semond
Tu ne m'auras à ta guise
Car quatre chevaux j'advise.

Puis après en les trouvant
Monta sur un cheval blanc
Et un autre qu'ils donnèrent
A celuy qu'ils emmenèrent.

Et pour ce les poursuyvans
S'en retournèrent resvans
Cognoissant bien que leur peine
Eust pour eux esté trop veine.

Monsieur de Guyse d'ailleurs
Vint avec ces chevaucheurs

Joindre monsieur de la Chastre
Jusques dans Bourges s'esbattre.

Et ceux de Bourges joyeux
Se sont mis à faire feux
Deçà et là par les rues
Et grâces à Dieu ont rendues.

Les habitans de Paris
Aussi grande joie ont pris
Oyans si bonnes nouvelles
Que de long temps n'eurent telles.

Le Te Deum ont chanté
Duquel ne s'est absenté
Le peuple, ains en abondance
Y a fait belle assistance.

Et les Espagnols aussy
Ayans ouy tout cecy
S'esgayent par braverie
A coups d'escoppeterie.

Le Béarnois estourdy
S'en est si fort refroidy
Qu'à peu près vaincu de rage
Il n'ait perdu le courage.

Comme donc monta aux cieux
Le corps sainct et glorieux
De la vierge Nostre-Dame
Accompagné de son âme,

Ce jour mesme aussy montant
Et gayement s'esbattant
Dieu sauva monsieur de Guyse
Et le remit en franchise [1].

(1) Bibl. nat., Belles figures et drôleries de la Ligue, par l'Estoile, vol. grand in-folio rouge, pièce 77, imprimée.

PIÈCE NUMÉRO 2 (page 152).

Avertissement d'un bon serviteur aux princes de la maison de Lorraine, sur ce qu'ils ont fondu la couronne royalle d'or.

Messieurs les Princes lorrains,
Vous êtes foibles de reins
Pour la couronne débattre;
Vous y faites toujours battre.

Vous êtes vaillants et forts;
Mais vains sont tous vos efforts;
Nulle force ne s'égalle
A la puissance royalle.

Aussi n'est-ce pas raison
Qu'aux enfans de la maison,
Les serviteurs fassent la guerre,
Pour les chasser de leur terre.

Grande folie entreprend
Qui à son maître se prend:
Dieu, encontre les rebelles,
Soutient des Rois les querelles.

Quittez donc au Navarrois
La couronne de nos Rois
Par vous à tort prétendue;
Aussi l'avez vous fondue.

Si quelque droit y aviez,
Fondre vous ne la deviez;
Ou bien s'il faut qu'on vous donne
Titre de Rois sans couronne.

Nos Rois, du ciel ordonnéz,
Naissent toujours couronnéz;
Le vray François ne se range
A nul Roy ny Prince estrange.

Tous vilains, ou la pluspart,
Vous ont fait leur chef de part;
Ce qui vous suit de noblesse
Est de ceux que le bât blesse.

Allons doncques, mes amis,
Allons à Saint-Denis
Dévotement reconnoître
Ce grand Roy pour nôtre maître.

Allons tous drus et espais,
Pour lui demander la pais.
Nous irons jusqu'à sa table,
Tant il est Prince accostable.

Tous les Princes de Bourbon
Ont toujours cela de bon
D'estre doux et débonnaires
Et courageux aux affaires.

Mais vous, Princes estrangers
Qui nous mettez aux dangers,
Et nous paissez de fumée
Tenant la guerre allumée!

Retournez en vos païs,
Trop au nostre estes haïs,
Ez comptéz de Charlemagne
Aux lisières d'Allemagne.

Prouvez y par vos Romans
Que venez des Carlomans
Les bonnes gens, après boire,
Quelque chose en pourront croire [1].

1) Mss. de la Bibl. nation., collection Maurepas.

Pièce numéro 3 (page 173).

Promesse des seigneurs catholiques du conseil du Roi en faveur de ceux de la religion.

Nous princes, officiers de la couronne et autres seigneurs du conseil du roy soubz nommés, voullant oster à ceulx de la religion dite réformée toute occasion de doubter qu'au traicté qui se faict à présent à Suresnes, entre les députéz des princes, officiers de la couronne et aultres seigneurs catholiques recognoissant Sa Majesté et par sa permission et les députés de l'assemblée de Paris, soit accordée aulcune chose au préjudice de ceulx de ladite religion et de ce qui leur avoit été accordé par les éditz des feuz roys, attendant les résolutions qui pourroient estre prinses pour le restablissement et entretènement du repos de ce royaume, avec l'advis des princes, seigneurs et aultres notables personnages tant d'une que d'aultre religion que Sa Majesté a advisé de faire venir et assembler en ceste ville de Mantes au 20e juillet prochain, promettons tous par la permission de Sa Majesté qu'en attendant lesquelles résolutions il ne sera rien faict ny passé en ladite assemblée de par lesdits députéz de nostre part au préjudice de la bonne union et amitié qui est entre les catholiques qui recognoissent Sa Majesté et ceulx de ladite religion, ny desdits éditz, et ne ferons rien ny donnerons aulcun conseil, consentement ou aveu au contraire de ladite union et d'iceulx éditz. Promettons aussi d'advertir lesdits sieurs députéz estant à Suresnes de nostre présente résolution et promesse par nous faicte comme jugée nécessaire pour éviter toutes altérations entre les bons subjects de Sa Majesté, afin que de leur part ils ayent à s'y conformer; en tesmoing de quoy nous avons signé la présente à Mantes, le 16e jour de may 1593. Ainsy signé : François d'Orléans, comte de Saint-Paul, Huraut, Charles de Montmorency, Rogier de Bellegarde, François d'O, François Chabot, Gaspart de Schomberg, et Jehan de Lévis[1].

(1) Mss Béthune, vol. 8778, fol. 110.

Pièce numéro 4 (page 211).

Conditions proposées de la part du Duc de Mayenne aux ministres du Roy catholique et au Duc de Guise, pour son intérest particulier, avant que de venir à l'élection d'un Roy et Reine, ensemble les responces faictes sur lesdictes demandes :

1° et 2° Payement de toutes ses dettes tant comme Lieutenant Général que comme particulier depuis la mort de son frère jusques à l'heure présente, sur état présenté par lui, et montant, dit-on, à plus de deux cens mille écus.

R. — La couronne de France se chargera de toutes les debtes faictes et créées par ledict Sieur Duc pour le service de ladicte couronne durant le temps qu'il en aura été lieutenant général.

3° Il sera délivré comptant au Duc de Mayenne, et dans le temps de...... deux cens mille écus pour distribuer à aucuns de ses plus chers et intimes amis et serviteurs auxquels ils sont dus et dont il est obligé à eux sous sa foi et honneur.

R. — Le Roy et la Reine, après leur couronnement, seront tenus de faire trouver promptement dedans ce royaume même quelque moyen sur lequel on lui pourra assigner deux cens mille écus pour acquitter les susdictes debtes.

4° Que ledict Duc ayant notoirement employé plus de six cens mille écus de son bien propre au bien et advancement de la cause, ladicte somme lui soit satisfaite et payée, à sçavoir deux cens mil écus depuis la conclusion du traité, deux cens mil quand la Reine sera couronnée, et les autres deux cens mil six mois après.

R. — Incontinent après le couronnement dessus, lui seront baillés et délivrés de la bourse d'Espagne cent mille écus pistolletz et six mois après autres cent mille, et lui feront les Roy et Reine bailler comptant sur le revenu de la couronne de France, dans le tems et termes de trois ans, en argent comptant, après cet ajournement, avec quatre cens mille écus dont se déboursera chacun an le tiers. Et afin qu'il en puisse être tant plus tost assuré, le Roy catholique en prendra la charge sur soi et jusqu'alors le Duc de Feria en demeurera obligé en vertu des pouvoirs qu'il en a de Sa dite Majesté.

5° Qu'il conservera le titre et autorité de lieutenant général jusqu'après la consommation du mariage de l'infante avec le Duc de Guise, en la mesme autorité et pouvoir qu'il a eu jusqu'à présent, et qu'après ledit mariage il demeurera connétable et lieutenant général aussi bien de la Reine comme dn Roy, représentant leurs personnes.

R. — Il demeurera lieutenant général de la Reine jusqu'à son arrivée et couronnement, retenant la mesme autorité de gouverneur et pourveoir à tout ce qu'il a eu jusqu'à cette heure, fors que du titre et qualité des expéditions et dépêches, et après le couronnement il sera créé connétable et lieutenant général du Roy et de la Reine èz armées qui se mettront sus.

6° Que la province de Bourgogne lui demeurera et sera demeurante et donnée en gouvernement héréditaire tant pour lui et ses hoirs mâles par ordre de primogéniture, avec plein pouvoir, autorité et puissance de présenter à tous les offices de judicature et de finances. . . . . . .

7° Que le Duc et ses hoirs disposeront eu tems de guerre de tout le revenu et deniers ordinaires et extraordinaires qui se lèvent audit duché de Bourgogne.

R. — Lui sera octroyée la Bourgogne en la sorte qu'il la demande.

8° Qu'on lui donnera pour lui ou l'un de ses enfans le gouvernement de Champagne.

R. — Il aura le gouvernement de Normandie pour lui ou l'un de ses enfants en la forme que les Roys précédents ont accoutumé de les conférer comme il l'a autrefois requis et accepté.

9°, 10°, 11°, 12°, 13° Il demande cent mille écus de bonne rente annuelle et perpétuelle en dédomagement et récompense de ses dépenses, peines et dangers en ceste cause.

R. — On les lui accorde pour une part sur la Bourgogne et pour le reste sur la principauté de Joinville si M. de Guise le trouve bon.

14° Que tout ce qui a été fait par le Duc de Mayenne comme lieutenant général en l'administration de l'État demeurera valide et s'il est besoin confirmé tant pour le regard des dons que promotions, récompenses, nominations....

R. — Tout ce qu'il aura pourveu sera tenu pour ferme et valable et s'il en est besoin confirmé par leurs Majestés propres.

15° Qu'il supplie au reste Sa Majesté catholique de lui vouloir

continuer encores la pension qu'il luy avoit établie de dix mille écus par mois pour les deux aus qu'il promit de lui assister.

R. — Il jouira de dix mille escus, comme par le passé jusqu'après leur couronnement, et après lui seront données lettres pour Anvers de la somme qui lui sera deue. La partie des cinquante mille tant d'écus qui lui fut promise lui sera laissée, et, quant à celle des cinquante un mille qui lui fut assignée par le commandement..... en Hespagne, le Duc de Feria en escrira à Sa Majesté et de la meilleure ancre qu'il pourra.

Pièce numéro 5 (page 254).

Lettre de M. de la Châtre au duc de Mayenne (fin de 1593).

Vous vous souviendrez que je vous ay plusieurs fois discourn de ce qui pourroit arriver à la fin de la tresve sy auparavant icelle vous ne prenez quelque résolution. Je croy que ce n'est pas en ceste ville seule qu'il se trouve la plus part du peuple qui désirent ardemment le repos.... Vous prendrez tel conseil qu'il vous semblera bon pour vous en servir comme vous pouvez faire; pour Dieu, Monseigneur, pensez à vous à la religion, à l'Estat et à vostre maison et famille et n'assujetisez ces choses si prétieuses sous la domination d'autruy et conservez à vostre postérité la gloire que vos aucestres ont acquise. Vous avez sceu sagement juger et le m'avez confessé l'intention de ceux qui ne taschent pas à nous oster des dangers où nous sommes mais plustost à nous y plonger plus avant. Vous laisserez vous donc maintenant aller et transporter à ceux qui sont desjà tous gaignéz et pratiquéz par eux?.... Pourvoyez, Monseigneur, à vos affaires; vous le pouvez encores, ne s'estant jusques icy rien séparé de vous et, faisant paroistre vostre intention estre de rechercher le bien en général de toutte la France, chacun se tiendra uny avec vous pour soustenir vos bonnes intentions; et au contraire, sy l'on reconnoist que vous recherchiez ou consentiez de transporter le royaume ès mains des estrangers, violant les loix et les coustumes, infinis gens de tous ordres et qualitéz se sépareront et vous abandonneront... Songez au bien commung de cest Estat et de vous-mesmes et ne vous laissez préoccuper, vaincre et emporter à la ruyne premièrement de vous et après de nous tous[1].

[1] Mss. V. C. de Colbert, vol. 14.

Pièce numéro 6 (page 254).

Lettre de M. de Villeroy au duc de Mayenne (2 janvier 1594).

Monseigneur, je vous escrirois plus souvent si je le pouvois faire utilement pour le publiq et pour vostre service particullier, mais les affaires sont réduictes en ung estat qu'il n'y a plus que la main de Dieu qui y puisse valloir quelque chose ; nous avons perdu toute créance et espérance des ungs et des aultres, de sorte que nous atribuons maintenant à art et tromperie les ouvertures que nous faisons de part et d'aultre, qui est ung mal difficille à surmonter, car où la confiance deffault, les parolles sont inutilles, principalement celles qui sont privées et secrètes. C'est pourquoy je vous ay souvent suplié et vous ay encores naguères escrit de faire manier et traicter publiquemment et par personnes publiques les affaires générales, estimant n'y avoir aultre moyen d'arrester le cours du mal qui va nous accabler, que cestuy là vous l'avez rejecté pour diverses considérations qui regardent plustost les intérêts particuliers que la cause publique, et c'est ce qui a fait blasmer et calomnier vostre procédure et tous ceulx que vous y avez employéz et qui vous a faict perdre la bienveillance du peuple qui estoit le principal appuy et fondement de vostre aucthorité et qui à la fin destruyra vostre party aux despens de la religion et de l'Estat. Vous avez eu craincte d'offenser les estrangers qui vous assistent, lesquels toutes-fois vous en ont sceu peu de gré, et si ont eu encores moins de soing de vous servir et fortiffier comme il falloit pour remédier par la force et réputation de vos armes jointes ensemble au susdit mescontentement et désespoir publiq que nous prévoions qui debvoit naistre du renouvellement de la guerre. Les ennemis croient que vous ne demandez la continuation de la tresve que pour attendre vos forces et dresser vostre party à Rome et en Espagne et les piper pour faire durer la guerre et mieulx faire vos affaires particulières. Cela estant, comment espéréz vous estant folble comme vous estes de persuader aux premiers que vous voullez négocier de bonne foy et aux aultres que vous voullez ou pouvez les sauver, si ce n'est par une négociation publique et authentique telle que je vous ay cy-devant escrite, qui authorise et justifie partout vostre intention. C'est chose que vous pou-

vez faire soubz le bon plaisir du Pape afin de rendre à Sa Sainctelé le respect que vous luy debvez et satisfaire à vostre parole, laquelle ne peult estre résolue ny conclue si tost que vous n'aiez encores loisir d'estre esclaircy de la vollonté de Sa Sainctelé, quant mesmes on entreroit en matière dès demain, devant qu'elle soit escheue. Vous estimez ce chemin estre trop périleux et honteux, et je crois, pour mon regard, qu'il ne peult estre que très utille et seur au général, et au vostre non-seullement très honnorable et à vostre grande descharge, mais aussy qu'il est unique et ne vous en reste poinct d'aultre pour arrester le malheur qui nous presse. Monseigneur, je vous le dis ainsy franchement comme amy de ma patrie, jaloux de la conservation de nostre religion et de vostre réputation et service. Enfin chacun est las de la guerre et croient non seullement n'estre à l'advenir question de la religion, mais aussi en vostre puissance de nous défendre et conserver, ny vous bien faire à vous-mesme. Je ne vous diray les raisons sur lesquelles ilz se fondent, car vous les sçavez et sentez mieulx que personne, mais croyez, je vous supplie, que peu de gens prennent plaisir de se perdre de gaieté de cœur et d'espouser un désespoir pour le reste de leur vie et de leur postérité. Les bonnes villes et les communautés sont les plus bandées comme celles qui se trouvent les plus déchenes de l'espérance qu'elles avoient conçue de ceste guerre et qui en supportent plus le tourment que les autres. N'attendez poinct les effetz de vostre désespoir, vous estes trop foible pour l'empescher et a desja passé trop avant pour estre retenu par doulceur et par art. Vous l'esprouverez et cognoitrez ainsi, Monseigneur, et Dieu veuille que ce ne soit trop tard pour son service et le vostre particullier. Quiconque a vollonté de bien faire ne doibt faire difficulté d'oppérer et agir en publiq, ny de ce bien obliger qui veult bien paier. Sur ce je vous bayse très humblement les mains et prie Dieu, Monseigneur, vous conserver en parfaite santé[1].

(1) Mss. V C. de Colbert, v. 14.

Pièce numéro 7 (page 336).

Ce qu'il faut représenter au Roy de la part de monseigneur de Guyse.

1.

M. le Duc de Guise faict très prudemment d'avoir jalousie des armements que faict le Roy d'Espagne par mer et partant d'en donner souvent advis au Roy et se préparer pour s'opposer à iceulx s'ils descendent à son gouvernement, combien que Sa Majesté ayt opinion que le Roy d'Espagne sera contrainct de les employer ailleurs et mesmes pour déffendre ses païs des forces et descentes du Grand-Seigneur lequel doibt faire sortir ceste année une armée par mer et une autre par terre.

Premièrement.

Les divers et continuels advis qu'a Mondict Seigneur tant d'Italye que d'ailleurs des desseings des ennemys en Prouvence et grands préparatifs qu'ilz font à Gennes, Naples, Milan et Sicille pour entreprendre sur ladite province, estant impossible qu'ils puissent ailleurs employer les forces qu'ils ont sur la mer Méditerranée, si ce n'est contre le Turc qui aura assez d'affaires en Allemagne sans venir de ce costé là.... qu'ils y sont attirés pour la conservation de vivre et par la facilité de la dessente n'y ayant lieu en la Prouvence où ilz ne puissent mettre pied à terre et principallement à la tour de Bouc qu'ils pensent prendre en vingt-quatre heures pour la foiblesse, ayant esté impossible à cause de la nécessité du pays d'y pouvoir jusques icy faire travailler comme il estoit nécessaire.

2.

Lesdits païs de Languedoc et Dauphiné ne pouvant à peine fournir aux frais pour entretenir les garnisons qui y sont ny payer les dépenses que Sa Majesté a imposées sur les habitants d'iceulx pour son service, il est néces-

2.

Que le Roy avoit ordonné qu'il se trouvat XII cens hommes en Languedoc et aultant en Dauphiné pour fortiffier les iles d'Yères et tenir quelque infanterye ce qui ne peult estre exécuté tant à cause que le Dauphiné contribue à ce qui est de la guerre de Piedmont que pour ce que ceulx du Languedoc n'y ont poinst voulu entendre bien que l'on en ayt faict instance à

saire que ceulx dudit païs de Provence lèvent sur eulx et payent ce qu'il convient employer à leur déffense, assignation dont ils seront exhortéz par lettres de Sadicte Majesté avec manifeste d'y pourveoir à temps pour en recueillir le fruict qui leur est nécessaire, et en même temps sera escript à MM. du Conseil d'adviser s'ils pourront secourir ledict païs de quelques assignations au lieu desdictes XXIII^{m} CC qui debvoient estre tenuz auxdicts païs de Languedoc et Dauphiné, estant nécessaire de remédier au péril dudict païs de Provence qui, pour estre esloigné de Sa Majesté, requiert bien plus grande prévoyance que lesdicts sieurs du conseil pourront mieulx juger que nulz autres.

MM. de Joyeuse et de Ventadour et aux trésoriers de France, de sorte qu'il ne fault rien espérer de ce costé là et de la Provence. Elle est si misérable, tant à cause des guerres passées, de la stérilité de la récolte, qu'au lieu d'entretenir ung bon nombre d'hommes pour la conservation de ladicte province les procureurs du pays ont esté contraincts de retrancher les garnisons à huit cens hommes sans considérer qu'en plaine paix ils en entretenaient bien XIII cens. A quoy Sa Majesté sera très humblement suppliée de remédier soit par de bonnes et seures assignations qui seront employées à l'entretènement de sesdictes garnisons ou en ordonnant très estroictement à ceulx du pays d'y pourveoir sans attendre que les ennemys soyent à leurs portes.

3.

Ledict estat sera expédié.

3.

D'ailleurs sera le Roy supplié de faire expédier l'estat des mortes-payes qui a esté envoyé il y a cinq moys sans que l'on en ay peu tirer la résolution et considérer que, depuis la guerre, la nécessité des affaires a contrainct d'accroistre et augmenter en plusieurs endroicts de ladicte pro-

vince lesdictes mortes-payes et ladicte solde.

4.

Sera escript auxdicts sieurs du conseil de pourveoir au contenu du présent article le plus favorablement que les affaires de Sa Majesté le pourront porter et permettre pour secourir ledict Duc de Guyse en la nécessité en laquelle il se retrouve.

4.

Sera d'ailleurs remonstré que le Roy considérant la nécessité de la Provence et le peu de moyens qu'il y avoit de faire un fonds pour subvenir aux plus pressées et urgentes affaires Sadicte Majesté accorda que tous les deniers de la composition des offices seroient employéz aux affaires de la guerre audict pays et en fit mesmes expédier ses lettres de déclaration pour en faire la taxe sur les lieux. Touttefois depuis Sa Majesté a révocqué ladicte commission; si taut est qu'elle veille pour la dignité de son service que la taxe desdicts officiers se face en son conseil à tout le moings qu'il luy plaise ordonner que les deniers en provenant en seront affectéz à mondict Seigneur de Guyse pour en servir Sa Majesté.

5.

Le Roy entend que le jugement donné par les officiers de l'admyraulté et confirmé par ceulx de la chambre establie en ladicte ville de Marseilie soit suivy et exécuté et a fait don audict sieur de Gnyse de ce qui appartient à Sa Majesté, excepté de . . . . balles de marchandises appartenant à. . . . . .
. . . .
que Sa Majesté a accor-

5.

En oultre sera remonstré que le Roy sur ce qne l'on luy a faict entendre qu'il avait ung grand droict sur le vaisseau pris snr les ennemys par mondict Seigneur de Guyse accorda à mondict Seigneur XX mille escus seulement sur son droict, bien que Sa Majesté à la face de toute l'assemblée, lorsqne la nouvelle de la prise dudict vaisseau luy fust apportée, luy eust libéralement accordé tout ce qu'elle y pouvoit prétendre avec le tesmoignage de luy vouloir faire mieulx, bien faschée qu'il ne valloit davantage. Et néantmoings il n'appartient au Roy ancun droict audict vaisseau si ce n'est le cinquième comme il ap-

dées au sieur Ambrosio Lomelin et comme elle a cy devant escript audict Duc de Guyse.

partient par les ordonnances faictes pour ce regard, par les Roys Francoys premier et Henry 3ᵉ. Ayant faict cest honneur à Mondict Seignenr de luy accorder lesdicts vingt mille escus, qui est beaucoup plus que le cinquième qui lui appartient, elle déclarera s'il luy plaist, puisque les ordonnances luy attribuent ceste prise, qu'elle ne prétend rien à ce qui appartient à mondict Seigneur.

6.

Sa Majesté ne peult ordonner desdictes marchandises qu'elle n'ayt eu response à la despesche qu'elle a faicte à Madame la Grande-Duchesse et que elle desire entendre les habitans qui y ont intérest. Aussy veult elle porter le respect à ladicte Dame que le soing qu'elle a eu de la conservation de ladicte ville de Marseille mérite.

6.

Fera instance pour la marchandise arrestée au chateau d'If par monsieur le Grand-Dnc et remonstrera en cest endroict les vifves poursuites qu'en font ceulx de Marseille et que s'il n'y est promptement remédyé que cela pourra apporter quelque grande sédition, comme il est pensé arriver depuis quelques jours. C'est pourquoy Sa Majesté sera suppliée d'y prendre une bonne résolution.

7.

Fera instance de l'affaire de monsieur de Crozé affin que Sa Majesté y donne ordre ayant esgard aux services qu'il a rendus à Sadicte Majesté.

8.

Comme aussy se souviendra de parler de ce qui touche monsieur de Bressieux pour les expéditions qui luy sont nécessaires.

9.	9.
Ladicte dépesche a été signée.	Demandera la dépesche pour le Grand Seigneur pour avoir une traicte de bledz de Barbarye.

Fait à Vinacourt le 26e jour de mars 1597.

De Neufville [1].

Pièce numéro 8 (page 398).

Bref de Grégoire XV à Charles, duc de Guise.

Mon filz bien-aimé, Prince généreux le salut vous soit donné. Les souslèvemens de la mer sont merveilleux et le Seigneur est admirable en ses grandeurs : ceux qui ont faict leurs œuvres sur l'abondance des eaux ont veu les merveilles de ses ouvrages. Dans un si aggréable accord de ces paroles sacrées vostre grandeur peut recognoistre la gloire de ses prouesses et l'esclat de ses trophées remportéz sur la mer ; et nous, qui de ce haut siége de la dignité pontificale avons continuellement les yeux sur toute l'étendue de la terre et qui étions en attente du succèz de la flotte roiale dont la mer de Xaintonge estoit couverte, nous avons avec actions de grace eslevé les mains au ciel lorsque la nouvelle de vostre victoire nous a été rapportée. Ces hérétiques enfin qui ont faict banqueroute à leur foy, et qui dans ces retraites cachées avoient basty un fort pour refuge à l'impiété et un asyle à la rébellion, paient les peines justement deües à leur desloiauté et perdent dans les eaux la vie qu'ils devoient aux feux éternels de l'enfer. L'église Romaine, en ceste ville, la commune patrie de toutes les nations du monde, favorable aux louanges de vostre valeur, d'un commun applaudissement et resjouissance publique eslève jusques au ciel le nom de Guise, qu'elle publie avoir esté en France le rempart de la vraie foy et de l'authorité du Saint Siége. Maintenant on renouvelle la mémoire

(1) Archives nationales, K 762, Histoire de Provence 1597, Mémoyre respondu par le Roy.

de la vaillance de vostre père, par qui les Rheistres furent autrefois déffaicts ; et dict-on que vous ne vous estes pas contenté d'estre seulement héritier d'une valeur et d'une piété si signalées, mais que vous les avez de beaucoup accreues. En vérité vous avez brisé la teste des serpens dans les eaux, et n'avez pas seulement vengé les injures du Roy très-chrestien mais encore avez faict comme triompher en vostre victoire la milice du ciel. Le Dieu des armées est vivant, dont le bras est armé de puissance, lequel inspirera à ceste armée navale très-chrestienne des vents favorables portans les thrésors de sa divine miséricorde et quelque jour rassasiera de ce sang impie les armes catholiques. C'est pourquoy nous, qui de ce siége proche du ciel vous bénissons avec toute affection et les gens de guerre qui vous assistent, nous ne vous exhortons pas seulement de poursuivre la fin d'une guerre si pieuse, mais nous vous annonçons aussi des triomphes plus glorieux ; les infâmes escneils de La Rochelle seront doresnavant les monuments de la vertu du nom de Guise et, par le souvenir de leur ruine et désolation, donneront éternellement de la terreur et de l'effroy à tous ces hérétiques qui ont avec tant d'insolence et d'audace commandé en ceste prison d'iniquité. Le cœur endurcy de l'Égypte sera brisé dans leur entrailles ; et quant à vous, la vérité du très hault qui est assise sur ce Sainct-Siège vous couvrira de son bouclier et, puis qu'il commande aux puissances de la mer, il faict voir que la vengeance de l'impiété et la punition des meschants luy sont aggréables. Au surplus nous avons voulu, généreux Prince, vous faire entendre la ioye que nous avons réçeüe de la nouvelle de vostre heureux succèz, afin que vous scachiez que combattant sur l'Océan vous avez esté le spectacle de Dieu et des hommes et que vous avez attiré sur ces trophées de vostre vertu les yeux de tous les habitans de la terre et toutes les pensées du Souverain-Pontife. Or par les continuelles prières que nous ferons à Dieu nous vous préparerons et à vostre armée victorieuse, avec tout le soin que nous pourrons, l'assistance et le secours du ciel; et, vous asseurant de la protection du Sainct Siége, nous vous donnons de rechef la bénédiction apostolique. Faict à Rome au Palais de Sainct Pierre, ce deuxième janvier l'an de salut mil six cens vingt trois et de nostre pontificat le deuxiesme, soubs le sceau du Pescheur.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

